

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 6 et mardi 7 avril 2009

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le Conseil de Paris a appris avec beaucoup de tristesse le décès survenu jeudi 19 mars de M. Jacques Carat, ancien Conseiller général de la Seine, ancien Sénateur.

(Les Conseillers se lèvent).

Journaliste spécialisé dans les domaines de la communication et de la culture, Jacques Carat exerça le mandat de Maire de Cachan de 1953 à 1998 et il siégea au Conseil général de la Seine de 1959 à 1967, puis, jusqu'en 1989, au Conseil général du Val-de-Marne dont il fut Vice-Président pendant 16 ans.

Il siégea au Sénat de 1968 à 1995, y exerçant les fonctions de Vice-Président de la Commission des Affaires culturelles et de rapporteur du budget du théâtre et du cinéma.

Jacques Carat fut également Président de l'Union des maires de l'agglomération parisienne et Vice-Président de l'Association des maires de France.

Il était Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre national du Mérite. A sa fille, à sa sœur, à sa famille et à son successeur Jean-Yves LE BOUILLONEC, je veux témoigner de notre solidarité et de notre amitié dans ces circonstances.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Souhaits de bienvenue.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, avant de commencer nos travaux, je voudrais saluer Etienne MERCIER qui à la suite du décès de notre ami M. Pierre Castagnou, accède au Conseil de Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 9 et mardi 10 mars 2009 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des lundi 2 et mardi 3 février 2009 a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont adoptés.

2009, DU 113 - SG 72 - Site des Halles (1er). - Approbation du bilan de la concertation. - Arrêt du dossier définitif du projet. - Autorisation de mettre en oeuvre la procédure préalable à la DUP. - Approbation du principe de déclassement de voies et d'équipements publics municipaux. - Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives.

2009, SG 95 - Aménagement du quartier des Halles (1er). - Modalités de passation d'un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative au développement durable.

2009, DEVE 69 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux préparatoires pour l'installation des aires de jeux innovantes dans le cadre de l'aménagement du jardin des Halles (1er). Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux orientations de l'aménagement du site des Halles. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la place René Cassin.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au jardin d'aventure.

Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à l'installation d'équipements sportifs gratuits et parcours de santé.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la place dévolue aux jeunes métropolitains.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au maintien du projet d'auditorium.

Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la dimension métropolitaine des équipements publics. Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la stratégie commerciale assignée au projet des Halles.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'une zone de fret sur le site.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux horaires des travaux sur le site.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc à notre ordre du jour, et aux projets de délibération concernant l'aménagement des Halles.

Mes chers collègues, à travers le projet de délibération dont nous débattons ce matin, c'est au visage de notre ville, à son paysage, à sa dynamique que nous nous attachons.

Nous devons le faire avec la plus grande précaution mais aussi avec détermination, et toujours une préoccupation majeure : le mouvement de Paris.

Car les Halles, ce n'est pas seulement le cœur de notre cité, ce n'est pas seulement ce centre de Paris auquel sont associés bien des images, des références et des souvenirs. C'est le centre de notre agglomération, où passent chaque jour 800.000 personnes, et la station Châtelet-Les Halles est bien la première porte de notre Capitale.

Oui, la dimension métropolitaine est totalement indissociable du projet qui vous est soumis, car il s'agit aussi à travers un urbanisme innovant, d'inventer de nouvelles passerelles entre Paris et ses voisins.

D'où partons-nous ?

D'un Forum construit en 1979, qui a transformé l'un des quartiers les plus animés d'Europe en lieu de passage édifié sur les ruines d'un lieu de vie.

Ce Forum porte la marque d'une époque déjà révolue. Il n'a résisté ni aux temps, ni aux nouvelles façons de vivre en ville, et de s'approprier un espace urbain majeur.

Disons-le, le complexe des Halles a trop vite vieilli, et il était nécessaire de lui donner une nouvelle jeunesse. Dès 2001, la Municipalité s'est donc saisie de ce sujet sous l'impulsion de Jean-Pierre CAFFET que je veux remercier pour son engagement et son immense travail.

Nous avons deux priorités : privilégier la concertation et éviter la précipitation.

Il fallait en effet que chacun ait l'occasion de s'exprimer, de participer à la réflexion collective et il convenait surtout de ne pas renouveler les erreurs du passé où l'improvisation s'alliait souvent à une absence de vision.

Nous devons en somme nous mettre au travail sans attendre, tout en nous donnant le temps nécessaire à la décision.

C'est ainsi qu'en décembre 2002, la Ville a confié à la S.E.M. "Paris Centre" un mandat d'étude pour la rénovation du quartier des Halles.

La Commission d'appel d'offres a ensuite choisi l'équipe dirigée par David MANGIN pour définir un projet d'ensemble. La qualité de cette équipe, son exigence et son professionnalisme ont permis d'imaginer une véritable recomposition des Halles en s'imprégnant de leur histoire et de leur identité.

Ces études ont été menées en lien avec l'ensemble de nos partenaires publics et privés dont l'implication dans ce projet est pour nous essentielle.

Je pense notamment à la Région Ile-de-France, au S.T.I.F., à la R.A.T.P. mais aussi à la Préfecture de police dont je reparlerai dans un instant et à la société "Unibail" titulaire des baux à construction du centre commercial et des parkings.

En 2006, dix équipes concurrentes ont finalement été retenues. Pour les répartir, un jury a été constitué dans lequel siégeaient des architectes, des représentants du monde associatif, des élus dont le Maire du 1er arrondissement, et tout cela dans un état d'esprit ouvert et constructif.

C'est à l'unanimité que ce jury a adopté le 29 juin 2007 le projet proposé par les architectes Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI, cette Canopée que nous avons trouvée tout simplement belle parce qu'elle allie harmonieusement les exigences de l'esthétique à celles de la modernité urbaine.

Aujourd'hui est venu le temps des actes, c'est-à-dire des décisions opérationnelles.

Je vous demande de voter les projets de délibération qui vous sont soumis afin que la déclaration d'utilité publique des Halles puisse intervenir dans le courant du mois de juin prochain. Ainsi, les travaux pourront commencer début 2010.

Je souhaite, mes chers collègues, insister sur trois aspects fondamentaux de ce projet.

Premièrement, l'exigence environnementale qui inspire et qui guide l'ensemble de nos décisions. C'est le cas en particulier pour le jardin qui sera une vaste prairie ouverte très végétalisée où s'inventera une nouvelle façon d'installer la nature au milieu de la ville.

Des critiques ont d'ailleurs été formulées sur ce jardin, je les ai entendues et certaines propositions utiles et constructives, en particulier sur la place René-Cassin, pourront être prises en compte.

Deuxièmement, l'interdépendance entre les activités multiples qui se développeront sur ce site. Les Halles du XXI^e siècle abriteront par exemple un conservatoire, une bibliothèque, un espace dédié aux cultures urbaines et une surface commerciale.

La station de R.E.R. verra en outre s'ouvrir deux nouveaux accès et les parkings seront réaménagés.

En troisième lieu, je souhaite souligner l'impératif de sécurité. L'évolution des règles concernant les souterrains et l'accueil du public ainsi que l'obsolescence et la grande fréquentation du site imposent une mise aux normes. Nous y travaillons en lien étroit avec la Préfecture de police.

Les Halles devront donc être à l'image du Paris que nous voulons dessiner, une ville pour toutes les générations, et je pense notamment aux enfants à qui le jardin sera tout particulièrement destiné.

Une ville accueillante et ouverte : nous serons ainsi très attentifs à ce que les personnes handicapées puissent accéder à tous les espaces de la Canopée car ce qui est en jeu, c'est bien notre capacité à imaginer la ville du futur et à la concevoir sans exclusive, dans sa dimension universelle.

Ce projet, nous devons plus que jamais le faire avancer maintenant, dans une période de crise marquée par l'incertitude et parfois, pour beaucoup, par la crainte. Car si le contexte difficile doit nous inciter à une extrême vigilance sur les dépenses de notre collectivité, il ne doit pas nous conduire à renoncer à des investissements structurants.

Je dirai même : au contraire, et pour deux raisons. D'abord parce que l'investissement qui contribue à créer de la confiance est une des réponses à la crise, en particulier en termes d'emploi.

Ensuite parce que nous devons donner à notre ville aujourd'hui tous les moyens de rebondir lorsque l'horizon s'éclaircira.

Je vous précise d'ailleurs que la moitié du coût total de l'opération correspond aux dépenses évidemment indispensables et incompressibles liées à la mise aux normes de sécurité.

Je vous précise également que nos partenaires contribueront au financement de ce projet dont la force vient notamment des impulsions et des contributions très diverses, publiques et privées, qui ont permis sa naissance et son développement.

Un dernier mot. Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance, en particulier à deux de mes adjointes : Fabienne GIBOUDEAUX, chargée des espaces verts, qui a fait beaucoup avancer ce dossier avec finesse et efficacité et bien sûr Anne HIDALGO qui a su concilier la patience de la réflexion avec la nécessité de l'action.

Grâce à son talent et à son travail, notre Assemblée peut aujourd'hui prendre une décision essentielle pour l'avenir de notre Ville.

Mes chers collègues, cette étape, je souhaiterais que nous la franchissions ensemble, au-delà des clivages partisans, comme un acte de confiance dans le Paris de demain.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mes chers collègues, vous savez que notre débat général, qui a été fixé par la conférence d'organisation, porte sur les projets de délibération qui ont trait à l'aménagement du quartier des Halles.

Je vous précise aussi que le projet de délibération DU 113 - SG 72 a fait l'objet des amendements suivants :

- n° 1 dans le fascicule déposé par l'Exécutif ;
- n° 3 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au rétablissement d'un bilan objectif de la concertation ;
- n° 4 dans le fascicule déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à la préservation de la place René Cassin et au rétablissement du jardin Lalanne ;
- n° 7 dans le fascicule déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'évolution de l'aménagement du jardin ;
- n° 10 dans le fascicule déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'intégration d'un équipement à vocation métropolitaine et à la prise en compte de la sécurité ;
- n° 12 dans le fascicule déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'intégration d'un auditorium ;
- n° 16 dans le fascicule déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à la communication de l'étude d'impact des voiries souterraines à la mairie du 1er arrondissement ;
- n° 18 dans le fascicule déposé par l'U.M.P.P.A. relatif au calendrier de l'opération et au budget pluriannuel ;
- n° 19 dans le fascicule déposé par l'U.M.P.P.A. visant à associer la mairie du 1er arrondissement aux travaux.

C'est dans le débat général que vous argumentez, pour ou contre, ces amendements et ces vœux.

Je donne tout d'abord la parole à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je laisse à ma collègue Anne TACHÈNE le soin d'exprimer les réflexions de notre groupe sur les détails de votre projet.

Je voudrais aborder ce débat en replaçant cette question du réaménagement du Forum des Halles et de ses abords dans les débats qui se déroulent ou vont se dérouler au sein de nos Assemblées parlementaires et régionales.

Ce site constitue la plus grande gare de transports urbains en Europe, il voit passer 800.000 visiteurs par jour. Il implique plusieurs exigences.

La première exigence est que ce projet, vous l'avez dit, est un accompagnement du plan de relance initié par le Gouvernement.

C'est un projet d'urbanisme majeur de 760 millions d'euros, situé au cœur de la Capitale de la France.

C'est un projet structurant, vous l'avez dit, ce qui ferait que notre groupe pourrait le voter. Je vous rejoins en ce sens.

La deuxième exigence est que vous leviez nos inquiétudes sur le financement de ce projet.

Ces inquiétudes sont fortes. Lorsque nous nous replongeons dans votre budget 2009, vous annoncez déjà un manque de recettes provenant des droits de mutation de 240 millions d'euros pour 2009.

Vous déclarez que vous ne toucherez ni au projet des Halles ni à celui du stade Jean Bouin. Il faudra que vous nous expliquiez où vous comptez faire des économies. Ce n'est pas seulement en supprimant quelques expositions, pour reprendre vos propos, que vous trouverez ces 240 millions d'euros.

Manifestement, je vous l'ai dit au téléphone, se pose la nécessité de l'élaboration d'un budget modificatif. Lors du débat budgétaire, je vous avais déjà prévenu que vous n'y échapperiez pas. Le budget que vous avez fait adopter est déraisonnable, et les augmentations des impôts, une folie pour les Parisiens dans le contexte économique que nous connaissons.

Solennellement, au nom de mon groupe, je vous demande de nous présenter un budget modificatif dans les plus brefs délais, sans attendre le moins de juillet.

La troisième exigence, qui découle de ces interrogations - une sorte de priorité une fois que le projet sera voté - est celle de mobiliser l'emprunt plutôt que les fonds propres sur cette opération. Je ne reprendrai que les propos du directeur du F.M.I., qui dit : la situation économique est tellement grave.

Je le dis, Monsieur le Maire, il vaut mieux emprunter. Empruntons, et dans deux ou trois ans, nous verrons bien. C'est vraiment un élément important de la politique budgétaire de la Ville.

La quatrième exigence de notre groupe concerne les remarques qui portent sur la dimension régionale de ces équipements et de ce quartier. Je voudrais attirer l'attention, vous l'avez fait, de notre Conseil sur le fait que seuls la Région, la R.A.T.P. et le S.T.I.F. sont, outre l'Etat et le bailleur privé, sollicités pour mettre la main à la poche.

Pourtant, on ne peut pas penser une seconde que cette plateforme commerciale d'échanges et de transports, que constitue cet ensemble des Halles, bénéficiant d'un emplacement unique, profite majoritairement aux Parisiens. Il suffit de s'y promener et d'interroger les passants qui déambulent ou qui y stationnent. Peu d'entre eux habitent la Capitale. Beaucoup d'habitants de la petite couronne aiment venir flâner dans ces allées. C'est d'ailleurs pour eux un signe d'appartenance à Paris, dans une acceptation plus large que ses simples limites actuelles.

Ne devrait-on pas alors pouvoir solliciter les autres départements de l'Ile-de-France, ou les communes de la périphérie parisienne, pour qu'ils participent également à la réfection de ce véritable pôle d'attractivité régionale ?

Je sais qu'en 2003 votre collègue, Pierre MANSAT, avait eu cette idée, qu'il avait demandé de réunir l'ensemble des maires de la petite couronne. Je crois qu'une seule mairie est venue.

C'est la raison pour laquelle je poursuis mon raisonnement. Et vous comprendrez aisément où je veux en venir. Je pose clairement la question : est-ce aux Parisiens de payer presque les deux tiers - on parle d'au moins 460 millions d'euros sur un total de 760 - de la note à travers leurs impôts qui augmenteront, je le rappelle de 9 à 12 % cette année, et de 9 à 12 % encore l'année prochaine. Je n'en suis pas sûr.

Il me paraît nécessaire, au contraire, de solliciter ici la solidarité financière des collectivités avoisinantes, une solidarité qui devrait voir pleinement le jour avec la naissance tant attendue du Grand Paris.

C'est ici que l'on s'aperçoit que le projet de "Paris Métropole", initiateur de ce Grand Paris, est insuffisant. Les autres collectivités d'Ile-de-France ne peuvent se limiter à participer financièrement au projet de façon indirecte, via le S.T.I.F.

Pour résoudre cette question du financement dans la transparence que nous devons aux Parisiens, il est plus que jamais nécessaire, et vous vous en rendez compte, qu'une loi sur le Grand Paris voit le jour.

Je regrette déjà le refus du parti socialiste là-dessus, et je regrette également que des craintes, émanant d'élus de la majorité présidentielle, fassent l'erreur d'une approche trop locale des problèmes. Nous devons être audacieux et visionnaires. Je repose ma question, à laquelle j'espère vous pourrez apporter une réponse : ne faut-il pas d'ores et déjà penser, notamment en matière de financement, ce projet comme un élément du Grand Paris, qui va naître sous nos yeux dans les prochaines années ?

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Contrairement à M. POZZO di BORGIO, je parlerai du sujet qui est à l'ordre du jour aujourd'hui, à savoir le réaménagement des Halles.

Je veux commencer par affirmer que c'est peu de dire que mon groupe se réjouit du débat organisé autour de l'ensemble de ces projets de délibération, portant sur le réaménagement du quartier des Halles. Ce débat marque, en effet, l'entrée en phase opérationnelle d'un projet initié en décembre 2002 à l'initiative de la Ville, qui a fait l'objet d'une concertation particulièrement intense pendant plus de cinq ans, et de discussions souvent passionnées qui ont franchi les frontières de l'Hexagone, comme cela avait d'ailleurs été le cas, dans les années 70.

Certains pourront estimer que ce temps de maturation, d'élaboration collective aura été long. Je dirai simplement qu'il a été à la dimension de la complexité de ce site du Centre de la Capitale, fréquenté par près d'un million de personnes au quotidien.

Je dirai aussi que dans ce type de projet, visant à réaménager en profondeur un endroit aussi emblématique et connu dans le monde entier, mieux valait prendre le temps de la réflexion, du travail de conviction, que d'agir dans la précipitation, au risque de commettre l'irréparable. C'est la méthode que nous avons retenue et nous avons eu raison de la retenir.

Mais réaménager les Halles, cela impliquait dès le début de relever trois défis.

Le premier consistait à concevoir un projet déclinant différentes échelles, une échelle de quartier, une échelle parisienne, une échelle métropolitaine.

Le deuxième avait trait à la nécessité de conjuguer souci de proximité et ambition architecturale, renforçant le rayonnement de Paris.

Le troisième défi était d'intégrer, dans toutes les composantes du projet, la dimension du développement durable.

Je crois très sincèrement que ces trois défis ont été relevés.

Les différentes échelles, tout d'abord. A l'évidence, le parti urbain retenu va valoriser la vie des habitants des quartiers centraux et des riverains du site, grâce au rétablissement de liaisons piétonnes, à la reconstruction et à l'extension de certains équipements publics vieillissants et à l'étroit, grâce aussi à l'élargissement de la zone piétonne des Halles et à la création d'une promenade centrale mettant en relation la Bourse du commerce et la Canopée. Quant au Jardin des Halles, sa conception novatrice permettra sa réappropriation en faveur des activités de loisirs.

Je veux dire ici que l'engagement, qui avait été pris de ne pas diminuer la superficie des espaces dédiés aux jeunes et aux enfants, a été tenu. Je tiens d'ailleurs à remercier mes collègues Yves CONTASSOT et Fabienne GIBOUDEAUX pour leur engagement et leur détermination, en faveur de la refonte de ce jardin de plus de 4 hectares.

A l'échelle de notre Ville, le projet définitif que nous arrêtons aujourd'hui va inscrire le quartier des Halles dans les espaces publics majeurs parisiens, comme par exemple la place des Vosges ou la Cour carrée du Louvre. Mais il va aussi accroître la vitalité commerciale de Paris, plus d'ailleurs par le renforcement de l'attractivité du site que par l'augmentation des surfaces commerciales qui restent modérées. C'était un acquis de la concertation et je me réjouis qu'il soit confirmé.

Dimension métropolitaine enfin. Celle-ci tient à l'importance du réseau de transports souterrains. Les Halles sont la première porte d'entrée dans Paris et 800.000 voyageurs y transitent chaque jour.

Dimension métropolitaine aussi du centre commercial et des quartiers historiques avoisinants qui génèrent des flux de population aussi nombreux que divers.

Reconnaissons que cette dimension a été traitée en profondeur, non seulement par la restructuration totale et la mise en sécurité de la salle d'échange, la création de nouveaux accès au système de transport à l'intérieur du Forum et place Marguerite de Navarre ou encore, et j'y insiste, par l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite, mais aussi, et je crois qu'est là la principale novation, par la conception et la création d'un espace public dégagé où tout le monde pourra circuler, se retrouver, être accueilli et profiter pleinement des multiples opportunités qu'offre le site, commerciales bien sûr, mais aussi de détente, de loisirs, de visites ou encore de pratique d'activités dans les nouveaux équipements publics ouverts, car on ne dira jamais assez que même si leur image reste étroitement liée à son centre commercial, les Halles ne sont pas réductibles à cette activité et que c'est une dynamique nouvelle pour le centre de Paris qu'il fallait inventer. C'est ce qui a été fait.

Concilier le souci de la proximité et l'ambition architecturale pour la Capitale, tel était le deuxième défi de cet aménagement.

Il n'était pas gagné d'avance, mais finalement, la Canopée est la meilleure réponse à cette apparente contradiction et d'ailleurs, le jury tenu en juin 2007 ne s'y est pas trompé.

Ce bâtiment, dont le gabarit se limite à la hauteur de la frondaison des arbres, est d'une grande qualité d'usage pour les espaces intérieurs et inaugure une nouvelle forme d'urbanité. Il offre une bien meilleure visibilité au pôle de transport collectif le plus grand d'Europe, il facilite une nouvelle distribution des flux à partir de la gare souterraine, il établit une continuité avec le jardin.

C'est donc plus qu'une œuvre architecturale majeure qui s'ajoutera à celle que Paris abrite déjà, c'est une nouvelle manière de faire la Ville aujourd'hui, en fusionnant, si je peux m'exprimer ainsi, les équipements publics et commerciaux, les infrastructures de transport, c'est-à-dire la mobilité et la nature.

Mais ce projet aurait été incomplet s'il n'intégrait pleinement les exigences du développement durable.

Cela passe, bien entendu, par la réduction de la circulation automobile, notamment la circulation de transit, et le développement des circulations douces, en restructurant les voiries souterraines, en supprimant certaines trémies d'accès, tout en maintenant les fonctions de desserte et de sécurité.

Cela passe aussi par la conception du jardin qui fera beaucoup plus appel au végétal que dans sa forme actuelle et sera particulièrement économe en eau. Cela passe enfin par la recherche systématique des meilleures performances possibles de la Canopée en matière environnementale : choix des matériaux, économie d'énergie, récupération de l'eau, traitement acoustique et j'en passe.

Et puisque le réaménagement des Halles est un projet impliquant de multiples partenaires (le S.T.I.F., Unibail, la R.A.T.P., le Conseil régional), le choix qui a été fait est de ne pas s'arrêter en chemin, mais bien d'intégrer le développement durable dans chacune des déclinaisons du projet.

C'est pourquoi il faut saluer l'initiative consistant à élaborer une charte spécifique portant sur l'ensemble des différentes composantes du projet concernant nos partenaires, y compris au stade de la réalisation des travaux.

Chers collègues, en arrivant au terme de ce propos, je crois pouvoir exprimer au nom de mon groupe de nombreux motifs de satisfaction :

- celui de l'engagement tenu, malgré l'extraordinaire complexité du sujet, les aspirations contradictoires qui se sont manifestées tout au long de ces dernières années de travail, malgré les difficultés et, parfois, je parle à titre personnel, les doutes ;

- celui de l'innovation urbaine, d'une certaine manière, de fabriquer la Ville qui irrigue ce projet ;

- celui aussi de voir un investissement de cette ampleur contribuer au soutien de l'activité et de l'emploi, et ce n'est pas le moindre des motifs de satisfaction, compte tenu du désengagement de l'Etat vis-à-vis de la région capitale et singulièrement de Paris.

Alors, Monsieur le Maire, je veux vous le dire, nous ne nous boudrons pas notre plaisir et c'est avec enthousiasme que nous adopterons cet ensemble de projets de délibération.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup de votre soutien et aussi de la part que vous avez prise dans l'aboutissement d'aujourd'hui.

La parole à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, voilà bientôt sept ans que notre Assemblée votait la première délibération engageant la réflexion sur l'aménagement du quartier des Halles. Nous sommes aujourd'hui amenés à approuver l'arrêt définitif du projet.

Après de nombreuses discussions, réunions, groupes de travail thématiques, débats publics, études complémentaires, forces est de constater que l'enthousiasme du début n'est plus de mise. Aujourd'hui, c'est le plus souvent le scepticisme ou la déception qui prévalent.

Si la concertation menée par la Ville a révélé des avis variés et permis de dégager un certain nombre de priorités, nous regrettons que certaines propositions soient restées ignorées. Les membres de la concertation aurait souhaité une démarche plus participative et ont regretté une conception réductrice de la concertation ramenée parfois à de simples réunions d'information.

Ce sont des propositions entièrement formalisées qui ont été le plus souvent présentées au public et mises en débat. Une telle méthode a généré toute une série de frustrations et a mené les associations à parler de manque de transparence, invoquant l'absence de respect du calendrier des réunions, les lenteurs de la retransmission des comptes rendus, un ordre du jour imposé, la transmission des dossiers trop tardive et des réunions ramenant à de simples communications de décisions déjà prises, tout ceci au grand dam du garant de la concertation qui a fait de son mieux.

Dans ce contexte, on n'a pu qu'observer au fil des bientôt sept ans une dérive progressive, mais semble-t-il inéluctable ; partis d'un simple projet de rénovation, nous aboutissons à la création d'un équipement de prestige, onéreux, essentiellement dédié au commerce et qui arrive peut-être à contretemps, la crise s'étant invitée dans l'actualité.

Il n'est pas inutile de rappeler les orientations qui figuraient dans la délibération initiale votée par notre Assemblée en 2002. Il s'agissait, je cite, de "résoudre les dysfonctionnements du site sans tout déstructurer" ; la rénovation devait mettre en valeur certaines placettes et espaces publics, engager une réappropriation du jardin et non pas sa mise à plat. En ce qui concerne le bâti, il s'agissait de choisir ce qu'il faut préserver et valoriser. En matière commerciale, nous devons favoriser la diversité et l'implantation des commerces de proximité et non pas étendre les surfaces commerciales.

Or, c'est bien d'un réaménagement et non plus d'une rénovation dont il est question dans le projet qui nous est soumis.

C'est pourtant sur la base de ces principes initiaux que les Verts avaient approuvé la délibération de 2002.

C'est aussi sur cette même base qu'à l'issue de la procédure de marché de définition simultanée, ils s'étaient prononcés en faveur du parti pris urbanistique proposé par l'équipe Seura/Mangin. Il ne s'agissait pas de faire un choix sur un projet de maquette comme cela a pu être compris, mais bien d'opter pour un parti pris urbain. Or, celui de Mangin, "un toit dans un jardin", était le seul des quatre qui préservait entièrement le jardin de toute construction, tout en limitant les surfaces commerciales à la dimension de l'actuel forum.

Les études se poursuivant, les partenaires de la concertation ont considéré que le projet architectural de l'équipement Mangin manquait d'audace et risquait de se révéler peu attractif.

Evincé de son projet architectural qu'il tenait à tort pour acquis, David MANGIN a dû accepter l'organisation d'un concours international d'architecture pour la partie de l'ancien forum située à l'est du site. Afin qu'il ne perde pas complètement la face, carte blanche lui est alors laissée sur le jardin dont la programmation n'a jamais pu être réellement négociée et qui a abouti à une proposition qui ne satisfait personne tout en engageant des travaux importants déstructurant la totalité du jardin.

En revanche, le cahier des charges de la consultation pour la rénovation du bâti du forum a pu, lui, être soumis à concertation. Il a débouché sur la sélection de 10 architectes, parmi lesquels le jury a retenu en 2007 le projet de Canopée des architectes Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI.

Bien que cette Canopée, sans faire consensus, n'ait pas entraîné de critique aussi virulente que le jardin, certains observateurs craignent que son subtil découpage initial en feuille d'érable incurvée ne se fane trop vite par rapport au projet de maquette et qu'elle prenne trop d'épaisseur.

On comprend que la faisabilité technique est difficile, mais attention à la déception ; l'esthétique n'est pas une priorité, certes, mais la démolition des pavillons Willerval doit permettre de mieux faire, pas moins bien.

Quoi qu'il en soit, il faudra, au final, concilier un espace ouvert, accessible à tous, avec la sécurité nocturne demandée par les commerces. Verra-t-on des grilles être érigées la nuit, empêchant le public de traverser sous la Canopée, après la fermeture des commerces ?

Autre inquiétude : l'entrée et la sortie principale de la Canopée seront tournées vers l'ouest, ouvrant non plus sur la rue Pierre Lescot, en connexion avec l'espace urbain, comme c'est le cas aujourd'hui, mais vers le jardin. Il sera alors difficile de contenir longtemps les terrasses des cafés branchés, construites à l'ouest en rez-de-chaussée de la Canopée, qui s'étendront vite sur le jardin, asservissant celui-ci aux espaces commerciaux.

Par ailleurs, certains projets d'équipements, comme l'Auditorium, l'Office du tourisme pour enfants, les salles de réunion pour les syndicats des salariés du Forum, sont redimensionnés ou ont tout simplement disparu au profit des surfaces commerciales. Aujourd'hui, c'est un projet de 760 millions d'euros que nous nous préparons à engager. Est-ce bien raisonnable ? D'autant que plusieurs inconnues demeurent et, notamment, nous ignorons la part que prendront la Région Ile-de-France, Unibaïl, le S.T.I.F., la R.A.T.P. à ce financement.

Qu'il soit bien clair qu'il ne s'agit pas pour pas pour "Les Verts" de ne rien faire : les voiries souterraines, symbole du tout-voiture de la période Pompidou-CHIRAC, sont à revoir ou à fermer ; le pôle transports doit évoluer ; la salle d'échanges doit être rénovée ; un nouvel accès aux transports en commun souterrains est à créer ; certaines parties du jardin doivent être revues. Mais pourquoi ne pas se concentrer sur l'essentiel, sur ce qu'il y a d'urgent, sur ce qui fait consensus ? Car l'ancien Ventre de Paris, devenu le cœur, est fragile, éprouvé par un flux de visiteurs pour lequel il a été sous-dimensionné à l'origine.

Dans ce contexte, il faut comprendre que le jardin d'enfants dit Lalanne soit l'objet d'un attachement particulier des usagers qui le fréquentent. Cet attachement a été exprimé par la quasi-totalité des acteurs de la concertation. Ce petit espace constitue un îlot de diversité végétale rare et son concept, ainsi que ses fonctionnalités, notamment l'accueil des enfants par des animateurs, en font un lieu unique au monde. C'est pourquoi, si ce jardin devait être supprimé, pour une raison que beaucoup peinent à comprendre, si ce n'est qu'il est placé au débouché des terrasses des futurs cafés branchés et qu'il faut bien stocker gravats et baraques de chantier quelque part, nous considérerions comme essentiel qu'un lieu répondant aux mêmes caractéristiques soit créé... mais quel gaspillage !

De même, en ce qui concerne la place René-Cassin et sa grosse tête, l'œuvre d'Henri Miller, cette place est le seul lieu gorgé de lumière en hiver de ce quartier au bâti très dense et très ancien. Elle accueille les visiteurs venus de toutes parts. Spectacles de rue, manifestations diverses s'y tiennent de temps à autre. Cette place, elle aussi, doit pouvoir retrouver, si elle était transformée, les mêmes caractéristiques.

Avec son flux de 800.000 voyageurs quotidiens, les Halles sont la première porte d'entrée de notre Capitale, en particulier des jeunes venus de la périphérie de notre agglomération. Nous nous réjouissons que cette dimension soit prise en compte. Elle pourrait encore mieux s'inscrire dans un projet de rencontre et de brassage des populations, si le centre d'animation "Les Halles-le Marais" était pleinement associé au dispositif "Jeunes métropolitains". Ce serait aussi l'occasion de mettre en œuvre les travaux maintenant urgents dont ce centre d'animation a besoin.

Nous souhaitons, par ailleurs, que la Ville réaffirme sa volonté politique d'inscrire la création d'un pôle de logistique ferroviaire urbaine comme l'une des priorités majeures de la rénovation du site des Halles. La part du transport routier dans l'acheminement des marchandises vers le cœur de notre agglomération est excessive et lourde de conséquences sur notre contribution au réchauffement planétaire. Le transport des marchandises représente 25 % du bilan carbone parisien. Les études menées dans la précédente mandature à l'initiative de Denis BAUPIN ont montré la faisabilité d'un tel projet, qui est d'ailleurs inscrit au Plan local d'urbanisme et au Plan de déplacements.

Nous serons également particulièrement attentifs à ce que les principes du développement durable soient appliqués, tant durant la période de construction que durant la vie courante du site : choix des matériaux, énergies renouvelables, récupération des eaux de pluie, etc.

Nous ne méprisons pas les préoccupations esthétiques ni l'ambition de léguer à notre cité une empreinte architecturale, mais ces priorités ne sont plus à l'ordre du jour. Nous pourrions prendre le temps de la réflexion afin de mieux discerner l'essentiel de l'accessoire. En ces temps de difficultés financières, nous devrions concentrer l'action de notre Ville sur les besoins les plus criants de nos concitoyens.

Aussi, le groupe "Les Verts" a déposé un vœu en ce sens. S'il était rejeté, nous nous abstiendrions sur les projets de délibération dont la communication est l'objet de notre débat, à l'exception du projet de délibération portant sur l'aide à la maîtrise d'ouvrage relative au développement durable.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie et j'espère avoir tenu dans les 12 minutes qui m'étaient imparties.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, vous étiez même en dessous !

Madame Emmanuelle BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est proposé est probablement l'un des plus emblématiques de la mandature. La rénovation du quartier des Halles participe d'un mouvement qui redessine la ville. L'ambition du projet, sa complexité mais aussi sa situation centrale en font une pièce essentielle du Paris à venir qu'il nous faut absolument imaginer dès aujourd'hui.

Il s'agit pour notre Municipalité de trouver l'équilibre entre un constat et une vision, des besoins actuels et des besoins futurs, être enthousiaste et être audacieux.

Ventre de Paris il y a encore 100 ans, les Halles sont aujourd'hui le cœur battant de la Capitale, plateforme unique d'échanges humains et économiques. Les centaines de milliers de voyageurs transitant par la gare des Halles ont considérablement intensifié les relations de la Ville avec son agglomération. L'entrée dans Paris ne se fait plus seulement désormais à la périphérie mais aussi en son cœur géographique et urbain. En irriguant la Capitale depuis le cœur, les habitants des villes voisines de Paris lui ont non seulement donné un supplément de vie économique et sociale, mais ont également accéléré un processus d'intégration métropolitaine qui est notre horizon à tous.

En cela, les Halles d'aujourd'hui esquissent déjà les Halles de demain. Ce projet de rénovation en découle logiquement.

La fréquentation exceptionnelle de la gare et du Forum a, en effet, intensifié le vieillissement des installations et des structures. Les différents usages du lieu, son mouvement permanent ont rapidement rendu évidentes la vétusté comme l'obsolescence des différents espaces.

L'augmentation du trafic ferroviaire, à l'interconnexion de quatre lignes de métro et de trois lignes de R.E.R., mais aussi le succès du centre commercial et des équipements publics ont progressivement étouffé le cœur de Paris. Ainsi, sont apparues ces dernières années, non seulement de réelles difficultés fonctionnelles mais également des risques pour la sécurité des usagers et des visiteurs, ou encore une inscription perfectible, pour le moins, de l'ensemble des Halles dans la continuité du quartier et de l'arrondissement.

Si la Municipalité n'avait pas lancé ce projet de rénovation c'est d'une véritable asphyxie du cœur de Paris que nous aurions à répondre. Or, le noeud de communication et d'échange des Halles est tel qu'il est évident que cette asphyxie aurait largement dépassé la simple nécrose d'un espace ou d'un quartier. Il fallait le faire et c'est pourquoi le groupe communiste et élus du parti de Gauche accueille favorablement ce projet de délibération.

Cette rénovation s'inscrit à l'évidence dans une ambition de réinventer constamment Paris, de ne pas la laisser s'endormir et se muséifier. Pour soutenir cet effort, notre Ville a besoin d'un cœur neuf. Aujourd'hui, ce sont 800.000 voyageurs qui empruntent chaque jour la gare de Halles, 500.000 qui visitent le Forum. Quand on compare ces chiffres aux 17.000 habitants du 1er arrondissement, on comprend vite que le défi des Halles est avant tout celui de la concentration des usagers, des équipements publics et des transports urbains. Dans un espace relativement réduit, puisqu'il ne fait qu'un peu plus de 8 hectares, il nous faut repenser nos modèles urbains en tenant compte de cette concentration exceptionnelle.

Il faut que les Halles restent un lieu d'échange, ouvert, créatif et deviennent encore plus un lieu de partage et de rencontre entre les Parisiens et les non-Parisiens. Parce que cette densité sans équivalent du cœur de Paris est un élément d'avenir, un atout en même temps qu'un enjeu fragile.

Dans le cadre de la concertation sur le projet de rénovation des Halles, il ressortait d'une étude sur les jeunes métropolitains que cet espace au cœur de Paris valait justement par sa diversité et sa densité. On vient aux Halles pour s'y retrouver mais aussi pour voir du monde et pour voir le monde. Dans la bouche d'un grand nombre de jeunes interrogés, il y avait cette expression : "On vient aux Halles pour être tranquilles."

Contrairement à beaucoup de préjugés, donc, de nombreux jeunes viennent aux Halles pour être tranquilles.

Nous sommes très attachés à ces expériences et nous ne voulons pas qu'une politique de contrôle de police systématique des jeunes vienne fragiliser la fréquentation de ce quartier. L'esprit des Halles, c'est celui d'une trêve métropolitaine, d'un espace pacifié où l'on se côtoie avec un sentiment égal d'appropriation et de tolérance. La grande inquiétude d'ailleurs de ces jeunes Franciliens, ce n'est pas que l'on défigure les Halles, c'est que l'on en change l'esprit. Le but de cette rénovation doit être de penser l'espace sans en changer l'esprit.

Le groupe communiste tient tout particulièrement à cette exigence qui rappelle la dimension métropolitaine du site. C'est d'ailleurs le sens du vœu que nous avons déposé demandant que la mixité sociale ne soit pas sacrifiée sur l'autel d'un centre commercial de prestige.

Par ce vœu, nous demandons au Maire de Paris de s'assurer auprès d'Unibail que sa stratégie commerciale réponde à l'exigence d'une offre commerciale accessible qui garantisse la mixité sociale et qu'il inscrive cette exigence dans la programmation des espaces publics et commerciaux.

Il n'y aurait pas de plus grande erreur que de vouloir altérer la fréquentation des Halles en attirant une clientèle plus fortunée. Cela contredirait justement cet esprit que nous voulons maintenir et renforcer.

Rien ne laisse présager que, demain, la fréquentation du site se stabilise ou baisse. La seule chose qui pourrait peut-être la ralentir, c'est un effet de saturation parce qu'il arrive un moment où on ne peut pas pousser les murs ! En moins de 10 ans, la fréquentation de la gare a progressé de 300.000 voyageurs. Sachant que les deux tiers fréquentent le Forum, comment ferions-nous dans 10 ans avec 200.000 personnes de plus ?

Les Halles doivent être l'occasion pour nous de penser nos villes à venir, à l'aune de cette densité renforcée et d'une diversité à promouvoir. Dans ce cadre, l'articulation dans le temps et l'espace, de l'accès au travail, à l'éducation, à la santé, aux loisirs, est essentielle. L'urbanisme à venir ne s'inventera pas dans la seule alternative entre les différents modes de circulation.

C'est pour cette raison qu'un projet global de rénovation s'impose, et non un replâtrage au détail et dans l'urgence. La complexité de l'ensemble, la nécessité d'un équilibre entre les usages, les hausses continues de la fréquentation de la gare et du Forum rendent indispensable une vision à long terme du quartier de Paris, et ce n'est pas la crise, en l'occurrence, qui doit nous le faire oublier. La constance de notre vision de la ville de demain est en effet une partie de la réponse locale à cette crise globale. Ce n'est pas en nous recroquevillant et en attendant le retour des beaux jours que nous serons utiles aux Parisiennes et aux Parisiens, mais en leur donnant les moyens à la fois de surmonter la crise et d'imaginer leur Ville à venir.

Le groupe communiste et élus du parti de gauche se félicite que ce projet soit justement global et ambitieux et surtout, qu'il respecte l'unicité du site. Il nous appartient désormais de faire en sorte que ce projet soit durable et qu'il porte une utilité sociale. C'est pour cette raison que nous sommes particulièrement exigeants quant à l'équilibre entre les services, les équipements et les usages commerciaux et sociaux du site. A ce titre, il nous semble que nous devrions poursuivre la recherche d'une meilleure répartition entre équipements publics et structures commerciales.

Ce dont les Parisiens et les Franciliens ont besoin, c'est d'un espace qu'ils pourront s'approprier, qui sera le leur, pas seulement d'un grand magasin de luxe sur plusieurs niveaux ou d'une gare flambant neuve.

C'est pourquoi nous avons déposé un vœu demandant que la Ville prévoie des équipements sportifs en libre accès dans le futur jardin des Halles. Ces installations permettraient de diversifier les usages de cet espace public par la mise à disposition d'équipements sportifs gratuits.

De plus, il est essentiel de se rappeler toujours, à toutes les étapes de la rénovation, la dimension métropolitaine du site et d'associer à nos préoccupations et à nos efforts les Franciliens qui fréquentent et construisent la vie des Halles autant que nous. C'est dans le souci de préserver cet esprit si propre aux Halles, et parce que ce lieu est tout à fait symbolique de la métropole qui s'est construite ces dernières années, que le groupe communiste a déposé ces vœux, notamment celui qui demande qu'il ne soit pas fait de distinction dans la tarification des équipements publics entre Parisiens et résidents des communes voisines. Le cœur de notre ville doit être à son image : il doit rayonner et inspirer Paris tout entier. En miniature, il doit porter nos valeurs et la promesse que nous avons faite aux Parisiens d'une ville ouverte et d'une ville pour tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, enfin ! Enfin, Monsieur le Maire, vous nous présentez le dossier définitif du projet de rénovation des Halles.

Chacun sait ici qu'il a suscité et suscite toujours passions et controverses, et qu'il vous a inspiré des jugements aussi enthousiastes que successifs. Vous disiez : le carreau proposé par l'équipe Seura était une oeuvre élégante, lumineuse et légère. Vous dites également...

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'était à propos de l'oeuvre de Berger et Anziutti.

M. Jean-François LAMOUR. - Je parle de la Canopée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est donc pas le même cabinet.

M. Jean-François LAMOUR. - Je vous cite : "Le choix de l'originalité, de la créativité et de l'esthétique". Sous de tels auspices, le charme devait opérer. Hélas, l'avant-projet sommaire et le permis de construire de la Canopée ont bouleversé la physiologie du bâtiment espéré et surtout, ont démenti les promesses. En effet, des doutes sur la légèreté et le caractère translucide de l'enveloppe sont apparus. Des craintes doivent être aujourd'hui levées sur la sécurité même de la structure.

Mais pour le moment, j'aimerais revenir sur un terrain plus prosaïque, celui des informations que confirment ces projets de délibération. Trois éléments essentiels sont formalisés : le calendrier, le coût et naturellement, le programme.

Le calendrier, donné à titre prévisionnel, fixe le terme de l'opération à 2016 : quelques sept années de travaux à prévoir. De décembre 2002, où le Conseil de Paris votait unanimement la mise en valeur des Halles à ce jour, sept années se sont également écoulées.

Sept ans de réflexion pour un site qui fut si souvent bouleversé pourraient se justifier, j'en conviens, mais il ne faudrait pas oublier que ces sept années furent aussi entrecoupées d'atermoiements et de reniements. La faute, a-t-on dit, à une maturation insuffisante du programme lors du marché de définition et surtout, à une stratégie urbaine qui n'était pas clairement définie. La faute également à des péripéties dans le pilotage de l'opération.

Ce dossier, Monsieur le Maire, vous le présentiez dès 2001 à grands renforts de communication comme le grand projet de votre mandature. Aujourd'hui, et après beaucoup de tâtonnements, vous nous expliquez qu'il occupera votre seconde mandature et aussi la suivante : bel héritage laissé à vos successeurs.

Certes, pendant ce premier septennat, il y a eu concertation, mais pour quel effet ? J'ai le souvenir qu'une association vous a décerné le premier prix de la concertation bidon, que d'autres associations, au vu des documents de l'avant-projet sommaire, ont refusé de poursuivre les discussions et de cautionner plus longtemps le processus de cette concertation. Finalement, la démocratie participative que vous chérissez tant a trouvé là quelques limites.

Mais surtout, c'est cela qui nous intéresse, deuxième élément d'information : le coût de 760 millions d'euros hors taxes, fourni lui aussi à titre estimatif.

300 millions sont attendus de vos partenaires financiers : Unibail, la Région, le S.T.I.F., la R.A.T.P., que le contexte économique va rendre très certainement prudent. Unibail, en particulier, à qui vous demandez dans le même temps de faire un effort avec un investissement particulièrement lourd pour la tour Triangle.

Quant à l'investissement municipal, il représente aussi 460 millions d'euros. Il n'y a pas si longtemps, vous évoquiez un montant de 200 millions d'euros. C'est plus que le doublement.

Monsieur le Maire, même si vous semblez vouloir l'ignorer, cette hausse intervient au plus mauvais moment pour le budget de Paris. Elle survient alors que vous découvrez tardivement que la manne des droits de mutation s'épuise, et les prochaines années vont très certainement amplifier la tendance à la baisse. Alors, ma question est simple : comment sera financée cette opération ? Par des économies sur des budgets de fonctionnement ? Par une hausse supplémentaire de la fiscalité ? Ou encore par la cession de baux à construire du forum ? Si vous avez pu définir ce dossier comme un projet urbain structurant, la seule certitude que nous avons aujourd'hui est qu'il est déstructurant pour les finances municipales.

Les Halles forment un lieu extrêmement vivant, un espace emblématique en matière de brassage social. C'est le noëud modal de la métropole qui abrite, non seulement un pôle majeur de transports collectifs parisiens et franciliens, mais aussi l'un des plus grands centres commerciaux que nous puissions connaître. Souhaitons que nous n'ayons pas simplement, Monsieur le Maire, une nouvelle carrosserie sur un moteur à bout de souffle.

Vous nous demandez de voter ce projet de délibération. Nous vous demandons aujourd'hui de ne pas rester sourd à nos propositions.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très brièvement, Monsieur le Président, il vous sera répondu, mais puisque vous évoquez l'héritage pour mes successeurs, je vous rappelle que si nous avons à traiter ce dossier avec autant d'ampleur, c'est parce que nous avons reçu cela en héritage et nous savons même qui...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

... nous savons même qui a pris ces décisions. Je sais même qui étaient ses conseillers. Le sport et l'urbanisme, ce n'est pas pareil.

Monsieur LAMOUR, j'ai l'impression qu'il y a sur les finances publiques quelques confusions que je voudrais lever.

Premièrement, les collectivités locales, comme vous ne l'ignorez pas, contrairement à l'Etat, doivent avoir des budgets en équilibre. C'est aussi une réponse à M. POZZO di BORGIO.

Deuxième réalité légale : les collectivités locales, contrairement à l'Etat, encore, n'ont pas le droit d'emprunter pour leurs dépenses de fonctionnement.

Elles n'ont le droit d'emprunter que pour l'investissement.

Je rappelle ces faits de base qui n'appellent...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Qu'y a-t-il de contestable dans ce que je viens de dire ?

Et donc, nous sommes là sur un dossier d'investissement, et je me permets juste de vous rappeler, car l'héritage est évoqué, que dans la mandature précédente, nous avons doublé l'investissement par rapport à la mandature 1995-2001, et que dans cette mandature nous avons annoncé + 18 % - le Ministre de la Relance m'en a d'ailleurs dit plutôt du bien - et que nous nous tiendrons à 8,3 milliards d'euros d'investissements dans cette mandature.

Honnêtement, j'attends les comparaisons avec toutes les collectivités locales de France sur l'impôt 2001-2008, sur ce qui a été dit aux électeurs en mars 2008, sur le sérieux en matière de dépenses de fonctionnement et sur la dynamique en matière d'investissements.

Voilà, Monsieur LAMOUR, ce que très aimablement je tenais à vous répondre.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je veux bien comparer au budget du Gouvernement que vous votez.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean-François LAMOUR. - Il est à la manœuvre, l'Etat, ce n'est pas comme vous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - L'art de ne supporter aucune contradiction. J'écoute sagement. Ils passent leur temps à m'engueuler. J'écoute.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant toute chose, je veux vous dire que je me félicite de voir arriver le démarrage opérationnel de la rénovation des Halles. En même temps, je comprends et j'appuie la démarche de concertation large et soutenue qui a eu lieu depuis le début du processus.

Ces sept années ont été plus que nécessaires pour permettre la réfection d'un site qui en a besoin non seulement en termes d'attractivité, en termes de sécurité mais également du point de vue architectural et urbanistique.

Autant vous dire d'emblée que notre groupe ne votera pas le vœu présenté par le groupe des Verts car celui-ci remet en cause l'ensemble du processus alors que, comme je l'avais souligné lors de ma dernière intervention, la dégradation du site, les problèmes de sécurité et d'accessibilité, le caractère chaotique des accès aux transports et des itinéraires de surface font du réaménagement complet des Halles une priorité.

Cette priorité doit s'accompagner de la restitution des continuités urbaines, de la redéfinition des voiries souterraines et de surface et d'un projet global et cohérent permettant de faire de ces espaces un lieu de vie.

C'est cela que nous nous apprêtons aujourd'hui à voter.

Je me suis exprimée à de nombreuses reprises au nom de mon groupe afin de soutenir ce projet depuis décembre 2002. J'essaierai donc de limiter mon intervention autour de deux thèmes qui semblent poindre de-ci de-là dans la presse et dans le débat public sans que la source soit nécessairement identifiée, même s'il n'est pas difficile de savoir d'où vient le vent.

Tout d'abord, je souhaite féliciter la Municipalité pour la maîtrise de coût budgétaire. Oui, Monsieur LAMOUR, 700 millions d'euros au total, une somme importante mais réaliste au vu du projet. Nous rejoignons de ce point de vue M. LEGARET qui s'est exprimé lors de la conférence de presse.

Il est à noter qu'un quart de ce budget est consacré à l'aménagement et à la mise en sécurité du pôle transport et un cinquième à la remise aux normes et à la mise en sécurité du Forum.

Le projet urbain et architectural pourtant important et exceptionnel ne représente au final qu'un tiers du coût global. L'objet en est bien le réaménagement et la mise aux normes des Halles pour être conformes à ce qu'elles sont : le centre de gravité d'une métropole de près de dix millions d'habitants.

C'est ici, dans le cœur de Paris, que se dessine aussi "Paris Métropole". Le geste architectural est donc à la hauteur du lieu mais soucieux par sa conception de la notion d'espace public.

J'ajoute à cela bien sûr que ce financement ne saurait relever de notre seule Municipalité puisque ce projet est un projet de dimension métropolitaine en même temps qu'il est un projet parisien.

La Ville financera au final 60 % de la somme, soit 460 millions d'euros. Je tiens à ce propos à féliciter la détermination, l'obstination de l'ensemble de l'équipe municipale de tenter une nouvelle fois de convaincre l'Etat de participer à ce qu'il pourrait assimiler en ces temps de crise à des grands travaux mais visiblement, nous ne sommes pas toujours sur la même longueur d'onde et cela n'a rien d'étonnant.

Enfin, nous nous félicitons d'avoir obtenu le concours financier de la Région et de la R.A.T.P., somme toute logique, afin de pouvoir agir de manière globale sur ce secteur.

Nous espérons vivement qu'"Unibail" entendra raison puisque notre Municipalité n'a ni vocation à établir de régie directe sur des grandes surfaces commerciales ni intérêt à entrer dans des procédures juridiques qui s'éterniseraient.

J'en arrive au deuxième point qui est justement l'esprit de responsabilité qui habite ce projet.

Tout d'abord le projet retenu permet de ne pas fermer ce lieu de vie. Ce n'était pas le cas de tous les projets et nous nous en félicitons. La partie transports et la partie commerciale resteront accessibles durant la rénovation et la transformation des Halles, d'où la segmentation des travaux en trois phases : rénover et restructurer la partie sud, agencer l'issue Marguerite de Navarre puis le sous-sol.

Pour répondre à une polémique récente, il est nécessaire de commencer par la surface et non par les souterrains car les travaux en seront facilités.

Un accès en surface est nécessaire pour le travail du matériel ainsi que pour les déblais et les remblais.

Il ne s'agit donc pas de faire de ce qui relèverait de l'apparat avant la sécurité mais bel et bien de faire l'ensemble des travaux le plus rapidement possible.

Autre marque de l'esprit de responsabilité qui nous guide, le choix de faire supporter l'essentiel du coût, les deux tiers, à cette mandature afin de ne pas hypothéquer la mandature suivante bien que nous espérons que ce sera une mandature comptable des présents engagements qui nous succèdera.

Enfin, une provision de 60 millions d'euros, soit à peu près 15 %, a été prévue pour parer aux dépassements qui arrivent nécessairement pour des projets d'une telle ampleur.

Je voudrais conclure, sans vouloir entrer une unième fois dans la polémique du jardin Lalanne que certains membres du Conseil remettent sans cesse sur le devant de la scène comme si cela constituait l'alpha et l'oméga du projet. J'ai dit longuement ce que j'en pensais lors du Conseil de Paris du 16 juin 2008. C'est un fort joli jardin de type privatif mais qui ne peut pas avoir sa place dans un espace ouvert de l'importance des Halles.

Les excès de certaines associations desservent, me semble-t-il, l'objectif qui devrait être le leur : permettre à l'ensemble des riverains de s'exprimer sur l'ensemble des problèmes que peut créer un projet aussi important que celui-ci et sur l'ensemble des choix qui sont des choix parisiens et métropolitains.

Ainsi je tenais à saluer la maîtrise du coût budgétaire et l'esprit de responsabilité qui ont prévalu à la définition d'un merveilleux projet qui fera date dans l'histoire architecturale et urbanistique de Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame TAÏEB.

La parole est à Marielle de SARNEZ.

Mme Marielle de SARNEZ. - Merci, Monsieur le Maire.

J'espère que ce débat, au-delà des différences légitimes qui ont été exprimées par les uns ou les autres, permettra encore de rapprocher les points de vue et de faire émerger un consensus le plus large possible.

Pour ma part, je voterai les projets de délibération qui nous sont proposés. Je trouve en effet que ce projet à plusieurs mérites, trois mérites pour être précise.

Le premier d'entre eux est qu'on a laissé le temps à la concertation. Ces sept années, pour écouter et surtout pour entendre, étaient nécessaires tant ce projet est d'une grande complexité parce qu'il concerne des publics très différents qui ont souvent des intérêts contradictoires : riverains, usagers ou touristes.

Deuxième mérite : ce projet a été pensé, imaginé et conçu dans une cohérence globale alors même qu'il fallait gérer trois espaces a priori distincts et extrêmement différents les uns des autres : l'espace paysagé d'un côté, les bâtiments à vocation commerciale et j'espère culturelle de l'autre, enfin la gare souterraine.

Troisième mérite et non des moindres, c'est d'avoir intégré la dimension du développement durable dans l'ensemble de ces aspects. Bien entendu, on peut toujours mieux faire, ce projet n'est sans doute pas parfait, des interrogations peuvent subsister, notamment sur le point de son financement. Je les ai entendues.

Il n'empêche que les Halles sont en très mauvais état.

Les bâtiments ont mal vieilli, ils se sont dégradés extrêmement rapidement. Oui, il faut avancer.

Je forme le vœu aujourd'hui que les Halles nouvelles soient demain et pour longtemps, je l'espère, plus qu'une réussite architecturale mais une réussite humaine pour tous, riverains, usagers, promeneurs et visiteurs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à Anne TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais approfondir devant vous certains points soulevés par notre Président de groupe.

Tout d'abord, nous tenons à attirer l'attention de tous les élus de cette Assemblée sur les exigences de sécurité qui doivent prévaloir pour le futur réaménagement de la gare des Halles, partie la plus profondément enterrée du site.

Elle est pour l'instant, en termes de facilité et d'évacuation, un véritable coupe-gorge. En cas de panique souterraine, d'émeute ou d'alerte à la bombe et sans travaux d'amélioration de la sécurité et des modes d'évacuation de la gare, nous allons à coup sûr vers un événement tragique.

Les espaces du R.E.R., les couloirs par exemple, sont ici trois fois plus réduits que dans que des gares équivalentes en France et en Europe. La sécurité des usagers doit être prise en compte de façon primordiale.

Nous pouvons donc nous réjouir de voir percer un nouvel accès direct à la salle d'échanges du R.E.R. qui sera creusé au milieu de la place Marguerite-de-Navarre sur le côté sud du site.

Comme le dit très bien le rapport qui nous a été remis, cette création est indispensable à la mise en sécurité du site, puisqu'elle sera dimensionnée comme issue principale pour les effectifs du pôle de transports.

Voilà qui va donc dans le bon sens et nous approuvons volontiers ce volet du projet.

En revanche, concernant la restructuration de la gare, nous relevons un défaut d'anticipation. Il serait, à mon avis, stérile d'envisager l'avenir du site des Halles comme lieu d'échange entre moyens de transports, sans anticiper sur les conclusions des travaux actuellement menés par Christian BLANC au Secrétariat d'Etat chargé du développement de la région-capitale.

Je pense notamment au projet de ligne métrophérique, reliant les Halles à des nœuds ferroviaires connectés aux T.G.V. et aux aéroports, comme les gares de Massy-Palaiseau, de Roissy-Charles de Gaulle ou de Marne-la-Vallée. Cette nouvelle ligne desservirait également les principaux pôles économiques de la métropole parisienne.

Ce projet révolutionnaire de métro automatique souterrain, circulaire de 130 kilomètres, dont le Président de la République devrait annoncer la mise en chantier le 29 avril prochain, permettra de relier ces nœuds ferroviaires. Ces derniers pourront donc constituer autant de petits Châtelet les Halles, à même de déconcentrer la plus grande gare d'Europe avec, comme il a été dit, près de 800.000 voyageurs y transitant chaque jour de la semaine.

Sachant que les travaux de la gare R.E.R. des Halles doivent normalement s'achever à l'horizon 2016, et que le projet de Christian BLANC devrait voir le jour à l'horizon 2020, il faudra, dans les prochains mois et les années qui viennent, prévoir une coordination des deux chantiers.

Concernant la restructuration des voies de circulation automobile souterraines, le projet que vous présentez prévoit la suppression de la circulation des véhicules dans le barreau nord sud de la petite boucle souterraine.

Nous sommes d'accord pour constater que, suite à des événements tragiques comme celui du tunnel de Mont-Blanc il y a juste dix ans, il a fallu adopter de nouvelles normes de sécurité dans ce genre de souterrains.

Néanmoins, il faudra faire attention à ce que cette restructuration des voies souterraines ne complique pas trop la gestion des flux de fret qui approvisionnent au quotidien le centre commercial des Halles. De plus, l'implantation d'une déchetterie à l'emplacement de la trémie Coquillière générera un trafic supplémentaire dans un quartier déjà souvent saturé.

Par ailleurs, entre les Halles et la rue de Rivoli, il faudrait éviter de trop dévitaliser le secteur de la rue Saint-Honoré, déjà touché par l'inversion du sens de la circulation automobile de cette dernière.

Dans le même secteur, nous nous interrogeons, comme le groupe U.M.P.P.A. dans un de ses amendements, sur les désagréments esthétiques et pratiques causés par la trémie de sortie Pont Neuf.

Concernant le jardin public, nous ne pouvons que constater qu'il est dommage de démanteler le remarquable espace vert, conçu à l'origine par les architectes Claude et François-Xavier LALANNE, suppression regrettée par le maire du 1er arrondissement, Jean-François LEGARET, qui vous a fait part en Commission, de son regret du manque de concertation et de consensus sur ce sujet.

Ce nouveau tracé du jardin a, de plus, l'inconvénient de faire disparaître corps et bien la place René-Cassin, lieu symbolique rendant hommage à l'un des plus grands humanistes français du XXe siècle, père de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, comme vous l'a rappelé avant moi Yves POZZO di BORGIO. Peut-être que les 84 millions d'euros prévus pour la transformation complète de ce jardin pourraient être mieux employés ailleurs, surtout en période de restriction budgétaire.

Avant de terminer mes réflexions sur ce chantier, qui s'annonce comme l'un des plus importants et ambitieux projets de la mandature, je voudrais exprimer une dernière remarque, peut-être plus subjective, concernant la cohésion architecturale de l'ensemble du projet "Canopée, jardin et aménagements extérieurs".

Les esquisses de présentation du projet m'ont laissée un goût d'inachevé, de faible coordination architecturale de l'ensemble. On est loin de l'harmonie qui a pu exister en son temps entre Le Nôtre, Le Vau et Mansard. Il ne faut pas oublier que l'on est en plein cœur de Paris, à proximité immédiate du centre culturel mondialement connu qu'est le centre Beaubourg, cet ensemble architectural sera, de par son développement, une vitrine pour la France.

N'ayons pas peur d'être ambitieux.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Franchement, je me retiens car quand je pense aux polémiques sur Beaubourg : où était le conservatisme et où était l'audace ? Et même moins révolutionnaire que Beaubourg, la Pyramide du Louvre.

Chère Madame, la Canopée, on était nombreux dans le jury, j'ai tenu à le présider moi-même, et on était hyper divers, très différents, et unanimement à bulletin secret on a choisi.

Quant au consensus, à la concertation et aux associations, récemment j'ai moi-même reçu toutes les associations. Moi-même. Il y en a une qui protestait sur le jardin Lalanne. Toutes les autres étaient beaucoup plus ouvertes.

Je vous en supplie. Je ne peux pas demander à tous les élus de connaître tous les détails, je l'admets, mais allez-y et regardez dans le détail si possible avant d'affirmer comme cela. Et je ne réagis pas à tout, car il y aurait du travail.

La parole est à Sylvie WIEVIORKA.

Mme Sylvie WIEVIORKA. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Le Centre de Paris, cœur de notre ville et de l'agglomération francilienne, se doit d'offrir à tous, riverains, passants, touristes, le meilleur de ce que la ville du XXI^e siècle peut donner. C'est pourquoi je ne peux que me réjouir de la perspective de voir enfin rénové, dynamisé, sécurisé et embelli ce quartier des Halles. Il en a bien besoin et personne ne le conteste.

Etant élue du Centre de Paris, je suis particulièrement attentive à ce que les habitants de nos arrondissements centraux, trouvent dans ce projet de rénovation une amélioration significative de leur cadre de vie, dans un lieu, certes ouvert sur la ville métropole et accueillant à tous, mais aussi dans la proximité duquel il fera bon vivre.

La réorganisation des espaces publics offrira un espace de détente aux habitants et aux usagers du quartier. Etablir un jardin d'un seul tenant offrira cet espace de calme et de verdure dans le Centre de Paris saturé.

La réorganisation des espaces publics s'articulera autour du jardin rénové et agrandi, d'une surface d'un seul tenant de 4,3 hectares. A la place du jardin morcelé, prendra place un nouvel espace vert, unifié, agrandi et de plain pied sans clôture. La pelouse, accessible au public, mesurera 12.000 mètres carrés au lieu des 3.000 actuels.

Les continuités urbaines, aujourd'hui interrompues, seront recréées.

Le Cours, qui sera une grande promenade centrale, reliera d'Est en Ouest la Bourse du commerce au boulevard Sébastopol. Ce Cours décroisonnera l'espace actuel, ouvrira de nouvelles perspectives sur le site et les bâtiments qui l'entourent.

Le nouveau jardin va ainsi créer cet espace inédit de détente et de convivialité, qui fait aujourd'hui défaut au plein cœur de la ville. Le jardin agrandi sera également plus accessible, en particulier aux personnes à mobilité réduite.

Pour les enfants, deux espaces sont créés d'une surface totale de 3.870 mètres carrés, légèrement plus grand que l'actuel jardin Lalanne. C'était un engagement du Maire de Paris, il a été tenu.

Nous savons pouvoir compter sur la vigilance et le talent de Fabienne GIBOUDEAUX, élue en charge des espaces verts, pour veiller à ce que ces équipements soient innovants et de qualité.

La rénovation du Forum va permettre la création, la rénovation de nombreux équipements publics, dont les habitants du Centre de Paris sont les premiers usagers.

Le Conservatoire Wolfgang Amadeus Mozart, plus connu sous le nom de Conservatoire du Centre, qui accueille les élèves des quatre premiers arrondissements de Paris est, c'est notoire, totalement saturé et ne parvient plus à faire face à une demande massive d'inscriptions. Le nouveau conservatoire disposera de 3.000 mètres carrés de locaux, entièrement rénovés. Il se déploiera sur deux niveaux de la Canopée, comprendra trois pôles, un pôle musique avec salle de jazz, orgues et baroque, un pôle art dramatique, un pôle danse.

Une salle de grande capacité est prévue pour la diffusion du travail des élèves auprès du public. Une nouvelle bibliothèque, avec celle de lecture commune adultes enfants, ayant vue sur le jardin, l'église Saint-Eustache et la Cour du commerce, sera ouverte.

Un pôle des pratiques amateurs ainsi que des espaces dédiés aux cultures urbaines en direction des jeunes, seront également implantés dans la Canopée. La majorité de cet équipement sera accessible gratuitement. Les habitants des arrondissements centraux pourront, bien évidemment, en bénéficier en tout premier lieu.

Les personnes les plus fragiles ne sont, bien sûr, pas oubliées. La bagagerie main libre qui permet aux personnes sans domicile fixe de déposer leurs affaires dans la journée sera pérennisée. Un espace santé jeune est également prévu sur ce site.

La rénovation des Halles contribuera à l'amélioration et à la diversification de l'offre commerciale au Centre de la Capitale.

Depuis quelques années, les arrondissements du Centre regagnent des habitants, tandis que la diversité de l'offre commerciale régresse. Ce constat est partagé par les élus du Centre, toutes tendances politiques confondues. Le commerce est une tradition du Centre de Paris, qui remonte au Moyen-Age. Le quartier des Halles, ventre de Paris - je dois être la sixième ou la septième à utiliser cette expression dans ce débat - ne peut devenir un lieu musée, exclusivement dévolu à la promenade et au tourisme.

La rénovation du Forum créera 3.000 mètres carrés supplémentaires d'espaces commerciaux dont l'aménagement, cela va sans dire, sera financé par les commerces eux-mêmes. Le quartier bénéficiera de cette amélioration de l'offre commerciale incluant des commerces alimentaires et de proximité.

Les aménagements extérieurs favoriseront la promenade des visiteurs vers les rues et commerçants avoisinants du Centre, ce qui redynamisera également les commerces de tout le quartier. La rénovation des Halles améliorera la sécurité dans le Centre de Paris.

Si le centre-ville est attractif pour les habitants et les touristes, il attire aussi les jeunes, qu'ils soient en errance ou non, mais aussi, moins bien, les délinquants, les petits trafiquants.

Nous voulons conserver le caractère ouvert et accueillant du cœur de la cité, mais chacun doit pouvoir s'y sentir en sécurité.

La réalisation d'un jardin d'un seul tenant favorisera la surveillance de l'espace public. Le centre commercial assurera sa sécurité à l'aide de personnel spécialisé, tandis que la Ville recrutera des médiateurs chargés de veiller au dialogue et au respect de tous.

Enfin, le dispositif en direction des adolescents et des jeunes qui nous est proposé devra leur permettre d'être mieux accueillis et encadrés et d'éviter ainsi le sentiment d'exclusion parfois générateur d'incivilité.

Tout sera fait pour faire des Halles un lieu d'accueil et de convivialité, n'excluant personne, respectueux de tous.

Les habitants les plus anciens du Centre de Paris gardent un souvenir mitigé de la création du Forum actuel : des années de travaux - on se souvient du trou des Halles immortalisé au cinéma par Marco Ferreri - qui ont généré des nuisances lourdes et, doit-on dire, le résultat n'a pas été vraiment au rendez-vous.

Construite sans vraie réflexion architecturale et urbanistique, menée sans concertation, la première opération peut servir de contre-exemple.

Le projet qu'on nous présente aujourd'hui, mûrement réfléchi, longuement concerté, présente toutes les garanties d'un chantier certes complexe, mais respectueux des usagers comme des habitants : amélioration de l'espace public, offre commerciale redynamisée et diversifiée, meilleur accueil des enfants et des jeunes, équipements publics nouvellement créés ou rénovés, sécurisation du site sont au rendez-vous. Le Centre de Paris aura enfin l'urbanisme qu'il mérite.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'était pourtant une belle chute ; vous n'avez pas réagi tout de suite.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois qu'il est une question à laquelle il faut répondre sans délai et le plus clairement possible ; d'autres Conseillers de Paris l'ont formulée et s'interrogent : est-ce qu'il est opportun de lancer le chantier de la rénovation des Halles, particulièrement ambitieux, en période de crise sociale et économique ?

Effectivement, selon les sensibilités, il y a évidemment deux façons d'interpréter cette question. La première revient à se demander si de telles dépenses peuvent se justifier alors que la Ville a été amputée d'une partie de ses recettes au premier trimestre et si c'est raisonnable alors que personne ne peut préjuger de la conjoncture des années à venir.

La seconde interprétation est plus sociale et elle interpelle forcément le groupe communiste et les élus du parti de gauche : ne devrait-on pas plutôt consacrer cet argent aux victimes de la crise ?

Le compromis serait de remettre aux normes les installations de sécurité et d'effectuer certains travaux concernant la gare et de remettre le reste à plus tard.

Cette question, nous nous la sommes posée, bien sûr, mais le projet y répond de lui-même. Sa conception globale rend difficilement possible de n'effectuer qu'une seule partie des travaux, au risque de déséquilibrer la vision d'ensemble qui doit être la nôtre. Cette rénovation des Halles porte un bénéfice à long terme pour Paris et son agglomération et ce serait une erreur, surtout en période difficile, de ne réfléchir qu'à courte vue.

Il est indispensable de renforcer la position de Paris face aux enjeux qui sont ceux des grandes villes contemporaines : fréquentation des quartiers et des équipements en hausse, accès trop limité aux loisirs, aux sports et à la culture, relations métropolitaines à imaginer, mais aussi nécessaire création de richesse.

Et comme chacun le sait, le centre commercial des Halles est l'un des plus rentables d'Europe ; il concerne des milliers de consommateurs, mais aussi d'emplois, il représente un dynamisme qui contribue justement à compenser la crise économique actuelle. Alors, se priver de développer et d'améliorer encore les synergies et l'activité économique des Halles reviendrait à se priver d'un levier efficace qui résiste à la crise.

Néanmoins, la question de la répercussion de ces travaux sur l'activité économique des commerces se pose, de même que celle des nuisances qui vont affecter les visiteurs, riverains et employés.

Récemment, la C.G.T. a rapporté à la Mairie les inquiétudes légitimes des salariés de la FNAC des Halles, car nonobstant l'assurance de la Municipalité qu'aucun commerce ne serait fermé pendant les travaux, ces salariés redoutent à juste titre d'être la variable d'ajustement d'un groupe, en l'occurrence P.P.R., qui a prévu la suppression de 200 emplois à Paris.

Il me semble que la Ville doit être en mesure de rassurer les 3.200 employés du centre commercial et doit communiquer en direction des entreprises en ce qui concerne la continuité commerciale du site pendant les travaux. Il est impensable que la FNAC, par exemple, prétende ne pas être au courant d'interventions ou de travaux qui pourraient affecter les infrastructures de son magasin.

Et il est de la responsabilité de la Ville de garder à l'esprit ses préoccupations sociales et de faire de la rénovation des Halles un projet exemplaire en la matière.

Depuis 2001, notre Municipalité a considérablement accentué ses efforts pour le logement social et les dépenses de solidarité avec une augmentation de plus de 70 %. L'implication sociale de Paris n'est plus à démontrer.

Mais nous ne pouvons pas seulement pallier les défaillances d'un Etat qui abandonne les plus vulnérables sur le bord de la route. Il faut aller plus loin, il faut offrir aux Parisiens une ville à la fois protégée par un véritable bouclier social, mais également favorable au développement.

Le projet de rénovation des Halles s'inscrit bien évidemment dans ce cadre, parce qu'il est entier et parce qu'il est global et c'est pour cette raison que le groupe communiste et des élus du Parti de Gauche le soutient, mais nous considérons qu'il faut faire un effort tout particulier pour expliquer la pertinence de ce chantier et son déroulement et une campagne de communication sur le sujet serait très bien venue et il faudra profiter de cette rénovation pour mettre en œuvre nos résolutions sociales et solidaires.

Nous savons, par exemple, qu'il est difficile pour les salariés des commerces des Halles de trouver une offre de restauration saine et bon marché sur le site.

La Ville devrait agir, en l'occurrence, pour la mise en place d'une cantine interentreprise ; c'est l'occasion rêvée, saisissons-la !

Enfin, je voudrais dire que le groupe communiste et des élus du Parti de Gauche, dans son souci d'un projet exemplaire et équilibré, sera évidemment très attentif à la proportion d'espaces dévolus aux commerces et aux entreprises par rapport aux espaces réservés aux équipements publics, aux associations et aux activités collectives.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

La parole est à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit des Halles, lieu central de Paris, de l'agglomération, grand carrefour de toutes les voies de circulation, mais lieu qui a une âme très particulière et vous le savez ; c'est une marmite en perpétuelle ébullition, c'est un lieu de tumulte, de précipitation et je suis étonné que ce matin, nos débats commencent comme une espèce de méditation sur le temps.

"Avec le temps, va", mais vous connaissez la fin de la chanson : "avec le temps, on n'aime plus".

Alors qui, ici, aime encore ce projet ? Qui a encore envie qu'il se réalise ?

Oui, j'en fais partie, mais j'espère ne pas être seul. J'espère ne pas être seul, parce qu'il faut d'abord croire en un projet qui a vocation à modifier le cœur de notre Ville ; il faut y croire parce qu'il est indispensable de le faire, pour un certain nombre de raisons dont personne ne peut faire abstraction.

D'abord, comme toutes les grandes prospectives, les grands projets, ce lieu a été sous-dimensionné : 800.000 passagers par jour aujourd'hui, mais on en prévoyait 500.000 au moment où l'opération a été faite.

Et parce que des erreurs ont été commises, certes, et qu'il n'est pas trop tard pour réparer des erreurs, parce que certaines de ces constructions ont été mal réalisées, hélas, et que les pavillons Willerval, notamment, sont dans un état de vétusté et d'obsolescence qui nécessite d'intervenir.

J'entends bien qu'après tant de temps passé, pas du temps perdu, ne caricaturons pas, le temps consacré à la concertation a été un temps utile et je voudrais rendre hommage, sans aucun esprit critique, à Jean-Pierre CAFFET, à Anne HIDALGO, à Fabienne GIBOUDEAUX, à Yves CONTASSOT qui n'ont pas ménagé leur temps, leurs efforts et leur disponibilité...

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

... sur une concertation qui est probablement - je le dis d'expérience - la plus grande opération de concertation jamais ouverte à Paris sur un projet urbanistique.

Alors tout cela a pris beaucoup de temps et on aboutit à un résultat... c'était fatal, tout le monde n'est pas d'accord, tout le monde ne peut pas être d'accord, tout le monde ne doit pas être d'accord à l'issue d'une telle concertation, mais il faut avancer et nous avons aujourd'hui l'obligation d'avancer.

Et pour avancer, nous avons un certain nombre d'éléments forts, à commencer par la Canopée, et vous avez eu raison, Monsieur le Maire, de rappeler que le 29 juin 2007, vous avez présidé un jury et nous nous sommes prononcés - j'en faisais partie, ma première adjointe, Florence BERTHOUT, également - , nous avons voté à bulletin secret à l'unanimité en faveur de ce projet à la Canopée. Pourquoi ? Parce que c'est un projet inventif, c'est un projet qui est adapté à ce site très complexe, mais c'est un objet unique, c'est un prototype, c'est un élément architectural qui va encore demander énormément de travail parce qu'aucune comparaison n'existe nulle part, que c'est un bâtiment extraordinairement complexe et inventif.

Cela ne veut pas dire, puisqu'il s'agit aujourd'hui de faire le bilan de la concertation, que nous n'ayons pas quelques éléments critiques et j'ai déposé un amendement que je qualifierai de vraiment modéré. J'aimerais que l'on puisse rétablir sur un point particulier la vérité sur la concertation et que l'on puisse au moins se dire tous ensemble : la concertation a abouti sur l'essentiel, il y a des points de divergence sur lesquels il faut faire des efforts. Et pourquoi ne pas dire aujourd'hui, puisque l'on pose la première pierre du projet, que nous ne sommes pas tous décidés à faire des efforts, y compris vous, Monsieur le Maire, et l'ensemble de l'Exécutif parisien.

C'est aussi l'arrêt définitif du projet, ce qui ne veut pas dire qu'une fois que l'on aura arrêté le projet, certains points, qui ne sont pas que des détails, ne devront pas continuer à être creusés et à évoluer. Il s'agit notamment du jardin. Parce que ce n'est pas caricaturer, ce n'est pas schématiser à outrance que de dire : oui, sur la Canopée, malgré les difficultés, il y a une volonté d'avancer et de soutenir ce projet. Sur le jardin, des points critiques subsistent, notamment la disparition de la place René-Cassin, qui paraît être une erreur au plus grand nombre de gens qui aiment et qui sont dans cet endroit. Faire disparaître cette place, qui est cette espèce d'amphithéâtre devant le flanc sud de Saint-Eustache... C'est un espace réussi, c'est ce que l'on a probablement le plus réussi dans l'aménagement du jardin.

J'ajoute que René Cassin était un grand Français, prix Nobel de la paix, et on a récemment célébré le soixantième anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, dont il est le principal auteur. Supprimer la place René-Cassin aujourd'hui, je pense que c'est porter atteinte à un symbole et je pense que c'est inopportun.

Supprimer le jardin Lalanne, c'est également prendre une responsabilité. Les LALANNE sont de grands artistes. François-Xavier Lalanne est décédé récemment. Quand on a parlé de son œuvre, de ce qu'il avait réalisé dans le monde entier, on a parlé de ce jardin. Donc, le supprimer d'un trait de crayon, je pense que c'est une erreur.

Il y a des difficultés liées à ce jardin, d'abord parce qu'il est très vétuste, parce qu'il n'a pas été entretenu, parce qu'il n'a pas fait l'objet de maintenance. Mais il est à un endroit qui, malheureusement pour lui, handicape la construction, les bases de chantiers qui seront nécessaires à l'édification de la Canopée. Alors, trouvons des solutions mais préservons l'esprit, l'âme particulière de ce lieu, et faisons-le avec Claude LALANNE, la veuve de François-Xavier, et qui j'en suis certain, sera d'accord pour qu'il soit tenu compte de ses droits immatériels sur la propriété de ce lieu.

Il y a un troisième point plus technique sur l'aménagement du jardin qui me paraît très important. David MANGIN veut un jardin absolument plat, un billard. On ne voit pas l'intérêt que cela représente d'ailleurs, car lorsque les jardins sont plus ou moins vallonnés, c'est plutôt un élément de charme. Pour parvenir à cette platitude totale, dans tous les sens du terme, il faut réaliser un niveau complètement horizontal. Soit on monte jusqu'au point le plus haut, ce qui oblige à noyer tout le jardin sous des mètres cube de terre et à monter un muret de chaque côté, soit on arase. Pour araser, il faut attaquer la toiture de l'immeuble de Paul Chemetov, qui est le nouveau forum. Dans ce cas-là, on s'engage dans des travaux considérables qui vont gréver le coût de l'opération.

Là aussi il faut que l'on aboutisse à des discussions constructives... Tout ça pour ça ! Pour faire un jardin parfaitement plat ! Je n'en vois pas l'intérêt, et si l'on interroge les élus après leur avoir donné tous les éléments techniques entre les mains, j'espère que l'on parviendra à une solution plus raisonnable.

Bien entendu, reste la grosse difficulté du jour : lancer un tel projet en en connaissant le coût, ce qui est une heureuse chose, dans un contexte économique et financier rendu plus difficile, c'est évidemment un défi. J'ai bien entendu parmi les interventions de ce matin et parmi les amendements déposés, que certains concluent à : prenons encore du temps et essayons de redécouper, cela coûtera moins cher.

Honnêtement, je me suis aussi interrogé sur des scénarios différents.

C'est quasi impossible, parce que vous avez une telle imbrication... Si vous voulez faire le réaménagement du R.E.R. et de la R.A.T.P., il faut faire la sortie Marguerite de Navarre. Pour faire cette sortie, il faut recomposer les espaces, les circulations du forum, et ainsi de suite. Tout est imbriqué : on est dans une très grande complexité. Je vous le dis parce que je crois connaître assez bien ce dossier ; toutes les simplifications, toutes les schématisations qui vous disent : il n'y a qu'à en couper un bout et cela coûtera moins cher... Je vous bien que l'on se mette avec tous les experts compétents autour de la table, je doute fort que l'on arrive à un résultat positif.

Il y a la voirie souterraine. Je pense que là aussi, on peut faire mieux. Plus on supprimera de trémies, et plus le quartier et le paysage urbain du centre de Paris y gagneront. J'ai été le premier à proposer que l'on fasse une étude sérieuse sur la suppression de la voirie souterraine des Halles, allons jusqu'au bout ! On veut supprimer le grand axe et on hésite à supprimer l'axe accessoire. Je suis certain que l'on peut pousser la réflexion encore plus loin.

Il y a la sécurité. Je sais que Philippe GOUJON va intervenir sur ce point. C'est quelque chose de très complexe. Je pense que l'on doit aboutir à une meilleure maîtrise des problèmes de sécurité en simplifiant et en coordonnant les PC de sécurité.

Enfin, je suis attaché, en tant qu'élu local, mais les élus du deuxième qui sont très proches riverains, sont attentifs à la logistique d'un chantier très lourd. On a besoin d'engagements sur les horaires, sur les jours, y aura-t-il des travaux de nuit ? On doit pouvoir aujourd'hui prendre un certain nombre d'engagements et vous, Monsieur le Maire, et nous élus d'arrondissements qui auront à participer jour après jour et semaine après semaine aux réunions de chantier, faire en sorte que ce chantier difficile donne le sentiment que l'on fait oeuvre utile.

Je terminerai avec un regret, et vous le savez, Monsieur le Maire, je pense qu'un tel coût, un tel chantier, une telle opération aurait trouvé une justification plus grande si l'on y avait intégré un équipement fort à vocation urbaine, métropolitaine et nationale. J'avais suggéré la Maison de l'Europe. On n'a pas voulu prendre en compte cette idée, on n'a même pas voulu l'examiner et l'intégrer. Cela demeure pour moi un regret et j'espère que puisque l'on va encore travailler, germera une idée forte qui pourrait donner la justification d'un tel projet et, je l'espère, réconcilier le plus grand nombre.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, je voudrais vous remercier, non que je sois d'accord avec tout ce que vous avez proposé, mais cela est normal : c'est la démocratie. Voilà des années que je souhaite vous associer à ce projet et que vous êtes vraiment actif, présent. Il reste des points à discuter. Le dernier que vous évoquez, c'est qu'il y a l'espace des cultures urbaines, je pense qu'il y aura des choses emblématiques, mais si on en rajoute encore, l'équilibre financier ne sera pas le même, et je sais que vous êtes sensible à cet argument.

Pour le reste, et en assumant éventuellement des désaccords, assumons aussi un état d'esprit, et vous avez commencé votre intervention en disant : il faut vraiment maintenant y croire et apporter tout ce que l'on peut à ce projet. Notre réponse doit être ouverte, y compris par rapport à vos propositions d'amendement.

On va voir, quand on ne se convainc pas, on ne se convainc pas, ce n'est pas grave. Ce dont on ne se convainc pas aujourd'hui ne nous empêche pas de travailler demain pour avancer. J'étais plus d'accord avec ce que vous disiez sur la place René Cassin. Peut-être que d'autres dans mon entourage ne pensent pas tout à fait la même chose, mais je ne pense pas à Anne HIDALGO en l'occurrence. Concernant le jardin Lalanne, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Vous êtes plus d'accord avec Jacques BOUTAULT.

Tout cela est du débat de qualité, et sur ce dossier en particulier, je voulais vous remercier de votre état d'esprit.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour compléter l'intervention faite par Mme Karen TAÏEB au nom du groupe M.R.C. et avec laquelle j'affirme mon total accord.

Quelques mots pour appuyer quelques points.

Oui, le temps est venu de voter ce projet de délibération car il est essentiel de commencer ces travaux en 2010, comme indiqué. Le planning est tendu mais possible. Et après une concertation de plus de 5 ans, il nous faut entrer maintenant dans la phase de concrétisation.

Ensuite, oui, la crise sur-domine nos décisions et, oui, il est nécessaire de préparer le rebond ; le rebond que nous pensons, au groupe M.R.C., passer par l'emploi.

Ce projet y participe. Nous en sommes heureux et, contrairement à ce qui a été dit, nous sommes, avec ce projet, bien loin d'un effet bling-bling. En pleine crise sociale, nous laissons bien volontiers, d'ailleurs, ses effets de manche au Président de République, maître incontesté de l'art !

Nous regrettons que ce débat se soit souvent focalisé, en tout cas médiatiquement, sur le jardin. Le projet dans son ensemble méritait mieux que cela et la concertation, d'ailleurs, mieux que la caricature qu'en a faite tout à l'heure M. LAMOUR, mais je n'insisterai pas sur ce sujet puisque M. LEGARET vient de rendre l'hommage qu'ils méritent, autant à Jean-Pierre CAFFET qu'à Mmes HIDALGO et GIBOUDEAUX.

Je le dirai sans détour, nous ne soutiendrons pas tout ce qui ferait que le privatif soit privilégié. Les riverains ont été respectés et verront leur environnement valorisé par des cheminements piétons et une surface de jardin de proximité conservée. Et Mme GIBOUDEAUX doit certainement en être félicitée.

En même temps, les nombreux Franciliens qui utilisent cette première porte d'entrée de Paris, comme l'ensemble des Parisiens qui se retrouvent dans ce site à la fois commercial, culturel, d'échange, etc., méritaient ce geste architectural qu'est la Canopée. Dans la situation sociale que nous traversons, nous apprécions donc que les espaces commerciaux ne soient pas fermés pendant les travaux.

Mais cet espace n'est pas seulement commercial. Il nous plaît d'y trouver un certain nombre d'équipements publics : le conservatoire, la bibliothèque, l'espace des cultures urbaines, par exemple.

Ensuite, notre Municipalité ne pouvait pas rester l'arme au pied devant la nécessité de revoir la question du pôle transports. Mme TAÏEB l'a évoquée, je n'y reviendrai donc pas.

Je me contenterai d'insister sur la nécessité d'une remise aux normes de la sécurité.

Alors, oui, "il y a des dossiers qui transcendent les batailles politiciennes", comme le dit le maire du 1er arrondissement. Je ne doute donc pas que les élus U.M.P. aideront la Ville de Paris à convaincre l'Etat de participer à ce que, en temps de crise, il pourrait assimiler à de grands travaux. Il suffirait, pour cela, que le Président SARKOZY s'intéresse à la vie des Parisiennes et des Parisiens, des Franciliennes et des Franciliens, à la "vitrine de la France", comme vient de le dire Mme TACHÈNE, à notre Région-Métropole enfin, autant qu'il s'intéresse à ses amis financiers !

Avec une patience et une obstination pour lesquelles j'ai beaucoup d'admiration, Mme HIDALGO, elle, s'y emploie. Nous la soutenons, comme nous soutenons l'ensemble de ce projet car, oui, le groupe M.R.C. y croit.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de restructuration du secteur des Halles contient une dimension liée aux transports particulièrement importante. On n'aurait garde, en effet, de l'oublier : la question de la liaison, aujourd'hui bien trop complexe, entre la gare R.E.R.-métro et la surface a été à l'origine un motif majeur du lancement de la réflexion sur la recomposition de cet espace il y a quelques années.

La station Châtelet-les Halles est en effet, on l'a dit, le premier pôle intermodal d'Europe et notre ville connaît une croissance du recours aux transports collectifs depuis quelques années, qui impose de dimensionner à la bonne échelle les équipements de transport.

Il y a donc d'abord la nécessité de rénover un pôle d'échange vieillissant et surchargé.

Les Halles constituent la plus grande porte d'entrée dans Paris, bien avant les points d'accès périphériques.

La station Châtelet-les Halles assure l'interconnexion de trois lignes R.E.R. et de quatre lignes de métro, et, d'autre part, on l'a évoqué tout à l'heure, du point de vue routier, ce centre complexe est desservi par un ensemble de voies souterraines qui assurent une fonction de transit.

L'amélioration du pôle transports est donc un aspect majeur du projet que nous examinons.

Compte tenu de l'augmentation régulière de la fréquentation des transports, cette restructuration anticipe dès maintenant des aménagements qui auraient été de toute façon inéluctables dans les années à venir.

La gare actuelle est en effet encombrée, peu lisible à ceux qui la découvrent. Nous avons eu récemment un débat en Commission des transports où, de façon consensuelle, nous souhaitons que les touristes visitent moins notre ville en car et utilisent donc davantage un certain nombre d'équipements de transport public. Effectivement, de ce point de vue-là, la gare de Châtelet-les Halles, dans son état actuel, est trop peu satisfaisante.

Seul un accès est véritablement direct, c'est l'accès par la Porte Lescot qui est efficace mais clairement insuffisant. Et il n'y a pas aujourd'hui, hormis la rue de la Ferronnerie, un accès pour les personnes à mobilité réduite, ce qui est inacceptable.

D'autre part, les règles de sécurité ont évolué et les diagnostics comme d'ailleurs les récents incidents du R.E.R. D, montrent qu'il convient d'agir.

Grâce à ce projet, nous allons avoir la création de trois nouveaux accès et l'amélioration des liaisons existantes. Et le "tube", comme l'on dit, le "tube Lescot" sera doublé en capacité et sa transformation architecturale améliorera considérablement son confort.

Les accès Rambuteau et Berger seront également transformés pour permettre d'accéder directement aux espaces de la gare. Et, surtout, va être créé place Marguerite de Navarre un accès à mi-chemin entre le Forum et la rue de Rivoli.

Les solutions retenues sont donc performantes en terme d'efficacité et de confort et elles permettront, de ce point de vue, des progrès significatifs.

Tout cela implique de repenser les espaces de la salle d'échanges et, donc, en matière de sécurité, de repérage et de confort des voyageurs, nous allons avoir, là encore, des améliorations notables.

Chers collègues, il faut enfin évoquer sur ce registre la question des liaisons en matière routière.

Dans une perspective de développement durable, la recomposition des espaces publics comportera une réduction des flux automobiles et une augmentation en contrepartie des circulations douces, un rétablissement des continuités piétonnes, ainsi que des aménagements créant une trame verte.

Pour restituer les continuités piétonnes sur le site, le projet prévoit de supprimer certaines trémies. Cette suppression fait l'objet d'un certain consensus. Les choix initiaux d'aménagement avaient, en effet, meurtri l'espace public et ces trémies en constituent une des expressions les plus significatives. L'espace ainsi dégagé en surface sera réaménagé en faveur des piétons. L'objectif est de diminuer les flux de véhicules qui parcourent ces voies et de supprimer complètement les croisements de flux qui, de toute façon, ne seront plus autorisés à partir de 2014.

Cette opération comportera également la création d'un mail de circulation public reliant le puits d'accès Marguerite de Navarre aux circulations publiques de l'ancien Forum.

En conclusion, je soulignerai que le calendrier de livraison du pôle transports, qui est complexe, ne permet pas de livrer Marguerite de Navarre et la salle d'échanges rénovée avant 2015-2016. Cela suppose d'engager dès maintenant les travaux du pôle transports, les travaux étant longs, pour des raisons de conduite de chantier en site occupé.

Chers collègues, tout aménagement urbain doit articuler exigence fonctionnelle et geste architectural, valeurs d'usage et qualité esthétiques. dans le projet qui nous est soumis, ces deux dimensions, loin d'entrer en contradiction, se nourrissent l'une l'autre. Bref, ce projet marque en quelque sorte une étape pour notre Ville. En ce début du XXI^e siècle, on pourrait dire qu'il marque le passage de l'âge de l'urbanisme à l'âge de l'urbanité.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Evoquer le site des Halles aujourd'hui, comme examiner un réaménagement d'ensemble pour demain, ne peut évidemment se concevoir sans que la question de la sécurité globale ne soit traitée au premier rang des priorités. En plein cœur de Paris, ce pôle d'échanges ferroviaires majeur, qui en fait la première porte d'accès à la Capitale, avec 800.000 voyageurs quotidiens, en même temps centre commercial, accueillant plus de 40 millions de visiteurs par an, dès la conception du projet, implique que les mesures de sécurité les plus rigoureuses soient prises, et sans lésiner.

Or, même si la loi initiée par le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas SARKOZY, sur la prévention de la délinquance, rendant obligatoires les études d'impact sur la sécurité, a été appliquée, un certain nombre d'interrogations demeurent.

Tout d'abord, me semble-t-il, le tronçonnement du projet ne permet pas, dans ce domaine en tout cas, une vision globale. Un seul exemple, si pour la sécurité du nouvel espace Canopée, Unibail prévoit le déploiement de la vidéo protection, c'est un sujet important, les dispositifs prévus pour le jardin et la gare ne sont pas connus à ce jour.

Ensuite, s'agissant de la gestion des espaces publics existant actuellement, on ne saurait évidemment attendre 2012 pour faire respecter la réglementation alors même que les nuisances, les barrières cassées, les marchands ambulants, les bagarres, etc. s'aggraveront avec l'augmentation des surfaces. Les risques seront renforcés évidemment en période d'affluence.

Il nous semble nécessaire d'équiper dès aujourd'hui les accès de ces sites dans le premier arrondissement et de les raccorder au centre Léopold Bellan qui sécurise la zone piétonne Montorgueil. On pourrait asservir toutes les entrées et les sorties de ce centre.

Dans le même souci d'efficacité, il serait également judicieux d'éviter l'émiettement, M. LEGARET l'a dit tout à l'heure, en cinq centres opérationnels juxtaposés et les regrouper dans une salle de commandement commune pour gérer l'ensemble. Parallèlement devrait d'ailleurs être établi un schéma directeur de la sécurité pour l'ensemble de ce secteur afin d'y avoir une approche globale de la sécurité.

La sécurité incendie des personnes, quant à elle, est une priorité tout aussi absolue. Il est indispensable, je crois, d'éviter une marchandisation excessive du projet, à la fois par Unibail et par la R.A.T.P., notamment au niveau du sous-sol dans lequel celle-ci doit sans doute réviser à la baisse, pour des raisons de sécurité, son dossier commercial.

Ce risque consiste, et cela a été dit également par Anne TACHÈNE, en des sorties de secours qui risquent d'être sous dimensionnées, notamment pour les personnes à mobilité réduite et plus particulièrement pour la première tranche.

Il faut prévoir les aménagements en fonction du scénario le plus critique, par exemple un samedi, un jour de solde.

Nous demandons que la Ville s'astreigne à respecter très strictement toutes les règles de sécurité car en ce domaine il faut savoir que les contraintes s'additionnent. C'est un appel à ne pas sacrifier la sécurité à la rentabilité.

L'approche globale de la sécurité de l'ensemble de la zone et non de la seule Canopée qu'il nous faut privilégier amène naturellement à envisager le regroupement des locaux de police actuels qui sont mal placés, peu fonctionnels et éclatés, dans ce qui pourrait être un nouvel hôtel de police unique et dédié à ce projet, pouvant occuper une partie des surfaces que libèrera prochainement La Poste du Louvre.

Si cette opportunité se présente, il ne faut pas la rater.

L'adaptation des moyens de l'Etat implique pour la Ville le renforcement des moyens de surveillance humains par l'affectation d'agents d'accueil spécialisés, d'inspecteurs de sécurité de Paris supplémentaires et évidemment de vigiles pour le secteur privé.

L'agression, le 19 mars dernier, d'un vigile par une quinzaine de jeunes qui ont fait irruption dans un magasin de vêtements du Forum met en évidence la nécessité de se doter des outils nécessaires pour lutter plus efficacement contre les bandes qui s'illustrent assez régulièrement, chacun le sait, dans ce quartier.

J'en profite pour me réjouir du plan et de la loi anti bandes que vient de décider le Président de la République qui sera très utile dans ce quartier. On peut l'applaudir, bien sûr. Enfin, des mesures utiles pour lutter contre l'insécurité, comme l'extension, je le dis au Préfet de police, de sa compétence sur l'ensemble de l'Île-de-France, ce qui pour les Halles permettra une efficacité redoublée.

Pour conclure, essayons, pour une fois et pendant qu'il en est encore temps, c'est tout l'objet de mon intervention, d'intégrer dans un projet de cette envergure la dimension de la prévention situationnelle afin de faciliter la sécurisation d'un site que chacun reconnaît être parmi les plus sensibles de la Capitale.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est à M. CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'agglomération de notre Capitale a trouvé son centre de gravitation dans le quartier des Halles.

A ce titre, ce pôle de vie urbaine remplit les fonctions traditionnelles des grandes villes modernes, permet une mixité d'usage pour les 800.000 utilisateurs quotidiens de la station les Halles, pour les 3.000 employés du Forum et surtout les passants, les riverains et les promeneurs, dépassant en cela l'intégralité de la population du centre de Paris.

Le quartier des Halles se voit également assigné un rôle social important pour les personnes en errance et les jeunes dont la présence n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

En effet, les quatre hectares que constituent les Halles se vivent pour certains comme un refuge, un espace libre et deviennent un lieu de cohabitation urbaine plus ou moins paisible pour ceux qui manifestent de la détresse sociale.

Pour d'autres, essentiellement des jeunes, c'est un lieu de rendez-vous au croisement de Paris et des banlieues, mettant souvent en exergue les mêmes difficultés sociales et permettant le développement et la pratique de culture urbaines, pour certaines mineures mais cependant vivaces.

Ce Conseil est l'occasion de rappeler les dispositifs déjà existants et prévus afin de prendre en charge plus efficacement à l'avenir la grande exclusion présente dans le secteur des Halles.

De la bagagerie de l'association "Mains libres" au "110 Les Halles" spécialisé en addictologie, force est de constater que la Ville de Paris a fait beaucoup pour renforcer les services sociaux spécialisés à destination des plus exclus présents aux Halles.

La livraison dans quelques années du pôle Montesquieu mêlant restauration sociale et hébergement permettra également d'alléger le centre d'accueil d'urgence géré par Emmaüs rue des Bourdonnais.

Il faut souligner le travail réalisé par le "Collectif-Rue Centre de Paris" regroupant toutes les associations organisant des maraudes à destination des personnes en détresse sociale.

Le renseignement a permis de mieux appréhender une population sur laquelle les Halles agissent comme un lieu de fixation ou de rencontres à destination d'une population avant tout désocialisée mais pas forcément sans domicile.

A cet effet, dans le cadre de la concertation, une étude sociologique a été proposée, elle sera réalisée cette année par une urbaniste spécialisée sur la place des populations errantes.

Ainsi, nous connaissons mieux les problématiques sociales de l'exclusion se vivant aux Halles afin de mieux orienter d'une part les services déjà existants mais surtout l'accueil de jour à proximité du Forum que nous souhaitons réinstaller dans le cadre du réaménagement.

Les Halles sont aussi un lieu de vie pour la jeunesse. Véritable carrefour métropolitain, les jeunes viennent s'ancrer dans les divers espaces que propose le Forum.

S'il agit comme un facteur certain de rencontre entre jeunes de banlieues et de Paris, le Forum agit aussi comme un catalyseur des problématiques, en particulier en cette période de crise économique.

Ainsi, la présence d'un lieu réservé à la présentation des offres d'emploi et l'ouverture d'un centre de santé à leur destination à l'intérieur même des Halles ne sont pas sans fondement.

Enfin et parce que la jeunesse n'est pas que l'objet de problématiques, la rénovation des Halles est l'occasion d'incarner un mouvement culturel dans un endroit qui a en été le berceau en France ces dernières années, à savoir le "Hip-Hop".

Traversant plusieurs pratiques artistiques, il s'est répandu dans le monde entier et est devenu le mode d'expression privilégié d'une jeunesse en quête de liberté et de justice sociale.

Rien d'étonnant qu'à Paris, ce soit dans les jardins des Halles plus qu'ailleurs qu'il ait fait florès, l'endroit permettant à des jeunes issus de quartiers voire de villes différentes de se rencontrer aisément et de faire fructifier ensemble un savoir-faire qui reste cependant peu reconnu.

A l'instar du "Hip-Hop Cultural Center" à Harlem, le quartier des Halles accueillera donc, une fois rénové, des espèces dédiés aux cultures urbaines afin de valoriser ce mouvement interdisciplinaire.

Lieu de diffusion, d'enseignement et de pratiques autonomes, cela permettra de répondre aux besoins du public jeune métropolitain en s'inscrivant ainsi parfaitement dans l'histoire et la sociologie du quartier des Halles.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le réaménagement du cœur de Paris est une nécessité. Il faut prendre acte de ce que la concertation n'a pas oublié la problématique sociale qui va avec tous lieux urbains.

Il est toujours à craindre que des travaux de cette ampleur aient un impact négatif d'exclusion sur les populations les plus fragiles mais la qualité de la concertation qui a eu lieu, le projet qui en découle et les équipements qui sont prévus nous montrent bien que la volonté de notre Municipalité n'a pas été de faire la Ville contre celles et ceux qui l'animent mais bien pour celles et ceux qui la vivent.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous arrivons à l'issue de ce débat.

Je voudrais donc vous inviter à regarder une carte de l'Ile-de-France et une carte du réseau francilien. Vous allez constater la chose suivante : le pôle d'échange Châtelet - Les Halles est vraiment le point central de cette carte. C'est une réalité qui saute aux yeux, une réalité lourde de conséquences.

Il y a trois lignes de R.E.R., cinq lignes de métro et c'est ainsi que progressivement s'est formé un pôle complexe avec les deux stations de métro de Châtelet et des Halles et ensuite la gare R.E.R. Châtelet - Les Halles.

C'est un pôle qui s'est formé d'une façon hétéroclite avec des espaces juxtaposés, sans conception d'ensemble et dans une ambiance qui est devenue facilement anxiogène.

On appelle d'ailleurs toute la zone métro "le labyrinthe", la salle d'échange R.E.R. "le flipper" et par contraste l'espace de la ligne 14 plus convivial "l'oasis".

Ce sont des termes qui parlent d'eux-mêmes. La gare Châtelet - Les Halles est la plus grande gare souterraine du monde, ce sont 1.500 trains par jour, plus de 550.000 voyageurs, on l'a dit, pour le R.E.R. et le métro, et demain combien ?

Dans la salle d'échange, les flux de voyageurs se mêlent sans se repérer, car sans perspective à cause de l'encombrement des espaces.

Les conditions de sécurité sont très difficiles à y assurer. Le milieu est oppressant car toutes les circulations, nous l'avons dit, ont été sous dimensionnées à l'origine. Bien entendu, les adjonctions de lignes de R.E.R. et de métro se sont étalées de 1900, avec l'ouverture de la station Châtelet, à 1998, soit un siècle, avec la mise en service de la ligne 14.

Les travaux que nous allons certainement voter aujourd'hui apporteront principalement l'organisation de nouvelles correspondances de métro, et nous en avons bien besoin, par l'aménagement de tapis roulants, et surtout un accès direct depuis la place Marguerite-de-Navarre, dont l'espace de surface sera substantiellement modifié, puisqu'on va créer un mail.

Ensuite, il y aura également un prolongement des accès souterrains Berger et Rambuteau, du niveau 3 au niveau 4, ce qui devrait redistribuer les flots qui sont aujourd'hui trop concentrés par la porte Lescot. Enfin, bien sûr un aménagement de la salle d'échange.

La procédure est la suivante : avant l'été, il doit y avoir validation par le S.T.I.F. du schéma de principe, puis l'ouverture de l'enquête publique, puis un calendrier qui nous emmènera loin, puisque c'est vraisemblablement jusqu'en septembre 2016.

Mais deuxième considération, en regardant les cartes dont je vous parlais en commençant ce propos, il faut considérer la concentration du système de transports sous un autre angle, qui prenne en compte les conséquences de cette situation sur la fréquentation du site.

En effet, puisque cette station est le cœur du réseau R.E.R., c'est un site qui a une visibilité touristique forte pour les étrangers, les provinciaux, mais aussi pour les hommes d'affaires, notamment à travers les liaisons avec Orly, Roissy, La Défense ou Disneyland.

Bien sûr, et peut-être même principalement, la zone des Halles est devenue aussi un lieu de rencontres et de rendez-vous pour des milliers de personnes qui viennent de la banlieue parisienne, et un lieu qui n'a pas d'équivalent à un autre point du réseau.

C'est une réalité qui impacte fortement la personnalité du site des Halles et son image. Il y a également des conséquences en termes de sécurité, comme vient de l'évoquer Philippe GOUJON.

La question de cette concentration et de ses conséquences mérite donc d'être posée au niveau de l'Ile-de-France, dans le cadre du choix des orientations de la politique des transports collectifs, des futures infrastructures et de leur connexion. Un choix qui sera effectué prochainement.

Il est plus que souhaitable, d'une part, de diversifier les pôles d'entrée sur Paris, et ensuite de soulager, d'un trajet passant par Paris, les voyageurs qui ne font que du banlieue-banlieue.

Toujours au niveau des transports, mais maintenant de la circulation des véhicules, nous avons demandé dès 2004 la fermeture de la voirie souterraine hormis, bien sûr, l'accès au parc et aux aires de livraison. Nous n'avons jamais obtenu satisfaction. C'est pourquoi nous déposons un amendement pour demander l'étude de l'impact de la fermeture de cette voirie.

En dehors de l'aspect esthétique déplorable des trémies, c'est une voirie accidentogène, qui ne répond plus à la nouvelle réglementation sur les tunnels.

Enfin, je terminerai par là le projet dont nous discutons, c'est le coût de 760 millions d'euros. Surtout, par sa nature, par sa situation, il devrait être indissociable du Grand Paris dont, nous venons de le voir, il est le cœur.

Or, il n'en est rien. Sa dimension métropolitaine, en dehors de l'aspect transports, comme je viens de le souligner, est absente. C'est vraiment ce que l'on peut regretter, à l'occasion de l'examen d'un tel projet.

Je me situerai, pour conclure, en parfaite contradiction avec Jean-Pierre CAFFET puisque, pour moi, quand on parle des Halles, on parle, ou plutôt on devrait parler du Grand Paris. Cela n'est manifestement pas le cas, c'est une occasion manquée, c'est dommage.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Après ce débat très dense, intéressant, je souhaiterais que nous entendions d'abord l'adjointe aux espaces verts, Fabienne GIBOUDEAUX, puis Anne HIDALGO.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant le jardin, beaucoup de choses ont été dites, je voudrais revenir sur le parti pris général du jardin dont la qualité végétale a été soulignée par Jean-Pierre CAFFET et Sylvie WIEVIORKA.

Aujourd'hui, on parle de jardin, mais beaucoup de parties sont trop minérales et assez accidentées, ce qui ne donne pas à cet espace un caractère de jardin. On ne va pas au jardin des Halles, comme on va aujourd'hui aux jardins d'Eole, des Batignolles et des Tuileries. C'est une chose importante parce qu'un jardin, c'est aussi un lieu pour les Parisiens, un lieu agréable de promenade. Je pense que le projet, en tout cas, va plus dans ce sens.

C'est aussi plus de surfaces accessibles, qui correspondent aux nouvelles demandes du public. Je vous rappelle qu'il y a de plus en plus d'usagers de jardins, de demandes de réaliser de nouveaux espaces verts, et des espaces verts accessibles où on puisse se poser, pas seulement regarder mais s'allonger et passer de bons moments avec ses amis et ses enfants.

Je pense que ce jardin répond en grande partie à cette demande.

M. Jacques BOUTAULT dit que l'on a donné carte blanche à M. MANGIN, je dirais que ce n'est pas tout à fait ce qui s'est passé, parce que le projet a beaucoup évolué.

Il a évolué avant mon arrivée, avec Yves CONTASSOT, qui avait déjà beaucoup travaillé avec l'équipe MANGIN pour modifier le projet, et il a encore été modifié depuis plus d'un an, suite aux demandes de la concertation. Je pense que cette concertation, même s'il n'y a pas consensus sur tous les points, a en tout cas bien fait évoluer ce projet. Il y a eu un recalibrage des lieux de cheminement, un nouveau chemin qui mène dans l'axe est-ouest qui avait été demandé au cours de la concertation et aussi une large place pour les aires de jeux pour les enfants.

C'est un projet qui a vraiment pris en compte les besoins des habitants du quartier et les avis émis pendant la concertation.

S'agissant d'un point très sensible, à savoir le jardin Lalanne, je reconnais que quand je suis arrivée, je me suis aussi posée la question : pourquoi veut-on l'enlever ? Est-ce qu'il faut maintenir le jardin Lalanne ? C'est une question tout à fait légitime. En tant qu'élue, il est intéressant aussi de se poser des questions, de se demander si c'est vraiment judicieux, si c'est une bonne réponse.

Quand on dit qu'il n'y a pas eu de concertation sur ce jardin, je voudrais répondre qu'il y a eu une réunion, où on a tout remis à plat. J'ai réinterrogé tous les services et je leur ai demandé de me donner les éléments, les arguments militants pour la suppression du jardin Lalanne.

Ce travail a été réalisé. On a fait des réunions, on a donné les documents, ils ont été soumis à la concertation. Je pense que c'est vraiment un mauvais procès de prétendre qu'il n'y a pas eu de concertation sur le jardin Lalanne, car j'ai honnêtement pris ce dossier en main, en me reposant ces questions.

Il y a plusieurs motifs que je ne développerai pas, car ils ont fait l'objet de larges réunions. Pour moi, il y a un motif social, qui est très important. On construit un jardin avec des aires de jeux pour enfants, novatrices, et qui répondent aux besoins des gens du quartier et aussi des Parisiens.

Pour répondre à ce besoin, est-ce qu'un jardin, qui est aujourd'hui fermé en grande partie parce qu'il n'est plus aux normes, parce que les structures en béton ont vieilli et qu'on ne peut même pas les rénover et les remettre en état - on ne sait pas faire - est-ce que c'est responsable ? Est-ce du développement durable de dire qu'on va garder un tel espace, même si c'est un îlot de biodiversité intéressant, je le reconnais.

Je pense que ce n'est pas responsable, en tant qu'élue parisienne, de dire aux Parisiens qu'ils auront un petit espace qui sera fermé la moitié du temps parce qu'il n'est pas aux normes, pas accessible et qu'on ne peut pas le rénover.

On ne peut dire qu'il n'a pas été entretenu : on a investi 150.000 euros pour le refaire et le rendre accessible en partie. Des travaux ont été faits, on ne peut pas dire non plus que la Ville n'a pas investi pour maintenir la liaison entre le jardin Lalanne, tel qu'il est aujourd'hui et les futures aires de jeux qui seront livrées.

Un aspect m'intéresse aussi dans ce jardin, c'est sa qualité artistique. Je pense que c'est vraiment un objet unique, vous avez raison de le dire. Il n'y a pas que la place René-Cassin qui est un objet unique. Il y a aussi le jardin Lalanne. Il a une qualité poétique, due à l'application artistique de ce projet.

On doit faire confiance aussi aux artistes aujourd'hui, aux concepteurs avec de nouveaux matériaux, de nouvelles réponses pour parvenir à cette qualité. C'est un challenge, un enjeu fort, mais c'est aussi une demande qu'on rencontre de plus en plus dans les jardins : on nous demande d'arrêter ces jeux stéréotypés de catalogue et de nous tourner vers des jeux plus intégrés au paysage, qui correspondent davantage à de nouvelles pratiques proches des terrains d'aventure, où les enfants aussi ne sont pas toujours accompagnés de leurs parents ; c'est aussi une qualité et une singularité de ce jardin d'avoir un espace un peu protégé pour les enfants.

Je pense qu'on peut retrouver ces qualités dans le cahier des charges qui inclut beaucoup de modifications apportées par la concertation. Je remercie la mairie du 1er qui a été représentée lors de ce groupe de travail. Il est vrai qu'il y a eu des modifications intéressantes.

On parle de la place René-Cassin. Je reconnais qu'il y a un consensus pour dire qu'il faut maintenir la qualité de la place René-Cassin. C'est vrai, elle est située à un endroit très agréable, un endroit très fréquenté, à la fois par les gens du quartier qui viennent organiser des fêtes, se poser, faire faire du vélo à leurs petits, du patin à roulettes, des choses assez quotidiennes et assez intéressantes et par les touristes qui viennent s'y arrêter et regarder le transept de Saint-Eustache au soleil. C'est vrai qu'il a une forte qualité.

Je pense que l'équipe MANGIN a déjà travaillé pour modifier le projet initial et retrouver cette qualité et qu'il faut encore avancer, mais il faut avancer avec une concertation apaisée, avec des participants qui ont envie de co-élaborer un projet, parce que c'est dans ces conditions qu'on peut faire évoluer les projets.

J'ai entendu aussi : "c'est un jardin plat". D'un côté, on dit : "c'est un projet qui n'est pas assez classique, il vient bousculer le Paris historique de Le Nôtre". Moi, je pense que justement, le projet de MANGIN est un projet classique ; on peut lui reprocher beaucoup de choses, mais il a une écriture tout à fait classique et, au contraire, il prolonge la promenade historique allant de Beaubourg à la place de la Concorde en passant par les Tuileries, avec un respect tout à fait intéressant du tracé historique de Paris. Monsieur LEGARET, le jardin des Tuileries, il est plat, mais c'est un beau jardin ; il n'y a pas d'éléments très importants, il y a des sculptures, des plantations d'arbres - et je pense que le végétal n'est pas plat - et un travail assez fin sur la dalle qui va être retravaillée pour permettre de ne pas faire un jardin plat... Il y avait un atelier sur cette question, parce que je me la suis posée. Je pense que l'équipe MANGIN a tout à fait répondu. Il y a un potentiel en travaillant sur la dalle pour ne pas en faire un jardin plat.

On a parlé de développement durable, pour terminer.

M. BOUTAULT est sensible, ainsi que d'autres intervenants, à la qualité du travail de développement durable sur cette opération. On a beaucoup parlé de la récupération de l'eau de pluie qui sera faite mais il y a d'autres aspects, notamment la qualité du développement durable du jardin lui-même. Ce n'est pas un jardin en pleine terre, c'est un jardin sur dalle.

Aujourd'hui, le taux de fréquentation du jardin, le piétinement en certains endroits fait en sorte que les arbres sont asphyxiés et végètent. C'est un enjeu aussi, quand on refait ce jardin, de faire en sorte qu'il vive bien, que les plantations puissent s'épanouir et qu'on ait un jardin qui s'inscrit dans la durée et dans le temps. C'est quelque chose qui avait été mal anticipé à l'époque. Je pense que les moyens techniques ont beaucoup évolué et qu'on arrive à faire vraiment des jardins sur dalles qui ont une autre qualité.

Je pense qu'il faut saisir ce changement pour donner vraiment une grande qualité à ce jardin.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un très grand merci à Fabienne GIBOUDEAUX.

Je veux associer aussi Yves CONTASSOT, parce que c'est vrai que pendant ces sept ans de débat, d'évolution, de créativité, d'écoute, nous avons tous appris, à un moment ou à un autre. J'ai fait le même cheminement que Mme GIBOUDEAUX sur la place René-Cassin, dont je trouve qu'elle est intéressante et où je pense qu'il faut encore évoluer, et sur le jardin Lalanne, où à certains moments, allant sur les marchés rue Montmartre notamment, j'avais dit : "pourquoi pas, on va voir". C'est exactement ce que vient de décrire Fabienne GIBOUDEAUX.

J'invite donc tout le monde à approfondir totalement, parce que je ne souhaite pas qu'il y ait de malentendu. Ce serait dommage.

Maintenant, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je crois que nous en avons conscience, aujourd'hui, c'est un moment très important pour donner l'élan nécessaire à ce projet emblématique pour Paris et pour la métropole.

Après tout ce travail qui a été fait pendant ces sept ans, aujourd'hui, nous mettons un terme à cette étape pour engager une deuxième étape de réalisation. Un travail important a été accompli, cela a été dit notamment par Jean-Pierre CAFFET et Yves CONTASSOT, avec, et je tiens à le remercier également, l'appui, l'approche à la fois contradictoire, souvent contradictoire, mais très constructive du Maire du 1er arrondissement, Jean-François LEGARET, un travail qui nous a permis, je crois, d'arriver à proposer aujourd'hui un projet fort, un projet qui marquera notre Capitale, qui marquera la métropole, parce qu'il sait allier l'utilité et la beauté. C'est peut-être cela que Claude DARGENT a appelé tout à l'heure le "droit à l'urbanité" et cela fera plaisir à Roland CASTRO qui défend cette idée.

Donc nous allons arrêter aujourd'hui un projet qui a été entamé en 2002 et, cela a été dit par plusieurs, Jean-François LEGARET mais aussi Marielle de SARNEZ, le temps qui a été pris pour concerner, pour étudier, pour travailler, pour voir quelles étaient les meilleures options, tant du point de vue urbain, puisque ce projet est très complexe, que du point de vue architectural, n'a pas été du temps perdu.

Nous ne sommes plus à l'ère de l'urbanisme sauvage qui pouvait se passer de l'avis des habitants, qui pouvait se passer des études nombreuses et nécessaires. S'agissant d'un lieu aussi emblématique que ce secteur des Halles, le temps qu'on a consacré à élaborer le projet est un temps, lui aussi, utile.

La concertation, cela a été dit, a été parfois chaotique, parfois difficile, mais nous sommes tous, les uns et les autres, expérimentés en matière de concertation et nous savons très bien qu'il y a des sujets de fond et des sujets qui, même s'ils sont importants... Je ne veux pas revenir sur ce qu'a dit Fabienne GIBOUDEAUX, je partage en tous points son approche du jardin Lalanne. Il est clair que ce jardin a occupé un espace de concertation, réduisant parfois toute la problématique et notamment la problématique métropolitaine des Halles à un sujet qui n'est pas dérisoire, qui est important, mais sur lequel nous ne pouvons pas baser toute la stratégie et la reconstruction des Halles.

Cette concertation a avancé. Je reviendrai sur des amendements proposés, notamment concernant cette concertation.

Ce que nous allons faire aujourd'hui, le fait de travailler de façon ferme et résolue sur la sécurité des Franciliens, ne relève pas du luxe. Pour résoudre les questions qui nous sont posées, pas uniquement sous l'angle de la sécurité telle que l'a évoquée M. GOUJON, il faut avoir une approche beaucoup plus large des questions de sécurité, notamment la sécurité incendie, notamment la question des évacuations dans le Forum des Halles pour les personnes à mobilité réduite. Vous savez qu'une nouvelle réglementation va s'imposer à nous en 2015 et en 2016, et si nous laissons le Forum des Halles tel qu'il est aujourd'hui, tant centre commercial que pôle de transports, il ne serait plus habilité à accueillir du public, parce qu'il ne serait plus aux normes.

La question de la sécurité est une question indispensable que nous devons traiter.

S'agissant de la mobilité des Franciliens, cela a été très bien dit par Claude DARGENT et d'autres collègues, il est clair que cette gare qui est la principale gare d'Europe est sous-dimensionnée, qu'il faut en améliorer les accès, qu'il faut en améliorer le confort pour les voyageurs. J'entendais Mme TACHÈNE nous dire de prendre l'attache de M. BLANC, mais cela fait un moment que nous attendons que M. BLANC daigne venir discuter avec nous de ce qui concerne la dynamique de transport au cœur de cette métropole.

Bien sûr que si M. BLANC et si le Gouvernement, ce que nous souhaitons et nous allons les solliciter, acceptent d'accorder des moyens financiers pour ce qui, quand même, est la principale gare d'Europe, qui, certes, se situe à Paris - nul n'est parfait -, si on pouvait avoir un appui déterminé pour conduire un projet qui améliorera la situation de plus de 800.000 voyageurs/jour, je crois que nous aurons fait œuvre utile. En tout cas, nous sommes plus que dans la logique de la main tendue, nous sommes vraiment dans une logique de volonté de coopération avec l'Etat pour améliorer ce pôle de transport.

A ce stade, je voudrais remercier la Région, le S.T.I.F. et le Président du S.T.I.F., remercier également la R.A.T.P., d'avoir pris la mesure et d'être complètement parties prenantes, y compris sur le plan financier, de ce projet très important pour nous tous.

Beaucoup ont souligné la dimension métropolitaine, je pense notamment aux collègues du groupe communiste, et notamment à Emmanuelle BECKER. A ce stade, je voudrais remercier très fortement à la fois Pierre MANSAT, qui porte avec nous cette dimension métropolitaine du lieu dans les comités de concertation, mais aussi Bruno JULLIARD, qui travaille de façon très précise et très fine sur un projet d'équipement culturel, qui sera peut-être, le Maire l'a dit aussi, ce grand projet phare que Jean-François LEGARET appelait de ses vœux. Je crois que ce pôle des cultures urbaines dédié au hip-hop, à toutes les cultures urbaines, peut vraiment être un lieu phare parce que, c'est vrai, vous l'avez dit, Emmanuelle BECKER l'a dit, nous sommes très marqués par cette étude faite auprès des jeunes banlieusards - appelons-les comme cela - usagers du Forum des Halles, qui considèrent que ce lieu leur appartient. J'ai bien aimé le terme de "trêve métropolitaine", très loin de considérations qui laisseraient à penser que partout où il y a de la foule et où il y a des jeunes, il y aurait forcément de l'insécurité. On peut travailler la question de l'insécurité, c'est la volonté de tous les acteurs publics et privés sur le site, aussi sous l'angle de la place réservée aux jeunes métropolitains à partir du projet culturel.

Je reviens sur les amendements qui ont été présentés et je vais donner les avis de l'Exécutif.

Nous avons un vœu présenté par le groupe des Verts sur le recentrage du projet sur les questions de transports et de sécurité. Pour nous, il n'est pas question de recentrer le projet. Nous l'avons dit : tous les sujets se tiennent. Jean-François LEGARET a également mis cet élément en avant. Les Halles sont un millefeuille : nous ne pouvons pas travailler ce qui se passe en surface sans travailler ce qui se passe dans le pôle d'échange et forcément les voiries souterraines. Il faut attaquer ce projet par l'ensemble de ses dimensions. Si nous faisons un séquençage, laissant pour plus tard... D'ailleurs, laissant quoi pour plus tard ? La Canopée, considérant que ce serait du luxe ? Non, ce n'est pas du luxe d'avoir un pôle d'échange conforme aux règles de sécurité, un Forum commercial qui est l'identité de départ du lieu parce qu'il y a beaucoup d'emplois, beaucoup d'activités économiques, et tout cela est nécessaire à la dynamique de Paris et de la métropole. Ce ne serait pas correct et décent de retarder ce projet en le séquençant et en considérant qu'il y aurait les urgences et le reste qui relèverait de l'accessoire.

Nous devons attaquer ce projet de façon globale. J'émettrai donc un avis défavorable sur le vœu n° 2 déposé par "Les Verts".

Nous avons un amendement de l'U.M.P. qui relatif au rétablissement d'un bilan objectif de la concertation. On en a longuement parlé avec Jean-François LEGARET. Nous sommes d'accord sur le dispositif de cet amendement, mais pas sur ses considérants.

Nous avons une autre formulation à proposer, je ne sais pas si vous êtes d'accord pour mettre de côté les considérants et accepter simplement le point de conclusion de votre amendement, auquel cas cela nous irait. Nous sommes d'accord pour dire qu'il n'y a pas un consensus général, notamment sur le jardin. Il faut être objectif et réaliste : il y a encore au moins une association qui n'est pas d'accord sur le jardin. Pour autant, nous ne pouvons pas dire qu'il n'y aurait pas eu recherche de consensus ni que cela n'aurait fait l'objet d'aucun consensus, d'autant qu'on peut encore continuer à travailler.

Sur cet amendement, je ne sais pas ce que vous ferez, Monsieur LEGARET, mais si vous acceptiez de supprimer les considérants, j'émettrais un avis favorable.

Sur la place René-Cassin et le jardin Lalanne - amendement n° 4 -, nous avons pour le coup un problème avec un considérant, qui pourrait aussi être modifié si vous en étiez d'accord. Vous dites "Considérant que dans son projet, l'agence "Seura" propose la suppression des cheminements Nord/Sud..." Je vous propose de substituer le terme "reconfiguration" à celui de "suppression", puisque le projet de "Seura" ne supprime pas les cheminements Nord-sud.

Ce sont des mots qui sont inutilement polémiques, mais je vois que vous acceptez.

Par ailleurs, vous dites aussi dans cet amendement que "Si la Ville de Paris a depuis 2001 cessé tous travaux de maintenance et d'entretien de ce site, il serait facile et peu coûteux de remettre à niveau et de préserver l'esprit du jardin Lalanne". Fabienne GIBOUDEAUX a bien répondu en disant que depuis 2001, nous avons engagé 150.000 euros dans l'entretien du jardin Lalanne. Si vous supprimiez ce considérant, nous pourrions accepter votre amendement. Je vois que vous acquiescez.

Sur le n° 5, il y a un avis favorable, avec une petite reformulation, mais nous sommes d'accord dans l'état d'esprit. Il s'agit de dire que l'aménagement du quartier des Halles préserve la place René-Cassin.

Sur le voeu n° 6 des Verts, avis favorable.

Sur l'amendement n° 7 de l'U.M.P., j'émet un avis défavorable en raison d'un problème de délai. Si on l'acceptait, cela nous conduirait à séquencer les choses et finalement, à ne pas être en phase avec les délais.

Sur l'amendement n° 8 de l'U.M.P., là aussi, c'est un avis défavorable. Je précise que les chiffres avancés de 84 millions d'euros pour le jardin sont inexacts, il s'agit en fait de 25 millions d'euros.

Le voeu n° 9 du P.C., qui parle de parcours de santé et d'équipements sportifs gratuits, nous sommes d'accord. Il s'agira, non pas de prévoir, mais au moins d'étudier dans un premier temps la réalisation de ces parcours. Si vous êtes d'accord il s'agit de remplacer le terme "prévoir" par "étudier".

Sur l'amendement n° 10 de l'U.M.P., concernant l'équipement métropolitain pour la Canopée, avis favorable.

Sur le voeu n° 11 des Verts concernant la dimension métropolitaine du projet, nous sommes entièrement favorables.

Sur l'amendement n° 12 de l'U.M.P. concernant un auditorium dans la Canopée, vous avez vu que notre parti pris est d'avoir une salle susceptible d'être partagée par plusieurs équipements, dont le conservatoire. J'emets donc un avis défavorable à votre amendement.

Puisque c'était le même sujet, le n° 13, des Verts, avis défavorable.

Concernant le voeu n° 14 du P.C., c'est un avis favorable. Il y a une nuance de formulation puisqu'aujourd'hui, les conservatoires ne sont pas ouverts aux habitants de la banlieue, mais uniquement aux Parisiens.

Sur le voeu du P.C., n° 15, avis favorable. Nous travaillons dans ce sens sur une offre commerciale accessible et la mixité sociale.

Sur l'amendement n° 16 de l'U.M.P., avis favorable, en précisant néanmoins que la déchetterie est pour nous un équipement très important. En revanche, nous sommes bien sûr d'accord pour communiquer sur l'étude d'impact de la fermeture des voiries souterraines dès que possible. Ce travail-là est en cours.

Le voeu n° 17 des Verts sur le fret ferroviaire : avis favorable.

Sur l'amendement U.M.P. n° 18, qui parle d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle sur le projet des Halles, avis défavorable.

Sur les travaux limités la nuit, amendement n° 19 déposé par l'U.M.P.P.A., avis favorable.

Idem sur le voeu n° 20 des Verts sur les travaux limités de nuit.

En même temps, il nous faudra un peu de souplesse. Si le pôle transport nous dit qu'il a besoin de travailler sur le réseau R.A.T.P., nous les soutiendrons. Avis favorable sur ces deux amendements et vœux, l'un de l'U.M.P., l'autre des Verts.

Je vous remercie, mes chers collègues.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bravo, Anne, parce que, en plus, maintenant j'y vois très clair, non seulement sur chaque vœu et amendement mais sur les raisons pour lesquelles les points de vue se rapprochent. C'était un peu fastidieux, parce qu'il y en avait 20, mais, en même temps, c'est bien de donner les explications de fond à chaque fois et nos séances servent justement à débattre, à constater les points de désaccord, quand il y en a, et puis, après, sinon, à mieux se comprendre.

Donc, vraiment, chers collègues, je vous suis très reconnaissant à tous d'avoir à ce point pris au sérieux un sujet que je crois, effectivement, vital pour Paris et son avenir.

Nous allons maintenant passer aux différents votes, en commençant évidemment par les amendements et les vœux, puis les projets de délibération...

M. Yves POZZO di BORGIO. - Explication de vote !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Après les vœux, alors. Si c'est une explication de vote, c'est après les vœux, juste avant les projets de délibération.

M. Jean-François LAMOUR. - Non, ce n'est pas une explication de vote, Monsieur le Maire, puisque nous avons débattu. C'était simplement pour vous demander une suspension de séance très brève pour nous permettre de faire le point à l'issue de cet échange, en particulier sur les quelques modifications demandées.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bon, alors, tout de suite ! Mais 5 minutes, cela suffit-il ?

M. Jean-François LAMOUR. - Il y en a pour 2 minutes. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis pour l'ordre, moi ! Vous aussi, j'imagine ?

Ah oui, oui, la démocratie a besoin d'ordre, chers amis !

Monsieur LEGARET, d'un mot ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je serai extrêmement bref. Je ne veux évidemment pas m'accrocher à des considérants. Il n'y a aucun amour-propre d'auteur. D'ailleurs, ce que l'on vote, ce sont les amendements, ce ne sont pas les considérants. Je suis donc prêt à toute adaptation sur les considérants, s'il s'agit de modifier un terme.

Ce qui nous intéresse, ce sont les avis définitifs sur le texte des amendements. Si vous voulez que, même à l'issue de séance, on puisse re-polir les textes des considérants, je n'y vois, à titre personnel, aucun inconvénient, si on en conserve l'esprit et s'il est entendu qu'il n'est pas souhaitable de faire figurer des termes qui pourraient être mal interprétés.

Pour le reste, on m'a demandé si nous souhaitions retirer des amendements. Je crois que cela n'est pas le cas.

Il y en a peut-être un sur lequel je m'interroge : c'est le 18, parce que je ne me faisais pas beaucoup d'illusions sur son adoption. On peut peut-être prendre date aujourd'hui et le mettre au vote.

Nous maintenons donc tous les amendements que nous avons déposés. Sur les considérants, on ne va pas se battre, il peut toujours y avoir une adaptation de tel ou tel terme, si cela joue sur un terme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je crois que cet échange a le mérite de l'honnêteté intellectuelle.

D'abord, un point de droit : on vote non pas les considérants mais les projets de délibération et amendements. Pour les vœux, c'est un peu différent.

Deuxièmement, compte tenu de cet échange, bien sûr, vous maintenez les amendements, y compris quand Mme HIDALGO a dit qu'elle y était défavorable. Pour d'autres, je crois avoir compris que vous vous étiez mis d'accord en termes d'esprit sur les formulations.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures trente-cinq minutes, est reprise à onze heures quarante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je remercie le groupe U.M.P.P.A. qui a demandé 5 minutes et qui en a pris moins.

2009, DU 113 - SG 72 - Site des Halles (1er). - Approbation du bilan de la concertation. - Arrêt du dossier définitif du projet. - Autorisation de mettre en oeuvre la procédure préalable à la DUP. - Approbation du principe de déclassement de voies et d'équipements publics municipaux. - Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives.

2009, SG 95 - Aménagement du quartier des Halles (1er). - Modalités de passation d'un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative au développement durable.

2009, DEVE 69 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux préparatoires pour l'installation des aires de jeux innovantes dans le cadre de l'aménagement du jardin des Halles (1er).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux orientations de l'aménagement du site des Halles.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la place René Cassin.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au jardin d'aventure.

Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à l'installation d'équipements sportifs gratuits et parcours de santé.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la place dévolue aux jeunes métropolitains.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au maintien du projet d'auditorium.

Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la dimension métropolitaine des équipements publics.

Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la stratégie commerciale assignée au projet des Halles.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'une zone de fret sur le site.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux horaires des travaux sur le site. (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vais maintenant mettre aux voix les amendements et les vœux.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 3 déposé par le groupe U.M.P.P.A. sous-amendé et assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 3 sous-amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 déposé par le groupe U.M.P.P.A. sous-amendé et assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 4 sous-amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" amendé et assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2009, V. 75).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 76).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 7 déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 7 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 8 déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 8 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste et élus du parti de Gauche amendé et assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2009, V. 77).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 10 déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 10 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 78).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 12 déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 12 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste et les élus du parti de Gauche amendé et assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2009, V. 79).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste et élus du parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 80).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 16 déposé par l'U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 16 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 81).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 18 déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 18 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 19 déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 19 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 82).

Avant de passer au vote sur les projets de délibération, il y a de très brèves demandes d'explication de vote de MM. LAMOUR, CAVADA et GAREL.

Monsieur LAMOUR ?

M. Jean-François LAMOUR. - Je serai très bref.

Nous avons eu effectivement un débat riche sur un sujet, tout le monde dans cet hémicycle l'a rappelé, qui est vital pour Paris, pour la Métropole également.

Dans ce débat, vous avez tenu compte d'un certain nombre de demandes d'aménagements, en particulier des propositions de Jean-François LEGARET dont on voit bien qu'elles touchent le quotidien des habitants de ce quartier, tout autant que celles et ceux qui viennent au Forum pour participer à des activités culturelles ou pour y faire des achats et donc faire fonctionner l'économie parisienne.

Pour autant, Monsieur le Maire, nous resterons particulièrement vigilants, à la fois sur ce principe de concertation, nous avons eu quelques échanges sur le sujet, certains estiment qu'elle a abouti, d'autres pensent qu'il faut aller plus loin pour rassembler encore davantage autour d'un réel consensus, mais aussi sur d'autres sujets, notamment ceux de la sécurité, des problématiques de transport ou d'un sujet qui n'a pas été suffisamment abordé, celui du financement.

Je vous le redis, Monsieur le Maire, nous serons vigilants pour que cela ne grève pas le budget des Parisiennes et des Parisiens alors que vous avez pris une option qui est celle de faire appel au privé, en particulier la société "Unibail".

Nous sommes en tout cas interrogatifs quant aux investissements que cette société aurait à faire dans les mois ou les années qui viennent, d'autant plus que ce n'est pas le seul cas sur Paris; je le rappelais lors de mon propos introductif.

Compte tenu de la qualité de ces échanges et des modifications apportées par notre groupe quant aux projets de délibération, nous voterons favorablement le projet.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Marie CAVADA.

M. Jean-Marie CAVADA. - Après sept années de concertation, nous avons assisté ce matin à la présentation d'un projet extrêmement important qui a réuni, vous l'avez constaté par les votes, une large majorité sur ces points essentiels. Nous le voterons donc nous aussi.

Cependant, nous voudrions prendre date et dans le meilleur sens du terme, exprimer notre inquiétude quant au coût du projet qui risque de déraper comme c'est la plupart du temps inévitablement le cas.

Compte tenu de l'état des finances municipales qui sont certes saines mais l'objet de fortes préoccupations, puisque les recettes fiscales naturellement diminuent, nous n'avons pas de certitude sur ce sujet, nous voudrions attirer votre attention sur le fait que, parallèlement à l'augmentation des charges fiscales pour les citoyens, il est nécessaire de voir clair très rapidement sur ce que sera ce budget, à plus forte raison la prévision pour l'année prochaine.

Nous appelons votre attention, Monsieur le Maire et Messieurs les adjoints en charge, pour considérer rapidement et en tout état de cause avant la rentrée de l'automne, même avant juillet, votre budget 2009 qui nous apparaît être menacé de déséquilibre, à plus forte raison si nous nous engageons dans ces travaux qui sont fondamentaux et que nous devons pouvoir encadrer quant à leur coût.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Je voudrais me féliciter de la qualité du débat de ce matin et également souligner, parce que ce n'est pas toujours le cas, que nous avons été écoutés sur un certain nombre de nos amendements, qu'il y a eu des discussions préalables fructueuses permettant de trouver des compromis.

Je voulais le signaler parce que je me suis assez plaint quand cela n'était pas le cas.

Sur le fond du dossier, nous allons nous abstenir.

Nous pensons en effet, premièrement, qu'il y a nécessité de faire des économies dans notre Ville et toute la partie commerciale de ce projet ne nous semble pas une priorité absolue.

Il y a sans doute d'autres priorités telles que les transports en commun ou le logement social à promouvoir.

Par ailleurs, nous avons une divergence avec l'ensemble des groupes représentés dans cet hémicycle sur ce que beaucoup appellent le rebond, la fin de crise ou la sortie de crise.

Nous pensons qu'il faut aller vers un autre type de société, un autre type de consommation et que de construire des espaces commerciaux supplémentaires en plein centre de Paris n'est peut-être pas le meilleur signe à donner vers cet autre type de société que nous voulons.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous n'avons pas le temps de mener ce débat immédiatement, mais en tout état de cause si, pour faire des économies, on supprime les espaces à vocation économique, cela va être difficile.

Deuxièmement, on peut tout à fait discuter des modes de consommation, je suis tout à fait d'accord. L'investissement, la dynamique d'une ville, c'est de l'emploi. Dans la crise, il faut penser emploi.

Je respecte toutes les positions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 113 - SG 72 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DU 113 - SG 72).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SG 95).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DEVE 69).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant que vous applaudissiez, je veux vraiment que mes adjointes et mes adjoints, que tous les groupes qui ont participé à ce travail collectif soient très chaleureusement remerciés. En tout cas, j'ai une grande gratitude pour vous toutes et vous tous qui faites avancer ce projet.

Merci beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

2009, SG 44 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marraines et versement de la cotisation pour 2009. - Montant : 3.000 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 44. Il s'agit - ce n'est pas une adhésion nouvelle - du fait que la Ville de Paris est membre de l'Association des Villes Marraines.

La parole est à Sylvain GAREL.

Je crois que nous allons, là aussi, gérer une légère différence.

M. Sylvain GAREL. - Là, elle n'est pas légère !

Là aussi, ce sera un moyen de faire des économies. Même si c'est 3.000 euros et ce n'est pas vraiment le problème.

Dans une situation politique où, hier, le Président des Etats-Unis s'est prononcé pour un monde sans nucléaire, sans armes nucléaires en particulier, où nous avons maintenant un président des Etats-Unis qui dit rêver d'un monde sans armes nucléaires... Ma voisine me dit : tu ne l'as pas cru. Mais il faut toujours essayer de croire quand il y a des gens qui lancent des idées un peu utopiques et qui peuvent peut-être nous permettre de vivre dans un monde meilleur, et moins menacé d'autodestruction.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Dans ce contexte, faire adhérer notre ville à l'Association des Villes Marraines du Charles-de-Gaulle est vraiment une aberration, d'autant plus que ce "rafiot" est en panne depuis des mois. Heureusement d'ailleurs, parce que moins il circule, moins il est dangereux. Mais continuer à associer le nom de la Ville à un objet de destruction massive, qui en plus ne fonctionne pas, est vraiment absurde.

J'appelle tous mes collègues à voter contre cette adhésion, qui est devenue rituelle mais qui est de plus en plus insupportable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Odette CHRISTIENNE.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Chaque année, le groupe "Les Verts" réagit au règlement de cotisation pour notre adhésion à l'Association des Villes Marraines - ils connaissent la réponse - qui est systématiquement reconduite.

La Municipalité parisienne n'a pas vocation à décider de l'opportunité du choix du nucléaire, qui se décide dans d'autres lieux. Cependant, cette intervention me permet de préciser l'importance de l'Association des Villes Marraines.

Cette association joue un rôle exemplaire dans le maintien du lien armée - Nation, qui s'inscrit dans un contexte défini. A cet égard, le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de la Défense ont bien sûr un rôle déterminant depuis 1982. Dès 1982, un protocole a été signé entre le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Education nationale, et plusieurs protocoles ont suivi, dont le dernier en date est de février 2007.

Lisons quelques extraits de ce protocole : "L'éducation est un acte global qui n'est pas réductible aux activités scolaires. L'esprit de défense est une attitude civique, qui n'est pas limitée aux activités militaires. On doit faire prendre conscience aux jeunes citoyens de la nécessité des notions fondamentales que sont notre identité, notre culture, notre conception de la liberté".

Par ailleurs, des principes de l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne font l'objet d'un enseignement obligatoire dans les classes de troisième ou de première. Cet enseignement a pour objet de contribuer au rapprochement entre la Nation et son armée.

Dans chaque département, dont le Département de Paris, ont été créées des trinômes académiques qui regroupent le Recteur, responsable du trinôme, l'I.H.E.D.N. et le responsable de la défense. Pour Paris, il s'agit du Gouverneur militaire de Paris Ile-de-France.

C'est dans ce contexte que, dès 1986, s'est créée l'Association de Villes Marraines devenue récemment d'utilité publique. Elle sert en particulier d'interface entre les établissements scolaires, y compris les écoles élémentaires, et les unités militaires pour l'organisation d'échanges et de visites des élèves.

Cette association s'appuie sur le trinôme académique, par exemple, pour une plaquette réalisée à l'occasion d'un concours, et crée des liens avec les correspondants défense et les réservistes citoyens.

La Ville de Paris, Compagnon de la Libération, sait ce qu'elle doit à l'armée. Nous honorerons la Résistance qui a joué un rôle irremplaçable, mais sans l'armée, sans la 2e DB de Leclerc, sans les militaires français qui ont aidé les armées alliées, elle n'aurait pu à elle seule libérer notre territoire du joug nazi et sauver l'honneur de notre Nation.

C'est pourquoi la présente Municipalité a à coeur d'assurer nos soldats de sa reconnaissance. Paris a fait le choix en 1994 de parrainer le porte-avions Charles-de-Gaulle. Ce parrainage est devenu effectif en 2001, et c'est pourquoi nous demandons, au nom de l'Exécutif, de reconduire cette cotisation de 3.000 euros qui permettra à l'association de continuer à assurer ses missions.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote sur cette adhésion et ce renouvellement de cotisation.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SG 44).

2009, DAC 13 - Signature d'une convention avec l'association "Procréart" (18e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 49.500 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 13 sur lequel trois amendements ont été déposés : le n° 21 par le groupe "Les Verts", le n° 22 par le groupe U.M.P.P.A. et le n° 22 bis par l'Exécutif.

Mme FOURNIER a la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - La Goutte-d'Or est un petit quartier de Paris, mais un quartier qui est mondialement connu, en partie parce que les journaux aimaient s'en servir pour des titres sensationnels sur l'insécurité, en partie surtout grâce au bouillonnement culturel qui anime ce quartier, très métissé et très vivant.

Le lieu le plus ancien, le lieu phare de cette dynamique culturelle, qui croise des propositions internationales et des actions de proximité, c'est le Lavoir moderne parisien (L.M.P.), avec sa salle de spectacles ouverte à toutes les disciplines sans exclusive, sa salle d'exposition, son foyer bar et son ancrage dans la rue Léon.

Le Lavoir existe depuis plus de vingt ans et ses propositions artistiques ont évolué au fil du temps puisque, outre une programmation exigeante de théâtre d'auteurs contemporains, l'association "Procréart" programme aussi des concerts, qui font la part belle aux musiques émergentes et aux musiques du monde, dans des formules classiques de concert ou sous forme de festivals. Récemment s'est tenu le "Festival au féminin", qui se tient d'ailleurs chaque année, et bientôt se tiendra le "Festival rue Léon".

Bref, du 1er janvier au 31 décembre, sans discontinuer, ce sont des activités culturelles de très grande qualité, qui sont suivies par des publics vraiment mélangés.

Aussi, ce n'est pas un projet de mixité sociale et d'animation de proximité qui est posé comme préalable, il est plutôt la conséquence d'une activité culturelle intense, où tout le monde peut trouver sa place, à la fois dans sa singularité et dans une volonté de partage, qu'il soit habitant de la Goutte-d'Or, du 18e arrondissement, de l'Ile-de-France ou citoyen du monde.

L'association "Procréart", pour gérer les deux salles, organiser les différents festivals, a un budget prévisionnel de 467.000 euros, que je vous invite à comparer avec d'autres budgets, qui seront débattus lors de cette session.

La Ville de Paris intervient pour environ 10 % de ce budget, en ajoutant diverses subventions, celles données au titre de la Culture, celle de la Politique de la ville et l'aide aux projets, accordée par la mairie du 18e arrondissement. 10 %, c'est très peu.

Devant les difficultés grandissantes du lieu, qui tiennent entre autres, à une augmentation du loyer de près de 50 %, alors que la subvention de la Ville est restée quasi identique depuis 2000, nous avons déposé un amendement à ce projet de délibération DAC 13, pour que le montant de la subvention soit revu à la hausse et que l'aide exceptionnelle soit intégrée à la subvention qui sera proposée.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Roxane DECORTE.

Mme Roxane DECORTE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Jusqu'en 1953, le "Lavoir moderne parisien" était un grand lavoir, comme celui que décrivait Emile Zola dans "L'assommoir", où jadis des dizaines de lavandières venaient chaque jour battre leur linge. Il a fallu tout l'audace et le talent du président de "Procréart" pour imaginer d'en faire en 1985, l'actuel théâtre L.M.P., d'une centaine de places, avec l'objectif d'y développer une politique culturelle de proximité dans un secteur sensible de la Capitale.

La culture est un terrain fondamental de l'égalité des chances, un enjeu majeur de notre vie collective.

Avec une dette de 48.000 euros, l'association qui gère "Le Lavoir Moderne Parisien" risque la mise en liquidation par le Tribunal de grande instance de Paris, car elle a connu une forte augmentation de ses charges, dont 40 % d'augmentation de loyer en 10 ans, alors que la subvention de la Ville est restée inchangée - je vous invite à comparer avec d'autres subventions, par exemple 937.000 euros pour le théâtre du Rond-Point dans le 8e arrondissement -. Permettez-moi aussi de rendre hommage à l'action d'Hélène MACÉ de LÉPINAY, qui avait eu l'audace de soutenir ce lieu de culture, ce lieu de création et de diffusion.

"Le Lavoir Moderne Parisien" a forgé un savoir-faire unique, et constitue une référence en termes de culture de proximité, avec une programmation de qualité et audacieuse.

Je pense en particulier à la pièce émouvante et forte "la Rafle du Vél' d'Hiv" jouée en 2003, à la pièce "Ils habitent la Goutte d'Or", de Laurence FÉVRIER, à laquelle j'ai eu le bonheur de participer et qui, après avoir été produite trois mois au Lavoir, un mois au Lucernaire, est actuellement à l'affiche du théâtre de Saint-Denis. Actuellement, Mireille PERRIER, seule en scène, interprète "Non rééducatrice", de Stefano MASSINI, mémorandum théâtral à propos d'Anna Politkovskaïa.

Mireille PERRIER dit du Lavoir : "Ce lieu est un vivier de création, un des seuls où il soit possible de prendre des risques. Le travail auprès du quartier est indispensable. Il faut que ce lieu vive et pour que ce lieu puisse vivre, nous proposons, après nous être entretenus avec Hervé BREUIL, avec mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, d'amender le projet de délibération pour qu'une subvention de 80.500 euros soit attribuée à l'association "Procréart".

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD, qui en profitera pour présenter l'amendement n° 22 bis.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Avant l'amendement, je vais d'abord répondre à ce que je viens d'entendre, parce que la politique, c'est assez génial quand même !

"Procréart" est une association dirigée par Hervé BREUIL qui gère deux salles de spectacle rue Léon, dans le 18e arrondissement : le "Lavoir Moderne Parisien" qui présente essentiellement du théâtre contemporain et l'"Olympic Café" qui a une programmation musicale de jazz, de chansons, de musiques du monde et musiques actuelles.

L'association organise également chaque année le Festival rue Léon, au sein du quartier de la Goutte-d'Or, qui rassemble plus de 20.000 spectateurs. Il aura lieu cette année du 18 août au 5 septembre et aura pour thème : "les Antilles".

Depuis 2001, le "Lavoir Moderne" connaît de très grandes difficultés financières. L'association "Procréart" a été mise en redressement judiciaire en 2003. Elle a présenté un plan de redressement qui a été respecté jusqu'en 2005, mais qui ne l'est plus, malheureusement, depuis 2006.

L'association a bénéficié plusieurs fois d'une subvention exceptionnelle de la Ville, 10.500 euros de subvention exceptionnelle en 2004, 27.500 euros de subvention exceptionnelle en 2005.

Je veux bien que Mme MACÉ de LÉPINAY soit à l'origine de ces subventions exceptionnelles, mais à ma connaissance, elle n'était plus adjointe depuis 2001.

Or, cela n'a pas permis de redresser durablement la situation. Une subvention exceptionnelle ne doit pas être une prime à une gestion délicate.

Les difficultés du "Lavoir Moderne Parisien" sont structurelles. Hervé BREUIL, le directeur, que je connais tout aussi bien que Mme DECORTE et Mme MACÉ de LÉPINAY, explique ces difficultés par la concurrence que constituerait la création de nouveaux équipements municipaux dans le 18e, notamment le centre Barbara Fleury Goutte d'Or, lieu de culture qui connaît d'ailleurs une anomalie car on oublie régulièrement de l'associer à la gestion de ce lieu, aussi bien au cabinet du Maire qu'à la Direction des Affaires culturelles, l'Institut des cultures de l'Islam, les Trois Baudets.

Or, ces nouveaux équipements existent depuis très peu de temps, alors que les difficultés financières du "Lavoir Moderne Parisien" remontent à 2001. Faire le lien ne me paraît donc pas tout à fait honnête.

Afin d'aider l'association "Procréart" à faire face à ses difficultés financières, je propose un amendement de l'Exécutif pour accorder une subvention exceptionnelle de 12.500 euros, ce qui porte la subvention 2009 à 62.000 euros.

Quant à la remarque que vous avez faite, Roxane DECORTE, selon laquelle le théâtre du Rond-Point recevrait une subvention pharamineuse, j'espère que vous l'assumerez devant Jean-Michel RIBES et devant la Ministre de la Culture.

En tout cas, je vous dis que le théâtre du Rond-Point, quand il percevait 937.000 euros de la Ville de Paris, il reçoit 220.000 spectateurs ; cela ne me paraît pas non plus négligeable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci pour ces précisions.

Je me tourne vers Danielle FOURNIER et Roxane DECORTE pour leur demander si leur amendement est ou non maintenu.

Mme Danielle FOURNIER. - En 2000, la subvention du "Lavoir" était de 37.979 euros.

Elle reste de 38.000, donc je suis bien d'accord avec Christophe GIRARD lorsqu'il dit que c'est structurel.

Avec une subvention de 38.000 euros, il est fort difficile d'animer, avec les ambitions qui sont celles de l'association, ce lieu.

Je vais retirer l'amendement que nous avons proposé, puisqu'il a permis d'obtenir une subvention exceptionnelle.

J'aurais souhaité que cette subvention exceptionnelle soit intégrée dans le montant de la subvention pour permettre, l'année prochaine, d'éviter d'avoir ce type de débat, car sinon, on ne sortira pas du structurel.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je me permets de rappeler qu'il n'y a pas de reprise d'intervention sur la demande de retrait ou de maintien d'un amendement ; c'est aussi notre règle commune.

Merci à chacun de la respecter.

Roxane DECORTE, maintenez-vous ou retirez-vous votre amendement, oui ou non ?

Mme Roxane DECORTE. - Nous maintenons l'amendement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 22 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 22 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 22 bis présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 22 bis est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 13 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DAC 13).

Je vous remercie.

2009, DAC 51 - Signature du renouvellement de la convention cadre pour 2009-2014 et de l'avenant à la convention annuelle avec l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (19e), pour l'attribution d'une subvention à l'Espace Périphérique. - Montant : 82.500 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 51, sur lequel Danielle FOURNIER s'est inscrite.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la politique culturelle en faveur des arts du cirque, de la rue et de la marionnette, la Ville soutient l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette pour la gestion de l'Espace Périphérique.

L'Espace Périphérique est un lieu qui accueille des compagnies pour des résidences de création dans ces arts de la scène bien particuliers que sont le cirque, les arts de la rue et la marionnette, qui sont souvent les grands oubliés des politiques culturelles.

Ce lieu permet à des artistes de disposer à Paris, pendant un temps donné, d'un espace de travail pour un projet, qu'il s'agisse de concevoir un spectacle, d'élaborer une recherche ou de se tourner, par un travail particulier, vers un public spécifique.

Ce lieu de fabrique est devenu un lieu important sur le plan national. Il permet aussi à de jeunes compagnies de se professionnaliser, de préparer leur spectacle dans de bonnes conditions.

Bien que le nom "Espace Périphérique" soit franchement peu engageant, tout comme l'est l'accès sous le périphérique, c'est un lieu important dont je tenais à saluer le travail et le soutien de la Ville de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Christophe GIRARD a la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup, Madame FOURNIER, pour ce que vous venez de dire.

L'Espace Périphérique est un lieu de résidence et de création, en effet, pour le cirque, les arts de la rue et la marionnette, qui sont des arts hautement respectables et de grande tradition, implanté depuis 2002 dans l'ancien chapiteau de l'école Fratellini au Parc de la Villette.

Cofinancé et cogéré avec la Villette, il est devenu un lieu de référence pour l'émergence de nouveaux talents et de nouvelles formes artistiques. Il a accompagné plus de 200 résidences d'artistes depuis 2002.

La convention a été renouvelée pour six années.

Permettez-moi de saluer l'excellent travail de la coordinatrice qui s'appelle Myriam Hamet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 51).

Je vous remercie.

2009, DAC 156 - Signature d'un avenant à deux marchés pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le transfert de compétences nécessaires dans le cadre de la réinformatisation des bibliothèques de prêt de la Ville de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 156, sur lequel Danielle FOURNIER s'est inscrite.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Je souhaite poser une question sur l'informatisation des bibliothèques à propos de ce projet de délibération qui revient sur la mise en place du nouveau logiciel, VSmart, logiciel qui gère le prêt des documents dans les bibliothèques de la Ville.

Il semble, depuis que le nouveau matériel a été installé, qu'un certain nombre de problèmes aient été détectés. Par exemple, depuis la mise en place de ce dispositif, de nombreux points de révision ont été demandés, au nombre de 4.000, ce qui est considérable.

Est-ce parce que la conception de ce système est mal adaptée au prêt en bibliothèque ou bien parce qu'il y a toujours de nécessaires adaptations d'un tel système lors de sa mise en place ? En effet, non seulement le prêt est ralenti, ce qui est contraire aux objectifs, mais il y a des micro-coupures, le matériel semble peu fiable. Par ailleurs, l'ergonomie du système ne semble pas non plus idéale. De fait, on se rend compte que les conditions de prêt ne sont pas améliorées pour les usagers puisque tout demande plus de temps et que les conditions de travail des personnels se sont dégradées puisqu'il faut faire plusieurs fois les mêmes opérations.

Pourriez-vous faire un point sur cette question de façon à rassurer les personnels et les usagers des bibliothèques ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. Christophe GIRARD a la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Commencée en février 2006, l'opération de réinformatisation du réseau des bibliothèques de prêt de la Ville de Paris a été finalisée le 27 janvier 2009. Le précédent système intégré de gestion de bibliothèque, le S.I.G.B., qui datait de 1989, a ainsi été remplacé.

Les 59 bibliothèques de la Ville de Paris effectuant près de 10 millions de prêts par an ont été alors simultanément équipées d'un nouveau système d'information offrant au public des services plus nombreux et performants, tels que la vérification de la disponibilité des documents, la réservation et le prolongement des prêts, la possibilité de suggérer des achats de documents.

En outre, ce nouveau système d'information doit permettre à terme de diminuer les tâches de saisies multiples des bibliothécaires pour l'acquisition et le catalogage des documents, d'avoir des données plus fiables, de rendre immédiatement visibles au catalogue les documents commandés par les établissements et surtout, de mettre plus rapidement les documents à la disposition des usagers.

Même si cette opération très lourde de bascule informatique a été préparée de longue date en lien avec les professionnels du réseau des bibliothèques, force est de constater que des problèmes techniques sont apparus et qu'il est nécessaire de procéder rapidement à des ajustements.

Pour ce faire, des réunions de suivi ont été organisées entre la Direction des Affaires culturelles et la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, permettant d'ores et déjà de rendre le système plus performant. Les établissements sont également régulièrement informés. Il leur est demandé de faire remonter systématiquement à une cellule de suivi les problèmes rencontrés, aussitôt analysés. Les chefs d'établissement ont été réunis très récemment pour faire un point exhaustif et précis sur les difficultés rencontrées.

Enfin, la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information s'emploie à améliorer la puissance de connexion ADSL des bibliothèques, qui est l'un des éléments de progression d'efficacité du système.

En conclusion, le système n'est en rien mis en cause mais il semble avoir été mis en place sans que le prestataire du marché n'ait pleinement pris la mesure de l'importance du réseau concerné. De nombreux problèmes ont déjà été corrigés depuis la bascule, mais d'autres dysfonctionnements doivent encore l'être, notamment pour ce qui concerne la vitesse de réponse, l'ergonomie et la sécurité des transactions.

Le nouveau système d'information présente un degré de stabilité et de fonctionnalité satisfaisant mais doit encore gagner en rapidité, notamment dans certaines bibliothèques qui enregistrent de nombreuses transactions aux heures de pointe. La D.S.T.I. et le prestataire y travaillent avec un objectif de conformité au cahier des charges initial d'ici l'été.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 156.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 156).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la situation de la bibliothèque Vaugirard.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation de la bibliothèque Vaugirard.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux nos^{OS} 23, 24 et 24 bis relatifs à la bibliothèque Vaugirard.

Le premier vœu nous sera présenté en une minute maximum par Danielle FOURNIER, à qui je donne la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer la bibliothèque Vaugirard qui, parce qu'une nouvelle médiathèque a ouvert dans l'arrondissement, aurait perdu toute pertinence et devrait fermer.

Certes, le bâtiment n'est pas tout neuf, mais cette bibliothèque est très fréquentée et propose un fonds important d'ouvrages avec un espace dédié à la jeunesse. En termes de prêts, elle se situe à la quatorzième place sur une cinquantaine de bibliothèques à Paris. Rapportée à la superficie occupée, la bibliothèque Vaugirard est même la deuxième du réseau parisien parce que l'espace réduit qu'elle occupe lui permet déjà de limiter ses coûts de fonctionnement.

L'ouverture il y a un an de la bibliothèque Yourcenar n'a pas fait baisser le nombre de prêts et cette bibliothèque a son propre public. C'est pourquoi elle doit fonctionner de manière autonome.

Si cette bibliothèque devenait une annexe de la médiathèque, elle n'ouvrirait plus que quelques heures l'après-midi, de 15 heures à 19 heures, et perdrait sa mission de proximité, de lien tissé avec les habitants du quartier. Alors que le pouvoir d'achat des Français et des Parisiens diminue considérablement depuis quelques mois, la fermeture d'un service d'emprunt gratuit de livres serait un mauvais signal. Pour nous, les Verts, la culture de proximité est indispensable pour développer le lien social et la vie dans les quartiers.

Ce partage est même fondamental en temps de crise économique. Il passe par l'accès à la culture pour toutes et tous, par l'accès public et gratuit au livre et à l'écrit dans chaque quartier. Aussi, nous demandons au Maire de Paris de renoncer au projet de fermeture ou de semi fermeture qui est projeté, c'est-à-dire de transformation en annexe de la bibliothèque Vaugirard.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Une minute, je rappelle que c'est le temps de parole prévu pour la présentation des vœux. Je le dis avec fermeté mais courtoisie. Deux minutes, ce n'est une minute, et ce n'est pas la première fois que je suis obligé de le rappeler.

Madame MACÉ de LÉPINAY, une minute pour présenter le vœu que vous avez déposé.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Je ne reprendrai pas tous les termes qu'a fort bien dits Danielle FOURNIER.

Je souscris parfaitement à tout ce qu'elle a dit et je ne le répéterai pas, même différemment.

Je veux simplement dire que la mobilisation contre la fermeture ou la transformation en annexe de la bibliothèque Vaugirard prend de l'ampleur puisque le conseil de quartier, une pétition, le vœu des Verts et le nôtre, l'ensemble des syndicats, les lecteurs, Facebook, tout le monde se mobilise pour maintenir la bibliothèque Vaugirard, et pour éteindre l'incendie que vous provoquez par vos décisions prises de manière unilatérale et sournoise.

Vous nous proposez un vœu - entre parenthèses j'aime beaucoup les vœux que l'Exécutif s'adresse à lui-même - que nous ne pouvons pas accepter. Nous maintenons évidemment le nôtre, puisque nous voulons absolument que les postes à la bibliothèque Vaugirard soient rétablis pour qu'elle puisse continuer de servir comme elle le fait la population du 15e arrondissement.

Alors que vous allez lancer à grands coups de communication une nouvelle opération médiatique intitulée "Paris en toutes lettres", c'est une bien mauvaise manière que vous faites à votre soi-disant priorité, la lecture publique. J'invite tous nos collègues à voter le vœu des Verts et le nôtre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Christophe GIRARD pour répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je ne demanderai pas au nouveau groupe Verts-U.M.P.P.A. de voter ces deux vœux qui se rejoignent.

En revanche, chère Hélène de MACÉ de LÉPINAY, je ne vous ai pas vu me demander comme ami sur "Facebook".

Comme nous nous y étions engagés lors du Conseil de Paris de décembre dernier, une étude précise concernant l'évolution de la fréquentation et des opérations de prêts à la bibliothèque Vaugirard a été réalisée.

Elle a permis de mettre en évidence une baisse de 28 % concernant ses activités de prêts.

Néanmoins, et c'est là que je rejoins, évidemment, les analyses qui ont été exprimées, force est de constater que la bibliothèque Vaugirard présente une importance réelle en termes de service public de proximité ! Voilà ! On n'est pas abruti !

Considérant ces éléments et prenant exemple sur d'autres collectivités territoriales françaises, nous souhaitons engager une réflexion avec les personnels concernés afin d'aboutir à la mise en place à partir de 2010 d'un dispositif novateur à Paris, en l'occurrence un pôle de lecture publique Marguerite Yourcenar-Vaugirard. Nous n'entendons donc pas fermer l'équipement de lecture publique mais adapter au mieux ce service public aux attentes et aux pratiques locales constatées.

Cela n'est pas d'ailleurs pas du tout non plus, je vous le signale, la position d'Anne HIDALGO, première adjointe, élue du 15e, qui, bien au contraire, est pour le développement et la protection de tout ce qui touche à la proximité et aux pratiques locales.

Je salue d'ailleurs, permettez-moi de le faire, l'excellent travail du Bureau des bibliothèques de la Direction des Affaires culturelles, et en particulier M. PILON et M. JACQUES, qui part d'ailleurs à la retraite aujourd'hui.

Nous sommes donc défavorables aux deux vœux présentés et nous vous proposons d'adopter le vœu de l'Exécutif suivant :

"Considérant le succès rencontré par la nouvelle médiathèque Marguerite Yourcenar, et dont le taux d'emprunt, depuis son ouverture le 14 février 2008, la place d'emblée parmi les premières bibliothèques du réseau avec près de 241.754 opérations de prêts ;

Considérant le bilan effectué en début d'année par la Direction des Affaires culturelles, et saluant la compétence des services de la Direction des Affaires culturelles, sur l'évolution des taux de fréquentation des établissements de lecture publique situés à proximité de la nouvelle médiathèque Marguerite Yourcenar, et notamment la bibliothèque Vaugirard, malgré une baisse d'activité de 28 % ;

Considérant cependant le service de proximité que représente la bibliothèque Vaugirard, pour de nombreux usagers, tels que les personnes âgées et le public familial ;

Le Conseil de Paris émet le vœu :

- que les 11 agents attachés jusqu'à présent à la bibliothèque Vaugirard soient maintenus jusqu'à la fin de l'année, afin que l'ensemble des activités de l'établissement soient assurées et qu'à partir de 2010, la bibliothèque Vaugirard puisse s'inscrire dans un dispositif novateur, en lien étroit et complémentaire avec la médiathèque Marguerite Yourcenar - ce n'est pas scandaleux, à quelques centaines de mètres, que les gens travaillent ensemble -, un pôle de lecture publique dans le 15e arrondissement, permettant un travail des équipes en synergie, et une politique documentaire cohérente entre les deux établissements ;

- et qu'une réflexion soit menée avec la mairie du 15e arrondissement, son maire, M. Philippe GOUJON, et l'adjointe à la culture, Mme FONDALLOSA, afin d'étudier et d'échelonner les travaux nécessaires pour la mise aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap et de mobilité réduite".

Cela a également été inspiré par Mme HIDALGO.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces réponses.

M. GOUJON a la parole pour une explication de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je suis heureux que, pour la première fois, on songe à associer de façon institutionnelle le maire du 15^e à une concertation sur la bibliothèque Vaugirard et qu'on envisage des travaux d'accessibilité, alors que ma demande, dans la programmation budgétaire de 2009, a été refusée à l'époque, Mme HIDALGO présidant d'ailleurs cette conférence de programmation budgétaire.

Mais ce que je voudrais dire, c'est qu'il y a eu déjà des tentatives de fermeture de cette bibliothèque avant les élections - je pense que la période électorale a été salvatrice pour cette bibliothèque - et qu'aujourd'hui, même si c'est sous un habillage plus adroit, c'est un petit peu vers cette orientation qu'on va. Le 15^e étant déjà dramatiquement sous-équipé en matière de lecture publique, je pense que ce n'est pas vers une suppression de bibliothèque ou une réduction du fonctionnement d'une bibliothèque que l'on doit aller mais plutôt l'inverse.

D'ailleurs, ceci crée un émoi dans le quartier, puisque sous la mandature précédente, mais encore la semaine dernière, le conseil de quartier de Vaugirard-Saint-Lambert a exprimé son souhait de voir cette bibliothèque maintenue et non pas transformée en une annexe de Yourcenar qui est très différente, ce qui n'avait jamais été prévu au départ et, en plus, la bibliothèque Yourcenar est quand même assez distante et n'est pas aussi bien desservie. Bref, de nombreux arguments qu'a rappelés notre collègue Hélène MACÉ de LÉPINAY font que nous nous prononcerons contre ce vœu et que nous maintiendrons le nôtre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que le groupe "Les Verts" maintient son vœu ? Il est maintenu ? D'accord.

Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Dans ce genre d'affaire, on refait tout le débat de la loi P.M.L. Vous avez des maires d'arrondissement qui connaissent bien leur arrondissement, qui expriment leurs besoins et puis il y a la position de l'adjointe qui a une autre vision, ce que l'on peut comprendre, il y a la volonté du Maire de décentraliser.

Cela donne vraiment l'impression que les maires d'arrondissement ont de moins en moins de pouvoir malgré tous les discours sur la décentralisation. En ce qui nous concerne, nous nous déterminons, non seulement parce qu'il y a deux élus de notre groupe du 15^e qui soutiennent la position du Maire du 15^e, mais aussi parce que, derrière cela, se profile la nécessité d'avoir une plus grande liberté pour les maires. C'est valable pour les maires de gauche comme du centre ou de droite.

Je comprends votre analyse, Monsieur GIRARD, mais l'action des maires est quand même importante. Ils sentent les choses, ils ont des besoins. Accompagnons-les ! N'adoptons pas la vision un peu technocratique de l'appareil parisien où les administrations sont très puissantes et ont leur vision à elles.

Laissons vivre la vision des maires !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Président.

J'ai le sentiment que le vœu de l'Exécutif a largement intégré cette dimension-là, mais chacun se déterminera tranquillement, il n'y a pas de problème.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

(Vives protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mes chers collègues, il y a une contestation du résultat.

Je mets aux voix à nouveau, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté par 25 voix pour et 32 contre.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Avis contraire ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 83).

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je voudrais intervenir parce qu'il y a eu mise en cause d'un membre de mon groupe. Je voudrais dire que l'adjoint qui a présenté la réponse au projet de délibération et au vœu a émis une appréciation totalement gratuite quant à la connaissance ou la méconnaissance de l'outil informatique par Mme MACÉ de LÉPINAY.

Donc, j'aurais voulu lui demander s'il s'est fait plaisir ! Et auquel cas, je demande des excuses par rapport à Mme MACÉ de LÉPINAY.

Sinon, une suspension de séance.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je crois que nous connaissons et nous apprécions le sens de l'humour de Christophe GIRARD. Ce ne sont pas des propos désobligeants, c'était sur la maîtrise de "Facebook" de Mme MACÉ de LÉPINAY.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je ne demande ni des excuses, ni des suspensions de séance pour être régulièrement traité de surnois.

Etant donné le rapport que Hélène MACÉ de LÉPINAY et moi avons, un rapport de confiance, un rapport amical, je pense qu'elle a suffisamment le sens de l'humour pour entendre que je regrette qu'elle ne m'ait pas choisi comme ami sur "Facebook".

Je ne trouve pas cela insultant.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame MACÉ de LÉPINAY, avec le sourire ?

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Je maîtrise très bien "Facebook" et effectivement, je choisis mes amis.

(Rires).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Un partout, l'incident est clos.

Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation de l'établissement "La Flèche d'Or", dans le 20e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 25 dans le fascicule relatif à l'établissement "La Flèche d'Or", sur lequel Danielle SIMONNET s'est inscrite.

Vous avez une minute pour nous le présenter, Madame.

Mme Danielle SIMONNET. - L'établissement "La Flèche d'Or" est très connu et apprécié par de nombreux Parisiens. Il se trouve dans une situation difficile depuis quelques mois. Sa fermeture est même à l'ordre du jour.

Il faut savoir que des travaux d'insonorisation avaient été menés en 2008 mais s'avèrent aujourd'hui insuffisants. De nouveaux travaux seraient nécessaires. Cependant, les gérants, dont l'homme d'affaires Serge TRIGANO, affirment qu'ils ne pourraient pas assumer financièrement ces nouvelles dépenses.

Il faut savoir que Serge TRIGANO possède un hôtel situé juste en face, "le Mama Shelter". Nous serions en droit de nous interroger sur les possibilités financières pour assurer ces dépenses.

La situation paraît critique comme l'atteste la déprogrammation de tous les concerts du mois de mai. "La Flèche d'Or", depuis son arrivée en 2005, grâce à son équipe artistique, a réussi à faire de cet établissement une scène reconnue nationalement et internationalement.

Elle contribue à la vie culturelle du 20e arrondissement et de Paris. Il faut savoir que près d'un demi million de spectateurs ont été accueillis et que plus de 2.600 groupes ont pu bénéficier de cet espace pour se produire.

A travers ce vœu, le groupe Communiste et des élus du parti de Gauche demande au Conseil de Paris de demander au Maire de Paris d'être attentif au devenir de "La Flèche d'Or" et d'intervenir le cas échéant, notamment auprès de Réseau Ferré de France, afin de favoriser la reprise de la concession par un gestionnaire qui s'engage à maintenir et développer la vocation musicale et culturelle de cet établissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je suis ravi d'apporter des informations apparemment manquantes à la jeune femme qui vient d'intervenir.

Serge TRIGANO n'est pas un homme d'affaires mais un entrepreneur. De surcroît, il a pris 30 % de "La Flèche d'Or" pour pouvoir la sauver. Je pense qu'il n'est pas mauvais d'un côté et bon de l'autre, il est juste impliqué dans le quartier.

Quant au "Mama Shelter", je vous y inviterai volontiers avec votre voisin Alexis CORBIÈRE s'il le veut bien, on y croise Lenny KRAVITZ, on peut prendre une chambre à partir de 79 euros, il y a un très bon restaurant que Philippe STARCK a décoré. Tout est organisable.

L'avis est favorable sur le vœu. Je souhaitais seulement rectifier ce qui me paraissait un peu caricatural.

J'étais présent à "La Flèche d'Or" la semaine dernière pour en parler avec Serge TRIGANO et les élus du 20e arrondissement Frédérique CALANDRA, la Maire et Julien BARGETON, le premier adjoint et conseiller de Paris, ont déjà pris attache avec Réseau Ferré de France.

Les problèmes que rencontre "la Flèche d'Or" aujourd'hui sont liés à la nature trop précaire du bail signé avec R.F.F. qui l'empêche d'obtenir un prêt bancaire pour le financement des travaux d'insonorisation nécessaires.

Nous avons déjà mené un certain nombre d'actions séparément et collectivement.

Nous allons de nouveau, pour répondre favorablement à ce vœu, avec Frédérique CALANDRA et Julien BARGETON, intervenir auprès de R.F.F. pour demander que soit étudiée la possibilité qu'un nouveau bail soit signé permettant l'obtention d'un prêt bancaire pour investir.

Je suis favorable, au nom de l'Exécutif, à ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ian BROSSAT a souhaité une explication de vote.

M. Ian BROSSAT. - Je ne répondrai pas à ce qu'a dit Christophe GIRARD, nous sommes tous caricaturaux par certains aspects, la caricature est bien partagée sur l'ensemble des bancs de cet hémicycle.

Je voudrais me féliciter de l'avis favorable donné à ce vœu. Dans un contexte où les salles de spectacle et où l'ensemble des lieux de nuit sont en difficulté à Paris, nous avons véritablement intérêt à rester extrêmement mobilisés, parce que c'est aussi de l'emploi, de la vitalité économique et culturelle pour notre Ville. On en aura besoin dans les mois qui viennent dans cette période de crise.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 84).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" visant à mettre en place un dispositif d'aide aux salles de musique et de spectacle parisiennes pour leurs travaux d'isolation sonore.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 26 dans le fascicule présenté par Danielle FOURNIER durant un temps réglementaire d'une minute.

Madame, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Les Parisiens aiment que leur ville soit active et vivante. Les cafés musique, les salles de concerts et de spectacles contribuent largement à la vitalité artistique, culturelle et économique de notre Ville, tout particulièrement pour ce qui est de cette activité le soir et la nuit.

Il est tout aussi vrai que les riverains de ces salles multiplient des procédures contre les nuisances sonores liées à l'exploitation de ces lieux, comme c'est le cas à proximité de grandes ou petites salles.

La gêne ressentie au domicile des Parisiens due au bruit est très importante à Paris puisqu'elle touche un tiers des habitants.

C'est pourquoi, pour améliorer le cadre de vie et permettre aux salles de musique de travailler correctement, nous demandons que soit mis en place un dispositif de prêt à taux zéro pour que les salles puissent engager des travaux et des aménagements acoustiques et d'isolation sonore.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à Christophe GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je suis tout à fait d'accord avec l'analyse de Danielle FOURNIER.

Nous sommes favorables à ce vœu demandant que puisse être étudiée la possibilité de mettre en place un dispositif de prêt à taux zéro pour permettre la réalisation de travaux d'insonorisation dans les lieux culturels.

Depuis 2001, nous appliquons strictement, lorsque nous accordons une subvention, le respect du décret Voynet sur le niveau de décibel. Nous sommes une collectivité exemplaire dans ce domaine.

La Ville de Paris a déjà participé au financement de plusieurs opérations importantes d'insonorisation. Le "Divan du Monde", subvention d'équipement de 130.000 euros ; le "Café de la Danse", subvention d'équipement de 200.000 euros ; "l'Alhambra", subvention d'équipement de 200.000 euros par exemple.

Si sur chacune de ces opérations la Région Ile-de-France a également apporté son soutien, nous pouvons regretter que l'État qui a mis en place des normes particulièrement contraignantes en matière d'insonorisation ne participe d'aucune façon au financement de ces travaux.

Je tiens à préciser que si la Ville venait à mettre en place un tel dispositif, il ne pourrait concerner que les lieux qui rémunèrent les artistes dans le respect de la législation du travail.

Sous toutes ces réserves, nous sommes favorables à ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 85).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la généralisation dans chaque arrondissement de la Capitale d'exposition de photographies sur les grilles des jardins de la Ville de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 27 dans le fascicule présenté par le groupe U.M.P.P.A.

Madame Roxane DECORTE, vous avez une minute.

Mme Roxane DECORTE. - La culture c'est d'abord la culture pour tous, l'accès au meilleur doit être ouvert à tous et pas seulement disponible.

La culture doit aller au-devant des Parisiens, il est important d'offrir aux différents talents la possibilité d'investir l'espace urbain.

Les présentations d'expositions de photographies sur les grilles des jardins sont un élément de la culture pour le plus grand nombre ; le coup d'essai de "la Terre vue du Ciel" de Yann ARTHUS-BERTRAND a été un coup de maître sur les grilles du Jardin du Luxembourg.

L'exposition a été vue par 2,5 millions de personnes. Plus récemment, dans le 18^e arrondissement, au square Léon Serpollet, la très belle exposition "Syrene, Ibrahim, Malo, Valentin et tous les autres" réalisée par Gilles PORTE a obtenu un vif succès.

Dans chaque mairie d'arrondissement, les listes d'attente pour organiser une exposition sont importantes. L'idée serait que le Conseil de Paris émette le vœu qu'en concertation avec le Maire de chaque arrondissement, un jardin puisse être choisi comme lieu d'exposition et que la Ville fournisse le matériel nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. Christophe GIRARD a la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - C'est une horreur absolue, c'est une chose de fou, ce que vous venez de proposer.

Concernant le Jardin du Luxembourg, si 2,5 millions de personnes ont pu voir les photos talentueuses de l'excellent académicien, puisqu'il est maintenant académicien de l'Académie des Beaux-arts à Paris, Yann ARTHUS-BERTRAND, 2,5 millions de personnes ne peuvent plus jamais regarder la transparence sublime et légère du Jardin du Luxembourg à travers les grilles.

Si cela vous paraît une bonne mesure, cela me paraît une très mauvaise mesure.

Pour l'instant, j'ai réussi à m'y opposer et à obtenir qu'aucun accrochage n'ait lieu sur les grilles du jardin de la Place des Vosges, cette place qui devrait être minérale mais qui a été transformée au fil du temps en jardin avec des arbres. Si on a des expositions permanentes sur les grilles, aussi bien de l'hôtel d'Aumont dans le 4^e arrondissement, que sur tous les jardins et les grilles des hôtels particuliers dans Paris, on ne verra donc plus jamais, ni l'architecture, ni les jardins à la française - pensez à l'Hôtel de Sens ou au Palais Royal, par exemple, on ne verrait plus jamais ces jardins à la française - puisque vous auriez en permanence des grilles occultées.

Je pense que c'est une très mauvaise idée. Je pense que mon amie de "Facebook", qui n'est plus sur les rangs, est plutôt d'accord avec moi également. Nous en avons discuté avec Hélène MACÉ de LÉPINAY, elle est plutôt proche de ma sensibilité sur ce point.

C'est une idée qui n'est pas moderne. C'est une idée démagogique, et je vous déconseille de vous embarquer dans ce type d'aventure, car plus jamais on ne verra nos beaux jardins à la française et les bâtiments d'architecture si précieux que nous avons dans Paris, s'ils sont constamment occultés par des accrochages...

Il y a des musées. Je suis contre ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président.- Avis défavorable motivé par l'adjoint.

Mme Roxane DECORTE. - Vous avez une vision élitiste, pensez aux quartiers populaires, allez dans le 18^e arrondissement, dans le 20^e arrondissement. Dans ces quartiers, tout le monde ne va pas forcément au musée, c'est important. C'est un jardin choisi par arrondissement, ce n'est pas de manière systématique.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Si, ce sera systématique.

Mme Roxane DECORTE. - Vous avez des personnes qui n'iront jamais au musée, et c'est une occasion d'avoir l'art dans la rue. C'est plutôt une idée populaire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président.- Le débat est passionnant, il est lancé. Les points de vue sont légitimes et recevables, les uns et les autres. L'adjoint émet un avis défavorable, mais j'ai le sentiment que c'est un débat que vous pourrez poursuivre dans d'autres enceintes.

M. POZZO di BORGIO a la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Ce genre d'exposition est depuis longtemps très demandée. Je vois souvent, puisque je suis sénateur, de très belles expositions sur les grilles du Sénat. Mais, je rejoins Christophe GIRARD, elles ne peuvent pas être permanentes.

Il faut aussi que le regard puisse se poser sur ces jardins, parce que le regard sur ces jardins est reposant. Ainsi à la Région, des expositions sont constamment réalisées sur le mur. Je vous assure que ce n'est pas agréable. On a besoin de voir l'esthétique de la Ville.

Que ces expositions soient ponctuelles, c'est là que je rejoindrai le vœu, mais je suis plus réservé sur le fait que cela se fasse de façon permanente et systématique.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Président.

Vous appelez à voter contre le vœu ? Abstention, pardon.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Mais le débat aura lieu à nouveau, sans nul doute.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expulsion du collectif d'artistes Trans Art Express des terrains Cardinet-Batignolles-Clichy.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 28 dans le fascicule.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER pour le présenter en une minute, s'il vous plaît.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je donne la parole à Thierry COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Le vœu est très simple, il correspond d'ailleurs à un bégaiement de l'histoire, puisqu'au milieu de l'année dernière, la mairie du 17^e et son maire en particulier, s'étaient préoccupés de l'avenir d'un collectif d'artistes, qui était sur le terrain des Batignolles, et qui devait l'évacuer pour permettre aux travaux de démarrer.

A ce moment-là, plusieurs hypothèses avaient été envisagées. Nous avons manifesté le désir que ce collectif puisse rester dans le 17^e, en tout cas à Paris. Des solutions alternatives ont été proposées parfois un peu au diable vauvert. Des engagements, me semble-t-il, avaient été pris par la Mairie de Paris, pour que ce collectif puisse être hébergé à titre de logement sur Paris, et avoir accès à ses œuvres pour pouvoir continuer à travailler, étant entendu qu'il s'agissait de sculptures monumentales.

Aujourd'hui, presque un an après, aucune solution n'a été trouvée. C'est pourquoi nous souhaiterions que ce dossier soit réexaminé dans un sens favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Christophe GIRARD a la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - La Ville de Paris ne s'est jamais engagée à reloger ce collectif. L'engagement de la Ville était d'accompagner le collectif dans sa recherche de locaux dans la mesure où nous connaissions sa composition et où la Préfecture de police n'avait pas d'objection, puisqu'elle est également consultée. Je vous invite à ce propos, Monsieur COUDERT, à faire de même et à prendre l'attache de la Préfecture de police pour être certain qu'il s'agit bien d'un collectif d'artistes.

Vous ne pouvez l'ignorer, puisque ce sont les termes de la réponse que j'ai faite lors de la séance du 16 juin 2008, lors du Conseil de Paris. Le vœu, que vous aviez alors présenté, n'avait pas été adopté par le Conseil de Paris. Les recherches de locaux sur le territoire parisien, comme en banlieue, n'ont pu aboutir. Je le regrette, en effet.

Je tiens à vous informer qu'après son départ des terrains Cardinet, Batignolles, Clichy, à aucun moment le collectif n'a contacté le service de la Direction des Affaires culturelles, comme pourtant nous les avons encouragés, ni même mon cabinet qui pourtant était en lien direct avec eux, afin que les recherches soient poursuivies, ni pour signaler leur problème d'accessibilité au lieu de stockage appartenant à Réseaux ferrés de France.

Nous sommes donc tout à fait disposés à intervenir auprès de Réseaux ferrés de France, afin que puisse être facilité l'accès à l'espace de stockage. Encore faut-il que nous recevions des demandes de ce collectif.

Aujourd'hui, il apparaît, et je me rapprocherai de la Préfecture de police, que nous ne pouvons nous engager au relogement d'un collectif dont nous ignorons la composition, ni même la réalité de son existence et ses activités. Vous savez que beaucoup d'artistes, parfois, repartent soit dans d'autres collectifs ou bien ont choisi de mener une vie individuelle ailleurs et différemment.

Il semblerait qu'aujourd'hui, sous réserve, évidemment, que ce que je vous dis là soit avéré, qu'il s'agisse d'un ou de deux artistes plus que d'un collectif. Il est impossible de mettre à disposition quasiment gratuitement plusieurs centaines de mètres carrés au bénéfice d'un ou de deux artistes, vous le comprendrez.

Je suis, à titre personnel, tout à fait d'accord sur les collectifs, mais là, en l'occurrence, pour un ou deux artistes, je ne peux qu'émettre un avis défavorable au vœu généreux présenté par M. Thierry COUDERT pour l'U.M.P.P.A.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Du groupe "Les Verts".

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux augmentations de loyers d'ateliers d'artistes du 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons, pour terminer avec Christophe GIRARD, à l'examen du vœu référencé n° 29 dans le fascicule, présenté par Jean VUILLERMOZ au nom du groupe communiste et des élus du parti de Gauche.

La parole est à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - 9 artistes plasticiens se sont vus attribuer en 2005 des ateliers d'artistes par la mairie du 19e arrondissement, la Ville de Paris et la Région Ile-de-France. C'est la R.I.V.P. qui est le bailleur de ces ateliers de travail qui, je le précise, ne comportent pas de logement. La R.I.V.P. vient de demander à ses locataires une augmentation de plus de 25 % à valoir dès le mois de mars 2009.

Alors, évidemment, certains de ces artistes ne pourront pas garder cet atelier de travail.

Il faut savoir que l'augmentation a été calculée en fonction de l'indice national du coût de la construction, évidemment, mais qui s'applique à un bail commercial et non à un bail professionnel. Or, les artistes plasticiens bénéficient d'un statut particulier et leurs revenus dépendent du régime fiscal des bénéficiaires non commerciaux.

C'est donc totalement en contradiction avec l'augmentation prévue par la R.I.V.P.

C'est donc pourquoi nous demandons, les élus du groupe communiste et du parti de Gauche, que le Maire de Paris intervienne afin que la R.I.V.P. revienne sur sa décision d'augmentation de ces loyers et que les artistes en question puissent ainsi poursuivre leur activité sur place.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Christophe GIRARD a la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Nous sommes en période de crise, paraît-il !

Alors que, contractuellement, le loyer des ateliers d'artistes situés 25, rue des Annelets, dans le 19e, aurait dû être actualisé tous les ans, les locataires ont bénéficié, Monsieur VUILLERMOZ, pendant quatre ans d'une absence d'augmentation.

La Régie immobilière de la Ville de Paris est consciente évidemment de l'impact de cette hausse, mais cette augmentation est légale et conforme aux baux signés par les artistes qui avaient donc prévu et accepté qu'il y aurait une augmentation de leur loyer.

La R.I.V.P. a proposé d'étudier la possibilité de limiter cette augmentation et/ou, selon la situation sociale et financière des artistes, de proposer des échéanciers de paiement.

La R.I.V.P. va adresser un courrier aux artistes très rapidement, afin de leur faire part de ces possibilités.

Bien évidemment, on vous tiendra informé.

Pour toutes ces raisons, vous comprenez que je ne peux pas accepter, au nom de l'Exécutif, ce vœu que M. Jean-Yves MANO devait présenter.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Est-il maintenu, Jean VUILLERMOZ ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Oui.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 86).

Il n'y a pas de souci ; c'est la démocratie qui s'exprime.

2009, SGRI 11 - Signature d'une convention avec l'association "Moto Action", 78 rue Charles de Gaulle - 78350 Jouy en Josas, pour l'attribution d'une subvention.- Montant : 35.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SGRI 11, sur lequel Sylvain GAREL s'est inscrit.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération nous pose un problème et me pose un problème. Vous savez combien notre groupe s'est mobilisé et se mobilise toujours pour que notre collectivité aide l'Afrique à combattre le Sida qui fait des ravages là-bas. Ce projet de délibération est l'un de ces actions que nous soutenons au nom de la lutte contre le Sida.

Nous y sommes d'autant plus sensibles que cela touche le Cameroun, un pays où la prévalence est considérable.

Malheureusement, cette association utilise la moto et l'attrait de la moto, paraît-il, comme vecteur pour lutter contre le Sida et cela ne nous semble pas une bonne méthode d'utiliser ce type de mode de transport et de le promouvoir. On ne peut pas, d'un côté, dire qu'il faut lutter contre le Sida et, d'un autre côté, participer à des actions qui ne font que renforcer l'émission de gaz à effet de serre et compliquer la lutte que nous devons mener contre la possible destruction de notre planète.

C'est pour cela que nous sommes déjà intervenus pour que d'autres types d'opérations, plus respectueuses de l'environnement, soient menées contre le Sida et donc, sur ce projet de délibération, nous nous abstenons.

Vraiment, je regrette que nous ne puissions pas soutenir des opérations plus pertinentes, qui utilisent d'autres vecteurs que des engins motorisés.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA pour vous répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Monsieur le Maire, la Ville de Paris lutte contre le Sida, et Sylvain GAREL en est l'un des promoteurs, mais ce que vous demandez, Monsieur le Président, c'est que l'on n'utilise pas les motos, parce que cela va créer des gaz à effet de serre, mais à ce moment-là, il faut trouver une solution, car toutes les O.N.G. utilisent des voitures, des 4x4 qui sont polluants.

Si vous avez une solution à nous proposer, pour que l'action des O.N.G. se fasse autrement, je suis preneur, mais pour l'instant, je vous demande de voter ce projet de délibération.

A ce moment-là, on ne voyagera plus, on n'ira plus à toutes les conférences parce qu'il faut prendre l'avion. Or, il faut être présent à l'international, il faut être à Belem comme il faut être ailleurs. Il n'y a pas d'autre solution.

C'est la deuxième fois où je ne suis absolument pas d'accord avec une intervention de M. GAREL.

Je demande donc que l'on vote ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Sylvain GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Pierre, tu ne réponds pas à la question.

La question n'est pas que cette association utilise des motos ou des 4x4 pour se transporter, la question est qu'elle fait la promotion de la moto. C'est écrit en préambule, c'est autour de la moto que les adhérents de cette association se réunissent pour partager leur passion...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Président GAREL, je crois qu'on a bien compris le débat.

M. Sylvain GAREL. - Ce n'est pas le mode de transport qu'ils utilisent, c'est la promotion de l'utilisation de la moto qui pose problème, ce n'est pas qu'ils utilisent des motos ou des voitures pour se déplacer.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SGRI 11).

2009, SGRI 18 - Signature d'une convention avec l'association "Maison de l'Europe de Paris" (4e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 334.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous terminons, pour ce matin, par le projet de délibération SGRI 18 sur lequel Romain LÉVY et Geneviève BERTRAND sont inscrits.

Monsieur LÉVY, vous avez la parole.

M. Romain LÉVY. - Merci.

Effectivement, la signature de la convention liant notre Ville à la Maison de l'Europe nous offre l'occasion de faire le point sur la politique menée par cette structure d'utilité publique, mais aussi d'inscrire son action dans le fort engagement européen de notre Municipalité.

Il est difficile de parler de la Maison de l'Europe sans commencer par rendre hommage à l'action de Catherine LALUMIÈRE qui la préside, avec probité et efficacité, depuis 2003. Suite aux engagements pris, et il y avait beaucoup à faire à son arrivée, la modernisation et la diversification des actions en direction des Parisiens ont été engagées, en les associant au développement de la construction européenne, en mettant à leur disposition informations, conseils et documentations, en organisant près d'une centaine de manifestations par an.

Les objectifs contenus dans cette nouvelle convention vont permettre de les développer plus encore. Je pense tout particulièrement à la volonté de renforcer son rôle d'information sur l'Europe et d'orientation sur les activités européennes, à Paris bien sûr, mais aussi dans les autres capitales de l'Union.

L'action consistant à encourager et faciliter la mobilité universitaire et professionnelle en Europe me semble également déterminante.

Je veux d'ailleurs insister ici sur le club "Erasmus", lancé à l'automne 2008 en lien avec la Cité internationale universitaire de Paris, le C.R.O.U.S. et la Maison des initiatives étudiantes, qui a permis de l'ouvrir aux jeunes publics, ce qui est essentiel, et a contribué, dans le même temps, à en faire l'espace de tous les Européens habitant notre Ville.

En offrant désormais un service d'information personnalisé, "Paris Europe Info", inauguré par Pierre SCHAPIRA en 2006, qui a reçu pour la deuxième fois le label "Relais Europe Direct" de la Commission européenne, la Maison de l'Europe incarne sans conteste un lieu de construction de la citoyenneté européenne. Elle doit devenir plus encore le point de repère de tous ceux qui s'intéressent aux projets européens, sans en être nécessairement des spécialistes.

Convaincue de cette volonté d'ouverture, la Maison a profité de toutes les grandes manifestations populaires pour se faire connaître et valoriser l'Europe, en accueillant, par exemple, dans ses locaux, des manifestations comme "Nuit Blanche" ou la Fête de la musique.

Elle a également organisé, en partenariat avec la Ville, le village européen sur le parvis de l'Hôtel de Ville que nous connaissons depuis plusieurs années et que nous aurons à nouveau les 8 et 9 mai prochains.

Elle s'est enfin imposée comme le relais incontournable des initiatives associatives consacrées à l'Europe à Paris. Au titre de ces coopérations, on peut citer les relations qui existent avec le Café Babel, avec des fondations françaises ou européennes, avec la Ligue de l'enseignement, la F.I.D.H., les centres culturels européens et, bien sûr, les institutions européennes.

Nous avons plus que jamais besoin d'un tel espace à Paris, et cela d'autant plus qu'il n'existe aucun autre lieu public, dans l'attente de la création de la Maison des Européens de Paris sur laquelle l'Exécutif travaille, offrant de tels services.

C'est pourquoi la signature de cette convention nous paraît particulièrement opportune.

Mais il ne m'est pas possible de conclure cette intervention où il est question du lien indissociable qui existe entre notre Ville et l'Europe, sans souligner, même brièvement, l'ampleur des actions menées par notre Municipalité dans le domaine européen.

Je ne prendrai que deux exemples :

D'abord, les actions nombreuses permettant de valoriser l'Europe et d'en promouvoir les valeurs. Je pense ici notamment au label "Paris Europe", qui incite les associations, les écoles, les universités et les particuliers à porter des projets ayant une dimension européenne dans des domaines tels que la citoyenneté, la culture, l'éducation, le développement durable ou la solidarité. Chaque année, 100.000 euros sont remis aux lauréats pour concrétiser ces projets.

Récemment encore, notre Ville a pris toute sa place dans les manifestations liées à la présidence française de l'Union européenne ou comme nous l'avons dit, dans les manifestations autour du 9 mai.

Le temps m'étant compté, je ne peux mettre en avant l'action forte qui est engagée dans les associations de villes telle que l'U.C.U.E. ou Eurocités, c'est pourquoi je me contenterai simplement de souligner les liens de coopération et d'amitié qui existent avec les grandes métropoles européennes des plus anciennes - on a fêté il y a peu de temps le 50e anniversaire du jumelage avec Rome ou encore les 22 ans de coopération avec Berlin, dont nous voterons aussi au cours de cette séance un nouveau chapitre - aux plus récentes. Ces coopérations, qui ont connu un regain incomparable depuis 2001, par delà leurs déclinaisons culturelles, qui sont les mieux connues car les plus visibles, portent sur l'ensemble des champs de l'action de notre Municipalité avec toujours pour objectif un meilleur service rendu aux citoyens de nos villes.

Il en est ainsi dernièrement des échanges de fonctionnaires avec Vienne, pour lequel nos deux villes ont reçu en 2006 le prix Territoria, du travail engagé avec Londres sur les transports, concernant notamment l'implantation d'un système de type Vélib', de la prévention et de la gestion des risques de crues avec Prague, de la réflexion engagée sur le retour à l'emploi des seniors avec Francfort et Stockholm, ou bien encore sur la diversité et l'égalité avec Londres, Berlin, Barcelone et Helsinki.

Je conclurai en me félicitant de cet attachement à l'Europe et à ses valeurs et en formant toutefois le voeu que, 2009 marquant symboliquement le 20e anniversaire de la chute du mur de Berlin, la Ville et la Maison de l'Europe participent pleinement à commémorer cet événement marquant la réconciliation de notre continent.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - La Maison de l'Europe est LE LIEU de l'éducation à l'Europe et des débats européens à Paris.

Si des débats sporadiques se tiennent ici ou là à la C.C.I.P., au MEDEF, dans les syndicats, les universités, les fondations, c'est d'abord et durablement là que se donne à connaître l'Union européenne. J'en apporterai une preuve illustrée en fin de mon intervention.

Cette année, comme toutes les années précédentes, je suis heureuse de pouvoir mettre en relief l'évolution de la Maison de l'Europe à l'occasion du vote de la double subvention de la Ville de Paris, la subvention compensatrice de loyer de 99.000 euros, qui est d'ailleurs augmentée de 3.000 euros, et la subvention de fonctionnement de 235.000 euros, inchangée, total : 334.000 euros.

Les responsables avaient l'espoir d'une augmentation, mais les circonstances budgétaires ont anéanti cette perspective. Et pourtant, voilà une association d'utilité publique s'il en est, ancrée dans la vie de la cité, dont le redressement est spectaculaire depuis 2001. Après les graves irrégularités de gestion mises à jour par l'audit du cabinet Arthur Andersen fin 2001, malheureusement non sanctionnées à ce jour, cette association, sous l'autorité ferme, souriante et ultra compétente de sa présidente, emblématique et 100 % du temps présente, Mme Catherine LALUMIERE, atteint son allure de croisière.

Portée à la présidence nationale de la Fédération des Maisons de l'Europe, Mme LALUMIERE a à coeur une ambition pour la Maison de Paris et de l'Ile-de-France à la hauteur des besoins criants.

La gestion est enfin assainie, probe, comme l'a dit Romain LÉVY, assumée par un Conseil d'administration responsable et une secrétaire générale d'expérience et d'engagement européen.

Trois critères sont là pour mettre enfin à la hauteur des attentes ce lieu unique.

Le premier. Je suis frappée de voir que les publics sont désormais constitués de plus de 50 % de jeunes, étudiants et jeunes professionnels souvent très diplômés et très exigeants : quel changement !

Deuxièmement, les financements se sont diversifiés. Là aussi, quel changement ! A la subvention de la Ville de Paris, s'ajoutent désormais un substantiel financement de la Région Ile-de-France - 100.000 euros -, une participation du Ministère des Affaires européennes et étrangères - 15.000 euros -, des fonds de la Commission européenne - 95.000 euros - par le canal des programmes communautaires que sont Citoyenneté, Gruntvig, Europe directe, plus des cotisations, plus l'accueil de manifestations.

Troisièmement, l'offre de programmes est, j'ose le dire, éblouissante. J'exhorte tous les Conseillers de Paris qui reçoivent chaque mois le programme dans leur casier à aller voir et rencontrer ce qui se fait à la Maison de l'Europe. Elle inclut manifestement les Français dans le débat public européen.

A l'heure où l'hôtel de Coulange a été restauré, rénové et aménagé pour recevoir un club Erasmus créé en octobre 2008, le point info-Europe et une salle de conférence d'un design accrocheur, je ne parlerai plus, c'est fini, puisque le projet est évanoui, d'un Espace des Européens à Paris.

Je mesure seulement avec tristesse que les ressortissants européens sont les grands oubliés de la reconnaissance des différentes composantes de Parisiens et Parisiennes.

Les concernant, il me semble qu'au lieu de vagues d'inscription qu'on pouvait espérer sur les listes électorales à la fin décembre 2008, l'engouement a été très modéré si j'en tiens pour exemple ce qui se passe dans le 6e arrondissement, où l'on peut noter seulement 10 inscrits supplémentaires de 2008 à 2009. L'on verra aussi ce que donnera la nouvelle campagne sur les panneaux Decaux pour susciter l'inscription des jeunes qui auront 18 ans d'ici le 7 juin 2009.

Voilà mon regret le plus important : il concerne ces Européens de Paris.

Mon regret est aussi que des millions de Franciliens restent éloignés de la riche programmation de la Maison de l'Europe et ne perçoivent que peu son implication dans les très grands événements parisiens que sont la Journée du 9 mai, qui aura lieu cette année encore sur le parvis de l'Hôtel de Ville et gare du Nord, les Journées du patrimoine, la Fête de la musique, Nuit blanche, le Prix de l'initiative européenne.

Pour conclure, je vais prendre les deux illustrations que j'indiquais tout à l'heure de la prise de conscience du rôle que joue la Maison de l'Europe. La première est la liste, non exhaustive, des adjoints au Maire de Paris qui participent aux travaux de la Maison de l'Europe de temps à autre. Evidemment, le Maire de Paris a assisté à l'inauguration de l'espace vert à cet endroit, mais je citerai particulièrement Pierre SCHAPIRA et Pierre MANSAT, Didier GUILLOT, Christian SAUTTER, Gisèle STIEVENARD et Dominique BERTINOTTI, maire du 4e arrondissement, qui a particulièrement contribué au rayonnement de la Maison de l'Europe qui se trouve dans son arrondissement.

Pour terminer, je donnerai la liste, exhaustive celle-là, des députés européens qui ont participé à des manifestations à la Maison de l'Europe depuis avril 2008, par ordre alphabétique : Pervenche BERES, Daniel COHN-BENDIT, Harlem DÉSIR, Brigitte DOUAY, Joël FERREIRA, Jean-Paul GAUZES, Catherine GUY-QUINT, Bronislaw GEREMEK - 15 jours avant son accident tragique -, Bernard LEHIDEUX, Alain LIPIETZ, Elisabeth MORIN, Michel ROCARD, Pierre SCHAPIRA, Margie SUDRE, Jacques TOUBON, Alejo VIDAL-QUADRAS.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. Pierre SCHAPIRA a la parole pour répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je n'ai rien à ajouter, je partage tout ce qu'ont dit Romain LÉVY et Geneviève BERTRAND.

Cela a été un travail compliqué. Nous avons pris une maison en 2001 qui était en difficulté, la Présidente a fait son travail, les orateurs précédents l'ont dit très justement.

Le Conseil d'administration de cette maison est d'ailleurs composé de membres de tous les groupes de cette Assemblée. Qu'ils y viennent ou non, tous les groupes sont informés de ce qui se fait à la Maison de l'Europe.

J'ajoute que le public s'est rajeuni. Le réel déficit, nous en avons la preuve dès que nous parlons de la Maison de l'Europe, est le manque de médiatisation permettant de savoir exactement ce qui s'y fait.

Je le regrette beaucoup. C'est entre autres parce que le budget de la Maison de l'Europe est contraint. Il ne lui permet pas d'avoir un service de communication adéquat et à la hauteur. Si on pouvait avoir ce service de communication, ce serait beaucoup mieux.

Je remercie Romain LÉVY et Geneviève BERTRAND de ce qu'ils ont dit au sujet de la Maison de l'Europe.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avant de passer au vote, deux demandes d'explication de vote émanent de Laurence DOUVIN et de Ian BROSSAT.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Rachida DATI, qui est ce matin en déplacement, avait souhaité intervenir sur ce projet de délibération. En son nom je voudrais d'abord regretter l'absence de réel bilan de l'action de la Maison de l'Europe dans les documents qui nous sont communiqués.

Il nous semble aussi que la maison de l'Europe n'a pas aujourd'hui les moyens de fédérer les différents organismes de promotion de l'Europe sur Paris, notamment parce qu'elle est un peu trop repliée sur son hôtel particulier dans le Marais.

Il est souhaité qu'il lui soit donné les moyens nécessaires, notamment ceux d'une ouverture par rapport au grand public. Il nous semble également souhaitable que soient clarifiés les rapports entre les activités de la Maison de l'Europe et le projet de "Maison des Européens" évoqué dans cette convention.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ian BROSSAT pour une explication de vote du groupe communiste.

M. Ian BROSSAT. - Le groupe communiste et élus du parti de Gauche s'abstiendra sur ce projet de délibération pour des raisons différentes de celles exprimées par Laurence DOUVIN.

Nous sommes tous pour l'Europe, nous avons en même temps des idées différentes sur l'Europe et sur l'avenir de l'Europe. Cela n'est pas faire insulte à la Maison de l'Europe que de dire qu'elle défend une certaine conception de la construction européenne dont on ne peut pas dire qu'elle ait particulièrement porté ses fruits et qu'elle nous aide beaucoup en cette période de crise.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Sylvain GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Je rebondis sur ce que vient de dire Ian BROSSAT.

Pour des raisons exactement contraires, nous voterons pour ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SGRI 18).

Dépôt de questions d'actualité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées dans les délais.

La première émane du groupe Centre et Indépendants. Elle est relative "à l'action et au civisme en faveur de la campagne européenne de 2009".

La deuxième question d'actualité est posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Elle est relative "aux mesures de prévention et de lutte contre l'exclusion des jeunes les plus en difficultés".

La troisième question est posée par le groupe "Les Verts". Elle est relative "aux conséquences de la crise sur les finances de la Ville".

La quatrième question d'actualité émane du groupe U.M.P.P.A. Elle est relative "au plan d'économies de la Ville de Paris".

La cinquième question émane de M. Ian BROSSAT au nom du groupe communiste et élus du parti de Gauche. Elle est adressée à M. le Maire de Paris en ces termes :

"Monsieur le Maire, chers collègues,

Permettez-moi à mon tour de revenir sur l'actualité de la crise. Certains l'ont dit avant moi, la crise touche les finances de notre Ville. Mais elle ne touche pas que ses finances. Depuis plusieurs mois, elle s'insinue dans le quotidien de nombreux Parisiens, menaçant leurs emplois, leur pouvoir d'achat voire leur logement. La crise, c'est 1.900 femmes et 2.400 hommes de plus à Paris en demande d'emploi pour le seul mois de janvier. Sur une année, l'augmentation du nombre de ces demandeurs d'emploi parisiens est de 4,8 % - mais surtout, elle est de 7,3 % sur les 6 derniers mois. La crise, ce sont ces marchés de la misère qui se constituent un peu partout. Dans le 18^e arrondissement, à la porte Montmartre, plus de 1.000 personnes s'installent chaque semaine à proximité des puces de Saint-Ouen. Devant eux, par terre, étalés sur des draps ou des couvertures, des vêtements usagés, de la nourriture, parfois des médicaments, récupérés dans des poubelles. En plein Paris, une économie de la débrouille se développe au grand jour. Depuis l'origine des puces, il y a toujours eu des "biffins", mais depuis l'été dernier, leur nombre a été multiplié par dix.

Face à cette situation, non content d'afficher une indifférence teintée d'effets d'annonce, le Gouvernement va plus loin quand il s'accroche, par exemple, au bouclier fiscal ou aux heures supplémentaires.

On nous dit depuis plusieurs semaines que le bouclier fiscal ne représente rien et qu'il est seulement symbolique. Ce symbole représente quand même un chèque de plus de 360.000 euros aux 800 personnes les plus riches de France. Et il est indécent de dire que cela ne représente rien. A ces contribuables fortunés, l'Etat verse en fait l'équivalent de 30 ans de SMIC. C'est ainsi qu'un symbole devient un scandale. La sagesse voudrait à l'évidence la fin de cette mesure injuste, "la sagesse plutôt que la banane" pour reprendre les mots de Dominique de VILLEPIN, la semaine dernière.

La sagesse voudrait certainement aussi que l'Etat cesse de se désengager sur les collectivités locales dès qu'un problème ou une situation révèle son impuissance. La sagesse ou le courage. Au moins pourrait-il payer aux collectivités locales ce qu'il leur doit dans le cadre de ce désengagement. Ces collectivités territoriales qui travaillent précisément à maintenir des solidarités, de la justice sociale, en temps de crise. Aujourd'hui, c'est ainsi 300.000 millions d'euros que l'Etat doit à Paris.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, le groupe communiste et élus du parti de Gauche, aimeraient savoir comment la Municipalité compte agir pour que l'Etat rembourse sa dette à l'égard des Parisiennes et des Parisiens. Et nous aimerions également savoir quelles seront les prochaines mesures qui contribueront à créer à Paris ce bouclier social que nous appelons tous de nos vœux.

Je vous remercie."

La dernière question d'actualité est posée par le groupe du Mouvement républicain et citoyen. Elle est relative "à la politique d'achat de la Ville de Paris et à son impact en faveur d'une relance contre la crise".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous suspendons la séance, elle reprendra à 14 heures 45 avec la séance des questions d'actualité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures quarante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons aux questions d'actualité.

I - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'action et au civisme en faveur de la campagne européenne de 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, celle de M. CAVADA.

M. Jean-Marie CAVADA. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, les élections des députés au Parlement européen du 7 juin vont avoir lieu en France métropolitaine ce dimanche 16 juin prochain. Ces élections sont très importantes pour notre démocratie.

Pourquoi ? Parce qu'elles constituent la principale occasion pour les Français d'exercer leur citoyenneté européenne.

Je voudrais m'arrêter un instant sur ce que cela veut dire.

Si l'on admet - et c'est la réalité - que les deux tiers des lois de notre République sont élaborées à Bruxelles et votées au Parlement de Strasbourg, puis transposées dans le droit français, on ne peut pas accepter que, d'un côté, nous dépendions à 70 % de lois qui sont élaborées à Strasbourg et à Bruxelles et que, de l'autre, le taux de participation aux élections soit extrêmement faible, 42 % lors du dernier scrutin.

Tous les cinq ans, le taux d'abstention, vous l'avez constaté, dans ce scrutin, tend à diminuer : 62 % de nos citoyens avaient participé à la première consultation de 1979 ; ils ne sont plus que 42,7 %, comme je viens de le dire, lors de celle de 2004.

Le manque d'information, le peu de courage des élus pour relayer les difficultés, problèmes, décisions ou avantages de ce qui se décide dans l'Exécutif européen, le traitement sous un angle très politicien francophone, pour ne pas dire "franchouillard", que les médias apportent à ces sujets, tout cela contribue à faire croître un climat défaitiste qui n'est pas bon pour les décisions, quels que soient les choix politiques que les citoyens feront.

L'abstention constitue un danger. Nous sommes au moins trois députés européens dans cette Assemblée et je pense qu'au-delà de nos différences de famille, c'est vraiment une préoccupation fondamentale qui concerne les arrondissements de la Ville et donc les élus dans leur ensemble, de sensibiliser les Parisiens aux enjeux européens.

Je refuse de me résigner à voir les électeurs français, et donc parisiens, se désintéresser de l'échelon européen.

Je sais qu'une campagne d'information de la Mairie en direction des électeurs est en cours, mais j'aurais souhaité, Monsieur le Maire, que vous puissiez donner, aujourd'hui ou lors d'une prochaine réunion, des informations concernant les modes de communication et l'intensité du travail citoyen que les services de l'Exécutif entendent développer.

Je tenais également à rappeler que les ressortissants des autres pays de l'Union vivant à Paris peuvent prendre part à ce vote, à travers différentes institutions, comme il l'a été dit ce matin notamment pour la Maison de l'Europe, mais c'est insuffisant.

Y a-t-il eu une communication spécifique à leur intention l'an dernier et en ce début d'année ? Et a-t-on une idée du nombre d'inscriptions exact sur les listes électorales ? Ce sont autant de renseignements qui nous intéressent.

En conclusion, je voulais lancer un appel solennel à tous mes collègues, et d'abord à l'Exécutif, pour que les élus, les quartiers, les associations s'emparent de ce scrutin pour faire parvenir, pour faire prédominer leur choix politique dans l'élection européenne, et je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur CAVADA.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souligne que cette intervention, faite par un candidat aux élections européennes, m'intéresse au plus haut point !

M. Jean-Marie CAVADA. - Surtout que tu ne l'es pas !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Surtout que je ne le suis pas. Mais pourquoi parler si tard ?

Lors de nos voyages incessants entre Strasbourg et Paris ou Bruxelles et Paris, nous aurions pu en parler ! Et je vous aurais dit, cher collègue, que la Ville de Paris n'est pas en reste. Depuis le mois de septembre, nous menons campagne pour l'inscription sur les listes électorales : panneaux lumineux, zones d'affichage Decaux, ainsi de suite ; dans les mairies d'arrondissement, affichage ; certaines mairies d'arrondissement ont fait des réunions pour expliquer l'intérêt de tout cela.

Mais il ne suffit pas de parler quelques semaines avant l'élection ; c'est une éducation permanente à l'Europe.

Ce que disaient ce matin très justement Mme BERTRAND et Romain LÉVY, sur le rôle de la Maison de l'Europe, est extrêmement important. Il ne faut pas parler de l'Europe deux mois avant les élections ; on en parle tout le temps.

Vous avez raison, vous parlez d'or, quand vous dites que 70 % de nos lois sont faites à Bruxelles. Vous avez entièrement raison.

Nous organisons des débats, nous organisons des réunions, dans les mairies d'arrondissement, à la Maison de l'Europe qui est notre outil, comme on le disait tout à l'heure, mais aussi que, depuis quelques années, nous fêtons le 9 mai, jour de la Fête de l'Europe, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, avec les associations, toutes celles qui s'intéressent à l'Europe, avec la représentation au Parlement européen, et de la Commission qui siège à Paris. Beaucoup de gens passent et c'est un succès permanent. C'est pour cela que nous le refaisons.

D'ailleurs, depuis 2001, à l'initiative du Maire de Paris, nous avons créé un label "Paris Europe" qui récompense les dossiers concernant l'éducation, la culture, qui sont déposés. Cette année encore, 80 dossiers sont déposés. Il y a 100.000 euros de prix à gagner. Et je crois que, là, nous remplissons notre rôle.

Je regrette la carence du Gouvernement qui n'a fait aucune campagne sur l'inscription sur les listes électorales.

J'espère que la future campagne électorale sera une campagne européenne, ne sera pas une campagne politicienne et amènera de l'information pour les électeurs.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si je peux me permettre, j'ajouterai que, pour inciter les Européens non français à voter aux élections, les informer parce qu'ils ne savent pas, nous nous sommes aussi appuyés sur les réseaux culturels et consulaires des ambassades des pays de l'Union européenne à Paris, mais le résultat n'est pas à la hauteur, ni de mes espérances, ni de mes convictions européennes. C'est comme ça !

II - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative aux mesures de prévention et de lutte contre l'exclusion des jeunes les plus en difficultés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question de Léa FILOCHE du groupe socialiste et radical de gauche.

Mme Léa FILOCHE a la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, les jeunes dans notre pays sont depuis longtemps particulièrement vulnérables sur le marché du travail et des chiffres récents montrent qu'ils sont les principales victimes des effets de la crise économique et sociale, tout particulièrement les jeunes issus des quartiers qui sont au départ plus fragiles.

Ainsi, en Ile-de-France, le chômage des jeunes vivant dans les quartiers en difficulté a augmenté de plus de 52,7 % en une année.

Coutumiers des emplois précaires et de l'intérim, ces jeunes apparaissent plus que jamais comme des variables d'ajustement à la crise économique que nous connaissons actuellement.

Les populations des quartiers dits "politique de la ville" sont déjà touchés par des difficultés de tous ordres : emploi, logement, éducation, formation et santé.

Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de réduire ces inégalités, mais les inquiétudes sont fortes aujourd'hui quant aux moyens alloués par l'Etat depuis plusieurs années maintenant puisque la règle est la baisse des subventions, la limitation des cadres d'information, d'accueil et d'encadrement.

Ce désengagement important de l'Etat entraîne une modification des responsabilités en matière de lutte contre les exclusions. Ce sont les collectivités qui pallient désormais ces engagements.

En cela, elles sont aujourd'hui en première ligne pour lutter contre l'exclusion des jeunes de 16 à 25 ans en particulier, car cette population qui n'est pas prise en compte par les systèmes classiques d'insertion tels que le R.M.I. est particulièrement touchée par les conséquences de la crise.

Pauvreté et précarité deviennent le quotidien des jeunes diplômés, des jeunes en formation ou en insertion professionnelle. Cela nécessite un plan d'action ambitieux et innovant de notre part.

La gravité de la situation nous impose un engagement massif et urgent. Il s'agit de cesser de traiter les jeunes essentiellement comme des catégories dangereuses comme malheureusement c'est le cas aujourd'hui au niveau étatique en privilégiant la lutte contre des bandes plutôt que la lutte contre les discriminations sociales et territoriales que nous appelons de nos vœux.

A cet égard, les nouvelles orientations de la protection judiciaire de la jeunesse sont parlantes, les crédits sont réorientés vers les mesures pénales plutôt que vers les mesures de prévention qui sont pourtant les seules à apporter des solutions pérennes.

Nous savons aussi que les mesures de prévention sont bien plus importantes que les répressions systématiques. C'est pourquoi les jeunes ont besoin aussi de retrouver la confiance et de renouer avec les institutions.

Ils ont besoin d'être encadrés, accompagnés dans leur démarche d'insertion, d'avoir un bon niveau d'éducation et, lorsqu'ils en ont besoin, de pouvoir trouver les moyens de définir et de mettre en œuvre leur projet de formation ou d'insertion professionnelle.

Il est essentiel de leur proposer un dispositif d'accompagnement, prenant en compte tous les aspects de la problématique d'insertion, notamment en matière de santé et de logement qui sont les deux formes de discrimination majeures subies par les jeunes à Paris.

Pourtant, le logement et l'accès à la santé sont pour moi, mais également pour une partie de cette Assemblée, la première pierre d'un accès à l'autonomie et donc à l'émancipation, à la formation et à la protection en matière du droit de travail.

Monsieur le Maire, l'insertion des jeunes les plus en difficultés est un investissement qui mérite tous nos efforts, c'est la cohésion de la société qui est en jeu. Il faut agir tant qu'il est encore temps.

C'est pourquoi nous souhaitons savoir quelles sont les actions menées par notre collectivité en ce domaine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Madame la Conseillère, pour cette intervention.

Sur Paris, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi est en hausse de plus de 3,9 % en février 2009 par rapport à janvier 2009. L'évolution annuelle est de plus 16,3 %.

Ils sont clairement les premières victimes des emplois précaires, C.D.D., intérim voire multiplication des stages. Cela vient s'ajouter aux inégalités visibles dans les quartiers en politique de la ville.

Les tensions entre jeunes que nous connaissons actuellement sur le territoire parisien sont révélatrices d'un fort repli identitaire. Il y a un accroissement du sentiment d'exclusion et aussi un accroissement d'un sentiment d'appartenance à un quartier ou à une rue.

La Ville n'a pas attendu la crise pour se mobiliser fortement sur cette question. Elle a mis en place un maillage du territoire, une véritable logique de chaîne éducative prenant en compte toutes les problématiques auxquelles les jeunes sont confrontés dans la vie quotidienne, vous l'avez dit : le logement, l'emploi, l'éducation, la discrimination et la santé.

Cette politique est menée en concertation étroite entre tous les adjoints concernés dont bien sûr Bruno JULLIARD, Olga TROSTIANSKY, Gisèle STIEVENARD, Christian SAUTTER et Jean-Marie LE GUEN.

C'est d'autant plus indispensable que, n'oublions pas, un jeune mal pris en charge aujourd'hui est demain un adulte en souffrance.

De nombreuses mesures mises en oeuvre se déclinent autour de quatre axes :

- Lutter contre l'errance et l'exclusion avec deux permanences sociales d'accueil.

- L'insertion sociale et professionnelle avec les clubs de prévention, les missions locales, les espaces dynamiques d'insertion, les contrats jeunes majeurs, et également le Fonds d'aide aux jeunes et "Paris Jeunes Solidarité" qui sont deux aides financières à l'insertion durable. 1.600 jeunes en ont bénéficié cette année pour un budget annuel de 630.000 euros.

- L'hébergement et l'accès au logement, avec les centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale "Georges Sand" ou "Gutenberg" que vous avez visité récemment, Monsieur le Maire.

- La santé, avec les centres médico-sociaux de la Ville, les centres de planification et d'éducation familiale ou encore "la Maison de Solenn".

Beaucoup de chantiers sont également en cours, comme la création de nouveaux centres d'hébergement de petite taille pour jeunes en errance, avec le futur centre boulevard de Strasbourg à venir et un appel à projet qui sera lancé le 5 mai prochain pour la création de 250 places dans des structures innovantes ou encore 3.000 logements en foyers de jeunes travailleurs. Je rappelle à ce sujet que 1.600 logements ont été créés entre 2001 et 2007.

Nous souhaitons également moderniser les aides financières, les contrats jeunes majeurs et mettre en place des structures adaptées pour les jeunes souffrant de troubles du comportement.

J'insiste sur deux innovations destinées à aller au devant de ces jeunes qui ne font plus confiance aux institutions pour ensuite pouvoir les réinsérer dans les dispositifs de droit commun.

Des lieux d'accueil innovants et participatifs pour les jeunes dont quatre créations sont prévues d'ici 2014, le premier a commencé ses activités fin 2008 dans le 10^e arrondissement et ouvrira son local fin 2009.

Egalement une deuxième innovation qui est l'expérimentation menée à la Mission locale Belliard pour prévenir l'entrée des jeunes dans le R.M.I.

Cependant, la mobilisation de la Ville de Paris dans cette question ne doit pas faire oublier le rôle que doit jouer l'Etat. L'insertion des jeunes est un enjeu national qui requiert un plan d'ensemble et d'ampleur.

Nous attendons et seront attentifs au plan annoncé par Martin HIRSCH pour relancer l'emploi des jeunes ainsi qu'aux mesures d'urgence qui devraient être annoncées à la mi-avril.

Nous avons quelques inquiétudes quant au financement de ces mesures, pour l'instant très flou.

Et que penser d'un Gouvernement qui donne d'un côté pour reprendre de l'autre ? Vous avez parlé de l'exemple de la Protection judiciaire de la jeunesse que je reprends à mon compte.

Vous l'aurez compris, la Ville de Paris va continuer à travailler et à s'investir pour soutenir les jeunes en difficulté.

Nous attendons de l'Etat qu'il fasse de même, surtout lorsqu'on sait qu'une société qui est incapable de dégager des perspectives mobilisatrices pour sa jeunesse est une société qui perd progressivement en vitalité, en créativité et en espérance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci de cet excellent travail.

III - Question d'actualité du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux conséquences de la crise sur les finances de la Ville.

IV - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au plan d'économies de la Ville de Paris.

V - Question d'actualité du groupe communiste à M. le Maire de Paris sur les conséquences de la crise à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons trois questions qui portent sur les conséquences de la crise sur les finances de la Ville.

Monsieur DUTREY, vous avez la parole.

M. René DUTREY. - L'économie planétaire s'enfonce dans la récession. La crise financière se transforme en crise économique et sociale aux conséquences humaines dramatiques.

Depuis 2001, le groupe "Les Verts" conteste certains des choix budgétaires de la Ville de Paris, nous vous avons en particulier maintes fois alertés sur le risque que prenait notre collectivité en finançant des dépenses pérennes d'investissement comme de fonctionnement sur ces recettes extrêmement volatiles que représentent les droits de mutation.

Le groupe "Les Verts" n'était pas seul à alerter la Ville de Paris sur ces dangers. Le cabinet d'audit "Standard & Poor's" a accordé la sacro-sainte note triple A à la situation financière de la Ville, tout en s'inquiétant déjà de l'instabilité des droits de mutation et de la dépendance de la Ville à leur égard.

Les droits de mutation représentaient jusqu'à 17 % des recettes parisiennes. Cette manne financière et instable est en outre le fruit de cette spéculation immobilière qui prive tant de Franciliens de la possibilité de trouver un logement.

C'est pourquoi, depuis 2001, le groupe "Les Verts" demande que ces recettes soient considérées comme exceptionnelles et qu'elles soient intégralement consacrées au logement social et à la lutte contre la spéculation.

C'est bien le gel de la fiscalité parisienne pendant huit ans qui a rendu les finances de notre Ville si sensibles aux fluctuations du marché.

Du fait de ses choix, la Ville de Paris se trouve ainsi aujourd'hui particulièrement exposée aux effets de la crise.

La chute de 38 % des droits de mutation au premier trimestre 2009 et l'ensemble des indicateurs pour les trimestres à venir laissent présager un effondrement de ces droits. Cette situation risque de rendre l'exécution du budget 2009 extrêmement difficile. Il faut trouver des économies.

Bien sûr, le groupe "Les Verts" a des propositions à vous faire en la matière : pourquoi ne pas abandonner quelques projets dispendieux et inutiles, tels que le plan de vidéo surveillance, la pyramide de bureaux de la Porte de Versailles, l'embellissement du stade Jean Bouin ou le développement d'Autolib' au lieu de l'auto partage ?

D'autres projets appellent selon nous une réduction de la voirie, comme les Halles. C'est pourquoi le groupe "Les Verts" souhaite savoir quelle est la situation aujourd'hui de l'exécution du budget 2009.

Au vu de cette situation et en vue d'assainir la politique budgétaire de la Ville de Paris, changerons-nous de modèle économique, en appliquant une hausse de la fiscalité, juste et modérée, ciblée sur la taxe foncière, chaque année, jusqu'à la fin de la mandature ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DUTREY.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi, à mon tour, de revenir sur l'actualité de la crise. Certains l'ont dit avant moi, en particulier René DUTREY, la crise touche les finances de notre Ville, mais elle ne touche pas que ses finances. Depuis plusieurs mois, elle s'insinue dans le quotidien de nombreux Parisiens, menaçant leur emploi, leur pouvoir d'achat, voire leur logement.

La crise, c'est 1.900 femmes et 2.400 hommes de plus à Paris en demande d'emploi, au seul mois de janvier. Sur une année, l'augmentation du nombre de ces demandeurs d'emploi parisiens est de 4,8 %, mais elle est surtout de 7,3 % sur les six derniers mois.

La crise, ce sont aussi ces marchés de la misère qui se généralisent. Je pense notamment au 18^e arrondissement, à la porte Montmartre où on a maintenant des centaines d'hommes et de femmes qui se retrouvent à revendre des objets qu'ils ont trouvés dans les poubelles.

Face à cette situation, le moins qu'on puisse dire, c'est que le Gouvernement n'agit pas, on devrait même dire qu'il provoque. Il provoque notamment quand il maintient ce bouclier fiscal, qui nargue l'ensemble des victimes de la crise. Vous savez, ce bouclier fiscal qui fait que 834 contribuables se retrouvent avec des chèques, en moyenne de 368.000 euros, des gens qui reçoivent cela alors qu'ils ont parfois un patrimoine de 15 millions d'euros, selon les chiffres donnés par le Ministère de l'Economie et des Finances.

C'est cela la réalité, même si cela vous gêne.

La sagesse voudrait évidemment que le Gouvernement renonce au bouclier fiscal. La sagesse voudrait aussi que, dans ce contexte difficile, l'Etat cesse de se désengager sur les collectivités locales, dès qu'un problème ou une situation révèle son impuissance.

La sagesse voudrait tout cela. D'ailleurs, vous avez entendu Dominique de VILLEPIN, qui disait : la sagesse plutôt que la banane. Manifestement, certains préfèrent la banane !

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, le groupe communiste et élus du parti de gauche aimerait savoir comment la Municipalité compte agir pour que l'Etat rembourse sa dette à l'égard des Parisiennes et des Parisiens. Ces 300 millions d'euros, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler ici, et qui seraient bien utiles dans le contexte de crise auquel nous sommes confrontés.

Nous aimerions également savoir quelles sont les prochaines mesures, qui contribueront dans notre Ville à Paris, à créer ce bouclier social dont nous avons besoin dans le contexte difficile que nous traversons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur LAMOUR, vous avez la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Evidemment, Monsieur le Maire, ma question n'aura pas la même tonalité que celle de Ian BROSSAT, il y a quelques instants. Vous en conviendrez, c'est tout de même un peu symptomatique, ici, dans cet hémicycle, de toujours rejeter la faute sur l'Etat, alors qu'il y a effectivement des choses à faire à Paris, dans l'enceinte du périphérique.

Il semble, Monsieur le Maire, que vous vous en soyez aperçu le 31 mars. Puisque le 31 mars, vous avez décidé de réunir les maires d'arrondissements et les présidents de groupe pour, je cite : "mettre au point un plan d'économie dans les mois à venir".

Or, vous avez oublié des maires et des présidents de votre opposition municipale, qui pouvaient avoir à la fois une analyse pertinente de la situation dans laquelle se trouvent les Parisiennes et les Parisiens, et peut-être aussi des propositions à faire, en matière de plan d'économie. D'ailleurs, nous vous en avons déjà faites lors de la discussion du budget primitif en décembre dernier.

Je note également, Monsieur le Maire, que vous n'avez toujours pas communiqué le plan d'investissement pluriannuel pour Paris aux maires d'arrondissement. Or, semble-t-il, vous commencez à remettre en question un certain nombre des éléments de ce plan. C'est la rumeur qui court, vous seriez effectivement disposé à faire en sorte de limiter un certain nombre de ces actions indispensables au bon fonctionnement des arrondissements.

Pourtant, vous êtes resté sourd à un courrier de début mars dernier, qui demandait que vous fournissiez ce plan d'investissement.

Puis, il y a des interrogations sans réponse, Monsieur le Maire, et lourdes de conséquences sur la vie quotidienne des Parisiens, car vous avez mal anticipé la baisse des droits de mutation. Vous nous avez dit que vous alliez la compenser avec l'augmentation brutale de la fiscalité. Vous l'évoquiez à hauteur de 320 millions d'euros. Manque de chance, vous vous rendez compte que vous êtes en deçà de la vérité. C'est vraiment faire preuve de légèreté dans vos prévisions, ou en tout cas faire preuve d'un manque d'anticipation par rapport à cette profondeur de la crise. Vous ne l'avez absolument pas prise en compte dans l'élaboration du budget de la Capitale.

Monsieur le Maire, quels enseignements en tirez-vous dans les mesures d'économie à prendre ? Quelles sont vos nouvelles priorités en matière d'investissement ? Je pense à de grands projets structurants, très coûteux, je pense en particulier à Jean-Bouin, que vous voulez faire financer uniquement sur les épaules des contribuables parisiens. Surtout, que signifient concrètement vos déclarations en vue d'étaler le programme des 4.500 places de crèches, prévues lors de votre mandature ?

Monsieur le Maire, nous sommes face à une crise profonde. Nous sommes face aussi à une véritable inquiétude de la part des Parisiennes et des Parisiens. On le voit, un certain nombre de priorités, qui pourraient d'ailleurs affecter, si elles n'étaient réalisées, leur quotidien sont aujourd'hui remises en cause au travers de vos propos.

Monsieur le Maire, dites nous très clairement ce que vous comptez faire. Et surtout, ne nous répondez pas que ce sera au mois de juillet que nous verrons cela. Nous voulons, d'ores et déjà, un débat. Nous voulons d'ores et déjà, Monsieur le Maire, plutôt que vous nous disiez, encore une fois, que ce sera à l'occasion de la session du Conseil de Paris du mois de juillet prochain, nous voulons en débattre et ce, dès le prochain Conseil de Paris.

Nous aurons des propositions à vous faire, comme nous l'avons fait en décembre dernier.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président, je vais donner la parole à Bernard GAUDILLÈRE, avant qu'il ne vous réponde sur le fond, et si nécessaire j'argumenterai encore.

Je ferai deux remarques de méthode : la première, c'est que c'est tous les mois que je réunis les adjoints, les présidents de groupes et les maires d'arrondissement de la majorité.

Si vous voulez tous les mois être associés à la gestion de l'Exécutif, c'est nouveau. Faites-vous partie de la majorité ?

M. Alain DESTREM. - On peut vous donner des conseils !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela, vous ne vous en privez pas.

D'ailleurs, je ne pensais pas être original en ce domaine, parce que j'ai l'impression que dans d'autres instances, c'est comme cela. On fait travailler, de manière créative et solidaire, les majorités.

Voulez-vous qu'on fasse une majorité avec le groupe U.M.P.P.A et le groupe centriste ?

Voilà pour le premier point de méthode.

Le deuxième point de méthode : nous aurons effectivement, comme chaque année, un débat budgétaire en juillet, et de manière à ce que, le premier semestre passé, on nous indique les modifications que nous devons faire.

Je ne nous conseille pas, pour faire un travail sérieux et approfondi, de le faire de manière précipitée sur la base d'informations qui concernent trois mois.

En attendant, il y a une Commission des finances, dont j'ai souhaité qu'elle soit présidée par l'un des vôtres, comme la Commission des affaires culturelles et internationales. Bien entendu, je suis désireux qu'elle ait les moyens de faire son travail de préparation de notre rendez-vous normal sur le plan budgétaire.

Mais je n'ai répondu que sur la méthode. Je laisse l'excellent adjoint aux finances répondre sur le fond.

Mais ne vous inquiétez pas. Je suis totalement disponible pour vous !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Etes-vous aussi disponible pour moi ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je l'étais encore samedi !

Ne perdons pas de temps, c'est sympathique, mais, Madame KUSTER, je soigne votre arrondissement, vraiment !

Madame KUSTER, nous prendrons donc à nouveau rendez-vous. Le dernier avait été très sympathique, mais je ne voudrais que ce soit interprété. Surtout que M. LAMOUR parle de rumeur.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai entendu les deux groupes de la majorité, j'ai entendu les critiques de l'opposition. Je résume les questions qui me sont posées : comment ont été prévus les droits de mutation ? Comment évoluent-ils ? Quelles conclusions en tirons-nous ?

Avant d'aborder ces trois questions, je reprendrai un argument de M. DUTREY, qui est d'ailleurs généralement entendu sur d'autres bancs que sur le banc des "Verts", selon lequel la Municipalité aurait fondé de 2001 à 2008 des dépenses pérennes sur des recettes volatiles.

C'est un argument que je conteste absolument, car les droits immobiliers abondants nous ont d'abord et avant tout permis de financer notre programme d'investissements de manière saine.

Si aujourd'hui, la collectivité parisienne n'est pas plus endettée qu'en 1998, quand M. LEGARET était mon prédécesseur, c'est aux droits immobiliers que nous le devons.

J'en viens aux questions énumérées : s'agissant de la prévision des droits de mutation, j'en ai déjà entretenu le Conseil à plusieurs reprises. Vous savez que c'est un exercice difficile puisque c'est une équation à deux inconnues, ces droits étant la résultante du nombre de transactions immobilières et du niveau des prix immobiliers.

Lorsque nous avons eu à faire une prévision à la fin de 2008, alors même que ces droits avaient reculé de 9 % en 2008, nous nous sommes entourés de solides garanties. Nous avons organisé un débat en commission des finances en novembre dernier. Les experts invités avaient été choisis en parfait accord entre M. LEGARET et moi. Deux experts incontestés, le président de la chambre des notaires de Paris et le chef du service statistique du Ministère chargé de la Construction et du Logement.

J'ai relu récemment leurs exposés, que je tiens à la disposition de tous nos collègues, et je constate que l'un et l'autre situaient la fourchette de la diminution entre - 10 % et - 20 %.

Nous avons retenu - 17 %, c'est-à-dire 700 millions contre 850 en 2008. Ce choix a été plutôt rigoureux. Nous l'avons arrêté sans rien cacher de nos incertitudes et j'ai exposé ici même ce que je pensais être notre prudence. Voilà pour la transparence.

Voyons maintenant les événements récents : depuis janvier, le recul est important puisque sur les trois premiers mois de l'année, il atteint - 38 % par rapport au premier trimestre 2008.

Je signale au passage, puisque c'est un point très important pour la suite du débat, que cette diminution sera amortie dans nos comptes 2009 parce que, pour des raisons comptables et depuis toujours, la Ville encaisse ses droits de mutation avec quelques mois de retard. En clair, elle a enregistré sur 2009 les derniers mois de l'année 2008 qui étaient heureusement meilleurs. Pour être plus précis, le compte 2009 a d'ores et déjà encaissé 210 à 220 millions générés en 2008 et 140 millions générés en 2009, soit 360 millions au total, c'est-à-dire plus de la moitié de la prévision d'origine.

Cette nuance mise à part, nous devons tirer les conclusions, et je suis le premier à le reconnaître, du gel des transactions et des incertitudes de la période. Peut-être les transactions redémarreront-elles d'ici quelques mois. Peut-être les droits immobiliers en bénéficieront-ils. Nous le souhaitons tous, et sûrement vous le premier, Monsieur le Président LAMOUR, mais notre devoir est de ne pas tirer de plans sur la comète et de nous adapter à la réalité actuelle.

La première adaptation sera le réajustement des droits de mutation au budget supplémentaire, mais ne croyez pas qu'il s'agisse d'une innovation 2009. Tous les ans, depuis que je travaille dans cette maison, c'est-à-dire depuis un peu plus de huit ans, nous réajustons les droits de mutation au mois de juillet. Il n'y a qu'une exception, c'est 2008. Ce réajustement avait jusqu'ici lieu à la hausse. Cette année, hélas, il se pratiquera vraisemblablement à la baisse.

Le nouveau chiffre sera largement discuté et le sera sur la base des résultats d'un semestre, ce qui est plus sûr qu'avec les résultats d'un trimestre uniquement.

Mais cette adaptation de nos ressources à la situation de crise que Paris subit comme toutes les collectivités ne suffirait pas à elle seule.

J'en viens à la deuxième adaptation, que contiendra notre budget supplémentaire : il faut évidemment ajuster aussi nos dépenses, c'est-à-dire économiser.

J'ai évoqué ce sujet à plusieurs reprises depuis quelques jours, à la commission des finances puisque, Monsieur le Maire, j'ai souhaité y lancer moi-même ce débat dès le début de notre réunion de mercredi dernier, à la télévision, où j'ai eu l'occasion de rappeler ce que sont nos priorités intangibles et enfin, dans un communiqué vendredi, où j'ai répondu à certains propos que je trouvais polémiques et excessifs.

Je résume ces déclarations : oui, nous réfléchissons à des économies et nous le faisons de la manière la plus approfondie et la plus réfléchie.

Oui, nous sommes ouverts à toutes les propositions. J'attends celles de tous nos collègues, de la majorité et de l'opposition, à commencer bien entendu par celles de MM. LAMOUR et LEGARET.

Oui, nous débattons largement et longuement de ce sujet, d'abord en commission des finances, puis au Conseil lui-même.

Non, ces économies ne toucheront pas à nos priorités : un programme ambitieux d'investissements de 8,3 milliards, les 20 % de logements sociaux en 2014, les prestations sociales dont je ne ferai pas l'énumération, les crèches, la politique de la ville, le tramway Est, et quelques autres sujets.

Voilà ce qui devrait rassurer, je suppose, nos collègues lan BROSSAT et René DUTREY puisqu'à ma connaissance, les priorités que je viens d'énumérer sont communes à toute la majorité de ce Conseil.

Voilà les messages très simples que je voulais adresser aux Parisiens à travers le Conseil de Paris.

La Ville souffre d'une conjoncture difficile, comme toutes sortes d'autres collectivités en France. La Ville pâtit des désengagements massifs de l'Etat et le président BROSSAT peut compter sur notre pugnacité pour défendre auprès du Gouvernement actuel les intérêts des contribuables parisiens. Mais la Ville est gérée avec prudence, avec économie, en toute transparence, dans le respect absolu des engagements pris devant les Parisiens, et avec le souci de préparer l'avenir et l'après crise.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur LAMOUR, un mot.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur GAUDILLÈRE, j'ai entendu votre demande de proposition. Je souhaiterais simplement que ces propositions soient mieux traitées que celles que nous avons faites à l'occasion du débat sur le budget primitif en décembre dernier.

Je vous rappelle que nous avons fait un certain nombre de propositions, plutôt équilibrées, en particulier une augmentation raisonnée de la fiscalité locale à hauteur de 4,5 %. Nous avons fait aussi des propositions sur le fléchage d'un certain nombre de moyens, par exemple sur l'accession sociale à la propriété, sur l'augmentation du nombre de places de crèche et d'autres priorités que nous estimions, en cette période de crise, indispensables pour améliorer le quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous n'avez même pas pris la peine de nous répondre. Même pas pris la peine d'évoquer ces propositions. Elles sont restées lettre morte.

Je les tiens à votre disposition. Cela faisait partie de nos amendements et vous n'avez apporté strictement aucune réponse.

Alors, vous nous demandez de faire des propositions au travers de la commission des finances. Jean-François LEGARET a déjà travaillé sur le sujet, vous le savez, c'est d'ailleurs à sa demande que la crise a été évoquée à l'occasion de la dernière séance de la commission des finances, c'est à sa demande que la chambre des notaires est également venue exposer la situation en matière d'immobilier à Paris.

Nous avons pris un certain nombre d'initiatives en rappelant que la crise était beaucoup plus profonde que ce que vous vouliez bien nous raconter.

Nous disons très clairement, Monsieur le Maire, que nous souhaitons, dès le mois de mai prochain, lors de la prochaine séance, évoquer ce sujet en débats et pas simplement travailler en commission puis, à l'occasion de la séance du mois de juillet prochain.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président, pour clore provisoirement ce bref échange, la crise est terrible, elle touche le monde entier. Elle a des conséquences sociales particulièrement douloureuses en France. Vous savez bien que la réponse que donne le Gouvernement et la majorité parlementaire a des conséquences tout à fait dommageables sur les conditions de nos concitoyens et notamment à Paris. De cela aussi, il faut rendre des comptes, car cela a une relation avec nos finances parisiennes.

Deuxièmement, Monsieur le Président, vous êtes parlementaire, vous connaissez très bien la situation de toutes les collectivités locales de France, de droite et de gauche, y compris par rapport à l'impôt et alors qu'elles ont déjà beaucoup augmenté les impôts de 2001 à 2008 et il n'y en a pas beaucoup, y compris dans votre famille politique, qui aient annoncé en mars 2008 les augmentations d'impôts, en plus en indiquant le taux.

Alors soyons dans le sérieux et dans la gravité par rapport aux informations que nous avons s'agissant de la baisse des recettes !

Vos propositions m'intéressent. Je vous fais confiance, elles seront faites publiquement. Vous me les adresserez si vous voulez, j'y travaillerai sérieusement. On verra bien ce que vous assumerez comme suppressions de dépenses de fonctionnement, car cela demande beaucoup de courage, c'est extrêmement difficile et nous n'aurons pas trop de trois mois pour connaître vraiment la situation dans laquelle nous sommes ; ce n'est pas en un trimestre qu'on a suffisamment d'éléments.

Deuxièmement, la Commission des finances travaillera librement et nous rendra des comptes et nous débattrons de cela au moment où cela sera le plus utile, non pas pour nous disputer ou nous agiter en séance du Conseil de Paris, mais pour prendre des décisions utiles aux Parisiens.

Donc, le rendez-vous, Monsieur LAMOUR, en principe, c'est en juillet. S'il y a utilité à le faire avant, j'en prendrai acte, mais je vous conseille, à vous comme à nous, de nous donner les moyens d'avoir tous les éléments d'information ; sinon, on ne fera pas un travail, à mon avis, suffisamment réfléchi et donc efficace.

Je vous remercie.

VI - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative à la politique d'achat de la Ville de Paris et à son impact en faveur d'une relance contre la crise.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante qui est celle de Georges SARRE pour le groupe Mouvement Républicain et Citoyen.

Monsieur SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

La crise que nous traversons peut s'avérer demain la transition entre le vieux et le neuf, c'est-à-dire entre le capitalisme financier mondialisé et un nouveau modèle économique social et environnemental plus favorable à l'émancipation individuelle et à la fraternité.

Mais la crise rime surtout aujourd'hui, et sans doute pour longtemps, avec chômage de masse, délocalisations et fermetures d'entreprises, disparition de certains savoir-faire, blocage des salaires.

À Paris, le chômage remonte aux environs de 8 % et il n'est pas excessivement pessimiste d'entrevoir, avec une crise qui dure, un chômage à deux chiffres en 2010.

Pour anticiper et favoriser l'émergence d'un modèle nouveau comme pour endiguer les conséquences économiques et sociales dévastatrices de la crise en cours, les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités à tous les échelons et se saisir de tous leurs leviers.

Celui des achats publics n'est pas négligeable. Les marchés de travaux de fourniture et de service de notre collectivité, d'une valeur qui dépasse 1.200 millions d'euros chaque année, nous donnent des responsabilités à l'égard des travailleurs parties à notre contrat social, et à l'égard de notre environnement.

C'est dans ce contexte qu'est créée la Direction des achats, une heureuse initiative que nous saluons.

Pour les élus républicains de gauche du M.R.C., il ne saurait s'agir seulement d'optimiser le coût des achats, mais bien aussi d'améliorer le pilotage de cette politique économique à part entière.

Nous souhaitons donc savoir, Monsieur le Maire, quelles sont les ambitions que notre collectivité poursuit dans l'intérêt des salariés, dans l'intérêt de la Ville de Paris et de la France, sur fond de crise à travers sa politique d'achats ?

Cette politique est contrainte, concurrence libre et non faussée oblige, par les règles européennes et nationales codifiées dans le Code des marchés publics et le Code général des collectivités territoriales.

Nous voulons donc aussi faire savoir ce qui fait ainsi obstacle à une pleine efficacité de nos politiques d'achat sur le progrès économique, social et environnemental auquel nous aspirons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Georges SARRE.

Ce sujet est, bien sûr, en rapport aussi avec la qualité de gestion et les économies que nous pouvons faire.

Je vous remercie particulièrement de l'avoir abordé.

Camille MONTACIÉ pour répondre ?

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur Georges SARRE.

Comme vient de le rappeler M. Georges SARRE, les achats de la collectivité parisienne, c'est 1,5 milliard d'euros par an, donc forcément une place clef dans l'économie francilienne.

L'optimisation de l'achat de la collectivité parisienne est un objectif stratégique, qui a une dimension à la fois économique, sociale et environnementale.

Il s'agit donc de garantir la meilleure utilisation des deniers publics dont nous sommes comptables devant les Parisiens, mais aussi de garantir la satisfaction des besoins de la population en matière d'équipements et de travaux.

Cet objectif est le nôtre depuis 2001, et plus particulièrement depuis 2003, puisqu'une mission achats marché de la Direction des Finances a largement travaillé à mettre en place une stratégie des achats et a donc développé en ce sens des efforts continus de modernisation pour structurer une fonction d'achat qui était jusqu'alors extrêmement dispersée au sein des directions et aussi à mettre en œuvre la stratégie d'achat et à faire évoluer la compétence des acheteurs et de ceux qui travaillent dans ce sens.

Notre stratégie d'achat consiste donc à préciser les spécifications techniques, concentrer les volumes pour obtenir les meilleurs prix, négocier plus systématiquement, actualiser régulièrement notre connaissance des fournisseurs ; plus on connaît les fournisseurs, mieux on peut optimiser les achats.

Par ailleurs, la Ville met en œuvre régulièrement des procédures pour utiliser au mieux tous les outils juridiques. On a parlé des marchés, de tous les marchés tels que les marchés accords cadres, les enchères inversées... On a effectivement de nouveaux modes de marchés.

Enfin, la politique d'achat de la collectivité n'est pas seulement un ensemble d'outils, c'est aussi et bien sûr une politique, une politique pour aider le tissu économique et les Parisiens en difficulté dans cette période de crise.

La Ville participe à la relance en amplifiant son effort d'investissement. Investissement, c'est bien sûr emploi.

Je rappelle qu'il y a 900 millions d'euros de travaux en 2009, soit 300 millions de plus qu'en 2008.

Il s'agit également de soutenir les P.M.E., les soutenir en tant que P.M.E. innovantes, faciliter l'accès des P.M.E. à la commande publique, permettre par la division en lots systématique le plus large accès possible des P.M.E. à la commande publique.

La Ville est la première collectivité à avoir signé le pacte P.M.E. en 2008 et donc à faire bénéficier les P.M.E. de 400 millions d'euros de contrats pour 2008.

En 2009, la Ville a décidé d'accorder un versement d'acompte porté à 20 % pour les marchés gagnés par les P.M.E., quelle que soit la hauteur de ce montant.

Il s'agit donc de ne pas mettre en difficulté les P.M.E. et, au contraire, de les soutenir.

Nous avons des clauses spécifiques dans les cahiers des charges pour l'environnement, l'augmentation de l'insertion sociale - on l'a vu avec le marché des collectes -. Enfin, la Direction des achats, progressivement mise en place entre 2009 et 2012, sera responsable de la stratégie d'achat et de sa mise en œuvre, tandis que les directions passeront les commandes et exécuteront les marchés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

C'est tout à fait important ce que nous a dit Camille MONTACIÉ, qui était trop peu écoutée, de tous les côtés d'ailleurs.

La séance des questions d'actualité est terminée.

Nous passons au Conseil général.

Au revoir, Monsieur le Préfet.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente minutes, est reprise à dix-huit heures, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous revenons en Conseil municipal.

2009, SGRI 24 - Signature d'une convention avec l'association "Culturesfrance" (7e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 200.000 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération SGRI 24. Il s'agit d'une convention avec l'association "Culturesfrance" domiciliée dans le 7e arrondissement pour une subvention de 200.000 euros.

M. POZZO di BORGIO interroge M. SCHAPIRA.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Nous n'avons pas l'intention de remettre en cause la mission générale attribuée à cette association par le Ministère des Affaires étrangères, qui est de promouvoir la création artistique et le patrimoine français à travers le monde. En effet, mes collègues du groupe Centre et Indépendants et moi-même sommes très attachés à la culture française, ses talents, ses artistes, ses œuvres et son savoir-faire. Cette culture qui est la nôtre a une forte légitimité à être présentée et présente sur la scène internationale. Aussi, nous soutenons la mission de "Culturesfrance", mais encore faut-il être fidèle à cette mission.

Nous émettrons aujourd'hui une réserve quant à cette subvention. Tout d'abord, nous pouvons nous interroger sur le montant de la somme attribuée de 200.000 euros, somme très importante en temps de crise. Nous souhaitons, et je sais que nous aurons la réponse par l'adjoint au Maire qui est mon voisin, être pleinement informés sur l'utilisation qui sera faite de cette subvention.

L'association "Culturesfrance" a reçu quelques critiques sur la neutralité de ses choix, sur l'impartialité quant au choix des artistes afin de diversifier les expositions et de permettre une diffusion éclectique d'autres cultures.

C'est la raison pour laquelle je compte beaucoup sur le fait que le Maire adjoint puisse suivre la subvention conséquente ainsi attribuée afin que nous puissions avoir une vue à peu près exacte de l'utilisation de l'argent des Parisiens dans cette mission de culture à l'étranger.

Ce n'est pas un avertissement mais une interrogation : sans ébranler son fonctionnement, nous voterons cette subvention mais nous attendons des explications.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Pierre SCHAPIRA vous répond.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je voudrais rassurer le président POZZO di BORGIO.

Vous savez que "Culturesfrance" est une association qui est l'outil du Ministère des Affaires étrangères. S'il y a des doutes sur cette association, interrogez le Ministre compétent !

M. Yves POZZO di BORGIO. - Cela a été fait.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, rapporteur. - Très bien.

Je peux vous répondre sur ce que nous faisons avec eux.

Au titre de cette convention, nous mettons 200.000 euros et "Culturesfrance" également 200.000 euros. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls ; un certain nombre de collectivités locales en France agissent de même, des régions, des villes, ce qui permet de faire rayonner la culture française à l'étranger.

Je ne vous donnerai pas la liste de tout ce qui est fait, car c'est un peu fastidieux, mais sachez qu'en partenariat avec "Culturesfrance", nous organisons des manifestations culturelles au Brésil - nous sommes en train de monter la saison de la France au Brésil - en Argentine, aux Etats-Unis, au Canada...

Nous avons fait le choix délibéré de mettre de l'argent en lien avec des villes et des pays avec lesquels nous avons des relations. Nous n'allons pas à l'aveuglette, que ce soit en Asie, avec le Japon, la Chine et l'Inde - s'agissant de la Maison européenne de la photographie, des missions préparatoires ont eu lieu dans le cadre de Shanghai 2010 - au Maghreb et au Moyen-Orient, avec évidemment, le Maroc, la Tunisie, le Liban, l'Egypte... Des résidences d'artistes sont développées à New York, Tokyo et Shanghai. C'est un travail très important.

En Europe, sur l'Allemagne, dans le cadre du 20e anniversaire de la chute du mur de Berlin, le théâtre de la Ville proposera en novembre des lectures publiques d'auteurs allemands ayant marqué cette période. Il y a eu la saison de la Finlande à Paris ; il y aura le retour l'année prochaine.

La saison turque commencera le 4 juillet par un grand concert au Trocadéro et un certain nombre de manifestations dans les institutions culturelles de la Ville. A chaque fois que nous mettons un euro, "Culturesfrance" met un euro.

J'enverrai aux présidents de groupe et à la 9e Commission tout ce qui sera fait avec "Culturesfrance" en 2009.

Les deniers des Parisiens sont bien utilisés.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SGRI 24).

Désignation de conseillers de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de divers organismes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation de conseillers de Paris au sein des organismes suivants :

Commission spéciale en vue de l'analyse des propositions et l'audition des candidats à la conclusion des conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation des centres sportifs Jean-Bouin et Géo-André (16e) (R. 11) :

- M. Jean-Yves MANO ;
- Mme Marie Annick BARTHE ;
- M. Julien BARGETON ;
- M. Gilles ALAYRAC ;
- Mme Isabelle GACHET ;
- M. Daniel MARCOVITCH ;
- M. Ian BROSSAT ;
- M. Yves CONTASSOT ;
- Mme Liliane CAPELLE ;
- M. Bernard DEBRÉ ;
- Mme Danièle GIAZZI ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;
- M. Pierre AURIACOMBE ;
- M. Pierre GABORIAU ;
- Mme Valérie SACHS.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé du relogement du conservatoire municipal d'arrondissement dans l'ancienne école de la meunerie, 16-18, rue Nicolas Fortin (13e) (R. 12) :

Titulaires :

- M. Jérôme COUMET ;
- M. Philippe MOINE ;
- Mme Emmanuelle BECKER ;
- M. Patrick TRÉMÈGE ;
- Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Suppléants :

- Mme Anne Christine LANG ;
- Mme Annick OLIVIER ;
- M. Jean-Bernard BROS ;
- Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ;
- Mme Fabienne GASNIER.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 55 places 11-13, rue Campo Formio (13e) (R. 13) :

Titulaires :

- M. Jérôme COUMET ;
- Mme Anne-Christine LANG ;
- Mme Emmanuelle BECKER ;
- M. Patrick TRÉMÈGE ;
- Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Suppléants :

- M. Philippe MOINE ;
- Mme Marie-Annick BARTHE ;
- Mme Annick OLIVIER ;
- Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ;
- Mme Fabienne GASNIER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Je mets donc aux voix, au scrutin secret, les candidatures proposées.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

2009, SGRI 26 - Signature d'une convention fixant le cadre du partenariat administratif entre la Ville de Paris et le Land de Berlin.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération SGRI 26. Il s'agit d'une convention fixant le cadre du partenariat administratif entre la Ville de Paris et le Land de Berlin.

Mme Geneviève BERTRAND interroge M. Pierre SCHAPIRA.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens tout d'abord à louer l'exemplarité du partenariat entre la Ville de Paris et le Land de Berlin, dont le premier accord de coopération remonte à 1987.

Son champ a été élargi en 2003 à l'urbanisme et à la gestion urbaine, en sus de la culture, la recherche scientifique, l'éducation, la jeunesse et le développement économique.

La convention qui nous est proposée aujourd'hui vise à élargir encore la coopération à des problématiques administratives, comme le préconisent les institutions européennes en matière de coopération technique en Europe.

Il s'agit, entre autres, en clair, de procéder à l'échange de fonctionnaires, comme ce fut le cas avec profit avec Vienne, en Autriche.

Je sais bien que ce schéma de coopération est destiné aux capitales étrangères, mais j'ai une demande à formuler qui est de réfléchir à l'utilisation du principe de telles conventions avec les collectivités d'outre-mer, Départements et Villes Préfectures, dont nous ne nous préoccupons guère.

Pour avoir beaucoup travaillé aux relations entre l'Union européenne et les Régions ultrapériphériques que sont les Départements d'Outre-Mer, les Canaries et Madère, pour avoir co-négocié en son temps le P.O.S.E.I.D.O.M. (programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des D.O.M.), je pense que des relations privilégiées de collectivité à collectivité devraient être envisagées en termes de coopérations techniques stimulantes et efficaces.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

A quel adjoint présenter une telle demande, sinon à l'adjoint chargé des affaires européennes, dont les projets sont étudiés en 9e Commission ?

Autant en Ile-de-France où il constitue le cinquième D.O.M. qu'aux Antilles-Guyane et Réunion, nous avons beaucoup à inventer entre nos collectivités.

Dans l'immédiat, le projet de délibération concernant le Land de Berlin, dont je me suis un peu éloignée, suscite une complète adhésion.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, je donne la parole à Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je vous remercie, Madame la Présidente, d'évoquer la coopération avec le Land de Berlin, ce que l'on fait, comment on l'élargit, mais très honnêtement, sur les D.O.M., je suis très embêté pour vous répondre. Ce n'est pas de ma compétence, même si, adjoint aux affaires européennes, je pourrais l'avoir.

En ce qui nous concerne, nous avons des liens, comme vous dites, avec le 5e D.O.M., mais pas avec les Villes des D.O.M. ; en tant qu'adjoint chargé des relations internationales, ce n'est pas mon rôle.

Vous posez la question de savoir à quel adjoint il faut s'adresser ; je suis incapable de vous répondre.

En tant qu'adjoint chargé des relations internationales, je ne vous répondrai pas sur les D.O.M.

Sachez simplement que nous avons des partenariats sur un certain nombre de projets, notamment à Haïti, avec la Région Guadeloupe et à Madagascar avec la Région Réunion.

Cela s'est passé comme cela par le biais de discussions avec le Président de la Région Guadeloupe, mais formellement, il faudrait se poser la question, mais ce n'est pas à moi d'y répondre, sur le rôle des D.O.M. et de l'Europe. Peut-être que ce sera l'objet de la campagne électorale.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SGRI 26).

Vœu déposé par MM. Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" proposant une réaffirmation des principes de coopération internationale.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner en 9e Commission le vœu référencé n° 30 dans le fascicule relatif à la réaffirmation des principes de coopération internationale déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à M. BOUTAULT et rappelle que c'est pour une minute.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je vais tenter de rester dans le cadre de cette minute.

Vous savez que notre Ville prend régulièrement position en faveur des Droits de l'Homme, que ce soit pour la libération des otages dans le monde ou pour soutenir des personnalités inquiétées dans leur liberté comme le Dalaï Lama, Hu Jia, Aung San Suu Kyi ou Taslima Nasreen.

Par ailleurs, notre Ville conduit une politique de coopération et de solidarité internationale sous la houlette de Pierre SCHAPIRA qui s'inscrit dans des principes très innovants en lien direct avec les partenaires locaux.

Aussi, c'est pourquoi nous avons été particulièrement choqués par les récents voyages au Congo-Brazzaville, en R.D.C. et au Niger du Président de la République qui a pris des engagements pour l'exploitation de l'uranium de ces pays qui s'apparentent à un véritable pillage de leurs ressources.

L'Etat français, ce faisant, démontre qu'il s'inscrit dans sa politique de l'esprit du discours de Dakar, que les engagements de rompre avec la Françafrique sont maintenant jetés aux oubliettes et que, par ailleurs, le discours laissant croire que le nucléaire permettrait à la France d'être autonome en matière énergétique est un mythe, puisqu'elle a besoin, pour faire fonctionner ses centrales, de cette matière première épuisable dont disposent les pays africains.

C'est la raison pour laquelle, cette politique s'inscrivant en complète contradiction avec celle menée par la Ville de Paris, je souhaite que nous prenions un engagement pour condamner cette démarche.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je remercie évidemment mon collègue Jacques BOUTAULT pour les mots aimables qu'il a dits sur la façon dont on gérait la politique internationale de la Ville de Paris et sur l'action que nous menons pour défendre les Droits de l'Homme à travers le monde.

Comme vous l'avez dit très justement, nous nous adressons aux acteurs locaux, mais en ce qui concerne la politique internationale du pays, ce n'est pas de notre ressort. C'est pour quoi ou vous retirez le vœu parce qu'il n'a pas lieu d'être ici... mais en tous les cas, moi, je voterai contre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, retirez-vous le vœu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le président va faire l'explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Ce que j'ai du mal à comprendre, c'est qu'ici, il y a vraiment deux poids deux mesures !

Le matin, on vote une subvention pour que Paris soit marraine du porte-avions nucléaire Charles de Gaulle et l'après-midi, on nous dit qu'on ne peut pas faire de politique internationale. Je ne comprends pas bien, parce que je n'ai pas encore vu ce porte-avions mouillé au Port autonome de Paris.

Quand cela vous plaît, vous faites voter des délibérations ou des vœux qui concernent la politique internationale. Quand cela ne vous plaît pas, vous dites que vous ne pouvez pas le voter parce qu'on ne s'occupe pas de politique internationale !

C'est complètement incohérent et vous feriez mieux de dire que vous êtes pour le nucléaire aussi bien civil et militaire et pour le fait que la France continue à piller les réserves de l'Afrique en uranium !

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n'est pas retiré.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par M. Jérôme COUMET et les élus du groupe U.M.P.P.A. sur le camp d'Auschwitz-Birkenau.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner les vœux n°^{OS} 31 et 31 bis, relatifs au camp d'Auschwitz-Birkenau.

Le vœu n° 31 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. et le vœu n° 31 bis par l'Exécutif.

Je donne la parole à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, le plus grand cimetière de la Shoah, celui d'Auschwitz-Birkenau, menace actuellement de tomber en ruines. De gros travaux sont nécessaires pour pallier le non-entretien depuis 1945 de ce lieu de mémoire. Simone VEIL elle-même, présidente d'honneur de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, s'en est récemment émue. Comme elle le déclarait : "Auschwitz tombe en ruines, les baraques sont en train de pourrir et le monde a l'air de le découvrir. Or, la préservation de ce lieu de mémoire est essentielle."

Je me contenterai de citer Elie WIESEL, dans la préface de son premier ouvrage "La nuit", paru en 1958. Je le cite : "Pour le survivant qui se veut témoin, le problème reste simple : son devoir est de déposer pour les morts autant que pour les vivants, et surtout pour les générations futures. Nous n'avons pas le droit de les priver d'un passé qui appartient à la mémoire commune. L'oubli signifierait danger et insulte. Oublier les morts serait les tuer une deuxième fois. Et si, les tueurs et leurs complices exceptés, nul n'est responsable de leur première mort, nous le sommes de la seconde."

Ces termes n'ont pas vieilli. Ces termes sont si vrais que de nombreux élèves parisiens font le voyage à Auschwitz après une préparation avec leurs enseignants.

Samia ESSABAA, une enseignante d'une classe de 1ère, le décrit parfaitement dans son récent ouvrage "Le voyage des lycéens". C'est dans ce contexte que la Ville de Paris a un rôle essentiel à jouer, celui de l'exemple.

C'est la raison pour laquelle je vous demande d'approuver le vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mme VIEU-CHARIER a la parole pour répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - J'étais le 27 janvier au mémorial de la Shoah, aux côtés du Maire et avec Simone VEIL, pour la commémoration des Marches de la mort après la Libération des camps.

Effectivement, Mme VEIL a alerté sur l'état d'Auschwitz-Birkenau qui est effectivement un des plus grands cimetières.

Je voudrais dire à M. DUBUS que la Ville de Paris a montré dans les années antérieures et montre toujours à quel point elle est impliquée dans le souvenir, dans l'histoire et dans la recherche de toute la vérité et de tout ce qu'il est important de connaître autour de la Shoah. De ce point de vue, je pense que la politique menée depuis 2001 est assez irréprochable.

Cette demande s'est inscrite dans l'appel lancé par le Premier Ministre polonais, M. Donald TUSK, en direction de tous ses homologues pour qu'il y ait un projet de fondation internationale dotée d'un capital minimum de 120 millions d'euros et qui pourrait être gérée par le musée national d'Auschwitz.

Il faut donc s'inscrire dans ce projet et le vœu n° 31 bis tend à ce que nous apportions tout notre soutien à cette initiative, soutenue en France par Mme Simone VEIL et M. Serge KLARFELD, en intervenant en particulier auprès d'autres capitales européennes, pour rechercher les meilleurs moyens d'action afin que ce camp soit préservé pour la mémoire et pour l'histoire.

J'é mets donc un avis favorable au vœu n° 31 bis et je demande à M. DUBUS de retirer le vœu n° 31.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - Je suis d'accord pour retirer le vœu n° 31, puisque vous reprenez, en dehors de la participation financière qui est discutable, l'essentiel de notre vœu.

Simplement, vous dites dans le dernier paragraphe : "Le Conseil de Paris, sur proposition de Mme VIEU-CHARIER..."

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Au nom de l'Exécutif.

M. Jérôme DUBUS. - Oui, mais c'est quand même nous qui proposons ce vœu !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - "Sur proposition de M. DUBUS", allez !

M. Jérôme DUBUS. - Je ne vais pas polémiquer là-dessus, donc nous acceptons le vœu de l'Exécutif.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Que mon nom apparaisse dans le vœu m'importe peu. Ce qui m'importe, c'est que l'on apporte effectivement tout notre soutien pour la réparation du camp d'Auschwitz-Birkenau. Donc, on retire mon nom vraiment sans problème !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Tout le monde est d'accord : on retire le vœu n° 31 et on vote sur le vœu n° 31 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu amendé déposé par l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2009, V. 87).

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la mémoire des victimes du régime Khmer rouge au Cambodge.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 32 dans le fascicule relatif à la mémoire des victimes du régime khmer rouge au Cambodge, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je redonne la parole à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, le 17 avril 1975 marque le début d'une tragédie pour le peuple cambodgien. C'est en effet à cette date que les premiers Khmers rouges on pénétré dans Phnom Penh, entraînant la chute du régime en place. Dès lors, ce sont quatre longues années de souffrances, de tortures, de disparitions qui attendent le Cambodge, au nom d'une idéologie qui aboutira dans son application à la disparition du quart de la population de ce pays.

Pendant quatre ans, la révolution khmère rouge fut un véritable tourbillon funèbre. Elle restera la plus brutale et la plus sanguinaire des tentatives de transformation sociale de tous les temps : abolition de la monnaie, anéantissement des couches possédantes, intellectuelles, commerçantes, suppression en moins de deux semaines de l'antagonisme millénaire entre les campagnes et les villes. Tout est allé très vite.

Oui, la trace que laissent les Khmers rouges dans l'histoire est tout entière faite de sang. Aucun autre pays depuis 1945 n'a été touché à ce point.

En 1990, le nombre d'habitants de 1970 n'avait pas été encore rattrapé.

Pendant longtemps, les gouvernements cambodgiens successifs n'ont pas souhaité rouvrir ses plaies, souhaitant plutôt que le peuple revienne à une vie normale. Nombreux sont les responsables de la dictature khmère rouge qui sont morts tranquillement dans leur lit, sans procès, sans jugement, sans châ-timent.

L'ouverture récente du procès du tortionnaire Douch, qui dirigeait la prison S21, démontre que le Cambodge est désormais prêt à regarder la vérité en face et à commencer son travail de mémoire.

La France, compte tenu des liens particuliers qui l'unissent au Cambodge, accompagne ce pays dans la recherche de la vérité en apportant son soutien humain et financier à la tenue du tribunal dit Khmer rouge.

La Ville de Paris peut et doit désormais aussi participer à ce devoir de mémoire. Cet hommage aux victimes doit prendre la forme d'une plaque commémorative, je vous propose de voter ce vœu à l'unanimité si possible.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER pour la réponse.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - C'est de bien triste mémoire, effectivement, puisqu'en près de quatre ans d'horreur, les historiens estiment que le génocide perpétré par le régime des khmers rouges aura coûté la vie à environ deux millions de personne, soit un quart de la population du pays.

En mars 2003, les Nations Unies et le Cambodge ont conclu un accord sur la création de chambres extraordinaires rattachées au système judiciaire cambodgien et intégrant des normes internationales afin de juger les auteurs de ces crimes.

Le 17 février dernier, c'est ouvert à Phnom Penh le premier procès de l'histoire contre un ancien khmer rouge. Ce dernier comparait pour crime de guerre, crime contre l'humanité, torture et homicide.

Je rappelle que le Conseil de Paris, le 5 mars 1979, avait délibéré sur ce problème, disposant notamment que : "l'hommage ne pourra être rendu qu'après l'écoulement d'un délai de dix ans à compter du décès de la personnalité à honorer ou la date de l'événement".

L'hommage aux victimes du régime des khmers rouges par l'apposition d'une plaque commémorative peut donc être rendu sans déroger à cette disposition.

En l'espèce, il pourrait être opportun d'attendre la fin du procès et le rendu du verdict par la Cour spécialement composée pour juger de ces crimes, mais avec tous ces considérants, l'Exécutif émet un avis favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 88).

Vœu déposé par le groupe communiste et les élus du parti de Gauche relatif à la participation d'une association de soutien à l'O.A.S. au ravivage de la flamme du Soldat inconnu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 33 dans le fascicule relatif à la participation d'une association de soutien à l'O.A.S. au ravivage de la flamme du Soldat inconnu. Il a été déposé par le groupe communiste et élus du parti de Gauche.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Ce vœu a pour toile de fond un des épisodes les plus tragiques et les plus douloureux de notre histoire contemporaine. Il nécessite de notre part d'avoir du sérieux.

Je crois qu'il faut, sur ce sujet, œuvrer, quel que soit le camp que les uns et les autres ont pu défendre, à la réconciliation.

Toutefois, l'objet de ce vœu est de s'indigner du fait qu'une association, animée par ceux qui sont les nostalgiques les plus ultras de cet épisode, par ceux qui ont combattu les armes à la main la République, nommée "Souvenir du 26 mars 1962", ait obtenu l'autorisation de la part du Préfet de raviver la flamme du Soldat inconnu.

Cela ne nous semble pas aller dans le sens de cette réconciliation mais au contraire de l'exaltation de ceux qui ont défendu un ordre colonial et injuste, de ceux qui ont combattu la France dans sa conception républicaine qui doit être la nôtre.

C'est la raison pour laquelle nous ne comprenons pas cette autorisation qui selon nous fait injure à tous ceux, fonctionnaires, soldats ou civils qui ont subi la répression de l'O.A.S. qui, selon les historiens, a fait entre 2.000 et 10.000 victimes.

L'O.A.S. et ceux qui la défendaient assassinaient les victimes. La violence est inacceptable. Je profite de l'occasion pour solennellement inviter chacun aujourd'hui à refuser des propos violents dans un contexte qui est le nôtre.

A ce titre, je m'indigne qu'hier, à l'occasion d'une émission de télévision, le député et conseiller de Paris Pierre LELLOUCHE, dans un débat qui l'opposait à Jean-Luc MÉLENCHON, lui ait dit qu'il souhaitait : "le flinguer et qu'il regrettaient de ne pas le faire".

De tels propos sont inacceptables.

M. Jérôme DUBUS. - Pas du tout, c'est lui qui a été insulté !

M. Alexis CORBIÈRE. - Quiconque aurait tenu de tels propos aurait été condamné unanimement. Ces propos sont irresponsables de la part d'un député de la majorité, ils doivent être condamnés.

Voilà pourquoi je reviens à mon vœu mais une fois encore, la violence avec laquelle on me répond est symptomatique. La réconciliation oui, la nostalgie de l'extrême droite et des adversaires de la République, non.

Nous demandons au Préfet d'expliquer pour quelle raison une telle autorisation a été accordée. Nous souhaitons qu'elle soit refusée pour les années prochaines.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à M. le Préfet puis à Catherine VIEU-CHARIER pour la réponse.

Nous écouterons par la suite les explications de vote.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - C'est au seul Comité de la Flamme, union d'associations d'anciens combattants et non au Préfet de police qu'il appartient d'arrêter le calendrier des cérémonies de ravivage de la flamme, monument national, sur la tombe du Soldat inconnu, après examen des demandes qui lui sont directement adressées.

Ce Comité agit dans le respect du pluralisme et la diversité des associations patriotiques. Votre groupe rappelle régulièrement à la Préfecture de police que les libertés de réunion et de manifestation constituent des libertés fondamentales.

Conformément au décret de loi de 1935 et à la jurisprudence très restrictive des tribunaux, seule une menace grave à l'ordre public que les moyens dont dispose la Préfecture de police ne seraient pas en mesure d'empêcher, justifierait une mesure d'interdiction.

Lors de la commémoration du 26 mars dernier, un dispositif adapté a été mis en place pour préserver l'ordre et la tranquillité publique. Comme les années précédentes, les incidents ont été contenus.

J'ajoute que pour l'Etat, la date officielle de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie arrêtée par les pouvoirs publics est le 5 décembre.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer que la position de la Préfecture de police face à cette période de l'histoire à laquelle elle a participé est sans ambiguïté aucune.

Pour manifester son attachement aux principes républicains, elle privilégie le devoir de mémoire, éclairée par la recherche historique et ouvre ses archives à tous les historiens qui le demandent sur la base d'un projet scientifique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Madame Catherine VIEU-CHARIER ?

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je regrette, Monsieur le Préfet, qu'effectivement dans cette affaire, il y ait trouble à l'ordre public.

Il y a également un autre problème : cette association s'est emparée des mots "souvenir du 26 mars 1962".

Je voudrais que l'on ajoute un amendement à ce vœu parce que nous nous désolons par ailleurs de l'utilisation dans son nom même par l'association de la date de la tragédie du 26 mars 1962 dont les victimes civiles qui participaient à une manifestation ont été blessées ou tuées par l'armée française et par des forces locales.

Nous comprenons la douleur et l'émotion des familles de ces victimes, mais il suffit d'aller voir sur le site les propos tenus par cette association pour s'inquiéter d'éventuelles dérives.

Il faut effectivement demander que ce genre de rassemblement ne soit pas renouvelé l'année prochaine.

Je donne un avis favorable à ce vœu avec l'amendement que je propose parce qu'il faut penser aux familles qui ont été atteintes le 26 mars 1962.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - 80 morts !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le groupe communiste accepte-t-il cette proposition ?

Laurence DOUVIN, vous avez fait une demande d'explication de vote ?

Mme Laurence DOUVIN. - C'est davantage un rappel au règlement.

Je voudrais revenir aux propos tenus par Alexis CORBIÈRE puisque nous avons entendu une mise en cause personnelle d'un conseiller absent, mise en cause qui n'avait rien à voir avec le vœu dont nous débattons.

Je souhaite que ces propos déplacés soient retirés, et si tel n'est pas le cas je demande une suspension de séance.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à Alexis CORBIÈRE pour savoir ce qu'il répond à Laurence DOUVIN et s'il accepte la proposition de Catherine VIEU-CHARIER.

M. Alexis CORBIÈRE. - J'accepte la proposition de Catherine VIEU-CHARIER.

Tout de même, prenons la mesure de ce qui a eu lieu hier. Un parlementaire a dit à un autre parlementaire qu'il souhaitait le "flinguer". Vous vous êtes indignés parce que j'ose en parler ici, que j'ose dénoncer les propos inacceptables d'un conseiller de Paris !

De tels propos auraient été tenus par n'importe qui de l'opposition, vous seriez vent debout pour les dénoncer, c'est scandaleux !

Les propos de Pierre LELLOUCHE sont ceux d'un homme excité qui est tombé sur la tête. On confie des responsabilités gouvernementales à un tel homme ! Je suis inquiet, Madame, et si vous aviez de la dignité, vous dénonceriez ces propos.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Restons-en là.

Laurence DOUVIN, demandez-vous une suspension de séance ?

Mme Laurence DOUVIN. - Effectivement. On voit qui est excité sur ces bancs.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On va essayer de faire en sorte qu'elle soit la plus brève possible, Madame DOUVIN, êtes-vous d'accord ?

Je vous remercie.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures trente minutes, est reprise à dix-huit heures trente-deux minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous reprenons nos travaux.

Vœu déposé par le groupe communiste et les élus du parti de Gauche relatif à la participation d'une association de soutien à l'O.A.S. au ravivage de la flamme du Soldat inconnu (suite).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons au vote puisque cela n'a pas été adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le voeu amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu amendé est adopté. (2009, V. 89).

2009, DF 46 - Abondement exceptionnel de la dotation d'investissement inscrite à l'état spécial du 15e arrondissement pour l'exercice 2009.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à la 1ère Commission. Nous examinons le projet de délibération DF 46.

Il a rapport à l'abondement exceptionnel de la dotation d'investissement inscrite à l'état spécial du 15e arrondissement pour l'exercice 2009.

La parole est à M. Claude DARGENT, pour cinq minutes.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes en face d'un projet de délibération qui n'est pas usuel dans notre Assemblée, puisqu'il met en place une procédure exceptionnelle et qui doit le demeurer. Cette procédure, si elle n'est pas interdite, n'est pas prévue par le Code général des collectivités territoriales.

A ma connaissance, aucun arrondissement n'y a jamais recouru.

Nous avons eu droit tout à l'heure, par M. MENGUY, au panégyrique de l'U.M.P. du 15e arrondissement. Je crois que là, nous en avons tout de même un contre-exemple flagrant.

De quoi s'agit-il, sans être technique ? Le budget 2008 a donné lieu à un certain nombre de reports - cela ne pose aucun problème - qui ont été réinscrits sur l'année 2009. Il se trouve que la mairie du 15e arrondissement a enregistré, dans l'outil d'information comptable et financier, un certain nombre d'engagements juridiques qui correspondent à des bons de commande sans qu'aient été réceptionnées les factures et que la liquidation ait été opérée avant la clôture de l'exercice.

Résultat, ces engagements, qui ne sont pas liquidés, mobilisent à ce jour la quasi-totalité des crédits votés au titre du budget primitif. Donc, la mairie du 15e se trouve dans l'impossibilité d'engager de nouvelles dépenses et d'enregistrer les bons de commandes liés aux travaux jugés indispensables sur le 1er semestre 2009.

La demande, et le projet de délibération suit cette demande, vise à disposer des crédits nécessaires évalués à 140.000 euros. Il s'agit donc d'abonder de façon, tout à fait exceptionnelle, la dotation d'investissement inscrite à l'état spécial du 15e arrondissement de ce montant.

Voilà une mesure que l'on peut, par souci de faciliter la vie de la mairie du 15e arrondissement, accorder. J'y suis favorable.

Mais il faut préciser un certain nombre de points, en particulier souligner qu'à cette occasion la mairie de Paris a accepté de faire quelque chose, comme je le disais tout à l'heure, tout à fait inusité. Je crois que l'on est en droit de demander au maire du 15e de vérifier que l'ensemble des dépenses concernées correspondent en totalité à l'intérêt général des habitants de l'arrondissement.

Je prendrai un exemple simple : en 3e Commission, tout à l'heure, nous allons voir venir un voeu, qui demande au Maire de Paris de financer la réfection des trottoirs place Saint-Charles. Je suis sûr que nous sommes très nombreux dans cet hémicycle à être particulièrement sensibles à la place Saint-Charles. Maintenant, on peut tous comprendre que si chaque arrondissement faisait remonter, dans un voeu au Conseil de Paris, ce type de demandes, je crois, chers collègues, que nous siégerions trente jours sur trente !

Il me semble qu'il est juste que cet abondement, opéré par ce projet de délibération, ait pour contrepartie, de la part de la mairie du 15e, qu'elle remplisse un certain nombre d'obligations locales, sans qu'il soit besoin de mobiliser notre Conseil sur des opérations qui sont, certes, tout à fait utiles et nécessaires, mais qui doivent être gérées aujourd'hui au niveau des arrondissements par les crédits localisés et pas ailleurs.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à M. GAUDILLÈRE pour la réponse.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne parlerai pas trop longtemps sur ce projet de délibération, qui ne me paraît pas fondamental. Je crois d'ailleurs que M. DARGENT a parfaitement défini le problème : il s'agit d'un problème d'inscription comptable glissant de 2008 à 2009.

Je précise que l'abondement, auquel nous avons consenti pour permettre à la mairie du 15e arrondissement d'investir à nouveau des sommes dans le 1er semestre 2009, sera évidemment récupéré lors du budget supplémentaire 2009. Il ne s'agit en rien d'un cadeau à la mairie du 15e arrondissement, qui viendrait rompre l'égalité entre les différents arrondissements de Paris. C'est une opération qui sera parfaitement neutre sur le plan budgétaire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - M. GAUDILLÈRE a rappelé que c'était une opération strictement technique et comptable, et nous n'imaginions pas, même dans nos rêves les plus fous, qu'un cadeau budgétaire puisse nous être proposé par la mairie centrale.

Simplement, je suis un peu étonné de l'intervention de M. DARGENT, puisqu'en séance du conseil d'arrondissement, lundi dernier, la gauche ne s'est pas exprimée sur le sujet. C'est donc qu'elle n'y voyait certainement pas toutes les "turpitudes" que M. DARGENT a l'air d'y voir aujourd'hui.

Ce qui m'étonne, c'est qu'au cours des années précédentes, la gauche, notamment Mme HIDALGO, reprochait à la mairie du 15e de ne pas consommer ses crédits. Effectivement, nous avons 1.200.000 euros en investissement de report pour les crédits ouverts. C'est dire l'importance de la part de dotation d'investissements qui n'avait pas été engagée.

Nous avons tout engagé. On ne peut pas à la fois nous reprocher de ne pas engager les crédits, d'avoir des reports et ensuite essayer de nous les subtiliser, et dans le même temps regretter cet engagement d'investissement.

C'est une situation très simple. Je n'évoque même pas le logiciel Alizé qui crée un certain nombre de problèmes en reportant automatiquement d'une année sur l'autre les engagements juridiques, mais pas les sommes qui vont avec, ce qui entraîne un blocage, ce qui n'était pas le cas avec le logiciel comptable précédent. L'engagement précède par nature la réception de la facture et sa liquidation ne peut pas toujours se faire, vous le savez bien, avant la date de clôture budgétaire.

Pour terminer, pour ce qui concerne le fond du dossier, j'ai reçu il y a quelques semaines une lettre de Mme HIDALGO demandant que la mairie du 15e, par exemple refasse l'éclairage de Dupleix entièrement à ses frais, ce que nous avons prévu dans le cadre de ces investissements. C'est le genre de dépense qui va être réalisée. Il n'y a aucune difficulté. J'aurais souhaité que pour que ces 140.000 euros, qui sont quand même une somme assez modeste, puissent être engagés d'ici le budget modificatif, il y ait un consensus dans l'intérêt des habitants du 15e.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 46.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 46).

2009, DF 47 - Demande de versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DF 47.

C'est une demande de versement anticipé des attributions du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2008.

La parole est à Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, pour cinq minutes.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - Nous avons parlé des conséquences de la crise, et ce projet de délibération nous permet de le faire à nouveau en regardant de plus près le comportement des collectivités et le comportement de l'Etat dans cette situation.

Nous avons entendu le Président de la République annoncer un plan de relance que nous avons critiqué à gauche, parce qu'il était exclusivement concentré sur des actions de relance par l'investissement : 26 milliards d'euros, mais 4 à 5 milliards seulement de crédits nouveaux. Dans ces montants annoncés, 10,5 milliards sont consacrés à l'investissement mais, tout de suite, on s'attache aux détails : 4 milliards seulement de la part de l'État, 6,5 milliards de la part des collectivités. C'est normal, car il faut le rappeler, ce sont les collectivités locales qui font l'essentiel de l'investissement public - 73 % -. Il fallait bien que l'on appelle au secours les collectivités locales pour que ce plan de relance ait une consistance.

Quelle consistance a-t-il ? Pour Paris, rien. Nous n'avons pas vu d'annonces de mesures concernant le secteur des transports, la question des universités ; je prends deux sujets très consommateurs de crédits et très importants pour les Parisiens.

Nous voyons une micro mesure, qui est la mesure que nous allons voter dans quelques instants, qui concerne le F.C.T.V.A., pas grand-chose, à vrai dire, c'est-à-dire une mesure consistant à permettre à la Ville de récupérer la T.V.A. payée il y a un an au lieu de la récupérer seulement l'année prochaine. Il n'y a plus aucune entreprise qui attend dieu merci aussi longtemps pour se voir reverser ces fonds de T.V.A.

Parallèlement, nous savons aussi, alors que l'on attend tant des collectivités - le Gouvernement en l'occurrence, puisque je parle de la relance -, que les collectivités sont dans des situations très difficiles. On a beaucoup parlé ici du désengagement de l'Etat et des transferts non compensés. Si nous pouvons de temps en temps réactualiser, je le ferai avec plaisir, car les chiffres, chaque année, montrent cette sous compensation.

Nous savons aussi que le problème des recettes s'aggrave puisque nous avons d'une part eu des échos de ce qu'une baisse en euros constants des dotations pour 2010 serait en préparation, et d'autre part cette chose inconsistante annoncée par le Président de la République, qui est la suppression de la taxe professionnelle sans qu'on sache exactement, peut-être lui non plus, ce qu'il entend par là puisque les chiffres qu'il a énoncés ne correspondent pas aux chiffres globaux de la taxe professionnelle.

Par rapport à cela, si nous pouvons intégrer et signer cette convention, c'est parce que nos investissements à Paris sont en croissance. Nous avons voté pour 1,3 milliard d'investissements pour cette année alors que la moyenne des quatre dernières années étaient de 1,2 milliard. C'était la condition nécessaire. Nous pouvons donc intégrer ce dispositif.

C'est l'occasion de rappeler que la Ville a toujours considéré qu'il fallait avoir un investissement extrêmement dynamique, et j'entendais encore tout à l'heure quelques critiques sur cette politique d'investissement au détour d'interventions concernant les recettes de la Ville. A l'instant présent, et je suis sûre que tous les groupes confondus, y compris de l'opposition, voteront ce projet de délibération, je crois que nous pouvons nous féliciter du fait que la Ville de Paris, quelles que soient les difficultés, continue à considérer qu'il faut investir beaucoup et continue à considérer qu'y compris dans une période de crise économique, l'investissement est un choix politique majeur et responsable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Je tiens d'abord à féliciter l'oratrice précédente, Mme de LA GONTRIE, parce qu'on voit rarement un tel numéro d'acrobatie politique.

Voilà une mesure proposée par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance voulu par le Président de la République au début de l'année, et Mme de LA GONTRIE finit son intervention par se féliciter de l'action de la Ville de Paris. C'est une acrobatie qu'on aurait eue du mal à imaginer il y a encore quelques instants, mais c'est tout à fait remarquable.

De quoi s'agit-il ? Non pas d'une micro mesure, comme Mme DE LA GONTRIE, avec beaucoup d'excès, a qualifié ce remboursement anticipé du fond de compensation de la T.V.A. Il s'agit d'une mesure qui s'appuie en toute logique sur les collectivités territoriales. Nous savons, comme cela a été rappelé, que les collectivités sont des investisseurs importants sur lesquels le Gouvernement a souhaité s'appuyer pour relancer la machine économique.

Cela n'est pas une micro mesure puisqu'il s'agit, non pas de 100 millions d'euros, comme M. GAUDILLÈRE, sous l'effet d'un lapsus qui pourrait bien être révélateur, la semaine dernière, l'a évalué en commission des finances. D'après nos calculs, dans la mesure où le F.C.T.V.A. est compensé à un taux forfaitaire de 15,4 % sur une assiette de 1,2 ou 1,3 milliards d'euros, on s'approcherait plus de 200 millions d'euros que de 100 millions d'euros.

Il ne faut pas forcément minorer cette recette supplémentaire du seul fait qu'elle provient d'une initiative gouvernementale.

Quand on a de grands chiffres, il est intéressant d'essayer de prendre un point de comparaison. À quoi correspondent 200 millions d'euros ? Pour 200 millions d'euros, le Maire de Paris voudrait avoir un nouveau stade à Jean Bouin. Autant dire que c'est une somme tout à fait mirobolante, astronomique, surréaliste.

C'est un centre d'intérêt pour de très nombreux Parisiens aujourd'hui quand ils sont contribuables.

Ce remboursement anticipé du F.C.T.V.A. est aussi une décision qui prend littéralement en porte-à-faux tout le discours que l'on entend à longueur de Conseil de Paris de la part de l'Exécutif et du Maire de Paris concernant le désengagement de l'État, car cette mesure c'est précisément l'inverse ! C'est l'aide qui est apportée par l'État au développement et à l'activité économique de Paris et d'autres collectivités territoriales, accessoirement.

Il faudrait remettre les choses à leur place et en finir avec cette rhétorique, cette rengaine et je vais vous dire aussi que le Conseil de Paris est une chambre d'enregistrement et qu'il y a un véritable déni de démocratie budgétaire, comme on l'a encore vu lors du débat budgétaire de décembre et cela a été rappelé par Jean-François LAMOUR en début d'après-midi.

Alors, M. GAUDILLÈRE va m'expliquer que je suis un jeune élu et qu'il y a quelque temps, le Conseil de Paris était beaucoup moins démocratique qu'il ne l'est aujourd'hui, mais sachez précisément qu'en tant que jeune élu, je ne me sens nullement engagé par ce qui s'est passé il y a dix, vingt, trente, voire même cinquante ans à Paris, Monsieur GAUDILLÈRE.

Ce qui est très ennuyeux, et je vais conclure, c'est que tout à l'heure, le Maire de Paris nous expliquait qu'il était tout à fait ouvert aux propositions d'économies que pourrait lui faire le groupe U.M.P.

Malheureusement, en commission des finances, lorsque l'opposition municipale demande l'organisation d'un débat, d'un échange de vues sur la stratégie d'achat de la Ville de Paris, parce que mieux acheter c'est aussi mieux gérer, accessoirement, eh bien, il y a une certaine forme de passivité. Nous n'avons pas obtenu de réponse. Le Président de la Commission des finances, Jean-François LEGARET, reste toujours sans date fixée, de concert avec l'Exécutif, pour organiser cet échange de vues sur la stratégie d'achat avec la perspective de la création d'une nouvelle direction des achats.

D'ailleurs, je note que cela n'est pas le seul sujet de préoccupation du groupe U.M.P., puisque M. SARRE, membre de la majorité municipale, a posé une question d'actualité il y a maintenant trois heures, précisément sur ce thème.

Que doit-on en conclure ? Est-ce que donner la présidence de la commission des finances du Conseil de Paris est simplement une supercherie ? Un rideau de fumée ? Ou est-ce que nous allons pouvoir véritablement mener une réflexion de fond dans cette commission ?

J'en conclus par-là, mais c'est une question extrêmement importante.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On n'en doute pas.

Monsieur GAUDILLÈRE, pour la réponse ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais d'abord commencer par remercier Mme de LA GONTRIE, comme l'a fait M. ALPHAND, mais pas pour les mêmes raisons. Je la remercierai parce que je trouve que l'exposé qu'elle a fait sur la politique actuelle du Gouvernement était particulièrement pertinent. J'ajoute que, venant d'une élue qui gère, on le sait, les finances d'une très grande collectivité, c'était, pour moi, extrêmement intéressant.

Je rappellerai en deux mots ce qu'est le mécanisme sur lequel vous êtes appelé à délibérer.

Tout le monde sait que l'État rembourse la T.V.A. avec deux ans de retard, c'est-à-dire, en clair, sur les dépenses d'investissement 2008, nous aurions dû être remboursés de la T.V.A. payée, en 2010.

La deuxième ou troisième loi de finances rectificative pour 2009 a décidé que les collectivités, sous certaines conditions sur lesquelles je reviendrai, pourraient être remboursées dès 2009 et n'attendraient pas 2010 sur les dépenses 2008 - j'espère que c'est assez clair -, la condition principale étant que la collectivité concernée investisse en 2009 davantage qu'elle n'a investi durant la moyenne des années 2004-2007.

Il ne s'agit donc, à l'évidence, en aucun cas d'un cadeau. L'État ne nous fait aucun cadeau, l'État accélère simplement d'un an un remboursement de T.V.A. dont, il faut bien le dire, le retard est extrêmement choquant, en règle générale et en dehors de ce mécanisme.

Je voudrais rectifier une erreur sans doute involontaire de M. ALPHAND. Non, Monsieur ALPHAND, je maintiens que le chiffre que nous escomptons sera de 100 millions et je vais vous expliquer pourquoi. En effet l'assiette du remboursement de T.V.A., contrairement à ce que vous avez affirmé tout à l'heure, ce n'est pas la totalité des dépenses d'investissement, c'est seulement une partie des dépenses d'investissement selon des modes de calculs d'ailleurs compliqués, relevant de la comptabilité publique, mais que nous sommes tout à fait prêts à vous expliquer en séance de la Commission des finances.

J'en veux d'ailleurs pour preuve que le montant de remboursement de F.C.T.V.A. que nous avons inscrit au budget primitif 2009 est de 100 millions. Or, il s'applique à des dépenses d'investissement de 2007 qui étaient de 1.9 milliard.

Je maintiens donc que nous escomptons 100 millions de ce mécanisme auxquels, je pense, la totalité de l'hémicycle voudra bien accorder ou apporter son suffrage.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur CAFFET, voulez-vous procéder à une explication de vote ?

M. Jean-Pierre CAFFET. - Oui et une réponse à ce que j'ai entendu en même temps.

D'abord, mon groupe va adopter ce projet de délibération qui va dans le bon sens et mettre, si je peux me permettre l'expression, "du beurre dans les épinards" pour les finances de la Ville.

Mais je voudrais dire à M. ALPHAND que ce qu'il présente comme une mesure phare du plan de relance du Gouvernement n'est rien d'autre que le renoncement de l'Etat à une facilité qu'il s'accordait depuis des lustres, facilité de trésorerie, c'est-à-dire rembourser les collectivités territoriales avec deux ans de retard. L'Etat, c'est vrai, se faisait de la trésorerie sur le dos des collectivités.

Cette période est terminée et je dis, Monsieur ALPHAND, quelle que soit d'ailleurs la nature des Gouvernements, cela a été une tradition politique assez partagée.

Arrêtons de nous raconter que par cette mesure, le Gouvernement apporte une pierre absolument extraordinaire à la relance. Il ne fait que renoncer à un avantage de trésorerie indu, à mon avis totalement indu, et, en même temps, il reconnaît le rôle fondamental de l'investissement des collectivités territoriales dans l'activité économique ; cela représente environ 70 %.

Voilà ce que je voulais dire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Nous en restons là.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 47).

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation d'un plan d'investissement pluriannuel occulte.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner en 1ère Commission le vœu référencé n° 34 dans le fascicule relatif à la présentation d'un plan d'investissement pluriannuel occulte, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai que cela fait longtemps qu'on en entend parler et le Maire de Paris et son adjoint chargé des Finances se sont engagés à rendre public ce qu'ils appellent le P.I.P.P. et que nous proposons de renommer en changeant d'une lettre le sigle pour le rendre plus adapté, puisque non seulement ce document n'a pas été rendu public, et que malgré nos demandes réitérées, malgré un courrier que nous avons adressé collectivement, huit maires d'arrondissement d'opposition, au Maire de Paris le 4 mars, aucune réponse n'est parvenue.

Mais ce qui est encore beaucoup plus étrange, et c'est là où nous avons envie de lancer un avis de recherche plus poussé, c'est que récemment, dans certaines déclarations, il était fait référence à ce Plan d'investissement pluriannuel.

Ce n'est pas seulement de la curiosité mal placée. Soyons clairs, pour un maire d'arrondissement et pour les discussions que l'on peut avoir dans les arrondissements ou au sein des conseils d'arrondissement, le fait d'avoir un peu de visibilité sur les investissements pluriannuels est un outil de travail indispensable.

D'ailleurs, tous les débats que l'on a depuis ce matin, qu'il s'agisse des Halles, de la relance par les investissements, nécessitent de la visibilité et d'avoir un instrument dont nous puissions débattre, nous aussi, dans les conseils d'arrondissement.

Voilà la raison pour laquelle je suis bien convaincu que vous allez adopter à l'unanimité ce vœu et le nouveau sigle que nous avons proposé lors de la séance de la Commission des finances qui se tenait le 1er avril.

Au-delà de la plaisanterie, il s'agit d'un sujet sérieux et je remercie M. Bernard GAUDILLÈRE de nous faire une réponse sérieuse.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Bernard GAUDILLÈRE, à vous !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer, pour faire plaisir à M. LEGARET, d'être, pour une fois, sérieux et de lui répondre sur le même ton.

Monsieur LEGARET, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, nous avons élaboré pour cette mandature un plan pluriannuel d'investissement, comme nous l'avons fait pour la mandature précédente et c'est tout à fait naturel parce qu'il est normal, en début de mandature, de ventiler entre toutes les catégories d'investissements municipaux, les dépenses que nous nous proposons de faire.

Le montant global de cette programmation, vous le connaissez ; il a été annoncé, expliqué devant le Conseil de Paris, réitéré à plusieurs reprises, rappelé par le Maire ce matin même et plus modestement par mes soins ; il s'agit d'un montant total de 8,3 milliards d'euros.

La décomposition de cette enveloppe ne fait aucun mystère et elle n'est en rien occulte, puisqu'elle a été longuement exposée au Conseil de Paris le 7 octobre, lors du débat sur les orientations budgétaires.

La répartition est d'autant moins secrète que dans le dossier de presse, figurait une répartition par secteur de l'ensemble des dépenses du plan d'investissement.

Je vous renvoie au dossier de presse du 7 octobre que je peux naturellement mettre à la disposition de tous les élus qui l'auraient égaré.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Les élus ne sont pas destinataires.

Il n'est pas de tradition que les dossiers de presse soient distribués aux élus ; ce n'est pas un outil de travail, c'est un instrument de médiatisation.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - D'abord, Monsieur LEGARET, je vous ferai remarquer que ce dossier a été communiqué à tous les élus de la Commission des finances, déjà, pour commencer, et, sauf erreur de ma part, vous êtes membre et même Président de la Commission des finances.

En ce qui concerne les autres élus, si d'aventure ils n'ont pas eu ce tableau, je me ferai un devoir, dans les jours qui viennent, de le leur communiquer.

Dans ces conditions, faut-il aller plus loin, c'est-à-dire donner une ventilation équipement par équipement ?

Bien que ce ne soit pas extrêmement clair dans le vœu, je suppose que c'est ce que souhaite M. LEGARET et le groupe U.M.P.P.A.

Je ferai observer que nous ne l'avons pas fait dans la mandature précédente tout simplement parce que le P.I.P.P. n'est pas un document budgétaire. C'est un document de travail et, comme son nom l'indique, c'est une simple programmation qui est ajustée en permanence. Je veux dire qu'en permanence, nous nous apercevons que tel équipement ne sera pas réalisé dans la mandature et sera repoussé à une mandature ultérieure, que tel autre, au contraire, pour des raisons simples de maturité du dossier, est susceptible d'être inclus dans le programme d'investissement. Cet ajustement permanent me paraît donc rendre difficile la communication d'une liste qui serait obsolète.

En revanche, je peux m'engager à ce que le Conseil de Paris, et en premier lieu, bien entendu, la Commission des finances et M. le Président LEGARET, aient communication du programme d'investissement dès lors que la répartition entre les 10 ou 12 catégories varierait sensiblement, ce qui peut être le cas d'ailleurs dans les mois à venir, pour des raisons diverses d'ajustement de coûts parce que nous nous sommes aperçus que telle catégorie avait été peut-être un peu sous-dotée et que telle autre, en revanche, avait été sur-dotée.

Donc, je le répète, une modification des répartitions entre les grandes enveloppes sera communiquée à l'ensemble du Conseil de Paris.

Voilà, Monsieur le Maire, les raisons pour lesquelles je crois que je vais être contraint de donner, à mon grand regret, un avis défavorable au vœu du groupe U.M.P.P.A.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame la Maire, vous avez la parole pour une explication de vote.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Oui, quelques précisions, Monsieur le Maire.

Vous venez de nous répondre qu'il y avait eu un dossier de presse. Déjà, on peut, en effet, s'étonner que nous n'ayons pas été informés par un autre biais, surtout que nous vous avons, à de nombreuses reprises, formulé déjà ce souhait au Conseil de Paris et même saisi le Maire de Paris, comme l'a rappelé Jean-François LEGARET, par un courrier commun de nous tous. Nous sommes, en effet, toujours sans réponse.

Mais ce que je voudrais vous dire, c'est que votre réponse, Monsieur GAUDILLÈRE, ne peut nous satisfaire.

Pourquoi ? Parce que vous parlez d'une ventilation par secteur et on peut tout mettre dans ce cas-là. Et nous, ce qui nous interpelle et ce qui nous inquiète, c'est la ventilation par arrondissement, de façon que nous ayons une lisibilité des investissements sur lesquels nous pouvons compter dans le cadre de cette mandature.

Nous sommes en train, chaque maire, de faire un point budgétaire avec chaque délégation, comme c'est la tradition chaque année, et nous apprenons au détour de ces réunions avec vos services que des équipements disparaissent du P.I.P.P., c'est-à-dire que l'administration est au courant avant nous de ce qu'il va se passer, et cela, ce n'est pas admissible !

Parce que, quand nous pensons que nous allons avoir un équipement - je ne vais pas en citer là pour ne pas mettre en difficulté les adjoints concernés, mais j'ai été amenée à en parler tout à l'heure avec l'un d'entre eux -, que nous apprenons que quelque chose disparaît, comprenez bien que nous, nous sommes quand même plutôt... estomaqués, surtout s'agissant de quelque chose qui avait déjà été inscrit au moment de la discussion que nous avons eue avec vous. Et c'est cela qui n'est pas admissible et c'est cela que nous vous demandons et non pas une ventilation par secteur sur laquelle nous n'avons aucune lisibilité mais que nous puissions savoir dans nos arrondissements si les piscines, les crèches, les gymnases prévus vont bien être réalisés. Ne serait-ce d'ailleurs qu'en ce qui concerne la Z.A.C. "Cardinet-Batignolles", mais cela peut être ailleurs dans l'arrondissement, que je suis en train d'apprendre, sous couvert de "je ne dois rien dire" par l'administration, cela n'est pas normal.

C'est pour cela que, évidemment, au-delà du vœu et des effets de manche, nous vous demandons à nouveau officiellement de nous faire un point arrondissement par arrondissement, même si des ajustements - on peut le comprendre - sont possibles, mais qu'au moins vous nous écoutiez, que nous regardions et que nous mettions à plat arrondissement par arrondissement. Et après, nous en discuterons.

Mais comprenez que, quand les choses ne vont pas se faire, la population, c'est d'abord vers nous qu'elle va se retourner, sûrement à juste titre, donc nous reformulons ce vœu et nous n'aurons de cesse de le faire, Monsieur GAUDILLÈRE, et je pense que vous le comprendrez.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien. Vous ne nous avez pas dit si vous retiriez votre vœu, mais je présume que non.

Monsieur GAUDILLÈRE, voudriez-vous ajouter quelque chose ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je réponds juste un mot. Je n'ai aucun doute sur votre opiniâtreté et elle me paraît tout à fait légitime.

Je fais juste une rectification à ce que j'ai dit : le fameux tableau n'a pas été seulement inclus dans un dossier de presse, mais aussi dans une clef USB qui a été envoyée à tous les élus du Conseil de Paris.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Personne ne peut ouvrir cette clef !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Ah, si personne ne sait ouvrir les clefs USB !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On a essayé sur des tas d'ordinateurs. On a du mal !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je l'ignorais ! C'est sans doute fait exprès, Monsieur LEGARET ! C'était un des objectifs de dissimulation de la Municipalité !

Plus sérieusement, je crois que Mme KUSTER soulève un vrai problème qui est celui, effectivement, de la façon dont nous pourrions informer les maires d'arrondissement sur les équipements retenus au P.I.P.P.

Comprenez-moi bien, Madame la Maire, je n'ai évidemment aucune objection de principe à ce que cette information soit donnée sous une forme ou sous une autre. En revanche, j'ai une objection très forte sur le fait de figer ces listes, car il est clair qu'en six ans, beaucoup d'événements se produisent, je l'ai dit tout à l'heure.

Certains dossiers deviennent techniquement mûrs ; d'autres, au contraire, donnent lieu à des retards pour des raisons d'ailleurs purement techniques, qui n'ont rien de politique.

Je vais donc réfléchir, si vous le permettez, à la façon de concilier le caractère flexible du plan d'investissement - parce que la vie, c'est la flexibilité, il faut bien s'y résigner - et une volonté d'information des maires d'arrondissement, qui me paraît, au fond, assez légitime.

Néanmoins, compte tenu de la rédaction du vœu, je maintiens mon avis défavorable. Je ne sais pas si le groupe U.M.P.P.A. ira jusqu'à retirer son vœu, ce qui me ravirait mais m'étonnerait, mais en tout cas, je maintiens, si ce n'est pas le cas, mon avis défavorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à un débat sur les hypothèses pluriannuelles d'évolution du budget.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 35 dans le fascicule, relatif à un débat sur les hypothèses pluriannuelles d'évolution du budget, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, je serai extrêmement bref puisqu'on a déjà eu ce débat à plusieurs reprises aujourd'hui et encore tout à l'heure, à l'occasion de la question d'actualité qui a été posée par Jean-François LAMOUR.

Je pense que ce vœu formalise en tout cas notre position et notre demande de voir rapidement organiser une réflexion sur les perspectives de réajustement budgétaire et les vraies hypothèses pluriannuelles. Cela rejoint en partie la question précédente et, bien entendu, quelle que soit la réponse de Bernard GAUDILLÈRE, nous maintiendrons ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - M. LEGARET a raison sur le fait que nous n'allons peut-être pas nous étendre très longtemps sur un vœu qui reprend les considérations développées, avec talent d'ailleurs, par M. LAMOUR et M. LEGARET dans le Conseil de Paris d'aujourd'hui.

Je relèverai simplement un terme qui me paraît désobligeant, pour ne pas dire davantage : ce vœu appelle à un débat sur les "vraies" hypothèses pluriannuelles, ce qui laisserait supposer que la Municipalité présente, volontairement bien entendu, de fausses hypothèses !

Monsieur LEGARET...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Sous-amendement accepté ! Bifions le mot qui fâche.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur LEGARET ! Je serais personnellement très marri d'être accusé de dissimulation, de fausseté, d'hypocrisie, etc.

Pour en revenir aux choses sérieuses, Monsieur le Maire, j'ai dit aujourd'hui que, bien entendu, nous étions ouverts à un débat, dans les prochaines semaines et surtout au budget supplémentaire de juillet, sur les conséquences de la crise économique et financière sur le budget de la Ville de Paris.

Je n'ai rien à retirer à ces déclarations. J'observe simplement que pour le Maire de Paris, comme pour moi-même, l'objectif est plutôt la séance de juillet que la séance de mai ou de juin, et donc je me vois contraint de donner un avis défavorable au vœu plus pressant de l'U.M.P.P.A.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2009, DAJ 6 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 17 et 24 mars 2009.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DAJ 6 qui a rapport à la signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appels d'offres les 17 et 24 mars 2009.

Je donne la parole à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Président.

Les financiers, c'est bien connu, sont des poètes, et dans la nomenclature budgétaire qui nous est proposée, cette décision s'appelle le 2009 DAJ 6, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président. Néanmoins, je proposerais volontiers de lui attribuer un autre titre, et vous allez comprendre dans quelques instants pourquoi. Ce titre, j'irai volontiers le chercher du côté d'un film : "Gazon maudit".

Voilà un projet de délibération d'apparence anodine, visant à autoriser la Ville à conclure un certain nombre de marchés, conformément à l'avis rendu par la Commission d'appels d'offres. Mais, comme nous le savons, les apparences sont souvent trompeuses. Et le côté anodin de ce projet de délibération n'est bien ici qu'apparent.

Car, à l'intérieur de cette longue et fastidieuse liste de marchés, se loge presque en catimini un nouvel épisode d'une série que les Parisiens suivent déjà depuis de nombreux mois, avec de plus en plus de stupéfaction.

Une série que l'on a d'ailleurs du mal à classer, quelque part entre "L'île de la tentation", "les chariots de feu" ou un mauvais vaudeville.

Vous l'avez compris, chers collègues, cette série est bien évidemment la "Jean Bouin connection" ! Cette fois-ci, il est question de pelouse. Celle du stade Charlety, qu'on décide subitement de refaire. Pourquoi donc maintenant ?

J'entends déjà l'Exécutif expliquer que cette pelouse n'avait pas été refaite depuis 1994, et qu'il y a désormais urgence. Merci d'avoir précédé mes propos sur ma droite !

L'ambition est noble. Mais elle dissimule un objectif beaucoup moins facile à avouer par ce même Exécutif : le déménagement du Stade français pour deux ou trois saisons, à partir de la rentrée prochaine à Charlety, pendant l'opération envisagée de destruction et de reconstruction de Jean Bouin.

On nous explique que ce Charlety n'est pas du tout conçu pour accueillir le rugby et que nous devons donc reconstruire Jean Bouin, et pourtant on s'apprête à y faire jouer le Stade français pour plusieurs saisons. Cherchez l'erreur ! Il est vrai que l'Exécutif parisien n'est pas à une contradiction près sur ce dossier.

Au total, quand certains cachent sous les tapis la poussière, à Paris c'est sous les pelouses que l'on fait glisser les centaines de milliers d'euros. Car on parle quand même ici d'une coquette somme de près de 600.000 euros qui viennent encore alourdir un peu plus la facture de l'opération Jean Bouin.

Jean Bouin précisément, au dessus duquel vient d'éclater un véritable coup de tonnerre. Mercredi dernier, le Tribunal administratif de Paris vient en effet, selon un article paru dans "L'équipe" de samedi dernier, d'annuler la convention d'occupation du domaine public, passée entre la Ville et l'association "Paris Jean-Bouin Lagardère".

Une décision assortie de conclusions particulièrement cinquantaines pour la Ville de Paris, de la part du commissaire du Gouvernement !

Il faut les citer : "La Ville de Paris a pris le soin d'expurger le texte de la convention des principales clauses permettant d'identifier une délégation de service public". "Le Maire a clairement manifesté son souhait de faire du Stade français une vitrine de la Ville et un moteur du développement de la pratique du rugby. Cette volonté, qui émane bien de la collectivité, et pas de l'association "Paris Jean-Bouin", a rencontré l'accord du groupe Lagardère."

Et encore, un peu plus loin, "nous avons du mal à comprendre la logique, qui pousse à organiser des procédures de publicité, pour des marchands de souvenir aux pieds de la Tour Eiffel, mais pas pour la gestion d'un stade comme celui de Jean Bouin".

Le réquisitoire est accablant, il l'est d'autant plus que dans ces conditions, on ne pourrait tout à fait écarter des suites judiciaires graves pour l'image de la collectivité parisienne. L'article 432-14 du Code pénal est sur ce point formel : si des irrégularités étaient constatées, elles seraient constitutives d'un délit de favoritisme.

A ce jour, le bilan de l'opération Jean Bouin se révèle donc calamiteux : un dérapage incontrôlé de la dépense, qui plongerait encore un peu plus dans le rouge les finances de la Ville ! Avec cette nouvelle pelouse à Charlety, plus quelques menues dépenses qui ne manqueront pas de survenir au fil des mois, on arrivera facilement aux 200 millions d'euros, qui sont dénoncés depuis plusieurs mois par le groupe U.M.P.P.A. et le Nouveau Centre.

Je parlais quelques instances de la "Jean Bouin connection", pour évoquer cette triste série. En réalité, au train où vont les choses, il faudra bien plutôt parler de "gazon maudit". Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose que, comme vous avez fait une grande intervention sur Jean Bouin, vous ne me reposiez plus la question en 7e Commission. Comme cela nous allons gagner à peu près une heure sur nos débats, et nous serons à peu près dans le temps.

Mme MONTACIÉ a la parole pour répondre.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - A partir d'un marché sur la réfection de la pelouse de Jean Bouin, on a fait une pelote tellement délirante que je ne sais plus par quel bout la prendre.

Je tiens à dire qu'effectivement la réfection était nécessaire. Je tiens à dire aussi que lorsque les travaux de Jean Bouin seront terminés, le Stade français ira jouer à Jean Bouin et ne partira pas avec la pelouse de Charlety sur son dos, mais qu'elle restera dans le stade et que d'autres pourront en profiter.

Je ne vois pas pourquoi on imputerait le coût de cette pelouse uniquement sur les dépenses de Jean Bouin. On pourrait dire des tas de choses aussi concernant le problème qui s'est posé à Jean Bouin, qui n'est pas un vrai problème de marché, qui est simplement un problème du mode de passation qui devait être une D.S.P. et non pas une convention. Et ceci sera rectifié.

On pourrait dire des tas de choses à ce propos. Je vais m'en tenir au marché, en disant que ce marché a été passé en toute légalité, avec la société qui a obtenu la réfection de la pelouse. Je dis pour nos camarades Verts que c'est une vraie pelouse en vrai gazon, pas maudit du tout, très joli. Et voilà.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAJ 6).

2009, DPA 172 - Principe, modalités de passation et signature de marchés à bons de commande de prestations intellectuelles pour le diagnostic et l'étude préalable avant travaux de matériaux contenant de l'amiante, pour le diagnostic et l'étude préalable avant travaux de peintures ou poussières contenant du plomb dans le cadre du groupement de commandes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons donc examiner le projet de délibération DPA 172 qui a rapport au principe de modalité de passation et de signature de marchés à bons de commande de prestations intellectuelles pour le diagnostic et l'étude préalable avant travaux de matériaux contenant de l'amiante, pour le diagnostic et l'étude préalable avant travaux de peinture ou poussières contenant du plomb dans le cadre du groupement de commandes.

Je donne la parole à René DUTREY.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce projet de délibération vise à établir ces diagnostics et études sur la présence d'amiante dans les locaux et établissements publics de la Ville et du Département de Paris.

Je suis étonné de ce projet de délibération. Etonné car ces diagnostics, selon la loi, auraient dû être réalisés avant le 31 décembre 2005. Et nous continuons à voir arriver à ce Conseil de Paris des projets de délibération visant à lancer des marchés pour réaliser ces diagnostics.

L'amiante est un dossier très sérieux. L'amiante, c'est aujourd'hui à peu près dix morts par jour, c'est 4 à 5.000 morts par an et 50.000 à 60.000 victimes prévues en 2030.

L'amiante est un produit dangereux, même s'il a fallu attendre très récemment pour le voir reconnaître, même si l'Institut national de recherche sur la sécurité des normes du travail en 1997 estimait que l'amiante n'était pas dangereuse et que Claude ALLÈGRE parlait de psychose collective en évoquant la présence d'amiante à Jussieu.

Aujourd'hui, j'espère que nous sommes tous d'accord, l'amiante est un produit dangereux. Bien qu'il existe des seuils minimums d'amiante, calculés en fibres, par nombre et par litre, l'amiante est dangereuse dès qu'elle existe, dès qu'elle est présente.

Nous sommes en 2009. La loi nous imposait de réaliser ces diagnostics avant 2005. D'après les quelques informations que j'ai pu drainer dans les services, il semble qu'au niveau du Département de Paris, des collèges, des P.M.I., permanences maternelles et infantiles n'auraient pas encore été diagnostiqués en termes de présence d'amiante, ce qui est particulièrement inquiétant.

Pourtant, déjà aujourd'hui et d'après les chiffres qui nous ont été communiqués lors d'un dernier Conseil de Paris, 2.448 agents ont été recensés comme ayant été exposés à l'amiante et 580 font l'objet d'un suivi médical par la médecine du travail.

Il y a eu une prise en compte par la médecine du travail de ce dossier amiante, néanmoins je n'ai pas encore les signaux de la prise en compte de ce dossier amiante par l'Exécutif parisien.

Au mois d'octobre dernier, nous votions un voeu à l'initiative du groupe "Les Verts" pour créer une commission. Cette commission avait pour objectif de rassembler l'ensemble des informations sur l'amiante, les diagnostics réalisés par bâtiment au niveau de la Ville et du Département.

Six mois après, nous n'avons aucune nouvelle de cette commission. J'ai relancé l'Exécutif par courrier, je n'ai pas de nouvelles. Nous voyons ces projets de délibération continuer à arriver.

Ma question va être très simple. L'Exécutif peut-il nous affirmer que nous sommes parfaitement dans les clous par rapport au dossier de l'amiante à la Ville de Paris ?

Deuxièmement, quand cette commission, dont le principe a été adopté par le Conseil de Paris du mois d'octobre, commission qui vise à étudier le problème de l'amiante à la Ville de Paris, sera-t-elle réellement opérationnelle ?

Troisièmement, j'attire votre attention sur le fait qu'un récent rapport de l'A.F.S.S.E.T. incite à durcir davantage la législation sur l'amiante. Ce rapport risque d'avoir des effets. Il semble que la Ville a déjà du mal à appliquer la législation actuelle, qu'en sera-t-il avec une nouvelle législation ?

J'espère avoir des réponses à toutes mes questions, je vous remercie et souhaite que cette commission puisse exister pour ne pas être obligé d'intervenir à chaque projet de délibération sur l'amiante au Conseil de Paris depuis 2005.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Camille MONTACIÉ pour la réponse.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Je n'ai pas toutes les réponses à apporter à M. DUTREY, en revanche je rappelle qu'effectivement c'est le renouvellement d'un marché qui arrive à échéance au 31 décembre 2009.

Je n'ai pas de réponse pour la Commission "amiante", je m'engage de ce fait à vérifier auprès de la D.P.A. où ils en sont. Je vous assure que j'obtiens une réponse.

Je voudrais dire par ailleurs qu'il y a régulièrement sur des lieux de travaux de l'amiante qui n'avait pas encore été suspectée, en particulier lors de gros travaux. Suite à des démolitions, on découvre de nouveau des lieux où l'amiante est présente et dangereuse.

J'ignore si ma réponse vous satisfait.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DUTREY, rapidement ?

M. René DUTREY. - Je ne vous prends absolument pas à partie personnellement. La dernière fois, je m'adressais à Mme ERRECART, la fois précédente, c'était M. DAGNAUD.

J'aimerais avoir un interlocuteur sur le dossier amiante. Je m'adresse à vous, Monsieur VUILLERMOZ.

Le groupe "Les Verts" souhaite avoir un interlocuteur sur le dossier amiante depuis 2005, c'est un message politique.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'ai pris bonne note.

Je vous répondrai dès que j'aurai la possibilité de le faire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 172.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPA 172).

2009, DDEE 37 - Signature d'une convention avec l'association de Préfiguration du Centre International de Tourisme pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 2e Commission et allons examiner le projet de délibération DDEE 37 qui a rapport à la signature d'une convention avec l'Association de Préfiguration du Centre International de Tourisme pour l'attribution d'une subvention de 30.000 euros.

Je donne la parole à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Mes chers collègues, le projet de Centre international de Tourisme permet de revenir ce mois-ci encore sur l'un des atouts essentiels parisiens : le tourisme.

Malgré d'exceptionnels résultats pour 2007 - 2008, la concurrence internationale, dans un contexte de crise économique mondiale et d'infrastructures vieillissantes, oblige Paris à moderniser son offre et à élaborer une stratégie proactive de promotion sous l'angle du Grand Paris.

L'industrie du tourisme est une industrie cyclique sur laquelle il faudrait désormais porter un regard macro-économique et mener une prospective constante.

Nous soutiendrons donc l'initiative de Paris de se joindre aux deux autres régions touristiques françaises phares que sont Nice Sofia Antipolis et Grenoble Rhône-Alpes pour créer un Centre International du Tourisme avec pour objectif de rassembler les principaux acteurs du secteur, de les faire réfléchir ensemble dans un effort de recherche, de formation et de professionnalisation des métiers du tourisme.

Il s'agit pour l'instant d'une association de préfiguration qui aboutira en 2010 à la création du centre à vocation de pôle d'excellence, dont le nom définitif reste encore à préciser.

L'impératif de formation nous semble l'élément clé pour mieux répondre aux enjeux de ce secteur.

Il y a eu un projet type "business school" sur lequel l'Essec a réfléchi, sans suite semble-t-il. Il s'agit pourtant d'une industrie majeure au niveau international, pourvoyeuse d'emplois, de vrais métiers avec l'opportunité de vraies carrières, dans un secteur attirant, valorisant et performant, où Paris est une référence reconnue.

Aussi, nous formons le vœu que très concrètement le futur Centre International, avec la souplesse de l'esprit d'un club, devienne un véritable centre de propositions qui favorise les "best practices" et encourage la réussite d'un projet de grande école inspiré par exemple par l'excellente Ecole hôtelière de Lausanne.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président, au lieu et place de M. Jean-Bernard BROS, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Je vous remercie de votre intervention.

Je dois excuser Jean-Bernard BROS qui a malheureusement été retenu à la Tour Eiffel et ne peut pas vous répondre.

Je dois vous dire simplement que les quelques informations qui m'ont été données me permettent de vous dire que nous prenons en compte votre avis favorable avec les quelques critiques que vous nous avez données.

Mme Valérie SACHS. - Ce sont des critiques constructives.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Des critiques constructives, oui.

Avec ce que vous avez dit, cela ajoute quelque chose de positif. Je ne doute pas que vous aurez à vous adresser directement à Jean-Bernard BROS.

Madame FOURNIER, vous vouliez dire quelque chose ? Une explication de vote ?

Mme Danielle FOURNIER. - Oui, une explication de vote.

Comme l'a dit Mme SACHS, c'est une industrie majeure, une industrie où l'innovation doit avoir toute sa place, notamment par la prise en compte des critères du développement durable, de critères éthiques et quantité d'autres idées qui ne sont pas du tout évoquées dans ce projet de délibération.

L'explication de vote porte sur la lecture que nous faisons du projet de délibération lui-même puisque, je lis : "Ce que sera le Centre International de tourisme -un blanc-", on tourne la page et on lit : "ce ne sera pas une structure administrative, ce ne sera pas non plus un outil de formation supplémentaire, ce ne sera pas un organisme centralisé décisionnaire".

Tout cela pour 30.000 euros. On aurait souhaité avoir plus de précisions pour donner un vote qui soit fondé.

En l'absence de ces précisions, nous nous abstenons.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je note que vous vous abstenez, nous allons passer au vote.

Lorsque Jean-Bernard BROS sera présent, on lui fera part de vos remarques.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 37).

2009, DDEE 62 - Subvention à l'association Arts, Mode, Créativité, Spectacles (AMCS) (17e). - Montant : 15.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DDEE 62 qui concerne une subvention à l'association "Arts, Mode, Créativité, Spectacles" pour un montant de 15.000 euros.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une subvention qui nous a beaucoup étonnés dans le 17e arrondissement. Nous avons été amenés à l'étudier car le siège social de cette association est dans le 17e, mais lorsqu'on regarde de plus près, il s'agit de donner à l'association "Arts, Mode, Créativité, Spectacles" une subvention de 15.000 euros pour un spectacle qui a lieu maintenant depuis plusieurs années à Dinard.

Est-ce bien le rôle de la Ville de Paris de financer un festival à Dinard, sachant que ce festival bénéficie du soutien, non seulement de la municipalité de Dinard, ce qui est un minimum, mais aussi de l'Etat, du Conseil régional de Bretagne et du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Que venons-nous faire là-dedans, nous, Paris ?

On apprend cette année que la nouveauté est que cette association s'associe maintenant à l'édition de la génération top model, concours de mannequin, qui s'est déroulée de janvier à décembre 2008 avec des sélections locales.

Je ne vois vraiment pas l'intérêt de mettre 15.000 euros, je le précise à tous les élus qui connaissent la difficulté que nous avons à obtenir de l'argent pour nos associations locales, et surtout d'ailleurs, Mme COHEN-SOLAL la difficulté pour les associations de commerçants qui, bien souvent pour quelques centaines d'euros, sont payées avec des mois de retard.

Ce projet est certes fort sympathique, mais qu'est-ce que la Ville de Paris vient faire là-dedans ?

15.000 euros, ce n'est pas correct. Il n'y a aucun retour pour Paris si ce n'est que j'ai vu que la Ville remettait un prix. Cela fait cher du prix ! A partir du moment où il n'y a aucun retour pour la collectivité parisienne, nous pensons que ces 15.000 euros peuvent aller à d'autres associations locales qui, pour le coup, en ont bien plus besoin.

Nous voterons contre ce projet de délibération, à moins que Mme COHEN-SOLAL ne nous réponde sur la possibilité qu'une telle opération ait lieu, comme nous l'avons déjà suggéré, dans le quartier des Epinettes, lieu de résidence de cette association.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je réponds à Mme KUSTER que cette association est basée dans le 17e arrondissement puisque son président a la chance insigne d'habiter le 17e arrondissement.

Cette association, depuis longtemps, et ce n'est pas la première fois que nous aidons ce festival de Dinard, met en valeur la mode et en particulier les jeunes créateurs parisiens. Il nous semble tout à fait intéressant que la Ville de Paris, même si elle le fait aussi par d'autres biais, soutienne les créateurs de mode qui naturellement sont presque tous, et à Dinard ils le sont tous, installés à Paris. Cela se passe à Dinard, mais effectivement, cela pourrait se passer aux Epinettes, vous avez raison.

Cela se passe à Dinard, mais surtout, la Ville de Paris est la capitale de la mode. Dans votre Conseil d'arrondissement il y a Mme DUMAS qui s'occupe, je crois, pour le Premier Ministre des métiers d'art : elle devrait être sensible au fait que la Ville de Paris aide les métiers d'art, y compris les arts de la mode, par exemple les dentelles, les broderies, évidemment tous les accessoires, par ce prix. Elle met en valeur les créateurs qui font preuve de grande créativité pour renouveler un peu la mode et mettre en valeur la Ville de Paris.

Je trouve donc intéressant de pouvoir faire en sorte que la Ville de Paris, ait pour les années futures de nouveaux SAINT LAURENT, de nouveaux AZZEDINE ALAÏA, et tous ces gens-là, on les trouve au festival de Dinard. Il me semble donc normal que la Ville de Paris leur donne un moyen d'être connus et visibles, de trouver des marchés et de se faire connaître pour que demain, ils soient la gloire de Paris. Ils exposeront à Paris, ils travailleront à Paris, ils créeront des emplois dans la Capitale après avoir été sélectionnés. Voilà pourquoi nous avons choisi depuis longtemps d'aider un peu ce festival.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - C'est trop facile ! Paris s'intéresse aux jeunes créateurs, alors Paris va donner à Dinard ! Mais Paris peut s'intéresser à beaucoup de choses à travers le monde et à travers la France entière. 15.000 euros, ce n'est pas rien et je pense quand même qu'on pourrait faire en sorte qu'à Paris, en effet, il se passe quelque chose avec cette association.

C'est trop facile de dire : c'est à Dinard. Avez-vous vu l'argent dont bénéficie par ailleurs ce festival, toutes les subventions ? Je pense qu'à un moment, il faut un retour sur investissement et nous sommes assez en attente, Madame COHEN-SOLAL, d'autre argent pour des opérations locales.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous avons compris que vous n'étiez pas favorable à ce projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 62).

2009, DDEE 65 - Subvention à l'association Commerce 2000 (9e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 9.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDEE 65 portant attribution d'une subvention à l'association "Commerce 2000", dans le 9e arrondissement, pour les illuminations de fin d'année 2008, pour un montant de 9.000 euros.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Oui, nous votons à chaque Conseil des délibérations pour attribuer des subventions aux associations de commerçants qui réalisent les illuminations pendant la période de Noël.

Le groupe Verts a souhaité faire un point sur l'ensemble de ces subventions et il apparaît que depuis le début de l'année 2009, la Ville a voté un montant total de 605.550 euros.

Pour être plus précise encore, si l'on regarde le montant de l'année 2008, c'était 1.352.102 euros, dont 240.000 euros pour les Champs-Élysées.

Cette somme appelle plusieurs remarques, tout d'abord le rappel du vœu voté à notre initiative par le Conseil de Paris, et qui prévoit d'encadrer plus rigoureusement la durée des illuminations aussi bien dans la journée, puisqu'il semble inutile d'éclairer les guirlandes lumineuses alors que tout le monde dort, que dans l'année, car parfois les illuminations durent deux mois, et on perd complètement le côté magique qu'elles peuvent apporter.

Donc, nous verrons l'an prochain si cette diminution de la durée des illuminations est appliquée et si elle est suivie d'effets, c'est-à-dire d'une diminution du montant des subventions demandées.

Nous pensons aussi que dans la période de crise que nous traversons, ce peut être l'occasion d'une prise de conscience par rapport à nos modes de vie, qui gaspillent volontiers l'énergie sans s'interroger sur sa production, son transport, son utilité. Est-il bien raisonnable de consacrer plus d'un million d'euros aux seules illuminations de Noël ? Nous pensons que ce peut être une piste d'économies substantielles et surtout exemplaires, dans la mesure où c'est une invitation à nous interroger sur nos modes de vie et à nous demander si le confort et la fête riment toujours avec la surconsommation permanente.

Et que l'on ne nous dise pas que nous souhaitons revenir à la bougie ! Pour nous, ce n'est pas un retour en arrière qui est à l'ordre du jour, mais plutôt l'invention d'un autre avenir que celui de la consommation reine, du leurre de la croissance infinie et renouvelée.

En cette semaine du développement durable, nous savons que nous n'avons qu'une planète et qu'elle est déjà bien épuisée. Aussi, nous en faisons à nouveau la proposition : il y a d'autres modalités pour égayer les rues que la multiplication des guirlandes électriques, même à basse tension. Il existe des décorations comme celles que met en oeuvre la Ville à l'intérieur même de ses bâtiments et de l'Hôtel de Ville avec des éléments recyclés qui font appel à la créativité. Il y a aussi à Paris de nombreux artistes aux talents variés qui ne demandent qu'à travailler.

Chers collègues, c'est à un recyclage de nos modes de vie et de nos idées, notamment en matière de dépenses énergétiques, que nous vous convions à travers cette réflexion sur ce projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je voulais répondre à Mme FOURNIER ce que j'ai déjà répondu à sa précédente intervention où elle m'a déjà largement exposé ses arguments. Je suis d'accord pour que l'on analyse les illuminations de Noël, pour nous demander si on peut faire mieux avec moins d'argent, si on peut faire en sorte que la Ville soit un peu festive. Je ne sais pas s'il faut être festif ou pas, mais bon ! Je pense que tout le monde, justement en temps de crise, a besoin que la Ville soit gaie. Est-ce que pour être gai, il faut absolument acheter ? Je n'en sais rien, mais que la Ville soit gaie et joyeuse, cela me semble intéressant. Peut-on faire mieux avec moins cher ? Je suis tout à fait d'accord pour regarder cela, je l'ai déjà dit la dernière fois, donc je m'engage à le faire. Pour l'instant, nous remboursons ce qui a été fait pour les fêtes 2008-2009.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de DDEE 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 65).

2009, DDEE 70 - Subvention à l'Association des Commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes (15e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 14.000 euros.

2009, DDEE 84 - Subvention à l'association des commerçants Le village Saint Charles pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 11.000 euros.

2009, DDEE 74 - Subvention à l'association des Commerçants du Futur pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 16.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DDEE 70, qui a rapport à la subvention à l'association des "Commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes" dans le 15e pour les illuminations de fin d'année 2008 ainsi que les projets de délibération DDEE 84 et DDEE 74.

Le projet de délibération DDEE 70 a fait l'objet d'un amendement n° 36 déposé par le groupe U.M.P.P.A., le projet de délibération DDEE 84 faisant quant à lui l'objet d'un amendement n° 37 également déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Si vous en êtes d'accord, je vais présenter les deux amendements n° 36 et n° 37 conjointement pour faire gagner du temps à tout le monde.

Ces deux amendements concernent les associations de commerçants, celle de la rue du commerce et des rues adjacentes présidée par Laurent FRITEAU, et celle du village Saint Charles, présidée par Natacha VAN DE HEL.

Par ces amendements, alors que la situation économique est très compliquée, que la situation à Paris l'est d'autant plus, il est important que la Ville de Paris envoie des signes forts envers son petit commerce, son commerce de proximité, qui est une des forces de notre Capitale et "a fortiori" dans le 15e arrondissement.

Au dernier Conseil de Paris, j'avais eu l'honneur de présenter un amendement pour l'association des commerçants Convention-Vaugirard et, vous l'aurez compris, ces deux amendements participent exactement du même esprit, c'est-à-dire encourager les commerçants qui ont un quotidien parfois difficile à se réunir, à dynamiser les rues, à assurer des illuminations en période de fin d'année, mais pas seulement, à faire en sorte que les habitants qui bénéficient de ces commerces et de ces manifestations puissent avoir un regain d'intérêt pour aller dans les petits commerces et faire vivre des quartiers qui en ont bien besoin.

Compte tenu de ces éléments, nous avons présenté deux amendements : le premier pour que le montant prévu de 14.000 euros pour l'association de la rue du Commerce soit réévalué à 18.000 euros et le second en ce qui concerne le Village Saint Charles, pour que le montant initialement prévu de 11.000 euros soit réévalué à 15.000 euros.

Pour tout vous dire et j'en conclurai par-là, Monsieur le Maire, quand on a présenté ces amendements en conseil d'arrondissement, on a eu un refus, comme d'habitude, de la gauche et Mme HIDALGO nous a dit qu'il ne fallait pas confondre l'argent qui allait aux R.M.istes et à ceux qui en avaient besoin et les associations de commerçants.

Nous ne confondons pas. Pour tout vous dire, Madame COHEN-SOLAL, nous n'avons pas du tout été convaincus sur les créateurs et le festival de Dinard. Nous notons seulement que les 15.000 euros qui pourraient bénéficier aux associations de commerçants du 15e, finalement, iront dans le festival des créateurs ; les habitants de notre arrondissement pourront, en tout cas, apprécier la nuance.

Je vous demande donc, dans le même état d'esprit qu'au précédent Conseil du mois dernier, de bien vouloir réévaluer ces subventions qui seraient, à mon avis un très bon signe à envoyer de la part de notre Municipalité envers ceux qui essayent de maintenir un lien social et commercial dans nos quartiers et dans le 15e arrondissement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai à M. MENGUY que ce n'est pas parce qu'on parle des illuminations de Noël qu'il faut me prendre pour le Père ou la Mère Noël et que je pense qu'on ne peut pas faire non plus preuve de trop de démagogie.

Evidemment que la Ville de Paris est soucieuse de la santé des commerces de proximité et des commerçants indépendants qui sont dans tous ces quartiers et qu'elle est très préoccupée aussi de l'avenir de ces métiers d'art ; c'est pour cela que le festival de Dinard est important, pour les métiers d'art.

Donc ne confondons pas tout !

Il y a des actions qui sont menées par la Ville de Paris pour aider le commerce de proximité. Il n'y a pas que les illuminations de Noël qui aident le commerce de proximité ; il y a bien d'autres façons d'aider le commerce de proximité : la S.E.M.A.E.S.T., les bourses d'apprentissage, les bourses pour les commerces de bouche, les bourses pour les artisans et beaucoup d'autres choses. Nous devons répartir l'argent et cette année, nous l'avons fait de manière qui nous semble équitable.

Je suis donc désolée d'avoir à donner un avis défavorable aux deux amendements que vous présentez, Monsieur MENGUY, mais nous avons aidé confortablement le 15e arrondissement puisque nous avons subventionné à hauteur de 118.000 euros les illuminations de fin d'année pour cet arrondissement. 118.700 euros exactement pour le 15e arrondissement, il me semble qu'un effort copieux est fait de la part de la Ville de Paris.

Je donne un avis défavorable pour les deux amendements et je demande de voter les deux projets de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 36 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 36 est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 70).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 37 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 37 est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 84).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 74).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la procédure d'attribution des espaces publics pour les commerces non sédentaires et participer à la création d'emplois.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant en 2e Commission le vœu référencé n° 38 dans le fascicule relatif à la procédure d'attribution des espaces publics pour les commerces non sédentaires et qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme MÉRIGOT de TREIGNY.

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY. - En octobre 2006, le Conseil de Paris a approuvé le principe de la passation d'une convention de délégation de service public relative à la gestion des activités de vente sur la voie publique. Cette convention devait prendre effet au 1er mars 2007.

Or, depuis 2006, l'administration n'accorde aucune nouvelle autorisation d'occupation des espaces publics aux commerces non sédentaires. Motif : la réforme est en cours.

Les maires d'arrondissement se voient de plus en plus sollicités par ces travailleurs non sédentaires, ne comprenant pas cette attente inexploitée.

La situation actuelle met en évidence des situations de privilège pour ceux ayant obtenu une autorisation avant 2006 et favorise les resquilleurs qui désespèrent d'attendre cette autorisation.

En cette période difficile où tout doit être mis en œuvre pour aider à l'emploi et à la création d'entreprises et autoriser certains itinérants à exercer leur activité réglementairement, nous vous demandons que la procédure d'attribution et la gestion des emplacements de vente non sédentaires sur la voie publique soit menée à son terme.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais répondre à Madame que la Ville a effectivement engagé une procédure de délégation de service public pour regrouper l'ensemble des emplacements sur lesquels elle envisage que soit installée une activité commerciale, quelle que soit la commercialité de ces emplacements.

Il est apparu au cours de la discussion avec les candidats de cette D.S.P. qu'il était, sur ce périmètre, difficile, voire impossible d'aboutir avec eux à un compromis acceptable par la Ville entre, d'une part, le souci de préserver une activité de subsistance à caractère social sur les emplacements de commercialité modeste, voire moyenne et, d'autre part, la volonté de rentabiliser les emplacements les plus marchands en y imposant des mobiliers urbains de qualité dans les quartiers les plus touristiques de la Capitale.

Nous avons donc pris acte de cette impossibilité et aujourd'hui, nous entendons scinder en deux les quelque 150 emplacements dont il s'agit car nous sommes des pragmatiques.

Il y aura donc, d'un côté, les plus modestes, pour lesquels la Ville n'imposera pas d'équipement et ceux où la Ville entend valoriser les quartiers les plus touristiques.

Sur les premiers, la Ville souhaite reprendre directement les attributions, après en avoir modifié les conditions de sélection afin de favoriser les projets solidaires et innovants offrant des chances d'insertion à des personnes en difficultés et elles sont nombreuses aujourd'hui. En outre, nous modifierons la tarification en substituant une redevance forfaitaire à la redevance actuelle supposée proportionnelle à un chiffre d'affaires qui est mal connu, voire impossible à contrôler vraiment.

L'Exécutif invitera le Conseil de Paris à se prononcer sur ces modifications d'ici l'été prochain.

Sur la seconde catégorie d'emplacements, c'est-à-dire les plus prestigieux, la Ville, après un appel d'offres, choisira un opérateur qui aura en charge l'implantation de mobilier urbain de qualité et l'installation de professionnels dans des conditions qui garantissent à la Ville des emplois supplémentaires et un retour financier.

C'est une opération de plus longue haleine que la précédente, mais son lancement de principe interviendra, lui aussi, rapidement.

De fait, la procédure lancée est donc restée sans suite et de nouvelles procédures vont se substituer à celle-ci, avec un cahier des charges différent.

La Mairie de Paris, vous le savez, met tout en œuvre pour aider à la création d'emplois et lutter contre la montée du chômage. C'est pour cela qu'elle souhaite, sur ses 150 emplacements de voie publique, qu'il puisse y avoir des emplacements sociaux et des emplois professionnels.

Vous le savez, le chemin est long pour passer de la situation anté-2001 à la situation idéale.

Nous y travaillons. Nous avons commencé à y introduire de la lisibilité, cher ami. Nous allons poursuivre avec solidarité, qualité, clarté et équité dans le sens d'une mise en valeur accrue de la Capitale. Nous allons avoir l'occasion d'en reparler.

Vous le constatez, je réponds en toute transparence sur nos projets, comme sur la complexité de ces sujets. C'est pour cela que je propose de retirer ce vœu et de nous donner rendez-vous lors des débats et délibérations dont je vous ai annoncé l'arrivée prochaine.

Voilà, Monsieur le Maire.

Je demande le retrait, voire le vote contre ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je présume que vous ne le retirez pas.

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY. - Non.

M. Yves POZZO di BORGO. - Explication de vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Allez-y !

M. Yves POZZO di BORGO. - Nous soutenons ce vœu.

Vous dites que cela n'allait pas, mais cela fait quand même neuf ans que vous êtes aux affaires.

Par ailleurs, ce sont des projets intéressants, Madame l'adjoint au Maire ; je reconnais que c'est intéressant. Sur la première partie, je souhaiterais, je sais bien que vous êtes en instance de réflexion, qu'une commission soit chargée d'attribuer ces emplacements.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - C'est ce que nous avons dit.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je fais allusion à la première catégorie, pas à la deuxième.

Vous n'avez pas précisé dans la première partie qu'il y aurait une commission. Je vous le propose.

Cela n'empêche pas, étant donné que cela dure depuis neuf ans, que nous voterons ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la célébration en mairie d'arrondissement des baptêmes (ou parrainages) républicains.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 39 dans le fascicule, relatif à la célébration en mairie d'arrondissement des baptêmes ou parrainages républicains, qui a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Je donne la parole à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY. - Ce vœu, que nous avons déposé avec les élus du groupe socialiste et radical de gauche et en particulier avec Anne HIDALGO, Annick LEPETIT et Lyne COHEN-SOLAL, est donc relatif à la célébration en mairie d'arrondissement des baptêmes ou parrainages républicains. Vous savez que ces derniers existent depuis le plus jeune âge de la République puisqu'ils ont été instaurés par un décret du 20 prairial an II et qu'ils permettent aux familles de trouver des personnes de confiance qui s'engagent moralement à leurs côtés pour contribuer à l'éducation de leurs enfants et compléter leur autorité parentale.

Ces baptêmes contribuent, de plus, utilement au développement de la citoyenneté, tant chez l'enfant que pour les parrains, en les faisant adhérer symboliquement aux valeurs de notre République.

Ils correspondent, enfin, à une attente manifeste de nombreuses familles parisiennes.

C'est pourquoi, afin que les habitants des 20 arrondissements de notre Capitale, puissent avoir les mêmes droits et que la réalisation de cet acte fort ne soit plus suspendu au bon ou mauvais vouloir de certains élus, nous souhaitons que la célébration des baptêmes ou parrainages républicains puissent être organisée dans tous les arrondissements de Paris en présence des élus qui le souhaitent. Nous comprendrions d'autant moins que tel ne puisse être le cas que cette célébration, qui ne correspond pas à un acte d'état civil formel, ne requiert pas la présence d'un officier d'état civil.

Voilà, Monsieur le Maire, la teneur de ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Effectivement, les parrainages civils, qui sont aussi appelés baptêmes républicains, connaissent un véritable essor à Paris, comme partout en France.

Ils répondent à une évolution de la société qui tend à reconnaître une place aux personnes qui n'ont pas forcément un lien de famille mais qui souhaitent s'engager moralement aux côtés du parrainé.

Vous l'avez dit, le parrainage ne fait l'objet d'aucun texte législatif et n'est pas un acte d'état civil. La célébration de cette cérémonie relève donc clairement de la volonté politique des maires d'arrondissement, qui restent libres de les organiser ou non, et si oui, d'en déterminer les modalités de mise en œuvre.

A ce jour, 14 mairies d'arrondissement réalisent ces baptêmes.

Je constate, pour autant, que l'idée progresse et même des parlementaires, dont Patrick BALKANY et Thierry MARIANI, ont déposé l'année dernière une proposition de loi tendant à faire des parrainages des actes d'état civil.

Sans aller jusque-là, je pense donc que nous pouvons nous réjouir de la progression de l'idée de donner un caractère cérémonial à la reconnaissance de l'engagement d'un ou deux adultes envers un enfant.

Je donne donc tout à fait un avis favorable à ce vœu pour que tous les Parisiens, vous avez raison, puissent bénéficier de ce service. Cela s'appelle l'égalité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Abstentions ?

Qui est contre ?

Le vœu est donc adopté. (2009, V. 90).

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je demande la parole pour une explication de vote.

Ce vœu est inacceptable puisque nous avons voté contre dans les arrondissements. Or, Mme ERRECART vient, dans sa réponse, de préciser que cela ne peut se faire qu'avec l'accord des maires d'arrondissement.

Donc, ce vœu, qui précise que c'est dans tous les arrondissements pose un problème de forme.

Je ne lance pas le débat, on s'est expliqués en Conseil d'arrondissement.

Cela pose un problème : il est écrit "tous les arrondissements", cela ne peut se faire que si c'est en accord avec les maires. Donc, ce vœu tombe d'office.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vote a eu lieu, donc on en reste au vote.

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste et élus du parti de Gauche relatif au dialogue social et aux conditions d'emplois des agents de la Ville et du Département de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 40 dans le fascicule, relatif au dialogue social et aux conditions d'emplois des agents de la Ville sur les équipements sportifs et culturels, qui a été déposé par le groupe communiste et élus du parti de Gauche.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Oui, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le contexte socioéconomique de 2009 s'annonce difficile pour de nombreux Parisiens qui doivent faire face au coût élevé de la vie à Paris, à la dégradation du marché de l'emploi ou encore à la difficulté d'accès au logement social. La Ville et le Département de Paris prévoient une baisse de leurs recettes issues des droits de mutation due à la dégradation du marché immobilier.

Néanmoins, notre collectivité entend mener des politiques publiques ambitieuses pour faire face au contexte économique et développer les services répondant aux besoins des Parisiennes et des Parisiens fragilisés.

Nos projets de création d'équipements collectifs ne sont pas accompagnés de projets de création nette d'emplois. Seuls des redéploiements de personnels entre les services sont envisagés ; ils peuvent s'avérer particulièrement délicats à mettre en œuvre dans ce contexte.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Maire de Paris :

- renforce le dialogue social ;

- s'assure au minimum du maintien des effectifs de la collectivité afin de garantir des personnels en nombre suffisant pour le bon fonctionnement des services et l'accès des agents à la formation ;

- et enfin, s'adresse au Ministre du Budget et de l'Emploi public afin de demander une revalorisation du point d'indice des agents publics.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme ERRECART.

Mme Maité ERRECART, adjointe. - Je voudrais d'abord me réjouir de l'opportunité qui m'est donnée par les élus du groupe communiste et du Parti de Gauche de rappeler un certain nombre de principes essentiels dans le contexte de crise que nous connaissons.

Le premier de ces principes est la reconnaissance du travail réalisé au quotidien par les agents de la Ville au service des Parisiens et des Parisiennes. Comme le rappelle Mme BECKER, c'est sur leur travail que repose l'ambitieux programme sur la base duquel nous avons été élus.

Le deuxième principe que je voudrais rappeler, c'est notre attachement collectif à un dialogue social de qualité. Le Maire de Paris a reçu, comme il s'y était engagé, les sept organisations syndicales issues du dernier scrutin professionnel. Et j'ai, pour ma part, élaboré en concertation avec les organisations syndicales un agenda social 2009 extrêmement riche qui nous conduira à parler de thèmes aussi divers que la formation, la situation des agents non titulaires, les déroulements de carrière, la modernisation des services ou encore des œuvres sociales. Nous sommes également convenus d'une méthode de dialogue, fondée sur la concertation approfondie et débouchant aussi souvent que possible sur des accords.

Sur les effectifs, notre responsabilité vis-à-vis des Parisiens nous impose de maîtriser notre masse salariale. Cela passe par la modernisation de notre administration. On ne travaille évidemment pas aujourd'hui comme on travaillait il y a 20 ans et cela nous permet de réaffecter des agents, dont les missions tombent en désuétude, sur des actions nouvelles et prioritaires. Notre objectif est donc bien la stabilité globale des effectifs.

Et je veux donc bien rassurer les élus sur le second point du vœu : les effectifs seront globalement maintenus. La Ville continuera donc à recruter plus de 2.000 agents chaque année pour remplacer les départs à la retraite et assurer des missions nouvelles que nous assignons à notre administration.

Nous sommes évidemment également vigilants sur le maintien du pouvoir d'achats des agents parisiens. Nous avons d'ailleurs lancé une action spécifique de revalorisation des rémunérations de nos catégories d'agents dont les débuts de carrière sont relativement les plus modestes.

Et je suis donc d'accord pour que nous attirions l'attention du Ministre du Budget et de l'Emploi public sur l'évolution nécessaire du point d'indice.

A la lumière de ces différentes explications, j'émet donc un avis favorable et appelle à voter le vœu proposé.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Mme Laurence DOUVIN. - Je demande la parole pour une explication de vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Allez-y, Madame.

Mme Laurence DOUVIN. - Nous ne voterons pas ce vœu. Nous sommes d'accord avec le contexte de crise qu'évoquait par Mme ERRECART, mais, justement, c'est aussi la crise des finances de la Ville, et donc parler de création nette d'emplois ne paraît pas adapté ; de maintien, bien sûr, comme vous l'avez dit.

Je voudrais surtout intervenir sur la revalorisation, puisque je vous rappelle que le principe d'une fixation pluriannuelle de la revalorisation de la valeur du point d'indice en matière de Fonction publique a été adopté pour les années 2009 à 2011. Il est donc aujourd'hui de 0,8 % en 2009 et 0,5 % en 2010 et, en ce qui concerne le choix du Gouvernement de développer une approche qualitative de la rémunération, je pense qu'elle est aussi à souligner et que cette garantie, la garantie individuelle du pouvoir d'achat permet aussi de voir que, dans les quatre ans à venir, l'évolution du traitement de l'agent ne peut être inférieure à celle de l'inflation, mesure mise en œuvre depuis 2008, reconduite en 2009 et en 2011.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame, pour cette explication de vote. Je suis persuadé que les salariés de la Ville apprécieront !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 91).

Vœu déposé par Mme Danielle FOURNIER, M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'extension des horaires de travail des personnels de la Ville sur les équipements sportifs et culturels.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 41 dans le fascicule, relatif à l'extension des horaires de travail des personnels de la Ville sur les équipements sportifs et culturels, qui a été déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci. L'évolution des modes de vie a conduit la Ville à revoir les horaires d'ouverture des édifices municipaux, ceux des équipements sportifs et culturels en particulier qui sont ouverts plus tard le soir ou même ouverts le dimanche. Cette extension, nous y sommes favorables, mais nous souhaitons qu'elle s'accomplisse dans la concertation avec les personnels et dans l'égalité de traitement entre les personnels de différentes directions et l'égalité de traitement entre les catégories de personnel au sein d'une même direction.

Il est vrai qu'une multitude de statuts et d'emplois sont concernés. Aussi, nous souhaitons que soient harmonisées les indemnités entre les agents, au sein d'une même direction, qu'ils soient vacataires ou titulaires, et que ces indemnités soient aussi équivalentes d'une direction de la Ville à une autre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme ERRECART a la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - En fait, ce vœu nous interpelle sur la manière dont nous rémunérons le travail du dimanche à la Ville, et aussi sur la complexité de notre système indemnitaire.

Nous avons en fait plus de 8.000 agents qui travaillent à ce jour le dimanche pour assurer la propreté, la surveillance des jardins, l'accès aux équipements sportifs ou culturels.

Le régime d'indemnisation pour le travail du dimanche est naturellement différent selon les contraintes, la nature des missions et la catégorie d'agents concernés. Les contraintes d'un éboueur, travaillant un dimanche sur deux dès 6 heures du matin sont différentes, par exemple, de celles d'un agent d'une bibliothèque, travaillant un dimanche sur cinq, de 11 heures à 18 heures.

Mais pour tous, soyez en assurés, d'une manière ou d'une autre, cette situation du travail du dimanche est prise en compte.

Le groupe "Les Verts" évoque en particulier la situation des adjoints administratifs, caissiers des piscines. C'est ce que je vois dans le texte du vœu, ces agents s'estiment lésés du fait qu'ils ne perçoivent pas les mêmes indemnités de travail en roulement et de travail du dimanche, que leurs collègues ouvriers et éducateurs physiques et sportifs des piscines.

De prime abord, c'est ce que l'on peut constater. En réalité, la Municipalité déjà en juin 2004 a rétabli cette situation et a pris en compte le travail du dimanche en versant aux caissiers une prime supplémentaire de 550 euros par an. Cette prime vient en plus en complément d'autres indemnités, je passe le détail, une prime départementale notamment, que n'ont pas les agents ouvriers.

En conséquence de quoi, la situation indemnitaire des caissiers doit être considérée de manière globale, et ces agents perçoivent des primes, certes, différentes mais d'un montant global équivalent à leurs collègues ouvriers pour un ou deux dimanches mensuels travaillés.

Voilà ce que je peux dire. Ce sont effectivement des comparaisons assez techniques, mais qui nous amènent à vous dire que les situations sont équivalentes.

Pour ce qui est des personnels vacataires, en revanche, qui travaillent le dimanche, on est tout à fait dans un autre type de rémunération : il s'agit d'apports ponctuels, et nous avons un système de rémunération qui ne fait pas référence spécifiquement à une indemnité du dimanche. Les contraintes de ces personnels sont aussi différentes par nature.

Ce que je voulais dire, c'est que je m'associe bien sûr au souhait du groupe "Les Verts" de voir les agents traités équitablement, à condition des contraintes de travail égales. Comme je l'ai dit à Mme FOURNIER, je suis à la disposition du groupe "Les Verts", mais aussi des autres élus, d'ailleurs comme avec les partenaires sociaux, pour travailler et mettre à jour des évolutions qui seraient souhaitables dans un système indemnitaire qui, je le reconnais, est assez compliqué.

Compte tenu des éléments que je viens d'évoquer, je demande au groupe des Verts de retirer leur vœu. A défaut, je serais dans l'obligation de demander un vote contre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame FOURNIER, est-ce que vous retirez le vœu ?

Mme Danielle FOURNIER. - Nous maintenons notre vœu, mais nous viendrons aux réunions de travail qui nous sont proposées.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par Mme Emmanuelle BECKER et les élus du groupe communiste et élus du parti de Gauche relatif à l'autonomie du Palais de la découverte.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 42 dans le fascicule relatif à l'autonomie du Palais de la découverte, qui a été déposé par le groupe communiste et élus du parti de Gauche.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, il a été décidé de réunir le Palais de la découverte et la Cité des sciences et de l'industrie dans un même ensemble.

A l'issue des premières réunions de concertation, il apparaît que ce rapprochement est un non sens. Les deux établissements ont des statuts, des moyens, des publics et des missions très différentes.

Les personnels du Palais de la découverte s'inquiètent à juste titre d'un rapprochement qui menace sa spécificité et son originalité. Ils s'inquiètent d'une administration unique qui rognerait sur sa mission de service public, pour les doter d'objectifs commerciaux, de partenaires privés, d'une culture d'E.P.I.C. qui n'a jamais été la sienne.

La mobilisation en faveur du maintien de l'autonomie du Palais de la découverte dépasse les personnels et les usagers. Elle rassemble des académiciens, des universitaires, quatre prix Nobel et un médaillé Fields.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement pour obtenir des garanties et des éclaircissements en ce qui concerne l'autonomie du Palais de la découverte, et rappeler l'attachement des Parisiennes et des Parisiens à cette institution.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame BECKER, vous attirez pour la deuxième fois l'attention du Conseil de Paris de Paris sur l'avenir du Palais de la découverte.

Le Maire de Paris, après l'adoption d'un vœu du groupe communiste, s'inquiétant de ce projet, a écrit le 16 juin 2008 au Premier Ministre pour demander des assurances sur l'avenir de ce Palais. Il n'a reçu aucune réponse. Un premier courrier d'ailleurs avait été envoyé en juin 2006 et était également resté sans réponse. Il y a visiblement un sérieux problème de gestion du courrier à l'hôtel Matignon.

Le projet de regroupement entre ces deux établissements publics doit apporter des garanties sur le devenir des personnels, le maintien de l'espace nécessaire.

On parle dans le cadre de sa rénovation du retrait d'un certain nombre de mètres carrés au Palais de la découverte et des moyens permettant aux 500.000 visiteurs annuels d'avoir accès aux expériences et démonstrations scientifiques accessibles à tous. Il faut aussi apporter des précisions sur les moyens qui seront dégagés pour financer sa restauration.

Comme vous l'avez indiqué, le Palais de la découverte a fait naître des vocations parmi des générations de jeunes scientifiques. Pierre-Gilles de Gennes, le prix Nobel qui a été aussi le directeur de l'E.S.P.C.I. avait coutume de dire que c'est en visitant le Palais de la découverte, qu'il avait trouvé sa vocation scientifique.

Nous partageons le souhait de voir perdurer cette vocation dans toute sa singularité. Il est important que les moyens qui ont permis au Palais d'assurer sa mission jusqu'ici demeurent dans l'intérêt des générations futures.

Donc, sur votre proposition, le Maire de Paris, interviendra une nouvelle fois, une troisième fois, auprès du Gouvernement, pour obtenir des garanties et des éclaircissements. Espérons que cette fois le courrier marchera mieux à Matignon.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 92).

Vœu déposé par M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la fermeture annoncée de la FNAC Bastille.

Vœu déposé par M. Alexis CORBIÈRE, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Ian BROSSAT et les du groupe communiste et élus du parti de Gauche, relatif au projet de fermeture de la FNAC Bastille.

Vœu déposé par Mmes Karen TAÏEB, Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif au projet de fermeture de la FNAC Bastille.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Maintenant, nous allons examiner les vœux n^{os} 43, 44, 45 et 45 bis relatifs à la FNAC Bastille.

M. DUCLOUX a la parole.

M. Philippe DUCLOUX. - Mes chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que la FNAC a annoncé un plan d'économie de 35 millions d'euros en trois ans, touchant 400 postes en France, soit 3,4 % des effectifs.

La FNAC a annoncé la suppression de 168 postes dans ses magasins parisiens et la fermeture, d'ici à la fin 2009, de celui de la place de la Bastille, employant 60 salariés.

L'intersyndicale de la FNAC a été reçue le 20 mars dernier par M. Patrick BLOCHE, député maire du 11^e arrondissement, et elle conteste les pertes de 500.000 euros annuels du magasin depuis trois ans, un des arguments avancés par la direction de la FNAC pour justifier la fermeture du site.

Les contre-propositions faites par l'intersyndicale comportent l'ouverture d'un rayon papeterie et d'un rayon livres, la baisse des recettes liée aux ventes de Cd pouvant par ailleurs être compensée par de ventes de produits techniques.

La FNAC Bastille, seul grand disquaire de l'Est parisien, est très fréquentée par les habitants du 11^e et du 12^e arrondissement. Elle est le premier magasin de disques classiques de France et ses ventes résistent mieux que celles des autres enseignes. Sa disparition serait la perte d'un symbole culturel et une catastrophe pour tous les mélomanes éclairés par des professionnels hautement compétents.

La stratégie de la direction de la FNAC met en danger l'image de l'entreprise, et plus largement toute l'industrie phonographique dans toutes ces différentes composantes.

Par ailleurs, mes chers collègues, le groupe Pinault Printemps Redoute distribue 493 millions d'euros de dividendes, et parallèlement annonce la suppression de 400 postes à la FNAC.

Enfin, la FNAC est locataire des murs qui appartiennent à l'Opéra Bastille, et des locaux libres pourraient être proposés pour une éventuelle extension.

C'est pour cette raison que je propose le vœu suivant : "Sur proposition de Patrick BLOCHE, de Michèle BLUMENTHAL et des élus du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris demande à la Ministre de la Culture et de la communication d'intervenir pour que l'Opéra de Paris étudie l'opportunité d'une extension de la FNAC Bastille dans ses locaux, permettant ainsi de diversifier l'offre commerciale de l'enseigne et de contribuer au maintien du seul disquaire de l'Est parisien".

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Alexis CORBIÈRE, vous avez la parole.

M. Alexis CORBIÈRE. - Mes chers collègues, c'est un sujet important, emblématique à plus d'un titre, à la fois parce que la FNAC est une enseigne connue de tous les Parisiens et aussi parce que les conditions dans lesquelles ce plan de licenciement a été annoncé le 6 mars sont assez révélatrices d'un contexte dans lequel aujourd'hui des groupes réalisent des profits colossaux, mon collègue Philippe DUCLOUX a bien décrit la situation, tout en mettant en place des plans de licenciement.

Je précise ce que disait M. DUCLOUX, ce sont 1.850 postes qui vont être supprimés dans le groupe P.P.R. dont dépend la FNAC.

Avec ce vœu, nous demandons à la Ville de s'exprimer clairement, tout d'abord en s'adressant à la direction de l'Opéra Bastille pour que la contre-proposition faite par l'intersyndicale des salariés soit étudiée réellement. A l'heure actuelle, la direction refuse d'aller dans cette voie, à savoir une extension du magasin en développant notamment le secteur du livre, ce qui permettrait au magasin d'avoir une situation totalement bénéficiaire et de sauver des emplois.

Mais, l'objet de notre vœu complémentaire au vœu présenté par Patrick BLOCHE est de demander aussi au Maire de Paris de s'adresser à la direction de la FNAC et à M. François PINAULT pour lui dire que c'est inacceptable.

Ce cas met à l'ordre du jour la proposition de loi déposée notamment par le parti de Gauche et le parti Communiste interdisant les licenciements dans les groupes qui réalisent des profits.

La FNAC à Paris est un peu notre Continental, ces entreprises qui défraient la chronique.

Je salue les salariés de la FNAC présents dans les tribunes depuis deux heures et qui voulaient assister à cette séance.

Je demande à tous les collègues de voter ces vœux sans préjuger d'une proposition émise par Christian SAUTTER qui est sensible à la question de l'emploi à Paris et dans le 12^e arrondissement.

Tu le diras Christian, pour nous la FNAC est un symbole, mais le 12^e arrondissement est aujourd'hui en danger. Le groupe "Natixis" va supprimer 170 emplois, de nombreuses administrations quittent le 12^e arrondissement.

Selon la C.G.T., ce sont près de 4.000 emplois aujourd'hui qui sont en train de quitter le 12^e arrondissement.

Merci de m'avoir écouté.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mme Marinette BACHE intervient.

Mme Marinette BACHE. - Mon intervention sera brève après celles de mes deux collègues précédents, interventions que d'ailleurs je rejoin.

La FNAC en effet appartient à un groupe qui a annoncé 170 millions d'euros de bénéfices en 2008 et, parallèlement, elle annonce un plan dit d'économie qui prévoit 400 suppressions de postes en France, 168 à Paris et 60 à la FNAC Bastille qui annonce ainsi sa fermeture.

Or, personne ne doute de la viabilité de la FNAC Bastille, d'autant que sa direction justifie entre autres sa fermeture par l'exiguïté de ses locaux.

Les élus du groupe M.R.C., et en particulier Mme TAÏEB élue du 12e arrondissement, vous invitent à soutenir ce vœu.

Pour ma part, ayant lu le vœu de l'Exécutif, je me permets de répondre par avance à la question qui va m'être posée.

Oui, nous rejoignons ce vœu qui reprend quasiment au mot près non seulement notre vœu mais aussi celui des autres groupes de la majorité.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

M. Christian SAUTTER pour la réponse.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, je voudrais commencer par dire que je partage l'émotion qui est exprimée par ces trois vœux déposés par trois groupes de la majorité, relatifs à l'annonce de la fermeture de la FNAC Bastille.

Je suis ému en tant qu'adjoint au développement économique et à l'emploi car il y a des suppressions de postes et aussi comme élu du 12e arrondissement car la FNAC Bastille en est un des fleurons.

J'ai essayé de résumer dans un vœu de l'Exécutif tout ce qu'ont dit les trois groupes, pas du tout pour me substituer à eux mais pour essayer d'en faire la synthèse.

J'y rappelle que la FNAC a annoncé un plan d'économie de 35 millions d'euros sur trois ans touchant 400 postes en France dont 168 à Paris.

Dans ce cadre, la FNAC a annoncé la fermeture de son magasin de la Bastille qui emploie 60 salariés. Or, cela a été rappelé, l'entreprise a fait 170 millions d'euros de bénéfices en 2008 et dans le même temps, le groupe P.P.R. qui possède la FNAC a distribué ou va distribuer 493 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires.

Chacun sait que la FNAC Bastille est le seul grand disquaire de l'Est parisien, qu'elle est même le premier magasin de disques classiques en France et que, cela a été dit, ses ventes résistent mieux que celles des autres enseignes.

Chacun connaît l'importance de la FNAC Bastille dans la vie et le dynamisme du quartier, pas seulement les habitants des 11e et 12e arrondissements.

J'ajoute que l'intersyndicale a été reçue le 20 mars par le Maire du 11e arrondissement, le député-maire Patrick BLOCHE et je rappellerai, pour conclure, que la direction de la FNAC justifie la fermeture de son magasin par l'exiguïté des locaux qui empêcherait la nécessaire diversification de ces activités.

Patrick BLOCHE me l'a rappelé, l'intersyndicale de la FNAC a fait des propositions tout à fait constructives en la matière, la FNAC se trouve être locataire des murs qui appartiennent à l'Opéra Bastille. Peut-être des locaux libres pourraient-ils être proposés pour une éventuelle extension ?

Sur proposition de l'Exécutif, le vœu tend à ce que M. le Maire de Paris demande à Mme ALBANEL, Ministre de la Culture et de la Communication, qu'une discussion soit ouverte sur la possibilité d'étendre la FNAC Bastille dans des locaux de l'Opéra Bastille et surtout que M. le Maire de Paris intervienne auprès de la direction de la FNAC pour qu'aucun emploi ne soit supprimé.

Je vous remercie et espère que le vote dépassera les rangs de la majorité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je présume que les groupes P.S., P.C.F.-P.G. et M.R.C. retirent leurs vœux au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Philippe DUCLOUX. - Tout à fait.

Je partage l'émotion de Christian SAUTTER de voir les trois groupes de la majorité présenter ce vœu et de voir que vous avez pu en faire la synthèse.

Au Conseil du 11e arrondissement, ce vœu a été voté à l'unanimité.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, je demande la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je comprends le point important que soulèvent les groupes de la majorité.

Vous reprenez en la matière une solution que l'intersyndicale propose. Cette solution a-t-elle été également discutée avec la FNAC Bastille qui est une société privée ?

Je comprends cette émotion, c'est vrai que c'est quelque chose qui nous interpelle. C'est le seul disquaire de cette zone.

C'est la question que je vous pose. Si vous me répondez, je suis prêt à participer à ce vote. Il faut que la direction de la FNAC soit au courant de ce projet.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - M. Christian SAUTTER a la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Si vous votez ce vœu, la direction de la FNAC et le Ministère de la Culture et de la Communication seront au courant de notre volonté presque unanime.

Faites votre choix. Il faut assumer votre vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je pense que l'avis des hommes et des femmes politiques est important.

Lorsqu'ils expriment l'avis du Conseil de Paris, cela peut avoir du poids. Sinon on pense que rien n'est possible et alors on tombe dans un système qui n'est plus très favorable.

Je crois que les entreprises ont intérêt à faire quelque chose.

M. Yves POZZO di BORGO. - J'aurais préféré qu'on le fasse avant et pas après.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 93).

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme Hélène BIDARD et les élus du groupe communiste et élus du parti de Gauche relatif à la situation des salariés au restaurant "Boca Chica" 58, rue de Charonne (11e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 46 dans le fascicule relatif à la situation des salariés du restaurant "Boca Chica" déposé par le groupe communiste et élus du parti de Gauche.

Mme Aline ARROUZE a la parole.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Les salariés du restaurant "Boca Chica", 58, rue de Charonne, sont en grève depuis plusieurs semaines afin de réclamer leurs salaires des mois de janvier et février derniers.

La clientèle, la population et les élus soutiennent les personnels face à une direction qui jusqu'à présent a refusé tout dialogue.

Les Prud'hommes et la Justice ont été saisis, l'Inspection du travail a été informée. Néanmoins, les salariés restent dans l'attente de leur rémunération.

Sur proposition d'Hélène BIDARD, des élus du groupe communiste et élus du parti de Gauche, le vœu, voté à l'unanimité dans le 11e, tend à ce que M. le Maire de Paris intervienne auprès de la direction du restaurant en soutien au personnel pour que leurs arriérés de salaire leur soient réglés et que leur employeur respecte le droit du travail.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Avis très favorable à ce vœu qui a été fort bien présenté par Mme ARROUZE.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 94).

Désignation de conseillers de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de divers organismes (suite).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous indique les résultats de ce scrutin :

Commission spéciale en vue de l'analyse des propositions et l'audition des candidats à la conclusion des conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation des centres sportifs Jean-Bouin et Géo-André (16e) (R. 11) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 28

Non participation au vote : 135

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Pour : 28.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé du relogement du conservatoire municipal d'arrondissement dans l'ancienne école de la meunerie, 16-18, rue Nicolas Fortin (13e) (R. 12) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 29

Non participation au vote : 134

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Pour : 28.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 55 places 11-13, rue Campo Formio (13e) (R. 13) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 29

Non participation au vote : 134

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Pour : 29.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2009, R. 11 à R. 13).

Je suspends les travaux de notre Conseil jusqu'à demain 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 6 avril 2009 à vingt heures vingt minutes, est reprise le mardi 7 avril 2009 à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, première adjointe).

Mme Anne HIDALGO, première adjoint, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

Evocation de la catastrophe survenue en Italie.

Mme Anne HIDALGO, première adjoint, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 13. Il s'agit de la procédure de dialogue compétitif visant à l'acquisition, dans le cadre d'une ligne intégrée de mobilier urbain, d'un modèle de réceptacle de propreté et d'un modèle évolutif de mobilier d'assise.

Madame Laurence DOUVIN, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame le Maire ?

Mme Anne HIDALGO, première adjoint, présidente. - Oui, Monsieur POZZO di BORGO ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame le Maire, hier, il s'est passé en Italie un drame assez important. Les chiffres que j'ai eus hier sur ce tremblement de terre à L'Aquila dans les Abruzzes, faisaient état de 150 morts et ce matin, c'est 179.

La Ville de Paris, qui est toujours très sensible à ce genre de drame, accorde en général son aide. Il est vrai que la 1^{ère} Commission s'est réunie la semaine dernière et que le séisme est arrivé hier. Je me demande si nous ne pouvons pas accélérer les choses pour attribuer une subvention pour tous les sinistrés de l'Italie.

Je sais qu'il faudrait peut-être réunir la Commission très rapidement, mais je crois que pour ce séisme qui frappe un important pays européen, nous pouvons changer un peu nos habitudes et accélérer ce processus.

Mme Anne HIDALGO, première adjoint, présidente. - Merci, Monsieur le Président. Habituellement, lorsque survient un drame, d'ailleurs où que ce soit, la Ville de Paris est solidaire. Nous proposons toujours une subvention, une aide aux villes qui sont touchées par des catastrophes, quelles qu'elles soient.

Le séisme est survenu dans la nuit d'avant-hier. Je propose que la 9^e Commission, qui suit les questions notamment européennes et internationales, puisse se réunir sous l'impulsion de Mme BERTRAND, avec les collègues qui en sont membres. On ne pourra pas, bien sûr, inscrire de subvention à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil, mais je crois que, comme pour toutes les autres situations de catastrophe où la Ville s'est montrée solidaire, nous aurons certainement à revenir sur ce drame dans le Conseil du mois prochain.

Monsieur CAVADA, sur le même sujet ?

M. Jean-Marie CAVADA. - Ne pourrions-nous pas émettre d'abord un texte de solidarité ce matin et annoncer que le Conseil examinera l'attribution d'une subvention, avant que tout cela ne soit éloigné, puisque c'est maintenant que les choses sont périlleuses ?

Mme Anne HIDALGO, première adjoint, présidente. - Par ailleurs, je pense que le Maire de Paris va s'exprimer sur le sujet et peut-être associera-t-il le Conseil de Paris à son expression. Cela me paraît une formule plus rapide.

Nous reviendrons sur ce drame sans doute lors du prochain Conseil.

2009, DU 13 - Procédure de dialogue compétitif visant à l'acquisition, dans le cadre d'une ligne intégrée de mobilier urbain, d'un modèle de réceptacle de propreté et d'un modèle évolutif de mobilier d'assise.

Mme Anne HIDALGO, première adjoint, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 13.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Avec ce projet de délibération, nous touchons à des éléments qui sont important dans la vie urbaine. Je voudrais attirer votre attention sur deux points.

Tout d'abord, en ce qui concerne les corbeilles, nous avons vu installés partout, depuis la mise en œuvre du plan Vigipirate, ces sacs transparents assez inesthétiques, parfois défaits de leur socle, gisant au sol au milieu de leur contenu ou encore totalement absents du porte-sac.

Plusieurs orateurs de notre groupe sont déjà intervenus sur ce sujet, notamment Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de voir qu'il est envisagé de commander de nouveaux mobiliers.

Il me semble que Paris est la seule ville où fleurisse ce sac inesthétique. Or, nous ne sommes certainement pas la seule à être menacée d'un risque terroriste ! Il y a donc moyen de disposer d'un matériel qui réponde aux critères de sécurité tout en étant plus discret, plus esthétique et peu encombrant.

J'ai bien compris qu'il devait s'agir d'un sac susceptible d'être enlevé rapidement, comme c'est le cas actuellement pour ne pas augmenter le temps de collecte. Ceci n'empêche pas le choix d'un porte-sac qui soit entouré d'un habillage plus adapté au cadre des rues parisiennes et donc n'attirant pas le regard sur un sac en plastique rempli de papiers et autres détritiques, regard imposé à tous.

D'autre part, deuxième partie de ce projet de délibération, est-il possible de saisir l'occasion du remplacement de ce mobilier pour installer des réceptacles qui offrent la possibilité d'un tri sélectif ? Ce serait bon en tout cas de commencer par le faire peut-être dans les jardins et espaces publics.

En ce qui concerne le mobilier d'assise, je ne saurais trop recommander de diversifier les modèles, afin de pouvoir les localiser ensuite selon les caractéristiques de l'endroit envisagé, qui ne sont jamais les mêmes.

Et enfin, pour l'ensemble de ces mobiliers, leur implantation doit se faire impérativement avec l'accord du maire de l'arrondissement concerné, car lui seul est véritablement à même de connaître les besoins locaux et de savoir si l'implantation projetée est pertinente ou si, au contraire, elle doit être envisagée ailleurs ou même annulée pour des questions liées aux problèmes susceptibles d'être rencontrés par les riverains.

Je vous remercie donc des précisions que vous pourrez apporter à mes remarques.

Mme Anne HIDALGO, première adjoint, présidente. - Merci.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Madame le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous laisse espérer qu'enfin les rues et les jardins parisiens disposeront d'un nouveau modèle de réceptacle de propreté et d'une nouvelle ligne de mobilier d'assise, adaptée aux usages de nos concitoyens et à la diversité des paysages de notre Capitale.

Il me semble néanmoins utile de rappeler à l'attention de ceux de nos collègues qui ne siégeaient pas dans cette enceinte sous la précédente mandature, que la procédure de dialogue compétitif qui nous est aujourd'hui proposée est en fait une sorte de recyclage de diverses consultations engagées il y a cinq ans et qui se sont soldées par un échec.

A titre d'exemple, pour les seuls réceptacles de propreté, vous aviez, Madame le Maire, lancé dès 2004 une première consultation pour la réalisation d'une corbeille avec cuve, dont le résultat s'est révélé décevant. En 2006, vous avez alors lancé une deuxième consultation portant cette fois sur un modèle de porte-sac dont le prototype n'a pas convaincu. Les démarches se sont ainsi succédé jusqu'en 2007, sans qu'aucun projet n'aboutisse, sur le plan tant de la fonctionnalité que de l'adaptation au paysage urbain.

En revanche, procédure après procédure, près de 500.000 euros ont déjà été engloutis pour les seules corbeilles de propreté alors que nous en sommes toujours à la case départ. Il faut avouer que les multiples exigences figurant dans les divers cahiers des charges établis par la Ville ne pouvaient que déboucher sur des projets assez moyens, en particulier pour les réceptacles de propreté qui doivent intégrer une multiplicité de contraintes, de nature à brider considérablement le travail des concepteurs.

Ceci étant dit, nous ne pouvons plus nous satisfaire aujourd'hui des 30.000 porte-sac vieillissants dont a parlé ma collègue Laurence DOUVIN, qui, du fait de leur implantation désordonnée et de leur état de dégradation, polluent le paysage ou concentrent les dépôts sauvages à leur pied. Il y a donc désormais urgence à proposer un nouveau modèle de réceptacle qui s'intègre dans les différents quartiers de notre Capitale et de nouveaux mobiliers d'assise confortables et élégants.

En revanche, Madame le Maire, je m'étonne que, pour cet important projet qui impactera le paysage de nos rues et de nos jardins, vous n'ayez ni jugé utile de consulter la Commission du mobilier urbain, ni soumis à ses membres les caractéristiques techniques et esthétiques des mobiliers qui figurent dans le règlement de la consultation annexé au projet de délibération.

Je rappelle à votre souvenir que cette commission, que vous avez d'ailleurs réorganisée en 2008, a pourtant vocation à être saisie de toute question ayant trait au mobilier urbain intéressant l'espace public parisien et à proposer les lignes directrices de la politique municipale en ce domaine. Or, aujourd'hui tout ceci reste lettre morte car cette commission n'a jamais été réunie depuis le début de cette nouvelle mandature.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mme Annick LEPETIT vous répond.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Rapidement, car je tiens à saluer cette belle unanimité qui montre que la procédure de dialogue compétitif que nous lançons pour justement définir une nouvelle ligne de mobilier urbain, à la fois esthétique et fonctionnelle, est saluée ici sur tous les bancs.

Il s'agit bien évidemment de réceptacles de propreté, mais là je laisse François DAGNAUD en dire un mot.

Concernant les mobiliers d'assise, il s'agit principalement de bancs, mais pas seulement. Il y aura aussi des fauteuils éventuellement. En tout cas, ce qui nous intéresse c'est de pouvoir avoir un choix nouveau de mobilier urbain et nous commençons bien évidemment à la fois par les bancs et les réceptacles de propreté.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DU 13).

2009, DVD 5 - Signature de 2 conventions et un avenant à une DSP pour la mise à disposition d'emplacements d'autocars dans le cadre du dispositif du Pass Autocars pour le stationnement des autocars de tourisme.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 5. Il s'agit de la signature de deux conventions et d'un avenant à une DSP pour la mise à disposition d'emplacements d'autocars dans le cadre du dispositif du Pass Autocars pour le stationnement des autocars de tourisme.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Depuis longtemps, bien plus de deux mandatures, la circulation et le stationnement des cars de tourisme posent problème.

Des progrès ont été progressivement accomplis, tant par l'interdiction de l'accès des autocars dans les îles, qu'avec le démantèlement du mur de cars de tourisme stationnant en bas de Montmartre entre Pigalle et Rochechouart. La charte signée avec les professionnels en 2000, puis la mise en place du système du Pass, ont constitué des avancées positives.

Mais manifestement, cela ne suffit pas, et une politique plus volontariste pourrait être conduite vis-à-vis des touristes, pour les engager à prendre les transports collectifs et pour privilégier les deux lignes touristiques ainsi que le déplacement en Batobus.

En ce qui concerne le stationnement, qui est l'objet de ce projet de délibération, l'insuffisance et l'inadaptation de l'offre aux besoins apparaissent. Le parc Cardinet, par exemple, doit fermer à la fin de l'année. Où en est le projet Batignolles de 35 places sous la zone de fret S.N.C.F. qui doit le remplacer ? Au niveau du parking Foch, peut-on offrir aux élus de l'arrondissement comme aux A.B.F. les garanties nécessaires pour que les 40 places dont nous avons besoin puissent être réalisées ? Où en est la recherche d'une solution alternative au projet Macdonald avec ses 35 places prévues ?

Si nous considérons qu'il y a la nuit de 100 à 300 cars en trop dans nos rues, même si on prend en compte toute la dimension économique du tourisme, il n'en demeure pas moins que c'est trop en matière de circulation et de pollution.

Nous demandons donc que des études sérieuses soient conduites pour estimer les besoins et prendre les mesures afin de localiser des emplacements disponibles et de procéder à la réalisation de nouveaux parcs. On ne peut plus nier cette réalité qui concerne tant le stationnement de jour que les emplacements de nuit et refuser les investissements qui s'imposent.

C'est pourquoi, à l'occasion de ce projet de délibération qui n'évoque qu'une petite partie du problème, nous demandons que l'ensemble de la question fasse l'objet d'une étude et de projets susceptibles d'être rapidement réalisés.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je vais peut-être répondre à Mme DOUVIN, qui est intervenue au-delà de notre projet de délibération, puisque celui-ci porte sur le renouvellement des conventions qui lient la Ville de Paris à des exploitants de parkings d'autocars.

Nous avons souhaité, et je pense que c'est cela qu'il faut mettre en avant, sans doute, Madame DOUVIN, proposer un nouveau mode de calcul de la redevance plus exact. Nous souhaitons également améliorer les conditions d'accueil des autocaristes et notamment que les parkings soient plus attractifs pour les autocaristes, car un certain nombre de maires se plaignent des conditions d'accueil, en tout cas ceux qui acceptent d'avoir des parkings d'autocars dans leur arrondissement.

Le présent projet de délibération porte sur le renouvellement de trois exploitants, pour trois parkings, un dans le 1er et deux dans le 12e. Pour le parc Georges Pompidou, situé dans le 4e arrondissement, les négociations sont un peu plus longues mais nous aurons prochainement l'occasion de présenter un nouveau projet de délibération.

En tout cas, aujourd'hui, à l'heure qu'il est, et je terminerai par cela, nous avons actuellement près de 630 places pour les autocars et 50 zones de dépose/reprise, sachant qu'entre 1.200 et 1.500 cars circulent chaque jour à Paris. Mais je ne désespère pas, Madame DOUVIN, que nous ayons un avis positif des A.B.F. pour la réalisation d'un parc supplémentaire de 40 places avenue Foch. Les services ont énormément travaillé pour proposer un équipement bien intégré à l'environnement urbain. Nous allons donc poursuivre dès que possible les parkings pour autocars.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 5).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'une traverse dans le 15e arrondissement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous sommes maintenant en 3e Commission et je vous propose d'examiner le vœu référencé n° 47 dans le fascicule, relatif à l'implantation d'une traverse dans le 15e, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. GOUJON a la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - M. MENGUY.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est donc à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Les élus de la majorité du 15e sont particulièrement attachés à l'implantation d'un minibus dans notre arrondissement. Nous avons déjà fait de nombreuses déclarations en ce sens et nous nous contentons de relayer l'attente de la population du plus grand arrondissement de Paris, notamment pour désenclaver un certain nombre de quartiers, comme le quartier des Périchaux, ou pour rendre plus accessible au service public et en tout cas au transport de personnes à mobilité réduite des secteurs tels que la remontée de la rue Olivier-de-Serres.

Madame le Maire, un certain nombre d'engagements ont été pris l'année dernière ; nous avons adopté en juin dernier à l'unanimité du Conseil du 15e un vœu qui malheureusement n'avait pas trouvé grâce à vos yeux en Conseil de Paris puisque la gauche, toute la gauche du Conseil de Paris, même les élus du 15e qui pourtant avaient voté pour en Conseil d'arrondissement s'étaient prononcée contre.

Nous avons pris acte de la mise à l'étude d'un schéma directeur des traverses pour Paris puisque le 15e y était prévu et depuis, il faut bien reconnaître que rien n'a été fait. Lors de la dernière réunion du conseil de quartier Brancion-Brassens, des habitants nous ont demandé où en était le projet de traverse et donc de minibus pour le 15e.

C'est la raison pour laquelle, par ce vœu, nous relayons une nouvelle fois, et nous le ferons autant de fois qu'il sera nécessaire, les attentes du 15e arrondissement. La question est simple, Madame HIDALGO, en septembre, lors d'un conseil de quartier, s'était engagée à ce qu'il y ait une réunion de concertation début 2009 avec vous d'ailleurs, Madame LEPETIT, sur cette traverse dans le 15e.

Et puis le schéma directeur doit nous être présenté, d'après la délibération, au premier semestre 2009 alors que nous ne savons toujours pas où cela en est. Soit rien n'a été encore fait et dans ce cas-là c'est inquiétant pour tenir les délais, d'autant plus que nous avons déjà organisé dans le 15e avec le maire, Philippe GOUJON, des réunions de concertation, que des travaux ont été faits, des propositions de tracés émises. Donc, soit rien n'a été fait, soit vous avez déjà commencé et dans ce cas, ni le maire du 15e, ni les habitants, ni les conseils de quartier concernés n'ont été pour l'instant sollicités pour participer à des réunions que nous imaginions être des réunions publiques de concertation.

Le vœu que je présente est donc un rappel, un rappel fort, d'un engagement que nous demandons de la Municipalité parisienne pour qu'un calendrier précis de réunions de concertation soit mis en place pour tenir les délais que vous avez vous-même annoncés, pour que les travaux existants soient pris en compte et enfin, pour que le maire du 15e et les élus de quartier soient évidemment intégrés dans ce projet de concertation pour l'implantation d'une traverse dans le 15e.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mme LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je ne partage pas vos propos, Monsieur MENGUY, pour la bonne raison que j'ai cru comprendre, et les vœux que vous présentez le montrent, que ce soit dans le 15e arrondissement ou au Conseil de Paris, que tous les élus du 15e arrondissement sont extrêmement attachés à une navette de quartier.

Vous rappeliez, ce que je vous ai dit à plusieurs reprises, l'élaboration, ce qui est quand même la moindre des choses, d'un schéma directeur des traverses. Et l'engagement également qui a été pris par le Maire de Paris et par sa première adjointe, Anne HIDALGO, pour avancer en ce sens.

Mais vous le savez, il y a eu des changements juridiques concernant l'organisation et la gestion des traverses. Aujourd'hui, cela revient à la Ville et il est normal que nous travaillions à un schéma directeur qui puisse énoncer un certain nombre de principes et de critères pour établir ces traverses, qui sont demandées par de nombreux maires d'arrondissement. Tant mieux, cela prouve qu'elles ont un certain succès et qu'elles sont utiles aux habitants dans un certain nombre de quartiers.

Donc, M. GOUJON le sait bien d'ailleurs, le vœu qu'il dépose aujourd'hui est un vœu, vous me permettrez cette expression, davantage d'opportunité que témoignant d'une réelle volonté de faire avancer ce projet. Encore une fois, laissez nous un peu travailler. Vous pouvez toujours, il est vrai, faire beaucoup de réunions publiques dans le 15e arrondissement pour dire à nos concitoyens qu'à la Mairie de Paris, on ne tient pas nos engagements. Laissez-nous un peu le temps. Je vous promets que nous les tiendrons.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Annick LEPETIT, et rendez-vous pour l'inauguration de cette navette qui est inscrite dans le programme du Maire de Paris, contrat de mandature de 2008.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je souhaiterais faire une petite explication de vote.

Ce qui intéresse les habitants du 15e, c'est cette navette électrique que nous réclamons, avec Jean-François LAMOUR notamment, depuis maintenant une année. Il est vrai que vous pouvez prendre votre temps mais il ne reste plus que cinq ans pour mettre en place cette navette pendant cette mandature.

Ce que je ne comprends pas, c'est que ce schéma directeur arrive longtemps après que plusieurs navettes aient déjà été mises en place dans un certain nombre d'arrondissements, et encore récemment - et je m'en réjouis pour eux d'ailleurs - dans le 17e arrondissement.

Donc, ce n'est pas un vœu d'opportunité, mais c'est simplement un vœu pour relancer un projet qui est très attendu par les habitants d'un quartier du 15e assez mal desservi.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame LEPETIT, votre avis sur le vœu ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Avis défavorable pour les explications que j'ai données, et je précise, Monsieur GOUJON, mais je vous enverrai le dossier, que lorsque les trois premières navettes ont été mises en place, lors de la précédente mandature, le contexte juridique n'était pas le même et les navettes dépendaient totalement du S.T.I.F. Aujourd'hui, c'est la Ville de Paris qui est organisatrice de transports de proximité.

Par conséquent, cela nous demande de faire un travail précis.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Les habitants le comprennent bien... D'ailleurs, c'est eux qui nous l'ont soufflé, ce projet. Hier, nous avons su faire, grâce à votre collègue Jean-François LEGARET, preuve de beaucoup d'unanimité et de sens des réalités, en travaillant ensemble sur le Forum des Halles.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc, ce vœu est rejeté.

Observations sur le fonctionnement de la séance.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Si vous voulez, je peux vous faire un petit cours relatif au rôle des uns et des autres dans les collectivités territoriales. Il se trouve que dans les collectivités territoriales, l'Exécutif et le législatif se confondent. Ce qui n'est pas le cas à l'Assemblée nationale, où le président doit être neutre. A la présidence ici, je représente l'Exécutif, et j'énonce les positions de l'Exécutif, tout à fait conformément au Code des collectivités territoriales. Il existe de très bons ouvrages qui vous expliqueront comment fonctionne une assemblée territoriale.

Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Géraldine POIRAUULT-GAUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de la place Saint-Charles.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 48 dans le fascicule relatif à l'aménagement de la place Saint-Charles, déposé par le groupe U.M.P.

Madame POIRAUULT-GAUVIN, vous avez la parole.

Mme Géraldine POIRAUULT-GAUVIN. - Merci, Madame le Maire.

C'est la deuxième fois que l'aménagement de la place Saint-Charles est évoqué dans cette Assemblée. J'espère qu'il n'y aura plus de doute au sein de l'Exécutif parisien sur l'intérêt que le Maire du 15e et sa majorité portent à ce projet.

Ce vœu a suscité un certain consensus au sein du Conseil du 15e arrondissement. Je pense que sur ce sujet vous avez eu le temps de travailler, puisque cela fait très longtemps que le 15e défend l'aménagement de la place Saint-Charles.

Déjà, le conseil de quartier "Emeriau Zola", sous la précédente mandature, avait demandé l'aménagement de cette place. De nouveau, le nouveau conseil de quartier soutient cet aménagement avec force.

Le problème de cette place, c'est sa dangerosité pour les piétons. Il se trouve que le revêtement de la place est assez chaotique. Il faut que cette place Saint-Charles retrouve une certaine convivialité, et cela aiderait également les commerçants pour qu'il y ait un peu plus de dynamisme économique dans ce secteur.

Le 15e arrondissement, c'est 10 % du territoire parisien. Donc, le 15e, cela devrait être 10 % du budget de la voirie à Paris. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous demande d'approuver ce vœu en vue d'obtenir l'aménagement de cette place réclamé depuis de très longue date.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui. Merci, Madame la Maire.

En tout cas, je pensais que les élus du 15e arrondissement étaient plutôt favorables à la décentralisation. Je dis cela par rapport au vœu précédent.

En tout cas, s'agissant du présent vœu qui concerne la place Saint-Charles, je souhaite rappeler que pour les aménagements de ce type, il existe des lignes spécifiques sur les budgets localisés et que l'avis des maires d'arrondissement est requis.

Le financement du réaménagement de la place Saint-Charles avait été évoqué lors de l'élaboration du projet de budget 2009, mais, Monsieur le Maire du 15e, vous n'aviez pas jugé à l'époque cette opération suffisamment prioritaire, la classant en priorité 2.

Néanmoins, je prends acte de ce vœu, le vœu donc de M. GOUJON et des élus du 15e, adressé au Maire de Paris et à lui-même d'ailleurs, puisqu'il est écrit dans le vœu que le Maire de Paris conjointement avec le maire du 15e demande de classer la réfection des trottoirs de la place Saint-Charles comme prioritaire.

J'évoque juste deux solutions, mais bien sûr j'émetts un avis favorable sur ce vœu. Soit M. le Maire du 15e propose que cette opération soit inscrite comme prioritaire au budget localisé 2010, soit il propose que cette opération de réfection des trottoirs de la place Saint-Charles remplace une autre opération prévue dans le budget localisé de 2009.

En ce qui nous concerne, bien évidemment, nous sommes favorables à la réfection des trottoirs de la place Saint-Charles.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame LEPETIT.

La parole est à M. GOUJON pour une explication de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Ce que l'on vient d'entendre est un peu trop facile parce que nos crédits - je pense d'ailleurs que cela concerne l'ensemble des maires - sont rabotés pour 2009 et, j'imagine, le seront encore plus pour 2010. On refuse un certain nombre de nos demandes.

Nous inscrivons, bien sûr, en liaison avec la voirie, avec les ingénieurs, les responsables de la voirie qui sont des techniciens, des travaux qui semblent aussi plus urgents. Et, bien sûr, on nous dit ensuite que l'on n'a pas les crédits lorsque des sommes aussi importantes doivent être engagées.

Je ne pense pas que les crédits affectés au 15e arrondissement seront supérieurs en 2010. Néanmoins, je le dis ici publiquement, et je ne me contenterais pas de le dire au responsable de la voirie du 15e, c'est une opération prioritaire.

Maintenant, je préférerais qu'elle ne se substitue pas à une autre opération aussi importante dans le 15e, mais qu'elle vienne en plus. La moitié des aménagements de carrefour, par exemple, que je souhaitais pour la sécurité, ont été refusés pour des raisons budgétaires. Je peux comprendre les difficultés budgétaires, mais c'est surtout cela qui nous amène à la situation d'aujourd'hui.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 95).

Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de compteurs de temps.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 49 dans le fascicule, relatif à l'expérimentation de compteurs de temps déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Nous considérons que le comportement des différents utilisateurs de la voirie devrait faire appel au respect mutuel des règles du Code de la route. Je parle en l'occurrence de tous les utilisateurs de la voirie, que ce soient les voitures, les deux-roues motorisés, les vélos, les piétons.

Les plus vulnérables d'entre eux sont, bien sûr, les piétons.

Or, l'évolution des modes de vie, que ce soit, par exemple, mais il y a d'autres exemples, l'utilisation du téléphone portable en marchant ou l'écoute individuelle de musique, amène nombre d'entre eux à ne pas prêter suffisamment attention aux dangers qui sont bien réels liés à la circulation des véhicules motorisés et des vélos.

Pour stimuler l'attention des piétons notamment, mais pas seulement d'eux, au niveau de la traversée des passages protégés, nous pensons qu'il serait intéressant d'expérimenter l'installation d'un dispositif de compteur de temps, comme il en existe déjà dans d'autres villes étrangères et bientôt à Londres. Ce serait particulièrement utile, je pense, aux personnes âgées qui, souvent, se mettent à traverser au moment où le feu va justement changer de couleur dans un mauvais sens pour elle.

Nous émettons donc le vœu que soit expérimenté à Paris un système de compteur de temps au niveau des passages protégés qui sont équipés de feux de signalisation.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je vous remercie, Madame DOUVIN, d'insister sur : "tous les utilisateurs de la voirie" et de souligner que les plus fragiles sont les piétons et les cyclistes. Je pense que c'est effectivement notre démarche, notamment lors de campagnes de prévention.

J'émetts un avis favorable à votre vœu, Madame, avec néanmoins, et je pense que vous le comprendrez, quelques réserves. Cette expérimentation paraît, a priori, séduisante. Et je pense que votre vœu a le mérite d'ouvrir un débat intéressant sur la question de la signalisation dans notre Capitale, ainsi que sur celle de la sécurité des traversées piétons. Mais je voulais mettre en avant rapidement deux choses.

Tout d'abord, l'objectif principal des compteurs de temps qui ont été installés notamment dans un certain nombre de capitales, en Europe particulièrement, n'est pas tant le renforcement de la sécurité des piétons que, au bout du compte, la recherche d'une meilleure fluidité du trafic automobile. Il faut donc vérifier si ces dispositifs peuvent également répondre au souci que vous évoquez dans votre vœu, d'améliorer les conditions de traversée des piétons.

Par ailleurs, j'ai bien noté que vous proposiez une expérimentation sur quelques carrefours et non un déploiement sur l'ensemble des feux tricolores parisiens. Si cette expérimentation peut se faire sur un ou deux carrefours, il faut que nous puissions mesurer les conséquences d'un manque d'harmonisation entre les différents feux, notamment en terme de lisibilité pour les piétons mais aussi pour les automobilistes et les utilisateurs de deux-roues.

Pour ces raisons, je préfère rester prudente : j'émetts un avis favorable à votre vœu, sous réserve, bien sûr, des précisions que je viens d'apporter.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GAREL, explication de vote du groupe "Les Verts".

M. Sylvain GAREL. - Madame la Maire, merci.

Pour apporter notre soutien à cette proposition. Pour avoir vécu dans un pays où cela existe, au Québec, à Montréal en particulier, je dois dire que le fait de savoir combien de temps il leur reste avant de s'engager sur un passage protégé, apporte beaucoup de sécurité aux piétons et en particulier aux piétons qui ont de la difficulté pour traverser parce que beaucoup de gens à mobilité réduite risquent de s'engager au rouge et se retrouver au vert avant d'avoir fini de traverser la chaussée.

Je pense que c'est une excellente mesure. On peut l'expérimenter, mais il y a déjà eu de nombreuses expérimentations dans d'autres pays.

Nous sommes donc tout à fait favorables à ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 96).

Vœu déposé par Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Catherine BRUNO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la réalisation de nouvelles places de stationnement pour les deux-roues.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 50 dans le fascicule relatif aux places de stationnement pour les deux-roues qui a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Madame Edith CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

En effet, ce vœu est relatif aux places de stationnement des deux-roues motorisés qui posent un vrai problème actuellement à Paris.

Au cours des 10 dernières années, le nombre de deux-roues motorisés a augmenté de 47 %, c'est énorme ; il a presque doublé. C'est le résultat, bien entendu, d'une politique sur laquelle nous ne reviendrons pas, hostile à la circulation et au stationnement des voitures.

Aujourd'hui, la Capitale en subit donc un effet boomerang, avec une augmentation exponentielle des scooters et des motos.

Il en résulte, de fait, le développement d'un stationnement totalement anarchique au détriment de la sécurité des piétons et des places accordées aux vélos, car le véritable problème, c'est le manque de places de parking réservées à ces deux-roues motorisés.

Ils se sont multipliés à très grande vitesse et dans le même temps, le nombre de places pour leur permettre de se garer n'a pas suffisamment évolué.

Au mois de septembre, devant l'ampleur des problèmes que cette situation ne manquait pas de provoquer, j'avais déjà demandé à l'équipe municipale d'augmenter le rythme d'installation des emprises de stationnement des deux-roues motorisés.

Mon vœu avait été rejeté par l'Exécutif. Aujourd'hui, je reviens sur ce vœu et je fais d'ailleurs le constat que la nécessité de résoudre cette situation fait l'objet d'une prise de conscience par plusieurs maires d'arrondissement ; j'en veux pour preuve la décision qui a été prise à la mairie du 9^e arrondissement de créer, avant l'été, 101 places supplémentaires uniquement dédiées aux deux-roues motorisés.

C'est pourquoi nous vous demandons d'élaborer, en collaboration avec les mairies d'arrondissement, un plan de zones susceptibles d'accueillir des places de stationnement supplémentaires pour les deux-roues motorisés qui pourraient être faites sur des trottoirs très larges, ainsi qu'un plan de réalisation de nouvelles emprises de stationnement des deux-roues motorisés.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Madame la Maire, j'émet un avis favorable à ce vœu.

Je voulais simplement donner cette information à Mme CUIGNACHE-GALLOIS, j'ai demandé à la Direction de la Voirie et des Déplacements de veiller à ce que ces aménagements, ces parkings pour les deux-roues à moteur, soient compatibles avec le cheminement et la sécurité des piétons. Je pense que cela répond sans doute au souhait que vous émettez dans votre vœu.

De la même manière, je pense qu'il faut intégrer la réflexion sur le stationnement des deux-roues motorisés à celle que nous menons parallèlement sur le plan global pour les piétons à Paris.

Je tiens à ce que, bien sûr, les associations de motards soient associées à cette réflexion. Nous allons les rencontrer prochainement, mi-mai, et leur présenter les grandes lignes de ces futurs aménagements.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je crois qu'il y a une demande d'explication de vote du Président GAREL.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. Sylvain GAREL. - Madame la Maire, nous allons voter contre ce vœu, parce qu'il est tout à fait inopérant de permettre aux motards de stationner sur des trottoirs, fussent-ils larges, parce que qui détermine que l'on peut ou pas stationner sur ce trottoir ?

Il faut faire des parkings deux-roues motorisés sur la chaussée, en prenant des places de parking de voitures si nécessaire, mais il n'est pas question de prendre de la place aux piétons. Je pense que c'est vraiment tout à fait contre-productif.

On le voit dans des quartiers comme Montmartre ou ailleurs, où les trottoirs sont envahis par les motos, où plus personne ne peut circuler. Ce qui provoque le plus de courriers à la mairie du 18^e, ce sont les gens qui protestent contre les motos garées sur les trottoirs. Comment voulez-vous ensuite que la police puisse décider si telle ou telle moto est bien garée ou pas garée, lorsqu'elle est sur un trottoir ? Les motos doivent être garées dans des places réservées au stationnement des motos et ce ne sont en aucun cas les trottoirs ou les places.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - C'est simplement une réponse à M. GAREL.

Je comprends tout à fait ce qu'il dit, les piétons et les vélos, les piétons en particulier, sont victimes de tout cela, mais quand je parle de places très larges, je pense par exemple à la place de l'Hôtel de Ville où sur certains trottoirs envahis d'une manière anarchique, il vaudrait peut-être mieux, dans certains cas, faire des emprises...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - On ne va pas refaire un débat...

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, nous vous avons entendue, Monsieur GAREL aussi, nous vous avons entendu.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 97).

Vœu déposé par Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Catherine BRUNO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la prévention des dangers de circulation à Paris pour les usagers de Vélib'.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 51 dans le fascicule relatif à la prévention des dangers de la circulation pour les usagers de Vélib', vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Madame Edith CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Oui, Madame la Maire. Ce vœu a pour objet de faire une proposition très concrète, qui me paraît très facile à réaliser et qui vise à améliorer la prévention et la sécurité des usagers de Vélib'. Nous faisons le constat suivant : malheureusement, un sixième accident mortel vient de se produire et les victimes sont des usagers de Vélib' et, j'insiste là-dessus, cinq cas sur six et pas de vélos privés, je vais en donner l'explication. Et la cause majeure de ces accidents mortels, nous la connaissons, a priori, c'est plutôt l'angle mort.

Cette triste réalité nous amène à demander que des mesures élémentaires de prévention soient prises à l'endroit des usagers de Vélib'. Il se trouve que ces usagers-là, ce sont des usagers souvent occasionnels qui ne sont pas aguerris à la circulation dans une grande ville comme Paris qui est dangereuse; et que Vélib' n'est pas un jeu ni simplement une partie de loisir, c'est un moyen de transport accidentogène et à haut risque. Je pense qu'il serait important de prévenir les usagers de Vélib' de ces dangers.

Donc, nous vous faisons une proposition tout à fait concrète qui est d'éventuellement installer de petites plaquettes, par exemple, dans les paniers des Vélib', avec quelques instructions, quelques recommandations très simples, pour rappeler les dangers que comporte la circulation à vélo dans une ville comme Paris où, il faut bien le dire, le partage de la voie publique n'est pas encore culturellement tout à fait intégré. Une petite plaquette, c'est très simple, éventuellement dans les vélos.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Mme LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'émet un avis défavorable parce que je crois qu'il y a dans votre vœu, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, un amalgame entre accidentologie et Vélib'. Je n'ai pas l'habitude d'isoler les usagers Vélib' des autres cyclistes, je le dis assez fréquemment. Mais, puisque vous m'y invitez, je voudrais profiter de votre vœu pour apporter quelques précisions. La part des cyclistes Vélib' dans la circulation du trafic vélo est de 35 % en 2008.

Par contre, les victimes d'accident utilisant Vélib' ne représentent que 26 % du total des accidents corporels de cyclistes. Ces chiffres montrent que contrairement aux idées reçues, et largement relayées par certains, les cyclistes Vélib' sont moins victimes d'accident que les autres cyclistes.

De plus, je veux vous dire, Madame, que les chiffres que vous évoquez dans votre vœu sont justes, certes, mais totalement incomplets. Le nombre d'accidentés cyclistes a augmenté de 37 % entre 2000 et 2008, mais le nombre de cyclistes a lui-même progressé de 126 % sur cette même période. Et puis, sur les deux dernières années, on note une nouvelle évolution. Les chiffres sont les chiffres mais, c'est intéressant, quand on les évoque, au moins d'aller au bout. De 2007 à 2008, alors que le trafic cycliste continue d'augmenter de 17 %, le nombre des victimes a été en baisse de 11 %.

Je me réjouis de cette évolution qui confirme d'ailleurs que la meilleure protection des cyclistes réside dans leur nombre et que plus leur circulation est importante, plus les autres usagers font attention à eux. Néanmoins vous avez raison, quand il y a des accidents de cyclistes, les conséquences peuvent être parfois dramatiques et, on le sait, le principal danger est l'angle mort des véhicules de gros gabarit.

J'ai eu l'occasion plusieurs fois, donc je n'y reviendrai pas, de m'exprimer sur cette question et de donner en détail les actions de sensibilisation menées par la Ville. Mais il ne faut pas relâcher nos efforts. Nous allons les poursuivre et cette question d'ailleurs est largement d'actualité au-delà de Paris puisqu'elle a été évoquée lors des dernières rencontres annuelles du Club des villes cyclables qui se sont tenues ici jeudi dernier. Nous allons lancer une concertation à l'échelle nationale sur la question de la cohabitation entre poids lourds et vélos. Une des pistes serait de renforcer l'équipement des poids lourds et de demander à l'Etat d'apporter une aide aux transporteurs.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, retirez-vous cet amendement ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Non, pas du tout, Madame la Maire.

Je voulais justement préciser qu'il n'y a aucune idéologie derrière ni arrière-pensée politique, c'était simplement de la prévention et malgré tout sur six morts, il y a en a bien cinq qui étaient en Vélib'. C'est un simple constat, et les prévenir des dangers, cela ne me paraissait pas être un acte politique mais plutôt de la prévention routière.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Explication de vote de M. GAREL pour "Les Verts".

M. Sylvain GAREL. - Madame, est-ce que vous ne pensez pas plutôt que mettre des brochures dans les camions qui écrasent les cyclistes ne serait pas plus utile ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant en 4e Commission, mais M. POZZO di BORGIO, oui, vous vouliez ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Merci parce que c'est un dossier technique qui est assez embêtant et je crois qu'il s'agit juste pour la Mairie de donner un avis positif ou négatif. Comme c'est une explication de vote alors qu'il n'y a pas d'intervention, merci pour cela.

Nous sommes, concernant ce projet de délibération, sur la demande d'installation d'une climatisation dans l'îlot ministériel Ségur-Fontenoy, Ministère de la Santé, comme nous l'avons fait en Conseil d'arrondissement, pour plusieurs raisons. D'abord, des raisons techniques qui ont été très bien énoncées par l'adjoint au Maire chargé de cela, René-François BERNARD.

Nous manquons d'information sur les effluents du système de climatisation, notamment les effluents glycoliques de refroidissement. Je m'adresse un peu aux spécialistes, ce sont quand même des conséquences pour la santé qui sont importantes. De même, nous trouvons que l'étude d'impact sur l'environnement est affligeante, faute de se rapporter à un point zéro sur la biodiversité (que la Ville de Paris devrait fournir à tout pétitionnaire), ce qui est le cas d'ailleurs... J'ai découvert que dans le Champ de Mars et ailleurs, il y a beaucoup de biodiversité.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - C'était une demande de président de groupe que vous formulez sur un sujet sur lequel vous ne vous êtes pas inscrit. Je vous ai donné la parole, j'ai été laxiste, je le reconnais devant mes collègues. Vous attirez notre attention sur un projet de délibération sur lequel personne ne s'était inscrit en demandant des éléments complémentaires. Dont acte, vous attirez notre attention sur ce point.

M. Yves POZZO di BORGO. - Oui, puis-je exprimer toute ma pensée ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Normalement non, sinon il n'y a plus d'ordre dans notre Conseil. Je pensais que c'était vraiment une explication.

M. Yves POZZO di BORGO. - Dans ces cas-là, vous ne me donnez pas la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Alors, terminez et nous passons à la suite.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je voulais juste terminer.

Force est de constater qu'il n'existe pas de véritable analyse sur le bilan thermique et les économies à fournir. Je me souviens de ce problème alors que "Climespace" qui s'étend au boulevard Saint-Germain, là-bas, il n'y a rien. Il y a un problème de stratégie de "Climespace", d'ailleurs.

C'est une affaire importante car il y a un aspect brouillon dans ce dossier. D'après moi...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous avons compris, Monsieur POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Dans ce cas, ne me donnez pas la parole, dites que je n'ai pas le droit de parler, c'est plus simple.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Normalement vous avez le droit d'intervenir sur une explication de vote. Là, vous voyez que cela désorganise totalement les travaux de notre séance.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez attiré notre attention sur un sujet. Ce sujet relève d'abord de la responsabilité du Ministère des Affaires sociales puisque c'est...

M. Yves POZZO di BORGO. - Non.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - ... C'est lui qui a proposé ces éléments.

Donc, voilà, je demanderai peut-être à Denis BAUPIN, pas en séance parce que ce n'est pas préparé, mais d'apporter des éléments de réponse par écrit à la question de M. POZZO di BORGO. Et vraiment, veillons les uns et les autres à nous inscrire sur les projets de délibération sinon, vous voyez bien qu'on ne peut pas travailler sérieusement.

Vœu déposé par Mmes Fabienne GASNIER, Edith CUIGNACHE-GALLOIS et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif au lancement d'une étude sur l'impact des deux-roues motorisés sur la pollution.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je passe maintenant à la 4e Commission avec le vœu référencé n° 52 dans le fascicule relatif au lancement d'une étude sur l'impact des deux-roues motorisés sur la pollution. Il a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Madame Fabienne GASNIER, vous avez la parole.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Madame la Maire.

Beaucoup d'automobilistes parisiens ont renoncé à utiliser leur voiture dans la Capitale, notamment suite à la politique répressive de la Municipalité à leur égard, concernant la possibilité de garer leur véhicule. Pour autant, la nature ayant horreur du vide, ils se sont volontiers ralliés aux deux-roues motorisés.

Selon une étude de l'A.D.E.M.E. de mai 2007, souvent évoquée dans cette Assemblée, un scooter de 125 centimètres cubes émet plus de gaz polluants qu'une voiture particulière classique. Or, entre 1997 et 2007, comme vient de le rappeler Mme CUIGNACHE, l'utilisation des deux-roues motorisés a augmenté d'environ 47 % à Paris.

C'est pourquoi nous souhaiterions vivement qu'une étude portant sur la mesure du rôle des deux-roues dans l'émission de gaz d'échappement à Paris soit lancée dans les prochains mois. Cette étude pourrait porter sur les moyens de réduire progressivement le nombre des deux-roues à essence qui pourraient notamment être remplacés par des deux-roues à moteur électrique.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à M. BAUPIN pour vous répondre.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame GASNIER, de soulever une question importante, qui est celle de la pollution des deux-roues motorisés.

Je voudrais juste préciser qu'une augmentation de 47 % des déplacements en deux-roues motorisés, sur 12 ans, cela fait finalement une augmentation de 4 % par an. C'est significatif, mais ce n'est pas l'explosion dont j'ai parfois entendu parler.

Sur cette question, vous soulevez un problème qui est important, mais je ne crois pas que la proposition que vous préconisez soit la meilleure.

Aujourd'hui, on sait, on n'a pas besoin d'étude supplémentaire pour identifier le fait que les deux-roues motorisés en général polluent plus, en tout cas pour ce qui est des polluants locaux, c'est-à-dire ceux qui sont nocifs pour la santé. Ils polluent plus que les véhicules automobiles. La raison en est connue, c'est que les normes concernant ces véhicules sont plus récentes que pour les véhicules automobiles, et donc les normes sont beaucoup moins restrictives.

On a d'ailleurs, dans le mandat précédent, effectué une étude avec la Fédération des motards en colère et d'autres associations de motards, avec l'A.D.E.M.E., de façon à pouvoir comparer, sur un parcours donné, dans la circulation normale, la pollution liée à des voitures et aux deux-roues motorisés, et cela a permis de confirmer ce constat.

Aujourd'hui, la question n'est pas de faire une étude supplémentaire. La question, c'est de faire en sorte que cette situation évolue. Comme l'A.D.E.M.E., nous préconisons que les normes de pollution soient plus restrictives sur les deux-roues motorisés. Cela ne dépend évidemment pas de la Ville de Paris. Nous préconisons aussi une sensibilisation des usagers pour qu'ils sachent que, lorsqu'ils achètent un deux-roues motorisés, ils vont, pour les polluants locaux, polluer plus qu'avec une voiture, et puis inciter les constructeurs à fabriquer des véhicules plus urbains.

D'ailleurs, lorsque la Ville de Paris décide de subventionner l'achat de deux-roues électriques, cela va dans le sens de sensibiliser les constructeurs à aller vers la fabrication de véhicules qui soient plus urbains.

Voilà les éléments que je pouvais vous donner en réponse à votre proposition. Et donc plutôt vous inciter à retirer ce vœu qui n'apporterait pas d'éléments supplémentaires.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme Anne HIDALGO au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUPIN.

La parole est à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Je ne retire pas ce vœu, parce que je pense, comme je le disais, que la nature a horreur du vide. En supprimant peut-être trop de voitures, de véhicules qui sont aux normes actuellement, on a suscité l'utilisation des deux-roues qui ne le sont pas. Donc, je pense qu'il faut toujours trouver un juste équilibre. C'est comme pour les animaux : quand on supprime une espèce, ce sont les autres qui prennent le pas.

Donc, je ne supprimerai pas ce vœu, je pense qu'il a quand même une réalité.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Votez votre vœu, Madame GASNIER !

Madame GASNIER, vous ne voulez pas voter votre vœu ? Pour la forme !

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif visant à la création d'une charte développement durable et solidaire pour les manifestations culturelles et artistiques parisiennes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 53 dans le fascicule, relatif à une charte du développement durable et solidaire pour les manifestations culturelles et artistiques parisiennes, qui a été déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce vœu s'adresse à Denis BAUPIN mais aussi à Christophe GIRARD, puisque la Ville de Paris est à l'initiative d'un nombre important de manifestations culturelles qui se déroulent en extérieur dans l'espace public : "Nuit blanche", "Cinéma au clair de lune", "Paris en toutes lettres" bientôt. Chaque fois, ce sont des milliers de participants qui se retrouvent dans une ambiance festive pour partager des émotions artistiques.

De fait, et on ne peut que s'en réjouir, ces manifestations attirent un nombre croissant de participants et ont un impact environnemental important.

C'est pourquoi, dans le respect des objectifs du Plan climat, nous souhaitons que soit mise en place une réflexion pour intégrer les principes du développement durable et solidaire dans l'organisation de ces événements culturels et artistiques et que soit rédigée une charte que signeraient les responsables, comme c'est le cas à l'initiative d'un certain nombre de collectivités territoriales, Départements ou Régions. D'ailleurs, nous pouvons nous appuyer sur leur expérience.

Tout ce qui relève de la communication, de la politique d'achat, des transports, des consommations en eau, en énergie, des déchets, du recyclage doit intégrer ces principes-là et doit permettre aussi de sensibiliser et de responsabiliser les équipes et les participants.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne la parole à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Pour aller complètement dans le sens du vœu présenté par Danielle FOURNIER, qui répond à un besoin, elle l'a bien précisé, il ne s'agit pas du tout de faire en sorte de réduire les manifestations culturelles dans Paris mais de diminuer leur impact environnemental.

D'ailleurs, on ne démarre pas de rien, puisque d'ores et déjà des choses existent, qui ont été mises en place au cours de la précédente mandature. Par exemple, en ce qui concerne "Nuits blanches", il y a une charte européenne commune pour les différents organisateurs de "Nuits blanches" qui a été mise en place, notamment pour préconiser les circulations douces. Pour d'autres manifestations, ce sont des éléments tels que la collecte sélective des déchets qui ont été mis en place. On a donc déjà des éléments mais il est clair que nous pouvons aller plus loin.

D'ailleurs, dans le Plan climat, il est d'ores et déjà prévu que, pour ces manifestations importantes, il y ait un bilan carbone qui soit réalisé de façon que nous ayons une information.

Je vais donc complètement aller dans le sens de ce que préconise ce vœu, pour que nous puissions, dans le cadre des Etats généraux du développement durable qui auront lieu en 2010, élaborer et adopter une charte durable et solidaire pour les manifestations culturelles et artistiques, qui permettrait à la fois de donner une visibilité plus importante à ces mesures et puis les étendre, comme l'a évoqué Danielle FOURNIER, à la sobriété énergétique, à une gestion responsable de l'eau, à des recours à des aliments qui soient le plus biologiques possible, etc.

Tous ces éléments nous paraissent extrêmement intéressants et, donc, avec Christophe GIRARD, nous donnons un avis favorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 98).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la qualité de l'air intérieur des établissements recevant des enfants.
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la qualité de l'air dans les crèches.
Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner de façon groupée, si vous en êtes d'accord, les vœux n° 54, n° 55 et n° 55 bis, relatifs à la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant des enfants.

Je donne la parole en premier lieu à Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame le Maire.

Je ne sais pas trop d'ailleurs s'il faut vraiment débattre de ce vœu parce qu'il était annoncé dans un journal payant de ce matin qu'il avait été adopté hier !

(Rires dans l'hémicycle).

Mais bon ! Nous allons faire comme s'il n'avait pas encore été adopté !

C'est un sujet sérieux. Comme on le sait, la pollution à l'intérieur des bâtiments est une pollution qui est souvent plus grave et plus nocive qu'à l'extérieur, et c'est particulièrement le cas pour des bâtiments recevant des enfants et des jeunes enfants en particulier. On a été alertés par une série de recherches et d'articles qui ont publié ces recherches.

Et ce qui nous inquiète beaucoup, c'est que dans les établissements de petite enfance ou accueillant des jeunes enfants, donc les crèches ou les écoles, il y a souvent des difficultés pour que les produits utilisés pour le nettoyage, les produits utilisés lors de la construction ou lors de la rénovation de ces établissements soient éco-certifiés et nous pensons que c'est très important qu'ils le soient.

Il y a aussi la pollution qui vient de l'extérieur et en particulier lorsque ces établissements sont situés près de lieux très pollués, comme l'est, par exemple, le périphérique.

Pour toutes ces raisons, nous demandons qu'une étude soit faite et que des mesures soient prises le plus rapidement possible pour que la qualité de l'air, en particulier dans les établissements qui reçoivent de jeunes enfants, devienne meilleure.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Je vais donner la parole à Mme BRUNO pour la présentation du vœu n° 55.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame le Maire.

L'Association Santé Environnement France vient de mener une étude sur l'air intérieur de neuf crèches en France durant les mois de février et de mars et a analysé trois composants classés cancérigènes : le benzène, le formaldéhyde et les phtalates. Sur neuf crèches surveillées pendant une semaine dans plusieurs villes françaises et notamment dans le 19e, six crèches présentaient des taux de benzène au-dessus du seuil de références et toutes les crèches - je dis bien "toutes" - étaient au-dessus des recommandations européennes en matière de qualité de l'air. La presse s'en est fait largement l'écho.

Etant donné le caractère hautement préoccupant et la toxicité de ces molécules, il est évidemment nécessaire de rester vigilant face à ce qui peut constituer un réel risque sanitaire pour les enfants et les personnels des établissements de petite enfance.

A cet effet, la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Mme Chantal JOUANNO, doit notamment présenter une série de mesures contre les polluants intérieurs, et il serait pertinent de faire également le point à Paris afin, notamment, de ne pas attiser les craintes des parents.

Nous demandons simplement que soit réalisée une étude des risques polluants auxquels peuvent être confrontés les enfants et les personnels, que cette étude soit menée dans l'intégralité des établissements de petite enfance parisiens et que les résultats de cette étude soient transmis aux 4e et 7e Commissions.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BRUNO.

Je vais donner la parole à M. BAUPIN, puis à M. NAJDOVSKI.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Je remercierai d'abord Sylvain GAREL et Mme BRUNO d'avoir présenté cette question importante, qui nous donne l'occasion, avec Jean-Marie LE GUEN et Christophe NAJDOVSKI, de présenter un vœu qui nous permet d'évoquer plus globalement cette question de la santé environnementale. C'est la première phrase que nous avons voulu mettre en exergue du vœu n° 55 bis que nous déposons : la santé environnementale est une composante majeure des politiques de santé publique ; c'est notre conviction et c'est ce que nous voulons mettre en oeuvre aujourd'hui à la Ville de Paris sur un certain nombre de composantes sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir dans ce Conseil.

Aujourd'hui, il s'agit de parler des écoles et des crèches. Il est évident que la question de la qualité de l'air intérieur dans ces établissements scolaires et ces crèches est une préoccupation importante. Cela a été souligné par les orateurs, sur le fait que le public concerné est plus sensible que d'autres aux pollutions et que l'on est là au confluent de deux types de pollution : à la fois la pollution atmosphérique et les pollutions intérieures qui peuvent être liées à des produits chimiques.

Je signale d'ailleurs, concernant la pollution atmosphérique, qu'on est loin d'avoir résolu le problème car hier soir encore, nous avons un pic de pollution à Paris. Nous avons eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises. Nous avons aussi maintenant, très régulièrement (quatre depuis le début de l'année) des pics de pollution aux particules fines et nous allons travailler, j'espère rapidement, avec la Préfecture de police sur de nouveaux dispositifs concernant cette pollution extérieure.

Mais là, il s'agit aussi de parler de la pollution intérieure et donc des différents produits chimiques qui sont utilisés pour l'entretien des mobiliers, des sols et des murs dans les établissements scolaires et de petite enfance, et de veiller à faire en sorte que nous n'accumulions pas des pollutions et des risques supplémentaires.

Christophe NAJDOVSKI va rappeler ce qui est déjà lancé en ce qui concerne l'étude sur les crèches. Ce que nous souhaitons, à l'occasion de ce vœu, c'est élargir ce travail à un nombre de crèches plus important et lancer une campagne de mesures dans les établissements scolaires, maternelles et primaires, campagne de mesures qui était d'ailleurs en cours d'élaboration depuis plusieurs semaines et qui pourra être mise en place rapidement par le L.H.V.P., en lien avec la DASCO et le service de l'écologie urbaine.

Par ailleurs, comme vous le savez sans doute, une directive a été adoptée au niveau européen, qui est la directive REACH, qui concerne les produits chimiques. Nous allons engager, au titre de cette directive, un recensement de l'ensemble des produits utilisés ou ayant été utilisés de façon à pouvoir préconiser, notamment en relation avec la future direction des achats, l'utilisation de matériaux et de produits qui soient les moins nocifs possible pour l'ensemble de ces établissements et d'ailleurs plus largement, pour l'ensemble des établissements dépendant de la Ville.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord, merci.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, à qui je demanderai également de donner l'avis de l'Exécutif sur les vœux n^{os} 54 et 55.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - L'avis sera le même que celui de Denis BAUPIN et de M. LE GUEN, avec qui nous sommes cosignataires du vœu de l'Exécutif.

Je réponds sur ces deux vœux dans la mesure où ils portent sur les établissements de la petite enfance à Paris. Ainsi qu'il est rappelé dans le vœu de l'Exécutif, en réponse à ces deux vœux que la qualité de l'air intérieur dépend à la fois de la pollution atmosphérique et de la qualité environnementale des bâtiments. C'est la raison pour laquelle, pour tous les nouveaux projets d'équipement de petite enfance qui sont lancés, une attention particulière est portée, d'une part à la situation des terrains, et d'autre part à la qualité des matériaux.

Sur le premier point, il s'agit d'éviter les sites à proximité des grands axes de circulation, et par ailleurs, l'orientation des locaux qui accueillent les enfants se fait sur des voies calmes ou vers le cœur des îlots. Par ailleurs, nous avons un traitement végétal des espaces extérieurs qui est favorisé.

Concernant la qualité environnementale des bâtiments, grâce à l'expérience acquise lors de la construction de la crèche Hérold dans le 19^e arrondissement, tous les nouveaux projets se situent dans le cadre d'une démarche de haute qualité environnementale privilégiant un niveau de très haute performance sur les cibles relatives à la qualité sanitaire de l'air et à la maintenance et à la pérennité des performances environnementales.

L'élaboration d'un guide de préconisation sur les matériaux et produits à utiliser, qui est un des engagements de ce vœu, permettra aussi de faire le point sur l'état des connaissances actuelles.

Enfin, nous avons une étude qui a été réalisée par le laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris, qui porte sur une trentaine de crèches. Cette étude porte sur les relations entre facteurs environnementaux et santé. Elle nous permettra notamment d'appréhender plus précisément la réalité de la pollution de l'air intérieur dans les crèches en fonction des différents types de bâti et d'exposition, et comparativement aux autres lieux d'exposition tel que le logement.

En prenant en compte ces résultats, une étude complémentaire pourra être menée : c'est le premier point du vœu de l'Exécutif.

L'amélioration de la qualité de l'air intérieur implique également une amélioration des pratiques de ventilation. A cet égard, un rappel des bonnes pratiques de l'espace et de la nécessité d'ouvrir régulièrement les fenêtres a déjà été effectué.

Enfin, les matériaux susceptibles de générer une pollution ne sont pas les seuls matériaux de construction mais également le mobilier, les jouets ou les produits d'entretien. Aussi, dans l'ensemble des marchés passés par la Ville portant sur ces éléments, des clauses environnementales ont été incluses, insistant sur l'aspect environnemental des produits et la sécurité sanitaire des produits employés.

La qualité de l'air est une préoccupation ancienne et constante de la Mairie de Paris et nous continuerons à œuvrer pour l'amélioration de sa qualité pour garantir le meilleur environnement possible aux plus jeunes des Parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Comme vous avez demandé de façon subliminale le retrait des vœux n^{os} 54 et 55, je demanderai à leurs auteurs s'ils sont d'accord pour les retirer au profit du vœu n^o 55 bis.

M. Sylvain GAREL. - Avec plaisir.

Mme Catherine BRUNO. - Oui, je retire notre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 99).

2009, DPE 3 - Approbation du principe et des modalités d'attribution de cinq marchés relatifs à la réduction de la production des déchets à Paris. - Projet "Moins de déchets" dans le 11e arrondissement et extensions éventuelles dans d'autres secteurs parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DPE 3, qui est l'approbation du principe et des modalités d'attribution de cinq marchés relatifs à la réduction de la production de déchets à Paris.

Je donne la parole à M. VAUGLIN, pour cinq minutes.

M. François VAUGLIN. - L'objectif de ce projet de délibération est de changer durablement les comportements de tous pour produire moins de déchets, et il me semble important de le souligner car c'est une première à plusieurs titres.

Tout d'abord par son ampleur pour une opération test car elle va concerner 50.000 habitants des quartiers de la Nation et de la Bastille. Elle sera menée sur une durée de quatre ans afin de permettre une évaluation sur les changements durables de comportement au regard de la sensibilisation et de l'expérimentation de nouvelles pratiques de consommation que l'on appelle éco-responsables.

Cette opération va nécessiter des opérations de communication pour sensibiliser et inciter à modifier les comportements, mais sa particularité tient aux solutions alternatives qu'elle déploie pour réduire les suremballages et les sacs jetables, pour développer les systèmes de consigne ou de reconditionnement avec la mise en place d'une ressourcerie et d'un réseau de réemploi/réparation, le compostage en pied d'immeuble, ou encore la mise en place d'une carte "achat malin" permettant de cibler les produits à moindre empreinte environnementale.

C'est aussi une première par la méthode. Ce projet innovant vise une réelle mobilisation des habitants des quartiers concernés et s'appuiera sur les conseils de quartier, sur les associations, le CICA du 11e arrondissement, les commerçants, les administrations, les entreprises et les professions libérales.

Il s'agit donc pour nous de mettre en place un véritable projet qui associe l'ensemble des acteurs producteurs de déchets.

Donc, vous l'aurez compris, en adoptant ce projet de délibération, nous faisons un pas important pour la mise en œuvre du plan de prévention des déchets adopté par notre Assemblée en décembre 2007, et qui vise à réduire la production de déchets de 4,6 kilogrammes par habitant et par an, ce qui permettra à terme une diminution des déchets parisiens de 50.000 tonnes en cinq ans.

A l'heure où la prise de conscience des enjeux environnementaux est massive, n'oublions pas que le meilleur moyen de réduire notre empreinte écologique est encore de ne pas produire de déchets de manière superflue. C'est précisément l'objet de ce projet, qui met la prévention des déchets au cœur de la vie quotidienne de nos quartiers en impliquant tous les acteurs économiques, institutionnels, associatifs et citoyens du territoire. Cette initiative étant issue justement du CICA du 11e arrondissement que j'évoquais, je voulais à nouveau le saluer et remercier François DAGNAUD pour avoir accepté de reprendre ce beau projet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme TISSOT.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Madame la Maire.

Les élus U.M.P. ont voté en son temps, comme vient de le rappeler M. VAUGLIN le plan local de prévention des déchets. C'était en décembre 2007.

Nous voterons, bien sûr, cette expérimentation telle qu'il vient de la décrire à l'instant. Je dois dire qu'en tant qu'élue du 11e arrondissement, je me félicite de sa localisation.

Mais cette initiative ne saurait cacher à mon avis la gravité de la situation de non propreté des rues parisiennes et le manque de réactivité de l'Exécutif dans ce domaine.

Monsieur DAGNAUD, lors de l'examen des modalités de la nouvelle organisation de la collecte de déchets à Paris, vous aviez dans une interview aux Parisiens insisté sur le fait que les mesures prises allaient permettre un meilleur redéploiement des agents de nettoyage des rues, notamment vers les arrondissements de l'Est parisien, et vous aviez d'ailleurs cité le 11e.

Mais à l'heure d'aujourd'hui, si je prends le 11e, nous n'avons rien vu venir et la situation ne s'est guère améliorée. Qu'en est-il donc de ce redéploiement annoncé ? Pour ma part, je renouvellerais donc le double souhait de notre groupe pour l'ensemble des arrondissements.

Premièrement, avec la réalisation d'une cartographie des besoins rue par rue, quartier par quartier, en matière de nettoyage.

Deuxièmement, la redéfinition d'une organisation zone par zone des matériels et des effectifs de propreté.

Ces documents sont, à nos yeux, tout à fait nécessaire pour servir de base au redéploiement des moyens que vous ne cessez de nous annoncer, et que nous ne voyons d'ailleurs toujours pas venir. Je rappelle que les derniers documents de ce type datent de 1990, c'est bien dommage.

A l'occasion de ce projet de délibération, Madame la Maire, je confirme bien que nous resterons extrêmement vigilants sur les dispositions qui seront prises par l'Exécutif dans ce domaine.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD pour répondre.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie tout d'abord François VAUGLIN d'avoir été dans le sujet. C'est finalement une qualité qu'il faut savoir saluer de temps à autre, j'y reviendrai dans un instant. Je le remercie d'avoir su restituer les enjeux, effectivement tout à fait importants, portés par cette opération de prévention.

C'est une opération exemplaire à plusieurs titres. D'abord parce que c'est la première fois qu'une opération de prévention des déchets se déploie sur un bassin de vie aussi important, car 50.000 habitants, c'est une petite ville moyenne de province. C'est donc un territoire tout à fait intéressant.

Elle est aussi exemplaire, parce qu'elle prend appui sur une mobilisation déjà engagée dans cet arrondissement. François VAUGLIN a eu raison de saluer l'implication ancienne du tissu associatif du 11^e arrondissement, relayé par les élus du 11^e. J'étais hier soir aux côtés de Patrick BLOCHE, devant une nouvelle édition des rencontres de la cité, organisée par le CICA du 11^e et qui était consacrée notamment à ce projet.

C'est un projet qui va s'étaler sur quatre années. Nous avons choisi de faire le pari d'un temps long, qui permet à la fois de prendre toute la mesure des évolutions escomptées dans les modifications des comportements des usagers, et aussi de prendre le recul nécessaire à l'obtention d'un temps d'avance.

Puis, dernier élément que je voulais souligner sur l'originalité et la singularité de ce projet, c'est qu'il dépasse la simple mobilisation, la simple sensibilisation des usagers consommateurs, en faisant le pari d'une dynamique d'ensemble, qui mobilise et qui fait appel non seulement aux usagers consommateurs mais aussi aux acteurs publics et aux services publics, ainsi qu'aux acteurs économiques.

C'est donc la totalité des acteurs, évoluant et intervenant sur ce bassin de vie, qui sont appelés à s'investir dans cette opération tout à fait exemplaire, dont je souhaite, sur la base de l'évaluation qui en sera faite et sur la base des enseignements qui pourront en être tirés, qu'elle serve d'exemple, en tout cas de modèle et de point d'appui, et qu'elle soit généralisée plus largement à Paris.

En l'occurrence, ce projet de délibération va nous permettre d'engager un certain nombre d'opérations, de préciser le dispositif. Nous aurons, à l'issue de ce premier travail, l'occasion de revenir devant le Conseil de Paris.

Je remercie Mme TISSOT d'avoir profité de l'occasion d'abord pour apporter son soutien à cette opération, et je veux saluer ce soutien.

Mme TISSOT a cru bon de profiter de ce projet de délibération pour évoquer un autre sujet. J'avoue ne pas bien comprendre la cohérence des interventions du groupe U.M.P., entre le lundi et le mardi. Hier, le Président LAMOUR nous invitait à de nouvelles économies. Aujourd'hui, Mme TISSOT nous invite à de nouvelles dépenses. Je pense qu'il serait bon de ne pas perdre le fil de la cohérence des interventions entre les deux.

Vous avez utilisé le mot de redéploiement, et si c'est l'idée que vous avez Mme TISSOT en matière d'effectif, allez au bout de votre proposition et je vous invite à me faire part de la liste des arrondissements dans lesquels vous pensez qu'il est souhaitable de prélever des effectifs.

Je voulais tout de même en profiter, puisque vous m'en donnez l'occasion, pour rappeler la cohérence du travail engagé sur cette question. D'abord, rappeler que nous ne partons pas de rien et que les Parisiens, quoi que vous en pensiez, ont apprécié et saluent, à la fois les progrès réalisés depuis quelques années, progrès qui se poursuivent, mais aussi - j'ai toujours été très honnête sur le sujet - les progrès que nous avons encore à faire.

C'est la raison pour laquelle nous avons déployé, au cours des semaines passées, une campagne de mobilisation des usagers de l'espace public, à travers trois affiches qui font directement appel à la responsabilisation des usagers.

Au-delà de cette facilité de considérer que c'est en mettant toujours plus de moyens publics qu'on réussira à endiguer les difficultés que nous connaissons, moi je crois, et je m'étonne que les élus U.M.P. accréditent, un peu trop de mon point de vue, un sentiment de déresponsabilisation des usagers. Je crois que notre capacité à mobiliser des usagers de l'espace public, dans leur diversité et sur la durée, est un vecteur déterminant des progrès que nous devons effectivement réaliser à Paris en matière de propreté.

Pour autant, cela ne dédouane pas le service municipal des progrès qu'il a lui aussi à accomplir. Nous y travaillons, avec le souci de mobiliser les agents, leurs représentants, et donc dans un dialogue social qui est tout à fait permanent. Nous le faisons aussi en mobilisant, en associant les maires d'arrondissement.

Vous avez évoqué, Madame TISSOT, un certain nombre de pistes et d'outils de travail. Sachez que c'est très exactement ceux que nous sommes en train de construire, dans un dialogue nourri et exigeant avec les vingt maires d'arrondissement, et qui débouchera notamment au mois de juin dans le projet de délibération qui sera présenté par Mme ERRECART.

Voilà les précisions que je voulais apporter à Mme TISSOT.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais mettre aux voix le projet de délibération...

M. Jean-François LAMOUR. - Madame ?

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Oui, bien sûr, Monsieur LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Madame la Maire.

Puisque j'ai été interpellé par M. DAGNAUD, écoutez, Monsieur DAGNAUD, je n'ai pas de leçons à recevoir de vous. D'ailleurs à voir comment vous avez géré la réorganisation des services de propreté, il y a quelques mois et cette retraite en ordre dispersé qui a conclu ce principe de réorganisation, ce que nous vous proposons, c'est de dépenser mieux et pas de dépenser plus. D'ailleurs, Mme TISSOT l'a dit.

Nous ne sommes donc pas incohérents, comme vous le laissez entendre, mais nous souhaitons effectivement, en particulier en cette période de crise, que les moyens de la Ville, qui sont surtout les impôts des Parisiennes et des Parisiens, soient mieux utilisés, quand cela est nécessaire, et que l'on puisse effectivement faire un certain nombre d'économies.

C'est ce que nous vous avons proposé en décembre dernier, lors de la discussion du budget primitif. Vous n'en avez pas tenu compte, donc Monsieur DAGNAUD, gardez vos leçons pour vous.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour cette explication de vote.

Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 3).

2009, DPE 25 - Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un réseau de collecte pneumatique des déchets dans le futur quartier "Clichy-Batignolles" (17e).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'implantation d'un réseau de collecte pneumatique des déchets dans le secteur Clichy-Batignolles.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DPE 25, sur lequel un vœu n° 56 a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Mme Isabelle GACHET a la parole.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, je me félicite aujourd'hui, en tant qu'élue du 17e, de voir la première étape de la mise en place d'un réseau de collecte pneumatique souterrain des déchets pour le futur quartier "Clichy-Batignolles".

Ce réseau de collecte sera composé d'un ensemble de bornes disposées dans les immeubles, les rues et chez les commerçants. Les déchets ainsi collectés seront ensuite entraînés par un système aéro d'aspiration à travers un réseau de conduites souterraines. Ils seront ainsi acheminés jusqu'à leur terminal, le centre de tri au nord du site. Ils y seront triés puis stockés jusqu'à leur évacuation vers les centres de traitement appropriés. Les bornes permettront la collecte sélective, à l'exception du verre, du fait de ses caractéristiques abrasives ; des colonnes enterrées spécifiques lui seront destinées.

Ce système de collecte éprouvé dans de nombreuses villes européennes est particulièrement innovant en France, tant dans son application à une telle échelle que dans un contexte urbain aussi dense.

Il est conçu pour traiter les déchets de 8.000 habitants estimés à environ 3.000 à 4.000 tonnes de déchets par an.

Les travaux devraient débuter en 2010 pour un fonctionnement progressif à partir de 2013.

Sa mise en œuvre est possible, car il s'agit d'un quartier nouveau qui profitera de la création de voirie et de l'extension de réseaux.

Une telle exploitation serait particulièrement compliquée à mettre en place dans le bâti ancien de notre ville.

Cet investissement participera à l'activité économique de Paris, de même que l'ensemble du projet "Clichy-Batignolles", à un moment où il est indispensable de soutenir l'activité et de maintenir les investissements.

Mais ce projet est avant tout un choix politique misant sur des bénéfices écologiques importants. En effet, ce système constituera une amélioration notable du confort et du cadre de vie des habitants.

Le service sera disponible 24 heures sur 24, sans bac à entrer et à sortir et à nettoyer, avec une disparition des nuisances olfactives et des risques sanitaires.

Les trottoirs seront dégagés de tous bacs et les nuisances liées à la collecte par camion disparaîtront.

Moins de camions de collecte dans les rues, c'est une circulation améliorée pour tous, moins de nuisances sonores et surtout moins de pollutions de proximité, mais au-delà de ces bénéfices pour les habitants, c'est l'ensemble de la collectivité parisienne qui bénéficiera des atouts écologiques de cette technique innovante.

En effet, cette opération participera directement à la réalisation des objectifs du Plan Climat de la Ville de Paris, grâce à la suppression totale des émissions de polluants et gaz à effet de serre liées à la collecte et au transport des déchets.

Ce projet montre, une fois de plus, la volonté de la Ville de Paris et votre volonté sans cesse réaffirmée, Madame le Maire, d'inscrire votre politique dans une démarche globale et ambitieuse de développement durable, prenant en compte tous les enjeux environnementaux d'une ville durable.

Vous confirmez, Madame la Maire, qu'en matière de changement climatique, les villes ne sont pas le problème mais au cœur des solutions, si ce n'est la solution.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. BERTHAULT pour cinq minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Cela durera même moins de cinq minutes, parce que contrairement à ma collègue Isabelle GACHET, je trouve que ce n'est pas forcément nécessaire de lire le projet de délibération que tout le monde a pu connaître, mais, en revanche, peut-être de poser des questions constructives, car on est bien évidemment, ici, dans une démarche consensuelle et je trouve que cette expérience de collecte pneumatique de déchets dans ce secteur "Clichy-Batignolles" a le soutien de tous ici présents.

D'ailleurs, nous, à la mairie du 17e, avec Mme Brigitte KUSTER, nous avons mis cette problématique du développement durable comme priorité de la mandature avec la solidarité. Vous voyez que sur ces sujets, on peut trouver un accord.

En revanche, on est en droit de se poser un certain nombre de questions sur les coûts de fonctionnement et d'investissement, et j'aurais souhaité que M. DAGNAUD puisse nous rassurer à la lecture du projet de délibération sur quelques points précis.

La première question, qui concerne notamment le coût de fonctionnement de ce projet, tout simplement pour savoir si on en a mesuré les conséquences, notamment pour les futurs locataires des immeubles sociaux de la Z.A.C., de façon à ce que ces coûts de fonctionnement ne viennent pas grever les charges de façon trop importante.

Un deuxième point concerne le coût d'investissement, puisqu'on l'a rappelé, ce coût d'investissement relativement élevé, de 12 millions d'euros, va impliquer quand même pour chaque habitant ou professionnel qui va s'installer dans cette Z.A.C., de respecter ce système, de l'utiliser et de savoir véritablement comment le cahier des charges qui va être lié à l'utilisation de ce système pourra être respecté, de façon à éviter un système éventuellement de double collecte ou en tout cas que les habitants et professionnels se disciplinent quant à l'utilisation... C'est quelque chose de nouveau que nous avons aujourd'hui dans ce quartier qui va être créé et je crois que cela mérite une réflexion autour de ce cahier des charges.

Enfin, un dernier point pour élargir peut-être le projet de délibération : je suis étonné qu'Isabelle GACHET ne nous ait pas parlé d'éco-quartier, puisque c'est quelque chose que nous portons depuis l'origine sur ce projet 17e, quelque chose dont on parle moins aujourd'hui. Je trouve que ce projet de délibération va dans ce sens et c'est une bonne première étape.

En revanche, la démarche même d'éco-quartier, aujourd'hui, il nous semble qu'elle est un peu au point mort et j'aurais voulu avoir l'opinion de l'Exécutif municipal, notamment par rapport à un programme ambitieux qui a été lancé par la Caisse des dépôts la semaine dernière il me semble, de financement public sur ces éco-quartiers et voir de quelle façon "Clichy-Batignolles" pourrait être associé à cette démarche.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme GASNIER qui en profitera pour présenter son vœu.

Mme Fabienne GASNIER. - L'implantation d'un réseau de collecte pneumatique des déchets dans le quartier "Clichy-Batignolles" est un projet, bien entendu, que nous soutenons, comme il vient d'être dit, en espérant qu'il pourra apporter une solution efficace au problème de propreté des rues dans la Capitale.

Nous devons donc faire en sorte que ce projet marche, d'abord parce que c'est un projet qui coûte cher, 12 millions d'euros, mais aussi car en tant qu'expérimentation, il doit envoyer un signal positif et constituer un exemple de réussite.

Or, le succès de son implantation réside avant tout dans l'implication des habitants du quartier. Cela va nécessiter un travail pédagogique et un véritable effort de communication envers la population pour inscrire dans le quotidien un comportement éco-citoyen.

Le système par collecte pneumatique peut apparaître plus contraignant, puisqu'il demande de se déplacer à la borne de tri. En ce sens, la réussite de ce nouveau mode de collecte dépendra en grande partie de la bonne volonté des citoyens et de la capacité de la Municipalité à les convaincre et à mener ce travail pédagogique.

Parce que nous sommes favorables à ce projet et que nous estimons son succès indispensable, nous demandons à la Municipalité de transmettre au Conseil de Paris les mesures prévues en termes de communication envers les habitants du secteur "Clichy-Batignolles", de communiquer aussi au Conseil de Paris les études quant au gain envisagé en termes d'impact environnemental et financier en vue de cette expérimentation et de rendre au Conseil de Paris le bilan annuel de cette expérimentation après sa mise en place.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. François DAGNAUD pour répondre.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je veux remercier Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER et Jean-Didier BERTHAULT de leurs interventions, de leur intérêt pour ce projet et du soutien qu'ils apportent à cette initiative tout à fait importante.

Je veux évidemment saluer tout spécialement les représentants des groupes U.M.P. et Centre et Indépendants, donc de l'opposition, du soutien marqué qu'ils apportent à un projet de l'Exécutif et je sais que Mme KUSTER, comme M. BENESSIANO, sont, pour nous, des partenaires tout à fait utiles dans cette opération.

Il s'agit bien, en effet, de construire la ville durable de demain, celle que nous laisserons à nos enfants et c'est l'ambition que porte cet éco-quartier "Clichy-Batignolles".

La ville durable de demain, c'est une ville plus agréable à vivre, plus facile à entretenir et plus respectueuse, plus économe des ressources dans son fonctionnement. C'est la valeur ajoutée qu'apportera ce réseau, ce système de collecte pneumatique, de collecte souterraine sur l'éco-quartier "Clichy-Batignolles", puisqu'en faisant disparaître du paysage urbain les bacs et les bennes et en faisant ainsi disparaître quasiment en totalité l'ensemble des pollutions et nuisances liées à toute la chaîne de la collecte des déchets en milieu urbain, c'est évidemment une avancée, un pas tout à fait considérable que nous allons pouvoir franchir ensemble sur ce quartier nouveau de Paris.

Je ne reviens pas sur le fonctionnement et les enjeux, je viens de les évoquer, de ce projet. Je voulais donc répondre aux interrogations qui ont été formulées.

Le coût est important, c'est vrai, mais je crois que c'est un coût qui doit être relativisé, dans la mesure où il a vocation à s'amortir sur 30 ans ; ce sont des coûts intégrés dès l'amont du projet, donc qui sont minimisés.

De ce point de vue, je veux rassurer les intervenants qui semblaient s'en inquiéter, il n'y aura pas, bien au contraire, de surcharge pour les futurs habitants/occupants de ce quartier, les coûts d'infrastructure sont des coûts amont et n'ont donc pas vocation à être répercutés sur les charges locatives qui seront supportées par les futurs habitants. C'est donc la collectivité qui prend à sa charge le coût des financements nécessaires.

En matière de coût de fonctionnement, il est incontestable que le coût sera inférieur à ce qu'auraient été les coûts dans un système plus classique de collecte des déchets, d'autant que nous bénéficions là d'effets de synergie tout à fait importants avec la proximité du futur centre de tri réalisé par le SYCTOM, qui va permettre de réduire de façon considérable la chaîne entre la collecte et le traitement, notamment s'agissant des collectes sélectives et, de ce point de vue, j'ai même le sentiment et l'intuition - et j'en fais le pari - que les charges locatives seront inférieures à ce qu'elles auraient été dans une autre configuration.

S'agissant des acteurs économiques, en fonction des contraintes spécifiques des uns et des autres, il leur appartiendra ou pas de s'impliquer et de s'approprier ce nouveau dispositif. Il est évident que la logique et la cohérence du projet supposent que l'ensemble des acteurs économiques puissent s'y intégrer. Je crois que ce sera le cas et, en tout cas, il n'est pas question que ce dispositif pèse, de quelque façon que ce soit, sur la fiscalité des habitants de ce quartier. Donc, nous aurons tout à fait la possibilité de le vérifier.

Et, d'ailleurs, en matière de coût de fonctionnement, nous avons souhaité intégrer dans le cahier des charges de l'opération une vigilance particulière sur la maîtrise et la modération des coûts de fonctionnement, notamment en électricité, pour que, effectivement, le dispositif soit conçu et pensé très en amont, dans une démarche d'économie des ressources, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Je viens rapidement au vœu de Mme GASNIER et du groupe Centre et Indépendants qui rappelle la nécessité, mais elle est évidemment la nôtre, la mienne, d'associer et d'informer en temps réel les habitants et les élus de la mise en place et du fonctionnement de l'opération. On pourrait pinailler - pardonnez-moi l'expression - sur telle ou telle formulation, mais dans l'esprit général du vœu, je me retrouve tout à fait et donc je proposerais au Conseil de Paris d'adopter ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

J'ai une demande d'explication de vote du président du groupe "Les Verts".

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame le Maire.

Je vais passer la parole à Yves CONTASSOT pour faire cette explication de vote.

M. Yves CONTASSOT. - Merci. Nous allons évidemment voter sans hésitation ce projet de délibération, en ayant un regret : c'est que nous n'ayons pas eu le même projet retenu pour les terrains du Nord-est qui sont tout à fait importants et qui auraient pu - les études préalables l'avaient montré - donner lieu au même type d'implantation. Nous ne souhaitons pas que cela reste une exception à Paris ; nous souhaitons que ce soit un projet qui ait vocation à se développer, car d'autres villes, faut-il le rappeler, connaissent ce dispositif depuis plus de 30 ans, notamment Grenoble ! Donc, là encore, n'attendons pas, comme pour Vélizy par rapport à la Rochelle, 30 ans pour généraliser un système.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 100).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 25).

Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Gérard d'ABOVILLE, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, M. Alain DESTREM et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au dépôt "sauvage" d'encombrants sur la voie publique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner en 4e Commission, le vœu référencé n° 57 dans le fascicule relatif au service dédié aux enlèvements des encombrants sur la voie publique, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à M. d'ABOVILLE.

M. Gérard d'ABOVILLE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes tous consternés par l'accumulation sauvage de déchets encombrants sur certains trottoirs parisiens. Cela fait d'ailleurs l'objet de plaintes répétées en conseils de quartier.

Et, justement, une campagne de communication auprès du grand public concernant la propreté des rues de Paris est actuellement menée et un de ses visuels concerne précisément les encombrants.

Or, sur l'affiche, ne figure que le montant des amendes, ainsi qu'un site Internet qui, jusqu'à ces derniers jours, n'apportait pas de réponse pratique quant à la marche à suivre pour se débarrasser de ces encombrants. Heureusement, et peut-être grâce à l'adoption de ce vœu au Conseil du 15e arrondissement, la page d'accueil du site vient d'être, enfin, remaniée.

Il aura fallu un mois - un mois, quel gâchis ! - pour obtenir cette modification et, surtout, la gratuité du service d'enlèvement des encombrants, que beaucoup ignorent, n'est pas indiquée.

C'est pourquoi nous émettons un vœu qui a pour but de faire en sorte que ce combat pour la propreté des rues s'inscrive dans la durée. Je cite le vœu, car nous l'avons un tout petit peu remanié pour tenir compte de la modification du site Internet.

(*M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence.*)

Nous émettons le vœu qu'une affichette soit systématiquement apposée dans l'entrée de chaque immeuble parisien, mentionnant une adresse Internet et un numéro de téléphone permettant l'accès simple et direct au service dédié aux enlèvements et comportant la mention "service gratuit".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci. Je veux d'abord saluer et remercier M. d'ABOVILLE qui a tenu à mettre en valeur la réactivité de l'Exécutif et de la D.P.E. Il en a donné une belle illustration et je voulais le remercier de cet hommage rendu.

Je voulais aussi le remercier de l'occasion qu'il me donne d'évoquer à nouveau, mais je l'ai fait en réponse à Mme TISSOT, la campagne de communication que nous avons déployée dans les rues de Paris et qui, je crois, a marqué les esprits et dont je souhaite et nous souhaitons tous qu'elle contribue à modifier les comportements.

Je vous confirme que l'adresse mail qui figure sur les trois affiches de la campagne, en l'occurrence www.pro-prete.paris.fr permet effectivement maintenant de prendre rendez-vous pour l'enlèvement des encombrants. Il est vrai que nous n'avons pas souhaité faire figurer la référence au 3975 qui est à la fois désormais bien connu des Parisiens, puisque 30 % du million d'appels qu'il reçoit chaque année concerne les encombrants et que nous cherchons aussi désormais à diversifier les modalités de prise de rendez-vous.

S'agissant de votre souhait que des affichettes d'information soient apposées dans les entrées d'immeuble - c'est donc l'objet direct du vœu que vous avez présenté -, je vous rappelle que cette communication de proximité relève de l'initiative des maires d'arrondissement et je ne doute pas que la mairie du 15e, comme les autres mairies, aura à cœur de la mener dans votre arrondissement. Je vous confirme la disponibilité des services techniques de la D.P.E. et de leur service de communication pour vous accompagner dans cette initiative tout à fait utile qu'il vous revient de relayer et d'organiser dans votre arrondissement, en fonction des particularités du terrain, de votre connaissance intime de ces particularités et en fonction aussi des objectifs locaux que vous avez ou que vous serez en situation de poser. On est là dans la problématique et la perspective de travail de partenariat que j'évoquais il y a un instant.

Dans cet esprit-là et dans le souhait de vous accompagner et de vous aider dans cette prise d'initiative, j'émettrai un avis favorable sur ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 101).

Vœu déposé par Mme Fabienne GASNIER et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la saleté des pieds d'arbre et des trottoirs due au dépôt de mégots.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 58 dans le fascicule, relatif à la dégradation des pieds d'arbre et des trottoirs due au dépôt de mégots, qui a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Je donne la parole à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Les pieds d'arbre subissent de nombreuses dégradations du fait des dépôts de papiers gras et de mégots de cigarette qui s'insèrent et s'entassent dans les grilles d'arbres. C'est une situation qui est devenue problématique, tant sur le plan de la propreté que sur le plan environnemental. Elle existe depuis plusieurs années sans que l'on parvienne à trouver une solution. Or, la situation s'est encore aggravée depuis la loi interdisant de fumer dans les bars et restaurants. Les gens sortent fumer dehors et les mégots se trouvent pour une bonne partie à s'accumuler au pied des arbres de la Capitale.

Plusieurs systèmes de grille d'arbre ont été testés jusqu'à présent et peinent finalement à trouver satisfaction. Un nouveau système alliant un conglomerat de sable et de granulats semble permettre une amélioration. Le système de grille pleine, qui existe déjà dans certains endroits, est aussi une piste à explorer. L'apparition d'un modèle de cendrier urbain, appelé boule à mégots, pourrait aussi offrir une solution efficace.

Dans cette perspective, nous demandons à la Municipalité d'identifier, en collaboration avec les mairies d'arrondissement, les zones où les pieds d'arbre sont particulièrement vulnérables et pour lesquelles le nouveau système de conglomerat de sable et de granulats ou le système de grille pleine pourrait être généralisé afin de les protéger au mieux des dégradations.

Nous souhaitons également que ces mesures s'accompagnent de la mise en place, à titre expérimental, de cendriers urbains dans les zones identifiées sensibles à ce problème de propreté.

Nous vous remercions.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, je donne la parole à François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci bien.

Je me réjouis de constater à quel point la démarche de partenariats, de copilotage de la propreté entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement est déjà inscrite dans les esprits et fait déjà son chemin ; l'intervention de Mme GASNIER en est une merveilleuse illustration. Vous avez, chère collègue, parfaitement décliné à la fois la problématique à laquelle nous sommes confrontés... Elle n'est pas nouvelle ! Ce n'est pas depuis 2001 que les Parisiens fument dans les rues, mais c'est vrai qu'après l'interdiction faite de fumer dans les lieux de convivialité et le respect exemplaire et intéressant d'ailleurs par les Parisiens de ces nouvelles réglementations, nous avons vu exploser - si j'ose dire - dans nos rues, le nombre de mégots, ce qui nous amène évidemment à être réactifs et à trouver des solutions nouvelles.

C'est ce que nous avons fait. Vous les avez rappelées : exemption de droit de terrasse pour les exploitants qui installent des cendriers devant leurs établissements, intégration de cendriers de rue dans le nouveau mobilier urbain et dans les nouveaux RDP, nous venons d'en parler tout à l'heure en début de matinée.

Sachez que j'ai souhaité que soient systématiquement intégrées, lors de chaque autorisation de droit de terrasse, l'installation et la gestion de cendriers de rue par les bénéficiaires de ces dites exploitations. Et là aussi, nous avons besoin de travailler en partenariat avec les 20 mairies d'arrondissement parce que nous avons besoin que les mairies d'arrondissement mobilisent, elles aussi, leur réseau de proximité, s'agissant notamment des relations qu'elles ont naturellement avec les associations de commerçants, avec les fédérations d'artisans et avec les entreprises d'ailleurs qui sont aussi concernées.

Sachez enfin que j'ai demandé à Mme la Secrétaire générale de la Ville que la Ville de Paris soit, c'était la moindre des choses, exemplaire sur le sujet et que des cendriers de rue soient installés et gérés devant la totalité des bâtiments municipaux.

Alors, nous avons également - et vous l'avez évoqué, Madame - identifié, élaboré en partenariat avec la D.P.E. et le service de l'Arbre de la DEVE, un dispositif de comblement des grilles d'arbres qui à la fois en facilite l'entretien, qui préserve la vie de l'arbre et qui ne l'asphyxie pas. Nous avons expérimenté ce dispositif dans un certain nombre d'arrondissements. Il a lui aussi vocation à se déployer progressivement et nous en attendons de réels progrès.

Nous sommes en phase sur l'analyse des enjeux, sur la liste des initiatives utiles à prendre et, de ce point de vue-là, je n'aurai naturellement aucune raison de m'opposer à l'adoption de votre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 102).

Vœu déposé par Mmes Laurence DOUVIN, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Anne-Constance ONGHENA et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la présence des adjoints en Commission.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 59 dans le fascicule, relatif à la présence des adjoints en Commission et qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Maire de Paris devant cette Assemblée se pose régulièrement comme un super démocrate, respectueux des uns et des autres et de tous en général. Nous notons qu'après un an de début de mandature, ce même Maire de Paris continue d'écorcher les noms de famille des élus de l'opposition, ceux-là même qu'il prétend respecter.

Pour illustrer tous ces bons mots, deux exemples : la 4e Commission du 31 mars où les élus de droite comme de gauche ont attendu les adjoints sans beaucoup d'information. Autre exemple, la 9e Commission du 3 mars qui s'est déroulée sans la présence de l'adjoint concerné.

Alors, notre temps vaut bien le vôtre. Je sais bien que vous allez nous parler de la présence pendant les Commissions. Je voulais vous rappeler que la question des présences pendant les Commissions concerne tous les groupes politiques qui siègent sur cette Assemblée.

En résumé, nous demandons que les intentions de Bertrand DELANOË dépassent les déclarations en séance et que les situations décrites dans ce vœu ne se représentent plus.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD. Non, d'abord à MARCOVITCH et, ensuite, François pour répondre.

M. Daniel MARCOVITCH. - Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est en tant que Président de la 4e Commission que j'interviens. Il est vrai qu'il y a eu du retard dans le déroulé de la séance de cette 4e Commission qui - je dois le dire - depuis maintenant un an, s'est passée remarquablement bien et avec une grande assiduité des élus, et je ne reviendrai certainement pas sur la présence des élus lors de mon intervention.

Cependant, il est vrai qu'il peut y avoir des impératifs et des impondérables qui font qu'une réunion de l'Exécutif s'est tenue ce mardi à 9 heures. Nous avons essayé le plus vite possible de prévenir les membres de la Commission qu'il y avait un retard d'une heure dans le début de nos travaux.

Les adjoints, en charge des différents projets de délibération sont arrivés progressivement. Il y a eu à un moment une rupture dans la présence des adjoints d'un quart-d'heure environ.

Je pense que cela ne nécessitait peut-être pas tant de manifestations. Il s'agit vraiment de quelque chose de tout à fait exceptionnel. Voilà ce que je voulais dire en tant que Président, qui veut marquer aussi sa satisfaction de la présence de tous les élus.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame BERTRAND, Présidente de la 9e Commission, vous avez été attaquée personnellement quasiment, c'est à vous.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, en attaquant Christophe GIRARD, c'est un peu moi qui suis attaquée, j'ose le dire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Christophe GIRARD est vraiment, comme tous les adjoints qui participent aux travaux de la 9e Commission, un adjoint exemplaire. Et franchement, utiliser cet argument d'une absence signalée, indiquée, dont j'ai été informée, peut-être n'ai-je pas informé tous les élus avant, c'est vrai, alors que c'est la seule fois en huit ans qu'il a été absent de ladite Commission, je me sens meurtrie personnellement car c'est un adjoint d'une compétence exemplaire, d'une générosité totale, d'une disponibilité absolue et d'une assiduité exemplaire.

Nous pouvons tous, membres de la 9e Commission, rendre un hommage appuyé à Christophe GIRARD. Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame BERTRAND.

Pour répondre, M. François DAGNAUD a la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Que dire après cela, je m'apprêtais à prendre avec honneur la défense de la Présidente Geneviève BERTRAND et du Président Daniel MARCOVITCH, injustement mis en cause par ce vœu. Je crois qu'ils l'ont très bien fait eux-mêmes et je propose donc à Anne-Constance ONGHENA de retirer son vœu.

Je veux lui dire que j'avais le sentiment que ce vœu appartient à la catégorie des vœux d'humeur trop vite rédigés, trop vite déposés et qu'effectivement, le prétexte pris du retard de quelques minutes de quelques adjoints la semaine dernière ne me paraît pas justifier le dépôt d'un vœu, d'autant que la 4e Commission comme la 9e Commission, sous la haute autorité de leur président respectif, fonctionne de façon tout à fait utile et exemplaire.

D'ailleurs, je veux saluer la participation des élus du groupe U.M.P. à ce fonctionnement intéressant et constructif. Mme ONGHENA et Mme de CLERMONT-TONNERRE notamment, sont des membres assidus de la 4e Commission et leur concours y est précieux.

Je souhaite que ce geste d'humeur soit remis à sa juste place. J'ai d'ailleurs pris la peine, je crois que notre collègue pourra en témoigner, de présenter les excuses des adjoints auprès de nos deux collègues qui avaient manifesté le jour même leur mauvaise humeur. J'ai trouvé normal et courtois de le faire. Je ne pensais pas nécessaire de revenir sur l'incident au détour du dépôt d'un vœu. S'agissant de l'absence excusée, anticipée et parfaitement exceptionnelle de Christophe GIRARD, Mme BERTRAND l'a évoquée.

Christophe GIRARD, en plus, était en mission humanitaire et m'a demandé de le préciser. Il a été, lui aussi, un peu vexé, mais il a la peau dure, de cette mise en cause un petit peu inutile. N'épiloguons pas et je demande à Mme ONGHENA le retrait de ce vœu, s'il n'était pas retiré, je serais évidemment amené à demander son rejet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame ?

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Deux petites choses. Personne n'a pas été mis en cause de manière directe, c'est un mode de fonctionnement général qui était précisé. Mme BERTRAND n'était absolument pas visée, quant à Daniel MARCOVITCH, nous avons eu l'occasion d'en discuter.

Effectivement, Claire de CLERMONT-TONNERRE et moi-même avons apprécié le geste de François DAGNAUD de nous téléphoner pour s'excuser. A travers ce vœu, ce que nous souhaitons, c'était non pas un geste d'humeur, mais marquer et entériner que ce mode de fonctionnement ne pouvait pas durer. Je crois que les excuses qui ont été formulées de part et d'autre nous permettent, après avoir entériné l'importance pour nous du respect du mode de fonctionnement des Commissions, de retirer ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGIO et les membres du groupe Centre et Indépendants relatif à l'installation de toilettes publiques dans le haut du Champ de Mars (7e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 60 dans le fascicule, relatif à l'installation de sanitaires publics dans le haut du Champ de Mars, qui a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Je donne la parole au président M. Yves POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Vous avez remarqué que notre groupe s'occupe des moustiques, des mégots et nous nous occupons maintenant des vespasiennes. Il y a seulement un oubli, c'est que l'on aurait dû s'occuper des pigeons parce que cela devient un véritable problème à Paris et je pense qu'il faudra l'aborder au prochain Conseil de Paris.

Là, j'ai seulement un problème, qui est un peu spécifique, c'est le problème...

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Ce n'est pas "Clochemerle" de Chevallier.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, laissez parler le Président POZZO di BORGIO, ce sont des choses de proximité, dont il nous parle.

M. Yves POZZO di BORGIO. - J'ai beau être parlementaire, je m'intéresse aux choses de proximité.

Il ne s'agit pas du tout de "Clochemerle" de Chevallier, mais j'en ai parlé avec l'adjoint, c'est un problème sur les lieux publics, et notamment sur le Champ de Mars. Il y a une foule énorme de touristes, familles et autres, et c'est vrai que nous avons un véritable problème. Les A.B.F. (Architectes des bâtiments de France) bloquent un peu tout cela, mais nous avons ce problème-là.

Le vœu que j'ai déposé sur cette affaire est un vœu pour attirer l'attention de l'Exécutif. Je crois que ma collègue, l'adjoint au Maire, l'a bien compris pour attirer l'intérêt, l'attention de l'Exécutif sur ce problème.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage l'inquiétude et le souci de M. POZZO di BORGIO d'améliorer la qualité de l'hygiène dans le secteur du Champ de Mars. C'est une question qui sera traitée dans le cadre du groupe de travail, qui sera organisé sur le Champ de Mars, et qui traitera aussi des questions de l'amélioration de l'accueil du public sur ce site, qui dépasse le périmètre qui est indiqué dans le vœu de M. Yves POZZO di BORGIO.

Effectivement, nous avons prévu au budget d'inscrire l'installation de ces toilettes, mais nous sommes en ce moment bloqués par l'avis des Architectes des bâtiments de France, qui peuvent mettre leur veto sur ces installations dans les sites classés.

Je pense que dans ce groupe de travail, nous trouverons des solutions, afin d'améliorer en tout cas l'accueil du public dans ce site du Champ de Mars. C'est donc un avis favorable, mais j'aurais souhaité que cela s'inscrive plus dans la démarche que nous menons globalement sur le Champ de Mars, plus que dans la zone située plus particulièrement entre l'avenue Joseph Bouvard et l'avenue de la Motte-Piquet.

Je proposais de ne pas limiter cette action sur un périmètre donné, mais sur la totalité du Champ de Mars. Je pense que M. POZZO di BORGIO est d'accord sur cette petite modification.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Tout à fait d'accord.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2009, V. 103).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'entretien et à l'enceinte du square Pixérécourt, face au n° 50 rue Pixérécourt, à Paris 20e.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 61 dans le fascicule relatif à l'entretien et à l'enceinte du square Pixérécourt, face au n° 50, rue Pixérécourt, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à M. GIANNESINI, pour une minute.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord rassurer mon collègue, Monsieur MARCOVITCH, pour lui dire que je suis toujours bien dans le 19e, que j'habite toujours le 19e et que je n'ai pas changé d'arrondissement, et je défendrai naturellement en priorité le 19e arrondissement. Mais, puisqu'il en a parlé dans la 4e Commission, je lui réponds sur le ton de la plaisanterie naturellement. Donc, il est clair que je suis aussi solidaire de certains habitants du 20e arrondissement, dans la mesure où malheureusement le groupe U.M.P. n'a plus d'élus dans le 20e.

Je rapporte ce vœu qui a pour objectif de refaire et d'entretenir un peu mieux ce square. Effectivement, ce lieu ne bénéficie pas de surveillance effective et régulière. Les plantations, les haies et autres végétaux sont arrachés et maintenant complètement clairsemés. La clôture est inefficace contre les intrusions, le square est livré à des attroupements bruyants avec des "sonos", avec une organisation parfois de combats de chiens. Il y a des trafics dans l'enceinte.

Ce square ne répond plus à sa vocation de rencontres entre les générations et pour animer en toute sécurité la vie du quartier, ce square a besoin d'un réaménagement. Il est clair que ce vœu souhaite que tout ce que je viens de citer s'arrête, naturellement, qu'il y ait les espaces verts replantés, qu'il y ait un aménagement de clôture, qu'il y ait une surveillance minimum par un gardien de 12 heures à 18 heures les mercredis, samedis et dimanches, notamment l'hiver, et tous les jours pour les mois les plus chauds.

Je vous demande de bien vouloir voter ce vœu afin que ce square revive et redevienne un lieu convivial.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Je donne la parole à Mme GIBOUDEAUX, avec sa double compétence d'adjointe au Maire de Paris et d'élue du 20e.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Il est dressé un tableau très sombre de ce square qui ne correspond pas tout à fait à la réalité. S'il y a des incivilités, nous le reconnaissons, c'est plutôt en période estivale, et ce square n'est pas aussi dévasté et en mauvais état, en tout cas, tel que vous le décrivez aujourd'hui.

Néanmoins, je reconnais qu'il y a eu des problèmes et que la division 20e veille, à la fois à la sécurité et à l'entretien de ce square. Il est loin d'être délaissé et des travaux importants ont été faits pour revégétaliser le square.

Les incivilités qui ont eu lieu l'été dernier ont effectivement endommagé des végétaux, mais qui se sont aussi régénérés, donc ce n'était pas si grave que cela, et il fait aussi l'objet de rondes de surveillance des agents d'accueil et de sécurité.

Néanmoins, sensible à votre demande, nous avons demandé que des équipes de sécurité soient renforcées au haut niveau de la D.P.P. pour assurer, s'il le faut, une surveillance accrue de ce square.

Je voudrais tout de même rappeler qu'il se situe dans un quartier densément peuplé, avec peu d'offres de square dans le secteur, et c'est vraiment le résultat d'un urbanisme des années 60 et 70, voire 80, qui s'est fait au détriment des qualités d'accueil des personnes qui ont été installées dans ces quartiers. C'est aujourd'hui un grave problème de déséquilibre entre ces quartiers densément peuplés et des jardins qui manquent.

Je voudrais me réjouir, mais je pense que Frédérique CALANDRA, qui est aussi en séance, se réjouira de l'offre d'un nouveau square qui est située à proximité de ce petit square, qui est le jardin Pixérécourt, qui verra le jour pendant cette mandature, et sera livré, je l'espère, en 2012. Cela permettra aussi d'améliorer l'utilisation de ces squares qui sont suroccupés et faire en sorte que l'on ait une offre d'accueil beaucoup plus importante dans ce quartier, qui en a vraiment besoin.

Donc, je ne peux pas donner un avis favorable à ce vœu. Mettre des grilles, ce n'est pas la seule réponse que l'on peut donner. On peut améliorer effectivement la sécurité, dans la limite que l'on peut faire, avec nos moyens dans le cadre de la Direction des espaces verts et de l'environnement. Mais, je pense que ce n'est pas qu'une réponse sécuritaire qu'il faut donner, c'est améliorer l'offre dans ce secteur.

Je donne un avis défavorable. Je ne sais pas si Frédérique CALANDRA, en tant que maire du 20e, souhaitera ajouter un élément.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Madame la Maire du 20e, souhaitez-vous intervenir ?

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, j'habite ce quartier, je le connais bien. Il y a des problèmes effectivement de rassemblements, et surtout d'usage détourné de ce petit espace. Simplement, ce n'est pas en montant les grilles et en mettant des miradors et des chiens bergers allemands que l'on va résoudre la question.

Il convient de faire ce que l'on fait actuellement, c'est-à-dire de travailler avec le commissaire de police du 20e, de façon à améliorer la prévention et la répression, et la surveillance du quartier, mais monter les grilles ne me paraît pas une bonne idée. Et, en plus, cela rend les espaces verts du quartier désagréables d'usage. Il y en a déjà effectivement très peu. Ce petit triangle, si j'ose dire, est déjà ridicule en terme de surface. Il ne faudrait pas, en plus, en faire une sorte de cage.

Effectivement, je suis heureuse de l'annonce faite par Mme GIBOUDEAUX. Nous y avons travaillé ensemble, et je dois dire que tout espace dégagé qui pourra servir à faire des espaces verts dans ce quartier, extrêmement dense en logements, sera le bienvenu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur GIANNESINI, rapidement ?

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Je ne retirerai pas ce vœu puisque les habitants de ce quartier m'ont demandé de le maintenir et donc de continuer dans ce sens.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2009, DPE 29 - DF 37 - Réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons examiner le projet de délibération DPE 29 - DF 37 : réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris.

Je donne la parole à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Je ne reviendrai pas sur les objectifs ayant présidé à la remunicipalisation du service public de l'eau, à savoir les objectifs de rationalisation, de transparence, d'accès, de coûts, de stratégie dans un contexte de tension sur la disponibilité, la quantité et la qualité des ressources, et l'exigence normative toujours plus élevée, car le débat sur le mode de gestion de l'eau a déjà eu lieu sur ces bancs.

L'objet de ce projet de délibération est la reprise par le nouvel établissement public que nous avons créé de l'activité de production de l'eau. Nous transférons donc l'ensemble des moyens et des personnels de la S.E.M. "Eau de Paris" et du C.R.E.C.E.P. à l'E.P.I.C. "Eau de Paris", qui devient ainsi opérationnel à compter du 1er mai prochain.

Je voudrais m'arrêter un petit peu sur la situation des personnels ; les agents d'Eau de Paris et les personnels transférés représentent plus de 1.000 personnes. Il est donc évident qu'une réforme de cette ampleur ne peut se faire sans eux, et j'irai plus loin en affirmant que son succès sera le leur.

C'est dire l'importance de la négociation sociale qui s'engage avec l'ensemble des personnels concernés, quand bien même les obligations légales pourraient nous conduire à nous limiter aux seuls représentants de l'E.P.I.C. en l'état au 1er mai 2009, et non à l'ensemble des personnels au 1er janvier 2010.

Les personnels de Veolia ou de la Parisienne des Eaux connaissent la différence car ils savent les méthodes des grands groupes qui absorbent d'abord et discutent ensuite. C'est pourquoi je veux saluer la volonté politique de l'Exécutif parisien, et en particulier d'Anne LE STRAT, pour offrir à l'ensemble des personnels la possibilité de débattre de leur avenir.

En témoigne le premier accord de méthode qui a été signé dès le 12 mars. Il ouvre à tous la table des négociations. Suivra, dans les prochains jours, la signature d'un deuxième accord de méthode pour fixer le calendrier, les moyens et les thèmes de la négociation.

Cette démarche exemplaire est même assez inhabituelle. Là encore, les méthodes en vigueur dans les fusions/acquisitions dans le privé ne s'embarrassent pas de ce type de précaution.

En procédant de la sorte, chacun pourra être rassuré sur le fait que si le cadre de travail va changer pour de nombreux salariés, ceux-ci verront leurs intérêts pris en compte dès la genèse du nouveau cadre de travail.

Cela concernera leur rémunération et leurs avantages divers, ainsi que l'ensemble de leurs conditions de travail.

Il est donc clair que seuls les partisans du statu quo pourraient refuser le dialogue et, en réalité, notre Conseil a déjà tranché ce point.

Comment ne pas comprendre le recours que deux collègues de l'opposition ont déposé contre ce processus comme l'expression d'une volonté politique, celle du statu quo au service des groupes qui ont prospéré sur l'eau publique pendant 25 ans ?

En réalité, nous franchissons aujourd'hui une nouvelle étape pour permettre la reprise en gestion publique de l'eau à Paris, avec un objectif essentiel : refaire de l'intérêt général le seul objectif de cette gestion.

C'est pourquoi nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Ce projet de délibération fait suite au vote de la délibération qui a été débattue en séance du Conseil de Paris du 24 novembre 2008 et qui a permis la création de la régie "Eau de Paris".

Lors de notre intervention, notre groupe avait tenu à saluer la volonté de notre Municipalité de créer un véritable service public de l'eau à Paris par la mise en place d'un opérateur unique et public.

Je le redis aujourd'hui, cette réforme répond à l'intérêt général comme à celui des Parisiennes et des Parisiens. Ceux-ci l'ont d'ailleurs compris, puisqu'il s'agissait là d'un choix politique majeur qui leur avait été présenté lors des dernières élections municipales. Pour nous, l'eau est et reste un bien public précieux qui doit être géré par les représentants des citoyens.

Cette régie est maintenant en place. Déjà, nous pouvons saluer le travail du Conseil d'administration qui marque une volonté sans faille de mettre tout en œuvre pour que cela fonctionne.

Et il y a urgence ! En effet, la régie "Eau de Paris" n'a pas vocation à être simple gestionnaire d'un contrat de délégation de service public, que ce soit en matière de transfert du contrat actuel ou d'un nouveau contrat. La reprise de la production par la régie implique la résiliation anticipée du contrat de concession avec la S.A.G.E.P. et le transfert de ses moyens activités et personnel, tout cela avant le 1er mai.

Nous notons donc avec satisfaction que le niveau de rémunération et les garanties salariales des personnels de la S.A.G.E.P. sera assuré ; il en est également de même pour 55 salariés du C.R.E.C.E.P.

Vous vous en doutez, Madame LE STRAT, Madame la Maire, les élus du groupe M.R.C. resteront particulièrement attentifs sur le suivi des personnels restants qui, encore plus aujourd'hui qu'hier compte tenu de la crise économique que traverse notre pays, appelle l'attention de tous.

Madame la Maire, depuis le début de ce projet, vous avez fait preuve du plus grand sérieux ; je ne doute donc pas qu'une fois de plus, vous serez soucieuse de trouver des solutions pour que toutes les forces salariales qui rendent possible ce projet trouvent en retour une véritable écoute, de véritables propositions de la part de la Municipalité.

Il serait bien venu, je crois, que notre Assemblée s'exprime officiellement à propos du vœu adopté à l'unanimité du C.R.E.C.E.P. le 23 mars, demandant que la Ville garantisse aux personnes licenciées qui n'auraient pas trouvé un autre emploi, y compris au sein de nos services ; 20 personnes ne semblent pas avoir trouvé encore une possibilité d'être embauchées à salaire équivalent et la crise pourrait rendre encore plus improbable ce qui n'a pas été, jusqu'à maintenant, obtenu.

Je sais que c'est votre volonté, Madame LE STRAT, mais je pense que ces personnels se sentiraient rassurés par une prise de position officielle de notre Assemblée.

D'autant plus que je suis certaine que le plan de sauvegarde de l'emploi prévu sera établi dans un état d'esprit responsable et constructif.

Ce projet ambitieux apportera sans doute la preuve que dans notre pays, il est possible de remunicipaliser une entreprise. C'est d'abord, comme pour les nationalisations, une question de volonté.

Vous l'aurez compris, les élus du groupe M.R.C. voteront ce projet de délibération et déplorent que des élus de cette Assemblée qui ont démocratiquement perdu les élections décident d'une sorte de tour extérieur et, jouant aux procéduriers, estent en justice sur n'importe quel sujet pour tenter de retarder un projet soutenu par nos concitoyens.

La démocratie n'est pas un jeu et les institutions républicaines ne sont pas une cours de récréation.

Je salue donc, en terminant, les collègues de ces deux élus qui ne se sont pas associés à cette démarche.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération général que vous nous présentez sur la réorganisation de la gestion de l'eau appelle de notre part une remarque qui porte autant sur la forme que sur le fond.

Tout d'abord, sur la forme, elle consiste principalement à nous présenter un contrat cadre pour la reprise de la production de l'eau par la régie "Eau de Paris", c'est-à-dire à procéder à la résiliation du contrat de concession avec la S.A.G.E.P. et le transfert de ses activités et de ses moyens.

Il s'agit là, vous nous le dites bien, d'un contrat provisoire, certes, mais l'on pouvait s'attendre à y trouver des éléments sur les dispositions relatives à la reprise de la partie distribution, car c'est bien là la partie qui pose difficulté.

Or, sur ce point, le contrat est plus que lapidaire. Je cite : "ce contrat provisoire sera remplacé par un contrat cadre définitif lors de la reprise par l'E.P.I.C. de l'activité distribution le 1er janvier 2010. C'est à ce stade que seront définis précisément le cadre et les objectifs applicables aux relations entre l'établissement et les usagers". Sur ces aspects les plus complexes de la remunicipalisation, le transfert du service de la distribution de l'eau, c'est donc tout. C'est dire le caractère provisoire du contrat que vous nous soumettez.

Sur le fond, ensuite, c'est un projet global de gestion du service de l'eau que vous avez entrepris en mettant fin au contrat des distributeurs privés.

Dans un projet de cette nature, si la production et la distribution sont des activités distinctes, elles ne peuvent être dissociées de cette façon.

Encore une fois, nous ne disposons pas d'informations sur les modalités de transfert du service de distribution. Nous espérons une vision globale du projet ; on s'aperçoit que vous le compartimentez autant que possible afin de retarder au maximum les difficultés qui vont s'annoncer, car la reprise de la production n'est pas l'élément sur lequel nous émettions des doutes. La S.A.G.E.P. étant, en effet, détenue à 70 % par la Ville, le transfert d'activité ne posait pas de réel problème.

C'est tout ce que vous semblez passer sous silence qui aurait mérité quelques explications et une mise en perspective : le transfert d'équipements et de données informatiques, les modalités et frais de transfert du personnel, la définition, enfin, du périmètre d'activité ; voilà des points sur lesquels nous aurions aimé que votre contrat provisoire nous fournisse des indications.

Nos craintes, désormais, à mesure que le temps avance, Monsieur le Maire, c'est que vous vous installiez définitivement dans le provisoire.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame GASNIER.

Je donne la parole à M. Daniel MARCOVITCH, cinq minutes.

M. Daniel MARCOVITCH. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans mon intervention sur la création de l'E.P.I.C. lors du Conseil du Paris du mois de novembre dernier, j'avais marqué ma satisfaction de voir enfin la collectivité parisienne reprendre en main la gestion de son service d'eau depuis la production jusqu'au consommateur final.

J'avais cependant relevé que la véritable réussite passait par l'intégration réussie des salariés de différentes origines et de statuts différents, Eau de Paris, C.R.E.C.E.P. et distributeurs, dans le nouvel établissement public local.

Je pensais en particulier aux salariés des sociétés privées qui avaient le plus marqué leur inquiétude face aux changements qui se dessinaient.

Je dois dire que, de ce point de vue, je suis grandement rassuré, car les négociations exceptionnelles qui se sont ouvertes augurent bien d'une évolution favorable vers un accord de substitution qui permettrait d'aboutir à un statut unique des salariés de l'E.P.I.C. quelle que soit leur origine professionnelle.

J'ai utilisé à dessein le terme d'exceptionnelles car le droit du travail ne prévoit en aucun cas d'associer par anticipation les salariés des sociétés extérieures avant leur intégration dans la nouvelle structure tant que le transfert des fonctions n'est pas effectué. La volonté de faire participer, de dialoguer, de négocier, définit bien la politique des responsables de la régie sur le plan des relations sociales.

Je veux ici remercier et féliciter Anne LE STRAT et Thierry WAHL, respectivement présidente et directeur de l'E.P.I.C., pour le travail remarquable qu'ils effectuent dans ces négociations délicates. J'y associe évidemment la direction des ressources humaines et la direction du laboratoire d'Eau de Paris pour l'écoute et l'attention dont ils ont fait preuve pour les nouveaux arrivants, notamment du C.R.E.C.E.P.

Je veux également exprimer toute ma reconnaissance à ces agents du C.R.E.C.E.P. qui ont connu depuis la création de la régie en 2003 bien des interrogations et tout autant d'angoisses sur leur situation et leur avenir, sans jamais que le service public de contrôle de la qualité des eaux des Parisiens et des Franciliens en soit affecté. Ils ont donné une image remarquable du service public. Qu'ils en soient ici remerciés.

Ainsi que je l'ai déclaré lors de l'ultime conseil d'administration du laboratoire sous sa forme de régie, le C.R.E.C.E.P. tourne une nouvelle page de son histoire plus que centenaire.

J'ai eu l'honneur de le présider pendant sept ans et j'en remercie tous les administrateurs.

Les activités indispensables au service des Parisiens sont transférées et vont se poursuivre à la régie "Eau de Paris" avec les 55 salariés qui les remplissaient. Les autres agents ont soit rejoint les services de la Ville lorsqu'ils étaient détachés, soit, pour la plupart, retrouvé un travail dans des structures extérieures, soit bénéficié de mesures de formation longue durée ou enclenché un processus de création d'entreprise.

Néanmoins, le point présenté par le directeur du C.R.E.C.E.P. fait apparaître qu'à la fin du mois de février, 24 salariés au maximum sont susceptibles d'être sans emploi au 1er mai et pris en charge par l'antenne emploi.

Face à ces chiffres, les administrateurs du C.R.E.C.E.P. ont marqué leur inquiétude en votant à l'unanimité le vœu suivant - je vous en donne lecture :

"Ayant pris connaissance du bilan intermédiaire du plan de sauvegarde de l'emploi mis en place par la direction du C.R.E.C.E.P., compte tenu du contexte de l'emploi et du nombre de salariés n'ayant pas encore trouvé un nouvel emploi, exprime son inquiétude et :

- demande que les agents municipaux qui devront réintégrer la Ville de Paris avant le 1er mai 2009 fassent l'objet d'un accompagnement actif de la D.R.H. visant à permettre à chacun et à chacune d'occuper un emploi correspondant à leur qualification et aux services rendus au sein du C.R.E.C.E.P. ;

- demande que les salariés non détachés soient informés de manière prioritaire des opportunités de recrutement sur des emplois ouverts aux non-titulaires et accompagnés par la D.R.H. au cas où ils manifesteraient la volonté d'intégrer les services de la Ville.

Au cas où, à la fin de la période de prise en charge par l'antenne emploi, des salariés non détachés n'auraient pas trouvé une solution d'emploi durable, le Conseil d'administration demande instamment que la Ville offre une solution d'embauche dans le respect des règles relatives à la Fonction publique et, le cas échéant, par voie contractuelle aux salariés concernés."

J'ajoute qu'à la demande des administrateurs, je continuerai à les tenir informés de la situation des derniers salariés, en siégeant au comité de suivi de l'antenne emploi.

Un dernier mot, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à propos du C.R.E.C.E.P., pour évoquer ici le cas du directeur qui a fourni un travail remarquable dans la période écoulée, en remplissant parfaitement la mission qui lui avait été confiée et qui, à quelques jours du passage définitif du C.R.E.C.E.P. à l'E.P.I.C. "Eau de Paris", ne sait toujours pas quel sera son reclassement à partir du 1er mai. Je ne doute pas que, dans les jours à venir, une solution correspondant à ses capacités lui soit offerte.

Je veux, avant de conclure, évoquer le recours surprenant déposé par les élus U.M.P.P.A. La remise en cause de la création de la régie pour un supposé non respect de règles de transparence ou de règlements européens témoignerait d'un désir tout à fait louable s'il n'était déposé par des élus qui ne témoignaient pas de telles attentions lorsque les marchés d'affermage furent attribués sans appel d'offres et en pleine opacité aux deux distributeurs ou que les mêmes distributeurs accumulaient de la trésorerie et engrangeaient des profits avec l'argent des Parisiens sans que cela réveille le moindre de leurs scrupules. Mais peut-être ne s'agit-il que d'un combat d'arrière-garde au service des distributeurs qui, d'ailleurs, n'en demandent pas tant, et les Parisiens jugeront vers qui les préoccupations de ces élus vont.

Nous votons donc très favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARCOVITCH.

La parole est au président BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion de dire ici la fierté que nous avons d'être d'une majorité qui fait le choix du service public de l'eau. J'ai déjà eu l'occasion de dire aussi que c'est un combat mené de longue date par les élus communistes parisiens.

Je voudrais également, à l'occasion de ce projet de délibération, dire à mon tour à quel point la détermination d'Anne LE STRAT dans ce dossier a compté, et chacun sait ici que c'est un combat qu'elle mène, elle aussi, depuis de nombreuses années.

La création du service public de l'eau est une avancée dans la gestion des villes, car elle marque la reconnaissance de l'eau comme bien commun nécessaire à toutes et à tous, un bien collectif qui sort enfin de la sphère marchande. Alors que le Gouvernement vend l'intérêt général à la découpe, en cassant les services publics les uns après les autres, je suis fier que notre majorité - notre majorité de gauche - ait le courage de mettre en œuvre une gestion publique de l'eau.

Le 1er mai prochain, avec ce projet de délibération, l'activité de production de l'eau sera confiée de manière opérationnelle au nouvel établissement public.

Je voudrais insister, à l'occasion de cette intervention, à mon tour, sur le volet social de la réforme, tout d'abord, puis sur la question de l'externalisation de certaines prestations.

Sur le volet social de la réforme, je pense tout d'abord au C.R.E.C.E.P. L'activité de ce laboratoire public de recherche sur l'eau a été fragilisée avant 2001 par un manque de moyens évident, puis à nouveau cette fois par l'obligation de mise en concurrence due à la réglementation européenne. Les grandes entreprises ont préempté ce marché en abaissant artificiellement leurs prix. Il y avait, bien sûr, un enjeu collectif à maintenir, un laboratoire d'analyse et de recherche sur l'eau. La majeure partie des salariés de cet établissement va intégrer le nouveau service d'Eau de Paris. Nous soutenons cette démarche. 32 agents en détachement vont réintégrer les services de la Ville. Nous participons. Nous nous félicitons de la volonté de réussir cette réintégration.

Mais 20 personnes relevant du droit privé se retrouvent à ce jour sans emploi. Pour ces personnes, un cabinet de placement a été mandaté par la Ville afin de les accompagner.

Il reste que la situation économique que nous traversons peut susciter un certain nombre d'inquiétudes à ce sujet. C'est pourquoi je tiens, au nom du groupe Communiste et élus du parti de Gauche, à m'associer au vœu voté à l'unanimité lors du dernier Conseil d'administration du C.R.E.C.E.P. qui s'est tenu le 23 mars dernier, afin que la Ville garantisse à chacun d'eux une solution, y compris au sein des services de la Ville pour les cas de retour à l'emploi difficiles.

Je pense également aux salariés d'horizons très divers qui vont rejoindre l'établissement "Eau de Paris". Nous avons craint que l'ensemble de ces salariés ne puissent pas participer aux négociations lancées avec les personnels. Une avancée est maintenant réalisée avec l'accord intervenu le 12 mars dernier et nous nous en félicitons également.

Un dernier mot sur l'externalisation partielle de l'accueil téléphonique des usagers et de l'édition des factures. J'ai bien noté les garde-fous qui doivent en principe encadrer cette possibilité de recours au privé et son argument principal, le coût, mais nous devons reconnaître les contre-performances du privé dans ce domaine ces dernières années et je souhaite véritablement que l'on soit particulièrement vigilants dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

La parole est à M. BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis toujours assez perturbé par ce concert de louanges, mais vous l'avez rappelé à plusieurs reprises : le choix que vous avez fait est un choix politique, vous l'assumez comme tel. J'aimerais simplement que les positions qui ont été prises par d'autres groupes, ceux que vous appelez "de la minorité" élégamment, groupes d'opposition tout simplement, je ne souhaite pas qu'elles soient caricaturées !

Il s'est toujours agi pour nous, et nous l'avons répété lors des débats, de ne pas avoir une position a priori sur ce débat mais d'avoir toutes les évaluations techniques et financières qui nous permettraient d'aller de l'avant. Vous avez fait un choix différent et, aujourd'hui, ce projet de délibération est là pour l'assumer et pour adopter les phases plus techniques de ce passage au public.

Plusieurs intervenants l'ont rappelé, et je tiens à souligner le travail du conseil d'administration autour d'Anne LE STRAT. Je dois dire que les membres de l'opposition, dont je fais partie, sont associés de façon large à la mise en place de cet E.P.I.C. Je tiens à la remercier d'ailleurs sur le fait de pouvoir auditionner même les membres qui nous rejoignent à ce Conseil d'administration.

Sur la méthode en tant que telle, je n'ai pas d'observation particulière. Les questions restent identiques sur le fond, bien évidemment. Aujourd'hui, à la veille de la création, de la mise en œuvre effective de cet E.P.I.C. au 1er mai, nous n'avons toujours pas cette évaluation qui nous permettrait de valider et d'approuver ce choix que vous avez répété comme étant un choix politique.

Aujourd'hui, il y a un certain nombre également de questions techniques, liées d'ailleurs au rapport dont un certain nombre d'entre vous ont connaissance, ce rapport SAFÈGE, notamment : sur la protection des ressources en eaux souterraines, sur la question de la capacité de production à maintenir, puisqu'on peut se retrouver en surcapacité de production, sur l'éventualité de mutualisation avec d'autres opérateurs ; c'est aussi un sujet de débat, sur le réseau d'eau non potable, sujet qui est revenu à plusieurs reprises en séance et sur la politique de renouvellement de ce réseau d'eau potable, puisque, aujourd'hui, vous le savez très bien, vous héritez d'un réseau particulièrement compétitif, avec un taux de rendement bien supérieur à ce qu'on peut connaître.

Je voudrais revenir aussi sur la situation des personnels. Cela a été répété également : un peu plus de 1.000 personnels concernés, la plupart d'entre eux venant d'"Eau de Paris", donc continuant leur mission, et d'autres personnels venant de la fusion avec le C.R.E.C.E.P. L'honnêteté intellectuelle, là aussi, j'aurais souhaité qu'elle aille jusqu'au bout de la part de nos collègues des bancs de gauche, puisque le groupe U.M.P., par mon intermédiaire notamment, a toujours soutenu la politique menée pour le C.R.E.C.E.P., dans des conditions particulièrement difficiles sous la précédente mandature comme sur cette mandature. On a souvent d'ailleurs mis en garde la politique suicidaire vers laquelle nous allions. Nous avons regretté à plusieurs reprises qu'aucune mesure ne soit prise et nous avons soutenu, y compris par le vote de subventions de la Ville de Paris, le C.R.E.C.E.P. pour qu'il continue à survivre.

Aujourd'hui, le C.R.E.C.E.P. passe dans une autre phase, avec une phase de fusion. Maintenant, un certain nombre de personnels sont effectivement en situation d'incertitude quant à leur devenir. J'aurais là aussi aimé, et je m'associe au vœu du vœu qui a été fait, que soit rappelé qu'à l'origine, il ne s'agissait pas d'un vœu, il s'agissait d'une déclaration de bonne intention et que j'ai souhaité que ce soit formalisé par un vœu en Conseil d'administration du C.R.E.C.E.P. Là aussi, l'honnêteté intellectuelle aurait peut-être pu permettre de le rappeler.

Enfin, un dernier mot concernant, bien évidemment, les personnels des délégataires, puisque, là aussi, ce n'est pas par miracle que les négociations ont commencé. Une intersyndicale s'est constituée et tous les groupes politiques ici présents ont reçu cette intersyndicale et nous avons eu l'occasion de relayer leur inquiétude. Je reconnais que vous allez commencer un travail avec eux qui va nous mener jusqu'à la fusion au 31 décembre 2009, mais cette inquiétude était légitime. Les méthodes de rémunération, notamment, étant différentes. Je crois que le parcours social que vous allez débiter appelle de notre part un certain nombre d'interrogations sur la méthode et surtout sur le bilan que vous en ferez.

Enfin, un dernier mot pour m'étonner de cette schizophrénie politique concernant les positions caricaturées du groupe U.M.P. J'ai ici un article de la "Gazette des Communes" du 14 mars 2009, et peut-être en avez-vous eu connaissance ; un certain M. TOULY, bien connu de ceux qui connaissent les dossiers, étant lui-même un élu Vert de l'Essonne, je le cite à propos du contrat de renégociation du S.E.D.I.F. puisqu'apparemment il a été mandaté pour faire du lobbying auprès des élus de gauche : "Nombre d'élus de droite sont favorables à cette idée d'allotissement. Il m'a été proposé de faire l'interface avec des élus de gauche. En contrepartie de la séparation en lots du marché, ce dernier serait divisé en trois, la production revenant au public et la distribution étant répartie entre les deux acteurs privés", CQFD, merci, Monsieur TOULY !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à Yves CONTASSOT pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur BERTHAULT, cela ne veut pas dire que Jean-Luc TOULY était d'accord avec cela.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui constitue une étape importante dans le processus de remunicipalisation du service de l'eau, même s'il ne constitue d'une certaine manière que l'une des prémices de ce projet d'envergure.

Le lancement opérationnel de la régie implique des modifications de taille, et notamment le transfert des activités des personnels de l'ancienne S.A.G.E.P. et du C.R.E.C.E.P., ainsi qu'un travail conséquent avec les distributeurs afin de préparer l'échéance de leur contrat.

Ce processus est évidemment très complexe et délicat, car il touche notamment à l'avenir des personnels des différentes entités qui fondent l'E.P.I.C. Nous souhaitons souligner tout particulièrement l'effort réalisé par Anne LE STRAT, adjointe au Maire chargée de ce processus. La Ville a en effet montré une attention particulière au sort des salariés concernés. Un plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre au sein du C.R.E.C.E.P. Un accord de substitution, afin d'harmoniser les droits collectifs des futurs salariés de l'E.P.I.C., a été proposé aux syndicats de chaque partie prenante.

Malheureusement, et on le sait, le retour à l'emploi de certains employés n'est pas encore assuré. C'est le cas notamment pour quelques salariés du C.R.E.C.E.P. Il est tout à fait primordial que la ville de Paris trouve et propose des solutions d'avenir à chaque salarié, et je sais qu'Anne LE STRAT y travaille. Nous suivrons néanmoins de près les évolutions de cette situation et resterons attentifs aux conditions d'emploi et de rémunération proposées aux salariés actuels et futurs.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le maintien en privé d'une partie du service. Nous avons demandé d'acter un principe d'externalisation partielle de la gestion clientèle. Ce recours à des prestations privées pour la gestion de l'accueil téléphonique des abonnés et la gestion des factures pose question. La Mairie a-t-elle l'intention de pérenniser ce principe ou de n'en faire qu'une étape transitoire avant la mise en service définitive de l'E.P.I.C. ? Nous ne comprendrions pas que la Municipalité fasse le choix de privilégier le secteur privé de façon définitive alors qu'elle entreprend une remunicipalisation. Cette décision nous semblerait contradictoire avec les objectifs de départ si elle devait être définitive.

Enfin, nous sommes toujours soucieux de l'avenir du réseau d'eau non potable et Anne LE STRAT n'en sera pas surprise. Nous rappelons que nous avons demandé la reprise des études sur l'eau non potable et nous espérons avoir bientôt une réunion de travail sur cette question. Dans un contexte où les lois Grenelle et les orientations dans le monde entier vont dans le sens d'une réutilisation de l'eau non potable, le maintien et la valorisation du réseau parisien est pour nous indispensable.

Avant de conclure, je tiens à rappeler que la question de l'évolution du prix de l'eau, les aspects sociaux de cette municipalisation et les questions environnementales sont capitales. Nous attendons avec impatience le prochain projet de délibération pour la fin de l'année, qui devra définir le contrat-cadre définitif, le règlement de consultation et les modalités de la tarification sociale. A cet égard, je voudrais dire que nous apprécions le travail de consultation et d'audition mené sur ce dernier point.

En conclusion, nous sommes satisfaits que la Mairie de Paris avance avec force et détermination pour que le service public de l'eau soit en activité rapidement. Nous voterons donc ce projet de délibération sans aucune hésitation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour répondre, je donne la parole à Anne LE STRAT et elle seule.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Je tiens d'abord à remercier très chaleureusement l'ensemble des intervenants. Je tiens d'ailleurs à associer aux remerciements et aux compliments qui m'ont été faits l'ensemble des équipes qui travaillent avec moi à "Eau de Paris", au niveau des services, au niveau de la direction du C.R.E.C.E.P., pour le travail effectué. Vous pouvez compter sur nous et sur moi pour que cet engagement et cette implication forte perdurent jusqu'à la fin.

Je vais répondre à l'ensemble des questions évoquées, sachant que beaucoup reviennent avec force. Je commencerai évidemment par le volet social parce que c'est un volet extrêmement important pour la bonne réussite de cette réforme que nous avons, nous, majorité municipale, tous à cœur.

Sur le volet social, vous avez souligné, concernant le transfert des activités du personnel du C.R.E.C.E.P. vers l'E.P.I.C. à la fois la bonne marche et l'inquiétude encore légitime d'un certain nombre de personnels de droit privé. Je tiens à rappeler ici, et je l'ai dit devant les syndicats, je l'ai dit devant le personnel, que la Ville sera extrêmement attentive à l'ensemble du personnel privé et public, et veillera à ce que pour chaque cas, il y ait une solution appropriée, afin que cette grande réforme du service public ne laisse pas sur le côté un certain nombre de personnels, notamment les personnels du C.R.E.C.E.P., qui ont travaillé depuis de nombreuses années dans l'intérêt du service public de l'eau à Paris. Vous savez que des contraintes peuvent peser - c'est d'ailleurs rappelé dans ce vœu auquel il faut associer l'opposition, c'est vrai, je suis la première à le reconnaître - un certain nombre de contraintes donc pèsent parfois sur l'embauche de personnel de droit privé dans les services de la Ville. Mais rien n'est exclu, et je le redis très solennellement : nous veillerons, à la fin du travail de l'Agence pour l'emploi, quand il restera peut-être - même si on ne l'espère pas - certains cas encore non résolus, à ce que la Ville trouve une solution pour ce personnel.

Pour le transfert des personnels des distributeurs, nous aurons la même attention, après l'audit social qui permet une photographie assez précise de l'état des effectifs... D'ailleurs, je tiens à préciser que ce n'est pas plus de 1.000 personnes, c'est théoriquement un peu moins de 1.000 personnes, et je pense que nous serons autour des 900 à 950, mais disons autour de 1.000 personnes. Cet audit social ayant été effectué, nous avons d'abord décidé de le porter à la connaissance, pour sa part collective, du syndicat des distributeurs et nous allons entamer des négociations sociales. Un premier accord de méthode a été signé qui permet, ce qui est assez rare, d'avoir les distributeurs dans la composition de la délégation. C'était un engagement très important de la Ville là aussi : nous ne voulions pas, alors qu'il s'agit du devenir du personnel de droit privé des distributeurs, nous retrouver dans un schéma classique où ce personnel arrivait au 1er janvier 2010 dans une structure qu'ils ne connaissaient pas, avec des conditions salariales pour lesquelles ils n'avaient pas été ni impliqués ni concertés s'agissant de leurs revendications.

Cet accord de méthode permet donc l'élargissement de la composition de la Délégation syndicale aux membres des distributeurs, ce qui est une bonne chose. Il y aura aussi un second accord signé avec l'ensemble des syndicats pour dresser les modalités de la négociation sociale. Vous l'avez souligné, nous nous y prenons tôt : j'ouvre la négociation sociale le 28 avril prochain. C'est une étape extrêmement importante de notre réforme. Il est vrai que nous nous y prenons suffisamment tôt alors que cela peut être un risque pour nous, un risque évident d'avoir des négociations sur un temps long, mais c'est par contre une assurance donnée à l'ensemble des personnels, que toutes leurs revendications et attentes seront prises en compte et négociées dans l'intérêt du personnel et dans l'intérêt du service, vous vous en doutez bien.

Les inquiétudes du personnel demeurent, mais je pense que nous donnons tous les gages de pouvoir les lever, étape après étape, en leur donnant toutes les possibilités d'être impliqués dans le volet social.

Sur les remarques de l'opposition, j'avoue que je ne comprends pas très bien les remarques de Mme GASNIER, sachant que vous êtes tout à fait assidue, et je vous en remercie, au Conseil d'administration de l'E.P.I.C. depuis qu'il s'est créé.

Nous en sommes au troisième Conseil d'administration, nous avons voté le budget, nous avons présenté le business plan, nous avons présenté les grands équilibres concernant les programmes d'investissement, de personnel, et j'avoue que je ne comprends pas très bien votre interrogation, surtout que vous êtes particulièrement silencieuse lors des Conseils d'administration. Aucune question n'est posée par vous sur des sujets pourtant conséquents sur la gestion de l'E.P.I.C.

Je suis toujours à votre disposition pour vous répondre précisément, au-delà même de ce qui est présenté au Conseil d'administration, mais je vous invite à poser plus de questions lors des Conseils d'administration, et vous serez peut-être rassurée sur l'ensemble des questions que vous posez.

C'est un peu la même chose pour Jean-Didier BERTHAULT, si ce n'est qu'il pose lui plus de questions. On veille à vous donner quand même l'ensemble des informations, et j'avoue que je ne comprends pas très bien non plus votre interrogation sur les évaluations techniques et financières.

Je comprends qu'il y ait une différence de position entre nous, mais ne dites pas que nous ne cherchons pas à vous donner l'ensemble des informations. Quand vous dites : "vous gardez sous silence le plus important", bien sûr que non. Vous avez l'ensemble des informations. Vous avez là aussi, de manière assez rare, un business plan sur plusieurs années, avec les grandes masses et même le détail des grandes masses !

Je veux bien que nous revenions là-dessus, mais l'ensemble de ces informations, très techniques et financières, vous sont données.

Sur le contrat cadre provisoire, Madame GASNIER, c'est un contrat cadre provisoire parce qu'il a pour objet uniquement de reprendre les exigences du contrat de concession. Comme nous assistons à la dissolution sans liquidation de la S.E.M., il fallait bien continuer à avoir un contrat entre la collectivité et la régie.

Donc, il reprend l'essentiel du contrat de concession. C'est pour cela qu'il ne parle pas de distribution. Parce qu'il ne vous aura pas échappé que nous n'avons pas encore les fonctions de distribution à ce jour. Nous ne les aurons qu'au 1er janvier 2010.

Vous aurez donc un contrat cadre définitif, qui vous sera soumis d'ici la fin de l'année, et qui reprendra l'ensemble des obligations, l'ensemble des axes et objectifs qui lient l'E.P.I.C. à sa collectivité, sur toute la filière de l'eau, et évidemment sur la production et la distribution. Mais c'était impossible de le faire maintenant, sachant que nous n'avons pas l'ensemble des fonctions, et notamment celle de la distribution.

Pour répondre à quelques autres points évoqués, Yves CONTASSOT, rassurez-vous les études sur l'eau non potable (E.N.P.) sont lancées, il y aura des réunions et vous y serez pleinement associés. Je souhaite que nous ayons une position consensuelle - on va tenter en tout cas - sur l'E.N.P. C'est un défi, quasiment autant que le défi de la réforme du service public de l'eau, mais je ne doute pas que nous y arrivions !

Sur les externalisations, vous l'avez évoqué comme le groupe communiste et son président Ian BROSSAT, je tiens à rappeler que les objectifs de cette réforme sont extrêmement clairs : il s'agit de reprendre la totalité des activités qui font le cœur de la filière, d'avoir une maîtrise publique parfaite de ce service et d'assurer le meilleur coût de ce service avec la meilleure qualité de service.

Les principes généraux de cette externalisation sont d'abord qu'on garde la totale maîtrise d'ouvrage. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons un nouveau directeur clientèle, qu'on n'appellera peut-être pas directeur clientèle, parce que les fonctions de direction clientèle sont plus larges seulement que la clientèle, c'est aussi le rapport aux usagers et aux services offerts aux usagers. En tout cas, la désignation d'une direction clientèle montre bien que nous voulons garder la maîtrise d'ouvrage sur la gestion clientèle.

L'externalisation d'activités n'est d'ailleurs pas encore posée de manière totalement définitive dans son périmètre. Nous sommes en effet en train de finaliser les contours précis de ce qui pourra être externalisé, avec pour principe que sont concernées les fonctions qui coûtent trop cher pour le service et pour lesquelles nous ne sommes pas forcément équipés.

Mais je suis tout à fait partisane, quand cet accord de périmètre sera mieux finalisé, de le présenter aux groupes de la majorité et d'avoir une discussion avec eux sur les activités qui peuvent être externalisées dans l'intérêt du service, même si je le répète, nous en aurons toujours la pleine maîtrise d'ouvrage, que ce seront évidemment des externalisations très partielles ne touchant pas le cœur du métier.

Je remercie personnellement et au nom de l'ensemble des équipes, l'ensemble des groupes - j'y intègre ceux de l'opposition - sur leur vigilance et leur suivi de cette réforme. Je serai toujours et nous serons toujours à votre disposition pour répondre à l'ensemble des questions et sur les questions du personnel notamment, nous serons extrêmement impliqués.

Je n'ai pas répondu à Daniel MARCOVITCH sur le devenir d'Olivier BERTHELOT mais la Ville est extrêmement attentive à son devenir et lui proposera des offres d'emploi.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 29 - DF 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 29 - DF 37).

2009, DDATC 62 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association Migrants Plaisance du 14e. - Montant : 4.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons examiner le projet de délibération DDATC 62 portant attribution d'une subvention - Fonds du Maire - à l'association "Migrants Plaisance du 14e". Montant : 4.000 euros.

Je donne la parole à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, il y a plusieurs raisons de se féliciter de cette subvention pour l'association "Migrants Plaisance". Tout d'abord, évidemment, parce que l'association "Migrants Plaisance" accomplit une action solidaire et généreuse, mais pas seulement.

En effet, il y a quelque chose de tout à fait essentiel et symbolique que de voir ainsi le produit de quêtes de mariages ou de dons spontanés des Parisiens venir contribuer à l'alphabétisation et à l'intégration de populations immigrées dans notre ville. Cela correspond aux valeurs de Paris et de ses habitants, qui affichent ainsi leur volonté d'accueillir l'autre, d'échanger et de partager avec lui, et de lui dire qu'il a sa place ici avec nous.

Cela contredit bien heureusement les tentations de fermeture, de clôture, d'indifférence et d'intolérance, auxquelles cède si tristement l'Etat aujourd'hui par le biais du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale et, dit-on avec mauvaise foi, du développement solidaire.

Paris et les Parisiens s'honorent en faisant le choix de l'attention et du partage. C'est pourquoi le groupe Communiste et les élus du parti de Gauche votera avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission.- Mes chers collègues, il faut faire bref, et je dirai simplement qu'Aline ARROUZE a dit en peu de mots la nécessité de tout faire pour tisser les liens et pour continuer de faire de notre pays ce modèle d'universalité et d'intégration qu'il n'a cessé d'être et qui fait sa richesse.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDATC 62).

Vœu déposé par les groupes du Mouvement républicain et citoyen, communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts" relatif à la votation citoyenne sur le projet de privatisation de La Poste.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner en 5e Commission, le vœu référencé n° 62 dans le fascicule, relatif à la votation citoyenne sur le projet de privatisation de "La Poste", déposé par les groupes du Mouvement républicain et citoyen, communiste et élus du parti de Gauche et "Les Verts".

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire, je voudrais commencer par vous préciser que ce vœu est présenté et soutenu par tous les groupes de la majorité municipale.

Le Conseil de Paris avait adopté les 29 et 30 septembre 2008 plusieurs vœux contre la privatisation de "La Poste". Le but était non seulement de soutenir les luttes en cours des postières et postiers, mais également les comités de défense de "La Poste" rassemblant citoyens, employés, usagers et élus de diverses tendances.

Aujourd'hui, nous sommes inquiets car malgré ou peut-être à cause de l'attachement affirmé des Français à l'ensemble de leurs services publics et en particulier au service public postal, le gouvernement refuse qu'un véritable débat public puisse se tenir.

Aussi nous ne cachons pas nos craintes qui rejoignent celle du Comité national de défense de "La Poste" de voir le Gouvernement utiliser la procédure d'urgence pour faire passer cette loi en juillet. C'est pourquoi les groupes M.R.C., communiste et élus du parti de Gauche, "Les Verts", socialiste, radical et apparentés veulent, par ce vœu, faire écho au Comité national Poste qui souhaite que les collectivités s'engagent à travers ce geste fort.

Ainsi, en organisant une consultation citoyenne, nous voulons imposer au gouvernement le débat public qu'il refuse, les diverses enquêtes et sondages ayant tous donné des réponses qu'il ne veut pas entendre.

Je vous appelle donc à voter ce vœu en remplaçant l'expression "votation citoyenne" par "consultation citoyenne". Le reste, sans changement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Nous soutenons totalement ce vœu et je te remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pas de commentaire, allez-y.

M. Sylvain GAREL. - Nous soutenons, bien sûr, tout à fait ce vœu. Comme on est aimable, je vais l'être aussi. J'espère que le Gouvernement ne fera pas preuve d'aussi peu de concertation qu'à Paris sur les tours, et qu'il y aura une vraie concertation sur "La Poste".

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Messieurs les Présidents, mes chers collègues.

Courrier du cœur, courrier du bonheur, chantait Charles Trenet. Le service public de la Poste est historiquement l'un des tout premiers avec l'éducation, et celui qui touche le plus directement chaque citoyen.

Etant particulièrement attaché, comme vous tous, je le crois, à la vie démocratique locale et à la participation de tous, je remercie les groupes de la majorité, les groupes que je qualifierais de progressistes de cette Assemblée de leur initiative. C'est assez curieux comme la vie politique fait des raccourcis saisissants.

Le G20 vient de se terminer et toute la planète s'accorde sur la nécessité d'un retour de l'Etat à l'échelle planétaire. On a vu ces derniers mois combien tous les Etats avaient soutenu les banques après des tourbillons hasardeux. Et le gouvernement français, encore à contretemps, s'entête dans sa volonté de privatiser certains services publics et en particulier celui de "La Poste".

Nous devons le redire avec force, nous sommes opposés à ce qui s'apparente clairement à une vente à la découpe de "La Poste". C'est classique, on vend les activités les plus rentables au privé, et après, on dit que ce n'est pas rentable et qu'il faut supprimer des emplois.

Dans ces conditions et du fait de notre engagement pour la démocratie de terrain, nous ne pouvons que donner un avis favorable à un vœu, soutenu qui plus est par tous les groupes de la majorité, qui invite les mairies d'arrondissement qui le souhaitent à organiser des consultations citoyennes sur la privatisation de "La Poste" et à relayer cette initiative auprès de l'ensemble des citoyens.

Avis favorable. Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par les groupes de la majorité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 104).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au soutien au Collectif "Associations en danger".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 64 dans le fascicule, relatif au soutien au collectif "Associations en danger", déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce vœu rappelle l'organisation qu'ont choisie les "Associations en danger" de se constituer en réseau. Plus de cents associations et syndicats se sont regroupés au sein de cette structure, à la suite de ce qui s'est engagé sous couvert d'une réforme gouvernementale, la révision générale des politiques publiques, RGPP, engagée depuis juillet 2007.

Sous couvert de cette réforme, le gouvernement diminue une fois de plus son soutien aux associations et notamment a démantelé l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Cette logique de restriction budgétaire touche la "politique de la ville" dont les actions sur de nombreux territoires sont condamnées à disparaître faute de moyens.

Ainsi, une partie des crédits alloués précédemment aux contrats urbains de cohésion sociale, les C.U.C.S., ont considérablement diminué au profit de nouveaux dispositifs mis en place et pilotés par l'Etat sans tenir compte des actions de terrain.

Aussi, cette attitude est vraiment préjudiciable aux bénéficiaires et usagers des actions associatives mais aussi, bien sûr, à l'emploi associatif dont on a pu dire qu'il regroupait beaucoup de personnes et qu'il était très vivace et très actif.

Nous demandons donc au Maire de Paris d'apporter son soutien au collectif "Associations en danger" et d'interpeller l'Etat pour que celui-ci ouvre un véritable débat sur la mise en œuvre de la R.G.P.P., reconnaisse les apports des associations, leur utilité sociale et engage les moyens nécessaires pour renforcer et sécuriser leur financement. Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci. Très bien.

Je donne la parole à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Mes chers collègues, je serai bref puisque j'ai déjà eu l'occasion de répondre favorablement à des vœux de même nature au Conseil de février de manière très étayée. La crise s'aggrave et les conséquences de cette politique irresponsable des pouvoirs publics s'aggravent elles aussi. L'Etat prend une responsabilité lourde dans le délitement des liens sociaux et dans l'appauvrissement d'un tissu associatif dont tout le monde sait qu'il aide à résoudre bien des problèmes.

Je ne prendrai qu'un exemple, samedi, mes collègues Gisèle STIEVENARD et Myriam EL KHOMRI sont allées soutenir la fédération des centres sociaux dont les établissements sont menacés, ce qui va compliquer la vie de nos concitoyens les plus précaires.

Chers amis, la situation est grave et elle s'aggrave de mois en mois. Je crois qu'il est temps que l'Etat se ressaisisse et rompe avec une pratique avec laquelle on avait cru qu'il avait déjà rompu en 2005, puisqu'en 2005, un Ministre dont je ne citerai pas le nom par égard pour lui, pour lequel j'ai une certaine estime, avait augmenté les moyens des associations et on est en train de revenir sur cette orientation de 2005.

Je vous appelle donc tous, unanimement, à voter ce vœu. De toute façon, je gage qu'il sera représenté périodiquement par les groupes de la majorité.

Donc, avis favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, 105).

2009, PP 27 - Autorisation de programme de 1.350.000 euros relative au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux de restauration des façades extérieures et de réfection des toitures des ailes est et nord de la caserne de la Cité (4e). - Désignation du maître d'oeuvre. - Autorisation à M. le Préfet de police de signer le marché correspondant.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération PP 27. Il s'agit d'une autorisation de programme de 1.350.000 euros relative au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux de restauration des façades extérieures et de réfection des toitures des ailes est et nord de la caserne de la Cité, 4e arrondissement. Désignation du maître d'oeuvre. Autorisation à M. le Préfet de police de signer le marché correspondant.

Je donne la parole à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

La Préfecture de police fait très fort. Rassurez-vous, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, mon intervention ne portera pas sur les spécifications techniques ni sur les montants budgétaires du marché proprement dit, qui n'appellent pas de commentaires de ma part.

En revanche, je veux souligner le caractère innovant et créatif de l'habillage du chantier face sud de l'immeuble de la Préfecture de police, dans l'île de la Cité, en bordure du fleuve, qui crée l'événement.

Si les habillages du Ministère de la Marine, place de la Concorde, ou des grands magasins du Printemps, boulevard Haussmann, ont simulé de très belles façades, nul concepteur, nul publicitaire n'avait à ma connaissance mis ainsi en valeur les métiers et les acteurs de terrain. D'autant que l'on y reconnaît des interlocuteurs privilégiés tels que le commissaire de police Frédéric CHER, qui a officié dans le 6e arrondissement, avant de rejoindre le 15e, puis à présent le 19e arrondissement, et que l'on y découvre les quelques 30 métiers ou plus des corps de sécurité, policiers et pompiers.

Pour mesurer le succès de cette publicité d'un nouveau style, il faut voir s'agglutiner les Parisiens de tous âges, notamment les enfants et les jeunes, et les touristes, qui découvrent avec un regard nouveau et même une identité, les vrais acteurs grâce au tableau posé à l'entrée du pont qui ouvre sur la rue Saint-Jacques.

Il s'agit aussi d'un très bel outil de promotion susceptible peut-être de faire naître des vocations. Je pourrais poser des questions techniques sur le coût, sur le recyclage des panneaux, suivant l'évolution du chantier puisqu'il sera tournant, mais face à la simplicité des personnels qui ont bien voulu s'exposer et lorsqu'on connaît le caractère pour le moins ingrat et même dangereux de beaucoup des tâches exercées, je m'abstiens d'y insister.

En conclusion, bravo à l'idée et bravo aux réalisateurs et aux artistes qui apportent dans la Ville urbanité et humanité.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je remercie Mme BERTRAND pour ses paroles élogieuses.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est tout ? J'avais l'habitude de romans-fleuves.

Monsieur SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Je serai aussi court que le Préfet, et je voudrais féliciter Mme BERTRAND de l'excellente présentation qu'elle a faite de ce projet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il ne reste plus, dans l'euphorie générale, qu'à mettre aux voix ce projet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, PP 27).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche, et apparentés à M. le Préfet de police relatif aux mesures à prendre pour la sécurité publique autour du 92, rue de Javel (15e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons examiner en 5e Commission le vœu référencé n° 65 dans le fascicule, relatif aux mesures à prendre pour la sécurité publique autour du 92, rue de Javel, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche, et apparentés.

Ce vœu s'adresse à M. le Préfet de police.

Je donne la parole à M. Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Monsieur le Préfet, je souhaite appeler votre attention sur un sujet qui nous préoccupe, j'évoque là un lieu de réunion fréquenté par des mouvances successives d'extrême droite au 92, rue de Javel dans le 15e arrondissement.

Il s'agit d'un "bar associatif" où se réunissent des ultranationalistes qui participent à des débats, assistent à des concerts ou des projections de films. Nous voudrions d'abord être certains qu'à cet endroit, ne sont pas pratiquées des activités illégales ou contraires à l'ordre public.

Nous voudrions également que les riverains soient rassurés par des patrouilles de police parce qu'il est vrai qu'il y a là quelque chose d'intimidant à côtoyer au quotidien des militants de l'extrême droite radicale.

Je demande aussi que l'on s'assure aussi que ces individus n'apposent pas dans la rue des autocollants nationalistes, xénophobes et provocateurs comme c'est le cas aujourd'hui.

Je précise que ce sujet mobilise les habitants, qui ont évoqué cette question en conseil de quartier, et que le vœu que je présente a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 15e arrondissement.

Ce sont donc tous les élus du 15e qui sollicitent, Monsieur le Préfet, votre vigilance et le concours de la Préfecture de police.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je donne donc la parole à M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Dès 2008, l'activité de ce groupe, qui fréquente le local de la rue de Javel, a retenu l'attention des services de police.

Effectivement, ce sont des adeptes du mouvement "skin-head" et ils se réunissent autour d'une association dont l'objet social officiel est anodin : la promotion des produits du terroir. Mais nous sommes bien d'accord : ils se cachent derrière cette raison sociale.

En dépit du fait que le comportement de ses membres suscite une inquiétude légitime des riverains, des élus et de divers groupements associatifs, aucune plainte n'a été à ce jour déposée au commissariat relative à des faits concrets passibles de sanctions pénales. Certes, l'apposition d'autocollants comportant des inscriptions tendancieuses n'a pas échappé aux services de police mais la matérialisation des infractions n'est pas forcément aisée en la matière et nous ne souhaitons absolument pas leur offrir une tribune judiciaire.

Dans l'hiver, trois rixes nocturnes impliquant des skin-heads sont survenues aux alentours de la rue de Javel, et la police a procédé à deux reprises à des interpellations et à des mesures de garde à vue. Les procédures judiciaires établies à la suite de ces faits ont établi qu'il s'agissait en l'espèce de bagarres entre individus alcoolisés. Les surveillances policières répétées opérées jusqu'à ce jour ont fait ressortir que l'association a des horaires d'ouverture qui restent tout de même limités et variables.

Toutefois, samedi soir, à l'occasion d'un contrôle administratif dans les lieux, l'existence d'un débit de boisson sans autorisation a été établie, qui donnera lieu à l'engagement d'une procédure.

La Préfecture de police vous garantit qu'elle restera particulièrement vigilante sur ce site et que les policiers réprimeront toute infraction qu'ils seraient amenés à constater, tout particulièrement en cas de débordements violents ou racistes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Chers collègues, à travers ce vœu, le Conseil du 15e arrondissement attire notre attention sur un sentiment d'insécurité que provoque le regroupement régulier de personnes au niveau du 92, rue de Javel, dans le 15e arrondissement.

Vous n'avez pas contesté l'appellation qui a été donnée à ceux qui se retrouvent là : ils sont d'extrême droite et semblent en effet créer de graves difficultés dans le secteur.

Considérant également que ces personnes, d'après le commissariat du 15e arrondissement, sont souvent alcoolisées et que leurs comportements peuvent susciter un sentiment de malaise et d'insécurité chez les riverains, je suis naturellement favorable à ce que le vœu soit présenté et voté pour que les riverains du 92, rue de Javel retrouvent au plus vite un cadre de vie paisible.

Je tiens par contre à souligner que le terme de bande utilisé dans le premier paragraphe de ce vœu ne me semble pas approprié. Je présume que lorsque les dépositaires de ce vœu parlent de bande, ils font référence au caractère collectif du phénomène observé. Mais il s'agit vraisemblablement en l'espèce, et même sans aucun doute, de personnes d'extrême droite. Or, le terme de bande est imposé aujourd'hui à Paris pour désigner aussi les regroupements, le plus souvent de jeunes gens, lorsqu'ils portent atteinte à l'ordre public et le cas échéant, se livrent à des actes de délinquance.

Malgré tout, mes chers collègues, je tiens à faire la différence.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour une explication de vote, Monsieur le Maire du 15e, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - J'approuve évidemment, cela n'étonnera personne, les propos qui viennent d'être tenus, aussi bien par MM. ALAYRAC et SARRE que par le représentant du Préfet de police puisque la mairie du 15e se préoccupe de cette situation depuis bien longtemps. Elle avait d'ailleurs avisé la police du 15e d'exactions et de provocations commises par ces "skin-heads" et identifié ce bar associatif au 90 de la rue de Javel.

A chaque incident, mon adjoint chargé de la tranquillité publique s'est déplacé, de jour comme de nuit et le samedi soir, où il y a des troubles particulièrement graves, la période hivernale ayant connu une accalmie.

La mairie du 15e, pour sa part, a essayé d'aider le travail de la police en recueillant, en transmettant des témoignages locaux au commissariat. J'ai également demandé une protection policière de la salle de prières au 47, rue de Javel le vendredi et l'installation d'une caméra à ses abords, de façon à protéger ce lieu.

Dernièrement, le 20 mars, une réunion entre la mairie et le commissariat a débouché sur des surveillances le week-end, en coordination avec un service spécialisé et le Parquet.

Je souhaite, pour ma part, que la police essaye, évidemment, de mettre un terme définitif à cette difficulté que nous rencontrons notamment avec la fermeture de ce local ; c'est vraiment vers cela qu'il faut s'orienter. Je crois que police, justice, mairie du 15e et Mairie de Paris coopérant étroitement dans ce dossier dont nous avons fait une priorité, nous arriverons à régler cette situation tous ensemble.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 106).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au renforcement de la sécurité aux abords du Champ de Mars.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu n° 66 relatif au renforcement de la sécurité aux abords du Champ de Mars, qui a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Ce vœu s'adresse à M. le Préfet de police.

Je donne la parole au Président POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Chaque année, sur le Champ de Mars, il y a quatre ou cinq événements majeurs qui sont la Fête de la musique, le 14 juillet, plus la sortie des examens, qui provoquent des tensions assez fortes, sans compter le quotidien, des rackets le soir et autres ; des problèmes de sécurité se posent.

L'année dernière, sur les 19, 20 et 21 juin, il y a eu, d'après les habitants du 7^e, pratiquement des nuits à la "Mad Max" ; cela a été très violent.

C'est la raison pour laquelle, derrière la Maire du 7^e, Mme DATI, la majorité municipale a été très active et la Maire elle-même a demandé l'installation de vidéosurveillance.

Je remercie également l'adjoint au Maire de Paris, M. SARRE, qui a provoqué la réunion d'un comité de travail sur ce dossier, ce qui fait que beaucoup de décisions vont être prises, notamment l'installation de vidéosurveillance, mais ce ne sera installé qu'en 2011.

La Préfecture de police a mis en place une demi-compagnie de C.R.S. pendant pratiquement toute la période de ce mois de juin jusqu'en septembre et cela a été assez utile.

Je voudrais insister sur cette affaire et si j'interviens en tant que Président du groupe Centre et Indépendants, c'est que nous sommes l'héritier de l'U.D.F. qui a toujours demandé une police municipale.

Le problème de la Préfecture de police de Paris, et je le dis, qui a beaucoup d'obligations, qui fait bien son travail, est qu'elle a une priorité : les obligations nationales. Souvent, les obligations nationales passent avant les obligations municipales et les obligations municipales sont quelquefois la variable d'ajustement. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que les mesures prises l'année dernière soient reconduites cette année.

Il y aura évidemment un débat au Parlement sur ce sujet qui est quand même un débat important.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Assurément, la sécurisation du Champ de Mars reste l'un des sujets prioritaires pour la Préfecture de police pendant la période estivale, printanière et automnale.

Le dispositif renforcé mis en œuvre l'an dernier, notamment à partir de la mi-juin, sera reconduit cette année, sous réserve d'autres impératifs dans la Capitale.

Il est vrai que les obligations de police municipale que la Préfecture de police exerce sont multiples. Actuellement, il y a la Foire du Trône, qui est également un enjeu de police municipale et qui fait l'objet d'une très forte surveillance de la part des services de police.

Par ailleurs, l'interdiction de consommer des boissons alcooliques sur le site et la lutte sans relâche contre les ventes à la sauvette ont permis de limiter les phénomènes - je ne dis pas de les éradiquer - fortement et je vous indique que le bilan de cette opération est de 130 procédures judiciaires.

Sous réserve d'impératifs de sécurité publique, le dispositif sera reconduit.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je donne la parole à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, le Champ de Mars est un site unique, complexe, utilisé de différentes façons par différents types de personnes à différents moments.

Il accueille au quotidien des familles, ainsi qu'un important public touristique de par sa proximité avec la Tour Eiffel et il est aussi utilisé lors d'événements qui, lorsqu'ils ne sont pas programmés, peuvent parfois entraîner des mouvements de foule et des débordements, donc des coûts de dégradation.

On pense, par exemple, à la nuit de la Saint-Sylvestre, aux périodes post-examens scolaires comme la fin des épreuves du baccalauréat, ou encore à la Fête de la musique.

Je suis naturellement favorable à une présence policière renforcée à l'occasion de ces événements ponctuels, programmés ou spontanés, afin que nous puissions anticiper au mieux les débordements et, de manière plus générale, pour améliorer la gestion de foule en termes d'ordre public.

Ceci suppose un travail de transmission de l'information et de mobilisation des forces de sécurité et essentiellement de police.

C'est l'enjeu principal de la commission "Champ de Mars" mise en place par la Ville et réunie le 26 mars dernier, à laquelle vous avez participé, Monsieur le Sénateur.

Grâce à cette réunion, un premier diagnostic sur les différents types de phénomènes délinquants présents sur le site a pu être réalisé.

Il est évident que ce travail de dialogue ne trouvera son utilité que si, par la suite, des actions concrètes de différents types (renforcement de la présence des forces de police, de l'intervention des agents municipaux de médiation et de verbalisation) sont effectivement mises en œuvre.

Le cadre adapté pour donner un prolongement au travail engagé existe, Monsieur le Sénateur, il s'agit du contrat de sécurité d'arrondissement que les maires d'arrondissement ont été invités à actualiser.

Je sais que Mme la Maire du 7^e arrondissement va s'investir dans ce dossier.

C'est pourquoi je souhaite qu'il y ait le plus rapidement possible une réunion du conseil de sécurité et de prévention du 7e arrondissement, afin que soit engagé un diagnostic fin avec les services de police, de justice et de l'Education nationale pour la question des violences et du décrochage scolaire, avec le soutien logistique de la D.P.P., comme c'est déjà le cas dans les arrondissements qui ont entamé ce travail d'actualisation de leur contrat.

Parallèlement à cette réunion du C.S.P.D.A., un comité de pilotage devrait être créé ; il représente le cadre naturel dans lequel les élus reçoivent toutes les informations sur les différents phénomènes de délinquance présents dans leur arrondissement par les différents partenaires.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous demande de voter ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

Je donne la parole, pour une explication de vote, à Mme la Ministre, Maire du 7e arrondissement.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense qu'il semblait utile d'apporter quelques précisions quant aux demandes qui sont formulées dans ce vœu.

Comme vous le savez, j'ai alerté le Maire de Paris et notre Assemblée sur l'importance de ce dossier, et conformément au vœu qui a été voté à l'unanimité par notre Conseil en juillet 2008, et je tiens à le remercier, Georges SARRE a réuni le groupe de travail dès le 26 mars 2009, réunion à laquelle participait d'ailleurs Yves POZZO di BORGO. Je tiens à les remercier, parce que les premières réunions se sont tenues avec du fond, et des mesures qui ont été préconisées. Nous devons nous revoir très prochainement.

Au cours de cette réunion, le commissaire central du 7e arrondissement a clairement indiqué qu'elle avait déjà demandé la présence quotidienne d'une demi-compagnie de C.R.S. jusqu'à une heure du matin. J'espère que le Préfet de police accèdera à sa requête, ce qui devrait répondre d'ailleurs à l'une des demandes du vœu.

Quant à la tenue et la communication de tableaux de bord sur la sécurité, elle constitue effectivement l'une de mes demandes qui a été transmise lors de cette réunion. Elle semble avoir été acceptée, je crois. En tous les cas, elle a été enregistrée par les représentants respectifs des forces de police et de la Municipalité, ce qui répond au deuxième terme du vœu. Je crois qu'on est tous d'accord sur cette demande.

J'ajoute que d'autres engagements en faveur de la sécurité sur le Champ de Mars ont été pris par les différents participants et dans ces conditions, même si les demandes du vœu sont, espérons-le, en passe d'être exaucées, mieux vaut l'écrire que le dire, et c'est pourquoi le groupe U.M.P.P.A. votera en faveur de ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 107).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'interdiction d'un rassemblement de catholiques intégristes dans le square Louise Michel.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" visant à ce que le square Louise Michel demeure ouvert le lundi de Pentecôte.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons examiner les vœux n^{OS} 67 et 68 relatifs à un rassemblement de catholiques intégristes dans le square Louise-Michel.

Le vœu n° 67 a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et s'adresse à M. le Préfet de police.

Le vœu n° 68 a été déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à M. le Maire Daniel VAILLANT.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement. - Chaque année, à la Pentecôte, un pèlerinage de Chartres à Paris est organisé par l'association "Pèlerinages de Tradition". Cette organisation est, selon ses propres termes, une émanation directe de la Fraternité Saint Pie X, qui rassemble des fidèles de Mgr LEFEBVRE et des autres évêques excommuniés par Jean-Paul II en 1988.

Ce pèlerinage s'achève le lundi de Pentecôte au pied de la Basilique de Montmartre. Celle-ci leur étant fermée, les participants obtiennent chaque année de se rassembler pour célébrer une messe au square Willette d'abord et, depuis que j'ai proposé qu'il change de nom, au square Louise Michel, au pied de la Basilique.

Cette manifestation a toujours été autorisée par la Ville de Paris. La municipalité du 18e estime qu'il est temps de revenir sur cette autorisation qui résultait d'un manque de vigilance, que je nous et que je me reproche, compte tenu des informations que j'ai recueillies depuis sur cette manifestation et ses organisateurs. J'ai d'ailleurs donné un avis négatif avant même que le vœu ne soit examiné en mairie du 18e arrondissement.

La Fraternité Saint Pie X, je ne vais pas développer, s'est construite en opposition à l'église catholique en pleine évolution à la suite de Vatican II.

Même si la Fraternité Saint Pie X se défend d'engagement politique, son discours, ses pratiques et ses ramifications classent indiscutablement cette organisation dans la mouvance de l'extrême droite intégriste, avec de forts relents antisémites.

Quelques exemples :

- le 25 juillet 1996, une messe est célébrée en l'honneur du milicien Paul Touvier à l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, repère de la Fraternité Saint Pie X. A cette occasion, l'abbé Philippe LAGUÉRIE lui rend hommage en évoquant "une âme délicate, sensible et nuancée".

- La Fraternité Saint Pie X a organisé plusieurs pèlerinages à l'île d'Yeu sur la tombe de Pétain, comme le 22 septembre 2007 au cours duquel l'abbé Régis de CACQUERAY, supérieur du District de France de cette Fraternité et directeur général de l'association "Pèlerinages de tradition", compare le combat du Maréchal Pétain pour la France à celui de Monseigneur LEFEBVRE pour l'église.

- le 22 janvier 2009, l'un des responsables de la Fraternité Saint Pie X, Richard WILLIAMSON, tient des propos négationnistes lors d'un entretien télévisé. Alors que la Fraternité Saint Pie X tente de se démarquer des propos de WILLIAMSON, le responsable de la Fraternité pour le Nord-est de l'Italie, Floriano ABRAHAMOWICZ, déclare le 29 janvier qu'à sa connaissance les chambres à gaz ont servi "à désinfecter", ajoutant "ignorer si elles ont causé des morts ou non".

- le site Internet de la Fraternité Saint Pie X recense parmi ses "associations amies" l'organisation Civitas. Celle-ci, qui se situe ouvertement à l'extrême droite, est dirigée par Alain ESCADA, l'un des responsables de la Fraternité Saint Pie X en Belgique. Sur son site, Civitas publie un communiqué de presse en date du 24 novembre 2008 consacré à l'élection de Simone VEIL à l'Académie française. Extraits : "Qu'une femme rescapée des camps de la mort promeuve la législation du meurtre par avortement de millions de petits Français devrait faire sourire si l'horreur ne l'interdisait. Ces millions d'enfants massacrés auraient bien voulu survivre eux aussi. Les camps de la mort nazis auront moins tué que les avortoirs légalisés par la loi VEIL".

Compte tenu de ces éléments, il serait particulièrement regrettable de mettre le square Louise-Michel à la disposition de la Fraternité Saint Pie X le 1er juin 2009 pour lui permettre d'y célébrer une messe intégriste véhiculant son discours de haine.

En revanche, bien sûr, j'ai toujours donné et continuerai de donner un avis favorable pour la procession du Cardinal Archevêque de Paris en direction du Sacré-Coeur. Vous savez mes positions sur les églises, ayant été un Ministre des Cultes totalement tolérant et respectueux de la liberté individuelle de conscience et de religion dans notre pays.

Mais pour ceux-là, moi, ma réponse est "non".

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Après cette forte intervention de Daniel VAILLANT, que je salue particulièrement, il n'y a plus grand-chose à ajouter.

Si j'ai déposé ce vœu en mairie du 18e, et j'ai été d'ailleurs très satisfait qu'il ait été voté par toute la gauche, et même qu'une partie de la droite se soit simplement abstenue, c'est effectivement qu'il est insupportable que l'un des plus grands espaces verts du 18e, le lundi de la Pentecôte, soit occupé par des gens qui tiennent de tels propos.

Je vous rappelle aussi que cette Fraternité Saint Pie X squatte depuis plus de 30 ans Saint-Nicolas du Chardonnet, que notre Conseil a demandé à notre initiative, à plusieurs reprises, et a voté pour qu'ils soient expulsés de ce lieu où ils profèrent ce genre de déclarations.

Je vous rappelle aussi que, suite à une intervention que j'avais faite, ils ont été condamnés parce que leur bulletin contenait des articles islamophobes et antisémites, que, dans leur demande - et ce n'est sans doute pas un hasard - d'autorisation, ils ne parlent pas du square Louise-Michel, mais du square Willette, de son ancien nom. Willette était, comme le savent sans doute certains ici, un antisémite notoire. Et que, en plus, lorsque vous vous rendez dans ce square, le lundi de Pentecôte, ce qui m'est arrivé à plusieurs reprises, on s'aperçoit que vous avez là, à côté de gens qui sont venus pour des motifs religieux, des militants d'extrême droite connus et certains sans doute qui fréquentent la rue de Javel dont nous parlions tout à l'heure et qui assurent un service d'ordre très musclé à cette opération.

Sur Paul Touvier, c'était très bien, la citation qui a été faite, mais je voudrais rajouter un petit mot qu'a dit l'abbé Philippe LAGUÉRIE : après avoir effectivement parlé de "l'âme sensible, délicate" et même "nuancée" du seul Français qui a été condamné pour crime contre l'humanité, il rajoutait : "Voici l'heure de la comparution de Paul Touvier devant un tribunal divin où il n'y a pas de média, pas de communistes, pas de franc-maçonnerie ou de LICRA."

Par contre, il y avait ensuite un registre où des gens ont pu écrire, donc des gens qui venaient à cette messe et qui sans doute viendront à celle qui devrait se tenir au square Louise-Michel : "L'avenir vous donnera raison", "Nous prions pour vous et pour le Maréchal", "A la mémoire d'un homme qui n'a jamais renié son passé". Je vous en passe et des pires !

Nous avons des images de cet enterrement où toute une partie des gens se promènent avec la francisque du Maréchal et des croix celtiques. De plus, les derniers anciens Waffen-SS français étaient, bien sûr, présents à cette messe funèbre pour Paul Touvier.

Je pense que notre Ville ne peut pas prendre le risque que, par exemple, Monseigneur WILLIAMSON vienne le lundi de Pentecôte tenir une homélie devant ce type de fidèles pour réaffirmer ses propos.

Donc, je crois qu'un refus d'autorisation d'un rassemblement dans un lieu appartenant à la Ville est indispensable - s'ils veulent louer un lieu privé, c'est leur problème -. Surtout que, s'ils se réunissent dans ce square, c'est simplement parce que l'église catholique leur refuse l'accès du Sacré-Coeur, mais cela, c'est leur problème à régler entre eux et ce n'est pas à la Ville de résoudre les divergences entre ces églises.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

On a entendu beaucoup de propos que, ici, bien sûr, l'ensemble du groupe U.M.P. ne peut que condamner : l'antisémitisme, la haine de l'autre. Nous les condamnons, ces propos, fermement et, pour cela, il y a la loi. Et la loi, elle est utilisée quand il faut les condamner.

Simplement, je suis un peu étonné, Monsieur VAILLANT, que vous nous expliquiez, comme M. JOSPIN en 2002, que vous avez péché vous aussi par naïveté !

Cela fait 14 ans que vous êtes Maire du 18e arrondissement et vous vous rendez compte aujourd'hui de la gravité d'une telle situation !

Vous nous parlez de tombe fleurie du Maréchal Pétain. Je n'oserai pas vous rappeler que le dernier Président de la République qui a fleuri la tombe du Maréchal Pétain était François Mitterrand !

Tout cela pour vous dire qu'il y a des limites.

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Il faut faire attention à ne pas instrumentaliser de tels dossiers. Nous sommes des élus de la République, des élus locaux.

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Attendez ! Laissez parler M. BOURNAZEL dans le silence !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Nous avons besoin d'amener du calme. On peut condamner les propos de tel ou tel dirigeant religieux ou de tel ou tel dirigeant politique.

Vous condamnez les propos de M. LE PEN, mais le 1er mai, M. LE PEN va manifester place de l'Opéra et la Fraternité Saint Pie X n'a pas M. WILLIAMSON, comme vous l'avez dit, dans ses membres, il en a été exclu, par exemple. Vous le voyez, les choses sont beaucoup plus compliquées.

Alors, nous, nous sommes sur une position extrêmement claire : nous condamnons fermement tous les propos qui peuvent dériver vers l'antisémitisme, la haine de l'autre, mais nous n'acceptons pas que vous instrumentalisiez de manière politique aujourd'hui...

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

... aujourd'hui... 14 ans après votre arrivée à la mairie du 18e arrondissement. Que n'avez-vous fait lorsque vous étiez Ministre du Culte et lorsque vous étiez maire du 18e arrondissement pour interdire cette manifestation qui partait du même endroit ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Pourquoi vous réveillez-vous en 2009 ?

Pourquoi vous réveillez-vous en 2009, Monsieur VAILLANT ? Vous essayez de mettre sur la table des sujets extrêmement politiques parce que, finalement, vous voulez cacher peut-être tout le reste.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Explications de vote ?

Jean-Marie CAVADA ?

Explication de vote de Jean-Marie CAVADA.

M. Jean-Marie CAVADA. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, on peut remonter l'agenda politique et voir qu'ici ou là, comme il vient d'être fait, un peu plus de fermeté dans l'histoire récente de notre pays de la part de tel ou tel dirigeant se serait imposée au regard de la morale publique. Mais c'est sur ce registre-là que je veux rester.

Je salue, pour ce qu'elle vaut et pour aujourd'hui, Monsieur VAILLANT, votre déclaration, ainsi que le commentaire de M. GAREL.

D'abord à l'aide de trois propos.

Avant la puissance publique, il faut le dire, puisque nous sommes dans une ville qui a son autorité indépendante, ce n'est pas normalement à l'autorité municipale de devoir monter en première ligne, c'est à l'Archevêché de faire son ménage avec ses bons et ses mauvais sujets. Et je suis étonné du silence de l'Archevêché dans cette affaire, s'il apparaissait qu'elle aille jusqu'à troubler l'ordre public !

Deuxième chose, si c'est dans ce cadre que M. Daniel VAILLANT a pris son arrêté, cela me semble tout à fait impossible d'y apporter la moindre critique, parce que quelles seraient les conséquences après, s'il y avait des heurts raciaux, des propos antisémites, des propos de toute nature tenus lors de cette manifestation ? Or, il faut bien voir que ce n'est pas exactement dans un cadre pacifique qu'elle se réunit.

Mais je veux aller plus loin, Monsieur le Maire, je veux aller plus loin parce qu'il y a tout de même un certain nombre de choses qui nous conduisent à l'idée que cela suffit. J'aurais préféré, dès avant même le dépôt de ce vœu, voir notre Municipalité ester devant les tribunaux, ainsi que sa personne morale le lui permet, contre les propos tenus par cet étrange M. WILLIAMSSON, qui porte encore le titre de Monseigneur.

Pourquoi je dis ceci ? La Ville de Paris est compagnon de la Libération. De nombreux résistants communistes ou autres, juifs, sont tombés sous les balles nazies, ont été déportés, on été exterminés dans les camps de la mort.

Je veux citer en ce moment, qui échauffe les esprits mais qui devrait tous nous réunir, deux noms qui ont leur place dans cette enceinte : celui de l'ingénieur Joseph Clisci et celui de M. Joseph Epstein, un des principaux chefs de la Résistance en Région parisienne. Cette mémoire, ces sacrifices, doivent être défendus devant l'Histoire, et donc dans nos mémoires contemporaines actuellement contre les falsificateurs et négationnistes, et d'une façon générale, par tous les moyens judiciaires à notre disposition dans les tribunaux nationaux ou internationaux.

Notre famille politique centriste, comme celle des communistes, comme celles des gaullistes bien évidemment et d'abord, et comme celle des socialistes, a été directement liée à la Résistance. C'est pourquoi notre groupe, en conclusion, Monsieur le Maire, serait favorable à des poursuites contre les propos de Monseigneur WILLIAMSON, qui a souillé les sacrifices des libérateurs de la Capitale, comme tous les autres sacrifiés dans cette bataille de libération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur CAVADA.

M. SARRE a la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur le Ministre, je dirai d'abord la règle. En vertu des dispositions du règlement, des parcs et promenades de la Ville de Paris (article 27), l'organisation d'une manifestation religieuse dans un square est interdite, sauf autorisation préalable donnée par le Maire de Paris et par le Préfet de police.

Je rappelle la règle.

La majorité des membres du Conseil du 18^e arrondissement souhaite que cette autorisation ne soit pas délivrée aux organisateurs de la messe, qui serait célébrée pour Pentecôte par un groupe catholique, réactionnaire, traditionaliste dans le square Louise-Michel, qui se trouverait par là même fermé au public.

Cette messe serait susceptible de provoquer quelques troubles à l'ordre public, dans un contexte de controverse aiguë rappelé par les déposataires du vœu.

Au demeurant, je pense que nous n'avons pas lieu de polémiquer, la non-délivrance de cette autorisation est conforme au principe de laïcité et aux lois en vigueur depuis 1905.

Ce qui me semble, après avoir parlé de la règle, nécessaire, c'est, face à certains propos, de rappeler l'Histoire et la Résistance, et le sursaut des Français dès 1940. Je voudrais - c'est pour cela que je me tourne - saluer Daniel VAILLANT, le Maire du 18^e arrondissement qui a pris cette initiative, car c'est une affaire qui dormait gentiment, et j'entends beaucoup de gens offusqués. Mais nous le savions tous !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Et alors, il fallait le faire !

M. Georges SARRE, adjoint. - Et bien, on le fait !

Je considère, pour ma part, qu'il est regrettable de se trouver au Conseil de Paris aujourd'hui et d'entendre des propos tout à fait stupéfiants : car rejoindre la Résistance, mourir pour son pays, mourir sous la torture, devrait faire en sorte que tous, nous soyons d'une dignité irréprochable, non seulement dans un débat comme celui-ci, mais plus largement dans la vie ordinaire ou officielle.

Je prends un exemple : il y aura des manifestations pour célébrer les déportés et les résistants. Combien serons-nous ? Car quand je regarde les visages, je sais qu'il y en a quelques-uns, et je le dis, nous ne sommes pas très nombreux. Il me semble donc souhaitable que dans cette affaire, l'interdiction soit claire, nette et durable, et que dans le même temps, pour tous ceux qui se sont sacrifiés pour notre liberté, on ait de la dignité, du respect et de la mémoire.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur CAFFET, vous voulez dire deux mots ?

M. Jean-Pierre CAFFET. - Je veux dire deux mots, bien entendu, explication de vote, pour dire aussi combien j'ai été stupéfait par les propos de M. BOURNAZEL, car il faut donner acte à Daniel VAILLANT du courage d'avoir reconnu une négligence de sa part et cela a été ses propres propos.

Oui, il a eu, sans doute, peut-être une négligence, de ne pas interdire...

Reconnaissons quand même que depuis quelques mois, des éléments nouveaux ont été portés à notre connaissance ! Les propos d'antisémitisme, les propos négationnistes qui ont été tenus par quelqu'un de cette secte, parce que je prétends que la Fraternité Saint Pie X est une secte intégriste, sont quand même un élément nouveau ! Et vous pouvez me dire que M. WILLIAMSON a été exclu de cette secte il y a quelques semaines, cela ne change rien aux propos qui ont été tenus !

Qui instrumentalise, Monsieur BOURNAZEL ? Un maire qui, à partir d'éléments nouveaux, prend ses responsabilités et est capable devant l'hémicycle, ici, de reconnaître son erreur et peut-être ses négligences pendant des années ou vous qui instrumentalisez véritablement de manière politicienne ce sujet ?

Et je vais vous dire, Monsieur BOURNAZEL, l'instrumentalisation dont vous êtes responsable, je ne sais même pas si vous en mesurez les conséquences, car avec votre propos et avec le vote que vous allez émettre, vous allez tolérer une manifestation dans laquelle, probablement, des propos antisémites et négationnistes seront tenus encore !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Sylvain GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - D'abord, pour une chose technique, les deux vœux sont identiques, donc on va les fusionner ; ce sera plus simple.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est bien spécifié dans le vœu n° 67.

M. Sylvain GAREL. - Simplement, je dois dire que j'ai été extrêmement choqué par l'intervention de M. BOURNAZEL.

Je ne comprends pas bien pourquoi il dit qu'on instrumentalise ce débat et pourquoi il se sent attaqué lorsqu'on attaque les gens de la Fraternité Saint Pie X. A aucun moment, nous n'avons critiqué l'opposition, à aucun moment, nous n'avons laissé entendre qu'il y aurait une quelconque connivence entre vous et ces gens-là. Et j'espère qu'il n'y en a aucune et j'en suis quasiment certain, mais si vous vous mettez à les défendre d'une façon stupéfiante comme vous l'avez fait, on peut commencer à se poser des questions... Pourquoi défendez-vous ces gens qui nient toutes les valeurs que nous défendons ?

Je suis d'accord avec ce que disait M. CAVADA, mais avant d'attaquer en justice M. WILLIAMSON, il faudrait déjà faire expulser les gens qui sont à 300 mètres d'ici dans une des plus belles églises de Paris.

J'y suis passé le week-end dernier... Vous voyez, par exemple, les autocollants qu'on trouve près de l'entrée : "Paris, un peuple, une histoire", cela ne vous rappelle rien comme type de slogan. "Ein Reich, ein Volk, ein Führer. C'est exactement la même déclinaison... Oui, bien sûr, c'est une référence à cela. Quand ces gens-là écrivent cela, quand ils écrivent aussi, pour un autre sujet : "Au-delà des modes, Kop de Boulogne" avec une croix celtique au milieu, tout cela est collé autour de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet.

Trouvez-vous normal que les gens à la sortie d'une messe colle cela ? Je ne comprends pas comment un groupe dans notre hémicycle peut prendre la défense de ces gens-là. Cela dépasse mon entendement.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je voudrais quand même resituer le débat parce qu'il s'agit de l'occupation d'un square au départ. Vraiment, je vous le dit avec la plus grande sincérité, les combats de l'antisémitisme, le rappel de l'Histoire... Enfin, sur les combats contre l'antisémitisme, je suis partout, sur les combats...

(Rires dans l'hémicycle).

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Sur les combats.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, attendez, pas de psychanalyse du café du commerce. Laissez parler l'orateur je vous prie. On en termine.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Vraiment, si vous en êtes là, c'est que vous l'instrumentalisez vraiment. Je crois vraiment que quelle que soit l'opinion politique des uns et des autres, la sincérité du combat contre l'antisémitisme et contre le racisme n'a pas à être manichéenne, vous n'avez pas à vous approprier ce combat.

Moi, je suis de ces combats, le groupe U.M.P. est de ces combats, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Le sujet...

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, laissez parler l'orateur.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Le sujet, c'est que M. VAILLANT vient déposer un vœu pour nous expliquer qu'il a commis des négligences pendant 14 ans et c'est à nous qu'il viendrait donner des leçons de morale, mais c'est vous qui pendant 14 ans...

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - C'est vous qui pendant 14 ans, et c'est bien là ce qui vous fait mal, vous avez négligé. Alors, si aujourd'hui on doit condamner quelque chose, ce sont des propos, et la force serait que l'ensemble des groupes de l'opposition et de la majorité ensemble les condamne par un message du Maire de Paris à l'évêché.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, laissez M. Pierre-Yves BOURNAZEL. Je vous demande d'écouter l'orateur parce que les affaires d'antisémitisme, il y en a partout et j'aimerais bien aussi qu'on en parle quand il s'agit d'autres personnes.

(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je voudrais vous dire que je pense qu'il aurait été bien plus fort que nous soyons unis, que vous ayez appelé l'opposition et qu'on ait fait un message commun, mairie du 18e unanime, du Maire de Paris au niveau du Conseil de Paris, pour aller écrire à l'évêché et lui demander de condamner ces propos, plutôt que d'utiliser cette histoire de square.

La vérité est d'autant plus...

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On tourne en ronds. Terminez...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, mais, je ne peux pas m'exprimer.

Enfin, je voudrais vous dire pour la meilleure preuve, c'est que si on a mis le doigt où cela fait mal, sur la négligence, c'est que les propos que vous rapportés, vous les avez cités 96, 98, vous le saviez, c'était sur la place publique et il fallait le faire avant. Pourquoi maintenant ? Le message aurait été plus fort s'il était porté par le Maire de Paris à l'évêché directement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, tout le monde a reconnu les faits. Jean-Pierre CAFFET a fait une intervention. Il y a des éléments nouveaux. L'antisémitisme est quelque chose de sérieux dans notre pays depuis un moment.

Jean-Marie CAVADA et moi avons été les témoins politiques d'une déclaration politique en plein cœur du Parlement européen sur le négationnisme et sur les chambres à gaz. Cela devient très sérieux. C'est pourquoi je vous demande d'être très attentifs, et le vœu déposé par le Maire du 18e arrondissement est tout à fait normal, même s'il a reconnu un certain nombre de faits auparavant.

Il y a des éléments nouveaux comme le disait Jean-Pierre CAFFET, je demande que l'on conclue le débat et que l'on puisse voter. Je donne une dernière fois la parole, très rapidement, au Maire du 18e et nous votons.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement. - J'ai eu le sentiment d'être mis en cause alors que sur une affaire comme celle-là, que les choses soient extrêmement claires, durant les années que vous évoquez, Monsieur BOURNAZEL, les questions telles que j'ai pu aller les consulter sur Internet, ce n'était pas la démarche que nous avons entreprise.

Quand j'ai su, et vous savez ce qui m'a alerté ? C'est que la demande de cette fédération était dans le square Willette, je me suis dit : mais pourquoi le square Willette alors qu'il s'appelle maintenant Louise-Michel ? Et du coup, j'ai demandé à mes collaborateurs d'aller regarder d'un peu plus près ce qu'était cette Fraternité, et j'ai découvert le pot au rose, Monsieur BOURNAZEL.

Il est vrai que je n'ai même pas attendu d'avoir un vœu parce que s'il est arrivé au Conseil d'arrondissement, Monsieur BOURNAZEL, c'est avant même que les élus "Verts" ne sachent que j'avais donné un avis défavorable à la demande de tenue de cette messe dans un jardin public dans le square Louise-Michel. Et le vœu des "Verts" arrivant au Conseil d'arrondissement, il a été distribué, proposé et j'en veux pour preuve que des élus de votre groupe ne se sont pas associés à votre prise de position.

Il y a donc bien un débat, y compris dans votre groupe. Je pense donc que vous pouviez tout à fait sereinement voter le vœu que nous proposons, qui n'était en rien polémique vis-à-vis de l'opposition et je peux même vous dire que ce vœu des "Verts" et celui que j'ai repris n'ont rien à voir avec l'opposition.

Il est des moments où il faut savoir quand les valeurs fondamentales, Pierre SCHAPIRA y a fait allusion, sont en jeu. Je pense qu'on peut ensemble voter un vœu qui confirme l'avis négatif du Maire d'arrondissement, qui, comme l'a dit Georges SARRE, entraîne de la part du Maire de Paris un refus de cette manifestation, j'imagine d'ailleurs accompagné par le Préfet de police, car compte tenu de l'actualité, tout cela ne serait pas sans risques par ailleurs de tenir ce type de manifestation.

C'est pourquoi je ne comprends pas cette polémique ce matin et cette mise en cause. Si des personnes peuvent être mises en cause, c'est pour ce qu'elles ont dit. Je me reproche de ne pas avoir été alerté à l'avance de ce qu'étaient finalement ces personnes. Voilà pourquoi, Monsieur BOURNAZEL. Peut-être pourriez-vous reprendre ce vœu ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 67, le vœu n° 68 étant retiré, le vœu n° 67 déposé par Daniel VAILLANT à l'initiative du groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 108).

Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGIO et les membres du groupe Centre et Indépendants relatif à la réaffirmation du respect de la liberté des cultes à Paris.

M. Pierre SCHAPIRA. - Nous allons examiner le vœu n° 69 relatif à la réaffirmation du respect de la liberté des cultes à Paris, qui a été déposé par le groupe Centre et Indépendant.

Je donne la parole à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Ce vœu avait été déposé en réaction au vœu de M. VAILLANT et M. GAREL. M. CAVADA ayant exposé la position du groupe, je le retire en rappelant deux choses : la première, c'est que nous souhaitons que l'archevêché soit saisi sur ce sujet-là et que, deuxièmement, la Ville de Paris joue son rôle de Compagnon de la Libération et puisse se porter partie civile sur tous les propos antisémites, comme celui de M. LE PEN actuellement au Parlement européen et sur ce genre de chose.

C'est la position que nous avons et nous souhaitons que la Ville de Paris soit beaucoup plus active dans ce domaine, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu est donc retiré.

Vœu déposé par Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, MM. Jean-François LAMOUR, David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Thierry COUDERT, Mme Roxane DECORTE et les membres du groupe U.M.P.P.A. concernant le bilan de l'action de la Délégation générale à l'Outre-Mer de la Ville de Paris (DGOM), de la Commission extra-municipale et du Centre municipal d'accueil et d'information des originaires des départements et territoires d'Outre-Mer (CMAI).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 70 du groupe U.M.P.P.A. qui a trait au bilan de l'action de la D.G.O.M., de la Commission extra-municipale et du C.M.A.I.

La parole est à Mme POIRAUT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Ce vœu pour exprimer une certaine déception face au silence assourdissant de l'Exécutif parisien sur son action en faveur des Ultramarins habitant dans notre belle ville de Paris.

Nous sommes d'ailleurs en droit de nous demander : agit-il vraiment ? En effet, en octobre dernier, le groupe U.M.P.P.A. avait déposé un vœu... Le groupe U.M.P.P.A., vous le savez, est très attentif à toutes les questions ayant trait à la promotion de la diversité et à la lutte contre les discriminations.

Ce vœu demandait légitimement le bilan de l'action d'organismes de la Ville de Paris depuis 2001 : la Délégation générale à l'Outre-Mer, le Centre municipal d'accueil et d'information à l'intégration, la commission extra-municipale.

Ce vœu avait été adopté à l'unanimité par notre Conseil de Paris et depuis, plus rien. Six mois après, c'est le silence radio. Alors, que font ces structures ? Avec quels résultats ? Quels moyens ? Quels budgets ? Impossible d'obtenir des informations. La seule visibilité de leur initiative concerne l'organisation d'événements culturels. Je tiens à rassurer M. GIRARD, évidemment, elles sont très importantes, ces manifestations culturelles, mais elle ne sauraient suffire. Parce que les Ultramarins ne doivent pas être les oubliés de la République, la délégation interministérielle pour l'égalité des chances, dirigée par Patrick KARAM, travaille sans relâche pour la lutte contre les discriminations sur l'accès à l'emploi, au logement des Ultramarins, l'accueil des étudiants en résidence universitaire, la question de la continuité territoriale, ainsi qu'un plan d'action pour améliorer la représentativité des Ultramarins dans la sphère politique.

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

Quelle est donc l'action de la Ville de Paris pour soutenir les Ultramarins parisiens et mettre en lumière cette France invisible ? Vous comprendrez que nous ne nous contenterons pas de quelques minutes de réponse de l'Exécutif aujourd'hui et que nous attendons un bilan complet que vous gardez pour l'instant assez curieusement sous silence.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La parole est à Mme Fatima LALEM pour répondre.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Madame la Conseillère, ce vœu formule en réalité trois demandes spécifiques.

En ce qui concerne votre première demande, je vous rappelle qu'elle a déjà été clairement actée et que le bilan d'activité de la délégation générale à l'Outre-Mer de la Ville de Paris, de la Commission extra-municipale et du Centre municipal d'accueil et d'information des originaires des départements et territoires d'Outre-Mer, pour les années 2001-2008 sera, comme prévu, communiqué à tous les conseillers intéressés et cela, dans les prochains jours.

En ce qui concerne votre seconde demande, il n'est pas possible d'organiser ainsi un débat d'une séance sur l'autre car les ordres du jour du Conseil de Paris, comme vous le savez, sont particulièrement contraints.

Cependant, Jean-Claude CADENET, délégué général à l'Outre-Mer, présentera les éléments de ce bilan le 5 mai prochain aux membres de la 9e Commission, et les conseillers de Paris qui le souhaitent pourront donc ainsi participer au débat.

Enfin, pour votre troisième demande, le groupe de travail créé en 2008 par la D.G.O.M. afin d'élaborer les perspectives pour cette mandature n'a pas encore rendu ses conclusions mais nous sommes déjà en mesure de vous faire part de quelques pistes, notamment le renforcement de notre soutien et nous verserons des subventions ciblées aux manifestations innovantes d'intérêt national et bénéficiant de cofinancements.

Par ailleurs, tous les festivals seront regroupés autour d'une dénomination commune : le Festival des Outre-Mer, et enfin, une réflexion est en cours afin que les manifestations organisées par la D.G.O.M. soient valorisées plus particulièrement auprès d'un public parisien non originaire de l'Outre-Mer.

Pour ces raisons, je vous demande, Madame la Conseillère, le retrait de ce vœu. A défaut, l'Exécutif donnera un avis défavorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Quelle est votre position, Madame POIRAUULT-GAUVIN, après avoir entendu Mme LALEM ?

Mme Géraldine POIRAUULT-GAUVIN. - Je serais bien tentée de le retirer, mais je ne vais pas le faire, parce que la dernière fois, nous avons adopté ce vœu à l'unanimité, nous n'avons pas obtenu satisfaction en six mois. Donc j'ai bien peur qu'en quelques jours nous n'obtenions guère satisfaction. Je maintiens donc ce vœu pour cette séance.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu malgré l'avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme Aline ARROUZE et les élus du groupe communiste et élus du parti de Gauche relatif aux demandes de régularisation des salariés sans-papiers de la chaîne de restauration rapide KFC.

Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT, Mme Danielle FOURNIER, M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux salariés sans-papiers de KFC dans le 1er arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen conjoint des vœux n° 71 du groupe communiste et élus du parti de Gauche et n° 72 du groupe "Les Verts", relatifs à la régularisation des salariés sans-papiers de la chaîne de restauration rapide Kentucky Fried Chicken.

La parole est à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, depuis le 23 mars dernier, 41 travailleurs sans-papiers des restaurants KFC sont en grève dans le restaurant des Halles au 31-35, boulevard Sébastopol dans le 1er arrondissement pour demander la régularisation de travailleurs sans-papiers dans l'entreprise et pour des revendications en matière de salaire et de conditions de travail.

La chaîne de restauration KFC appartient au leader mondial de la restauration rapide Yum!, une des plus dynamiques du secteur et l'une des entreprises les plus rentables au monde.

Malgré tout, le travail à temps partiel des employés rémunérés sur la base du SMIC horaire fait que les salariés ne peuvent bénéficier des droits du travail et ne peuvent bénéficier en même temps de papiers.

Pour ces raisons, sur proposition des élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris soutienne auprès du Préfet de police une demande d'examen bienveillant et global des dossiers de ces travailleurs sans-papiers.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - M. GAREL pour le groupe "Les Verts" puisque c'est un vœu conjoint, et ensuite la réponse de Mme LALEM.

M. Sylvain GAREL. - Ce sont deux vœux mais nous sommes tout à fait d'accord entre nous.

Je vais être très court, en moins de temps qu'il n'en faut pour élever un poulet chez KFC. Simplement pour dire qu'en plus de la lutte que nous soutenons dans le 1er arrondissement, je signale qu'il y a des luttes dans d'autres KFC de la Région parisienne, et en particulier dans le 18e arrondissement, où trois salariés du KFC Château Rouge sont dans la même situation, et se battent eux aussi pour qu'on puisse régulariser leur situation.

Je voudrais vraiment appeler l'attention de la Préfecture sur le fait que si l'on veut que les droits sociaux soient respectés en France, il faut absolument accorder des papiers aux gens qui travaillent pour éviter qu'ils soient exploités d'une façon éhontée par ces gens qui abusent de la misère.

Ce qui est terrible avec KFC, c'est qu'ils exploitent des sans-papiers pour les faire travailler à des tarifs tout à fait inadmissibles et dans des conditions tout à fait inadmissibles et ensuite, ils nourrissent ces mêmes gens très pauvres avec de "la merde" et c'est vraiment scandaleux.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avant la réponse de l'Exécutif, M. le Préfet de police par la voix de M. Renaud VEDEL.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Sans attendre, la Préfecture de police s'est tenue informée de la situation, tant avec les organisations syndicales qu'avec la direction du groupe, et d'après les premiers éléments communiqués, 57 personnes dans dix restaurants pourraient demander à bénéficier de la procédure d'admission exceptionnelle au séjour.

La Préfecture a rappelé la procédure à suivre et les premiers dossiers pourraient être déposés dès cette semaine. Le plein engagement de la Préfecture de police à instruire ces dossiers rapidement est acquis dans la limite de ses compétences et a été réaffirmé à tous.

Enfin, sous réserve de vérifier l'éligibilité des personnes au dispositif, il a été convenu que dès lors que l'employeur en ferait la demande avec une promesse d'embauche, les salariés pourraient être munis, dans l'attente de l'instruction complète, d'une autorisation provisoire de séjour.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme LALEM a la parole pour répondre.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci aux élus communistes et "Verts" pour ces vœux. Je tiens à remercier également le Représentant de la Préfecture de police mais en souhaitant évidemment que cette procédure de régularisation puisse être étendue à l'ensemble de ces travailleurs puisque nous soutenons et sommes très sensibles à cette lutte. Je propose un avis favorable de l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste et élus du parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 109).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 110).

Vœu déposé par le groupe communiste et des élus du Parti de gauche relatif à la rédaction des formulaires administratifs de la Ville de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 73 dans le fascicule déposé par le groupe communiste et élus du parti de Gauche, qui a trait à la rédaction des formulaires administratifs de la Ville de Paris.

La parole est à M. Ian BROSSAT, Président du groupe P.C.F.-P.G.

M. Ian BROSSAT. - Le débat qui a commencé à émerger sur l'homoparentalité, en lien avec le projet de loi qui devait être soumis dans les prochains jours et qui finalement sera reporté, ce débat est venu à l'ordre du jour du débat national. On compte aujourd'hui en France 30.000 familles homoparentales et des centaines vivent à Paris.

Or, les formulaires qui sont aujourd'hui remplis par les familles parisiennes ne correspondent pas toujours à la réalité de ces familles homoparentales puisqu'on y fait mention d'un père et d'une mère alors que dans la réalité, bien souvent, les choses ne se passent pas comme cela et la mention de parents serait bien plus pertinente.

C'est la raison pour laquelle, pour s'adapter à la réalité de ces familles, nous proposons que désormais, l'ensemble des formulaires de la Ville et du département qui sont remplis par les familles parisiennes portent mention, non pas d'un père et d'une mère, mais utilisent le terme générique de parents.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci pour cette excellente intervention.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Juste une petite remarque que j'avais déjà faite en réunion de préparation, et je préfère la faire avant que Mme TROSTIANSKY réponde. Bien sûr, je soutiens tout à fait cette excellente proposition, mais je propose de mettre le "s" de parents entre parenthèses. Ce serait une bonne idée, parce qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont qu'un parent, et le terme de parents au pluriel pourrait poser problème à certaines personnes.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mme TROSTIANSKY a la parole pour répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - L'égalité reconnaissance de toutes les formes de familles est l'un des principes fondateurs des politiques parisiennes en direction des familles. Les familles homoparentales sont d'ailleurs représentées dans le conseil consultatif des familles parisiennes par l'A.P.G.L., l'association des parents gays et lesbiens.

Je voudrais vous dire que je suis bien sûre favorable à ce que la Ville n'utilise pas une terminologie discriminante à l'égard des familles homoparentales. Effectivement, les mentions "père" et "mère" ne sont pas pertinentes par exemple pour les couples homosexuels qui élèvent ensemble un enfant adopté par l'un d'eux.

Pourtant, tant que l'adoption par des couples homosexuels ne sera pas reconnue par la loi, un seul des deux hommes ou une seule des deux femmes qui élèvent l'enfant peut être juridiquement appelé parent. C'est néanmoins bien volontiers que je donne un avis favorable à ce vœu. Mais avant de changer la dénomination dans tous les documents distribués aux parents, je vous propose de saisir le conseil consultatif des familles parisiennes sur cette question et plus globalement, sur toutes les mesures que pourrait prendre la Ville de Paris pour mieux reconnaître l'homoparentalité dans le cadre encore étroit de la loi.

Avis favorable sur ce vœu, et on y travaille dans le cadre du conseil consultatif des familles à Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Permettez-moi de faire un commentaire : je regrette vivement que le projet du Président de la République porté par Mme Nadine MORANO sur le statut de beaux-parents ait été abandonné sous la pression de Mme BOUTIN, et je me réjouis des déclarations de Mme TROSTIANSKY ce matin.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu du groupe communiste et élus du parti de Gauche, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 111).

Je vous souhaite un bon déjeuner. Nous reprenons la séance à 14 heures 30.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'évaluation des dispositifs de remise à niveau organisés sur les périodes de vacances scolaires du printemps et de l'été.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous sommes en 7e Commission. Nous examinons le vœu référencé n° 74 dans le fascicule déposé par le groupe communiste et élus du parti de Gauche relatif à l'évaluation des dispositifs de remise à niveau organisés sur les périodes de vacances scolaires.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Monsieur le Maire, ce sera Danielle SIMONNET.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Danielle SIMONNET.

A vous, la parole, Danielle.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme vous le savez, le Ministre de l'Education nationale a décidé d'instaurer des stages de remise à niveau destinés aux élèves en difficulté durant les vacances de printemps et d'été. Alors, certes, on pourrait saluer une volonté de lutter contre l'échec scolaire, mais sachons quand même que cette mise en œuvre précipitée de ce dispositif se fait au moment où l'Etat se désengage considérablement de l'éducation nationale, avec un nombre de suppressions de poste insupportable, que la lutte contre l'échec scolaire est totalement méprisée par notamment la suppression du développement des réseaux d'aide spécialisés pour les enfants en difficulté, R.A.S.E.D., qui, eux, ont justement pour mission, pendant le temps scolaire, de suivre individuellement ou par petits groupes des élèves en difficulté et de déceler les blocages les empêchant de progresser dans leur apprentissage.

Au lieu de se donner véritablement les moyens de lutter contre l'échec scolaire en renforçant les outils de l'Education nationale, en renforçant aussi le rôle des professionnels de l'Education nationale qui œuvrent à ce niveau-là, ce Gouvernement réduit les heures d'enseignements de moins deux heures par semaine, persiste à supprimer des postes et à démanteler les R.A.S.E.D., en laissant ainsi l'échec scolaire s'installer durablement.

A travers ce dispositif de stage de remise à niveau, dont le coût aurait permis de créer 1.000 postes d'enseignant, il faut savoir qu'en plus, ce Gouvernement instaure une mesure qui stigmatise les élèves, puisque vous aurez les élèves qui seront contraints de faire ces stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires, tandis que d'autres seront soit en vacances soit dans les centres de loisirs.

Cette mesure, pour nous, n'est donc pas acceptable. D'ailleurs, les organisations de parents d'élèves, les organisations enseignantes sont en désaccord avec ce dispositif.

C'est pourquoi nous demandons qu'au minimum le Conseil de Paris exige qu'une évaluation de ce dispositif soit présentée au Conseil de Paris afin qu'on puisse avoir un vrai débat public dans cette instance publique et qui permette vraiment aux enseignants, aux parents d'élèves de pouvoir se l'approprier et de pouvoir s'exprimer sur ce sujet, pour que les vraies mesures qui permettent de lutter contre l'échec scolaire puissent enfin être prises.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup à Danielle SIMONNET et aux élus du groupe communiste et du Parti de gauche pour ce vœu.

Comme vous l'avez rappelé, Xavier DARCOS a donc instauré l'année dernière des stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2. La Ville de Paris, en son temps, par la voix de Pascal CHERKI et de moi-même aujourd'hui, n'avait pas souhaité s'opposer par principe à la tenue de ces stages parce que je considère, et à l'époque Pascal CHERKI également, que le fait que l'Education nationale réinternalise la lutte contre l'échec scolaire, qui est aujourd'hui laissée au marché et à un certain nombre d'acteurs privés qui en tirent un bénéfice plus qu'important, n'était en soit pas choquant et pouvait être positif.

Néanmoins, la Ville de Paris avait, dès le mois de juin, informé le Rectorat des réserves, doubles réserves qu'elle émettait, en considérant que ces stages ne pouvaient avoir d'utilité et d'efficacité qu'à une double condition.

La première de ces conditions était que ces stages de remise à niveau ne pouvaient avoir pour vocation de se substituer aux activités de soutien qui se développent normalement pendant le temps scolaire.

La deuxième condition était que ces stages aient un réel contenu pédagogique, à l'instar des activités qui existent et qui sont notamment financées par la Ville en collaboration avec le Rectorat ; je pense à "coup de pouce", à "ALEM" et "AFM6".

Aujourd'hui, force est de constater que, sur la première condition, nous sommes en situation d'échec, puisque le Ministère, et la déclinaison territoriale à Paris via le Rectorat, a maintenu sa politique de suppression, de coupage de tête des R.A.S.E.D. Et je vous rappelle que, sur les 1.500 postes supprimés en R.A.S.E.D. nationalement, 72 sont aujourd'hui menacés à Paris.

Donc, force est de constater que, sur ces deux réserves exprimées en son temps par la Ville de Paris, la première, on ne peut pas dire qu'on ait été vraiment rassurés !

Sur la deuxième, et sur le contenu pédagogique de ces stages, les services académiques avaient présenté, à la demande de la Ville, en C.D.E.N., un bilan qualitatif et quantitatif - que j'ai là, qui fait deux pages - sur les stages qui ont été organisés sur l'année scolaire 2007-2008.

Bien évidemment, et comme vous le demandiez dans votre vœu, ce bilan qualitatif et quantitatif pourra être transmis au président de groupe. Je vous ferai évidemment parvenir ce document, qui est public, puisqu'il avait été à la demande de la Ville présenté en C.D.E.N.

En tout état de cause, c'est ce que j'ai eu l'occasion de dire à la 7e Commission, les stages de remise à niveau s'apparentent à une prolongation du temps scolaire et il n'y a aucune possibilité pour la Ville de s'opposer à leur tenue. Ces stages auront donc lieu théoriquement, normalement, dans une partie des écoles parisiennes, dès les vacances scolaires de printemps, d'ici une semaine.

Bien entendu, je continuerai à alerter le Rectorat sur la situation des R.A.S.E.D., qui est absolument inacceptable. Cela a déjà été fait par la Ville de Paris, et cela continuera à être fait car, de mon point de vue, il est tout à fait inacceptable que ces postes soient supprimés dans des établissements où ils sont nécessaires et où ils permettent aux enfants de vivre mieux leur scolarité à tous points de vue.

Bien entendu, j'émetts un avis positif et favorable sur votre vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

J'ai une demande d'explication de vote de M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY.- Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très heureux que la majorité municipale vienne petit à petit à l'idée que les évaluations sont toujours intéressantes en terme de politiques publiques.

Madame BROSSEL, vous l'avez rappelé, le Rectorat a fait cette évaluation et l'a transmise lors d'un précédent C.D.E.N., et on aurait pu espérer évidemment que votre prédécesseur, M. CHERKI, soit d'accord pour la transmettre à tous les élus concernés, mais au-delà à tous les élus de Paris.

Le vœu, qui nous est présenté, est franchement en complet décalage. A aucun moment, le Ministre de l'Education nationale, mais permettez-moi de parler plutôt du Rectorat parce que c'est la question parisienne qui nous intéresse, évidemment ne veut porter atteinte à la bonne éducation des petites Parisiennes et des petits Parisiens. C'est une tarte à la crème de plus.

En ce qui concerne les R.A.S.E.D., faut-il rappeler que plus de 80 % des postes sont maintenus en l'état. Et dans les fameux 72 postes de R.A.S.E.D., 36 sont des postes qui seront redéployés pour un meilleur accompagnement des élèves, et les 36 autres sont des postes sédentarisés dans les 18e, 19e et 20e arrondissements. Arrêtons de dire que le Rectorat ne fait rien pour les élèves des arrondissements les plus en difficultés.

En ce qui concerne ces stages de remise à niveau, j'aurais aimé que Mme BROSSEL nous délivre un peu le contenu de l'évaluation qui a été faite par le Rectorat. Sur la forme, c'est une chose de dire qu'elle a été faite et qu'on la transmettra, mais il faut quand même rappeler que parmi les 2.481 familles, plus de 80 % d'entre elles ont répondu favorablement à l'idée d'avoir un stage pour leur enfant, que 376 enseignants se sont portés volontaires, et en plus 62 enseignants supplémentaires étaient volontaires pour participer à ces stages.

Vous voyez qu'il y a non seulement un intérêt de la part des familles et des élèves, mais il y a également un intérêt de la part des enseignants. Cela ne sert à rien de stigmatiser en permanence d'un côté...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mais non, Madame, écoutez moi. Je vous ai écouté très tranquillement, donc il n'y a pas de raison de vous énerver.

En tout cas, ce n'est pas une bonne méthode, chers collègues, de stigmatiser et de politiser - comme on le voit, une espèce de radicalisation, on le voit très bien au sein du C.D.E.N. - à chaque fois l'école publique. Ce n'est pas une bonne méthode, cela n'apporte que de mauvais résultats, non seulement pour les familles mais aussi pour l'Education nationale qui a toujours l'impression d'être prise entre le marteau et l'enclume que sont les besoins des familles et les besoins politiques de certains responsables.

Je conclus que nous allons nous abstenir sur ce vœu qui est en complet décalage.

J'espère que vous regarderez avec attention l'évaluation faite par le Rectorat. Je souhaite que pour les prochains C.D.E.N., plutôt que de pratiquer la politique de la chaise vide, les élus de la gauche comme certains responsables de représentants de l'Education nationale et des parents d'élèves, nous puissions avoir des C.D.E.N. normaux, où nous parlons toutes et tous de l'intérêt des écoliers, et pas des effets de manche qui n'intéressent que des buts politiques.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Madame BROSSEL, veut peut-être dire un mot.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Juste un mot, et surtout ne voyez pas d'ironie dans ce que je vais dire. Je constate avec grand intérêt que les élus du groupe U.M.P.P.A. font reproche à mon collègue Pascal CHERKI de n'avoir pas transmis l'évaluation, mais je constate que les élus du groupe U.M.P. manifestement nous font lecture de l'évaluation qu'ils ont bien dû se procurer par un moyen ou un autre.

Je me permettrai néanmoins d'adresser à l'ensemble des présidents de groupe, et bien évidemment au président du groupe U.M.P.P.A., l'évaluation qui m'a été remise par le Rectorat. Mais, vous constatez que nous avons manifestement un porte-parole du Rectorat dans notre Assemblée.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, le règlement ne prévoit pas que je vous redonne la parole...

Allez, un mot. On vous écoute.

M. Jean-Baptiste MENGUY.- Non, je respecte le règlement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Non ? Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste et élus du parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 112).

Vous votez contre ?

(Rires dans l'hémicycle).

Le groupe U.M.P.P.A. se divise sur ce vote essentiel.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au renforcement des moyens pour lutter contre la violence aux abords des établissements scolaires.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 75 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A. qui a trait au renforcement des moyens pour lutter contre la violence aux abords des établissements scolaires.

La parole pourrait être à M. Jean-François LAMOUR, s'il était présent, mais c'est M. MENGUY qui va le suppléer. Vous avez une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous voyez, je respecte le règlement et je reprends la parole, comme je peux le faire, pour dire à Mme BROSEL tout simplement que je préfère reprendre la parole du Rectorat, qui en tout cas siège dans les réunions pour défendre les intérêts des Parisiens, qu'être le porte-parole de certaines organisations qui font tout pour porter atteinte au bon déroulé de l'éducation.

Le vœu qui nous intéresse ici est un vœu qui a trait à certains phénomènes, dont on a pu suivre l'effet dans la presse, mais au-delà puisque ce qu'on a vu dans la presse, malheureusement, n'est que le reflet visible de ce qui peut se passer aux abords de certains établissements scolaires.

Je regrette que mon collègue Gilles ALAYRAC ne soit pas là pendant nos débats, puisque dans un conseil d'administration d'un lycée du 15^e arrondissement, nous avons eu exactement le même débat puisque la Région, à certains établissements, a proposé exactement le même système, de mettre en place de la vidéoprotection aux abords - je sais que le vœu parle au sein et aux abords des locaux - mais je voudrais insister sur les abords en tout état de cause.

Je sais que la Région propose à certains établissements de mettre en place de la vidéoprotection aux abords de leurs murs. Compte tenu de ce qui s'est passé, compte tenu des éléments dont Mme BROSEL nous a fait part lors de la réunion de la 7^e commission, ce vœu pourrait en tout cas être un signe fort que Paris enverrait aux principaux de collègues.

Je sais que vous les avez rencontrés récemment, Madame la Maire, et je ne doute pas que, lors des prochaines réunions, vous ferez état des résultats de ces rencontres, mais en tout cas ce vœu vise à prolonger la circulaire qui a été récemment prise, vise à ce que tous les acteurs et décideurs puissent se mettre d'accord pour une sécurisation des collèges et des établissements scolaires, notamment par la mise en place d'un plan de vidéoprotection au sein, et surtout aux abords des collèges.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est d'abord à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Vous avez fait allusion dans votre vœu aux déclarations présidentielles du 18 mars à Gagny. Effectivement, ces déclarations avaient été précédées d'une réunion de travail à la Préfecture de police, en présence de trois Ministres, Intérieur, Justice et Education, et il a été demandé aux acteurs publics administratifs lors de cette réunion, absolument de tout faire pour sécuriser et sanctuariser l'école vis-à-vis des violences.

Le dispositif des référents policiers dans les établissements scolaires à Paris est en vigueur depuis plusieurs années. Il sera maintenu, voire renforcé. Les diagnostics de sécurité devront également être revus et repris au regard des évolutions de ces dernières années. La première des réunions d'application a eu lieu la semaine dernière, mardi dernier, dans le 19^e arrondissement.

Enfin, la convention tripartite de signalement, qui a été signée il y a deux ans entre le Recteur d'académie, le Procureur de la République et le Préfet de police est scrupuleusement suivie et évaluée à chaque réunion des partenaires.

Pour terminer sur la question de la vidéoprotection, il n'appartient pas à la Préfecture de police de se substituer aux collectivités propriétaires à l'intérieur ou aux abords immédiats.

Néanmoins, dans le cadre du Plan de vidéoprotection pour Paris, nous avons eu, lors de la concertation, des demandes un peu contradictoires, certains élus souhaitant que l'on protège d'abord les établissements scolaires, d'autres voulant qu'on ne les visionne pas directement.

L'attitude de la Préfecture de police a été, je pense, équilibrée, à savoir qu'il y a des phénomènes de délinquance et de violence aux abords des établissements, parfois du trafic de stupéfiants, parfois des phénomènes de racket, mais à l'inverse, bien évidemment, nous avons à réaffirmer notre souhait de ne pas substituer la vidéoprotection à la présence humaine et donc, nous n'avons pas exclu par principe la surveillance lorsque, dans un système cohérent, un établissement se trouvait, mais, en revanche, on n'a pas privilégié systématiquement la surveillance par vidéo de tous les établissements scolaires.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur ce sujet avec M. MENGUY en 7e Commission, nous sommes, mais comme, je crois, l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, inquiets de l'augmentation d'actes de violence aux abords, mais également à l'intérieur des établissements scolaires.

Permettez-moi, et je répondrai ensuite aux vœux, de refaire quand même un petit point de contexte.

Je ne voudrais pas que dans la situation dans laquelle nous sommes, qui est quand même une situation de forte dégradation du climat social, on se retrouve dans une situation paradoxale où le Gouvernement jouerait au pompier pyromane. D'un côté, on supprime des postes de personnel encadrant et de l'autre, on annonce la création de groupes de police spécialisés en violences urbaines. D'un côté, on baisse les moyens alloués à la "politique de la ville" et on sait que dans un certain nombre de quartiers, le lien avec les établissements scolaires est important, et de l'autre côté, on demande par une circulaire la réalisation de diagnostics de sécurité des établissements scolaires.

Bref, on est quand même dans un contexte où on ne peut pas retirer d'un côté et demander de l'autre et que tout cela fonctionne bien dans un pays merveilleux.

Une fois ceci dit et dans ce contexte, la Ville de Paris se mobilise dans le cadre de ses compétences et, au-delà de ses compétences, dans un souci permanent de concertation avec l'ensemble de la communauté scolaire.

Vous le disiez tout à l'heure, j'ai reçu à leur demande, les organisations syndicales de principaux de collège qui souhaitent pouvoir discuter avec un certain nombre d'adjoints au Maire de Paris sur la question des violences dans et aux abords des collèges. Ces discussions étaient intéressantes, fructueuses, et il faudra que nous les continuions avec le Rectorat ; cela me paraît être un impératif.

Il ressort de ces discussions un besoin et une demande de coordination entre les services de police, la Ville évidemment et l'Education nationale pour des interventions plus réactives - je me permets de dire cela y compris à M. le Représentant du Préfet de police ; cela a été un souhait manifeste des organisations syndicales que je recevais - et également, et je me permets de mobiliser l'ensemble des élus présents dans cet hémicycle, les principaux souhaitent pouvoir travailler au niveau des arrondissements, en lien avec tous les acteurs locaux, que ce soient les élus, les travailleurs sociaux, les intervenants des clubs de prévention spécialisés, les personnes qui travaillent dans les antennes jeunes, les policiers locaux, bref, un besoin de travailler au niveau de l'arrondissement.

Je crois que nous devons, chacun de notre côté, prendre notre part à ce travail.

Pour autant, bien évidemment, nous sommes convaincus de l'importance de la sécurisation des bâtiments. D'ailleurs, depuis 2007, ce sont plus de 170.000 euros qui ont été financés par la DASCO pour des travaux de sécurisation des établissements, que ce soit des alarmes anti-intrusion, des portiques, de la vidéosurveillance, des sas d'entrée, des grilles, etc.

Je me permets juste, y compris parce que M. le Représentant du Préfet de police y faisait allusion, de regretter que dans la circulaire qui est arrivée le 24 mars, qui parle de la sécurisation des établissements scolaires, et notamment des collèges, à aucun moment, les collectivités territoriales ne font partie de la discussion.

Or, nous sommes concernés par la sécurisation de ces établissements. Je regrette qu'aujourd'hui, 6 ou 7 avril, je n'aie toujours eu aucun contact formel de la part du Rectorat nous demandant de participer à ce travail.

Je crois, modestement, humblement, que les services de la Ville auraient pu participer ne serait-ce qu'au diagnostic, ne serait-ce qu'en fournissant la liste des travaux de sécurisation déjà entamés par les services du Département de Paris.

Mais après tout, c'est comme cela, ce n'est pas grave, mais c'est quand même un regret que j'exprime, parce qu'il me semble que ce sont de mauvaises manières.

Au-delà de la question de la sécurisation des bâtiments sur laquelle nous continuerons à faire des choses si tant est qu'on veuille bien nous y associer, il y a quand même la question des réponses humaines et du soutien aux familles et aux élèves en situation de décrochage qui doit être privilégiée. Et là, force est de constater que ce n'est pas exactement le choix qui a été opéré par le Gouvernement en supprimant des postes de C.P.E., en supprimant des postes de personnel qualifié de vie scolaire qui, par leur présence humaine, présence d'adulte, contribuent à ce que la vie dans les collèges se passe mieux et contribue à renforcer le lien social.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le Département de Paris, lui, au contraire, a investi dans un certain nombre de dispositifs liés à cet accompagnement humain. Je pense évidemment à "Action collégien", mais je pense évidemment au soutien renforcé en faveur des projets dans les collèges, en faveur des voyages pour les collégiens ; je pense évidemment au travail fait par Myriam EL KHOMRI avec les équipes de prévention spécialisées, tout comme le travail fait par Georges SARRE avec les correspondants de nuit qui ont été, dans certains quartiers, mobilisés pour intervenir à la sortie des collèges.

Pour terminer sur la vidéoprotection, de mon point de vue, il faut éviter de l'ériger en solution miraculeuse et je ne pouvais, de ce point de vue, qu'être d'accord avec M. le Représentant du Préfet de police. Elle peut, au cas par cas, à la demande des acteurs locaux - et j'insiste -, à la demande des principaux de collège notamment, être un outil de dissuasion ou faciliter l'enquête de police, mais elle ne règle à aucun moment, ni le problème des jeunes qui sont des jeunes décrocheurs et qui peuvent se retrouver être les auteurs de certaines violences, ni la violence des élèves à l'intérieur des établissements, ni la faiblesse des effectifs de police, ni la disparition de la police de proximité, ni la question de la prise en charge de ces jeunes par la P.J.J.

D'ailleurs, je constate que dans la circulaire et la lecture qui en est donnée, les Ministres concernés préconisent son installation non pas de façon systématique, mais en fonction de ce que révéleront les diagnostics de sécurité.

Pour toutes ces raisons, et pardon d'avoir été si longue, Monsieur le Maire, je donne un avis défavorable à ce vœu qui, vous l'avez d'ailleurs dit vous-même et c'était absolument sympathique, ne fait que relayer les annonces gouvernementales et la circulaire du 24 mars à laquelle je faisais référence.

En la matière, je le répète, sans moyens matériels et humains supplémentaires, les propositions du Gouvernement me semblent s'apparenter à des artifices.

Cet avis, néanmoins, et je vous l'ai déjà dit en 7e Commission, n'est absolument pas contradictoire avec le fait que des informations sur les équipements déjà financés par le Département puissent vous être fournies, projet de délibération qui passe en Conseil de Paris dont vous avez d'ailleurs toute connaissance, mais, bien évidemment, je me ferai un plaisir de vous les transmettre.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

J'ai trois demandes d'explication de vote.

On commence par M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Si je me réjouis que l'Exécutif refuse de voter ce vœu, je trouve que la réponse que je viens d'entendre n'est pas la bonne, parce que se laisser pousser par une droite répressive sur le terrain de la sécurisation, dire : "on va renforcer la sécurité, on va monter des murs, mettre des grilles"... On le disait tout à l'heure, on ne va pas transformer les écoles, les collèges, en camps, avec des miradors aux quatre coins.

Il y a un moment où il faut arrêter ce délire. Les établissements scolaires doivent être des lieux ouverts, des lieux d'échanges et pas des lieux fermés sur eux-mêmes.

On s'est assez battu contre les lycées casernes dans les années soixante et soixante-dix pour ne pas y revenir, y compris en mettant des caméras à toutes les entrées.

Je pense qu'il ne faut pas entrer dans ce jeu de la droite et, au contraire, dire que les établissements scolaires doivent être des lieux ouverts et donc des lieux ouverts sur la vie et pas des lieux où l'on "flique" les gens, les élèves et le personnel.

Je crois qu'il faut effectivement rejeter ce vœu et, encore une fois, répéter que la vidéosurveillance est une très mauvaise réponse à toutes ces questions.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

La parole est à Mme BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers cette rapide explication de vote, je voudrais d'abord dire mon accord total avec l'intervention de Colombe BROSSEL et, vous le comprendrez, souligner également l'implication de Georges SARRE sur le sujet à travers, très rapidement, trois points importants.

Il a été demandé au Recteur de l'Académie de Paris l'ensemble des statistiques relatives à l'échec, à l'absentéisme scolaire et à la déscolarisation. C'est, je crois, une manière importante de regarder les choses avant de prendre quelque décision que ce soit.

Le deuxième point, c'est la signature le 3 mars dernier d'un contrat parisien de sécurité qui engage le Rectorat, l'Inspection académique mais aussi l'ensemble des chefs d'établissement.

Et enfin, je soulignerais la mise en place d'une cellule restreinte du suivi des phénomènes de bandes, celles qui existent et celles qui se créent, qui a été mise en place avec le Parquet, la Préfecture de police mais également la Mairie et le Rectorat.

Je terminerai en disant qu'il faut cesser avec les réflexes pavloviens sur la vidéoprotection.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. MENGUY pour une explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je suis assez étonné des explications de vote de mes collègues, M. GAREL et Mme BACHE.

Monsieur GAREL, je ne sais pas si vous êtes un nostalgique de vos combats des années 60. Franchement, il y a une autre réalité aujourd'hui. Et laissez-moi vous dire en plus que je suis assez étonné parce que vos collègues à la Région font exactement l'inverse, c'est-à-dire que c'est eux qui proposent au Conseil d'administration des lycées parisiens de mettre en place de la vidéoprotection - et, je vous dis, mon collègue Gilles ALAYRAC pourra en témoigner également - aux abords des lycées. Il y a une espèce de schizophrénie entre la Région Ile-de-France et la Ville et le Département de Paris qui est tout à fait savoureuse. Mais là, franchement, il faut que vous parliez entre collègues.

Mais si, c'est vrai, attendez ! Franchement ! Je peux même vous donner des exemples très précis d'établissements où c'est arrivé.

Enfin, Madame BROSSEL, je ne sais pas si l'Etat joue au pompier pyromane. J'espère que l'Etat n'aura pas besoin de venir éteindre la patate chaude que vous relancez à chaque fois parce que les responsabilités sont partagées, mais quand les responsabilités sont partagées, le mieux est que tout le monde travaille ensemble.

Alors de dire tantôt que le Rectorat ne vous sollicite pas, mais qu'à côté de cela, vous recevez les principaux de collèges qui veulent vous parler de la violence aux abords des collèges, sans en prévenir la Préfecture de police et sans en prévenir le Rectorat ni même tous les élus concernés, cela fait deux poids deux mesures et c'est quand même très dommage. En tout état de cause, nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est rejeté.

2009, DJS 208 - Subvention à l'association "Jaurès Pantin Petit J2P" (19e). - Montant : 4.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 208 portant attribution d'une subvention à l'association "Jaurès Pantin Petit J2P", dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2008 et dans les neufs premiers mois de la mandature actuelle, "J2P" a reçu de la Municipalité parisienne environ 161.000 euros pour soutenir ses actions.

En janvier 2009, Jean-Jacques GIANNESINI et moi-même avons écrit à cette association pour lui demander un certain nombre d'éléments afin de mieux apprécier l'impact des actions entreprises et financées par la Ville sur le terrain. J'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de m'exprimer devant cette Assemblée sur la faiblesse des contenus des projets de délibération pour qu'un élu, a fortiori de l'opposition, puisse se forger une conviction sur ce qui lui est demandé de voter.

A ce jour, "J2P" n'a pas jugé bon de nous répondre alors que d'autres associations sollicitées l'on fait. Pourquoi ? Cette attitude ne nous paraît pas extrêmement constructive et nous tenions à souligner aujourd'hui. La période difficile pour le budget municipal appelle à beaucoup de vigilance. Les impôts payés par les Parisiens vont augmenter.

Ainsi, si cette association, comme d'autres d'ailleurs, n'est pas plus transparente envers les élus parisiens, y compris ceux de l'opposition, nous nous réservons la possibilité de revoir nos votes et, bien entendu, nous rendrons compte aux habitants du 19e de nos motivations.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au lieu et place de M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je tiens à excuser Bruno JULLIARD qui ne pouvait pas être présent aujourd'hui parmi nous et qui m'a demandée de bien vouloir relayer auprès de vous, Madame ONGHENA, sa réponse.

Un point de méthode et un point sur le fond. Un point de méthode est d'annexer au projet de délibération qui est proposé au vote aujourd'hui un certain nombre d'éléments de bilan financier et de rapport d'activité sur ce que fait l'association "J2P" et quand on reprend un certain nombre de projets de délibération qui ont été soumis à notre Conseil, on retrouve ces éléments. Libre à vous de demander aux associations du 19e arrondissement de vous renvoyer des documents comptables, mais ces éléments font partie de ceux qui sont fournis à l'ensemble des élus et sur lesquels nous pouvons travailler pour décider de nos votes.

Sur le fond, une fois ceci dit, "J2P" est un centre social, implanté depuis de nombreuses années dans le 19e arrondissement et qui travaille tant auprès des jeunes qu'auprès des familles en aide à la parentalité, avec des activités de soutien scolaire, par exemple, pour les plus jeunes.

L'association "J2P" a été fortement mobilisée dans les semaines qui viennent de s'écouler dans le 19e arrondissement, notamment suite aux difficultés qui sont intervenues dans le quartier dans lequel elle est implantée, rue Petit, et c'est notamment à la suite de la participation de "J2P" au Comité du vivre ensemble qui avait été installé par le Maire de Paris que "J2P" participe à un certain nombre d'activités dont la prochaine sera d'ailleurs l'organisation d'une fête de quartier qui s'appelle "Milhaud en mai", qui aura donc lieu, allée Darius-Milhaud, sur plusieurs jours avec des activités autour du lien social.

Et parce que les renseignements que vous demandez sont présents dans les projets de délibération et parce que l'association "J2P" est un acteur présent sur le quartier et qui remplit l'ensemble de ces missions de centre social, je vous invite bien naturellement à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 208.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 208).

2009, DFPE 288 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction, 218-220 bis, rue de la Croix-Nivert - rue Théodore Deck (15e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFPE 288 relatif à l'approbation et à la signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la R.I.V.P. pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction 218-220 bis, rue de la Croix-Nivert - rue Théodore-Deck dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je vais essayer d'être très bref sur cette question. Ce projet de délibération, et nous nous félicitons de l'arrivée de nouveaux logements sociaux pour les familles du 15e, appelle une problématique. J'en ai déjà parlé avec M. NAJDOVSKI en 7e Commission, il convient de faire attention lorsque nous avons ce genre de projet d'aménagement, que ce projet soit global pour les riverains et pour les familles qui viendront habiter dans ces nouveaux logements.

Le problème de cette localisation dans le Sud du 15e arrondissement est multiple. Nous avons vu qu'une crèche allait venir s'installer. Il faut également prendre en compte la problématique scolaire avec des familles qui viennent avec des enfants à scolariser, les écoles environnantes sont malheureusement saturées.

Il faut prendre également la problématique du stationnement puisque ce lieu était la localisation des "boxes" de Paris avec plus de 600 places de parking. Nous sommes dans un quartier résidentiel avec, en plus, la proximité de la Porte de Versailles, avec tous les grands salons qui entraînent des problèmes de circulation et de stationnement, le projet de réunion des Etats-majors à Balard et de la Tour Triangle.

A un moment donné, une crispation certaine va survenir parce que si ce projet ne prend pas en compte cette globalité, nous nous étions prononcés au Conseil du 15e sur des places de stationnement supplémentaires, il ne sera pas du tout en adéquation avec les attentes des habitants du 15e. Au nom des élus de l'arrondissement qui sont toutes et tous préoccupés par le bien-être au quotidien des habitants du 15e et la bonne implantation des équipements publics, je crois qu'il faut être à l'avenir très vigilant sur cette question et en tout cas c'est exactement dans ce sens que nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY, notamment pour la brièveté de l'intervention.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est relatif à la passation avec la Régie immobilière de la Ville de Paris d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une crèche et d'un logement de fonction. Et en ce sens, cela répond à une préoccupation partagée de pouvoir offrir aux directrices des établissements de la petite enfance les meilleures conditions de logement pour exercer leurs fonctions. Votre intervention portait sur la globalité du projet, néanmoins, je tiens à rappeler que ce projet de délibération porte uniquement sur la réalisation de la crèche.

Sur la partie stationnement que vous avez évoquée, j'ai tenu à ce qu'on nous communique un certain nombre d'éléments de manière à ce que je puisse vous dire quelques mots. Le terrain préempté par la Ville de Paris était sur le point d'être acquis par un promoteur privé qui envisageait de démolir le parking pré-existant sans reconstitution de l'offre correspondante.

Les intentions de la Ville de Paris sont les suivantes : après étude par les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements de l'impact de la suppression de ce parking sur l'offre de stationnement local, il sera étudié l'opportunité éventuelle d'intégrer des places de stationnement supplémentaires dans le parking de l'opération que réalisera la R.I.V.P.

J'en viens plus précisément à ce projet de délibération pour vous dire quand même deux mots puisque l'occasion m'en est donnée. Tout d'abord, puisque nous avons évoqué la problématique de la qualité de l'air dans les établissements de la petite enfance, avec deux voeux qui ont été déposés et un voeu de l'Exécutif que nous avons voté, l'accès à la crèche se fera par le biais d'une voie calme puisque ce sera par la rue Théodore-Deck, qui sera prolongée.

Deuxième élément : en matière de performance énergétique, ce projet dépassera les objectifs du Plan Climat, le but étant de réaliser un bâtiment passif, c'est-à-dire auto-suffisant d'un point de vue énergétique, voire même à énergie positive, c'est-à-dire produisant davantage d'énergie qu'il n'en consomme. A ce titre, c'est donc un projet tout à fait innovant qui montre à quel point le souhait de la Ville de Paris est d'allier respect des engagements en matière de Plan Climat et développement de la qualité et de l'offre de service public pour les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 288.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DFPE 288).

2009, DJS 16 - Signature d'une convention avec l'association "Office du Mouvement Sportif du 16e arrondissement" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 16 sur lequel le groupe U.M.P.P.A a déposé l'amendement n° 76 : signature d'une convention avec l'association "Office du Mouvement Sportif du 16e arrondissement" pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 20.000 euros.

La parole est à M. AURIACOMBE pour trois minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, il s'agit d'une demande concernant l'Office du Mouvement Sportif du 16e arrondissement. Nous avons actuellement une subvention de 20.000 euros et nous demandons à ce qu'elle soit portée à 22.500 euros.

Les raisons de cela, je sais bien que ces sommes sont relativement faibles par rapport au sport professionnel dont nous allons parler tout à l'heure ou par rapport aux 200 millions d'euros de Jean-Bouin, mais ces 2.500 euros supplémentaires correspondent à un Office du Mouvement Sportif du 16e arrondissement très actif, qui va au-delà, comme le sait M. le Maire, des objectifs fixés. Un Office municipal des sports qui, avec 22 manifestations par an, connaît un vrai succès et c'est pour cela que nous demandons un effort supplémentaire.

Je terminerai en disant qu'initialement l'O.M.S. du 16e avait demandé 25.000 euros ; on lui a attribué 20.000 euros. Nous demandons aujourd'hui de partager en deux, de faire un effort pour 22.500 euros.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Pour répondre sur ce petit effort, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Petit effort, mais l'O.M.S. du 16e arrondissement a d'ores et déjà bénéficié d'une revalorisation de sa subvention de 2.000 euros par rapport à 2008. De plus, la subvention de 18.000 euros en 2008 avait connu une augmentation de 1.000 euros par rapport à 2007. Il y a donc eu un véritable souci de prendre en compte, comme il a été dit, le dynamisme de l'O.M.S. du 16e arrondissement, le nombre d'associations et de licenciés qu'il fédère.

La revalorisation de 2.000 euros que nous avons faite a d'ailleurs été soumise et validée par votre adjoint au sport du 16e arrondissement.

Enfin, les revalorisations des subventions de l'O.M.S. pour l'année 2009 se sont faites avec le souci d'une réelle prise en compte, tout à la fois du nombre d'associations, du nombre de licenciés et de leur implication dans la vie de l'arrondissement.

L'O.M.S. du 16e arrondissement, comme d'autres, a donc bénéficié d'une augmentation de sa subvention pendant que certains O.M.S., je le dis, ont connu quant à eux une baisse.

Je ne peux donc évidemment pas accepter cet amendement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 76 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 76 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 16).

2009, DJS 137 - Signature d'une convention avec le Comité Départemental de Paris de Football pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 137 : signature d'une convention avec le Comité départemental de Paris de football, pour l'attribution d'une subvention de 50.000 euros.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans quelques minutes, nous allons parler et échanger sur le rapport qui a été fait sur le P.S.G. Mais là, j'ai été arrêté par cette convention avec le Comité départemental de Paris de football. Je me rends compte que vraiment, dans cette ville, la politique sportive est une politique complètement élitiste.

Vous vous rendez compte que d'un côté on donne plusieurs millions d'euros au P.S.G. et d'un autre côté pour ce Comité départemental qui regroupe 49 clubs parisiens, 13.000 licenciés, on donne 50.000 euros. C'est complètement disproportionné. J'en appelle vraiment à l'adjoint chargé du sport qui, je sais, est très sensible à cela, qui est aussi un militant communiste. On ne peut pas d'un côté donner à 13.000 amateurs 50.000 euros et de l'autre, donner à 30 joueurs du P.S.G. 3.600.000 euros. C'est complètement délirant. Je pense qu'il faut absolument qu'on rééquilibre vraiment la politique sportive à Paris. Il faut maintenant que Paris privilégie le sport amateur et arrête de financer le sport business et le sport professionnel.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Est-ce que la fibre du militant communiste a été sensible à cette argumentation ?

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je crois que Sylvain GAREL, M. le Président du groupe "Verts", ne connaît pas bien la situation.

Si vous dites que c'est 50.000 euros pour 13.000 licenciés, non, parce qu'il faut savoir, et cela me permet, comme vous le souhaitez d'ailleurs, de rendre hommage à l'ensemble du mouvement sportif à Paris.

Il faut savoir qu'il y a 2.000 associations sportives. Je n'en compte pas forcément que sur le football. Dans le Comité de Paris du football, il y a beaucoup de clubs, d'associations sportives qui, elles, sont subventionnées à côté.

Quand on regarde l'ensemble des subventions apportées, ne serait-ce qu'à l'ensemble du football amateur et des petits clubs dans cette ville, c'est très important. Cela me permet de rendre cet hommage parce qu'il y a quand même 2.000 clubs. 600 de ces associations sont subventionnées, cela fait des milliers de créneaux qui sont donnés à l'ensemble des jeunes enfants dans les écoles, cela fait aussi des milliers de créneaux qui sont donnés à l'ensemble des clubs dans une ville qui a eu besoin de rattraper sur les structures sportives, sur les équipements parce que pendant très longtemps, très peu d'équipements ont été faits. On était très en retard. Dans la mandature précédente et dans celle-ci, malgré les difficultés, nous allons essayer de rattraper ce retard. C'est donc très important.

Je voudrais simplement dire aussi que si vous suggérez de baisser la subvention au club P.S.G., Monsieur le Président, vous vous appuyez certainement sur les déclarations de Bertrand DELANOË à l'occasion du point fait sur la situation des finances parisiennes. L'annonce d'une baisse de la subvention au P.S.G. dans le cadre des économies recherchées, vise à préserver et assumer les priorités de la mandature en faveur des Parisiens.

Je voudrais simplement vous faire remarquer que si la subvention du P.S.G. baisse dans le contexte de crise que nous connaissons, cette économie comme toutes les autres, visera d'abord à ne pas nous retrouver avec un budget de fonctionnement en déficit et d'assumer les priorités qui sont les nôtres.

Si baisse il y a, il n'y aura pas de redéploiement pour abonder les subventions accordées à d'autres clubs ou associations sportives de proximité. Par contre, ces dernières ne seront pas baissées et cela est évidemment le combat que je mène. Je donne donc un avis négatif à la proposition de Sylvain GAREL.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Une précision, je n'ai pas fait de proposition, c'était juste une intervention.

Nous voterons ce projet de délibération, bien sûr, mais il n'y a pas d'amendement et de voeu de notre part.

Mais deux choses. D'abord, cette association demandait 73.000 euros, ce qui est une somme tout à fait modeste : on aurait pu les leur donner.

Deuxièmement, autant que je sache si l'on baisse, et vous savez que je suis d'accord pour la baisser jusqu'à zéro, la subvention au P.S.G., c'est essentiellement pour permettre à la Ville de bénéficier de cet argent pour ne pas être en déficit, mais je pense que d'un autre côté, on peut faire un geste pour montrer que ce n'est pas une décision anti-sportive et aider un petit peu plus les clubs amateurs.

C'est tout ce que je propose et j'espère que, dans le cadre des discussions que nous aurons dans les semaines qui viennent, cela sera revu en profondeur.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur VUILLERMOZ, une brève réponse ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Oui, vraiment très brève.

Je vous invite, Monsieur le Président, à regarder toutes les subventions qui sont accordées à l'ensemble du mouvement sportif et vous verrez qu'il y a beaucoup de subventions qui ont été augmentées, soit dans l'année précédente, enfin dans l'année dernière, soit dans cette année-ci, et qui risquent d'être augmentées aussi dans la prochaine période.

D'ailleurs, nous avons fait une modification des barèmes pour attribuer les subventions qui prennent beaucoup plus en compte maintenant les faits réels qui se passent dans les associations sportives et dans les arrondissements.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 137).

2009, SG 56 - Observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur les relations entre la collectivité parisienne et les clubs sportifs professionnels pendant les exercices 2002 et suivants.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au contrôle des comptes d'emploi par la Ville et du suivi financier des clubs par la Municipalité.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la SASP PSG et à la fondation PSG.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions de mise à disposition des clubs des équipements sportifs du Parc des Princes et du stade Jean Bouin.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons aux observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur les relations entre la collectivité parisienne et les clubs sportifs professionnels pendant les exercices 2002 et suivants. Le groupe Centre et Indépendants a déposé les vœux n° 77, n° 78 et n° 79.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois qu'il y a trois vœux, donc j'ai le temps des trois vœux, c'est bien cela ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Vous avez 5 minutes. Il y a deux autres orateurs prévus.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous vous soumettons trois vœux qui relèvent des relations entre la Ville et les clubs professionnels sportifs.

Trois vœux, mais c'est en réalité la politique de la Municipalité dans son ensemble qu'il s'impose de revoir. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'attachement de cœur de Paris pour ses clubs de haut niveau que sont, par exemple, le P.S.G. et le Stade français : ils portent fièrement les couleurs de notre Capitale partout en France et à travers l'Europe.

Ce à quoi il nous faut mettre fin, c'est à un manque de transparence, une certaine ambiguïté et un mélange des genres dans la gestion des relations avec ces clubs, dont le fonctionnement participe plus de l'entreprise que de celui d'une association sportive.

A plusieurs reprises, j'ai signalé ce que l'on pourrait appeler des dérives. Aujourd'hui, c'est la Chambre régionale des comptes qui pointe des dysfonctionnements et vous enjoint d'y remédier.

Notre premier vœu porte sur la subvention au P.S.G. La Ville alloue une subvention de 2,3 millions d'euros à la S.A.S.P. P.S.G., entreprise privée d'un Groupe américain qui a investi ; c'est une bonne chose ! Et il faut être sérieux ici : si ce fonds de pension américain souhaite investir dans le P.S.G. pour exercer une activité commerciale ou sportive, il en a largement les moyens ! Nullement besoin, je crois - et je me demande même si cette subvention ne lui fait pas insulte ! -, il n'a nullement besoin de s'adosser aux deniers de la Ville pour cela.

Nous souhaitons donc une diminution très substantielle, pour ne pas dire la suppression de cette subvention au P.S.G., qui ne doit d'ailleurs être qu'une étape vers sa suppression.

En revanche, nous sommes favorables à ce que la subvention à la fondation P.S.G., si - et seulement si - ses objectifs sont renforcés et clarifiés en faveur d'une action sociale, soit augmentée en conséquence.

Il apparaît, en effet, nécessaire, au vu de ce rapport, que la Municipalité renforce son contrôle dans le suivi des clubs, tant sur le plan des comptes d'emploi que sur le plan de leur situation financière. Il n'est pas possible de continuer à verser des subventions sans que les clubs ne présentent les éléments d'information indispensables à une bonne lisibilité.

La création d'un comité de suivi par la Ville est certes une avancée, mais on ne peut s'en satisfaire, puisque les errements dans la présentation des informations et l'opacité financière perdurent. Il est donc nécessaire désormais de procéder à des sanctions financières, lorsque les manquements aux engagements sont avérés. C'était le cas lorsqu'il y a eu la finale P.S.G. contre Lens ; le club a des responsabilités à l'égard de ce qui se passe dans sa salle... dans son public. Il faut avoir le courage de cette mesure, sans quoi rien ne changera.

Troisième vœu, enfin, et c'est le point le plus important : les conditions de mise à disposition des équipements sportifs. Je veux parler particulièrement du Parc des Princes et du stade Jean Bouin. Ils sont confiés à deux personnes privées : respectivement "Sport et Evénements" et "Paris Jean Bouin Lagardère".

Le montant de la redevance est calculé en fonction du chiffre d'affaires. Or, rendez-vous compte ! La convention exclut du mode de calcul les recettes de billetterie, les recettes de publicité, les recettes des droits de retransmission, ainsi que les recettes d'exploitation des buvettes et ventes des produits dérivés concernant le P.S.G. On comprend mieux le loyer annuel du Stade français : 32.000 euros, c'est ahurissant ! C'est peut-être un trois-pièces, même pas ! Un deux-pièces dans le 7^e arrondissement ! C'est ahurissant ! Totalement incohérent avec les règles de la domanialité publique. C'est la Chambre régionale qui le dit !

Concernant Jean Bouin, c'est un sujet qui risque de coller à votre mandature comme un sparadrap, mais de peser plutôt comme un boulet ! Là, je ne me réfère pas simplement à la Chambre régionale des comptes, c'est plus grave que cela !

Le jugement du Tribunal administratif de Paris vient, en effet, de rendre caduc - alors, vous avez fait appel, bien sûr - le contrat d'occupation accordé en juillet 2004 à l'association "Paris Jean Bouin Lagardère". C'est le fondement de la décision du Tribunal qui est intéressant. Le contrat d'occupation du domaine public aurait dû légalement être un contrat de délégation de service public, soit faire l'objet de publicité et d'une mise en concurrence !

Je ne citerai pas le rapport du commissaire du Gouvernement, il est accablant pour la Ville !

Je ne voudrais pas commenter cette décision de justice plus en avant, même si votre appel est, de toute façon non suspensif.

Je terminerai sur ce sujet, c'est une façon de gérer les relations avec certains clubs professionnels qui va devoir être profondément revue et le projet du nouveau Jean Bouin que vous allez finalement devoir reconsidérer de zéro, j'en suis persuadé. Prenons dès aujourd'hui les devants et sachons en tirer les leçons.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

La parole est à M. Claude GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Monsieur le Président, Monsieur l'adjoint au Maire chargé des sports, je crois que la facilité serait de prendre ce rapport de la Chambre Régionales des Comptes sur les clubs sportifs parisiens, c'est-à-dire au-delà du P.S.G., comme un réquisitoire sur la politique actuelle de la Ville.

C'est beaucoup plus grave que cela ! Car, pour être tout à fait honnête, la politique actuelle de la Ville n'a pas beaucoup changé dans cette majorité par rapport à la politique précédente. C'est la même dérive ! Et cette dérive s'explique pour des raisons qui n'ont pas été prises en compte dans l'Histoire du sport.

Lorsque cette politique, qui consiste à approvisionner très largement les clubs en question, a été mise en place, nous étions en face d'un sport qui était encore à demi professionnel, qui n'était pas un tombereau d'argent comme nous le connaissons aujourd'hui. L'évolution s'est faite dans les années 1960-1970 et c'est probablement dans ces années 1970 qu'est née cette politique. Donc, on aurait mauvaise grâce à vous imputer le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et à vous seuls.

Je dirais que, d'ailleurs, la situation va s'aggraver.

Elle va s'aggraver non seulement par la politique que vous avez menée sur Jean Bouin, mais cela, c'est un autre problème, j'y viendrai tout à l'heure, mais elle va s'aggraver sur l'émergence des jeux. Car vous devez savoir, et vous le savez, que, dans quelques mois, les jeux seront complètement libéralisés sur le plan européen et que, par conséquent, les paris sportifs vont apporter des millions et des millions d'euros supplémentaires à une pratique du sport professionnel qui est déjà caractérisée, si on lit les salaires des joueurs de foot et des dirigeants - on parle beaucoup des dirigeants de société, mais les joueurs de foot ne sont pas mal pourvus non plus, semble-t-il -, eh bien, on va visiblement vers un endroit où va s'accumuler une masse d'argent.

Alors, il est temps, je crois, Monsieur le Maire, de revoir la politique globalement et sans a priori. On ne peut pas faire la même politique sur une Histoire du sport encore amateur et semi-professionnel et sur un sport qui va devenir maintenant presque un endroit où on va placer l'argent. Et quand on discute avec les dirigeants du sport professionnel, ils le disent. J'ai discuté avec GACHASSIN, j'ai discuté avec tous les sportifs qui sont à la tête de fédérations, ils savent très bien que, dans quelques mois, les paris vont tout changer.

Alors, est-ce que la Ville doit continuer la même politique ?

Je reprendrai en quelques minutes, en quelques secondes, si j'ose dire, les quatre points que soulève la Chambre régionale : le premier point porte sur les subventions, le deuxième porte sur les contrats, le troisième porte sur les établissements et le quatrième sur la sécurité.

Et je dirai qu'il faut avoir, sur tous ces points, des avis, qui soient des avis plus nuancés que le schématisme classique de la dénonciation.

D'abord sur la subvention, il est évident, Monsieur le Maire, comme par le passé, que nous ne parviendrons pas à expliquer que ces subventions sont conformes à l'intérêt général. Car on voit bien, et la Chambre régionale des comptes le dit, que ces subventions sont non contrôlées et souvent incontrôlables et que, de plus, même s'il s'agit d'une fondation ou autre, en réalité ce qui passe par les fondations sert à quelque chose, comme les formations professionnelles qui ne sont pas du tout conformes, en réalité, avec l'objectif initial présenté dans les projets de délibération du Conseil comme une aide à l'émergence d'un sport de proximité.

Les subventions, il faut le reconnaître, dans un endroit où ce sont des entreprises, et non plus des clubs, je voudrais maintenant qu'on parle d'entreprises sportives. Ce sont des entreprises qui gèrent, comme des entreprises, c'est-à-dire avec la meilleure rentabilité possible. Que vient faire la subvention dans ce domaine ? Je crois qu'elle n'a plus lieu d'être.

Pour cette subvention, je suggérerai que ces subventions au contraire - je rejoins un peu l'intervention de notre collègue Sylvain GAREL tout à l'heure -, normalement ces subventions - j'allais dire "ami", excusez moi. Camarade va mieux - je trouve que ces subventions devraient aller vers les associations sportives de proximité.

Et vous, M. VUILLERMOZ, vous seriez pour, je le sais, que ce ne soit pas seulement la Nikolaï de Chaillot mais l'étoile rouge de Stalingrad, je dis cela comme cela, ou bien la paroisse de Montrouge qui puisse bénéficier pour le sport de proximité de la masse de subventions qu'on attribue sans contrôle à ces clubs qui sont des entreprises sportives, qui ne sont plus des clubs sportifs mais des entreprises sportives. C'est le premier point.

En revanche...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - C'est le premier point, mais vous êtes...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - J'en ai pour deux minutes. Il n'y a plus personne, alors on a le temps.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je peux négocier à une minute, pas plus.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Pour une fois que je ne dis pas du mal de vous, vous devriez en profiter. Ne vous inquiétez pas, cela va venir.

En ce qui concerne les contrats...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur GOASGUEN, je transige à une minute.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - D'accord.

En ce qui concerne les contrats, je crois qu'il faut faire une vraie politique contractuelle, parce que le contrat peut être contrôlé par le juge. Pour la sécurité, je suis favorable à la politique qui est menée actuellement. Mais laissez-moi les trente secondes qui me permettent de donner satisfaction à la majorité qui avait envie que je critique.

Alors, là je vais critiquer. Comment pouvez-vous justifier les concessions qui sont accordées au P.S.G., au Parc des Princes et à Jean-Bouin ? Jean Bouin ! Monsieur VUILLERMOZ, 32.000 euros par an ! Tout à l'heure POZZO di BORGIO disait que c'était deux pièces dans le 7e. C'est cher. J'ai calculé c'est quatre pièces en face de Jean Bouin !

On loue un stade de 10.000 places pour le prix de quatre pièces. Le tribunal administratif vient de vous désavouer. Vous êtes dans une impasse totale sur les concessions. Pour être clair, parce que ce débat reviendra, moi je suggère qu'il y ait un grand débat sur les concessions sportives des entreprises de sport au sein du Conseil de Paris, non pas un débat fermé...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur GOASGUEN, est-ce que je peux vous suggérer de conclure ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je termine, Monsieur le Président.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Un débat ouvert qui nous permette d'avoir la mesure contractuelle, la mesure sécurité, en face de ces subventions et de ces concessions, dont on voit bien maintenant qu'elles ne tiendront plus devant les tribunaux.

Soyez raisonnable, M. VUILLERMOZ, pensez à la modernité, pensez aux entreprises sportives et donnez un peu plus d'argent aux véritables associations sportives de proximité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - La parole est à M. David ALPHAND, et je lui propose de faire une intervention peut-être un peu plus brève que celle de M. GOASGUEN.

M. David ALPHAND. - J'utiliserai mon temps, c'est-à-dire cinq minutes. Mais, vous allez voir, elle est dans la continuité de celle de Claude GOASGUEN.

Décidément, la série noire continue pour l'Exécutif parisien. Après le carton rouge, infligé à ce même Exécutif la semaine dernière du côté de Jean Bouin, voilà un carton jaune, infligé à nouveau à la Ville, cette fois-ci par la Chambre régionale des comptes.

Les conclusions de la Chambre ne sont guère à l'avantage de la Ville, c'est le moins qu'on puisse dire. Il ressort de ce rapport un bilan en demi-teinte, avec des observations assez accablantes pour l'Exécutif, qui appelle un sursaut rapide. Car les enjeux sont lourds. Budgétairement, on ne l'a pas encore dit, il s'agit de 5, 6 millions d'euros, mais les clubs professionnels sont aussi la vitrine et l'image d'une ville. Ils ont également un rôle éminent à jouer en direction de la jeunesse et du sport amateur, du sport de proximité.

Côté positif, la chambre relève la signature du contrat local de sécurité pour le Parc des Princes. L'élue du 16e que je suis ne peut que se féliciter du souci des pouvoirs publics à chercher à assurer au mieux la sécurisation de ce stade et de ses abords.

Pour autant, l'honnêteté force aussi à reconnaître que le chemin reste encore long sur cette voie. Alors qu'en Angleterre, les familles affluent en masse au stade, elles sont plus que rares au Parc où le sentiment d'insécurité demeure. Sans parler des nuisances pour les riverains, une constante tristement célèbre dans ce quartier.

Côté négatif, en revanche, les critiques de la chambre tombent en rang serré, et on ne peut qu'y adhérer. Tout d'abord, la Ville se retrouve dans l'illégalité, en versant au P.S.G. le maximum autorisé sans prendre en considération les apports d'autres collectivités, Saint-Germain-en-Laye notamment.

Le péché n'est pas véniel. Il témoigne de la cécité lourde de l'Exécutif, déjà constatée dans tant d'autres domaines. Cécité à l'égard de ce qui se passe de l'autre côté du périphérique. Cécité à l'égard de la réalité d'un Grand Paris qui n'attend pas une coquille vide comme Paris Métropole pour faire sentir ses effets concrets.

L'affaire du montant de la subvention au P.S.G. vient une nouvelle fois illustrer tristement l'isolement de la Ville, dans lequel elle se complaît. Malheureusement l'ivoire de cette tour cohabite mal avec l'or de la règle rappelée par la chambre : pas plus de 3,2 millions d'euros au total.

Du point de vue du pratiquant, de l'amoureux du sport en amateur, le bilan n'est guère plus reluisant. La chambre souligne des conventions avec les clubs professionnels truffées d'objectifs imprécis, parfois en régression au fil du temps. Est-ce ainsi, avec une telle légèreté, un tel détachement, que doit être géré le sport à Paris ?

Et puis, vient le morceau de choix. La question des redevances acquittées par les clubs professionnels, en contrepartie de l'occupation et de l'utilisation des équipements sportifs. Autant le dire tout de suite, le contribuable parisien est loin d'en avoir pour son argent. Et certaines largesses passent mal. Un exemple pris au hasard, qui a déjà été cité par Yves POZZO di BORGIO et Claude GOASGUEN, c'est vraiment le hasard : Jean Bouin. En quelque sorte, tout concessionnaire du stade, le Stade français y acquitte une subvention - cela a déjà été dit - de 32.000 euros par an.

Il n'y a pas besoin d'avoir fait Polytechnique pour faire ce rapide calcul, sachant que le Stade français joue environ dix matchs de Top 14 à Jean Bouin, le match revient à 3.200 euros. C'est donné, surtout au regard des recettes de billetterie de ce club, des ventes de produits dérivés, de la publicité, des droits télévisions, comme ne manque d'ailleurs pas de le souligner la Chambre régionale des comptes, à ce prix, on comprend mieux l'attachement quasi viscéral du Stade français rugby pour ce stade.

L'amour du rugby n'a pas de prix, l'amour d'un stade, si.

Au total, il ressort de ce rapport une bien désagréable sensation, et je vais en finir par là. La Ville manque, de façon frappante, à un certain nombre de ses devoirs. Pire, ses relations avec les clubs professionnels semblent être gérées de manière approximative, et pourquoi ne pas le dire, lointaine.

Tenant certains clubs financièrement à bout de bras, elle ne parvient, pour autant, pas à faire valoir des exigences qui pourtant seraient légitimes. Manque d'ambition politique ? Absence de réelle volonté ? Des intérêts purs et simples ? On se perd en conjectures. Toujours est-il que ce sombre tableau ne peut satisfaire ni ceux qui rêvent de voir Paris remporter des titres de prestige, ni ceux pour qui le sport n'est pas un business mais une fabuleuse école de la vie.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je crois que notre Assemblée est suspendue à la réponse de M. VUILLERMOZ. Etes-vous capable de réconcilier l'ivoire de la tour et l'or de la règle ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Déjà, ce que je ne ferai pas, Monsieur le Maire, c'est essayer d'arbitrer la lutte intestine qui existe à l'U.M.P. à la mairie du 16e arrondissement entre M. ALPHAND et M. GOASGUEN.

(Rires dans l'hémicycle).

Cela, sûrement pas, je les laisse dans le 16e arrondissement, et la population du 16e tranchera !

Je veux simplement revenir sur ce qui m'apparaît l'essentiel et peut-être que ce qu'abordait M. GOASGUEN m'apparaît important, c'est-à-dire les conditions économiques du sport professionnel ; cela a aussi été traité tout à l'heure par le Président du groupe "Les Verts" et M. POZZO di BORGIO en a parlé.

Sans polémique, je crois que la C.R.C. a totalement ignoré la réalité des conditions économiques actuelles des clubs professionnels, notamment s'agissant des grands sports de salle tels le basket, le handball et le volley-ball.

Je mets à part le football et j'y reviendrai tout à l'heure et peut-être, à l'extrême rigueur, le rugby, mais les sports collectifs ne peuvent disposer en France d'un secteur de haut niveau que moyennant un appui financier important des collectivités, que ce soit sous forme de subventions, et le plafond de 2,3 millions d'euros n'a pas été fixé par hasard par le législateur - je rappelle que la Ministre des Sports à l'époque était Mme BUFFET -, ou de mise à disposition à des conditions adaptées des équipements.

La logique sous-jacente de la Chambre, à savoir limiter les subventions, privilégier le financement d'animations selon une logique de marchés publics, limiter les achats de places et de prestations de communication, renchérir les coûts de mise à disposition des installations, ne pourrait avoir qu'un résultat, et je le dis très tranquillement, c'est la disparition de ces clubs et, sur le plan national, du haut niveau dans ces disciplines. Oui, oui, oui et oui !

Toutes les collectivités sont confrontées à ce problème. Elles se réunissent souvent - j'y participe avec vos amis - pour mettre en commun leur expérience.

On peut tout à fait comprendre des options politiques ou des convictions personnelles tendant à une opposition de principe au financement public de clubs professionnels ; telle est sans doute l'option des auteurs du rapport de la Chambre, tel est le cas de certains groupes politiques du Conseil de Paris depuis de nombreuses années. Mais tel n'est pas le cas, par contre, du Maire de Paris qui a toujours considéré que la suppression de tout lien entre les clubs parisiens évoluant dans l'élite qui contribuent, à leur manière, au sentiment d'appartenance de la population parisienne, et je vais au-delà de la population parisienne, parce que je crois que cela touche l'ensemble de la population de la Région Ile-de-France, le lien entre cette population et la Ville dont les clubs portent le nom, signifierait très vite le délitement progressif du lien affectif entre ces clubs et les passionnés de sport qui se reconnaissent en eux et tel est, bien sûr, le cas du P.S.G. et, je le dirai tranquillement, c'est aussi le cas de tous les clubs au niveau national, que ce soit Lyon, Monaco, Marseille ou d'autres.

Bien sûr, une subvention de 2.150.000 euros - j'y reviendrai tout à l'heure, Monsieur POZZO di BORGIO, il ne s'agit pas de 2.300.000 mais de 2.150.000 -, pour le P.S.G., est importante. Il faut du reste apprécier ce montant au regard de la taxe sur les spectacles payée par ce club, 12 % des recettes de billetterie, et, il faut le dire, le P.S.G. est de très loin le club de la ligue 1 qui paye la plus grosse taxe sur les spectacles, à savoir 1.850.000 euros, soit 86 % de la subvention, alors que ses principaux concurrents sont totalement exonérés, à savoir Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Saint-Etienne, Nice, Auxerre et Monaco. Le deuxième club contributeur au plan national est le club de Rennes, avec seulement 580.000 euros.

J'en viens maintenant à la question que posait M. POZZO di BORGIO.

Je voudrais simplement dire que la Chambre ne critique en réalité que la contribution versée par la Ville de Saint-Germain-en-Laye à l'association P.S.G. entre 2003 et 2005 et cela d'un montant de 46.000 euros et le soutien financier par des collectivités franciliennes à une petite opération dite "championnat interquartier" organisé par l'association. C'est là la grosse critique par rapport au Paris Saint-Germain.

Or, par ailleurs, la Ville conteste totalement l'interprétation de la Chambre et la confusion qu'elle fait entre la S.A.S.P. P.S.G. et l'association P.S.G.

La loi du 16 juillet 1984 est pourtant particulièrement claire, elle distingue la société commerciale qui gère les activités professionnelles d'un grand club, de son association support qui a la seule responsabilité du secteur amateur.

Il faut distinguer donc les subventions qui, au titre de cette loi, sont destinées à financer les missions d'intérêt général relatives au sport professionnel qui font l'objet d'un plafonnement que la Ville n'a jamais dépassé - c'est ce que j'ai dit - des autres subventions que peuvent recevoir les associations sportives sans lien avec l'activité professionnelle du club.

Cette interprétation figure explicitement dans une circulaire des Ministres de l'Intérieur et de la Jeunesse et des Sports du 29 janvier 2002 - son auteur n'est pas là, mais il la connaît parfaitement -, relative aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs. Le législateur n'a pas entendu limiter les possibilités pour les associations sportives de recevoir des subventions en tant qu'organisme à but non lucratif. En revanche, il a souhaité encadrer le financement public en faveur du sport professionnel en le limitant à des missions d'intérêt général.

Voilà un peu ce que je voulais dire.

C'est quand même très important, parce que quand on regarde le travail qu'a fait et que fait la fondation Paris Saint-Germain, c'est quand même assez fabuleux.

Je vous invite, Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, comme vous êtes sur place, à y participer, d'autant que le Président de cette fondation est M. Franck BOROTRA, que vous connaissez.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Vous ressemblez à CHIRAC.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Moi, je ne tranche pas entre CHIRAC, SARKOZY et les autres ; c'est votre problème, ce n'est pas le mien !

Ressembler à CHIRAC, pour moi, c'est un peu beaucoup, parce qu'il est un peu plus grand que moi.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Par contre, quand on regarde l'ensemble des activités de la fondation, on peut dire qu'il y a les après-midi, les journées, les vacances, les vacances scolaires, les tournois de poussins, l'animation du réseau de ces 16 clubs filleuls, le tournoi interquartier dont les finales se déroulent au Parc des Princes, l'opération "P.S.G. aux enfants" qui concerne 5.000 enfants, les visites de joueurs dans les hôpitaux - c'est pour le P.S.G. -, les écoles municipales des sports, l'opération "Paris tout foot", les actions de sensibilisation et de lutte contre les discriminations et la formation sportive avec ses trois centres de formation de jeunes footballeurs.

La dernière chose sur laquelle on m'a interrogée, et je finirai par-là, c'est la mise à disposition des équipements sportifs.

La Chambre indique qu'aucune convention ne lie la Ville et le P.S.G. d'une part, la Ville et le Stade français d'autre part, au titre de la mise à disposition du Parc des Princes et du stade Jean-Bouin. C'est, bien sûr, totalement normal, puisque les deux équipements ne sont pas gérés en régie mais concédés à des personnes morales de droit privé, une société commerciale dans le cadre de la D.S.P. du Parc des Princes et une association dans le cadre d'une C.O.D.P. s'agissant du stade de rugby.

La Chambre formule le souhait que les redevances perçues pour l'utilisation de ces deux stades augmentent, eu égard aux règles de la domanialité publique.

Il faut rappeler que les conditions juridiques et financières de mise à disposition des complexes sportifs municipaux aux grands clubs ont fait l'objet, en effet, d'évolutions législatives, encore dernièrement, et jurisprudentielles très récentes. On ne peut pas analyser les conventions actuelles, et vous le savez, qui datent respectivement de 1999 et de 2004 au regard de ces évolutions que la Ville applique aujourd'hui strictement dans le cadre de toutes ses concessions sportives, que ce soit la Croix Catalan, le TC16, Marathon de Paris.

Bien entendu, il sera tenu compte de ce nouveau contexte juridique lorsque ces conventions seront renouvelées et il est à noter que la construction du futur stade de rugby en sera l'occasion privilégiée.

A chaque fois qu'il y a une convention qui arrive à échéance, elle est rediscutée, une commission ad hoc se met en place ; cette commission ad hoc est composée à la proportionnelle des groupes, chacun peut venir et dire tout ce qu'il a à dire et, en général, on tient compte de ce qui est dit dans cette commission.

On voit bien que nous ne pouvons pas, vous ne pouvez pas accuser la Ville, vous ne pouvez pas accuser la majorité précédente et la majorité actuelle, vous avez participé à l'ensemble des commissions ad hoc qui se sont mises en place pour attribuer les concessions.

La concession résiliée il y a trois mois est celle qui a été remise en cause par le Tribunal administratif. On voit bien que cela n'a pas de rapport avec la construction du nouveau stade Jean Bouin. Il s'agit simplement de la remise en cause d'une convention qui avait été passée avec la CASG Paris Jean Bouin.

Maintenant, cette concession a été résiliée, le Conseil de Paris a voté, et nous serons amenés dans la prochaine période, à travers une commission ad hoc, à attribuer à nouveau une convention pour la parcelle non impactée par le futur stade Jean Bouin. Vous serez amenés à intervenir et à dire ce que vous pensez sur ces différentes conventions.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, pour dire que pour une fois, je suis totalement en accord avec ce qu'a dit Claude GOASGUEN sur ce rapport. Il a eu l'honnêteté de dire, il faut en prendre note, que ce n'est pas - et contrairement à ce que dit M. ALPHAND - la Municipalité actuelle qu'il faut attaquer, mais le fait que la Mairie de Paris a toujours entretenu des rapports critiquables avec le sport professionnel et qu'effectivement, le sport professionnel l'est de plus en plus. Il n'a plus rien à voir aujourd'hui avec le sport amateur.

Et on peut essayer de noyer le poisson, mais quand on lit ce rapport, on s'aperçoit que les trois quarts des critiques concernent le P.S.G. parce que c'est là où c'est le plus scandaleux. Vous avez raison, Monsieur le Maire, les choses sont un peu moins critiquables sur d'autres sports professionnels.

D'autre part, on ne peut pas, Monsieur VUILLERMOZ, et je pense que vous êtes d'accord avec moi, dénoncer les bonus, les parachutes dorés et autres gratifications scandaleuses qu'on donne aux patrons et accepter que les collectivités publiques financent des clubs sportifs qui vont jusqu'à donner des salaires de 180.000 euros à des joueurs.

Il faut être cohérent. On ne peut pas d'un côté hurler, à juste titre, parce que des gens touchent des millions d'euros lorsqu'ils vont partir à la retraite ou lorsqu'ils ont fait faillite avec leur entreprise et accepter que des personnes touchent des millions d'euros pour taper dans un ballon. Ils peuvent le faire si c'est du business, mais ce n'est pas aux Parisiens de le payer.

D'autre part, lorsque vous parlez du lien avec les supporters, les supporters du P.S.G., et je parle des supporters acceptables et non pas de la petite frange qui nous déshonore, les supporters du P.S.G. sont liés à leur club, ce n'est pas le fait que le club soit subventionné ou pas qui fait qu'ils sont liés à leur club, ils s'en fichent et d'ailleurs les trois quarts ne le savent même pas sans doute.

Enfin, vous m'excuserez, mais nous, nous avons toujours attaqué les concessions faites à Lagardère et, au contraire, je pense qu'il faut revoir tous les rapports que Paris a avec le sport en général et le sport professionnel mais aussi le sport amateur dans le sens que j'ai exposé tout à l'heure. Il faut sans doute augmenter le soutien au sport amateur, mais baisser considérablement le soutien au sport professionnel.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

La parole est à M. GOASGUEN pour une explication de vote.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Ecoutez, c'est très simple, je voterai, bien sûr, les vœux du groupe Nouveau centre. Je voudrais dire à M. VUILLERMOZ qu'il ne faut pas prendre cela comme une attaque en règle contre la Ville de Paris. C'est une évolution du sport professionnel dans les relations avec les collectivités dans une période de crise. Je vous suggère et je l'ai fait dans le meilleur esprit, j'aurais pu être très polémique, je sais le faire, je ne l'ai pas fait parce que je souhaite véritablement que nous puissions trouver une solution entre nous.

Il n'est pas pensable de continuer à mener cette politique qui sans doute pouvait se justifier dans la période des années 70 et c'est pour cela que je disais tout à l'heure que vous étiez dans une continuité chiraquienne absolument éblouissante. Le sport a évolué et nous devons avoir un vrai débat sur les concessions professionnelles et le sport amateur à Paris. C'est ce que je vous demande à propos de ce rapport de la Chambre régionale, mais aussi à propos des diverses décisions administratives et judiciaires qui tombent comme à Gravelotte. Il est temps d'avoir un vrai débat.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Un mot de conclusion à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Un petit mot.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur VUILLERMOZ, M. POZZO di BORGIO a demandé une explication de vote, peut-être pourriez-vous conclure ensuite.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je rejoins les deux intervenants précédents, GAREL et GOASGUEN. Il est vraiment nécessaire de repenser à nouveau le sport professionnel et le sport amateur à Paris. C'est fondamental. Je ne voudrais pas que l'adjoint chargé de ce problème considère que c'est une attaque en règle contre lui. Non, il y a un problème de réflexion nouvelle sur le sport à Paris à mener.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur VUILLERMOZ, un mot de conclusion.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Un mot par rapport aux trois interventions, très rapidement. Par rapport à ce que dit Sylvain GAREL, évidemment, parachutes dorés et tout ce que vous avez dit, je le partage complètement, mais je dirai simplement une chose, je veux simplement rappeler que dans les subventions qui sont données aux clubs professionnels quels qu'ils soient, que ce soit le Paris Saint-Germain ou le Paris volley qui a un autre budget, le Paris handball ou le Paris basket, les conventions portent sur les missions d'intérêt général. Aucun argent public ne doit aller aux salaires des joueurs et tout est contrôlé.

Nous le faisons à la Ville et la D.J.S. le fait. Je rappelle qu'une réunion a lieu tous les ans sur les grands clubs auxquels j'appelle l'ensemble des conseillers à venir, de façon à pouvoir contrôler ce qui se passe et apprécier l'utilisation des subventions pour ces clubs.

Par rapport à ce que dit M. Claude GOASGUEN, période de crise, mais période de crise ! Vous le savez, vous l'avez lu dans "Le Parisien" certainement cette semaine, nous aurons à discuter dans la prochaine période de la subvention qui sera accordée au Paris Saint-Germain et à d'autres clubs et nous verrons à ce moment-là comment nous tenons compte de cette situation nouvelle.

Enfin, Monsieur POZZO di BORGIO, je suis totalement d'accord avec vous, c'est-à-dire, si on veut, dans le sport, il faut qu'il y ait une certaine égalité au départ, ce qui n'existe pas forcément aujourd'hui parce que quand nous regardons les différents budgets des différents clubs, nous voyons bien qu'on n'est pas dans la même situation.

Donc, Monsieur POZZO di BORGIO, Monsieur GOASGUEN, vous êtes des législateurs, faites une nouvelle loi qui prenne en compte les subventions attribuées aux clubs professionnels de façon différente de celles d'aujourd'hui. Prenez en compte la crise vous aussi et intervenez au niveau de la législation pour modifier cette loi et faire en sorte que les grands clubs professionnels n'aient plus, ne soient plus obligés de solliciter les collectivités, que les municipalités ou que les départements, les institutions publiques ne soient plus amenés à subventionner ces clubs.

Et peut-être aussi qu'il y a à voir au niveau de la taxe sur les spectacles et vous savez que cette taxe sur les spectacles à l'heure actuelle est en train d'être revue, c'est-à-dire que ce ne seront plus les municipalités ni les départements qui la toucheront, mais ce sera l'Etat à travers la T.V.A. à 5 %. Je ne crois pas que ce soit une bonne chose. Vous êtes des législateurs, intervenez sur la loi pour modifier tout cela et ne vous en prenez pas seulement aux municipalités et départements pour faire cela.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci pour ce débat intéressant.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le second vœu du même groupe avec le même avis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, ce troisième vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Géraldine POIRault-GAUVIN, M. Alain DESTREM et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au projet de terrain multisports de proximité dans le jardin Nicole de Hauteclocque et dans le square Dupleix.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 80 du groupe U.M.P.P.A. relatif au projet de terrain multisports de proximité.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Avez vous bien compté le dernier vœu ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Il est rejeté.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Vous êtes sûr ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Il est rejeté.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Il faut quand même compter.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Les gens sont partis maintenant.

Nous examinons le vœu n° 80 du groupe U.M.P.P.A. relatif au projet de terrain multisports de proximité dans le jardin Nicole de Hauteclocque et dans le square Dupleix dans le 15e arrondissement. Il ne se rapporte à aucun projet de délibération.

La parole est à Mme POIRault-GAUVIN pour une minute.

Mme Géraldine POIRault-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

La volonté des élus de la majorité du 15e d'aménager un terrain multisports dans le quartier Dupleix n'est pas récente et ne date pas, je le précise, de la mort dramatique d'un jeune homme qui habitait ce secteur et qui a été assassiné en décembre dernier.

Dès 2003, les élus de la majorité du 15e ont appelé de leurs vœux la réalisation d'un "basket street", nom générique pour désigner un terrain multisports.

Sous la précédente mandature, ce projet avait été porté par le conseil de quartier Dupleix, qui a suivi chaque étape du projet.

En 2006, il était déjà bien avancé. Son emplacement sous le métro boulevard de Grenelle avait été choisi, son financement trouvé. Et je tiens, d'ailleurs à saluer l'intervention de Gilles ALAYRAC qui nous avait soutenus sur ce projet.

Il y avait, certes, quelques réticences des riverains mais la majorité des élus du 15e, les membres du conseil de quartier y étaient favorables.

Et puis, patatras ! Eté 2007, installation d'une station Vélib' en catimini exactement à l'emplacement de cet équipement ! Et nous le regrettons.

L'argument qui est souvent opposé par les élus de la gauche du 15e, est de dire que le prédécesseur de M. GOUJON avait donné un avis négatif.

Pourtant, un avis négatif d'un maire d'arrondissement, en général, cela ne vous fait pas peur ! J'en veux pour preuve, dans le 15e, l'installation d'une piste cyclable boulevard de Grenelle. M. GALY-DEJEAN était contre, vous l'avez fait ! L'installation d'un centre commercial surdimensionné à Beaugrenelle, vous l'avez autorisé alors que M. GALY-DEJEAN y était opposé.

Alors, pourquoi avoir reculé face à la seule opposition de M. GALY-DEJEAN alors que tous les élus de la majorité du 15e y étaient favorables, que le Conseil d'arrondissement s'était prononcé ainsi que le conseil de quartier ?

Aujourd'hui, l'Exécutif s'intéresse enfin à ce projet. Et les deux hypothèses qui sont retenues ne nous conviennent pas.

Déjà, il y a un problème de méthode. La moindre des choses, c'est quand même de consulter le Maire de l'arrondissement, de consulter le Conseil d'arrondissement.

Le square Dupleix est dédié aux jeunes enfants, puisqu'il y a proximité de nombreuses écoles, et le square Nicole de Hauteclocque est une véritable caisse de résonance.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Jean-Louis MISSIKA au fauteuil de la présidence).

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, nous proposons que cet équipement sportif en libre accès soit implanté là où il aurait dû l'être depuis déjà deux ans, c'est-à-dire boulevard de Grenelle, sous le métro aérien. C'est le sens du vœu que je vous propose d'adopter.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Madame la Conseillère.

Je voudrais simplement rappeler à l'ensemble des orateurs de bien vouloir essayer de respecter les temps de parole qui vous sont impartis.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela va être très rapide.

Evidemment, le site que vous proposez, comme vous l'avez dit, avait été refusé par M. GALY-DEJEAN et depuis une station Vélib' occupe une partie cette emprise. Il y a donc nécessité d'étudier au préalable si, dans cette nouvelle configuration d'occupation de la voirie, l'implantation d'un tel équipement est réalisable.

Mme Anne HIDALGO a fait des propositions lors du dernier Conseil du 15e arrondissement.

Mais franchement, à ce stade, nous ne pouvons pas nous prononcer. Nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour vous dire s'il est possible ou pas de saisir cet emplacement.

Donc, je ne peux pas retenir votre vœu tant que l'ensemble des études n'auront pas été livrées et qu'une concertation avec les habitants n'aura pas été réalisée.

Donc, Madame, je vous demande le retrait de votre vœu, sinon, je ferai voter contre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Madame la Conseillère, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Géraldine POIRault-GAUVIN. - Ce n'est pas sérieux ! Depuis 2004, il y a des études de faisabilité qui sont faites sur cet équipement.

Non, je ne retirerai pas mon vœu parce que c'est une attente des habitants du 15e. Le Maire du 15e y est favorable.

Et nous demandons que, très rapidement, soit étudiée la possibilité de revenir à l'emplacement boulevard de Grenelle, sous le métro aérien. C'est le souhait de la majorité du 15e.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2009, DU 15 - Lancement d'un appel d'offres en vue d'un marché de fournitures courantes et services portant sur l'organisation de débats et de concertation en lien avec la modification des documents réglementaires d'urbanisme sur l'évolution urbaine de Paris.
Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DU 15. Nous passons aux affaires de la 8e Commission.

Projet de délibération sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé le vœu n° 81.

Ce projet de délibération est relatif au lancement d'un appel d'offres en vue d'un marché de fournitures courantes et services portant sur l'organisation de débats et de concertation en lien avec la modification des documents réglementaires d'urbanisme sur l'évolution urbaine de Paris.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Oui, Monsieur le Maire, je vais présenter le vœu au cours de cette intervention, évidemment.

Mais j'aurais, néanmoins, une question parce que la procédure de concertation autour des révisions du P.L.U., révisions partielles, simplifiées, modifications, et puis les débats qui ont lieu en ce moment même, hier soir encore sur des zones concernées par les opérations d'aménagement, ont déjà démarré.

C'est une simple question : comment cela s'articule dans la mesure où il y a déjà des gens en charge de l'organisation de l'animation, avec ce marché ? Est-ce que c'est une poursuite ?

C'est une question de compréhension.

Le deuxième point, c'est qu'il nous est proposé un certain nombre de méthodes, nouvelles, qui ont sans doute leur intérêt. Ce que nous souhaiterions, et c'est le sens du vœu, c'est que, évidemment, ce ne soit pas à la place de ce qui a déjà été fait en la matière et qui a porté ses fruits ; on l'a vu notamment à l'occasion de la révision précédente du P.L.U. Et donc qu'on vienne bien en complément et non pas en substitution. Faute de quoi, pour le coup, on aurait une vraie interrogation parce que c'est quand même très en deçà de travailler par panels ou échantillons par rapport à la capacité d'expression de toute personne qui en a envie.

Ce que l'on souhaite, c'est que cela vienne en complément, évidemment, et c'est le sens de notre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Laurence DOUVIN pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je trouve que nous ne sommes pas là devant un projet de délibération ordinaire mais devant un projet de délibération caméléon.

Je m'explique.

D'un côté, il nous est présenté un appel d'offres pour des fournitures courantes et services sur l'organisation de débats sur l'évolution urbaine de Paris. Ceci se situe dans la logique de la délibération de juillet dernier, donc rien à dire !

D'un autre côté, quand on regarde de près, c'est un peu différent. Il y a d'abord eu une enquête audiovisuelle. Que vaut une soi-disant enquête où 141 habitants ont été sélectionnés sur 600 témoignages retenus ? Le choix d'un nombre qui est aussi restreint, je crois, ne justifie pas le terme d'enquête. Bien entendu, encore moins celui d'échantillon représentatif !

Je ne sais pas pourquoi, mais cette méthode me rappelle furieusement le questionnaire envoyé pour le P.L.U. et son exploitation sous la mandature précédente. Je pense que personne ici n'a pu l'oublier.

On nous a annoncé par ailleurs trois réunions publiques et deux ateliers, pour organiser une concertation complémentaire. Mais complémentaire à quoi ? A l'absence de consultation des conseils de quartier ? Il me semblait pourtant qu'ils avaient été créés pour cela.

Alors, évidemment, on vient, partant de là, à se demander ce que vaut l'avis des Conseils d'arrondissement.

Il me semblait avoir entendu le Maire de Paris dans sa communication du mois de février considérer que les mairies d'arrondissement étaient des lieux d'accueil, d'information et d'animation. Il me semblait aussi avoir entendu ses déclarations concernant la volonté de donner plus de pouvoir aux mairies d'arrondissement.

J'ai donc un certain mal à me retrouver entre ces annonces et les faits, comme l'a dit M. CONTASSOT à l'instant, entre les consultations actuelles et les consultations à venir.

Troisième stade, le 20 juin : une réunion nous est annoncée qui doit permettre aux élus - je cite - "d'annoncer leurs orientations et leurs décisions". Alors, là, je suis tout à fait perdue parce que j'avais cru comprendre que les décisions relevaient du Conseil de Paris. Or, je ne vois aucun débat du Conseil jusqu'à présent annoncé dans le processus. Peut-être que je me suis trompée !

L'échelle des projets, elle, dépasse manifestement les 105 kilomètres carrés de la superficie parisienne. Or, on attend donc un mode opératoire ouvert et organisé par rapport aux habitants du Grand Paris. Quelle réponse trouvons-nous ? Je cite là aussi : "un vague souhait de mobilisation des habitants des communes riveraines ou de l'agglomération sur le lieu de vie ou de travail", mais aucune précision.

Je rappelle à cet égard notre souhait de voir une commission du Conseil de Paris investie des questions relatives à "Paris Métropole". Jusqu'à présent, nous n'avons rien vu venir.

D'ailleurs, en ce qui concerne la réunion publique du 31 mars dernier, nous n'avons reçu que la veille au soir un courrier non nominatif.

A quoi va donc servir, en fait, tout ce long processus ? S'agit-il de faire dire à la population ce que la Municipalité veut qu'elle dise sur les tours, l'extension du parc H.L.M. ou la place de l'automobile ? Si on en croit la réunion du 31 mars dernier à Masséna sur les tours, c'est assez mal parti.

Dernier point à examiner : le coût. Si on fait un calcul simple, on s'aperçoit que le dispositif a déjà coûté, je crois, environ 200.000 euros via une procédure MAPA, que celui à venir est d'un montant un peu plus élevé 220.000, renouvelable deux fois. Cela ferait, si la concertation s'étale sur trois ans, plus de 660.000 euros. C'est beaucoup. A un moment où les finances de la Ville sont mises à mal, est-il raisonnable d'envisager un coût pour une action qui peut certainement s'organiser autrement ?

Enfin, peut-on s'empêcher d'être étonné du fait qu'il s'agit toujours d'une somme de moins de 220.000 euros pour relever de la procédure de MAPA ?

Cela fait beaucoup de doutes sur cette procédure et sa pertinence. Vous comprendrez donc que c'est une procédure caméléon à laquelle nous ne souhaitons pas être associés et surtout que nous demandons avec insistance de revoir les modalités de cette concertation.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, sous couvert d'un projet de délibération assez banal, voici un texte bien étrange.

Dans le cadre de la concertation sur l'évolution urbaine de Paris dont le cœur porte sur la problématique des tours, un film a déjà été réalisé, une première réunion publique organisée le 31 mars qui, selon les organisateurs, a recueilli, rassemblé 400 personnes.

C'est l'agence "Campana Eleb" qui a été choisie comme prestataire pour assurer ces premières missions. Le montant de ces deux premières missions étant juste en dessous du seuil nécessaire à un appel d'offres, vous avez pu y échapper. Mais lancer un appel d'offres alors que l'opération est déjà enclenchée et qu'un prestataire a un pied dans la place, c'est vraiment prendre notre Conseil pour une chambre d'enregistrement ; c'est vraiment nous prendre pour des gogos alors que, sur ce même sujet, les Conseils d'arrondissement concernés par les projets de tours n'ont même pas été saisis.

Décidément, cette concertation débute mal. Elle débute d'autant plus mal qu'entre les modifications du P.L.U. lancées sur divers sujets, les révisions simplifiées sur certains territoires et la révision générale imposée par la Cour d'appel administrative dont nous débattons tout à l'heure, les réunions de concertation vont se multiplier. Même le Parisien le plus féru d'urbanisme ne s'y retrouvera pas.

Oui, décidément, cette concertation commence mal. Elle commence d'autant plus mal que le résultat en est connu à l'avance. M. CAMPANA, dont l'agence sera sûrement candidate puisque l'appel d'offres semble écrit pour ses activités, nous l'a déjà annoncé. "Le débat sur les hauteurs est dépassé". Circulez, il n'y a rien à voir, l'oracle CAMPANA s'est déjà prononcé.

Et pour arriver à cette merveilleuse conclusion, particulièrement originale, cela coûtera 660.000 euros à la Ville, 220.000 euros par an, car je ne doute pas que sa mission sera reconduite. Diable ! Voilà une bien étrange compétence et voilà une bien étrange conception de la concertation.

En réalité, dans le méandre des réunions publiques qui s'annoncent, il s'agit de faire avaler aux Parisiens la couleuvre des tours. Indigestion garantie sauf peut-être avec l'élixir du Docteur CAMPANA, un élixir de jouvence qui va coûter fort cher aux Parisiens. Vous le savez maintenant, vos projets de tours, la grande ambition de la mandature, ces projets vont être rattrapés par la crise.

Les baisses des droits de mutation ne sont que la partie émergée du "Titanic" budgétaire qui se prépare. La plupart des programmes des Z.A.C. seront à revoir très rapidement.

Quand aux tours à vocation tertiaire, elles vont faire pschitt puisque les investisseurs ne vont pas se précipiter à Paris dans un climat juridique très fragilisé par des modifications et révisions à répétition des règles locales d'urbanisme. A la crise économique, vous avez ajouté une instabilité chronique du P.L.U. qui ne peut avoir que des conséquences très négatives sur la construction à Paris.

Madame HIDALGO, lors de votre première intervention, ici même devant nous, vous nous aviez indiqué qu'il fallait désormais - et je vous cite : "Que les immeubles sortent de terre", adressant implicitement un reproche cinglant à votre prédécesseur et à Jean-Yves MANO. J'ai peur que vous n'attendiez longtemps et qu'en définitive, cette nouvelle forme de concertation "originale", selon votre formule, n'accouche...

Est-ce que l'on peut continuer ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - S'il vous plaît, je demande à ce que M. DUBUS poursuive son intervention sans être interrompu. Allez-y.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Que le MEDEF continue à parler sur la crise en disant tout est fichu.

M. Jérôme DUBUS. - En plus, je dis du bien de vous ; alors, vous devriez être contents.

Cette nouvelle forme de concertation "originale", puisque c'est votre propre formule, va sûrement accoucher d'une souris grise comme les tours en béton de moins de 50 mètres, qui seules pourront être lancées avant 2014 et encore grâce aux crédits d'Etat puisqu'il s'agira uniquement de logements sociaux.

Commencez donc par établir une véritable concertation avec les maires d'arrondissement concernés par ces projets. Ils sont les vrais représentants des Parisiens et n'ont pas besoin du psy CAMPANA pour vous dire ce que pensent nos concitoyens sur l'évolution du paysage urbain parisien.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux trois orateurs inscrits, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - D'abord sur le projet de délibération parce que j'ai entendu beaucoup de choses qui relèvent d'une confusion. Certes, ces sujets-là sont compliqués, je vous l'accorde. Mais quand même une très grande confusion.

Il se trouve que la Direction de l'Urbanisme, chaque année, procède au lancement d'un appel d'offres en vue d'un marché lui permettant d'avoir recours à des prestataires pour les très nombreuses concertations, réunions d'informations, réunions publiques qui sont organisées. Et pour ceux d'entre vous qui participent à ces réunions, qu'il s'agisse, par exemple, des G.P.R.U, on a eu de nombreuses réunions sur le quartier Saint-Blaise où nous avons utilisé des prestataires, qui dans le cadre de ce marché qui chaque année est relancé et permet d'avoir de nouveaux prestataires, eh bien, dans ces réunions comme à Saint-Blaise ou sur d'autres sites, les fonctionnaires, les élus, je crois, sont plutôt satisfaits de trouver en appui de leurs actions, des prestataires qui peuvent élaborer une information plus compréhensible pour les citoyens, nous permettre aussi d'organiser des réunions dans lesquelles le débat, le dialogue peut avoir lieu. Et c'est ce marché-là qui est visé par ce projet de délibération.

Donc, je ne vois pas où Mme DOUVIN, d'une façon quand même assez aventurière et approximative, se met à faire des additions sur le montant des concertations lancées.

Tenez-vous en aux faits. Les faits, c'est un projet de délibération permettant d'avoir effectivement des prestataires qui viendront nous aider, les élus, les maires d'arrondissement, dans les différentes opérations d'aménagement qui sont menées sur Paris et, vous le savez, grâce à mon prédécesseur 10 % du territoire parisien fait aujourd'hui l'objet d'aménagement à Paris.

Deuxième élément, Monsieur DUBUS, c'est très surprenant de vous entendre finalement vous gargariser, vous délecter d'un discours totalement "no future" et on vous semble presque...

M. Jean-Pierre CAFFET. - Du moment qu'il y a des stock-options.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - C'est vrai, finalement, les marchés financiers doivent satisfaire certains.

Ce que je me dis, puisque avec d'autres collègues, Christian SAUTTER, mais aussi avec des maires d'arrondissement comme Jérôme COUMET, nous...

M. Jérôme DUBUS. - Cela vole bas.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Parce que vous volez haut vous, Monsieur DUBUS, peut-être !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - ... nous avons eu l'occasion d'aller au MIPIM dernièrement pour effectivement être avec un certain nombre d'opérateurs et d'investisseurs et qu'est-ce que l'on a pu constater ? Oui, il y a une crise. Cela ne nous avait pas échappé, cela n'a d'ailleurs échappé à personne. Il y a une crise et cette crise, bien sûr, concerne Paris comme l'ensemble des territoires.

Mais ce que nous avons observé, c'est qu'il y a fort heureusement un certain nombre d'investisseurs, d'opérateurs sérieux qui ont envie de continuer à créer de la richesse en investissant sur des territoires, sur de l'emploi et on a la chance d'avoir ces opérateurs sur la plupart de nos Z.A.C. et de nos zones d'aménagement.

Eh oui, tous sont convaincus que même s'il leur est très difficile d'accéder aujourd'hui au crédit parce que les banques malheureusement continuent finalement à fonctionner sur un système qui ne favorise pas la création de richesse sur des territoires et la création d'emplois non-délocalisables. Nous constatons avec eux les difficultés qu'ils ont pour emprunter sur le marché des capitaux, mais nous constatons aussi avec eux leur intérêt pour continuer à investir dans Paris, sur Paris, sur la métropole parisienne qui reste de l'avis de tous le territoire le moins fragile et le moins périlleux pour leur investissement.

Je ne suis pas au MEDEF, je suis simplement Adjointe au Maire de Paris et j'ai une envie forte, c'est qu'effectivement les investisseurs, les entreprises, les salariés, les gens qui habitent sur nos territoires s'en sortent. Et effectivement, face au discours défaitiste que l'on vient d'entendre de vous et qui me surprend un peu, compte tenu de vos responsabilités extérieures à cette Assemblée, je peux vous dire que nous, nous préférons retrouver les manches et être aux côtés des investisseurs, des entreprises et des habitants et donc aussi des salariés pour faire en sorte que l'on puisse effectivement construire. Et je vous rassure, tout cela vraiment dans la foulée du travail qui a été entrepris sous la précédente mandature.

Oui, les immeubles vont sortir de terre. Il ne vous a pas échappé que les projets d'aménagement - et c'est cela le problème dit Sylvain GAREL -, lui ne doute pas que les immeubles vont sortir de terre. Et le temps de l'aménagement et de la construction est un temps long.

Vous avez fait référence au débat que nous avons engagé, suite d'ailleurs à la délibération de juillet dernier, et sur lequel l'agence "Campana Eleb", suite effectivement à un marché qui a été passé après mise en concurrence, nous accompagne.

Vous avez tort de ne pas y participer, parce que j'ai reçu la lettre de M. Jean-François LAMOUR, président du groupe U.M.P., expliquant qu'il n'y participerait pas et que votre groupe n'y participerait pas. Vous avez tort, car je crois que c'est tout à fait intéressant de débattre effectivement avec des Parisiens, des Franciliens, avoir des experts qui nous accompagnent dans cette démarche, et les maires d'arrondissement, tous les maires d'arrondissement, ont été conviés à cette démarche.

Donc, vous avez tort de ne pas y venir. Mais ne mélangez pas les deux, je sais que c'est difficile car il s'agit d'urbanisme, mais il ne s'agit pas tout à fait des mêmes sujets.

Pour revenir, et notamment répondre au vœu de M. CONTASSOT, M. CONTASSOT vise un autre aspect qui consiste à dire, compte tenu de la révision du P.L.U. que nous engageons et dont nous allons parler dans un instant avec le DU 126, que finalement les différentes procédures engagées soient organisées selon les mêmes modalités que pour l'élaboration du P.L.U. en 2006. En fait, M. CONTASSOT, dans son vœu, fait le lien entre ce projet de délibération mais surtout la révision du P.L.U.

Je voudrais dire que ce projet de délibération DU 15, auquel se rapporte ce vœu, n'a pas pour objet d'arrêter des modalités de concertation mais bel et bien de lancer l'appel d'offres pour avoir un prestataire spécialisé pour accompagner la Ville dans sa démarche d'approfondissement et de diversification de la concertation. C'est, bien sûr, sur le P.L.U. mais aussi pour différents projets urbains. J'ai parlé tout à l'heure notamment des G.P.R.U. La consultation que nous lançons auprès de prestataires servira également.

M. CONTASSOT qui demande que les différentes procédures en cours soient organisées pour la révision générale du P.L.U. approuvé en 2006, je ne peux que vous répondre que ce chantier du P.L.U., qui a été mené par Jean-Pierre CAFFET, est un chantier qui est aujourd'hui terminé, arrêté, nous avons voté ce P.L.U.

Il y a bien sûr des modifications et un P.L.U., cela vit, notamment par des modifications en fonction d'un certain nombre de projets. Il y a des révisions - on y viendra - lorsqu'il s'agit de sujets de nature différente. Mais nous ne pouvons, sous couvert de ce projet de délibération qui est présenté sur le lancement de ces prestations, sur la concertation donner un avis favorable à votre vœu.

Donc, soit je vous demande de le retirer, soit j'appellerai cette Assemblée à voter contre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Alors, Monsieur CONTASSOT, est-ce que vous retirez votre vœu ou le maintenez-vous avant que nous passions au vote ?

M. Yves CONTASSOT. - Si j'ai bien compris le vœu en lui-même, il est lié au projet de délibération mais il porte sur un objet, qui est la procédure de révision du P.L.U. Si ce n'est pas le DU 15, cela peut être le DU 126.

Le vœu s'applique à la procédure de révision. Si c'est cela qui pose problème, cela ne me pose aucun problème de dire qu'on le rattache à un autre projet de délibération, ce qui compte c'est de savoir si on est d'accord sur les modalités de révision du P.L.U. ou pas. C'est tout.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Je crois vous avoir répondu. D'une part, il n'est pas rattaché au bon projet de délibération, c'est un premier point. Deuxièmement, nous ne sommes pas d'accord, mais j'y reviendrai puisque je vais en parler dans le projet de délibération sur la révision du P.L.U.

M. Yves CONTASSOT. - Nous le maintenons.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix... Mme DOUVIN, c'est pour une explication de vote sur le vœu n° 81 ?

Mme Laurence DOUVIN. - Tout à fait.

C'est également pour une mise en cause, puisque j'ai été mise en cause par l'adjointe.

Je suis désolé, mais nous avons eu droit à une réponse extrêmement longue et circonstanciée de Mme HIDALGO, qui d'ailleurs est venue à notre secours, puisqu'elle a estimé que nous n'avions pas compris. Je voudrais la rassurer en disant que j'avais été capable de lire le projet de délibération, et notamment l'exposé des motifs.

Il était donc facile de comprendre qu'il s'agissait bien d'un appel d'offres qui était dans la ligne de ce qui avait été décidé le 8 juillet dernier, qu'il avait été prévu que le prestataire aide à l'organisation de l'information et des débats publics portant sur l'évolution urbaine de Paris, et que d'autre part en matière de modalité du marché, il y aurait des dépenses, pendant un an, reconductibles deux fois, ce qui fait a priori trois fois, que le montant annuel était estimé bel et bien à 220.000 euros et d'autre part, que je n'avais pas eu de réponses concernant ni les Conseils d'arrondissement ni les Conseils de quartier, ni en plus le rôle du Conseil de Paris.

Je n'ai pas eu de réponse non plus en ce qui concerne la lettre d'invitation. Je confirme que les maires d'arrondissement n'ont pas été consultés et que les élus, en tout cas du groupe U.M.P.P.A., ont reçu cette lettre la veille au soir, ce qui prouve le peu de cas que l'on fait de leur consultation.

Nous sommes favorable au vœu qui a été déposé par le groupe "Les Verts".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Très bien.

La parole est à Mme HIDALGO, pour conclure.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Madame DOUVIN, je crois vraiment avoir répondu sur les Conseils d'arrondissement, sur le sens de ce projet de délibération et sur la nature de la concertation qui est menée, ce n'est pas dans cette enceinte que l'on modifie ni les compétences des Conseils de quartier, d'arrondissement ou du Conseil de Paris, lequel, au niveau de cette Assemblée notamment, termine et délibère sur tous les sujets concernant la vie de notre cité.

Donc, on peut continuer dans un dialogue de sourds ou à faire semblant de ne pas comprendre. Si vous votez le vœu de M. CONTASSOT, je ne suis pas sûre que vous soyez exactement dans le registre de ce que vous avez maintenu auparavant. Mais bon !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DU 15).

2009, DU 126 - Elaboration - mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris. - Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'évaluation environnementale du P.L.U.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la concertation sur la révision du P.L.U.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'adaptation de la politique d'urbanisme de Paris aux enjeux contemporains.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DU 126, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé les amendements n° 82, n° 83 et n° 84. Le groupe "Les Verts" a déposé l'amendement n° 85 et les vœux n° 86, n° 87 et n° 88, l'Exécutif, les amendements n° 83 bis et n° 85 bis.

Il s'agit de l'élaboration mise en révision du Plan local d'urbanisme de Paris, et de l'approbation des objectifs poursuivis, ainsi que des modalités de la concertation.

Je donne tout d'abord la parole à M. François VAUGLIN, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. François VAUGLIN. - Merci.

A Paris, comme chacun sait, le P.L.U. est en vigueur depuis trois ans. Il a depuis été ou sera enrichi, notamment pour permettre de créer plus de logements sociaux, pour diminuer l'empreinte environnementale de notre ville, ou encore pour lui permettre de s'adapter aux évolutions de l'architecture, et créer, ici ou là, des constructions en hauteur.

Je saisis d'ailleurs l'occasion pour saluer les réunions de concertations qui viennent d'être évoquées. J'y ai participé, elles sont fort instructives. Et je dois dire que j'ai eu grand plaisir de pouvoir écouter des gens qui ne sont pas seulement nos électeurs. Il y a des gens, qui ne sont pas des Parisiens, qui viennent à ces réunions et qui nous apportent beaucoup pour améliorer les choses et réfléchir sur l'évolution du paysage parisien.

Personne ici n'ignore que, en dépit de recours introduits devant le tribunal administratif, le dispositif global a été validé, malgré son immense complexité. Il s'applique désormais. Nous avons un P.L.U. sur lequel nous pouvons nous appuyer pour délivrer les permis de construire et prendre tous les actes d'urbanisme qui s'imposent.

En revanche, les dispositions générales annulées sont celles qui sont relatives à la protection du commerce et de l'artisanat, et les zones UV et N.

Je vais revenir sur ces deux points.

Pour que chacun comprenne bien de quoi il est question, il me semble utile de rappeler que le Préfet, des associations et des particuliers, ont porté des recours contre le P.L.U. que nous avons adopté.

Le premier effet de cela, c'est la disparition des dispositions protectrices qui portaient sur la zone urbaine verte UV, couvrant les espaces verts publics, les cimetières, les berges de la Seine et les canaux, et les principaux grands espaces sportifs de la couronne. De même, le règlement de la zone naturelle et forestière N., couvrant les bois de Vincennes et de Boulogne, ne sont plus opposables.

Je vais le dire clairement pour que les requérants qui ont pu agir de bonne foi le réalisent bien : le produit de cette action, c'est le retour aux règles d'urbanisme qui étaient en vigueur sur ces zones avant le P.L.U., et donc concrètement : c'est 30 % de la zone verte qui est redevenue classée en urbanisation ordinaire, c'est l'agrandissement de 12 % des surfaces d'espaces boisés qui est annulé, et dans les bois c'est la possibilité de construire qui n'est plus limitée à des secteurs bien délimités, et le stationnement en sous-sol qui n'est plus interdit.

Je suis prêt à reconnaître un souhait sincère des requérants pour améliorer la situation des espaces verts parisiens, mais ne se sont-ils pas trompés d'outil en introduisant ces recours ?

Nous sommes convaincus que ces mesures sont vitales pour protéger ces zones fragiles à Paris et donc, nous les reformulons dans ce projet.

Deuxième point, la situation est plus ubuesque encore sur l'autre effet de ces recours, à savoir l'annulation des mesures de protection du commerce et de l'artisanat, la fameuse, en particulier, clef à molette des documents du P.L.U.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. Personnellement, étant chargé de l'urbanisme dans mon arrondissement, j'ai vu arriver des projets immobiliers venant détruire des quartiers consacrés à l'artisanat, notamment dans le faubourg, pour profiter de l'effet d'aubaine que permettaient ces recours.

Il fallait soudain chasser les derniers artisans des faubourgs pour construire des supérettes ou des logements ou que sais-je encore et tirer profit du moindre mètre carré resté jusqu'ici hors de portée de la spéculation immobilière.

De qui les intérêts furent-ils ainsi objectivement défendus par les requérants ?

Heureusement, la loi a changé depuis et nous pouvons aujourd'hui réintroduire ces mesures protectrices, mais quand même... On vit donc le Préfet, et vous me pardonnerez de rappeler que le Préfet est placé sous l'autorité hiérarchique du Gouvernement, tenter un recours pour faire annuler une disposition qu'une loi préparée par le même Gouvernement aura permis de rétablir dans la foulée.

Quelle politique de gribouille et surtout que de temps perdu !

Oui, que de temps perdu quand on voit qu'hier, la cour administrative d'appel a invalidé le jugement du tribunal administratif !

Voilà qui doit inciter, je crois, chacun à un petit peu de modestie dans ce débat.

Alors, chers collègues, votons sans plus tarder cet utile projet de délibération !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT pour le groupe "Les Verts".

M. Yves CONTASSOT. - "Les Verts" s'étaient abstenus sur le vote du précédent P.L.U. ; ils sont donc satisfaits que l'on puisse de nouveau en débattre et souhaitent évidemment que les remarques et suggestions qu'ils avaient formulées soient prises en compte cette fois-ci.

A ce stade, nous avons surtout une série d'interrogations.

D'abord, les conséquences de l'annulation des zones UV et N.

Nous souhaitons disposer d'un état des lieux réglementaires sur les territoires concernés : cartographie, évidemment, avec les secteurs concernés et les règlements qui s'y appliquent au cas par cas, car il semble qu'il y a quand même une assez grande diversité de situations ; cela peut être l'ancien P.O.S., l'ancien P.L.U., le règlement d'aménagement de zone, voire le règlement national d'urbanisme, également des permis et autorisations préalables de construire ou de démolir concernés qui, de fait, sont différés ou reportés ? Leur nombre, leur localisation. Nous souhaitons évidemment disposer aussi d'une information sur les autorisations et permis qui pourraient être demandés dans l'intervalle, quel usage sera fait du sursis à statuer éventuellement ?

Tout cela nous semble pouvoir être fait dans le cadre de la 8e commission.

Deuxièmement, l'empilement des procédures.

Le Code de l'urbanisme précise qu'il est possible de mener plusieurs procédures conjointement, mais la question qui se pose, c'est leur articulation entre elles.

La modification continue sa vie autonome ; qu'en est-il de la révision simplifiée et quels sont les calendriers de chacune d'elles dans leur mise en œuvre, évidemment ?

La révision elle-même.

Cette procédure est la même que celle initiée dans le précédent mandat qui s'est déroulée de manière assez longue entre 2001 et 2006. Elle a, de fait, la même importance, la même ampleur et, de ce point de vue, nécessite la même attention et les mêmes moyens. Elle est l'occasion, d'ailleurs, de mettre le P.L.U. en cohérence avec l'évolution de Paris et de la société qui est intervenue au cours de ces dernières années et, disons-le, encore plus clairement, au cours des derniers mois, nous avons la conviction que le monde ne sera plus tout à fait comme avant après cette crise et qu'il est nécessaire de reformuler un certain nombre d'objectifs et de priorités.

La mise en révision concerne deux zones UV et N, dont la répartition et le contenu sont fondamentaux pour le développement durable de Paris. Oui, il y a le P.A.D.D.

La procédure concerne non seulement toutes les zones qui sont nécessairement impactées dans le règlement, mais aussi, et j'y viens, le rapport de présentation, le plan d'aménagement et de développement durable et les orientations d'aménagement.

Nous devons, je crois, prendre la mesure de l'importance de cette démarche.

La partie élaboration technique nécessite, selon nous, la mise en place d'une organisation spécifique, à la fois pour les services de la Ville et pour les élus.

Qu'en est-il ? Quelle organisation est prévue ? D.U., A.P.U.R., cabinet extérieur ? Pour quoi faire ? Quel budget ? Questions qui nous semblent importantes.

La concertation avec les Parisiens a été, et je crois que cela a été souligné par tout le monde, un des points forts de la précédente révision, ainsi qu'avec les différentes institutions.

Les Parisiennes et Parisiens ont été sollicités de nombreuses fois par des moyens différents, ambitieux, originaux : réunions, états généraux, expositions, publications, questionnaires. Ils ont montré à ces occasions leur appétit pour le sujet, leur capacité de proposition et, j'ose le dire, citant notre Maire, leur créativité. Comment est-il prévu de les associer à nouveau avec la même intensité ?

L'information et la communication constituent un élément essentiel pour le bon déroulement de la procédure ; qu'est-il prévu dans ce domaine, à la fois en interne et en externe ?

Les étapes de la procédure débutent par un état des lieux ou diagnostic. Celui-ci est d'autant plus important qu'il fait également partie de l'évaluation environnementale qui est tout à fait nouvelle par rapport aux précédentes révisions.

Qu'en est-il ? Comment et par qui ce diagnostic sera-t-il élaboré ? Comment les Parisiennes et les Parisiens seront associés à ce diagnostic ?

J'en viens maintenant à l'évaluation environnementale elle-même. Elle est une démarche nouvelle mais fondamentale, aboutissant à un document qui fait date et engage véritablement Paris dans un développement durable. Cette réévaluation repose sur deux principes fondateurs : la sincérité et la transparence. Là encore, qu'en est-il de son élaboration ? Quels sont les moyens, les méthodes, les critères qui sont prévus ? Qu'en est-il, là encore, de la concertation ? Quelle place pour les Parisiennes et les Parisiens, les conseils de quartier, les associations spécialisées ? Quelles sont les publications envisagées ? Est-il possible ou, pour nous, en tout cas, souhaitable, de reprendre les cahiers de type cahiers du P.L.U. ou tout support adapté ?

Enfin, des études ont été menées pour le précédent P.L.U., des bilans ont été tirés ; comment tout cela sera intégré ? Par exemple, et cela nous paraît important, comment le cahier des recommandations environnementales, cette fois-ci, pourra-t-il être mieux intégré au P.L.U. ? C'est un outil tout à fait important qui, d'une certaine manière, a pu venir à la place de, mais pas tout à fait avec les mêmes fonctions, l'évaluation environnementale. Nous souhaitons évidemment que cette fois-ci, il soit complètement pris en compte.

De même que depuis le P.L.U., il y a eu le plan climat ; quelle articulation sera faite avec le plan climat ?

Globalement, le dispositif exposé dans le projet de délibération nous semble en retrait par rapport à la mesure de l'importance des sujets à traiter et que je viens d'évoquer.

Alors, certes, la définition des zones vertes et naturelles, ainsi que l'élaboration de l'évaluation environnementale, sont des points essentiels, mais il faut aller plus loin.

En conclusion, il nous paraît donc nécessaire que la Ville se dote des moyens de réussir cette révision et qu'elle associe pour cela l'ensemble des parties prenantes comme elle l'avait fait pour la précédente révision.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. René DUTREY pour le groupe "Les Verts".

M. René DUTREY. - Effectivement, le groupe "Les Verts" souhaite faire de cette révision la possibilité de remettre à plat entièrement ce Plan Local d'Urbanisme, au regard de différents nouveaux enjeux, au niveau de la crise économique.

Je vois que je fais sourire quand je dis : "remettre à plat le Plan Local d'Urbanisme"...

Je vais essayer de vous faire sourire autant pendant le reste de l'intervention.

Un des arguments, Monsieur CAFFET, que vous portiez à l'époque, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, était que Paris avait besoin absolument d'avoir un document qui ait une stabilité juridique. Nous n'en pouvions plus du Plan d'Occupation des Sols qui changeait au rythme des modifications, qui était tout le temps trituré dans un sens ou dans un autre !

Là, nous sommes en 2009 ; le P.L.U. a été élaboré en 2006. En décembre 2007, une procédure de modification était lancée, puis une procédure de révision partielle sur Masséna-Brunesseau et aujourd'hui une révision complète.

Autant dire qu'en termes d'instabilité de la règle, nous sommes au summum !

Une règle instable, effectivement, cela gêne les investisseurs, cela gêne les projets, cela gêne tous les opérateurs qui veulent se lancer dans l'aventure parisienne.

Cette notion de stabilité de la règle, je crois, en plus de rendre absolument incompréhensible pour le commun des mortels cette nouvelle élaboration du Plan Local d'Urbanisme... Mais oui, nous avons besoin, un, d'une règle stable, et, deux, de règles de jeu lisibles par rapport à l'ensemble des Parisiens.

Tout à l'heure, Fabienne GIBOUDEAUX aura l'occasion de développer sur l'aspect environnemental. Moi, je me limiterai à rappeler ce qu'aurait pu être ou ce que serait aujourd'hui un Plan Local d'Urbanisme vert et écologiste.

Le P.L.U. adopté en 2006, premièrement, et c'était la principale critique que l'on avait portée à l'époque, se limite aux frontières administratives de la Capitale.

Or, des problèmes aussi complexes que l'étalement urbain, que la politique de logement, de développement économique - j'ai l'impression de dire des lapalissades - ne peuvent s'imaginer qu'à l'échelle de l'agglomération.

J'attire votre attention sur l'existence à Lille ou à Lyon de P.L.U. intercommunaux réalisés sur des dizaines de municipalités.

A Paris, l'absence de vision intercommunale a entraîné la réalisation d'un document orientant l'avenir de la Capitale un petit peu sur elle-même, comme si elle était déconnectée de son agglomération.

On a absolument voulu résoudre l'équation parisienne à l'intérieur du périphérique. Conclusion : cela donne des idées complètement saugrenues. Au lieu d'imaginer un projet global sur toute l'Ile-de-France, on veut construire plus haut, et c'est la folie des hauteurs qui prend le dessus sur toute logique de projet.

Alors, oui, nous considérons que le P.L.U. fait une part trop belle aux bureaux, au détriment du logement, en particulier social. L'objectif fixé à l'époque par le P.L.U. de 2 millions de mètres carrés à réaliser dans les années à venir fait frémir au regard de la crise.

Deux dispositions permettant d'atteindre ces objectifs nous paraissent contestables. Premièrement, l'équilibre dans les opérations d'aménagement, et c'est l'étude que nous avons réalisée à l'époque avec Romain PARIS, dont je rappelle les chiffres. Dans les secteurs d'aménagement qui représentent à peu près 10 % du territoire parisien, ce sont à 1 % près 50 % des surfaces qui sont dévolues à l'activité et principalement aux bureaux contre 20 % aux équipements publics - crèches, gymnases - et 30 % au logement, dont la moitié seulement de logement social. Sur un terrain 100 % public, on arrive avec une part de logement social particulièrement congrue de 15 %.

"Les Verts", en 2005, démontrent simplement avec cette étude que sur un terrain 100 % public, 65 % des mètres carrés sont vendus vers le privé, ce qui limite la part du logement social à 15 %, P.L.S. intégré, donc la part de logements PLA-I et PLUS doit être aux alentours de 8 % ou 9 %, ce qui est très faible par rapport aux 94.000 demandeurs et aux enjeux, même si c'est beaucoup plus que tout ce qu'ont pu faire nos prédécesseurs.

Nous continuons à considérer que les rares terrains aménageables dont dispose encore la Capitale doivent être en priorité consacrés à des constructions qui répondent aux besoins des Parisiens les plus criants : logements, équipements, emplois non délocalisables et diversifiés.

65 % des terrains publics qui sont vendus vers le privé, et qui ne répondent pas à ces besoins, nous continuons à trouver cela particulièrement excessif.

La politique du tout-bureaux est justifiée par la lutte contre le chômage parisien. Nous réfutons à nouveau cet argument à notre avis obsolète. En effet, Paris connaît une situation paradoxale en matière d'emploi. Si le taux de chômage y est plus élevé que la moyenne nationale, Paris compte plus d'emplois que d'habitants en âge de travailler.

En réalité, Paris concentre un grand nombre d'emplois de bureaux qualifiés occupés par des Franciliens mais souffre d'un déficit considérable en emplois peu qualifiés.

Aussi, la multiplication de bureaux ne peut-elle en aucun cas créer des emplois adaptés aux populations parisiennes les plus fragiles, je pense en particulier aux quartiers G.P.R.U. et politique de la ville. Ainsi, à la fin des années 1980, Paris s'est dotée de milliers de mètres carrés de bureaux qui sont restés vides. La situation a viré au scandale en 1992 avec ces deux millions de mètres carrés vacants alors que le chômage parisien ne cessait de progresser.

Il n'y a pas de corrélation entre un mètre carré de bureau créé et un emploi créé. C'est un ratio qui date des années 1980 et qui est complètement faux aujourd'hui.

En conséquence, cette politique du tout-bureaux a pour seul effet de capter, par le biais de la taxe professionnelle, un maximum de ressources fiscales, et ce, au détriment de l'ensemble des communes d'Ile-de-France.

Nous sommes aujourd'hui, avec nos taux de taxe professionnelle extrêmement bas, en situation de concurrence déloyale, en situation de dumping fiscal par rapport à des communes qui ne peuvent pas avoir ce luxe qu'à Paris de tenir ses taux de taxe professionnelle aussi bas.

Il y a eu les émeutes, ces inégalités de territoire. Nous pensons que ce P.L.U. devrait être, comme nous le souhaitons pour "Paris Métropole", un outil de distribution des richesses.

Très rapidement, cette révision est vraiment une occasion de rééquilibrer au regard de ce qui se passe en ce moment. La crise économique, on va bientôt ressentir ses effets sociaux, la crise environnementale s'accroît. Le P.L.U. date d'il y a maintenant deux ans. Osons ne pas nous limiter à bidouiller le secteur des bois suite à cette annulation mais à remettre complètement à plat ce P.L.U. comme la loi nous le permet grâce à cette révision.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - La Cour administrative d'appel a annulé le 12 février dernier les règlements de la zone urbaine verte et de la zone naturelle et forestière du plan local d'urbanisme, considérant comme trop imprécise la rédaction de deux articles du règlement de ces zones, qui couvrent en particulier l'ensemble des parcs et jardins ainsi que les bois de Boulogne et de Vincennes.

Cette décision a pour conséquence de revenir aux dispositions de l'ancien plan d'occupation des sols, dispositions beaucoup moins protectrices.

La mise en œuvre de la procédure de révision du P.L.U. est donc nécessaire. Elle va permettre :

- de débattre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et d'adapter le cas échéant ce document,

- de réaliser une évaluation environnementale, une étude d'impact qui oblige la Ville à évaluer les conséquences du règlement d'urbanisme sur l'environnement et à présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser si possible les incidences négatives.

Elle doit être aussi l'occasion d'élaborer des dispositions encore plus protectrices des espaces verts et des bois de la Capitale, des zones essentielles à la qualité de vie des Parisiens.

Je souhaite donc à cette occasion :

- qu'en attendant le rétablissement de ces zones, la Ville use de la possibilité qui lui est offerte avec la procédure de révision du P.L.U., de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation de construction, d'installation ou d'opérations de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuses l'exécution et les dispositions à rétablir du P.L.U. ;

- être étroitement associée à l'élaboration de l'évaluation environnementale et au choix du bureau d'études que la Ville doit choisir pour valider cette évaluation.

Je suis en effet concernée au premier chef par cette évaluation dans la mesure où celle-ci intègre des composantes importantes de ma délégation.

- Une dimension écologique, à savoir la préservation de la biodiversité et la validité des écosystèmes,

- une dimension ressources naturelles avec une obligation de s'assurer d'une utilisation durable des diverses ressources naturelles - eau, sol, espace, air, etc.,

- une dimension concernant le cadre de vie et le patrimoine naturel.

Je souhaite aussi que les discussions qui vont s'engager soient l'occasion de favoriser la constitution de trames vertes ou de corridors biologiques au sein de la Capitale, et plus généralement de renforcer la place du végétal dans la ville.

Ces corridors écologiques sont un outil essentiel pour préserver et développer la biodiversité parisienne dont rares sont ceux qui en connaissent toute la richesse. Plus de 1.000 espèces de plantes sauvages, plus de 1.000 espèces de champignons et d'insectes, 174 espèces d'oiseaux, 32 espèces de mammifères, etc.

La menace d'extinction qui pèse sur la biodiversité m'a d'ailleurs amenée à proposer au Maire de Paris un plan biodiversité dont l'objectif sera à la fois de favoriser les trames vertes et bleues dans la Capitale, mais aussi de sensibiliser les Parisiens et Parisiennes à cette problématique vitale pour l'avenir de l'espèce humaine.

J'espère aussi que cette révision va faire émerger de nouvelles réserves pour espaces verts indispensables à ce maillage vert.

Le végétal, ainsi que l'ont montré plusieurs études, est un élément essentiel pour réguler la chaleur en ville. Un récent documentaire-fiction proposé sur France 2 a simulé le Paris de demain. En 2075, face au réchauffement climatique, c'est une ville verte où les toitures et murs végétalisés sont généralisés à l'ensemble des bâtiments et à l'espace public.

Les bois et les parcs et jardins parisiens ont enfin un rôle social imminent. Ouverts à tous, gratuits, ils sont souvent le seul contact avec la nature pour des personnes qui ont des ressources faibles et représentent la pièce supplémentaire pour les familles mal logées.

Les nouveaux usages qui s'y développent permettent aussi de créer du lien social entre les Parisiens.

Je souhaite que la vocation d'espace naturel des bois de Boulogne et de Vincennes soit renforcée et que seules les activités collectives compatibles avec ce caractère naturel soient autorisées.

Paris est une des villes les plus denses au monde avec 209 habitants au kilomètre carré - 98 à Lyon pour information - et ses espaces verts, sauf à disparaître en tant que tels, ne peuvent servir de réceptacles à toutes les activités qui trouvent difficilement place ailleurs, que ce soient les activités sportives, les fêtes foraines ou les foires d'antiquaires par exemple.

C'est ainsi que je me suis opposée récemment à l'installation de pelouses synthétiques dans les plaines de jeux des deux bois compte tenu de leur impact en matière environnementale ou de fréquentation. Il me semble en effet incohérent, d'un côté, de vouloir créer de nouveaux espaces verts - 30 hectares sont prévus dans cette mandature -, et de l'autre, de miter et réduire les espaces existants par des usages incompatibles avec des espaces naturels.

Il est nécessaire, aussi, que les dispositions réglementaires relatives aux zones N et UV soient rétablies et renforcées. Limitation des STECAL, des autorisations de stationnement dans les bois, etc. A l'occasion de la révision qui sera lancée, la Ville doit en particulier résister aux sollicitations d'assouplissement des réglementations applicables aux bois que la décision de la Cour administrative d'appel ne va pas manquer de susciter, sollicitations qui ne manqueront pas, sans doute, de légitimer mais qui remettraient en cause la qualité des bois en tant qu'espaces naturels.

Je vous rappelle que ces demandes sont cohérentes avec :

- les chartes de développement durable des bois de Boulogne et de Vincennes signées par la Ville et les communes riveraines en 2003,

- et la Charte régionale de la Biodiversité et des milieux naturels signée également par notre Ville en 2004.

Je voudrais enfin insister sur l'importance, et profiter de cette révision pour sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens à ces problématiques.

Comme pour l'élaboration du P.L.U. en 2005 et 2006, les habitants doivent aussi largement que possible être impliqués dans la réflexion qui va s'ouvrir. Evitons une concertation trop formelle : les habitants, les associations et les conseils de quartier doivent être largement informés des enjeux grâce à des documents clairs et didactiques, de façon à favoriser et faciliter leur participation à l'enquête publique qui va s'ouvrir.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Rachida DATI pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord l'annulation du P.L.U. de Paris pour les zones vertes et naturelles, évidemment, ne peut pas susciter l'enthousiasme des élus et des Parisiens, même si ce P.L.U. comportait des projets tout à fait contestables.

Il est surprenant que Paris se retrouve avec un règlement d'urbanisme "à trous", une sorte de puzzle réglementaire avec des dispositions plus récentes et des dispositions anciennes, qui conduisent finalement à un règlement imprécis, voire complètement flou et qui pouvait ouvrir la voie à l'arbitraire administratif.

D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si la Cour administrative d'appel a sanctionné précisément ce manquement. Ce revers est de nature à susciter la défiance des investisseurs et plus globalement de nos concitoyens quant à la sécurité juridique des textes qui émanent de l'Hôtel de Ville.

Alors, bien que siégeant dans l'opposition, nous ne saurions contester une procédure qui doit rétablir la crédibilité de notre collectivité au regard du droit de l'urbanisme, mais nous ne pouvons nous satisfaire d'avoir un P.L.U. dépourvu d'une réglementation cohérente pour les espaces verts, avec les équipements sportifs, mais également avec les bois. C'est la raison pour laquelle les élus U.M.P.P.A sont favorables au principe de révision complète du P.L.U.

Ce que nous pouvons souhaiter, c'est que cette mise en révision du P.L.U. nous offre à tous l'opportunité de corriger les autres insuffisances du P.L.U., qui a été adopté en juin 2006. L'une des principales critiques formulées à l'encontre du P.L.U. est son manque de vision d'ensemble au niveau de l'agglomération métropolitaine. Pour gagner son rang de métropole mondiale, Paris doit figurer dans les premières places et dans toutes les matières.

Paris devra également pouvoir loger tous ses habitants, c'est déjà le premier exemple. On constate que c'est extrêmement difficile et c'est un véritable défi. Paris, capitale de deux millions d'habitants, enserrés finalement dans 105 kilomètres carrés, Paris avait les moyens financiers, et les communes voisines avaient du territoire disponible.

C'est donc bien évidemment dans le cadre du Grand Paris que le projet de ville pour Paris doit être imaginé. Il faut partir de ce projet métropolitain pour le décliner en P.L.U. Tant que le P.L.U. reste mono-communal, Paris ne peut pas résoudre ses problèmes sans ses voisines, et elle ne peut pas non plus se construire contre les communes qui la bordent.

Je regrette également que ces mêmes communes ne soient pas associées à la révision du P.L.U., qu'elles ne soient même pas destinataires des documents de mise en révision.

Monsieur le Maire, vous vous prévaluez de bonnes relations, d'un travail partenarial avec les communes limitrophes. C'est ce qui ressortait des débats précédents. A travers ce projet de délibération, on se rend compte que la coopération est mise en pratique tant qu'elle ne porte pas atteinte à un centimètre carré de vos prérogatives. J'espère que le P.L.U. révisé intégrera cette dimension métropolitaine qui lui manquait.

Un autre motif d'inquiétude, vous comptez organiser la concertation depuis l'Hôtel de Ville sans visiblement y associer les maires d'arrondissement, alors que selon les déclarations de l'Exécutif municipal, la mairie d'arrondissement est le lieu de la concertation. A cette fin, nous avons déposé un amendement pour que les mairies d'arrondissement organisent la concertation en direction de la population, pour la révision du P.L.U. Il nous faudra, bien évidemment, les moyens adéquats qui, je l'espère, seront fournis par la mairie centrale.

Je souhaite que la révision du P.L.U. lui donne un nouveau souffle, que ce P.L.U. intègre les réflexions issues des travaux des dix équipes d'architectes qui ont travaillé sur le Grand Paris de l'agglomération parisienne. En tant que maire du 7^e, je suis consciente de la nécessité de mettre en valeur le patrimoine urbain, notamment de cet arrondissement.

Par exemple, je souhaite que ce P.L.U. intègre les propositions qui naîtront du groupe de travail, qui est présidé par Fabienne GIBOUDEAUX sur le Champ de Mars, car le Champ de Mars est directement impacté par l'annulation de la zone urbaine verte du P.L.U., et devra bénéficier d'un traitement spécifique dans le futur projet de ville apte à conforter sa place majeure parmi les grands sites historiques et touristiques mondiaux.

Pour conclure, un P.L.U. durable n'existera que grâce à l'adhésion du plus grand nombre, au-delà même des clivages politiques, voire des frontières administratives.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Marie CAVADA pour le groupe Centre et Indépendants.

M. Jean-Marie CAVADA. - Merci, Monsieur le Maire.

En écoutant les commentaires exigeants de vos alliés de la majorité tout à fait informés et instruits, on voit bien clairement quelles sont les difficultés nouvelles de ce projet de révision de P.L.U. qui a été élaboré dans une période de croissance, avec une insuffisante volonté de satisfaire au développement durable et avec un enserrement urbain trop petit pour répondre au rayonnement de la Capitale et résoudre en interne les problèmes que cela pose, ne serait-ce qu'à l'intérieur même du périurbain.

Je dirai que dans ces trois dimensions, on voit bien tout le travail qui maintenant va devoir être entrepris dans une dimension nouvelle et surtout afin d'arriver à une stabilité juridique qui a été évoquée je crois tout à l'heure par M. CONTASSOT ou M. DUTREY et qui est en effet la maladie génétique car il a été enfanté dans beaucoup de contradictions.

En tout cas, l'instabilité juridique ne peut que nuire à la mise en place de ce P.L.U.

Mes collègues du groupe Centre et Indépendants et moi-même, nous avons régulièrement demandé qu'une véritable révision du P.L.U. soit entreprise plutôt que ces multitudes de correctifs et de rectifications qui finalement durant ces derniers mois ont assombri le dossier et l'on amené maintenant à ce stade, cette l'impasse dans laquelle il se trouve, au point qu'il faut le reprendre et le réviser.

Les modifications techniques du P.L.U. n'ont fait que confirmer les immenses difficultés de la politique parisienne du logement et je ne le dis pas en manière de critique, c'est difficile à résoudre. En la matière, le décalage entre les intentions et la réalité, pour le coup, alors, nous paraît inquiétant. C'est vraiment un P.L.U. d'une époque un peu insouciant que nous avons eu entre les mains et maintenant, il faut passer aux choses beaucoup plus graves et sérieuses et beaucoup plus durables.

Les différents projets de délibération n'ont été qu'une sorte de manœuvre qui a maquillé, à l'attention des élus, les points mineurs de modification du P.L.U., mais nous n'avons jamais abordé la question essentielle, c'est-à-dire les vraies transformations substantielles que nous sommes bien obligés d'accoucher aujourd'hui.

La preuve en est aujourd'hui, le P.L.U. aurait-il été préparé dans le simple but de respecter des échéances sans aller au fond des choses ? Eh bien, maintenant, il faut y aller.

Ne parlons pas non plus de l'absence de consultation des élus de l'opposition qui régulièrement quand même nous fait un peu chagrin, mais aussi des Parisiens.

Mme HIDALGO, la première adjointe, considérait en juin dernier que le P.L.U., du moins l'espérait-elle et on peut le comprendre, ne souffrirait pas de critiques. On en a vu le résultat administratif. Vous avez voulu passer rapidement sur un certain nombre de sujets parce que vous croyiez à l'époque en leur bien-fondé et bien vous avez ignoré des avis de collègues qui aujourd'hui seraient bien utiles et qui nous permettraient maintenant d'éviter des recours jusque, y compris celui introduit par le Préfet de Paris, ce qui ne fait pas formidablement beau dans le tableau.

A présent, nous sommes face à une décision d'annulation du Tribunal administratif qui porte sur des points très précis. Les espaces verts, c'est-à-dire les bois de Boulogne, Vincennes, les parcs, les espaces dont je viens de parler ne sont plus concernés par le P.L.U. et il est très simple de comprendre pourquoi. Tout d'abord, un Plan local d'urbanisme doit être élaboré en tenant compte de son territoire et non pas en détruisant des spécificités de chacun de ces quartiers, ce n'est vraiment pas la même chose.

Nous pensons depuis le départ que ce sont les fondamentaux du P.L.U. qu'il faut repenser et bien maintenant le moment est venu, on ne peut plus faire autrement. Il ne faut pas les forcer à tout prix à les faire rentrer dans une bouteille pour essayer de les faire coïncider avec une vision restrictive du territoire.

Et ces fondamentaux, notre groupe le disait lors des délibérations du 12 et 13 juin 2006, donc le fameux P.L.U. d'il y a trois ans, c'est de concevoir ce Plan local d'urbanisme dans une optique toute nouvelle, moderne, de grande capitale qui déborde évidemment le périphérique, une optique de capitale non plus régionale mais de rayonnement mondial et, d'autre part, qui satisfait le mouvement général de développement durable, on en est loin.

L'exemple de la fondation LVMH dans le bois de Boulogne est significatif à cet égard. Il faudra rapidement confirmer son permis de construire dans des normes nouvelles qui permettent de ne plus reculer, comme vous savez les chantiers sont suspendus.

Redisons-le, Paris est la seule ville de France à n'avoir pas pu ou pas voulu ou pas su, je ne sais pas trop, conduire cette évolution nécessaire vers la création d'une communauté urbaine large, seule à même d'apporter des réponses communes à des problèmes qui sont communs non seulement à la Ville, mais évidemment à sa large périphérie. C'est la raison pour laquelle il faudra à l'avenir repenser ce P.L.U. parisien dans le cadre du Grand Paris, a minima.

Le P.L.U. souffre-t-il à nos yeux d'un grand défaut ? Il n'a pas été conçu à la bonne échelle et pas dans des temps économiques qui sont ceux d'aujourd'hui. Pour autant, nous ne mettrons pas à mal vos propres délibérations. Nous souhaitons que le P.L.U. puisse un jour devenir un grand projet clair et cohérent, qui s'encadre dans une logique de mixité sociale, de respect de l'environnement et du développement économique qui est, contrairement aux surfaces de bureaux, comme on l'a dit avec justesse, le seul pourvoyeur d'emplois, sans compter l'activité culturelle dont je ne trouve pas une trop grande mention dans ces textes.

On aurait pu s'abstenir mais nous voulons, dans un esprit constructif, redonner de l'élan à cette étape globale nouvelle et nous voterons donc positivement, après avoir exposé nos critiques, nos réserves et avoir écouté les propositions de beaucoup de nos collègues de cette salle.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme DUBUS pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, comme M. CAFFET est sorti, je vais pouvoir m'exprimer en tant que Conseiller de Paris. Et j'aimerais bien, parce que je n'ai pas pu reprendre la parole tout à l'heure, dire que les situations professionnelles de chacun ne soient pas mises en cause ici.

Depuis la décision de la Cour administrative d'appel de Paris concernant le Plan local d'urbanisme, vous avez tenté, Madame HIDALGO, de minimiser cette décision : "pas d'inquiétudes, tout va bien !" Il s'agit d'une simple péripétie administrative qui ne remettrait pas en cause les fondements du P.L.U. initial.

En réalité, il n'en est rien, puisque ce sont deux zones majeures du P.L.U. qui se retrouvent annulées par ce jugement : la zone verte UV et la zone naturelle et forestière N.

Deux zones majeures pour Paris mais aussi deux zones également très symboliques, car emblématiques de votre politique environnementale.

Deux zones stratégiques pour le cadre de vie des Parisiens.

Le règlement de ces deux zones est donc annulé et va vous obliger à une révision de ce P.L.U., dont on ne sait d'ailleurs plus très bien ce qu'il en reste ! Car entre les multiples procédures de modification que vous lancez depuis un an et cette révision imposée, on se dirige tout droit vers un P.L.U. gruyère, bourré d'exceptions, et plus vraiment conforme à vos objectifs initiaux.

M. CAFFET a eu raison de se réfugier à la présidence du groupe majoritaire, car son P.L.U. est devenu quasi inapplicable !

Ne nous y trompons pas : la décision de la cour est grave et aurait d'ailleurs pu être évitée avec un peu d'écoute et d'ouverture. Car, dès 2005, notre groupe avait fait remarquer que le règlement de la zone des bois manquait pour le moins de précision ou de clarté et que certaines dispositions de la zone urbaine verte, concernant notamment les modalités d'implantation des constructions, laissaient une trop grande place à l'interprétation et à l'arbitraire. De même, l'Etat, dans son avis du 13 mai 2005, avait regretté que la réglementation concernant les deux bois n'ait pas fait l'objet d'une étude plus détaillée.

Mais toutes ces remarques ont été balayées par l'Exécutif. Dommage, car aujourd'hui le droit vous rattrape !

En réalité, vous vous êtes "plantés" magistralement sur les deux zones phares de votre P.L.U., des zones qui, je le rappelle, à l'origine, devaient préserver Paris d'une urbanisation ne tenant suffisamment pas compte des impératifs d'environnement et de cadre de vie.

Puisque vous tentez de minimiser ce jugement, je voudrais dire clairement à nos collègues quelle est la conséquence pratique de cette décision.

Le résultat est clair : tant que le règlement du P.L.U. n'aura pas été modifié pour les deux zonages concernés, ce qui va nécessiter environ deux ans au moins, s'agissant d'une procédure lourde de révision, c'est l'ancien plan d'occupation des sols qui va s'appliquer.

Prenons le cas de la zone urbaine verte.

30 % de sa surface est classée en zone d'urbanisation ordinaire, c'est-à-dire sans protection particulière. Nous en revenons au plan d'occupation des sols.

Idem pour la zone des bois où il sera difficile de rénover ou restaurer l'existant en toute sécurité juridique pendant plusieurs années.

Certes, vous faites allusion à l'utilisation par la Ville du sur-sis à statuer. C'est tout simplement le règne de l'arbitraire !

Sur les principes qui guideront les services municipaux en la matière, là également c'est le silence absolu. Et c'est l'objet de notre premier amendement.

Certes, on comprend bien que le P.L.U. n'était pas le P.O.S., et cela a été rappelé, et que la dimension environnementale était d'une importance considérable dans sa préparation.

Certes, on comprend aussi que le développement durable s'apparente à un principe, entre guillemets, "normatif sans normes".

Certes, on comprend, enfin, que l'urbanisme d'aujourd'hui et de demain ne s'apparente plus à celui d'hier et qu'une capitale comme Paris se doit d'aménager en ménageant, se doit de construire en pensant à la déconstruction. C'est le principe du développement durable.

C'est justement pour toutes ces raisons que vous auriez dû être particulièrement vigilant sur ces deux zones emblématiques de votre politique environnementale.

La décision de la cour d'appel n'en est que plus cruelle. Elle fait de ce P.L.U. un nid à contentieux, un véritable champ de mines juridique, ce qui est d'autant plus grave en période de crise, à un moment où les constructeurs sont déjà fragilisés par l'incertitude économique.

Y ajouter une incertitude juridique nuira gravement à la santé urbanistique de notre ville, remettant forcément en cause vos belles promesses en matière de logement.

J'ajoute enfin que, nulle part ailleurs, il n'est fait allusion dans ce document aux travaux des 10 architectes - et Rachida DATI l'a dit - réunis par le Président de la République et qui auront, ces travaux, des conséquences sur la révision que vous allez lancer. C'est l'objet de notre deuxième amendement.

Alors, oui ! Lorsqu'au mois d'octobre dernier, nous avons proposé la révision générale de ce P.L.U., nous étions visionnaires ! Votre chef-d'œuvre urbain est aujourd'hui en péril. Il ne correspond plus aux évolutions actuelles, tant économiques qu'institutionnelles.

La ville de Mme AUBRY vient de se doter d'un P.L.U. intercommunal, adossé à la construction d'un Agenda 21, lui aussi intercommunal.

Alors, Madame HIDALGO, profitez de ce cet exemple, profitez de cette révision pour jouer "Grand Paris".

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. BAUPIN qui va présenter son amendement.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de présenter l'amendement n° 85 que j'ai déposé avec Fabienne GIBOUDEAUX et les élus du groupe "Les Verts", pour que la révision du P.L.U. prenne en compte deux documents qui sont intervenus depuis l'adoption du P.L.U. parisien.

Le premier de ces documents, c'est une directive 2002-49 qui est maintenant entrée en vigueur et que nous avons commencé à mettre en œuvre sur le territoire parisien avec l'élaboration d'un Plan de protection du bruit dans l'environnement, et qui prévoit la création de zones calmes sur le territoire des agglomérations de 250.000 habitants et plus.

La proposition qui est faite, le premier élément dans cet amendement, est de proposer que cette notion de zone calme soit prise en compte dans la révision du P.L.U., de façon que nous puissions lui donner un cadre territorialisé.

Deuxième élément qui est intervenu depuis l'adoption du P.L.U., c'est le Plan climat évidemment et, plus globalement que le Plan climat, c'est évidemment l'ensemble de la préoccupation climatique qui s'est très largement renforcée ces dernières années, y compris avec les éléments qui ont été mis en évidence par les scientifiques aujourd'hui, qui nous disent que la situation s'aggrave plus rapidement encore que ce qui était prévu il y a encore deux ans.

Il y a deux choses par rapport au Plan climat.

Il y a, d'une part, la lutte contre le dérèglement climatique. Et, de ce point de vue-là, c'est l'évaluation environnementale qui a été évoquée à plusieurs reprises d'ores et déjà, qui nous permettra de voir si le P.L.U. est à la hauteur de cette lutte contre le dérèglement climatique.

Mais il y a aussi l'adaptation du territoire, un élément qui est, pour l'instant, peu pris en compte par les villes globalement et que nous proposons donc, au travers cet amendement, de prendre en compte dans notre P.L.U. Ce que l'on veut dire par adaptation du territoire, c'est le fait que, de toute façon, quels que soient les efforts que nous faisons aujourd'hui, nous savons d'ores et déjà que le climat sera perturbé, que les températures augmenteront sur l'ensemble de la planète de l'ordre au minimum de 2 degrés et donc que cela aura des conséquences sur nos territoires, sur nos villes. Comme on a connu en 2003 une canicule extrêmement importante, 15.000 morts en France, je le rappelle, nous aurons des canicules de plus en plus nombreuses. Le phénomène d'îlots de chaleur urbains que nous pouvons connaître dans des villes comme Paris, où globalement, même la nuit, en période de canicule, nous avons dans le cœur de la ville près de 9 à 10 degrés supplémentaires par rapport à la campagne qui est alentour. Ces phénomènes d'îlots de chaleur doivent être combattus et nous devons mettre en œuvre une politique qui permette de réduire les risques.

La deuxième proposition qui est contenue dans cet amendement est que notre P.L.U., la révision du P.L.U., soit l'occasion de commencer à mettre en place des mécanismes qui nous permettent de limiter les risques en période de canicule.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

D'abord, quelques précisions, avant de venir au sujet précis de notre projet de délibération.

J'entends ici et là qu'il faudrait refaire le P.L.U.

Non ! Le P.L.U. a été élaboré, voté en 2006, et bien sûr qu'il y avait des positions qui étaient contraires à cette vision de la ville que nous avons proposée, que M. Jean-Pierre CAFFET a porté. Il y avait des visions qui se sont opposées, par rapport à l'équilibre que nous avons proposé, quant à la dynamique de la population, c'est-à-dire tout ce qui concerne le logement, mais aussi tout ce qui concerne l'activité et l'emploi.

Je retrouve aujourd'hui les mêmes expressions, cela ne me surprend pas, j'imagine que chacun est constant dans ses convictions, mais il ne s'agit pas ici de rouvrir le débat du P.L.U. et de refaire un P.L.U. Donc, on ne refait pas la P.L.U., on engage une révision et j'en expliquerai les motifs.

Deuxièmement, j'ai entendu dans plusieurs interventions, plutôt sur la droite de notre Assemblée, qu'il nous avait été fait le reproche que le P.L.U. n'avait pas été métropolitain, et même M. DUBUS nous demande de prendre en exemple ce qui s'est fait à Lille autour d'un P.L.U. concernant la communauté d'agglomération.

Justement, si nous avions, nous Parisiens, annexé les communes limitrophes pour faire un P.L.U. qui les englobe, je peux vous dire que juridiquement cela n'aurait pas tenu trois secondes. Parce que nous aurions outrepassé nos droits.

Eh oui, on nous fait le reproche aujourd'hui d'avoir appliqué la loi, c'est-à-dire d'avoir fait un P.L.U., qui concernait ce sur quoi nous sommes compétents, nous les élus parisiens, vous aussi d'ailleurs, à savoir le territoire de la commune de Paris.

Nous avons fait le P.L.U. que nous étions en devoir de faire. Et ce P.L.U. a été fait avec une large concertation, avec les élus des autres communes limitrophes. Jean-Pierre CAFFET, Pierre MANSAT ont conduit de très nombreuses réunions, et ont porté une pratique politique en rupture totale avec ce qu'avaient fait nos prédécesseurs.

Désolée, vous la découvrez chaque jour. Mais la dynamique métropolitaine, heureusement qu'elle a été portée par Bertrand DELANOË et l'équipe dès 2001. Heureusement qu'elle a été portée. Et d'ailleurs beaucoup de communes, beaucoup d'élus, qui sont des élus plutôt de votre famille politique, nous ont dit combien cette rupture, qui faisait qu'ils étaient enfin entendus, écoutés, qu'il y avait de la coopération - et on a commencé par des coopérations bilatérales - combien cette rupture dans la pratique politique de Paris, qui était d'abord marquée par son arrogance, a été fructueuse aussi pour leurs communes. Vous pouvez essayer de nier, comme vous le voulez l'Histoire, mais l'Histoire est là, et les faits sont là. Et, comme dirait l'autre, les faits sont têtus.

Non, nous n'avions pas de compétences particulières pour annexer les autres communes. Oui, nous travaillons depuis des années à l'élaboration d'une dynamique métropolitaine, laquelle s'est aujourd'hui trouvée confortée, y compris par des élus majoritaires dans les Hauts-de-Seine, mais bien d'autres encore, cette dynamique s'est trouvée confortée avec la création du syndicat Paris Métropole.

Elle s'est trouvée d'autant plus confortée que cette dynamique a été jugée, je crois par les plus hautes autorités de l'Etat, finalement plus fructueuse et plus efficace, parce que réelle, que celle qui proposait de revenir à cette vieille lune de la reconstitution de l'ancien département de la Seine.

On ne va pas refaire toute cette histoire, mais je tenais quand même à rappeler ces éléments, parce que je crois que certains ici font semblant d'ignorer le droit, la loi, et ce sur quoi nous sommes habilités à délibérer.

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

De quoi parle-t-on aujourd'hui ? On parle d'une révision du P.L.U., qui est engagée par nous, suite à un recours au départ, et cela a été très bien rappelé par François VAUGLIN, formé par plusieurs associations, la "Coordination pour la sauvegarde du bois de Boulogne", "Porte d'Auteuil environnement", "Sauvegarde Auteuil bois de Boulogne", qui ont attaqué le P.L.U. voté en juin 2006 et ont demandé l'annulation de la délibération.

Le recours contentieux visait plus particulièrement la réglementation portant sur les deux bois, ainsi que la zone urbaine verte, dont Roland Garros. Le tribunal administratif a rejeté leur demande par un jugement du 2 août 2007. Ces associations ont fait appel. Et, à cette occasion, elles ont introduit dans leur mémoire, un argument juridique qui n'avait pas été retenu par le tribunal, qui avait été mis en avant par le Préfet, qui lui-même avait aussi attaqué le P.L.U.

Cet argument était la prétendue imprécision des règles d'implantation des constructions, donc ce sont les articles 6 et 7, dans la zone naturelle et dans la zone urbaine verte.

Je précise quand même, pour que chacun voie s'il n'y a pas ici ou là parfois des intentions un peu politiciennes, qu'à aucun moment de l'élaboration du P.L.U., l'Etat n'avait contesté la rédaction de ces articles 6 et 7 sur les zones N et UV.

C'est donc sans doute par une intention de bien faire qu'à la demande du Gouvernement les services de l'Etat ont cherché d'autres moyens juridiques pour remettre en cause le P.L.U.

Les juges de la Cour d'appel ont apprécié différemment de ceux du Tribunal administratif, et sur ce motif-là ils ont décidé d'annuler le 12 février 2009 non seulement les deux articles relatifs à l'implantation des constructions, mais aussi l'ensemble des deux règlements N et UV, ainsi que les documents graphiques. Donc, il n'y a plus de protection.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où il n'y a pas plus de protection. Ce n'est pas la faute de la Ville de Paris, c'est tout de même la faute de certaines associations, qui croyaient vouloir bien faire, mais aussi de l'Etat et on se retrouve dans une situation où il n'y a plus de protection.

Donc, la Ville a décidé de se pourvoir en Cassation, mais sans attendre l'issue, nous avons décidé, par cette révision, de rétablir les zones N et UV, qui couvrent 25 % du territoire.

Pour rétablir ces zones et ces protections, tout en adaptant bien sûr les règles d'implantation de constructions, mais je vois que cela n'intéresse pas beaucoup mes collègues qui préfèrent être sans doute dans la polémique, je vous apporte des faits, et des faits juridiques...

M. Jérôme DUBUS. - Ce sont des interprétations !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Non, ce ne sont pas des interprétations, ce sont des faits, Monsieur DUBUS.

Il faut engager cette procédure que nous engageons aujourd'hui de révision du P.L.U., qui intéresse 25 % du territoire parisien, puisqu'il s'agit des bois, des jardins, des parcs, de la quasi-totalité des berges de la Seine et des canaux, plus l'essentiel des terrains sportifs qui ne sont plus protégés aujourd'hui.

On ne rouvre pas un débat sur l'ensemble du P.L.U. Nous en avons beaucoup discuté. Il y a eu de nombreuses concertations de 2002 à 2006, mais il nous faut rétablir au plus vite ces zones.

Un mot quand même, parce qu'une des conséquences et je ne peux pas la passer sous silence, cela a été que le permis de construire du projet Franck GEHRY, cette fameuse fondation qui est un cadeau pour Paris. C'est un cadeau pour Paris, et elle est également fragilisée. Franck GEHRY et la fondation L.V.M.H. doivent réaliser cette magnifique œuvre dans le bois de Boulogne, nous perdrons ce cadeau magnifique pour la culture, pour le patrimoine et aussi pour l'ensemble des habitants de la métropole.

C'est la fondation, pardon, pour être très précise, Louis Vuitton.

Nous perdrons bien sûr ce cadeau absolument remarquable, si nous n'arrivons pas à rétablir le droit. C'est ce que nous engageons aujourd'hui.

Alors, j'ai entendu un certain nombre de propositions, vous me poserez la question sur chacun des amendements pour connaître sûrement la position de l'Exécutif. Un dernier mot quand même. On a parlé de concertation, de consultation, Yves CONTASSOT en a beaucoup parlé, on ne va pas refaire une consultation générale sur une révision générale du P.L.U., ce n'est pas l'exercice dans lequel nous nous lançons. Mais je réaffirme ici, comme je l'ai fait à maintes reprises, que nous concertons et nous consultons les habitants sur chacun des projets qui sont aujourd'hui mis en oeuvre. Il ne s'agit plus des projets de P.L.U. sur lequel il y a eu une concertation absolument exemplaire, mais il s'agit bien, aujourd'hui, de concerter sur des projets qui sont en cours de réalisation.

Nous avons eu hier une réunion publique extrêmement intéressante sur Masséna-Brunesseau, nous aurons demain soir une réunion publique, et je ne doute pas qu'elle sera aussi intéressante, sur la Z.A.C. Batignolles qui va être aussi, je pense, un moment fort de la concertation. Nous faisons des concertations sur chacun des projets d'aménagement. Les maires d'arrondissement sont extrêmement impliqués et nous n'avons pas besoin en cela de modifier les règles de concertation et de consultation que nous appliquons sur ces différents projets.

Voilà les éléments de réponse et les précisions que je voulais apporter, en demandant aussi à chacun, puisqu'on retrouve souvent dans les expressions des uns et des autres le mot "Grand Paris", le mot "métropole" ; il ne faut pas que cela devienne la tarte à la crème ; pour nous, ce sont des réalités. La métropole, on y travaille, on a fait le syndicat "Paris métropole". Le "Grand Paris", nous y avons participé ; c'est la consultation des architectes et des urbanismes que, bien évidemment, nous n'allons pas laisser de côté, puisqu'il y a des choses extrêmement intéressantes qui concernent l'ensemble de la métropole et qui concernent Paris.

Mais je vous demande vraiment de cesser de dénigrer la dynamique parisienne. Je crois qu'aujourd'hui, chacun s'accorde à dire que cette Ville a des atouts considérables, les atouts d'une métropole, et nous essayons de les valoriser, en gardant une attractivité métropolitaine, et nous travaillons, à Paris, avec la Région, avec les communes limitrophes, au sein du syndicat "Paris métropole" pour cela. Nous avons un atout aussi, je crois, remarquable : la force et la vitalité d'une population très diverse et cet objectif de diversité fait aussi partie des fondamentaux du P.L.U. que nous avons voté en 2006.

Je voulais apporter ces quelques précisions avant de vous dire sur chacun des amendements la position de l'Exécutif.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons donc passer au vote sur les amendements, ainsi que les vœux et je vais demander à Mme HIDALGO la position de l'Exécutif sur chacun d'entre eux.

Tout d'abord, l'amendement n° 82, quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 82 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 82 est rejeté.

En réponse à l'amendement n° 83 déposé par le groupe U.M.P.P.A., l'Exécutif a déposé un amendement n° 83 bis.

L'amendement n° 83 est-il maintenu par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Jérôme DUBUS. - Nous retirons l'amendement n° 83 et acceptons l'amendement n° 83 bis, puisqu'il est exactement le même.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 83 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 83 bis est adopté.

Amendement n° 84, quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 84 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 84 est rejeté.

En réponse à l'amendement n° 85 déposé par le groupe "Les Verts", l'Exécutif a déposé un amendement n° 85 bis.

L'amendement n° 85 est-il maintenu, Monsieur BAUPIN ?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Non, il est retiré.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - L'amendement est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 85 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 85 bis est adopté.

Su le vœu n° 86, quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Favorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 113).

Quel est l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 87.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Sur le vœu n° 88, quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 126 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DU 126).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au comité de concertation pour l'aménagement de la porte d'Auteuil.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le vœu référencé n° 89 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au comité de concertation pour l'aménagement de la porte d'Auteuil.

La parole est à M. AURIACOMBE, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Pierre AURIACOMBE. - C'est un vœu qui devrait faire plaisir à Mme la première adjointe, vu que nous souhaitons une concertation.

C'est un vœu qui a été adopté à l'unanimité au Conseil du 16e arrondissement.

Nous souhaitons que, conformément aux engagements qui ont été pris, le comité de concertation pour l'aménagement de la Porte d'Auteuil se réunisse dans les meilleurs délais, pour que ses conclusions soient entendues avant le lancement d'un seul des projets envisagés par la Mairie de Paris.

En effet, face aux nombreux aménagements de la Porte d'Auteuil, de la piscine Molitor, de Jean-Bouin et autres, nous souhaitons que soit rapidement mis en place ce comité de concertation.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mme HIDALGO va vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Oui, c'est un engagement que j'ai pris auprès du maire du 16e arrondissement.

Ce comité va se réunir. Compte tenu du calendrier que nous avons eu les uns et les autres, je pense que la réunion pourrait avoir lieu en juin.

En tous les cas, je prends l'attache du maire du 16e à ce sujet.

Je n'accepte pas les considérants, mais bon, dans la mesure où cette réunion, je m'y étais engagée, devait et doit se tenir, je propose un avis favorable à ce vœu.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Alors, je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 114).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au Grenelle de la téléphonie mobile et des antennes-relais.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Les vœux n° 90 du groupe "Les Verts" et n° 90 bis de l'Exécutif ont trait au Grenelle de la téléphonie mobile et des antennes-relais.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une minute.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que depuis toujours, "Les Verts" sont très sensibles, et j'allais dire presque "électrosensibles", aux questions liées à la téléphonie mobile.

Nous avons, bien sûr, été tout à fait satisfaits que Paris soit pionnière dans l'établissement d'une charte, mais depuis que cette charte a été établie, beaucoup d'enquêtes internationales ont été faites et montrent qu'il y a des doutes sérieux quant à la dangerosité de la téléphonie mobile.

Nous souhaitons, par ce vœu, essentiellement attirer l'attention de nos collègues sur la nécessité absolue qu'il y a aujourd'hui, pour respecter le principe de précaution, de se caler sur ce que demandent toutes les associations en se basant sur plusieurs études scientifiques et internationales : faire en sorte que l'émission des antennes relais soit inférieure à 0,6 volt/mètre et que nous poussions le Gouvernement, puisque la loi est nationale de ce point de vue, à ce que ces 0,6 volt/mètre soient respectés dans toute la France et donc aussi à Paris.

J'espère vraiment que notre Assemblée prendra position là-dessus, parce qu'il y a de plus en plus de gens qui sont malades, de plus en plus de craintes sur des possibilités de maladies graves, voire mortelles, suite à des expositions aux antennes de téléphone mobile.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - L'Exécutif a proposé un vœu en réponse à votre vœu.

On reformule les choses... On est bien d'accord sur le fait que, ne serait-ce que le Grenelle qui va s'engager, va permettre, sans doute, de rediscuter, de préciser notamment les normes nationales d'exposition ; on en a bien conscience et nous sommes favorables à l'idée de pousser le Gouvernement et tous les acteurs qui se retrouveront pour cette définition nouvelle des valeurs notamment maximales d'exposition.

C'est vrai aussi que la Ville, vous le savez, a lancé une conférence citoyenne en faisant appel à une vingtaine de citoyens qui ont commencé à travailler avec un comité d'experts. Nous avons donc une expérience. Là aussi, nous pourrions pousser les autorités nationales qui vont engager un travail sur le sujet à peut-être utiliser une méthode comme celle-ci.

Est-ce que le vœu que nous avons présenté avec l'Exécutif répond à votre vœu et peut s'y substituer ?

M. Sylvain GAREL. - Madame la Maire, nous avons effectivement pris connaissance de ce vœu bis. Il nous semble insuffisant. Nous allons le voter, mais nous maintenons notre vœu parce que nous pensons qu'il est important que notre Ville se positionne sur la question des 0,6 Volt par mètre, ce que malheureusement ne fait pas le vœu bis.

Nous voterons ce vœu bis parce que, effectivement, il demande au Gouvernement de faire un effort supplémentaire en termes à la fois de consultation et de loi, mais nous pensons qu'il faut que nous prenions position par rapport à cette demande de plus en plus pressante de la population et des associations.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'émetts un avis défavorable sur votre vœu et, bien sûr, un avis favorable sur le vœu que nous avons présenté.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 115).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un espace municipal à vocation culturelle sur les terrains Clichy-Batignolles.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Les vœux n° 91 du groupe U.M.P.P.A. et n° 91 bis de l'Exécutif ont trait à la création d'un espace municipal à vocation culturelle sur les terrains "Clichy-Batignolles".

Monsieur DUBUS, vous avez la parole, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jérôme DUBUS. - Très rapidement.

On sait que la zone "Clichy-Batignolles-Cardinet" est en réaménagement, qu'un certain nombre de projets peuvent être encore décidés.

Il nous semble qu'il manque dans ce projet une structure municipale qui ait vocation à accueillir des manifestations puisqu'il n'y a, dans ce quartier du nord de l'arrondissement, que le centre d'animation de La Jonquière, qui est largement insuffisant pour l'évolution de la population.

Donc, c'est un vœu qui a trait à la programmation de cette Z.A.C.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Nous avons proposé un vœu en substitution parce que, d'abord, nous ne nous retrouvons pas dans l'analyse qui est faite sur la situation culturelle du 17e arrondissement.

En revanche, nous considérons qu'il y a, et il y a aujourd'hui un travail de l'Exécutif, travail porté par Christophe GIRARD, porté également par Bruno JULLIARD, notamment à travers le centre d'animation. Donc, il y a un travail à poursuivre et à engager.

Nous souhaitons qu'il soit fait dans un état d'esprit constructif. Il ne s'agit ni d'opposer les quartiers ni d'opposer la mairie centrale à la mairie du 17e arrondissement.

Donc, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de vous retrouver avec nous sur le vœu que l'Exécutif a présenté en substitution au vôtre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, maintenez-vous votre vœu ? Le retirez-vous ?

M. Jérôme DUBUS. - On maintient notre vœu tout simplement parce que le Conseil d'arrondissement n'a pas été saisi du vœu de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 116).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la "Maison blanche" de l'école de la rue Boileau dans le 16e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 92 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la "Maison blanche" de l'école de la rue Boileau dans le 16e arrondissement.

La parole est à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

C'est un vœu qui est, je dirais, récurrent. Nous avons déjà présenté un vœu similaire concernant cette Maison blanche, qui est un appendice de l'école de la rue Boileau, qui était précédemment occupée par l'école et au sujet de laquelle une procédure de mise en vente est décidée par la Ville.

Aujourd'hui, les parents d'élèves notamment ne comprennent pas du tout, alors qu'il y a un manque de places concernant les écoles dans le 16e arrondissement, comme ailleurs bien évidemment, que l'on puisse mettre en vente cette petite maison.

Par ailleurs, il nous semble que cette mise en vente est contraire à la circulaire d'août 1995 qui lie la désaffectation d'un établissement scolaire et la mise en vente au motif de désintérêt pour le service public, ce qui n'est manifestement pas le cas ici.

Notre objectif, au-delà des propositions qui sont faites ici, de C.L.I.S. ou de cantine, est que la procédure de mise en vente soit arrêtée et que l'on trouve une solution pour cette Maison blanche, dans un cadre scolaire ou autre municipal, on puisse utiliser à des fins publiques cette maison.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme HIDALGO pour répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - On connaît bien ce dossier. Je connais effectivement les demandes de beaucoup de parents d'élèves qui se faisaient une joie, et de la communauté scolaire, de pouvoir utiliser cette maison blanche pour agrandir l'école.

Le problème, c'est qu'en ayant étudié vraiment le sujet sous différents angles, il ne paraît pas possible de donner une suite favorable à cette demande, parce que, après transformation en équipement recevant du public, au mieux on ne pourrait offrir que 40 mètres carrés par niveau, ce qui serait totalement insuffisant, soit pour faire des locaux scolaires complémentaires, soit, comme cela avait été évoqué, l'idée d'y faire une cantine.

Donc, malheureusement, la Ville ne peut pas donner une suite favorable à votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2009, DU 124 - Attribution de la dénomination "place Marie - Claude Vaillant - Couturier" à un espace situé dans le 4e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, nous examinons le projet de délibération DU 124. Ce projet est relatif à l'attribution de la dénomination "place Marie-Claude Vaillant-Couturier" à un espace situé dans le 4e arrondissement.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Je crois ?

Vous avez souhaité intervenir ?

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je pense que le projet de délibération doit être présenté par Mme HIDALGO.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Ah, Madame HIDALGO, alors !

A qui donne-t-on la parole ?

A vous, Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Merci.

Je veux bien la prendre. Cela va être très rapide, mais je veux bien la passer aussi à Hamou BOUAKKAZ qui avait quelques mots à dire.

Chacun le sait, c'est un projet de délibération important. Il s'agit d'honorer Marie-Claude Vaillant-Couturier, une grande résistante, déportée à Auschwitz. Elle a été députée communiste de la Seine et du Val-de-Marne. Elle était féministe, elle s'est vraiment battue pour la défense des femmes, notamment pour l'égalité des salaires.

En 1964, elle a défendu la notion d'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité. Elle témoignera au procès Barbie en 1987 et, en 1990, elle a été désignée présidente de la Fondation pour la mémoire de la déportation.

Elle est décédée en 1996.

Je crois que rendre hommage aujourd'hui à l'inlassable combattante des libertés qu'elle était, en proposant d'attribuer son nom, Marie-Claude Vaillant-Couturier, à l'espace qui est situé entre le quai de l'Hôtel de Ville, la rue du pont Louis-Philippe, la rue de l'Hôtel de Ville et la rue Geoffroy l'Asnier, non loin d'ailleurs de l'immeuble où elle a vécu, n'est qu'un juste retour des choses.

C'est aussi une façon, permettez-moi de le dire, d'honorer une femme.

J'insiste beaucoup parce que le nom de Vaillant-Couturier est très connu par Paul, grand acteur à gauche, de la vie politique française de l'avant guerre, et je crois qu'il est important d'honorer aussi les femmes qui, souvent, ont eu un rôle beaucoup moins visible mais au moins aussi important, efficace et utile aux libertés que nous connaissons aujourd'hui.

Donc, je suis encore plus heureuse de rapporter ce projet de délibération, puisqu'il s'agit vraiment d'honorer une femme qui mérite de sortir d'une forme d'invisibilité dans laquelle elle était jusqu'à présent.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame Catherine VIEU-CHARIER, vous avez la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Après les propos de Mme Anne HIDALGO, j'aurai peu de choses à rapporter.

Simplement de dire que cette femme honore aussi notre groupe et qu'elle s'est engagée dans la résistance dès novembre 1940, puisque le premier tract, le premier numéro de "L'université libre" est sorti effectivement en novembre 1940.

Cette femme a été arrêtée en 1942. Elle est entrée, avec Geneviève Anthonioz-de Gaulle, entre autres, et bien d'autres femmes, comme Charlotte Delbo, dans le sinistre camp de Birkenau.

Je voulais simplement témoigner des paroles de Mme Geneviève Anthonioz-de Gaulle qui a déclaré d'elle publiquement : "Je l'ai connue dans les locaux de l'infirmier de Birkenau parce que nous avons besoin de camarades courageuses et parlant allemand. Lorsque nous remettons une ration de pain prélevée sur notre propre ration, nous savions qu'elle serait bien remise à celle qui en aurait le plus besoin. Je connais peu de femmes aussi courageuses que Marie-Claude, qui a toujours donné le sentiment que sa propre vie n'était rien, sinon d'être au service de ses camarades".

Voilà, c'est un grand honneur pour nous que d'avoir une place à Paris du nom de Marie-Claude Vaillant-Couturier.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Hamou BOUAKKAZ, qui s'était inscrit, et ensuite à M. Christophe GIRARD qui souhaite dire deux mots.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Mes chers collègues, l'héroïne de la Résistance est bien Marie-Claude, Paul est mort en 1937.

Dans une époque qui bruisse de noms célèbres et plus encore, de ceux qui voudraient le devenir, il nous faut savoir distinguer entre deux types de célébrités. Georges Wolinski disait : "La notoriété, c'est lorsqu'on remarque votre présence ; la célébrité, c'est lorsqu'on note votre absence".

Pour tous ceux qui comme moi ont eu l'insigne honneur de connaître et de fréquenter quelques instants Marie-Claude Vaillant-Couturier, l'absence dure depuis qu'elle nous a quittés il y a treize ans déjà, en 1996. Rares, trop rares sont désormais les visages où s'incarnent encore une conscience universelle à qui nous devons ce que nous sommes et pour laquelle la mémoire peine à restituer la longue liste des abnégations, des faits héroïques, des prises de position au mépris de sa propre vie, de l'action quotidienne au service de tous, non pas sous les caméras ou sur les magazines en papier glacé, mais en partageant les dernières tranches de pain à Ravensbrück ou à Auschwitz.

Si, comme l'affirmait Louis XVIII, "Les grands hommes sont ceux qui donnent des secousses à leur siècle", Marie-Claude Vaillant-Couturier, l'une des premières femmes reporters-photographes, armée d'un appareil photo et d'une volonté farouche de se mettre au service des valeurs que d'autres se contentent d'annoncer, surpasse bien des rois.

Dès 1933, elle fut l'une des premières à révéler au monde incrédule les images des camps du régime hitlérien commençant. Dans la clandestinité, dès les premiers jours de l'occupation, distribuant des tracts, transportant des munitions, assurant des liaisons entre les résistants, elle a poursuivi son action au sein même des camps de la mort.

De secousses de prise de conscience, nous lui en devons beaucoup.

Témoin infatigable à la barre du procès de Nuremberg et de celui de Klaus Barbie, au perchoir de l'Assemblée nationale, dans les écoles où je l'ai côtoyée, sur le terrain qui n'a cessé d'être son élément jusqu'à un âge très avancé, sa bouche fut toujours celle des exterminés et des torturés, des exclus et des méprisés, bref, les paroles sont vaines depuis que cette bouche s'est tue.

Pour reprendre la pensée de l'un des philosophes contemporains de Marie-Claude Vaillant-Couturier, Louis Lavelle : "Reste le silence, ce silence qui est un hommage que la parole rend à l'esprit".

Mes chers collègues, il nous appartient aujourd'hui, comme elle, de méditer sur le sens de notre vie et sur le sens du mandat que les électeurs nous ont confié de poursuivre l'œuvre de Marie-Claude Vaillant-Couturier.

En donnant aujourd'hui son nom à une place non loin de l'immeuble où elle a vécu, à un battement de cœur d'ici, donnons son visage à tout un quartier, visage d'universalité et de justice, visage de toute l'humanité.

Oscar Wilde disait : "On a conscience avant, on prend conscience après".

Prenons donc conscience, prenons comme elle nos responsabilités dans les temps de joie et dans les temps de crise et poursuivons la tâche de Marie-Claude Vaillant-Couturier ici et maintenant.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur Christophe GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je voudrais ajouter un dernier mot après Anne HIDALGO, Catherine VIEU-CHARIER et Hamou BOUAKKAZ comme adjoint en charge de la mémoire dans le 4e arrondissement, car nous avons eu un débat assez approfondi lors du dernier Conseil d'arrondissement.

Tout le Conseil a voté mais la présentation du projet de délibération que je fis a fait l'objet d'une polémique avec Vincent ROGER - je regrette d'ailleurs qu'il ne soit pas là -, qui trouvait qu'à nouveau, une communiste était honorée par Paris et que cela faisait beaucoup de communistes dans l'arrondissement.

Nous avons précisé que certes, elle était communiste et qu'elle assumait qu'elle était communiste, et que les communistes assument qu'elle fut communiste, mais que nous honorions une femme qui n'était pas que communiste. Elle était aussi et surtout la grande combattante qui vient d'être décrite avec beaucoup de précision et de sensibilité.

Je rappelle qu'elle fut présente, l'une des rares, au procès de Nuremberg et au procès de Klaus Barbie. Donc c'est un honneur pour Paris, en effet, qu'une femme, une de plus dans la liste trop courte des femmes honorées à Paris, trouve sa place définitivement dans la mémoire collective.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 124.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DU 124).

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Thierry COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'ateliers d'artistes et d'ateliers logements sur les terrains "Cardinet-Clichy-Batignolles".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 94 du groupe U.M.P.P.A. qui a trait à la création d'ateliers d'artistes et d'ateliers logements sur les terrains "Cardinet-Clichy-Batignolles".

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Très rapidement, mes chers collègues, sur la Z.A.C. des Batignolles, c'est le même principe que tout à l'heure. On a une programmation évolutive. Dans la partie consacrée aux logements sociaux, il nous semble qu'on pourrait y adjoindre un certain nombre d'ateliers d'artistes et d'ateliers logements, qui manquent cruellement, à la fois dans le 17^e et dans Paris. Nous demandons par ce vœu, tout simplement, que ce manque d'ateliers logements et d'ateliers d'artistes soit bien évidemment compensé sur un aménagement en cours de réalisation.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur DUBUS, c'est avec intérêt que je prends note de votre souhait d'avoir des ateliers logements sur Batignolles mais décidément, dans ces lieux d'aménagement de Paris, on veut faire entrer beaucoup de choses. Et malheureusement, tout ne peut pas rentrer. Si on veut faire un morceau de ville qui ait un sens, nous ne pouvons pas mettre éventuellement le futur tribunal, 3.500 logements, beaucoup de produits spécifiques, de l'activité tertiaire bien évidemment, dont Paris a tant besoin et que vous réclamez avec juste raison.

Et donc vous savez l'intérêt et l'importance que nous portons à la création et l'opportunité que nous pouvons avoir d'acheter des bâtiments pour développer la notion d'atelier ou d'atelier logement, ce qui est un peu différent, notamment sur le plan du financement, car l'atelier d'artiste ne rentre pas dans la loi S.R.U. et l'atelier logement en tant que tel n'a pas de financement spécifique non plus.

Tout ceci complique un peu le développement. Néanmoins, vous connaissez l'intérêt que nous portons à ce sujet, et d'ailleurs, au-delà de l'aspect spécifique du développement, je voudrais vous signaler que le Maire de Paris a demandé à l'inspection générale de faire une enquête assez précise sur la réalité, aujourd'hui, du nombre d'ateliers logements ou d'ateliers d'artistes que nous avons à Paris, de l'évolution de leur occupation, car nous avons relativement peu de rotations sur ce parc, et je crois que c'est l'occasion pour nous de faire un peu un point sur la réalité de la vie artistique qui peut se développer dans ce parc fort bien placé bien souvent et présentant des caractéristiques importantes.

C'était un complément d'information et je serai au regret de ne pas pouvoir vous suivre sur la réalisation d'ateliers logements sur Batignolles.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par M. Jérôme COUMET et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la prévention des expulsions locatives, adopté à l'unanimité du Conseil du 13^e arrondissement.

Vœu déposé par Mme Emmanuelle BECKER et les élus du groupe communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la prévention des expulsions locatives.

Vœu déposé par Mme Frédérique CALANDRA, M. Denis BAUPIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom du groupe "Les Verts" relatif à la fin de la trêve hivernale et la reprise des expulsions locatives.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement les vœux des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du parti de Gauche, Mme CALANDRA, M. BAUPIN, Mme GIBOUDEAUX, relatifs aux expulsions locatives. Ce sont les vœux n°s 95, 96 et 97 du fascicule.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Emmanuelle BECKER pour présenter ce vœu pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Ce vœu présenté par le groupe communiste et adopté à l'unanimité au Conseil du 13^e arrondissement vise à demander au Préfet de Paris et au Préfet de police de rendre publiques les nouvelles modalités de prévention des expulsions locatives depuis le 15 mars.

Ce vœu fait évidemment écho aux déclarations récentes de la Ministre du Logement, qui annonce, en réponse à la demande de moratoire sur les expulsions, qu'un préfet ne mettra plus à exécution un jugement d'expulsion sans proposer un relogement ou un hébergement pour les locataires dans l'impossibilité de payer leur loyer.

Concrètement, une association ou un bailleur social bénéficiant de crédits du Ministère pourra vis-à-vis du propriétaire se substituer au locataire en difficulté et accompagner ces familles fragilisées, cela leur permettant de rester dans leur logement.

Nous savons évidemment que relogement et hébergement sont distincts, et que l'un comme l'autre diffèrent de l'option "rester dans son logement". C'est pourquoi nous souhaiterions savoir quelles solutions - maintien dans les lieux, relogement, hébergement - seront retenues et pourquoi l'une plutôt que l'autre, quelles seront les modalités ?

Nous souhaiterions aussi savoir l'évolution du montant des crédits de l'Etat pour le département de Paris sur le budget opérationnel du programme de la mission logement ou sur celui de l'action sociale ou de la C.A.F.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mme Fabienne GIBOUDEAUX a la parole pour le vœu n° 97.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Ce vœu n° 97 a été voté à l'unanimité du Conseil du 20^e arrondissement. Il fait référence à la fin de la trêve hivernale et à la reprise des expulsions locatives, sujet qui a déjà été débattu lors de notre Conseil. Néanmoins, nous souhaitons aujourd'hui présenter un vœu qui réaffirme la volonté de la Ville sur la mise en place d'un moratoire des expulsions locatives en 2009 et que la Ville de Paris intervienne auprès de la Préfecture et du Ministre du Logement afin que soient tenues les promesses qui ont été faites par le Gouvernement.

Je vous le rappelle : l'augmentation des aides personnelles liées au logement afin d'aider les familles modestes à faire face aux dépenses de logement qui deviennent de plus en plus difficiles aujourd'hui ; la volonté aussi de demander la suppression de la décision du Gouvernement réduisant de trois ans à un an la période durant laquelle le juge peut suspendre l'expulsion et ce afin de permettre aux services sociaux et aux autres acteurs concernés d'effectuer tout le travail nécessaire pour éviter une expulsion souvent dramatique et activer dès à présent les procédures de réquisition des logements et locaux vacants des grands bailleurs institutionnels, investisseurs, banques et assurances et les réattribuer d'office aux ménages dépourvus de logements, logés dans des conditions insuffisantes ou faisant l'objet d'une procédure d'expulsion.

Voilà le vœu tel qu'il a été voté à l'unanimité du 20^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux orateurs, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Oui, écoutez, je remercie les intervenants d'attirer une fois de plus l'attention de notre Assemblée sur la problématique des expulsions. Mme GIBOUDEAUX a justement remarqué que notre Assemblée avait voté lors du dernier Conseil de Paris un vœu de l'Exécutif par rapport à ce sujet. Je crois qu'il est important effectivement de signaler les nombreuses difficultés que peuvent rencontrer les familles devant les impasses financières dans lesquelles elles se trouvent pour régler le loyer de leur logement.

La Ville de Paris a réaffirmé et exécute depuis plusieurs années des efforts extrêmement importants pour permettre aux familles de rester dans leur logement. Elle vote, année après année, des allocations complémentaires pour venir les aider dans le paiement de leurs charges locatives. Néanmoins, il y a aujourd'hui une réalité et une contradiction. Mme BOUTIN a fait une déclaration disant que l'on ne pouvait pas expulser une personne sans relogement. Cette déclaration fut donnée quelques jours après une loi qui avait réduit de trois ans à un an la possibilité d'expulser les personnes.

Face à cette contradiction apparente, c'est vrai que la question posée par les interlocuteurs de connaître les crédits de l'Etat pour venir compenser potentiellement les aides au loyer, pour permettre aux personnes de ne pas être expulsées, est une bonne question car, à ma connaissance, au cours de ces dernières années, ces sommes n'ont fait que décroître. D'ailleurs, il faut y voir sans doute une conséquence de la loi qui a fait passer de trois ans à un an la possibilité d'expulser. C'est une période de contraction budgétaire. Je vois que les plus fragiles pourraient être les premières victimes.

Je sais aussi que le Préfet de Police regarde toujours avec une certaine humanité la situation au cas par cas, notamment des locataires de bonne foi, et que je fais confiance au Représentant du Préfet de police pour avoir une appréciation humaine des décisions qu'il serait amené à prendre dans les prochains mois.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ministre du Logement a rappelé l'impératif de prévention des expulsions locatives par l'activation préalable et systématique de tous les dispositifs de protection des locataires. Et lorsque celles-ci sont inévitables, elle a mis l'accent sur les mesures de relogement ou d'hébergement. Tout ceci est mis en œuvre partenarialement dans le cadre de la charte départementale depuis 2001 et ce dispositif de prévention ne se limite pas du tout aux seuls impayés de loyers, mais prend aussi en compte les situations de reprises personnelles, de ventes ou encore d'occupations sans droit ni titre.

De fait, des délais supplémentaires très significatifs qui s'ajoutent à la procédure judiciaire sont, en fonction des situations individuelles, accordés et le suivi social individualisé est toujours privilégié. D'ailleurs, une saisine préalable et systématique de l'équipe départementale logement de la DASES est effectuée.

Quand la conclusion d'un fonds de solidarité logement ou d'un protocole de cohésion sociale est en vue, la Préfecture de police laisse le temps aux travailleurs sociaux d'aboutir et seul l'échec de ces démarches ou le non-respect, cela arrive aussi, par les parties de leurs engagements donne lieu à la délivrance d'un concours.

Parallèlement, les locataires menacés d'expulsion sont invités à présenter leurs observations au commissariat de l'arrondissement, dans le cadre d'une enquête d'usage. Celle-ci est très importante et permet justement d'individualiser le suivi. Toutefois, ainsi que l'a rappelé le Président de la République, les mécanismes protecteurs doivent être avant tout réservés aux personnes de bonne foi qui doivent faire face à des accidents de la vie.

Dans ses vœux précédents, votre Conseil s'est appuyé sur ce même critère. Or, je tiens à préciser qu'il est de plus en plus fréquent que certains locataires ne se présentent ni aux services de police ni aux services sociaux, ce qui ne nous permet pas d'effectuer ce travail de prévention.

S'agissant de la proportion des personnes qui sont dans l'impossibilité réelle de régler tout ou partie de leur loyer, les statistiques présentées dans les vœux ne semblent pas tout à fait refléter la situation parisienne car 34 % des dossiers d'expulsion traités à la P.P. émanent des bailleurs sociaux parisiens eux-mêmes et tout particulièrement ceux qui disposent d'un parc important comme "Paris Habitat" et la R.I.V.P.

Or, ceux-ci effectuent toujours un travail social préalable important et bien que la loi prescrive à la Commission DALO de ne retenir que les dossiers de bonne foi, ces mêmes bailleurs nous saisissent pourtant de dossiers qui concernent des personnes éligibles, ce qui montre bien que parfois la sélectivité n'est pas optimale.

Autre difficulté que l'on ne peut pas éluder, c'est que dans certaines situations difficiles, il y a des dossiers qui opposent deux parties de bonne foi. Certains propriétaires, par exemple, endettés, retraités ou à faibles ressources ont absolument besoin de ressources locatives qui leur sont dues. Pour ces dossiers, des réunions trimestrielles avec les services sociaux interviennent pour dégager des solutions programmées, tant dans l'intérêt des propriétaires que des locataires. A titre d'exemple, sachez que sur 50 dossiers difficiles qui étaient bloqués depuis plusieurs années, nous avons pu en résoudre 45 dans les derniers mois.

Enfin, contrairement aux statistiques nationales, à Paris, le nombre de concours de la force publique dans les deux dernières années a diminué de 18 %. Face au contexte de crise économique et sociale, je ne puis que vous assurer que nous redoublerons d'effort en 2009 et nous porterons une attention accrue aux ménages en difficulté.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 117).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste et élus du parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 118).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 119).

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les membres du groupe U.M.P.P.A. relatif à la charte des mutations de logements.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 98 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A. concernant la charte des mutations de logement.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Le Maire de Paris avait annoncé dans sa communication sur le logement, il y a un peu moins d'un an, la présentation d'une charte de mutation des logements dans le parc social et notamment de la part des bailleurs sociaux de la Ville parce que nous constatons, dans nos arrondissements, quand nous recevons un certain nombre de demandeurs de logement, que finalement la réforme de ce qui était l'O.P.A.C. et la territorialisation n'a pas vraiment donné une amélioration considérable des résultats en matière de mutation de logements.

Et aujourd'hui, nous sommes à un taux de rotation extrêmement faible dans le parc social de la Ville puisque nous sommes à moins de 4 %. Et nous considérons que cette charte des mutations de logements est absolument indispensable pour améliorer le nombre d'échanges et la fluidité dans ce parc qui en manque gravement. Nous demandons simplement à l'Exécutif de nous faire part et de nous présenter cette charte des mutations de logements avant l'été 2009.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur DUBUS, votre vœu sera exaucé, puisque l'Exécutif présentera une charte des mutations lors d'un prochain Conseil, en tout état de cause avant l'été.

Je note, de la même façon, que l'ensemble des bailleurs se sont saisis de cette problématique, avec bien évidemment une vraie difficulté. Il faut quand même savoir qu'il y a 25.000 demandeurs inscrits comme demandeurs de logements sociaux qui sont déjà dans le logement social et que, bien évidemment, sur les 25.000, nous en avons 23.500 ou 24.500 qui demandent plus grand. Donc, on voit bien la difficulté dans laquelle nous nous trouvons.

Néanmoins, des efforts significatifs sont faits. Je peux vous donner un chiffre : "Paris Habitat" a comme objectif de valider au sein de son parc 1.200 mutations, ce qui représente presque 25 % des attributions de logement qu'il serait susceptible de faire. Donc, on note un grand progrès.

Malheureusement, une difficulté va se présenter à nous : nous avons un accord de principe avec le contingent préfectoral, mais on nous a signalé dans les derniers jours l'impossibilité du Préfet de faire une péréquation globale de l'ensemble du parc préfectoral, du parc de la Ville de Paris ou des bailleurs, compte tenu de ses obligations de l'application de la loi DALO. Ceci va rendre encore un peu plus difficile la fluidité que nous voulions mettre, bien évidemment, dans le parc des mutations.

Néanmoins, la charte est élaborée et sera présentée dans notre Conseil.

Donc, j'é mets un avis favorable au vœu qui nous est présenté.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 120).

Vœu déposé par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Denis BAUPIN et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au Relais de poste de Belleville 1-3, rue Ramponneau (20e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Les vœux n° 99 du groupe "Les Verts" et 99 bis de l'Exécutif sont relatifs au Relais de poste de Belleville, situé 1-3, rue Ramponneau, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX. - Pour terminer ce Conseil, je voulais vous parler d'un bâtiment emblématique pour le quartier Belleville, qui est le bâtiment situé 1-3, rue Ramponneau, dit Relais de poste de Belleville, qui est un des bâtiments les plus anciens du quartier Belleville, voire même du 20e arrondissement, car il s'agit d'un bâtiment du XVIIIe siècle, auquel les habitants, les riverains, sont très attachés.

Bâtiment emblématique aussi, parce qu'il est à l'entrée du quartier de Belleville, avec une grande visibilité, il se situe sur le boulevard, proche de la piscine qui vient d'ouvrir et qui a été inaugurée par le Maire de Paris la semaine dernière, donc dans un quartier en mutation.

Ce bâtiment est tout à fait emblématique et nous souhaitons que les habitants du quartier qui se sont formés en collectif avec des associations, qui ont mis en place une pétition et fait une mobilisation dans le quartier, puissent être associés au devenir de ce bâtiment. Ils souhaitent que la Ville travaille en concertation avec les habitants du quartier pour le devenir de ce bâtiment.

C'est l'objet de ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Oui, en réponse, l'Exécutif a proposé un vœu. D'abord, je tenais à signaler que nous avons demandé à la R.I.V.P. de s'engager rapidement dans une étude de faisabilité de transformation et de diagnostic par rapport à l'état du bâti. Deuxièmement, bien évidemment, le compte rendu sera donné aux élus du 20e arrondissement.

Nous nous déterminerons, en concertation globale avec le quartier et les élus, sur la destinée de cet ensemble caractéristique.

Je vais également préconiser à la R.I.V.P. de prendre sans attendre contact avec le tissu associatif pour que ceci se fasse dans un consensus le plus large possible.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mme GIBOUDEAUX, est-ce que votre vœu est maintenu ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Suite à l'assurance de M. MANO, que le collectif d'habitants et d'associations sera reçu assez rapidement par la R.I.V.P., avant la mise en place d'un projet, je retire mon vœu pour adopter celui de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 121).

2009, DJS 273 - Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Les Halles - Le Marais et de son antenne Saint-Honoré (1er).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous informe que le projet de délibération DJS 273 portant approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Les Halles - Le Marais et de son antenne Saint-Honoré a été retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes (suite).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous propose, mes chers collègues, de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Commission chargée de l'établissement de la liste des candidats au poste de médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police (R. 14) :

- Mme Sylvie WIEVIORKA, membre de la 2e Commission.

Commission locale d'information du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) (R. 15) :

- M. François VAUGLIN.

Groupe hospitalier Cochin - Tarnier - Saint-Vincent de Paul (14e) (Commission de surveillance) (R. 16) :

- M. Pascal CHERKI en remplacement de M. Pierre CASTAGNOU, désigné les 26 et 27 mai 2008, décédé.

Commission de concertation avec l'enseignement privé pour l'Académie de Paris (R. 17) :

- Mme Colombe BROSSEL titulaire, en remplacement de M. Pascal CHERKI, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Commission académique des langues vivantes étrangères (R. 18) :

- Mme Colombe BROSSEL, en remplacement de M. Pascal CHERKI, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie de Paris (R. 19) :

- Mme Colombe BROSSEL titulaire, en remplacement de M. Pascal CHERKI, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Commission locale du secteur sauvegardé du Marais (R. 20) :

- Mme Danièle POURTAUD, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, titulaire, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, désignée les 29 et 30 septembre 2008, démissionnaire.

Commission locale du secteur sauvegardé du 7e arrondissement (R. 21) :

- Mme Danièle POURTAUD, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, titulaire, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, désignée les 29 et 30 septembre 2008, démissionnaire.

Association "Paris Quartier d'été" (Conseil d'administration et Assemblées générales (R. 22) :

- Mme Danièle POURTAUD, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Association "le Musée du Montparnasse" (R. 23) :

- Mme Danièle POURTAUD, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, désignée les 20 et 21 octobre 2008, démissionnaire.

Commission supérieure de contrôle du gaz (R. 24) :

- M. Etienne MERCIER, en remplacement de Mme Danièle POURTAUD, désignée le 16 juin 2008, démissionnaire.

Commission supérieure de contrôle de l'électricité (R. 25) :

- M. Etienne MERCIER, en remplacement de Mme Danièle POURTAUD, désignée le 16 juin 2008, démissionnaire.

Comité d'art dans la ville (R. 26) :

- Mme Laurence GOLDGRAB, en remplacement de Mme Danièle POURTAUD, désignée les 20 et 21 octobre 2008.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2009, R. 14 à R. 26).

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné à inscription.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Modification de la composition des Commissions.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose des modifications suivantes dans la composition des commissions.

I) Les élus du groupe communiste et élus du Parti de gauche se répartissent comme suit entre les différentes Commissions :

1ère Commission

Titulaire : M. Ian BROSSAT

Suppléant : Mme Hélène BIDARD

2e Commission

Titulaire : Mme Hélène BIDARD

Suppléant : Mme Emmanuelle BECKER

3e Commission

Titulaire : M. Jean VUILLERMOZ

Suppléant : Mme Aline ARROUZE

4e Commission

Titulaire : Mme Aline ARROUZE

Suppléant : M. Jean VUILLERMOZ

5e Commission

Titulaire : Mme Danielle SIMONNET

Suppléant : M. Ian BROSSAT

6e Commission

Titulaire : Mme Catherine VIEU CHARIER

Suppléant : M. Alexis CORBIERE

7e Commission

Titulaire : Mme Emmanuelle BECKER

Suppléant : Mme Catherine VIEU-CHARIER

8e Commission

Titulaire : M. Alain LHOSTIS

Titulaire : M. Pierre MANSAT

Suppléant : Mme Danielle SIMONNET

9e Commission

Titulaire : M. Alexis CORBIERE

Suppléant : M. Alain LHOSTIS

II) Le groupe socialiste et radical de gauche modifie comme suit la répartition des conseillers, adjointes et Maire d'arrondissement ci-après :

- M. Etienne MERCIER intègre la 3e Commission en qualité de titulaire et aura pour suppléant M. Rémi FERAUD ;

- Mme Colombe BROSSEL intègre la 7e Commission en qualité de titulaire, en remplacement de M. Pascal CHERKI ;

- M. Pascal CHERKI intègre la 1ère Commission en qualité de titulaire, en remplacement de Mme Danièle POURTAUD ;

- Mme Danièle POURTAUD intègre la 9e Commission, en qualité de titulaire en remplacement de Mme Colombe BROSSEL.

Clôture de la séance.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La séance est levée. Je vous remercie.

(La séance est levée à dix-huit heures).

Votes spécifiques.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DAC 51 Signature du renouvellement de la convention cadre pour 2009-2014 et de l'avenant à la convention annuelle avec l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (19e), pour l'attribution d'une subvention à l'Espace Périphérique. - Montant : 82.500 euros.

M. le Maire de Paris ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DAC 80 Signature d'une convention avec l'association "A.R.C.A.L." (Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique) (20e) relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 60.000 euros.

MM. Christophe GIRARD, Patrick BLOCHE, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Georges SARRE et Pierre-Christian TAITTINGER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DAC 48 Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs passée avec l'association "Orchestre de Paris" (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.873.500 euros.

Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009 DLH 1 Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 252, rue de la Croix Nivert (15e).

2009 DLH 35 Octroi de la garantie de la Ville de Paris, au profit de la RIVP, à l'emprunt PPU à contracter en vue du financement complémentaire d'une opération de construction sur l'emprise communale délimitée par l'avenue de la Porte de Vanves, l'avenue Marc Sangnier et le square M. Noguès (14e), d'un bâtiment comportant divers locaux sociaux et d'activités.

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LÉVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DLH 12 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 11 logements PLUS situé 14 rue de Thionville (19e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DLH 23 Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 17, rue Saint-Vincent de Paul (10e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009 DLH 31 Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 1 rue Charles Delescluze - 52 rue Trousseau (11e).

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009 DEVE 73 Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par les Ministères du Travail, Relations Sociales, Famille et Solidarité et de la Santé, Jeunesse, Sports et Vie Associative, en vue d'être autorisés au titre de la réglementation relative aux ICPE à exploiter une installation de réfrigération au sein de l'îlot Ségur-Fontenoy (7e).

2009 DEVE 75 Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la SARL Centre ICT Global Switch en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux ICPE, des installations situées 7 à 9 rue Petit à Clichy-la-Garenne (92).

2009 DEVE 85 Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la société Altair Issy en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux ICPE, des installations de refroidissement situées à Issy-les-Moulineaux (92).

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2009 DDATC 3 Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Commune Libre d'Aligre" (12e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2009 DDATC 12 Subvention à l'association "Parisien d'un jour, Parisien toujours" (11e). - Montant : 5.000 euros.

2009 DDATC 16 Subvention à l'Association Indépendante des Locataires RIVP Porte d'Orléans (14e). - Montant : 1.500 euros.

2009 DDATC 33 Signature d'une convention avec l'organisme "Comité d'Entreprise de la Caisse d'Epargne Ile de France Paris" (5e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 24.000 euros.

2009 DDATC 39 Subvention à l'association "Comité d'aménagement et d'animation du 8e arrondissement" (8e). - Montant : 1.500 euros.

2009 DDATC 42 Signature d'un avenant à la convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale (ADDEL) (3e) pour l'attribution d'une subvention au titre de 2009. - Montant : 15.000 euros.

2009 DDATC 43 Subvention à l'association "Handy et Manchu" 92, rue Quincampoix (3e). - Montant : 5.000 euros.

2009 DDATC 44 Subvention à l'association "Du rêve à la réalité" (18e). - Montant : 4.000 euros.

2009 DDATC 52 Subvention - Fonds du Maire - au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, section du 7e. - Montant : 4.500 euros.

2009 DDATC 53 Subvention - Fonds du Maire - au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, section du 19e. - Montant : 10.000 euros.

2009 DDATC 54 Subvention - Fonds du Maire - à l'Association d'Education Populaire et Sportive Saint-Antoine des Quinze-Vingts du 12e. - Montant : 1.000 euros.

2009 DDATC 63 Subvention - Fonds du Maire - à l'Association Générale de Familles du 16e. - Montant : 1.500 euros.

2009 DDATC 64 Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Solidarités Nouvelles Face au Chômage" du 4e.

2009 DDATC 65 Subvention - Fonds du Maire - à l'Association Laurette Fugain du 9e. - Montant : 2.000 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2009 DDEE 98 Subvention à la Fédération nationale des Amicales Aveyronnaises. - Montant : 10.000 euros.

2009 DF 36 Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public autorisant l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris à exploiter sur la voie publique deux kiosques à journaux destinés à l'information des touristes, pour l'opération 2009 des "Ambassadeurs de l'Accueil".

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2009 DASCO 32 Proposition de fixation, à compter du 1er janvier 2008, du montant annuel du "supplément communal" (ou indemnité représentative de logement) attribué aux instituteurs non logés exerçant à Paris, et des diverses majorations qui y sont rattachées.

2009 DASCO 39 Signature d'une convention avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (ADPEP 75), relative à l'utilisation de locaux scolaires municipaux 12, rue de Torcy (18e).

2009 DASCO 64 Indemnisation amiable de Mme Hélène PHILIPPE, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2009 DASCO 65 Indemnisation amiable d'AXA, subrogée dans les droits de son assuré, M. ESA, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2009 DPA 123 Approbation du principe de réalisation et modalités de passation des deux marchés de travaux de ravalement des façades sur rues et cours du groupe scolaire 253 bis, avenue Daumesnil et de l'école élémentaire 19, rue Marsoulan (12e).

2009 DPA 124 Approbation du principe de réalisation des travaux de mise en conformité du Système de Sécurité Incendie du Groupe Scolaire 57, rue de Reuilly (12e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009 DPA 148 Approbation du principe de réalisation des travaux de ravalement des façades sur rue et sur cour à l'école élémentaire 13, rue Froment (11e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2009 DASCO 38 Signature d'une convention avec l'Association Bibliothèque Braille Enfantine (ABBE) relative à l'utilisation de locaux scolaires municipaux 109, avenue Parmentier (11e).

Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2009 DDEE 43 Subvention à l'association "Paris Potier". - Montant : 8.500 euros.

2009 DDEE 48 Subvention à l'association Marché de l'Odéon (6e). - Montant : 5.500 euros.

2009 DDEE 53 Subvention de 3.500 euros à l'Association "TERRAMICALES" (11e).

2009 DDEE 54 Approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion du marché découvert Beauvau (12e).

2009 DDEE 73 Subvention à l'association "A.H.M.E. Musée de l'Eventail Hervé Hoguet" (10e) au titre de soutien à ses activités en 2009. - Montant : 6.500 euros.

2009 DDEE 80 Subvention à l'association "Les amis de la rue des Belles-Feuilles" (16e). - Montant : 12.000 euros.

2009 DDEE 82 Subvention à l'association des commerçants, d'artisans et de riverains "A Tout Atout" (14e). Montant : 10.000 euros.

2009 DDEE 88 Subvention à l'association Afrikevents. - Montant : 15.000 euros.

2009 DDEE 67 Subvention à l'association "Le village de Laumière" (19e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 6.000 euros.

2009 DDEE 68 Subvention à l'association des commerçants de la rue de la Croix Nivert Nord (15e) pour les illuminations de fin d'année 2007. - Montant : 11.500 euros.

2009 DDEE 76 Subvention à l'association de commerçants "Avron Concept" (20e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 10.000 euros.

2009 DDEE 81 Subvention à l'association "Union des Commerçants Industriels Artisans et Prestataires de service" du 7e arrondissement (UCIAP) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 12.000 euros.

2009 DDEE 86 Subvention à l'association "Groupement des Commerçants de l'Avenue de Versailles Auteuil Point du Jour (G.C.A.V.) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 13.000 euros.

2009 DDEE 87 Subvention à l'association des commerçants du Village d'Auteuil pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 11.000 euros.

2009 DDEE 89 Subvention à l'association rue de la Tour (A.R.T.) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 6.000 euros.

2009 DDEE 90 Subvention à l'association de commerçants "Poteau Duhesme Ascopodu" pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 18.800 euros.

2009 DDEE 91 Subvention à l'association "Village Mouffetard" association des commerçants du Bas-Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 20.000 euros.

2009 DDEE 92 Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SNC ELCO-ESTEE LAUDER COMPANIES pour l'exploitation de son magasin "BOBBI BROWN" 1 bis rue des Francs-Bourgeois (4e).

2009 DDEE 93 Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL "DIGIWRITERS" 94, rue Saint Dominique (7e) pour son personnel chargé du sous-titrage de programmes de télévision.

2009 DDEE 95 Signature d'une convention avec l'association "Universal Love" pour l'attribution d'une subvention au titre de 2009 pour l'organisation de la 6e édition de l'"Ethical Fashion Show". - Montant : 17.500 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2009 DPE 1 Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché pour l'achat, la livraison et l'installation de modules préfabriqués destinés à servir de lieu d'appel provisoire (19e).

2009 DPE 6 Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de prestations de nettoyage des séparateurs et des fosses de dessablement des garages et ateliers de la Ville de Paris et de traitement des déchets industriels.

2009 DPE 26 Approbation du principe et des modalités d'attribution des marchés relatifs à la maintenance, à la gestion informatique et à la fourniture de bacs destinés à la collecte des déchets dans 5 arrondissements parisiens.

2009 DPE 28 Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché pour le nettoyage du marché aux puces de Saint-Ouen (18e) et ses abords.

2009 DPE 46 Approbation et signature de l'avenant n° 1 au marché passé avec la société APPLIED FRANCE, pour la fourniture de pièces détachées pour les engins de nettoyage de marque APPLIED du service technique de la Propreté de Paris.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2009 DALIAT 2 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande, pour la fourniture d'aménagement de carrosseries poids lourds et véhicules utilitaires et la fourniture de pièces détachées, en dix lots séparés, pour les services municipaux.

2009 DALIAT 5 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture et à la livraison de carburants en vrac pour les différents services de la Ville de Paris.

2009 DALIAT 12 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande, pour la mise à disposition du STTAM de véhicules et de conducteurs pour le transport collectif de personnes (autocars).

2009 DRH 11 Signature d'une convention avec le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, pour la formation initiale des Techniciens Supérieurs de la Commune de Paris à l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Équipement (E.N.T.E.).

2009 DRH 18 Signature d'un avenant de transfert n° 1 au marché relatif à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le bureau des projets de la DRH de la Mairie de Paris lors de la définition et de la mise en oeuvre des projets composant la GRH ainsi que de tous les sous projets induits (SI RH 21 volet 2).

2009 DRH 19 Signature du marché "préparation et mise à niveau à distance aux concours de secrétaire administratif des administrations parisiennes (concours de catégorie B)".

2009 DSTI 2 Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché sur appel d'offre ouvert pour l'acquisition et la maintenance de serveurs et de logiciels fonctionnant sous AIX, Linux et Windows, de périphériques et de prestations associées en 3 lots.

2009 DSTI 4 Signature d'un marché relatif à la "maintenance curative, la concession du droit d'usage de licences supplémentaires du progiciel ASTRE de gestion des subventions aux associations".

2009 DSTI 9 Signature d'un marché relatif à la "maintenance et l'assistance du progiciel STAR".

2009 DSTI 11 Lancement et approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à la migration vers la version SUITE 7 d'HR ACCESS et la maintenance des applications de gestion administrative et de paie de la Mairie de Paris.

2009 DSTI 19 Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché de maintenance et d'installation d'équipements de climatisation sur divers sites informatiques.

2009 DSTI 25 Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville de Paris, le Département de Paris et l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), en vue de la passation d'un marché relatif à la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'équipements de visioconférence.

2009 DSTI 36 Lancement et approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à la fourniture et à la mise en oeuvre d'une solution informatique de gestion des primes.

2009 DSTI 39 Signature d'un avenant n° 1 relatif à la fourniture de services WIFI sur des sites municipaux, portant sur le transfert de l'exécution de la société France TELECOM à la société Orange France.

2009 DSTI 41 Signature d'un avenant n° 1 au marché relatif au développement d'un portail "inventaire domanial" dédié à la gestion des biens immobiliers de la Ville de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2009 DF 10 Décision modificative n° 1 du budget d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009.

2009 DF 11 Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 1 d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2009.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009 DEVE 15 Signature d'un contrat de transaction pour l'indemnisation de la société ADT France, anciennement ADT Télésurveillance, titulaire du marché relatif à la maintenance des installations de protection électronique contre les intrusions et contre l'incendie.

2009 DEVE 52 Procédure à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2009 DEVE 53 Signature d'un protocole d'accord avec la société Le Petit pour permettre l'indemnisation amiable de la Ville de Paris à la suite de l'abattage d'un poirier appartenant à son domaine public, dans le cadre d'un chantier de construction situé au niveau du 72/76, rue Henry Farman (15e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2009 DAC 18 Signature d'une convention entre la Ville de Paris, l'Etat et la SARL "Les ateliers de danse" (11e) pour l'attribution d'une subvention au lieu "la Ménagerie de Verre". - Montant : 75.000 euros.

2009 DAC 20 Signature avec l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant- Péniche-Opéra (19e) d'une convention pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 70 000 euros.

2009 DAC 25 Subvention à l'association Orchestre de Chambre Bernard Thomas (3e) au titre de ses activités en 2009. - Montant : 15.000 euros.

2009 DAC 33 Subvention à l'association Ars Mobilis (92140 Clamart) au titre de ses activités en 2009. - Montant : 10.000 euros.

2009 DAC 46 Signature d'un avenant à la convention du 27 février 2009 signée avec la SARL "Théâtre du Rond-Point" (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 937.500 euros.

2009 DAC 48 Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs passée avec l'association "Orchestre de Paris" (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.873.500 euros.

2009 DAC 58 Signature d'une convention avec l'association "Musique Ensemble XXe" (20e) pour l'attribution d'une subvention d'équipement et de fonctionnement. - Montant total : 17.000 euros.

2009 DAC 72 Subvention à l'association "Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel" (11e). - Montant : 7.000 euros.

2009 DAC 80 Signature d'une convention avec l'association "A.R.C.A.L." (Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique) (20e) relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 60.000 euros.

2009 DAC 83 Signature d'une convention avec l'association "Ensemble les Talens lyriques" (9e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 21.000 euros.

2009 DAC 95 Subvention à l'association "Deus ex Machina" pour le spectacle "Les névroses sexuelles de nos parents" diffusé au Théâtre Paris-Villette (19e) en 2009. - Montant : 10.000 euros.

2009 DAC 119 Subvention à l'association "Lire Autrement" (14e). - Montant : 5.000 euros.

2009 DAC 124 Subvention à l'Association des Bibliothécaires de France - A.B.F. (10e). - Montant : 10.000 euros.

2009 DAC 130 Subvention à l'association "Hyacinthe" (19e) pour l'organisation de la 6e édition du festival "Octopus" en 2009. - Montant : 5.000 euros.

2009 DAC 135 Subvention à l'Association de Culture Berbère (20e). - Montant : 4.000 euros.

2009 DAC 145 Subvention à l'association Musique en Sorbonne - Choeur et orchestre de l'université Paris-Sorbonne (18e) au titre de ses activités artistiques, en 2009. - Montant : 15.000 euros.

2009 DAC 155 Subvention à l'Association des Amis de Nadia et Lili Boulanger (9e). - Montant : 5.000 euros.

2009 DAC 161 Subvention à l'Association Kurbeti - les Nouvelles Hybrides (9e) pour un projet de spectacle "Je suis ton labyrinthe". - Montant : 5.000 euros.

2009 DAC 173 Signature d'un 3e avenant à la convention triennale d'objectifs passée avec l'établissement public, industriel et commercial "Centre national de la chanson, des variétés et du jazz" (C.N.V.) (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 200.000 euros.

2009 DAC 131 Indemnisation amiable de Mme Juliette Rudent-Gili du fait de dommages matériels causés par l'étiquetage d'un DVD emprunté à la bibliothèque Chaptal (9e) dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2009 DAC 152 Apposition d'une plaque commémorative en hommage au sculpteur César Baldaccini, dit "César" 9, rue de Grenelle (7e).

2009 DDATC 36 Acceptation du legs particulier consenti à la Ville de Paris - Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris - par M. Robert PEZARD.

2009 DDATC 45 Acceptation de la donation consentie à la Ville de Paris - Conservatoire municipal du 6e arrondissement - par Monsieur Alain Marcel.

2009 DGIC 4 Signature de deux conventions de partenariat avec "GDF-Suez" et "Banque Populaire - Rives de Paris", pour l'exposition "Gustave Eiffel, le magicien du fer" à l'Hôtel de Ville.

2009 SG 4 Subvention à l'association "Les Lumières" située 42 rue Gassendi (14e). - Montant : 3.000 euros.

2009 SG 5 Subvention à l'association "Images d'Ailleurs". - Montant : 15.000 euros.

2009 SG 10 Subvention à l'association ISRATIM (1er) afin de promouvoir et diffuser le cinéma israélien à travers l'organisation du 9e "Festival du Cinéma israélien de Paris". - Montant : 10.000 euros.

2009 SG 11 Subvention à l'association "La Semaine du son" (10e) afin de soutenir la 6e édition de "La Semaine du Son" organisée à Paris du 13 au 17 janvier 2009. - Montant : 4.000 euros.

2009 SG 49 Signature d'une convention avec l'association Tribudom (19e) pour l'attribution d'une subvention afin de soutenir son projet original d'éducation au cinéma dans les arrondissements du Nord-Est parisien, sous la direction du cinéaste Claude Mouriéras. - Montant : 50.000 euros.

2009 SG 50 Subvention à l'association "Signes de nuit" (4e), afin de soutenir la 7e édition du Festival international de courts métrages "Signes de nuit" qui se tiendra en avril et en juin 2009. - Montant : 4.000 euros.

2009 SG 66 Subvention à l'association "Très d'Esprit" située 34 rue Piat (20e). - Montant : 2.000 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2009 DASCO 63 Subvention à l'association Festival étudiant contre le racisme et les discriminations (19e) pour organiser le festival éponyme. - Montant : 6.000 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2009 DU 4 Opération d'aménagement de l'îlot Croisset sur l'avenue de la Porte de Clignancourt (18e).

2009 DU 68 Acquisition de la parcelle sise 163 rue des Pyrénées (20e) en vue de l'extension du square Henri Karcher.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2009 DU 58 ZAC "Joseph Bédier - Porte d'Ivry" (13e). - Déclaration de projet relative aux travaux d'investissement routier.

Mme Anne HIDALGO, Mme Annick LEPETIT, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2009 DJS 164 Subvention à l'association "Prototypes Associés" (12e). - Montant : 4.500 euros.

2009 DJS 167 Subvention à l'association "Compagnie Catherine Hubeau" (15e). - Montant : 2.500 euros.

2009 DJS 212 Signature d'un avenant à la convention triennale 2008-2011 passée avec l'association "PULSART" (93 Seine-Saint-Denis) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2009 DJS 213 Subvention à l'association "ARC 75" (4e) pour le fonctionnement du "Club Tournesol" (10e). - Montant : 4.000 euros.

2009 DJS 215 Signature d'une convention avec l'association "Loisirs Résidentiels des Mariniers" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.000 euros.

2009 DJS 216 Signature d'un avenant à la convention triennale 2007-2009 signée avec l'association "Ascendanse Hip Hop" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 7.000 euros.

2009 DJS 218 Lancement d'un marché à procédure adaptée relatif à la rénovation du système de désenfumage au centre d'animation Hébert (18e).

2009 DJS 219 Lancement d'un marché à procédure adaptée relatif au réaménagement du centre d'animation Valeyre (9e).

2009 DJS 224 Subvention à l'association "La Camillienne" (12e). - Montant : 3.500 euros.

2009 DJS 225 Signature de l'avenant n° 1 au marché selon l'article 30 passé avec l'association ACTISCE pour la gestion des centres d'animation du 13e arrondissement.

2009 DJS 265 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Daviel, Richet, Dunois, Baudricourt, Poterne des Peupliers et Oudiné (13e).

2009 DJS 266 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du Centre d'animation Les Amandiers, 110 rue des Amandiers, et du centre d'animation et d'hébergement Louis Lumière, 46 rue Louis Lumière avec son annexe "Serpellet" (20e).

2009 DJS 267 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre Garef Océanographique (14e).

2009 DJS 268 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Bercy, Villiot-Râpée, Reuilly, et Montgallet avec son antenne Erard (12e).

2009 DJS 269 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation René Binet, Hébert, La Chapelle et Les Abbesses (18e).

2009 DJS 270 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Interclub17 (17e).

2009 DJS 271 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation La Jonquièrre (17e).

2009 DJS 272 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Mercoeur (11e).

2009 DPA 100 Marché de maîtrise d'oeuvre, dépôt des permis et approbation de la convention avec Climespace relatif à la réhabilitation de l'ancienne sous station électrique de la Trinité en centre d'animation et en centrale de production frigorifique 14-18, rue de la Tour des Dames (9e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2009 DASES 5 Autorisation de répondre aux consultations et de signer des marchés publics en qualité de prestataire pour les activités du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris pour 2009. Approbation du tarif 2009 des prélèvements et des analyses du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2009 DVD 86 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de travaux pour la réalisation d'un mur de soutènement pour la construction de l'atelier garage du Tramway T3 sur le site sportif Jules Ladoumègue (19e).

2009 DVD 100 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de travaux des mesures conservatoires en vue de l'élargissement ultérieur du quai de Bercy dans le cadre de l'extension du tramway T3 à Paris (12e).

2009 DVD 35 Autorisation à M. le Maire de Paris de lancer un marché de travaux de pose et dépose de supports d'horodateurs implantés sur la voie publique à Paris et de signer le marché correspondant.

2009 DVD 105 Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec la société Sanef Saba Parkings France la convention de concession pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement "Lagrange Maubert" (5e) pour une durée de 12 ans.

2009 DVD 3 Autorisation à M. le Maire de Paris de lancer deux marchés de fourniture de signaux lumineux de circulation et de supports fonctionnels de signalisation et de signer les marchés correspondants.

2009 DVD 6 Autorisation à M. le Maire de Paris de lancer une consultation pour les prestations de contrôle des portiques du corridor périphérique et des voies sur berges et de signer le marché correspondant.

2009 DVD 28 Autorisation à M. le Maire de Paris de signer le marché de fourniture de lanternes de styles (rondes et carrées).

2009 DVD 96 Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en conformité du passage souterrain "Lac Supérieur" (16e) substituant la société Egis Structures et Environnement à la société Scetauroute.

2009 DVD 110 Autorisation à M. le Maire de Paris de lancer une consultation pour la fourniture d'armoires de signalisation lumineuse tricolore (contrôleurs de carrefours, enveloppes et équipements annexes) et de signer le marché correspondant.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2009 DPE 45 Décision modificative n° 1 du Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. - Exercice 2009.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2009 DLH 1 Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 252, rue de la Croix Nivert (15e).

2009 DLH 12 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 11 logements PLUS situé 14 rue de Thionville (19e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2009 DLH 23 Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 17, rue Saint-Vincent de Paul (10e).

2009 DLH 31 Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 1 rue Charles Delescluze - 52 rue Trousseau (11e).

2009 DLH 35 Octroi de la garantie de la Ville de Paris, au profit de la RIVP, à l'emprunt PPU à contracter en vue du financement complémentaire d'une opération de construction sur l'emprise communale délimitée par l'avenue de la Porte de Vanves, l'avenue Marc Sangnier et le square M. Noguès (14e), d'un bâtiment comportant divers locaux sociaux et d'activités.

2009 DU-DF 26 Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Cession par voie d'adjudication publique d'un logement et de deux caves libres situées dans l'ensemble immobilier "Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï" (16e).

2009 DU 50 Convention de cour commune entre la parcelle baillée à la RIVP 22, rue Duranton et la parcelle municipale 71-75, avenue Felix Faure (15e).

2009 DU 63 Mise en oeuvre d'une procédure de DUP sur l'immeuble 21 ter, rue Haxo (20e).

2009 DU 65 Mise en oeuvre d'une procédure de DUP sur l'immeuble 24 rue Tholozé (18e).

2009 DU 79 Mise en oeuvre d'une procédure de DUP sur l'immeuble situé 32 rue Saint-Sauveur (2e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2009 DU 10 Avenant n° 2 à la convention financière pluriannuelle de rénovation urbaine de la ZUS Goutte-d'Or (18e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2009 DASCO 46 Signature d'une convention avec le Comité International des Jeux Mathématiques pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2009 DASCO 62 Dotation à l'E.S.A.A. Boule (12e) - Montant : 18.538 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2009 DGIC 2 Approbation et signature d'un avenant n° 1 au marché passé avec la SA UTRAM pour la location de matériel et de prestations de services dans le domaine audiovisuel.

2009 DGIC 3 Approbation d'un accord-cadre relatif à la location de matériel et de prestations associées dans le domaine audiovisuel (image, sonorisation et lumière).

2009 DGIC 5 Approbation et signature d'un avenant n° 1 de transfert au marché passé avec la société SAS LUMIPLAN relatif à la fourniture, à l'installation et à la maintenance de différents types de journaux électroniques d'information.

2009 DPA 168 Principe et modalités de passation d'un accord-cadre et marchés subséquents pour des prestations de sécurité et protection de la santé des travailleurs sur les chantiers relevant du budget ville dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics et signature d'un avenant à la convention.

2009 DPA 173 Principe, modalités de passation et signature de marchés à bons de commande relatifs à des missions de contrôle technique de la construction pour des opérations relevant du budget municipal dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

2009 DPA 197 Approbation et signature d'un avenant n° 1 au marché de diagnostics, sondages et études techniques portant sur les structures métalliques, béton, planchers à solives et verticaux passé avec la société ARIA.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2009 DFPE 28 Approbation et signature de quatre avenants relatifs à quatre marchés de nettoyage de crèches de la Ville de Paris.

2009 DFPE 35 Signature d'une convention passée avec l'Association d'Education Populaire Notre-Dame des Champs - Montparnasse-Rencontres pour l'attribution d'une subvention pour des travaux dans sa halte-garderie située 92 b, boulevard du Montparnasse (14e). - Montant : 7.316 euros.

2009 DFPE 45 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Gribouille Alésia" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective 11 ter - 11 quater, rue d'Alésia (14e). - Montant : 160.808 euros.

2009 DFPE 49 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "La Planète des Enfants" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'équipement multi-structure, villa Moderne (14e). - Montant : 67.353 euros.

2009 DFPE 72 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association des Crèches et Pouponnières pour Enfants d'Etudiants pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Saint Jacques" (14e). - Montant : 135.070 euros.

2009 DFPE 101 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Au Fil de la Découverte" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie (15e). - Montant : 20.028 euros.

2009 DFPE 206 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Le Figuier" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Village Saint Paul" (4e). - Montant : 218.531 euros.

2009 DFPE 220 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Petit concept" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Petit Concept" (11e). - Montant : 58.540 euros.

2009 DFPE 222 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Les Fraises des Bois" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil "Les Fraises des Bois" (11e). - Montant : 138.196 euros.

2009 DFPE 276 Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion d'un établissement d'accueil collectif de Petite enfance, 2 rue Gabrielle (18e).

2009 DFPE 278 Signature d'un contrat de transaction avec la société Henri Bricout relatif à la fourniture et à la livraison de produits textiles.

2009 DFPE 292 Signature d'un marché passé en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance 13 - 15 rue Charrière à Paris (11^e).

2009 DFPE 293 Signature d'un marché passé en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics relatif à la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé dans les quartiers n° 29 et 30 de Paris (8^e).

2009 DPA 139 Approbation du principe d'indemnisation de l'entreprise Penny Launay par les sociétés Icade Capri et Sicra au titre des travaux supplémentaires réalisés au bénéfice de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement de la crèche collective, 3, passage Delessert (10e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2009 DPA 118 Signature des avenants n° 1 aux marchés de travaux relatifs à la création d'une crèche collective, d'une halte garderie et de locaux administratifs pour le théâtre de la Colline, 19, rue Malte Brun (20e).

M. Christophe NAJDOVSKI, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2009 DPP 1 Signature d'une convention avec l'association "Protection Civile de Paris" pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 6.000 euros.

2009 PP 26 Autorisation de programme de 160.000 euros TTC pour la réalisation des travaux de restauration des façades sur rue et cour, de réfection des portes de remise, des menuiseries, de création d'une ventilation du centre de secours, 2, place de Bitche (19e). - Autorisation à M. le Préfet de police de signer le marché correspondant.

2009 PP 28 Individualisation d'une autorisation de programme de 2.110.000 euros pour la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement des services de la police générale au 92, boulevard Ney (18e). - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés correspondants.

2009 PP 29 Individualisation d'une autorisation de programme de 260.000 euros TTC relative au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de l'immeuble 18, rue de la Huchette (5e). - Désignation du maître d'oeuvre. - Autorisation à M. le Préfet de police de signer le marché de maîtrise d'oeuvre correspondant.

2009 PP 30 Approbation d'un projet de règlement amiable d'une affaire mettant en cause la responsabilité de la Commune de Paris.

2009 PP 31 Autorisation à M. le Préfet de police de signer trois conventions de groupement de commandes.

2009 PP 32 Réalisation de travaux d'entretien et de réparation dans les locaux administratifs de la Préfecture de police relevant du budget spécial. - Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert.

2009 PP 33 Travaux de modernisation du centre opérationnel de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à la caserne Champerret, 1 place Jules Renard (17e).

2009 PP 34 Signature d'une convention avec M. le Préfet de Paris dans le cadre du versement anticipé des attributions du FC TVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

2009 PP 35 Autorisation de programme de 352.000 euros TTC pour l'indemnisation des candidats du concours de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement du bâtiment existant sur l'emprise située à Limeil Brévannes (94) devant abriter le plateau théorique de la base d'instruction de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. - Approbation du principe de l'opération, de la rémunération et de l'indemnisation.

2009 PP 36 Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2009 DPVI 28 Signature d'une convention avec l'association "Savoirs Pour Réussir Paris" (13e) menant une action au titre de la Politique de la Ville pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2009 DPVI 29 Subvention à 20 associations créatrices d'emplois d'adultes-relais en complément de celles versées par l'Etat. - Montant total : 118.826 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2009 DAC 147 Subvention à l'Association pour les Etudes sur la Résistance Intérieure (A.E.R.I.) (15e). - Montant : 5.000 euros.

2009 DAC 148 Subvention à l'association "Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah - Amicale des Déportés d'Auschwitz" (11e). - Montant : 2.000 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2009 DJS 2 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 2e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2009 DJS 3 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 3e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 8.000 euros.

2009 DJS 5 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 5e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2009 DJS 6 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 6e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 8.000 euros.

2009 DJS 8 Signature d'une convention avec l'association "Office du Mouvement Sportif du 8e arrondissement" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 9.500 euros.

2009 DJS 9 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 9e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.500 euros.

2009 DJS 10 Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 10e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 14.000 euros.

2009 DJS 15 Signature d'une convention avec l'association "l'Office du Mouvement Sportif du 15e arrondissement" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 23.000 euros.

2009 DJS 18 Signature d'une convention avec l'association "l'Office du Mouvement Sportif du 18e arrondissement" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 19.500 euros.

2009 DJS 25 Subventions à dix associations du 5e arrondissement. - Montant total : 13.900 euros.

2009 DJS 31 Subventions à dix associations du 10e arrondissement. - Montant total : 11.900 euros.

2009 DJS 38 Subventions à deux associations du 13e arrondissement. - Montant total : 20.500 euros.

2009 DJS 39 Subventions à dix associations du 14e arrondissement. - Montant total : 18.300 euros.

2009 DJS 42 Subvention à l'association "La Saint-Louis de Vaugirard" (15e). - Montant : 11.400 euros.

2009 DJS 45 Subventions à deux associations du 17e arrondissement. - Montant total : 17.000 euros.

2009 DJS 47 Subvention à l'association "Flèche Athlétic Club" (18e). - Montant : 6.300 euros.

2009 DJS 51 Subvention à une association du 20e arrondissement. - Montant : 7.000 euros.

2009 DJS 63 Subventions à quatorze organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives. - Montant total : 24.500 euros.

2009 DJS 65 Subventions à neuf organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives. - Montant total : 21.200 euros.

2009 DJS 66 Subventions à trois organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives. - Montant total : 39.000 euros.

2009 DJS 73 Signature d'une convention avec l'association "Paris Profession Sport et Jeunesse" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 45.000 euros.

2009 DJS 119 Subvention à la Fédération Française de Tennis de Table (F.F.T.T.) Ligue Régionale d'Ile-de-France de Tennis de Table. - Montant : 13.000 euros.

2009 DJS 124 Subvention à "Paris Chistera" (Seine-Saint-Denis). - Montant : 900 euros.

2009 DJS 126 Subvention à l'Association Amicale Française des Coureurs de Fond d'Ile-de-France (12e). - Montant : 2.000 euros.

2009 DJS 136 Signature d'une convention avec la Ligue de l'Ile-de-France des Echecs pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2009 DJS 138 Signature d'une convention avec le "Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Paris" (USEP Paris) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2009 DJS 139 Signature d'une convention avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) (12e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 63.500 euros.

2009 DJS 154 Subvention à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées pour l'organisation des Championnats d'Europe Cadets/Juniors et pour la Coupe d'Europe Espoirs - Montant : 20.000 euros.

2009 DJS 155 Signature d'une convention avec la Fédération Française de Handball pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2009 DJS 158 Subvention à l'association "Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier" (6e). - Montant : 5.800 euros.

2009 DJS 248 Dépose d'une demande de permis de construire et lancement d'un marché à procédure adaptée pour la création d'une couverture du terrain de tennis et la réfection du sol sportif au TEP Poliveau (5e).

2009 DJS 260 Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la restructuration totale du gymnase annexe du centre sportif Georges Carpentier (13e).

2009 DJS 294 Création d'une commission spéciale d'élus pour l'audition des candidats à l'attribution des conventions d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Paris constituées des centres sportifs Jean-Bouin et Géo-André (16e).

2009 DPA 81 Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la société "SN ERCT Construction" pour l'aménagement d'une salle de sport et d'un local à vélos dans la ZAC "Bercy" (12e).

2009 DPA 125 Approbation du principe de réalisation, des modalités de passation des deux marchés de travaux de mise aux normes du désenfumage, des travaux de modernisation de la centrale de production frigorifique du Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e) et des modalités de passation des marchés de travaux correspondants.

2009 DPA 153 Approbation du principe de réalisation de travaux de rehaussement articulé des garde-corps séparant piste et tribune au stade Sébastien Charléty (13e) et des modalités de passation du marché de travaux.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2009 DJS 175 Signature d'une convention avec la Fédération Française Handisport pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 122.730 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, **Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2009 DEVE 66 Communication de deux arrêtés préfectoraux autorisant et réglementant, au titre du Code de l'Environnement, l'exploitation d'une installation de production de froid (5e) et d'un atelier de maintenance (92) soumis à la réglementation sur les ICPE.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Melle Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, M. Bruno JULLIARD, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : M. Pierre CHARON, Mme Halima JEMNI, M. Patrick KLUGMAN, Mmes Christine LAGARDE, Katia LOPEZ, Martine NAMY-CAULIER.

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

A - Questions des Conseillers de Paris.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2009-46 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au taux de fréquentation de tous les parcs de stationnement parisiens, ainsi que leur répartition géographique dans la Capitale.

Libellé de la question :

"Nous apprécions à sa juste valeur l'expérimentation relative au stationnement sur les places de livraison dans le 3e arrondissement et dans certains quartiers du 17e arrondissement et espérons que cette expérience pourra être concluante et généralisée ensuite à l'ensemble de Paris.

Pour autant cette initiative n'est pas de nature à répondre à elle seule aux problèmes de stationnement dans la Capitale, de beaucoup s'en faut.

Afin de mesurer avec précision les données du déficit de stationnement à Paris, l'auteur de la question souhaiterait connaître le taux de fréquentation de tous les parcs de stationnement qu'il s'agisse des parcs concédés, en surface ou en sous-sol ou de ceux des bailleurs sociaux, ainsi que leur répartition géographique dans la Capitale."

Réponse non parvenue.

QE 2009-47 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur sa politique en faveur des métiers d'art et sur le devenir du Viaduc des Arts (12e).

Libellé de la question :

"Paris est souvent présentée comme la capitale de la création. Notre collectivité doit donc tout faire pour assurer la présence et le maintien des artisans d'art dans notre cité. Paris doit également soutenir la transmission des savoir-faire et vivifier les liens entre les Parisiens et leurs artisans.

Ainsi, le Viaduc des Arts, avenue Daumesnil, permet aux artistes et artisans d'art de disposer, depuis une dizaine d'années, de lieux d'exposition, de fabrication et de vente pour les métiers de création et de tradition.

Mme Catherine DUMAS et les élus du groupe U.M.P.P.A. interrogent M. le Maire de Paris sur sa politique en faveur des métiers d'art, sur le devenir du Viaduc des Arts et sur la déclinaison de projets similaires dans d'autres secteurs de Paris."

Réponse non parvenue.

QE 2009-48 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions envisagées pour trouver de nouveaux carrés réservés à la communauté juive dans les cimetières parisiens.

Libellé de la question :

"M. Richard STEIN, Conseiller du 17e arrondissement, souhaite interroger M. le Maire de Paris sur la réponse qui est faite par les services de la Ville à des habitants de confession juive désireux de retenir une concession dans le carré israélite d'un cimetière parisien.

En effet, un refus est opposé au motif (certainement exact) qu'il n'y a plus de place dans les carrés existants. Une alternative est alors proposée dans un carré mixte, ayant vocation à devenir, avec le temps, complètement israélite.

Il est évident que cette réponse est de nature à choquer une personne très pieuse, qui est par ailleurs dans le désarroi consécutif à un deuil, d'autant qu'aucun délai n'est donné sur la durée de la période transitoire.

Aussi il lui demande les dispositions, qui ne vont pas manquer d'être prises, pour trouver de nouveaux carrés qui soient réservés à la communauté juive ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-49 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'utilisation de la traction animale pour le travail forestier dans le bois de Vincennes, et à son extension à d'autres lieux de la Capitale.

Libellé de la question :

"M. Richard STEIN, Conseiller du 17e arrondissement, attire l'attention de M. le Maire de Paris sur le fait qu'il y a quinze ans, la Mairie de Paris prenait une mesure écologique et très innovante pour l'époque : deux chevaux de trait étaient affectés au travail forestier dans le bois de Vincennes.

Depuis, de nombreuses collectivités se sont lancées dans l'utilisation de la traction animale, avec un grand succès tant au point de vue écologique, qu'économique et pédagogique.

Aussi, M. Richard STEIN demande à M. le Maire de Paris pourquoi cette expérience n'a pas été développée. En effet, depuis 2001, on s'est contenté de remplacer un animal tué pendant la tempête et d'augmenter la capacité des attelages d'une unité.

Pourquoi la politique de mise en place de la traction équine n'a-t-elle pas été étendue à d'autres lieux de la Capitale (bois de Boulogne, grands parcs parisiens...) voire à d'autres utilisations que l'entretien des espaces verts ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-54 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'augmentation envisagée par la Municipalité de 2 millions de mètres carrés de bureaux d'ici 2020 dans la Capitale.

Libellé de la question :

"Un article de la presse économique, paru le 19 mars 2009, rapporte les propos de l'Adjoint au Maire de Paris chargé de l'emploi, du développement économique et de l'attractivité internationale, qu'il aurait prononcés durant le MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier), affirmant que "le parc de bureaux de la capitale augmentera de 2 millions de mètres carrés d'ici à 2020", le faisant passer de 16 à 18 millions de mètres carrés.

Considérant que le territoire de Paris est quasi totalement construit, considérant également le discours de la Municipalité quant à l'accent mis sur la création de logements et d'espaces verts, un tel objectif mérite d'être précisé quant à sa faisabilité et ses modalités.

Aussi, Mme Rachida DATI et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris selon quelles modalités il estime possible d'accroître les superficies de bureaux dans Paris de 2 millions de mètres carrés, et à quels emplacements."

Réponse non parvenue.

QE 2009-55 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la mise en place du "Comité de porte de Clichy".

Libellé de la question :

"Les projets en cours relatifs à la Z.A.C. "Clichy - Batignolles" et la Z.A.C. "Entrée de Ville de Clichy-La-Garenne" sont étroitement liés, avec en point de liaison le réaménagement de la Porte de Clichy.

Ces problématiques doivent être traitées dans le cadre d'une concertation étroite par les élus locaux, de la mairie de Clichy, de la Ville de Paris et bien sûr de la mairie du 17^e arrondissement.

Au delà du Comité de pilotage "Entrée de Ville", organisé par la Ville de Clichy, il semblerait opportun qu'un véritable Comité de Porte soit rapidement réuni pour que les différents acteurs, partenaires, aménageurs, soient réunis pour avancer conjointement sur les dossiers d'urbanisme touchant ce territoire.

Mme Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir quand la Ville de Paris compte organiser le prochain Comité de Porte de Clichy ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-56 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au danger des boîtes de réseaux E.D.F. sur la voie publique.

Libellé de la question :

"A l'heure actuelle, près de 5.000 boîtes de réseaux E.D.F. sous trottoirs sont encore en exploitation sur le territoire parisien. Il semblerait que les conditions d'exploitation de ces boîtes s'avèrent dangereuses, tant pour le personnel que pour les riverains.

Ces installations bien que relevant de la responsabilité de l'exploitant touchent directement l'espace public.

Les élus parisiens ont donc été à plusieurs reprises alertés à ce sujet, notamment par les syndicats de défense des personnels.

Mme Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient connaître les mesures que compte prendre la Mairie de Paris à ce sujet et quel est l'état des lieux des discussions avec E.R.D.F. ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-57 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le calendrier d'exécution des travaux de mise en sécurité de la mairie du 16^e arrondissement.

Libellé de la question :

"Un plan de travaux de mise aux normes sécurité de la mairie d'arrondissement a fait l'objet d'une présentation et de l'adoption d'une délibération, en juillet 2008, par le Conseil du 16^e arrondissement et le Conseil de Paris.

Prévus pour démarrer en 2009, il semble que l'exécution de ces travaux soit reportée, sans davantage de précisions.

Les Conseillers du 16^e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris :

- Quel est le calendrier d'exécution des travaux de mise en sécurité de la mairie du 16^e arrondissement ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-58 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les dispositions prévues pour garantir la poursuite des activités sportives scolaires des 2.700 élèves sur le stade Jean Bouin (16^e) durant la prochaine année scolaire.

Libellé de la question :

"Avec 2.700 élèves qui exercent leurs enseignements sportifs sur le stade Jean Bouin, et compte tenu de l'obstination du Maire de Paris à vouloir engager des travaux d'un coût pharaonique pour supprimer ce complexe multi sports à effet d'y implanter un stade de rugby professionnel, l'inquiétude est grande des professeurs de sport dans la programmation de leurs enseignements pour l'année scolaire 2009-2010.

Les Conseillers du 16^e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris :

- Quelles dispositions sont prévues pour garantir la poursuite des activités sportives scolaires des 2.700 élèves sur le stade Jean Bouin durant l'année scolaire prochaine ?"

QE 2009-59 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant les dispositions à prendre pour que la pollution liée à l'activité de béton soit réduite à son maximum sur le quai Louis Blériot (16^e) et les alentours.

Libellé de la question :

"Le quai Louis Blériot et les alentours sont souvent l'objet d'une importante pollution liée à l'activité de l'entreprise de béton et au transport de ce matériau.

Ainsi, régulièrement, un dépôt de particules est visible sur la chaussée et les voitures en stationnement. Récemment, un camion s'est renversé sur la voie publique, déversant sa cargaison.

La proximité d'un établissement scolaire et la présence dans ce quartier de nombreux habitants recommandent qu'un contrôle rigoureux soit mené et que des dispositions soient prises pour réduire la pollution.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police :

- Quelles dispositions ils entendent prendre pour que la pollution liée à l'activité de béton soit réduite à son maximum ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-60 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant le développement en 2009 de sa politique de création de mur végétal.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris comment il entend développer, en 2009, sa politique de création de mur végétal, dont l'intérêt est évident : lutte contre la pollution sur action thermique et la protection contre l'humidité et les graffitis ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-61 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Préfet de police sur les mesures envisagées afin d'éviter que les bandes repérées dans des zones périphériques ne s'infiltrerent dans la Capitale.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Préfet de police quelles mesures envisage-t-il de prendre pour éviter que les bandes repérées dans des zones périphériques ne s'infiltrerent dans la Capitale, à l'occasion de certains événements et contribuent à créer un climat d'insécurité non justifié ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-62 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant les travaux importants qui seront retenus en 2009 dans les établissements scolaires du 16e arrondissement.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris quels travaux importants seront retenus, en 2009, dans les établissements scolaires du 16e arrondissement, en dehors du ravalement des façades intérieures du groupe scolaire de la rue des Belles feuilles ?"

Réponse (Mme Colombe BROSEL, adjointe) :

"En 2009, ce sont plus de 1.300.000 euros qui ont été inscrits au budget pour les travaux d'entretien des écoles dans le 16e arrondissement. Une douzaine d'opérations seront réalisées pendant les vacances scolaires d'été. Huit logements de fonction de gardiens et de directeurs d'écoles seront également rénovés cette année, soit une investissement supplémentaire de 200.000 euros.

Par ailleurs, l'école située 41, rue la Fontaine, qui a fait l'objet d'une restructuration pour un montant de 7 millions d'euros, sera livrée à la rentrée des prochaines vacances scolaires de printemps.

Pour les travaux d'entretien des établissements du second degré, ce sont 390.000 euros qui ont été inscrits en budget d'investissement et 100.000 euros en budget de fonctionnement en 2009.

Quatre opérations d'importance débutent cette année dans les collèges du 16e arrondissement :

- la restructuration du service de restauration du collège Delacroix pour 5.260.000 euros ;

- la restructuration des locaux de physique, de SVT et de l'infirmerie de la cité scolaire Janson de Sailly pour 7.089.000 euros ;

- la restructuration de l'amphithéâtre de la cité scolaire Jean-Baptiste Say pour 1.248.000 euros ;

- la mise aux normes du système de sécurité incendie de la cité scolaire Jean-Baptiste Say pour 1.452.000 euros."

QE 2009-63 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur l'encouragement des Parisiens au fleurissement des fenêtres et balcons à la veille de l'été.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris, d'encourager les Parisiens, dans le fleurissement des fenêtres et des balcons à la veille de l'été, dans la ville, les fleurs permettent de réagir contre la morosité."

Réponse non parvenue.

QE 2009-64 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Préfet de police concernant un rappel aux automobilistes sur l'interdiction de l'usage des avertisseurs sonores.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Préfet de police de bien vouloir rappeler aux automobilistes, au début du printemps, que l'usage des avertisseurs sonores dans les véhicules reste interdit, le beau temps à tendance à stimuler leur ardeur."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe "Les Verts".

QE 2009-50 Question de M. Sylvain GAREL et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris concernant un bilan d'étape, depuis le début de la mandature 2008, sur les aménagements cyclables.

Libellé de la question :

"Chacun se réjouit de l'augmentation massive de la part du vélo dans les déplacements des ParisienNES.

En effet, le vélo est un mode de transport non polluant, et moins accidentogène que les véhicules motorisés.

Si la bicyclette a connu un tel essor, c'est notamment parce qu'elle est particulièrement adaptée à la mobilité urbaine : la plupart des déplacements urbains reste inférieure à 5 kilomètres, c'est-à-dire une distance sur laquelle le vélo est le mode de transport le plus rapide. En Ile-de-France, 50 % des déplacements automobiles font moins de 3 kilomètres, et 20 % font même moins d'un kilomètre.

Toutefois, c'est avant tout une politique volontaire qui a permis cette amélioration. En effet, après des années d'immobilisme, et d'un aménagement exclusivement tourné vers les véhicules motorisés, Paris a prouvé, entre 2001 et 2007, sa capacité à innover, avec le lancement de Vélib' et l'aménagement de 143,2 kilomètres de pistes cyclables.

Cette politique doit néanmoins être poursuivie et amplifiée, tant les conditions de sécurité et de confort des déplacements à vélo continuent de décourager de nombreux cyclistes potentiels.

C'est dans cette optique qu'en novembre 2008 le Conseil de Paris s'est prononcé à l'unanimité, sur proposition du groupe "Les Verts" et, en conformité avec le décret 2008 - 754 modifiant le Code de la route, pour la généralisation des double sens cyclables dans les zones 30.

C'est également pour répondre à cet objectif de promotion du vélo que la majorité municipale s'est engagée à réaliser d'ici la fin de la mandature 200 kilomètres d'itinéraires cyclables, engagement également pris par le Conseil de Paris avec la mise à jour du schéma directeur cyclable en novembre 2008.

Un tel objectif nécessite un effort régulier, tout au long de la mandature. Un an après le début de celle-ci, un bilan d'étape paraît nécessaire.

Aussi, les éluEs du groupe "Les Verts" demandent à M. le Maire de Paris, depuis le début de la présente mandature en mars 2008 :

- combien de kilomètres de pistes cyclables en site propre ont-ils été réalisés ?

- combien de kilomètres de bandes cyclables ont-ils été réalisés ?

- combien de kilomètres de double sens cyclables ont-ils été réalisés ?

- combien de kilomètres de couloirs de bus ont-ils été ouverts au vélo ? Combien de kilomètres de couloirs de bus ont-ils été spécialement élargis ou aménagés pour ce faire ?

- combien de places de stationnement dédiées au vélo ont-elles été créées ?

Réponse non parvenue.

QE 2009-51 Question de M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris concernant l'appel d'offre relatif à la fourniture de vêtements professionnels pour les éboueurs.

Libellé de la question :

"Je souhaite disposer d'informations plus précises concernant l'appel d'offre DALIAT 2007-041 relatif à la fourniture de vêtements professionnels en coton équitable pour les éboueurs, dont les résultats soulèvent un certain nombre de questions, notamment au regard de l'instruction technique du dossier. En effet celui-ci laisse apparaître, au sein de chacun des critères demandés par l'appel d'offre (critère : environnemental et technique 40 %, critère prix 35 % et délai de livraison 25 %), un système de notation tendant à valoriser les éléments fournis par des candidats au détriment des autres.

Ainsi, par exemple, le candidat proposant le meilleur prix sur le lot 2 se voit attribuer une note de 3,9 sur 7, alors que celui présumé ayant la meilleure proposition technique et environnementale se voit attribuer, lui, une note de 7,83 sur 8, et ce, alors même que cette société candidate, nouvellement convertie aux principes du commerce équitable, ne dispose pas de la licence Max HAAVELAR au moment du dépôt de sa candidature.

Aussi, je souhaite connaître les raisons pour lesquelles l'instruction technique du dossier met en valeur des éléments techniques plus que d'autres au sein de chaque critère et s'appuie sur un barème de prix illogique, aboutissant à confier le marché au final à une entreprise dont les produits sont 15 % à 20 % plus chers et apporte moins de garanties que les autres produits au niveau environnemental ? Et pourquoi la Commission d'appel d'offres a retenu, au final, une société déjà fournisseur de longue date de la Ville de Paris - en coton traditionnel - qui ne disposait pas de la licence commerce équitable au moment de la réponse à l'appel d'offre ?

Réponse (Mme Maité ERRECART, adjointe) :

"Le Bureau de l'habillement de la DALIAT spécifie et élabore les notices techniques de tous les articles destinés aux agents de la Ville de Paris (43 marchés de fabrication). Il dispose d'un laboratoire qui lui permet de tester et d'analyser toutes les spécifications techniques décrites dans les cahiers des charges selon des normes européennes. Ces tests permettent de juger la qualité des offres proposées par les candidats et de les classer selon les critères annoncés dans le cahier des charges.

La pondération des critères utilisés par la DALIAT est stable depuis 2004 :

- la valeur technique et environnementale (40 %) ;

- le prix (35 %) ;

- les détails de livraison (25 %).

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'articles vestimentaires en coton équitable pour les agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau (éboueurs et conducteurs de bennes), l'offre du candidat désigné implicitement par la question posée est bien classée au niveau du prix.

Cependant, cette offre a été classée dernière selon les deux autres critères pour les raisons suivantes :

- la valeur technique et environnementale : l'analyse technique en laboratoire des échantillons fournis a montré que l'offre était de qualité inférieure à celle des autres candidats sur le plan des critères techniques imposés par le cahier des charges ;

- les délais de livraison : le candidat s'engage à livrer les vêtements dans un délai de trois mois (lieu de fabrication Madagascar), délai de nature à poser des difficultés pour l'organisation annuelle de la campagne d'habillement organisée par la DALIAT, et moins favorable que celui proposé par d'autres candidats.

En tenant compte du système de pondération décrit ci-dessus, l'offre de ce candidat n'a donc pas été retenue par la Commission d'appel d'offres.

Par ailleurs, l'offre financière du candidat retenu est inférieure à l'estimation de l'administration et cette société dispose de la licence Max Haavelar depuis le 1er mars 2006, donc antérieurement à la date limite de dépôt des candidatures et des offres pour ce marché."

QE 2009-52 Question de Mme Véronique DUBARRY et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative au financement du projet "1.000 caméras" sur Paris.

Libellé de la question :

"Suite à la volonté de la Ministre de l'Intérieur de tripler le nombre de caméras de vidéosurveillance sur tout le territoire français, le Préfet de police est venu présenter aux membres de notre Assemblée le plan "1.000 caméras" lors du Conseil de Paris du mois d'octobre 2008.

L'investissement financier prévu pour la réalisation de ce projet s'avère très élevé. Selon le Préfet de police, le montant du projet dans sa configuration actuelle est évalué entre 65 et 80 millions d'euros. Cette somme étant conséquente, nous souhaiterions avoir des précisions quant à la répartition des dépenses entre l'Etat et la Ville.

Selon le décret n° 2007-1048 du 26 juin 2007, relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, "lorsqu'une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales met en oeuvre, directement ou indirectement, un ensemble d'actions, notamment dans le cadre local de sécurité ou d'un contrat passé en application de l'article L. 121-14 du Code de l'action sociale et des familles, le représentant de l'Etat peut lui attribuer une subvention au titre de l'ensemble de ces actions". Est-il prévu que la Ville de Paris obtienne une subvention de l'Etat pour la mise en oeuvre du plan "1.000 caméras" ? Dans le cas où une subvention serait versée à la Ville de Paris, quel en serait le montant ?

Par ailleurs, lors des différentes réunions de présentation du projet "1.000 caméras", le représentant du Préfet de police a fait mention d'une participation financière de la Ville au projet sous la forme d'une contribution dans les travaux de voirie. Pouvez-vous nous indiquer dans quelle mesure la Ville financera ces travaux ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-53 Question de M. Christophe NAJDOVSKI et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux travaux d'amélioration de la ligne de bus 86, sur la rue du Faubourg Saint-Antoine (12e).

Libellé de la question :

"La ligne de bus 86 dessert le nord du 12e arrondissement par la rue du Faubourg Saint-Antoine.

Actuellement, malgré des aménagements réalisés ces dernières années, comme des extensions de trottoirs au niveau des quais bus, toutes les stations situées sur la rue du Faubourg Saint-Antoine ne sont pas dotées d'abribus, et de tableaux indiquant le passage des bus.

M. Christophe NAJDOVSKI et les élus du groupe "Les Verts" demandent à M. le Maire de Paris à quelle échéance seront réalisés les travaux d'amélioration de la ligne de bus 86 sur la rue du Faubourg Saint-Antoine : créations "d'oreilles" (extensions de trottoirs), mise en place d'abribus, etc."

Réponse non parvenue.

B - Question d'un Conseil d'arrondissement.

QE 2009-45 Question du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris relative au fonctionnement de la médiathèque Marguerite Yourcenar.

Libellé de la question :

"La Médiathèque Marguerite Yourcenar devait être une réalisation culturelle phare de la Ville de Paris dans le 15e arrondissement. A ce jour, force est de constater que cet établissement souffre de nombreuses difficultés techniques (banque d'accueil non ergonomique, signalisation à revoir pour un coût, estimé à plus de 100.000 euros, bâtiment difficilement accessible aux personnes faibles ou handicapées du fait de la lourdeur des portes) et pâtit de nombreux dysfonctionnements du système électrique notamment.

Des difficultés de fonctionnement dues au manque de personnel perdurent notamment le dimanche.

De surcroît, cet établissement, dont la garantie de parfait achèvement est arrivée à échéance le 7 décembre dernier, a été édifié avec un auvent, composé de plaques métalliques verticales mobiles, qui ne correspond pas au projet d'architecture initial. L'auvent était pourtant un point déterminant dans le choix du projet retenu.

MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mmes Hélène MACÉ DE LÉPINAY, Ghislène FONLLADOSA, M. Alain DESTREM, Mme Catherine BRUNO et les élus des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants demandent donc à M. le Maire de Paris de les tenir informés de la raison qui a conduit à ne pas installer le modèle d'auvent qui était initialement prévu par l'architecte. Ils souhaitent également savoir quelles dispositions seront prises pour permettre rapidement un fonctionnement normal de cet établissement en ce qui concerne les moyens matériels et en personnel qui lui sont affectés."

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Listes des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Julien BARGETON, Mme Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLIÈRE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Mao PÉNINO, Mme Valérie SACHS, M. Daniel VAILLANT.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Geneviève BERTRAND, Emmanuelle BECKER, MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, MM. Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAUTTER.

3e Commission

M. Claude DARGENT, Mmes Marie-Chantal BACH, Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN, Annick LEPETIT, MM. François LEBEL, Jean VUILLERMOZ, Mme Geneviève BERTRAND.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mme Aline ARROUZE, M. Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT, Anne-Constance ONGHENA.

5e Commission

Mme Sylvie WIEVIORKA, MM. Hamou BOUAKKAZ, Mao PÉNINO, Mme Frédérique PIGEON, M. Georges SARRE, Mmes Gisèle STIEVENARD, Geneviève BERTRAND.

Excusée : Mme Véronique DUBARRY.

6e Commission

Mmes Karen TAÏEB, Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Myriam EL KHOMRI, Fatima LALEM, M. Jean-Marie LE GUEN, Mmes Martine MÉRIGOT de TREIGNY, Firmine RICHARD, Olga TROSTIANSKY.

Excusées : Mmes Véronique DUBARRY, Yamina BENGUIGUI.

7e Commission

M. Hervé BENESSIANO, Mme Emmanuelle BECKER, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Annick BARTHE, MM. Jean-Baptiste MENGUY, Richard STEIN, Mme Geneviève BERTRAND, MM. Jean VUILLERMOZ, Christophe NAJDOVSKI, Mme Colombe BROSEL.

Excusés : Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Bruno JULLIARD.

8e Commission

M. René DUTREY, Mmes Sandrine CHARNOZ, Roxane DECORTE, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, François VAUGLIN, Jean-François LEGARET, Alain LHOSTIS, Mmes Karen TAÏEB, Geneviève BERTRAND.

Excusée : Mme Anne HIDALGO.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, MM. Thierry COUDERT, Philippe DUCLOUX, Mme Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe MOINE, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Pierre SCHAPIRA, Mmes Danièle POURTAUD, Catherine VIEU-CHARIER.

Excusée : Mme Catherine DUMAS.

Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
8e	8e	01	1	Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 113-SG 72-1 DU 113-SG 72-2	Amendement technique	HIDALGO
1ère	8e	17	2	Verts	BOUTAULT, BAUPIN, CONTASSOT, DUBARRY, DUTREY, FOURNIER, GAREL, GIBOUDÉAUX, NAJDOVSKI	CM	V	DU 113-SG 72	Orientations de l'aménagement du site des Halles	HIDALGO
1ère	8e	02	3	UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72	Rétablissement d'un bilan objectif de la concertation	HIDALGO
1ère	8e	03	4	UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72	Préservation de la place René Cassin et réaménagement du jardin Lalanne	HIDALGO
8e	8e	04	5	Verts	BOUTAULT	CM	V	DU 113-SG 72-2	Place René Cassin	HIDALGO
8e	8e	05	6	Verts	BOUTAULT	CM	V	DU 113-SG 72	Jardin d'aventure	HIDALGO
8e	8e	06	7	UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72-2	Evolution de l'aménagement du jardin	HIDALGO
8e	8e	07	8	UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72-3	Report du réaménagement du jardin	HIDALGO
8e	8e	08	9	PC-PG	BROSSAT	CM	V	DU 113-SG 72-3	Installation d'équipements sportifs gratuits et parcours de santé	HIDALGO
1ère	8e	09	10	UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72	Intégration d'un équipement à vocation métropolitaine et prise en compte de la sécurité	HIDALGO
8e	8e	10	11	Verts	BOUTAULT	CM	V	DU 113-SG 72	Place dévolue aux jeunes métropolitains	HIDALGO
8e	8e	11	12	UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72-2	Intégration d'un auditorium	HIDALGO
8e	8e	12	13	Verts	BOUTAULT	CM	V	DU 113-SG 72-2	Maintien du projet d'auditorium	HIDALGO
8e	8e	13	14	PC-PG	BROSSAT	CM	V	DU 113-SG 72-2	Dimension métropolitaine des équipements publics	HIDALGO
8e	8e	14	15	PC-PG	BROSSAT	CM	V	DU 113-SG 72-2	Stratégie commerciale assignée au projet des Halles	HIDALGO

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
1ère	8e	15	16	UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72	Communication de l'étude d'impact des voiries souterraines à la mairie du 1er arrondissement	HIDALGO
8e	8e	16	17	Verts	BOUTAULT, BAUPIN	CM	V	DU 113-SG 72	Création d'une zone de fret sur le site	HIDALGO
8e	8e	18	18	UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72-3	Calendrier de l'opération et budget pluriannuel	HIDALGO
1ère	8e	19	19	UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72	Associer la mairie du 1er arrondissement aux travaux	HIDALGO
	8e	20	20	Verts	BOUTAULT	CM	V	DU 113-SG 72-3	Horaires des travaux sur le site	HIDALGO
9e	9e	21	21	Verts	D FOURNIER S GAREL	CM	A	DAC 13	Subvention à l'association PROCREART	GIRARD
1ère	9e	22	22	UMPPA	DECORTE, BOURNAZEL	CM	A	DAC 13	Majoration de la subvention à PROCREART	GIRARD
9e	9e	24	23	Verts	D FOURNIER	CM	Vnr	-	Maintien de la bibliothèque Vaugirard	GIRARD
9e	9e	23	24	UMPPA	P GOUJON JF LAMOUR H MACE DE LEPINAY A DETREM	CM	Vnr	-	Situation de la bibliothèque Vaugirard	GIRARD
9e	9e	25	25	PC-PG	I BROSSAT D SIMONNET	CM	Vnr	-	Situation de l'établissement "La flèche d'or"-20e-	GIRARD
9e	9e	26	26	Verts	D FOURNIERF GIBOUDEAUX D BAUPIN	CM	Vnr	-	Aide aux salles de musique et de spectacle parisiennes pour leurs travaux d'isolation sonore	GIRARD
9e	9e	27	27	UMPPA	R DECORTE G POIRAULT- GAUVIN D ALPHAND L ASMANI PY BOURNAZEL T COUDERT	CM	Vnr	-	Généralisation des expositions de photos sur les grilles des jardins de la Ville de Paris	GIRARD
9e	9e	95	28	UMPPA	B KUSTER T COUDERT	CM	Vnr	-	Expulsion du collectif d'artistes TRANSART Express des terrains Cardinet-Batignolles-Clichy	GIRARD
1ère	9e	100	29	PC-PG	BROSSAT, VUILLERMOZ	CM	Vnr	-	Augmentation des loyers d'artistes du 19e arrondissement	GIRARD
9e	9e	29	30	Verts	J BOUTAULT S GAREL	CM	Vnr	-	Réaffirmation des principes de coopération internationale	SCHAPIRA
9e	9e	30	31	UMPPA	J DUBUS	CM	Vnr	-	Participation au financement pour la préservation du site d'Auschwitz-Birkenau	VIEU CHARIER
9e	9e	31	32	UMPPA	J DUBUS	CM	Vnr	-	Hommage aux victimes du régime khmer rouge au Cambodge	VIEU CHARIER

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
9e	9e	32	33	PC-PG	I BROSSAT	CM	Vnr	-	Participation d'une association de soutien à l'OAS au ravivage de la flamme du Soldat inconnu	VIEU CHARIER
1ère	1ère	33	34	UMPPA	LAMOUR, LEGARET	CM	Vnr	-	Présentation du plan d'investissement pluriannuel occulte	GAUILLERE
1ère	1ère	34	35	UMPPA	LAMOUR, LEGARET	CM	Vnr	-	Débat sur l'évolution du budget et la pression fiscale	GAUILLERE
2e	2e	35	36	UMPPA	JF LAMOUR, P GOUJON, JB MENGUY, A DESTREM	CM	A	DDEE 70	Majoration de la subvention	COHEN-SOLAL
2e	2e	36	37	UMPPA	JF LAMOUR, P GOUJON, JB MENGUY, A DESTREM	CM	A	DDEE 84	Majoration de la subvention	COHEN-SOLAL
2e	2e	37	38	UMPPA	F LEBEL, M MERIGOT DE TREIGNY	CM	Vnr	-	Attribution des emplacements de vente non sédentaire sur la voie publique	COHEN-SOLAL
2e	2e	38	39	PS-RGA	A HIDALGO, L COHEN-SOLAL, R LEVY, A LEPETIT	CM	Vnr	-	Célébration des baptêmes républicains dans tous les arrondissements	ERRE CART
2e	2e	39	40	PC-PG	I BROSSAT	CM	Vnr	-	Dialogue social et condition des agents de la Ville et du Département	ERRE CART
2e	2e	40	41	Verts	D FOURNIER, S GAREL	CM	Vnr	-	Indemnisation égale de tous les personnels sur les équipements sportifs et culturels	ERRE CART
2e	2e	41	42	PC-PG	E BECKER	CM	Vnr	-	Autonomie du Palais de la Découverte	MISSIKA
2e	2e	42	43	PS-RGA	P BLOCHE, M BLUMENTHAL	CM	Vnr	-	Extension de la FNAC Bastille	SAUTTER
2e	2e	43	44	PC-PG	A CORBIERE, C VIEU-CHARRIER, I BROSSAT	CM	Vnr	-	Devenir de la FNAC-Bastille	SAUTTER
6e	2e	44	45	MRC	K TAIEB M BACHE	CM	Vnr	-	Devenir de la FNAC-Bastille	SAUTTER
2e	2e	45	46	PC-PG	H BIDARD	CM	Vnr	-	Salariés du restaurant BOCA CHICA (11e)	SAUTTER
3e	3e	46	47	UMPPA	P GOUJON JF LAMOUR JB MENGUY A DETREM	CM	Vnr	-	Implantation d'une traverse dans le 15e	LEPETIT
3e	3e	48	48	UMPPA	P GOJON JF LAMOUR G POIRAUT-GAUVIN	CM	Vnr	-	Aménagement de la place ST Charles	LEPETIT
3e	3e	47	49	UMPPA	L DOUVIN	CM	Vnr	-	Expérimentation de compteur de temps	LEPETIT
1ère	3e	49	50	CI	CUIGNACHE-GALLOIS	CM	Vnr	-	Places de stationnement pour les deux roues	LEPETIT
1ère	3e	50	51	UMPPA	CUIGNACHE-GALLOIS, BRUNO	CM	Vnr	-	Prévention des dangers de la circulation pour les usagers des Vélib	LEPETIT

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
4e	4e	51	52	CI	F GASNIER E GALLOIS	CM	Vnr	-	Lancement d'une étude sur l'impact des 2 roues motorisés sur la pollution	BAUPIN
4e	4e	53	53	Verts	D FOURNIER	CM	Vnr	-	Pour une Charte développement durable et solidaire pour les manifestations culturelles et artistiques parisiennes	BAUPIN
7e	4e		54	Verts	S GAREL	CM	Vnr	-	Qualité de l'air intérieur des établissements recevant des enfants	BAUPIN
6e	4e	76	55	CI	C BRUNO	CM	Vnr	-	Etude des risques polluants dans l'intégralité des établissements de Petite Enfance	BAUPIN
4e	4e	54	56	CI	F GASNIER	CM	V	DPE 25	Implantation d'un réseau de collecte pneumatique des déchets dans le secteur Clichy-Batignolles	DAGNAUD
4e	4e	55	57	UMPPA	P GOUJON JF LAMOUR G D'ABOVILLE ETC...	CM	Vnr	-	dépôt sauvage d'encombrants sur la voie publique	DAGNAUD
4e	3e	56	58	CI	F GASNIER	CM	Vnr	-	saleté des pieds d'arbres et des trottoirs due au dépôt de mégots	DAGNAUD
1ère	4e	57	59	UMPPA	DOUVIN, CLERMONT- TONNERRE, MACE DE LEPINAY, ONGHENA	CM	Vnr	-	Présence des adjoints en Commissions	DAGNAUD
1ère	4e	58	60	CI	POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Installation de toilettes publiques dans le haut du Champ de Mars	GIBOUDEAUX
4e	4e	59	61	UMPPA	JJ GIANNESINI	CM	Vnr	-	Entretien et enceinte du square Pixéricourt face au 50 rue Pixéricourt	GIBOUDEAUX
5e	5e	60	62	MRC	M BACHE G SARRE	CM	Vnr	-	Votation citoyenne sur le projet de privatisation de la Poste	BOUAKKAZ
5e	5e	61	63	UMPPA	B KUSTER	CM	Vnr	-	Mention de la Maire du 17e comme puissance invitante sur les supports de communication relatifs à toute réunion publiques de concertation	BOUAKKAZ
6e	5e	62	64	Verts	V DUBARRY	CM	Vnr	-	Soutien au collectif "associations en danger"	BOUAKKAZ
5e	5e	63	65	PS-RGA	A HIDALGO C DARGENT F LALEM G ALAYRAC	CM	Vnr	-	Mesures à prendre pour la sécurité publique autour du 92 rue de Javel	SARRE
5e	5e	64	66	CI	Y POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Renforcement de la sécurité aux abords du Champs de Mars	SARRE
5e	5e	66	67	PS-RGA	D VAILLANT	CM	Vnr	-	Interdiction d'un rassemblement de catholiques intégristes dans le square L. Michel	SARRE

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
4e	5e	65	68	Verts	S GAREL	CM	Vnr	-	Que le square Louise Michel demeure ouvert le lundi de Pentecôte	SARRE
1ère	5e	67	69	CI	POZZO DI BORGIO	CM	Vnr		Réaffirmation du respect de la liberté des cultes	SARRE
9e	6e	68	70	UMPPA	G POIRAULT-GAUVIN JF LAMOUR D ALPHAND L ASMANI PY BOURNAZEL T COUDERT R DECORTE	CM	Vnr	-	Bilan de l'action de la Délégation générale à l'Outre-Mer de la Ville de Paris, de la commission extra municipale et du Centre municipal d'accueil et d'information des originaires des départements et territoires d'Outre-Mer	BENGUIGUI
6e	6e	69	71	PC-PG	A ARROUZE	CM	Vnr	-	Régularisation des sans papiers de la chaîne KFC	BOISTARD
6e	6e	70	72	Verts	J BOUTAULT S GAREL D FOURNIER	CM	Vnr	-	Régularisation des sans papiers de la chaîne KFC	BOISTARD
2e	6e	72	73	PC-PG	I BROSSAT	CM	Vnr	-	Rédaction des formulaires administratifs de la Ville	TROSTIANSKY
7e	7e	73	74	PC-PG	H BIDARD E BECKER	CM	Vnr	-	Evaluation des dispositifs de remise à niveau organisés pendant les vacances scolaires du printemps et de l'été	BROSSEL
7e	7e	75	75	UMPPA	JF LAMOUR JB MENGUY P AURIACOMBE H BENESSIANO V HOFFENBERG R STEIN P-C TAITTINGER	CM	Vnr	-	Moyens pour lutter contre la violence aux abords des établissements scolaires	BROSSEL
7e	7e	77	76	UMPPA	C GOASGUEN	CM	A	DJS 16	Subvention à l'Office du Mouvement Sportif	VUILLERMOZ
7e	7e	78	77	CI	Y POZZO DI BORGIO	CM	V	SG 56	Suivi financier des clubs par la Municipalité	VUILLERMOZ
7e	7e	80	78	CI	Y POZZO DI BORGIO	CM	V	SG 56	SASP PSG et fondation PSG	VUILLERMOZ
7e	7e	79	79	CI	Y POZZO DI BORGIO	CM	V	SG 56	Conditions de mises à disposition des clubs des équipements sportifs du Parc des princes et du stade Jean Bouin	VUILLERMOZ
6e	7e	81	80	UMPPA	P GOJJON JF LAMOUR G POIRAULT-GAUVIN A DESTREM	CM	Vnr		Terrain multisports de proximité sous le métro aérien dans le 15ème	VUILLERMOZ
8e	8e	82	81	Verts	CONTASSOT	CM	V	DU 15	Modalités de la concertation liée aux modifications du PLU	HIDALGO
8e	8e	83	82	UMPPA	DUBUS, DOUVIN	CM	A	DU 126	Ajout des motifs d'annulation des articles 6 et 7 par la Cour administrative d'appel	HIDALGO
8e	8e	84	83	UMPPA	DUBUS, DOUVIN	CM	A	DU 126	Mention dans l'annexe 1 des travaux issus de la consultation sur le "Grand Paris de l'agglomération parisienne"	HIDALGO

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
8e	8e	85	84	UMPPA	DUBUS, DOUVIN	CM	A	DU 126	Modalités de la concertation	HIDALGO
8e	8e	86	85	Verts	BAUPIN, GIBOUDEAUX	CM	A	DU 126	Prise en compte du volet "adaptation du territoire" du Plan climat et prise en compte des prescriptions de la Directive européenne relative au PPBE	HIDALGO
8e	8e	87	86	Verts	CONTASSOT	CM	V	DU 126	Evaluation environnementale du PLU	HIDALGO
8e	8e	88	87	Verts	CONTASSOT	CM	V	DU 126	Modalités de concertation - Comité de pilotage	HIDALGO
8e	8e	89	88	Verts	DUTREY	CM	V	DU 126	Adaptation de la politique d'urbanisme aux enjeux contemporains	HIDALGO
8e	8e	90	89	UMPPA	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Comité de concertation pour l'aménagement de la porte d'Auteuil	HIDALGO
4e	8e	52	90	Verts	R DUTREY Y CONTASSOT	CM	Vnr	-	Grenelle de la téléphonie mobile et des antennes relais	HIDALGO
9e	8e	28	91	UMPPA	B KUSTER H BENESSIONO T COUDERT J DUBUS	CM	Vnr	-	Création d'un espace municipal à vocation culturelle sur les terrains Clichy Batignolles	HIDALGO
7e	8e	74	92	UMPPA	C GOASGUEN	CM	Vnr	-	Pavillon dit " Maison Blanche"	HIDALGO
8e	8e	92	93	UMPPA	GIANNESINI, ONGHENA	CM	Vnr	-	Attribution de la dénomination "rue René Koch"	HIDALGO
9e	8e	94	94	UMPPA	B KUSTER T COUDERT	CM	Vnr	-	Création d'ateliers d'artistes et d'ateliers logements sur les terrains Cardinet-Clichy-Batignolles	MANO
8e	8e	96	95	PS-RGA	COUMET	CM	Vnr	-	Prévention des expulsions locatives	MANO
8e	8e	97	96	PC-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Prévention des expulsions locatives	MANO
1ère	8e	98	97	PS-RGA Verts	CALANDRA, BAUPIN, GIBOUDEAUX	CM	Vnr	-	Reprise des expulsions locatives	MANO
8e	8e	99	98	UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Charte des mutations de logements	MANO
1ère	8e	91	99	Verts	GIBOUDEAUX, BAUPIN	CM	Vnr	-	Avenir du relais de poste de Belleville (20e)	MANO
1ère	8e	93		Verts	GAREL	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Benoît XVI au parvis de l'Hôtel de Ville	HIDALGO
1ère	6e			Verts	DUTREY	CM	Vnr	-	Centre d'hébergement Broussais destiné à l'accueil des jeunes filles SDF	TROSTIANSKY
4e	4e			CI	Y POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Installation de toilettes publics dans le haut du Champ de Mars	GIBOUDEAUX
5e	6e			PC-PG	A ARROUZE	CM	Vnr	-	Régularisation des sans papiers de la chaîne KFC	BOISTARD

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
8e	8e			UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72-1	Bilan de la concertation	HIDALGO
8e	8e			UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72-2	Place René Cassin et Jardin Lalanne	HIDALGO
8e	8e			UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72-2	Intégration d'un équipement à vocation métropolitaine et prise en compte de la sécurité	HIDALGO
8e	8e			UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72-4	Présentation des éléments contenus dans l'étude d'impact de la fermeture des voiries souterraines	HIDALGO
8e	8e			Verts	BOUTAULT, BAUPIN, CONTASSOT, DUBARRY, DUTREY, FOURNIER, GAREL, GIBUDEAUX, NAJDOVSKI	CM	V	DU 113-SG 72	Orientations de l'aménagement du site	HIDALGO
8e	8e			UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	A	DU 113-SG 72-3	Organisation logistique du chantier de la Canopée	HIDALGO
2e	2e	01	1	Verts	V DUBARRY	CG	A	DDEE 33 G	Extension des organismes éligibles à l'appel de projets	DAGOMA
2e	2e	02	2	Verts	V DUBARRY	CG	A	DDEE 33 G	Démonstration de l'impact économique, social et environnemental	DAGOMA
2e	2e	03	3	Verts	V DUBARRY	CG	V	DDEE 33 G	Définition claire de l'économie sociale et solidaire	DAGOMA
2e	2e	04	4	Exécutif		CG	A	DDEE 24 G	Amendement technique	SAUTTER
4e	4e	05	5	Verts		CG	A	DPE 47 G	Re-écriture des articles 2 et 3 ajout d'articles 2 bis et ter	DAGNAUD
6e	6e	06	6	CI	C BRUNO	CG	V	DASES 28 G	Création d'une structure supplémentaire d'hébergement d'urgence dédiée aux jeunes	EL KHOMRI
6e	6e	07	7	PC-PG	D SIMONNET BROSSAT	CG	Vnr	-	Situation des centres sociaux parisiens	EL KHOMRI
6e	6e	08	8	UMPPA	MC CAREERE GEE	CG	Vnr	-	Avenir du Centre social Maurice Noguès	EL KHOMRI
6e	6e	09	9	CI	C BRUNO	CG	V	DFPE 10 G	Demande de mise en place d'un réseau périnatal Paris Ouest	LE GUEN
6e	6e	10	10	Verts	D FOURNIER	CG	Vnr	-	Projet de restructuration du Groupe Œuvres sociales de Belleville	LE GUEN
6e	6e	11	11	PC-PG	I BROSSAT	CG	Vnr	-	Renforcement de la campagne de prévention contre le sida	LE GUEN

Déposé en	Commission Séance	n° Provisoire	n° Définitif	Groupe depositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
1ère	6e	13	12	CI	POZZO DI BORGO	CG	Vnr		Plan de prévention contre la prolifération des moustiques	LE GUEN
6e	6e	14	13	UMPPA	C GOASGUEN	CG	Vnr	-	Création d'un "poumon social" rue de Varize-16e-	TROSTIANSKY
6e	6e	15	14	PC-PG	I BROSSAT	CG	Vnr		Organisation d'états généraux de la précarité	TROSTIANSKY
1ère	6e	15	15	PS-RGA	VALLANT	CG	Vnr		Hausse des minima sociaux au niveau du seuil de pauvreté européen	TROSTIANSKY
6e	6e	16	16	Verts	S GAREL	CG	Vnr		Maintien du centre d'hébergement d'urgence implanté sur le site Broussais	TROSTIANSKY
7e	7e	17	17	Exécutif		CG	A	DASCO 25 G	Amendement technique	BROSSEL
7e	7e	18	18		F CALANDRA P MANSAT	CG	Vnr	-	Moyens alloués aux collèges	BROSSEL

Sommaire

Ouverture de la séance.	337
Condoléances.	337
Souhaits de bienvenue.	337
Adoption de comptes rendus.	337
2009, DU 113 - SG 72 - Site des Halles (1er). - Approbation du bilan de la concertation. - Arrêt du dossier définitif du projet. - Autorisation de mettre en oeuvre la procédure préalable à la DUP. - Approbation du principe de déclassement de voies et d'équipements publics municipaux. - Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives. <u>2009, SG 95</u> - Aménagement du quartier des Halles (1er). - Modalités de passation d'un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative au développement durable. <u>2009, DEVE 69</u> - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux préparatoires pour l'installation des aires de jeux innovantes dans le cadre de l'aménagement du jardin des Halles (1er). <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux orientations de l'aménagement du site des Halles. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la place René Cassin. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif au jardin d'aventure. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF-PG relatif à l'installation d'équipements sportifs gratuits et parcours de santé. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la place dévolue aux jeunes métropolitains. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif au maintien du projet d'auditorium. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF-PG relatif à la dimension métropolitaine des équipements publics. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF-PG relatif à la stratégie commerciale assignée au projet des Halles. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'une zone de fret sur le site. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux horaires des travaux sur le site.	337
Suspension et reprise de la séance.	360
2009, DU 113 - SG 72 - Site des Halles (1er). - Approbation du bilan de la concertation. - Arrêt du dossier définitif du projet. - Autorisation de mettre en oeuvre la procédure préalable à la DUP. - Approbation du principe de déclassement de voies et d'équipements publics municipaux. - Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives. <u>2009, SG 95</u> - Aménagement du quartier des Halles (1er). - Modalités de passation d'un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative au développement durable. <u>2009, DEVE 69</u> - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux préparatoires pour l'installation des aires de jeux innovantes dans le cadre de l'aménagement du jardin des Halles (1er). <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux orientations de l'aménagement du site des Halles. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la place René Cassin. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif au jardin d'aventure. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF-PG relatif à l'installation d'équipements sportifs gratuits et parcours de santé. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la place dévolue aux jeunes métropolitains. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif au maintien du projet d'auditorium. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF-PG relatif à la dimension métropolitaine des équipements publics. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF-PG relatif à la stratégie commerciale assignée au projet des Halles. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'une zone de fret sur le site. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux horaires des travaux sur le site. (suite).	360
2009, SG 44 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marseillaises et versement de la cotisation pour 2009. - Montant : 3.000 euros.	363
2009, DAC 13 - Signature d'une convention avec l'association "Procréart" (18e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 49.500 euros.	364
2009, DAC 51 - Signature du renouvellement de la convention cadre pour 2009-2014 et de l'avenant à la convention annuelle avec l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (19e), pour l'attribution d'une subvention à l'Espace Périphérique. - Montant : 82.500 euros. ...	366
2009, DAC 156 - Signature d'un avenant à deux marchés pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le transfert de compétences nécessaires dans le cadre de la réinformatisation des bibliothèques de prêt de la Ville de Paris.	366
<u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la situation de la bibliothèque Vaugirard. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation de la bibliothèque Vaugirard. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	367
<u>Vœu</u> déposé par le groupe communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la situation de l'établissement "La Flèche d'Or", dans le 20e arrondissement.	370
<u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" visant à mettre en place un dispositif d'aide aux salles de musique et de spectacle parisiennes pour leurs travaux d'isolation sonore.	371

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la généralisation dans chaque arrondissement de la Capitale d'exposition de photographies sur les grilles des jardins de la Ville de Paris.371

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expulsion du collectif d'artistes Trans Art Express des terrains Cardinet-Batignolles-Clichy.372

Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux augmentations de loyers d'ateliers d'artistes du 19e arrondissement.373

2009, SGRI 11 - Signature d'une convention avec l'association "Moto Action", 78 rue Charles de Gaulle - 78350 Jouy en Josas, pour l'attribution d'une subvention.- Montant : 35.000 euros.374

2009, SGRI 18 - Signature d'une convention avec l'association "Maison de l'Europe de Paris" (4e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 334.000 euros.374

Dépôt de questions d'actualité.377

Suspension et reprise de la séance.378

I - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'action et au civisme en faveur de la campagne européenne de 2009.378

II - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative aux mesures de prévention et de lutte contre l'exclusion des jeunes les plus en difficultés.379

III - Question d'actualité du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux conséquences de la crise sur les finances de la Ville. IV - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au plan d'économies de la Ville de Paris. V - Question d'actualité du groupe communiste à M. le Maire de Paris sur les conséquences de la crise à Paris.380

VI - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative à la politique d'achat de la Ville de Paris et à son impact en faveur d'une relance contre la crise.384

Suspension et reprise de la séance.385

2009, SGRI 24 - Signature d'une convention avec l'association "Culturesfrance" (7e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 200.000 euros.385

Désignation de conseillers de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de divers organismes.386

2009, SGRI 26 - Signature d'une convention fixant le cadre du partenariat administratif entre la Ville de Paris et le Land de Berlin.387

Vœu déposé par MM. Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et les élus du groupe "Les Verts" proposant une réaffirmation des principes de coopération internationale.388

Vœu déposé par M. Jérôme COUMET et les élus du groupe U.M.P.P.A. sur le camp d'Auschwitz-Birkenau. Vœu déposé par l'Exécutif.388

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la mémoire des victimes du régime Khmer rouge au Cambodge.389

Vœu déposé par le groupe communiste et les élus du parti de Gauche relatif à la participation d'une association de soutien à l'O.A.S. au ravivage de la flamme du Soldat inconnu. ...390

Suspension et reprise de la séance.391

Vœu déposé par le groupe communiste et les élus du parti de Gauche relatif à la participation d'une association de soutien à l'O.A.S. au ravivage de la flamme du Soldat inconnu (suite).392

2009, DF 46 - Abondement exceptionnel de la dotation d'investissement inscrite à l'état spécial du 15e arrondissement pour l'exercice 2009.392

2009, DF 47 - Demande de versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.393

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation d'un plan d'investissement pluriannuel occulte.395

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à un débat sur les hypothèses pluriannuelles d'évolution du budget.397

2009, DAJ 6 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 17 et 24 mars 2009.398

2009, DPA 172 - Principe, modalités de passation et signature de marchés à bons de commande de prestations intellectuelles pour le diagnostic et l'étude préalable avant travaux de matériaux contenant de l'amiante, pour le diagnostic et l'étude préalable avant travaux de peintures ou poussières contenant du plomb dans le cadre du groupement de commandes.399

2009, DDEE 37 - Signature d'une convention avec l'association de Préfiguration du Centre International de Tourisme pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.400

2009, DDEE 62 - Subvention à l'association Arts, Mode, Créativité, Spectacles (AMCS) (17e). - Montant : 15.000 euros.401

2009, DDEE 65 - Subvention à l'association Commerce 2000 (9e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 9.000 euros.402

2009, DDEE 70 - Subvention à l'Association des Commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes (15e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 14.000 euros. 2009, DDEE 84 - Subvention à l'association des commerçants Le village Saint Charles pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 11.000 euros. 2009, DDEE 74 - Subvention à l'association des Commerçants du Futur pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 16.000 euros.403

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la procédure d'attribution des espaces publics pour les commerces non sédentaires et participer à la création d'emplois.404

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la célébration en mairie d'arrondissement des baptêmes (ou parrainages) républicains.405

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste et élus du parti de Gauche relatif au dialogue social et aux conditions d'emplois des agents de la Ville et du Département de Paris.406

Vœu déposé par Mme Danielle FOURNIER, M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'extension des horaires de travail des personnels de la Ville sur les équipements sportifs et culturels.407

Vœu déposé par Mme Emmanuelle BECKER et les élus du groupe communiste et élus du parti de Gauche relatif à l'autonomie du Palais de la découverte.408

Vœu déposé par M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la fermeture annoncée de la FNAC Bastille. Vœu déposé par M. Alexis CORBIÈRE, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Ian BROSSAT et les du groupe communiste et élus du parti de Gauche, relatif au projet de fermeture de la FNAC Bastille. Vœu déposé par Mmes Karen TAÏEB, Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif au projet de fermeture de la FNAC Bastille. Vœu déposé par l'Exécutif.409

Vœu déposé par Mme Hélène BIDARD et les élus du groupe communiste et élus du parti de Gauche relatif à la situation des salariés au restaurant "Boca Chica" 58, rue de Charonne (11e).411

Désignation de conseillers de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de divers organismes (suite).411

Suspension et reprise de la séance.412

Evocation de la catastrophe survenue en Italie.412

2009, DU 13 - Procédure de dialogue compétitif visant à l'acquisition, dans le cadre d'une ligne intégrée de mobilier urbain, d'un modèle de réceptacle de propreté et d'un modèle évolutif de mobilier d'assise.412

2009, DVD 5 - Signature de 2 conventions et un avenant à une DSP pour la mise à disposition d'emplacements d'autocars dans le cadre du dispositif du Pass Autocars pour le stationnement des autocars de tourisme.413

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'une traverse dans le 15e arrondissement.414

Observations sur le fonctionnement de la séance.415

Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de la place Saint-Charles.416

Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de compteurs de temps.416

Vœu déposé par Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Catherine BRUNO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la réalisation de nouvelles places de stationnement pour les deux-roues.417

Vœu déposé par Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Catherine BRUNO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la prévention des dangers de circulation à Paris pour les usagers de Vélib'.418

Vœu déposé par Mmes Fabienne GASNIER, Edith CUIGNACHE-GALLOIS et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif au lancement d'une étude sur l'impact des deux-roues motorisés sur la pollution.420

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif visant à la création d'une charte développement durable et solidaire pour les manifestations culturelles et artistiques parisiennes. . . .421

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la qualité de l'air intérieur des établissements recevant des enfants. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la qualité de l'air dans les crèches. Vœu déposé par l'Exécutif.422

2009, DPE 3 - Approbation du principe et des modalités d'attribution de cinq marchés relatifs à la réduction de la production des déchets à Paris. - Projet "Moins de déchets" dans le 11e arrondissement et extensions éventuelles dans d'autres secteurs parisiens.424

2009, DPE 25 - Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un réseau de collecte pneumatique des déchets dans le futur quartier "Clichy-Batignolles" (17e). Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'implantation d'un réseau de collecte pneumatique des déchets dans le secteur Clichy-Batignolles.426

Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Gérard d'ABOVILLE, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, M. Alain DESTREM et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au dépôt "sauvage" d'encombrants sur la voie publique.428

Vœu déposé par Mme Fabienne GASNIER et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la saleté des pieds d'arbre et des trottoirs due au dépôt de mégots.429

Vœu déposé par Mmes Laurence DOUVIN, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Anne-Constance ONGHENA et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la présence des adjoints en Commission.430

Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGIO et les membres du groupe Centre et Indépendants relatif à l'installation de toilettes publiques dans le haut du Champ de Mars (7e).431

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'entretien et à l'enceinte du square Pixérécourt, face au n° 50 rue Pixérécourt, à Paris 20e.432

2009, DPE 29 - DF 37 - Réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris.433

2009, DDATC 62 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association Migrants Plaisance du 14e. - Montant : 4.000 euros.439

Vœu déposé par les groupes du Mouvement républicain et citoyen, communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts" relatif à la votation citoyenne sur le projet de privatisation de La Poste.440

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au soutien au Collectif "Associations en danger".441

2009, PP 27 - Autorisation de programme de 1.350.000 euros relative au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux de restauration des façades extérieures et de réfection des toitures des ailes est et nord de la caserne de la Cité (4e). - Désignation du maître d'oeuvre. - Autorisation à M. le Préfet de police de signer le marché correspondant.442

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche, et apparentés à M. le Préfet de police relatif aux mesures à prendre pour la sécurité publique autour du 92, rue de Javel (15e).442

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au renforcement de la sécurité aux abords du Champ de Mars.444

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'interdiction d'un rassemblement de catholiques intégristes dans le square Louise Michel. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" visant à ce que le square Louise Michel demeure ouvert le lundi de Pentecôte.445

Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGIO et les membres du groupe Centre et Indépendants relatif à la réaffirmation du respect de la liberté des cultes à Paris.450

Vœu déposé par Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, MM. Jean-François LAMOUR, David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Thierry COUDERT, Mme Roxane DECORTE et les membres du groupe U.M.P.P.A. concernant le bilan de l'action de la Délégation générale à l'Outre-Mer de la Ville de Paris (DGOM), de la Commission extra-municipale et du Centre municipal d'accueil et d'information des originaires des départements et territoires d'Outre-Mer (CMAI).450

Vœu déposé par Mme Aline ARROUZE et les élus du groupe communiste et élus du parti de Gauche relatif aux demandes de régularisation des salariés sans-papiers de la chaîne de restauration rapide KFC. Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT, Mme Danielle FOURNIER, M. Sylvain GAREL et les élus du groupe "Les Verts" relatif aux salariés sans-papiers de KFC dans le 1er arrondissement.451

Vœu déposé par le groupe communiste et des élus du Parti de gauche relatif à la rédaction des formulaires administratifs de la Ville de Paris.452

Suspension et reprise de la séance.453

Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'évaluation des dispositifs de remise à niveau organisés sur les périodes de vacances scolaires du printemps et de l'été.453

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au renforcement des moyens pour lutter contre la violence aux abords des établissements scolaires.455

2009, DJS 208 - Subvention à l'association "Jaurès Pantin Petit J2P" (19e). - Montant : 4.000 euros.458

2009, DFPE 288 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction, 218-220 bis, rue de la Croix-Nivert - rue Théodore Deck (15e).458

2009, DJS 16 - Signature d'une convention avec l'association "Office du Mouvement Sportif du 16e arrondissement" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.459

2009, DJS 137 - Signature d'une convention avec le Comité Départemental de Paris de Football pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.460

2009, SG 56 - Observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur les relations entre la collectivité parisienne et les clubs sportifs professionnels pendant les exercices 2002 et suivants. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au contrôle des comptes d'emploi par la Ville et du suivi financier des clubs par la Municipalité. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la SASP PSG et à la fondation PSG. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions de mise à disposition des clubs des équipements sportifs du Parc des Princes et du stade Jean Bouin.461

Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, M. Alain DESTREM et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au projet de terrain multisports de proximité dans le jardin Nicole de Hauteclocque et dans le square Duplex.467

2009, DU 15 - Lancement d'un appel d'offres en vue d'un marché de fournitures courantes et services portant sur l'organisation de débats et de concertation en lien avec la modification des documents réglementaires d'urbanisme sur l'évolution urbaine de Paris. Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les élus du groupe "Les Verts".468

2009, DU 126 - Elaboration - mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris. - Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'évaluation environnementale du P.L.U. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la concertation sur la révision du P.L.U. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'adaptation de la politique d'urbanisme de Paris aux enjeux contemporains.472

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au comité de concertation pour l'aménagement de la porte d'Auteuil. ...483

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au Grenelle de la téléphonie mobile et des antennes-relais. Vœu déposé par l'Exécutif.483

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un espace municipal à vocation culturelle sur les terrains Clichy-Batignolles. Vœu déposé par l'Exécutif.484

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la "Maison blanche" de l'école de la rue Boileau dans le 16e arrondissement.484

2009, DU 124 - Attribution de la dénomination "place Marie - Claude Vaillant - Couturier" à un espace situé dans le 4e arrondissement.485

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Thierry COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'ateliers d'artistes et d'ateliers logements sur les terrains "Cardinet-Clichy-Batignolles".487

Vœu déposé par M. Jérôme COUMET et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la prévention des expulsions locatives, adopté à l'unanimité du Conseil du 13e arrondissement. Vœu déposé par Mme Emmanuelle BECKER et les élus du groupe communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la prévention des expulsions locatives. Vœu déposé par Mme Frédérique CALANDRA, M. Denis BAUPIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom du groupe "Les Verts" relatif à la fin de la trêve hivernale et la reprise des expulsions locatives.487

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les membres du groupe U.M.P.P.A. relatif à la charte des mutations de logements.489

Vœu déposé par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Denis BAUPIN et les élus du groupe "Les Verts" relatif au Relais de poste de Belleville 1-3, rue Ramponneau (20e). Vœu déposé par l'Exécutif.490

2009, DJS 273 - Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Les Halles - Le Marais et de son antenne Saint-Honoré (1er).490

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes (suite).490

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné à inscription.491

Modification de la composition des Commissions. ...491

Clôture de la séance.491

Votes spécifiques.491

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.492

Liste des membres présents.500

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.501

I - Questions du groupe U.M.P.P.A. QE 2009-46 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au taux de fréquentation de tous les parcs de stationnement parisiens, ainsi que leur répartition géographique dans la Capitale.501

QE 2009-47 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur sa politique en faveur des métiers d'art et sur le devenir du Viaduc des Arts (12e).501

QE 2009-48 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions envisagées pour trouver de nouveaux carrés réservés à la communauté juive dans les cimetières parisiens.501

QE 2009-49 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'utilisation de la traction animale pour le travail forestier dans le bois de Vincennes, et à son extension à d'autres lieux de la Capitale.501

QE 2009-54 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'augmentation envisagée par la Municipalité de 2 millions de mètres carrés de bureaux d'ici 2020 dans la Capitale. ...501

QE 2009-55 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la mise en place du "Comité de porte de Clichy".502

QE 2009-56 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au danger des boîtes de réseaux E.D.F. sur la voie publique.502

QE 2009-57 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le calendrier d'exécution des travaux de mise en sécurité de la mairie du 16e arrondissement. ...502

QE 2009-58 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les dispositions prévues pour garantir la poursuite des activités sportives scolaires des 2.700 élèves sur le stade Jean Bouin (16e) durant la prochaine année scolaire. ...502

QE 2009-59 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant les dispositions à prendre pour que la pollution liée à l'activité de béton soit réduite à son maximum sur le quai Louis Blériot (16e) et les alentours.502

QE 2009-60 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant le développement en 2009 de sa politique de création de mur végétal.503

QE 2009-61 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Préfet de police sur les mesures envisagées afin d'éviter que les bandes repérées dans des zones périphériques ne s'infiltrèrent dans la Capitale.503

QE 2009-62 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant les travaux importants qui seront retenus en 2009 dans les établissements scolaires du 16e arrondissement.503

QE 2009-63 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur l'encouragement des Parisiens au fleurissement des fenêtres et balcons à la veille de l'été. . .503

QE 2009-64 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Préfet de police concernant un rappel aux automobilistes sur l'interdiction de l'usage des avertisseurs sonores. . . .503

II - Questions du groupe "Les Verts". QE 2009-50
Question de M. Sylvain GAREL et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris concernant un bilan d'étape, depuis le début de la mandature 2008, sur les aménagements cyclables.503

QE 2009-51 Question de M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris concernant l'appel d'offre relatif à la fourniture de vêtements professionnels pour les éboueurs.504

QE 2009-52 Question de Mme Véronique DUBARRY et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative au financement du projet "1.000 caméras" sur Paris.505

QE 2009-53 Question de M. Christophe NAJDOVSKI et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux travaux d'amélioration de la ligne de bus 86, sur la rue du Faubourg Saint-Antoine (12e).505

QE 2009-45 Question du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris relative au fonctionnement de la médiathèque Marguerite Yourcenar.505

Annexe n° 2 - Listes des membres présents en Commission.505

Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.507

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT